



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



UN CANADA FORT BUDGET 2025



Novembre 2025 | budget.canada.ca

Canada

UN
CANADA
FORT
BUDGET 2025

©Sa Majesté le Roi du chef du Canada (2025)

Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document
en tout ou en partie doit être adressée au ministère des Finances Canada.

Ce document est disponible au www.Canada.ca/Budget

This document is also available in English.

ISSN 1719-7740

No de catalogue : F1-23/3F-PDF

En cas de divergence entre la version imprimée et la version électronique,
la version électronique prévaudra.

Crédit de photo

Dominic Fillion, DFMotion, Québec, QC

Photo de la page couverture

Photo titre de l'Introduction

Agence des services frontaliers du Canada

Photos des pages 30 et 31 de l'Introduction

Photo de la page titre du chapitre 4

Table des matières

Avant-propos	1
Introduction	4
Aperçu de la situation économique et budgétaire	33
Un monde en évolution, de nouvelles occasions.....	33
L'économie canadienne à un tournant.....	34
Bâtir l'économie canadienne de demain.....	37
1. Contexte mondial	39
La croissance mondiale ralentit alors que les risques augmentent.....	39
2. Contexte économique canadien	42
L'économie canadienne face à de nouveaux droits de douane	42
Les exportations canadiennes aux prises avec de nouveaux droits de douane	46
Le marché du travail dans un contexte d'incertitude sur le plan commercial	49
L'amélioration de l'offre de logements contribue à atténuer les pressions.....	51
L'inflation se maintient dans la fourchette cible.....	54
3. Perspectives de l'économie canadienne	57
L'incertitude mondiale pèse sur les perspectives économiques du Canada.....	57
Analyse des scénarios économiques.....	61
4. Bâtir une économie forte et compétitive.....	63
Améliorer la productivité : la voie de l'avenir pour le Canada	63
La nouvelle stratégie industrielle du Canada.....	65
5. Une économie forte grâce à la rigueur budgétaire	72
Une nouvelle approche budgétaire	73
Perspectives budgétaires	77
Analyse des scénarios économiques.....	79
Préserver la capacité financière pour les générations futures.....	80
Maintenir l'avantage financier du Canada	82
Chapitre 1 - Bâtir une économie canadienne plus forte	87
1.1 Accélérer la réalisation des grands projets d'intérêt national	89
Lancer les activités du Bureau des grands projets	90
Accroître le financement des grands projets.....	97
1.2 Dynamiser la croissance.....	99

Superdéduction à la productivité.....	99
Bonifier les encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental.....	104
Tirer pleinement parti de l'intelligence artificielle	108
Protéger la propriété intellectuelle du Canada	110
Investir dans les entreprises à forte croissance et les nouveaux gestionnaires de fonds.....	111
Plan des niveaux d'immigration 2026-2028.....	112
Améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers.....	115
Recruter des talents à l'étranger	116
Stimuler l'investissement dans les ports et les aéroports.....	117
Investir dans les infrastructures pour les générations à venir	118
1.3 Stratégie de compétitivité climatique du Canada.....	122
Stimuler l'investissement dans une économie propre grâce aux crédits d'impôt	127
Soutenir les projets de minéraux critiques	131
Mobiliser des capitaux à l'appui de la transition vers la carboneutralité ...	132
Mettre à jour les dispositions législatives sur l'écoblanchiment.....	133
Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de compétitivité climatique	134
1.4 Accroître la concurrence.....	134
Accroître la concurrence dans le secteur canadien des télécommunications.....	134
Un système financier plus concurrentiel et novateur.....	136
Limiter le recours aux clauses de non-concurrence.....	143
Chapitre 2 - Passer de la dépendance à la résilience	149
2.1 Protéger les industries stratégiques du Canada.....	151
Protéger nos travailleurs et transformer les industries stratégiques du Canada	151
Devenir notre meilleur client.....	156
2.2 Accroître le commerce international du Canada	159
Une nouvelle Stratégie d'infrastructures commerciales	159
Faire croître et diversifier le commerce du Canada.....	163
Intégrer les entreprises canadiennes au marché mondial.....	169
Accroître les exportations d'aliments	171
Chapitre 3 - Donner plus de pouvoir aux Canadiens	177
3.1 Dynamiser la construction de logements dans tout le pays.....	179
Lancer les activités de Maisons Canada.....	180
Éliminer la taxe sur les produits et services (TPS) à l'achat d'une première habitation	183

Former la prochaine génération de constructeurs canadiens.....	183
Construire davantage de bâtiments à logements multiples	183
Renforcer le financement des infrastructures des Premières Nations et leur accès à l'eau potable.....	184
Soutenir le logement et les infrastructures autochtones.....	185
3.2 Rendre le coût de la vie plus abordable	186
Réduire les impôts pour la classe moyenne.....	186
Éliminer la controversée tarification du carbone pour les consommateurs	187
Automatiser le versement de prestations fédérales destinées aux personnes à faible revenu.....	188
Réduire les coûts et protéger les consommateurs	189
Améliorer l'accès aux fonds déposés par chèque.....	190
Protéger la population contre l'exploitation financière.....	190
Protéger les travailleurs contre le vol de salaire	191
Protéger les travailleurs contre les classifications erronées	192
Fournir un appui aux préposés aux services de soutien à la personne.....	192
Aider les jeunes à trouver un emploi et à le garder	193
3.3 Protéger la culture, l'identité et les valeurs canadiennes	195
Fournir un nouveau financement au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres.....	196
Accroître l'autonomie des aînés au sein de leurs communautés.....	197
Rapprocher les Canadiens grâce à des expériences culturelles et à des célébrations communautaires	198
Investir dans les créateurs canadiens et l'économie culturelle.....	199
Protéger les droits d'auteur dans le secteur des arts et de la création.....	200
Protéger notre radiodiffuseur national : CBC/Radio-Canada.....	200
Renouveler le laissez-passer Un Canada fort.....	200
Soutenir la Société géographique royale du Canada	201
Améliorer l'accès aux soins de santé dans le Nord et l'Arctique	201
Donner plus d'autonomie aux pêcheurs canadiens et développer les communautés côtières.....	202
Faciliter l'accès à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées	203
Chapitre 4 - Préserver la souveraineté et la sécurité du Canada	209
4.1 Défendre notre souveraineté	212
Réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes	212
Lancer la Stratégie industrielle de défense.....	214
Une nouvelle Agence de l'investissement pour la défense	216

Renforcer la présence du Canada : opérations REASSURANCE et AMARNA	218
4.2 Protéger nos frontières et nos communautés.....	220
Renforcer les services policiers fédéraux.....	220
Établir l'Agence canadienne des crimes financiers.....	221
Renforcer l'Agence des services frontaliers du Canada	222
Programme pour la sécurité communautaire du Canada.....	222
Moderniser le Service météorologique du Canada	223
Renouveler le Système national d'alertes au public.....	223
Améliorer le précontrôle aux frontières du Canada.....	224
Retirer de la circulation les armes à feu de style arme d'assaut	224
Renforcer la gestion des urgences au pays.....	225
4.3 Renforcer le système financier	225
Combattre la fraude financière	225
Veiller à ce que le crime ne paie pas	226
Renforcer l'examen des investissements de banques étrangères.....	227
Accroître la résilience du secteur de l'assurance face aux catastrophes naturelles	227
Chapitre 5 - Rendre le gouvernement plus efficace et efficient	233
5.1 Diminuer les dépenses pour investir davantage	234
Examen exhaustif des dépenses	235
Renouvellement de l'effectif.....	242
Optimiser la productivité au gouvernement	244
Équité des prestations de retraite du secteur public	246
Mener des négociations collectives de bonne foi	247
5.2 Moderniser les services.....	249
Fournir des services plus rapides aux vétérans	249
Faire en sorte que les amendes et sanctions restent efficaces	249
Alléger les processus réglementaires et opérationnels	250
Apporter l'expertise du secteur privé à la fonction publique.....	250
5.3 Un régime fiscal plus efficient	251
Préserver l'intégrité du régime fiscal.....	251
Améliorer l'efficacité du régime fiscal.....	252
5.4 Favoriser l'exercice de la compétence fiscale des gouvernements autochtones.....	252

Annexe 1 - Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires	257
Annexe 2 - Cadre de budgétisation des investissements en capital	319
Annexe 3 - Examen exhaustif des dépenses : réductions prévues par organisation	333
Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires.....	381

Annexe 4 - Stratégie de gestion de la dette

Annexe 5 - Mesures législatives

Annexe 6 - Rapport sur les répercussions

Avant-propos

Avant-propos, Budget

Mardi 4 novembre 2025

Bâtir un Canada fort pour relever les défis du moment

Le monde change, en profondeur et en temps réel. Nous ne sommes plus dans une ère de calme, mais dans une période de changements majeurs. Le lien qui existe entre la sécurité énergétique, la sécurité économique et la sécurité nationale est plus clair que jamais.

Les systèmes qui ont longtemps soutenu notre prospérité et permis des décennies de croissance économique – des alliances commerciales mondiales stables, des chaînes d'approvisionnement prévisibles, un ordre international fondé sur la coopération et des partenariats fiables – sont en train d'être remodelés et sont constamment remis en question.

Nous ne faisons pas face à une transition, mais à un changement de portée historique. Un changement qui remet en question nos certitudes, met à l'épreuve nos institutions et exige une réponse fondamentalement différente, non pas marquée par la prudence, mais plutôt par le courage. L'heure n'est pas à la gestion passive, mais appelle à une volonté active et ambitieuse de bâtir le pays.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le budget de 2025.

Tout comme les Canadiens et les Canadiennes se sont mobilisés dans les années 1940 pour défendre la liberté et reconstruire l'économie mondiale, et tout comme nous avons rétabli la viabilité des finances publiques dans les années 1990 pour assurer la croissance future, nous nous trouvons aujourd'hui à un autre carrefour. Une nouvelle ère de perturbation exige une nouvelle ère de leadership, et de nouvelles bases économiques fondées sur la résilience, la souveraineté et l'innovation.

Le Canada est prêt, parce que le Canada est fort.

Nous sommes riches en ressources naturelles – minéraux critiques, énergie propre et conventionnelle – et dotés d'une industrie agroalimentaire de classe mondiale qui confèrent au Canada un réel avantage concurrentiel. Nous bénéficions d'une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée, qui compte des chercheurs, des entrepreneurs et des innovateurs de calibre mondial. Notre situation financière est l'une des plus solides du G7, et notre pays est reconnu pour sa stabilité et ses valeurs démocratiques.

Le budget de 2025 est notre plan pour tirer parti de ces forces et relever les défis du moment. C'est notre feuille de route pour dépenser moins afin d'investir davantage.

Il présente une stratégie d'investissement de portée historique pour stimuler la croissance et bâtir un réseau d'électricité propre, exploiter pleinement le potentiel de nos minéraux critiques, accélérer la construction de logements et propulser l'innovation dans des secteurs comme l'intelligence artificielle, les sciences de la vie et la fabrication de pointe. Ces investissements structurants relanceront durablement la croissance.

C'est une stratégie pour bâtir à une vitesse, une portée et une échelle jamais vues depuis des générations. Une stratégie qui place les travailleurs canadiens au cœur de l'action, et l'intérêt national au centre de chaque décision.

C'est aussi un plan pour défendre notre souveraineté grâce à des investissements historiques dans la défense nationale, la sécurité et les capacités dont nous avons besoin pour protéger les Canadiens dans un monde de plus en plus fracturé.

Et il repose sur une gestion responsable des finances. Car exercer un leadership, c'est faire des choix d'investissement judicieux et stratégiques, tout en préservant les avantages que procurent le ratio de la dette nette au PIB le plus bas du G7, une situation budgétaire solide et une voie claire vers la viabilité à long terme.

Parmi les pays du G7, le Canada est reconnu comme l'une des rares économies avancées disposant de la marge de manœuvre et de la discipline budgétaire nécessaires pour investir dans son avenir.

Comme l'a récemment déclaré la directrice générale du Fonds monétaire international, Kristalina Georgieva, « Le Canada se distingue au sein du G7... Au Canada, les autorités n'ont pas hésité à prendre des mesures déterminantes dans un contexte où les relations du pays avec son principal partenaire commercial changent. Et l'une de ces mesures consiste à moderniser le cadre budgétaire, en séparant les dépenses de fonctionnement des investissements. On peut ensuite réaliser des investissements stratégiques qui favorisent la croissance et qui peuvent propulser la productivité... dans des domaines comme le logement, les infrastructures et l'énergie. Le Canada fait les bons choix. »

Ce n'est pas le moment de faire des plans de petite envergure. C'est le moment d'avoir une vision claire et de poser des gestes décisifs.

Le budget de 2025 exprime une vérité simple mais puissante : le Canada possède ce dont le monde a besoin et ce qu'il recherche de plus en plus. Surtout, il détient ce que notre époque exige. Le chemin à parcourir ne sera pas facile, mais nous avons déjà surmonté des défis déterminants. Nous en avons triomphé et en sommes sortis plus forts. Nous le ferons à nouveau.

Soyons à la hauteur de la situation. Bâtissons un Canada confiant, sûr et résilient, pour aujourd'hui et pour les générations à venir.

Il est temps de bâtir un Canada fort.

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to François-Philippe Champagne. The signature is fluid and cursive, with a prominent 'F' and 'P'.

L'honorable François-Philippe Champagne
Ministre des Finances et du Revenu national



Un Canada fort

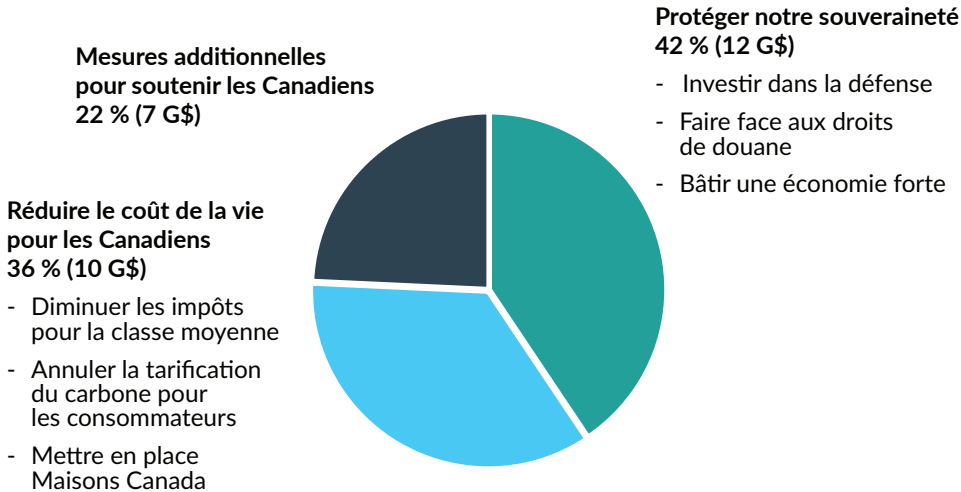
Budget de 2025



Notre plan : Bâtir un Canada fort

Cette année, plus de 75 % de nos mesures visent à faire face aux importants changements économiques dans le monde

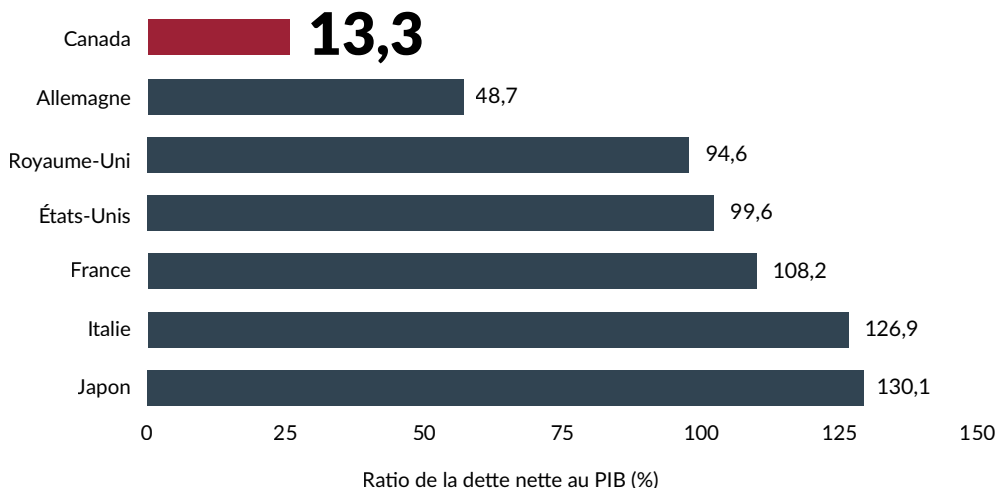
Dans le budget de 2025, 42 % des mesures renforcent la souveraineté du Canada, tandis que 36 % d'entre elles réduisent les coûts pour la population canadienne.



Incidence des décisions prises en 2025-2026 depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2024

La situation financière robuste du Canada lui permet de faire face aux défis mondiaux

Le Canada affiche le ratio de la dette nette au PIB le plus faible des pays du G7.

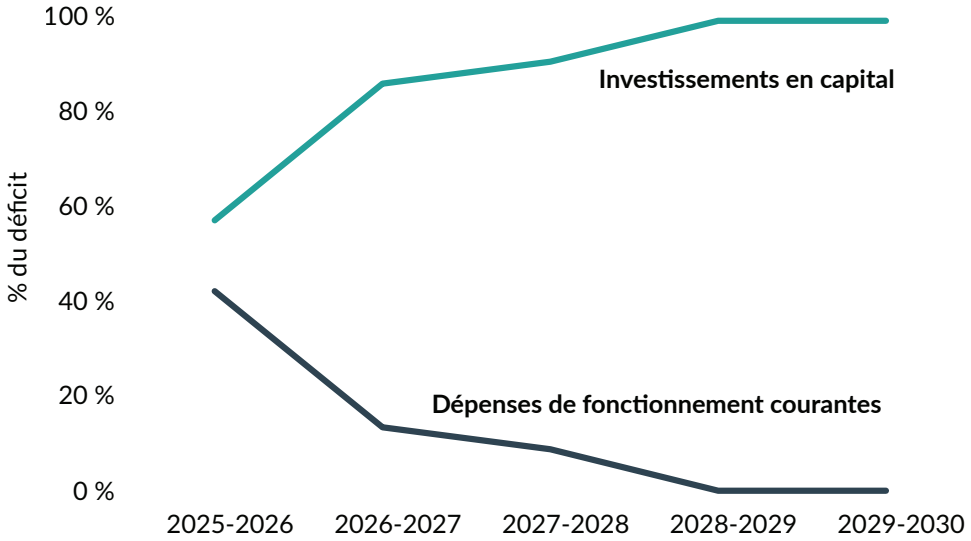


Ratio de la dette nette au PIB pour tous les ordres de gouvernement en 2025

Source : Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques*, octobre 2025

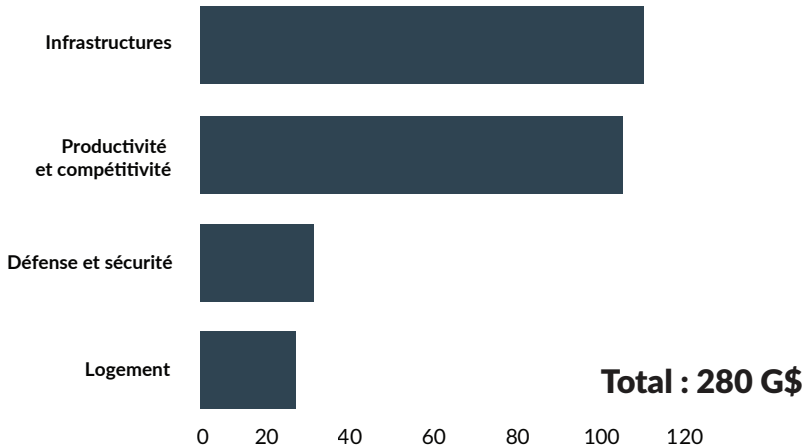
Faire croître notre économie en diminuant les dépenses pour investir davantage

Le budget de 2025 fera des investissements en capital une priorité nationale.



Réaliser des investissements historiques en capital pour bâtir un Canada fort

Le budget de 2025 investit environ 280 milliards de dollars sur cinq ans pour construire de nouvelles infrastructures, protéger nos communautés et donner à la population canadienne les moyens de réussir. Selon la comptabilité de caisse, cela représente un montant de 450 milliards de dollars.



Période de cinq ans (en milliards de dollars, selon la comptabilité d'exercice)

Un monde en pleine transformation

Le monde entier traverse une période de grands changements d'une rapidité, d'une ampleur et d'une portée qui n'avaient pas été observées depuis la chute du mur de Berlin. On assiste à un remaniement de l'ordre international fondé sur les règles, ainsi que du système commercial qui a alimenté pendant des décennies la prospérité du Canada. Ces changements menacent notre souveraineté, notre prospérité et nos valeurs. Les chaînes d'approvisionnement et les relations commerciales traditionnelles qui assuraient autrefois une croissance soutenue, de bons emplois et des produits abordables ont été déstabilisées. Dans ce contexte, nous devons redéfinir les relations internationales, commerciales et en matière de sécurité du Canada.

Il ne s'agit pas d'une simple transition. Il s'agit d'une rupture, d'un changement de portée historique qui se déroule sur une courte période.

Cette nouvelle réalité transforme nos assises économiques.

Défis économiques actuels

Toutes les économies avancées ressentent l'effet de ces défis économiques mondiaux, et le Canada ne fait pas exception. En raison de la hausse historique des droits de douane qui exercent d'importantes pressions sur l'économie du pays, les Canadiens en ressentent les effets sur leur vie quotidienne :

- Le coût de la vie qui demeure élevé exerce une pression sur la situation financière des familles et des petites entreprises.
- On constate une hausse du taux de chômage en raison du faible taux d'embauche et des mises à pied dans les secteurs sensibles aux échanges commerciaux, comme celui de la fabrication.
- Comme c'est le cas dans d'autres pays du G7, les entreprises reportent leurs investissements et leurs projets d'agrandissement face à l'incertitude persistante.
- La croissance économique mondiale a ralenti, et on s'attend à ce que le PIB réel des économies avancées ne progresse que de 1,6 % en 2025 et en 2026.
- La productivité demeure faible et freine les gains salariaux des travailleurs.
- La baisse et l'instabilité des prix du pétrole accentuent les pressions qui s'exercent sur les exportations et les revenus.

Le nouveau gouvernement agit en conséquence. Le Canada est reconnu pour sa façon de composer avec ces défis mondiaux. La directrice générale du Fonds monétaire international, Kristalina Georgieva, a observé que « l'Allemagne et le Canada reconnaissent que dans cette conjoncture éprouvante, il faut utiliser la marge de manœuvre budgétaire. Au Canada, les autorités n'ont pas hésité à prendre des mesures déterminantes dans un contexte où les relations du pays avec son principal partenaire commercial changent [TRADUCTION] ».

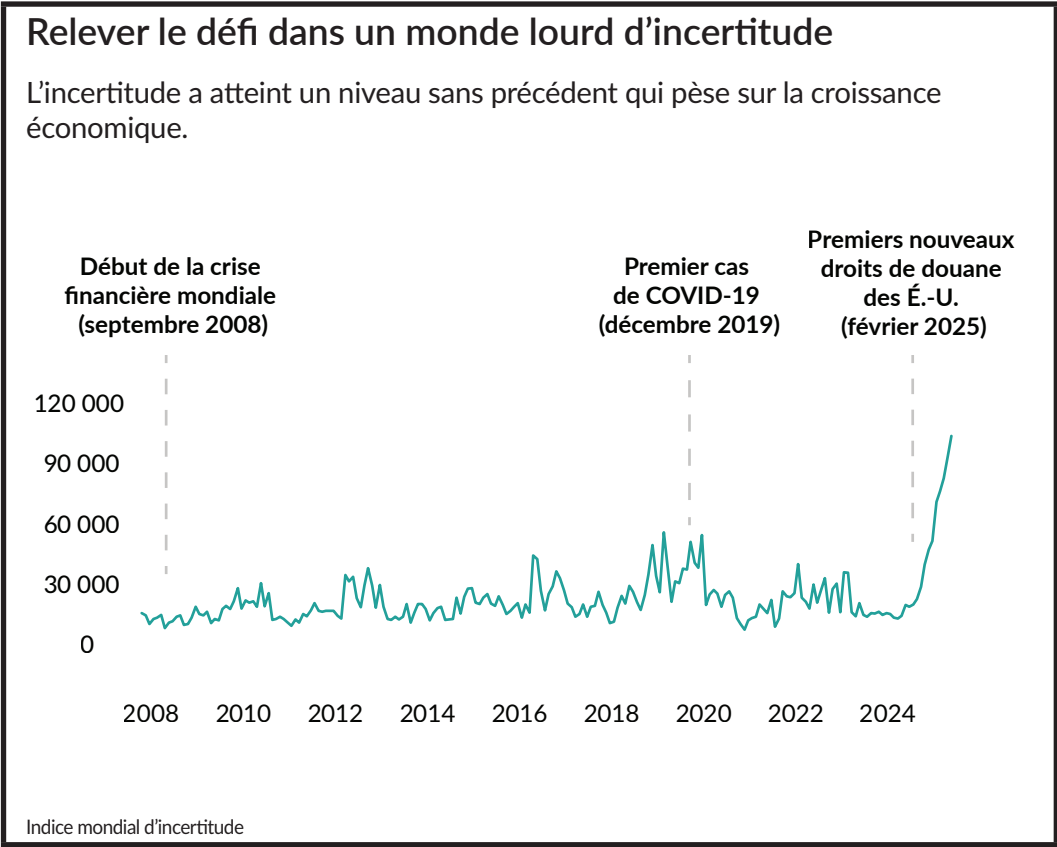
Ces défis qui n'ont pas été vus depuis une génération menacent notre prospérité à long terme. Le budget de 2025 représente donc le plan du nouveau gouvernement visant à surmonter ces défis en faisant preuve de force, de détermination et d'ambition.

En toute période de grand changement, les Canadiens ont toujours su s'adapter, se transformer et saisir les occasions. Le Canada a ce dont le monde a besoin.

Nous sommes une superpuissance énergétique dans l'énergie propre et conventionnelle, nous nous classons parmi les cinq plus grands producteurs de minéraux critiques les plus importants et nous sommes un chef de file dans le domaine de l'intelligence artificielle. Nous disposons des ressources et des personnes nécessaires qui nous permettront d'être compétitifs et de prospérer dans l'économie mondiale d'aujourd'hui. Le Canada a la confiance nécessaire pour saisir cette occasion.

Le moment est venu de bâtir un Canada fort.

Le contexte commercial mondial évolue rapidement alors que les États-Unis transforment leurs relations économiques et les chaînes d'approvisionnement dans le monde. Les répercussions sont vastes; elles nuisent aux entreprises canadiennes, entraînent des déplacements de la main-d'œuvre, perturbent les chaînes d'approvisionnement et créent une incertitude qui freine les investissements. Ce niveau d'incertitude est supérieur à ceux que nous avons observés au cours des crises récentes.



Le Canada jouit de conditions plus favorables que tout autre partenaire commercial des États-Unis

Étant donné que 85 % de nos échanges commerciaux avec les États-Unis ne sont pas assujettis à des droits de douane, les exportateurs canadiens jouissent du taux moyen le moins élevé de tous les pays, bien que certains secteurs soient profondément touchés.

Échelle mondiale

17 %

Canada

5,4 %

85 %
du commerce
en franchise de droits
avec les É.-U.

Taux moyen des droits de douane américains en vigueur au 1^{er} novembre
Sources : U.S. Census Bureau; calculs du ministère des Finances Canada



Le Canada peut réaliser ses ambitions

Face à ces défis, le nouveau gouvernement du Canada agit de manière décisive. Nous protégerons et nous transformerons nos industries stratégiques, nous bâtirons une économie plus forte et nous investirons en nous-mêmes.

Le budget de 2025 effectuera des investissements de portée historique tout en préservant le solide avantage financier du Canada. Cette base nous permet d'investir de manière ambitieuse, mais responsable, et de transformer l'économie canadienne pour en faire la plus forte des pays du G7.

L'avantage canadien

Malgré les défis, le Canada demeure solide et possède ce que le monde recherche :

- **Talent** : main-d'œuvre qualifiée, scolarisée et adaptable.
- **Ressources** : minéraux critiques, énergie propre et classique, agroalimentaire.
- **Accès aux marchés** : seul pays du G7 à avoir des accords de libre-échange avec tous les autres pays du G7.
- **Résilience** : filet de sécurité sociale solide et institutions stables.
- **Primauté du droit** : système financier robuste et fiable, indépendance judiciaire et administrations gouvernementales transparentes.
- **Lieu d'investissement attrayant** : environnement favorable aux investissements étrangers qui stimulent notre économie et créent des emplois bien rémunérés.
- **Compétitivité fiscale** : fardeau fiscal sur les nouveaux investissements des entreprises le moins élevé du G7.

Le Canada a le plus faible ratio de la dette nette au PIB de tous les pays du G7 et l'un des ratios du déficit au PIB les plus bas parmi les pays du G7. Le Canada et l'Allemagne sont les deux seules économies du G7 à avoir une cote AAA, un indicateur de forte confiance des investisseurs qui permet de maintenir les coûts d'emprunt aussi bas que possible.



1^{er} rang mondial –
Main-d'œuvre la plus
instruite du monde

Source : OCDE



2^e rang mondial –
Confiance pour
les investissements
directs étrangers

Source : Indice de confiance pour les investissements
directs étrangers de Kearney, 2025



Le Canada est l'un des 5
principaux producteurs
de 10 minéraux critiques

Source : Ressources naturelles Canada, 2025

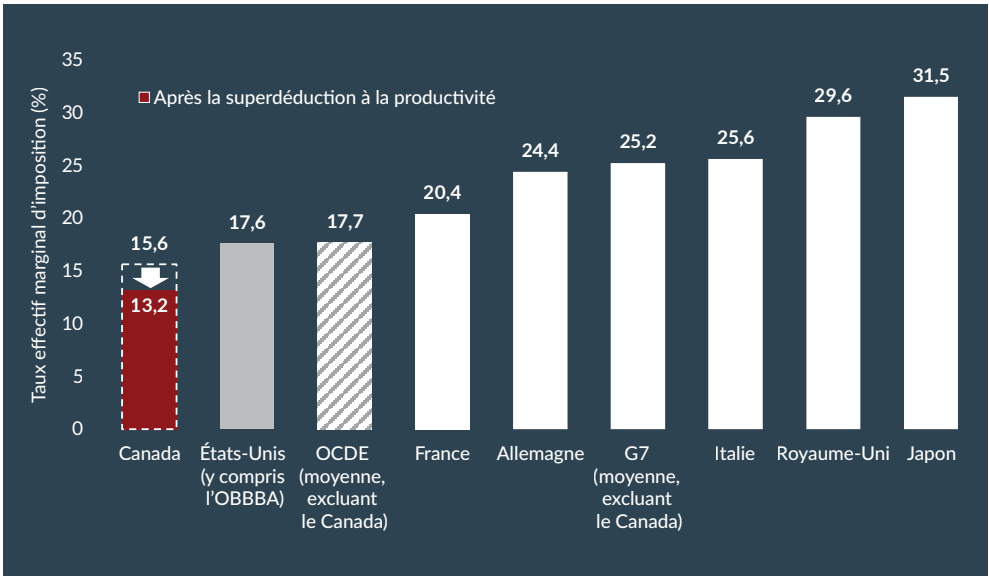


2^e rang au sein du G20 à
titre de meilleur pays où
faire des affaires au cours
des 5 prochaines années

Source : Economist Intelligence Unit, 2025

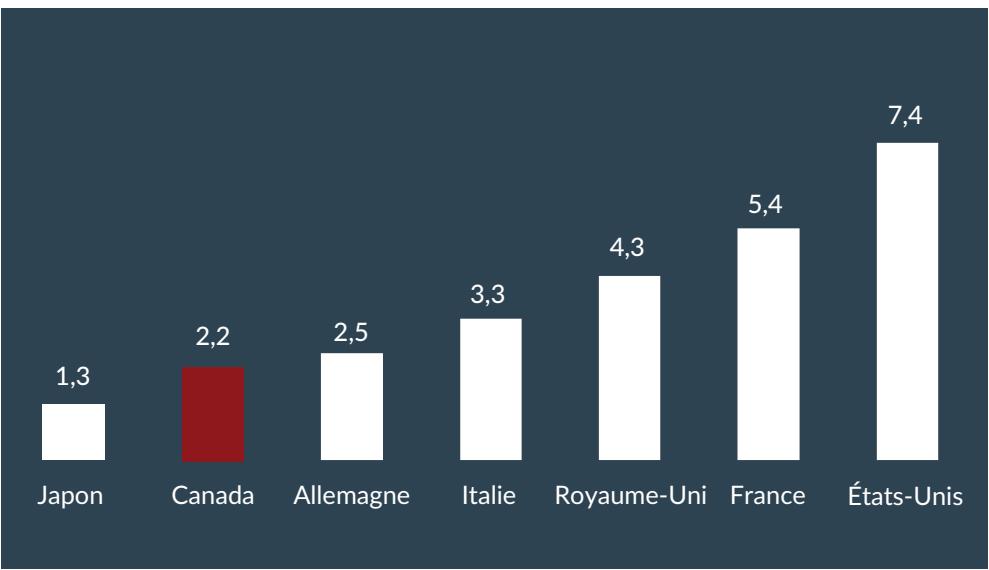
Le budget de 2025 renforce la position du Canada à titre de pays du G7 offrant le régime d'imposition le plus compétitif pour les nouveaux investissements des entreprises

Le Canada est l'un des meilleurs endroits au monde où investir.



Le ratio du déficit au PIB du Canada est parmi les plus bas des pays du G7

Le Canada compte parmi les pays du G7 affichant la situation financière la plus solide.



Tous les ordres de gouvernement. Ratio du déficit au PIB, 2025 (%)
Source : Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques*, octobre 2025

Notre plan pour bâtir, protéger et renforcer le Canada

Le Canada possède ce que le monde recherche. Nous possédons tous les outils nécessaires pour prospérer dans cette transformation mondiale de portée historique. Nous sommes dotés de la main-d'œuvre, des industries et des ressources qui nous permettront d'être compétitifs et de prospérer dans l'économie mondiale. Nous pouvons créer bien plus pour nous-mêmes que ce qui pourrait nous être enlevé. Nous miserons sur les innovateurs et les constructeurs canadiens, grâce à un plan qui stimulera notre croissance économique en attirant des centaines de milliards de dollars en nouveaux investissements. Nous serons unis par notre solidarité ancrée dans notre identité, notre histoire et notre géographie uniques, en protégeant notre culture, notre nature, nos langues officielles et nos valeurs fondamentales. Tous ces efforts reposeront sur un partenariat véritable avec les peuples autochtones.

Notre moment est venu. L'heure d'effectuer des investissements de portée historique est arrivée. Notre plan est clair, nous ciblerons et mettrons en œuvre les priorités suivantes :

BÂTIR

- Bâtir une nouvelle relation avec des partenaires clés sur le plan économique et de la sécurité
- Renforcer l'unité de l'économie canadienne et stimuler les projets d'infrastructures d'intérêt national
- Attirer des talents de calibre mondial

RENFORCER

- Diminuer le coût de la vie pour les Canadiens
- Bâtir plus de logements abordables
- Dépenser moins pour investir davantage

PROTÉGER

- Protéger la souveraineté et la population du Canada



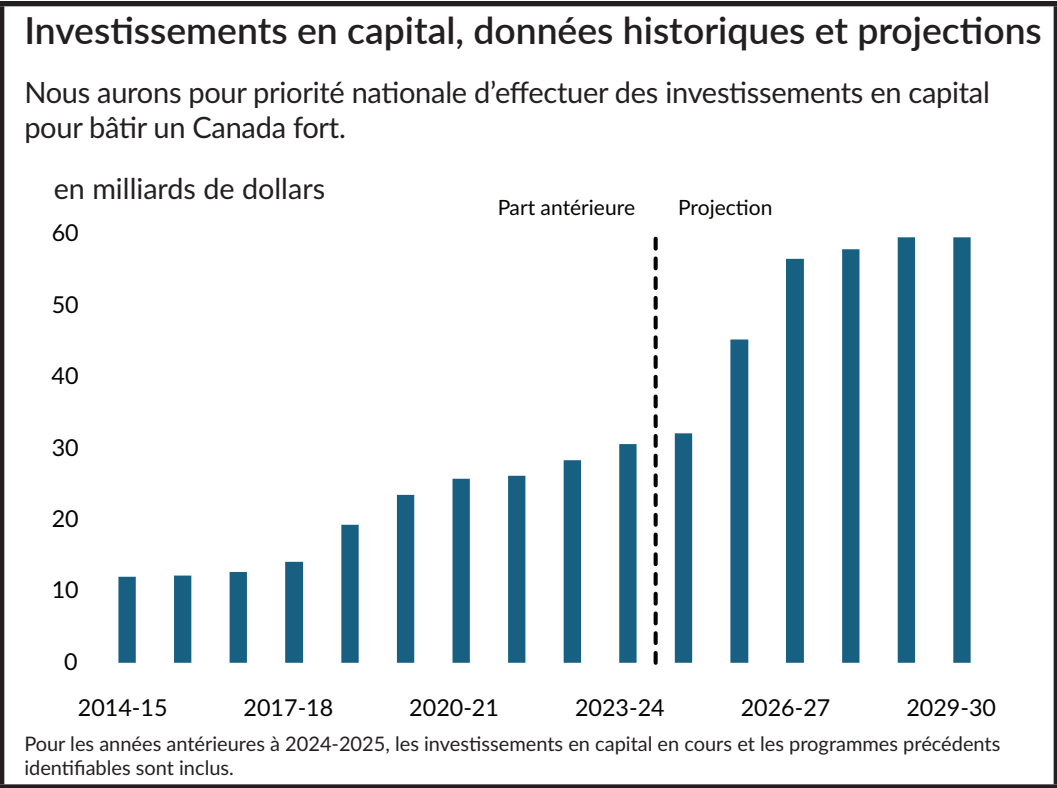
Réduire les dépenses pour investir davantage

Le nouveau gouvernement du Canada modifie la façon dont le gouvernement fonctionne : il réduira les dépenses de fonctionnement pour investir davantage dans l'avenir du Canada, en créant des emplois bien rémunérés, en bâtissant notre pays et en stimulant notre économie.

Le gouvernement lui-même doit être beaucoup plus productif en optimisant la taille de ses effectifs, en réduisant les formalités administratives et les dépenses inutiles, ainsi qu'en adoptant l'intelligence artificielle (IA) à grande échelle. Nous pourrions ainsi nous concentrer sur les résultats et utiliser au mieux les fonds publics limités pour catalyser les investissements du secteur privé.

Le budget de 2025 met en place une nouvelle approche en matière de rigueur financière et d'investissement stratégique.

Grâce à notre plan ambitieux, les Canadiens peuvent compter sur leur gouvernement pour fournir les services importants de façon plus efficace, tout en réduisant les coûts de fonctionnement. En fait, nous réduisons de 8 % à moins de 1 % la croissance des dépenses de programmes directes.



Le gouvernement adopte un cadre de budgétisation des investissements en capital qui modernisera notre approche et produira des investissements de portée historique. Ce cadre distingue clairement les dépenses courantes de fonctionnement des investissements en capital à long terme qui renforcent notre économie. Il modifie ainsi la structure de planification budgétaire pour donner lieu à plus d'investissements et de croissance qui bénéficient à la population. Le gouvernement a aussi modifié le cycle budgétaire pour présenter son budget à l'automne. Ce changement facilite la planification budgétaire pour les provinces, les territoires,

les municipalités, les constructeurs et les investisseurs, tout en s'harmonisant avec la saison de la construction. Ensemble, ces deux changements marquent une nouvelle ère de coordination et d'exécution, afin de catalyser des investissements pour les générations à venir qui donneront aux Canadiens les moyens de réussir.

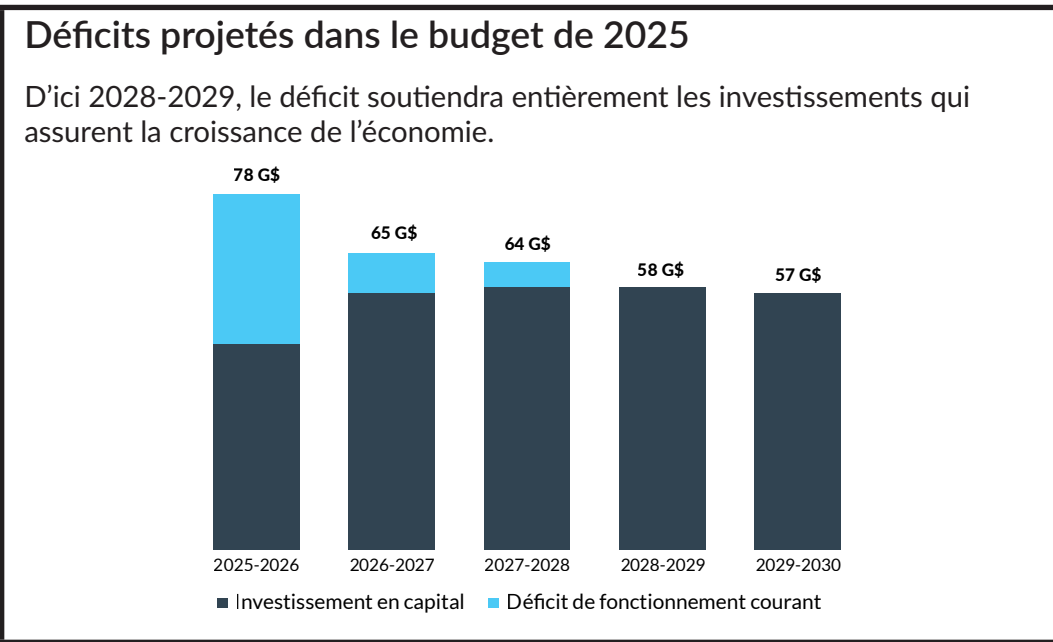
De plus, nous transformons la manière dont le gouvernement fonctionne. Un nouveau **Bureau de la transformation numérique** mènera l'adoption de l'IA et d'autres nouvelles technologies au sein du gouvernement. Cette initiative, combinée à l'approvisionnement à court terme d'outils souverains d'IA de conception canadienne, favorisera non seulement l'efficacité du gouvernement, mais aussi des possibilités d'importance historique pour nos innovateurs nationaux.

Ainsi, une plus grande partie de l'argent des contribuables sera consacrée à des projets d'infrastructure d'intérêt national, à l'énergie propre, à l'innovation et à la productivité, et moins aux dépenses de fonctionnement courantes. Cette nouvelle rigueur financière nous permettra de protéger les prestations sociales. Il est essentiel d'optimiser la taille du gouvernement pour pouvoir réattribuer les ressources et faciliter des investissements de premier plan qui renforcent l'avenir du Canada.

Le plan repose sur deux cibles budgétaires :

- Équilibrer les dépenses de fonctionnement courantes et les revenus d'ici 2028-2029, en réorientant les dépenses vers les investissements qui stimulent la croissance de l'économie.
- Maintenir un ratio du déficit au PIB à la baisse qui assure une gestion rigoureuse des finances publiques pour les générations à venir.

En plus de ces cibles, le budget de 2025 permettra de mobiliser des investissements totaux de 1 000 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, grâce à des dépenses publiques plus judicieuses et à des investissements en capital plus importants.



Examen exhaustif des dépenses

Le budget de 2025 met en œuvre les résultats de l'**examen exhaustif des dépenses** dans le but de réduire les inefficiences et de cibler les grandes priorités.

60 G\$
d'économies sur cinq ans

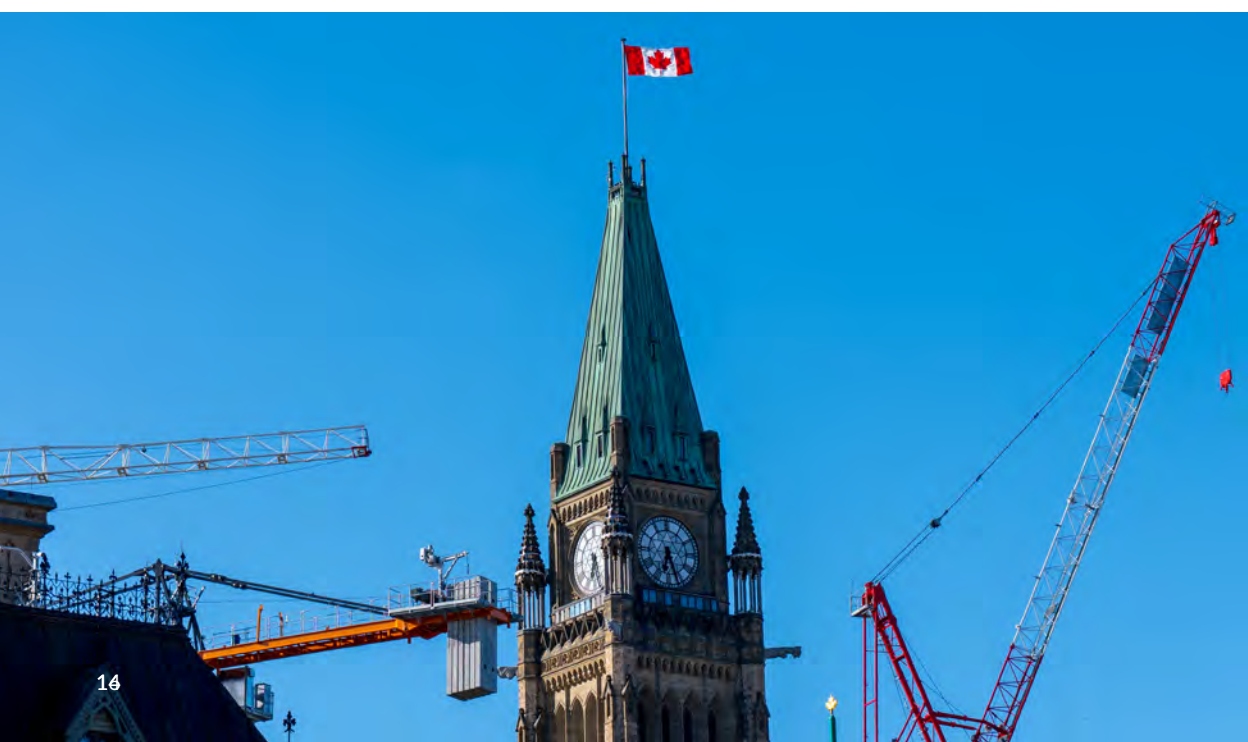
L'examen exhaustif des dépenses mettra un frein aux dépenses gouvernementales, ce qui permettra au Canada d'économiser 13 milliards de dollars par année d'ici 2028-2029, pour un total de 60 milliards de dollars sur cinq ans lorsqu'on y ajoute les autres économies réalisées et les revenus. Les choix responsables que nous effectuons nous permettent de diminuer les dépenses tout en investissant davantage dans la main-d'œuvre, les entreprises et les projets d'infrastructure d'intérêt national qui miseront sur un Canada fort.

Pour réaliser ces économies, nous allons restructurer les activités, centraliser les services internes et optimiser les programmes afin de faire des gains d'efficacité. Un réaménagement des effectifs et l'attrition aideront aussi à ramener à une taille plus viable la fonction publique.

Le gouvernement comprend que les transitions peuvent être difficiles et s'engage à limiter au maximum les inconvénients pour les employés fédéraux, tout en protégeant la diversité au sein de la fonction publique et en assurant une relève de fonctionnaires solides et plus jeunes.

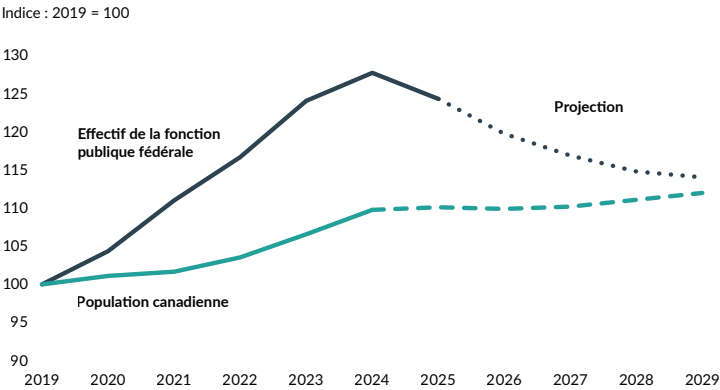
Il s'agit d'une période de transformation pour la fonction publique, qui doit revoir sa façon de travailler, améliorer les services offerts aux Canadiens et préparer l'avenir. Une fonction publique allégée est une fonction publique plus autonome et plus productive.

Nous prendrons également des mesures pour éliminer les échappatoires fiscales et veiller à ce que chaque personne paye sa juste part.



Croissance de la fonction publique par rapport à celle de la population canadienne – 2019 à 2029

Depuis 2019, la fonction publique a connu une croissance à un rythme sans précédent. Grâce à des mesures telles que l'examen exhaustif des dépenses, cette croissance sera ralentie pour correspondre à l'augmentation prévue de la population canadienne.

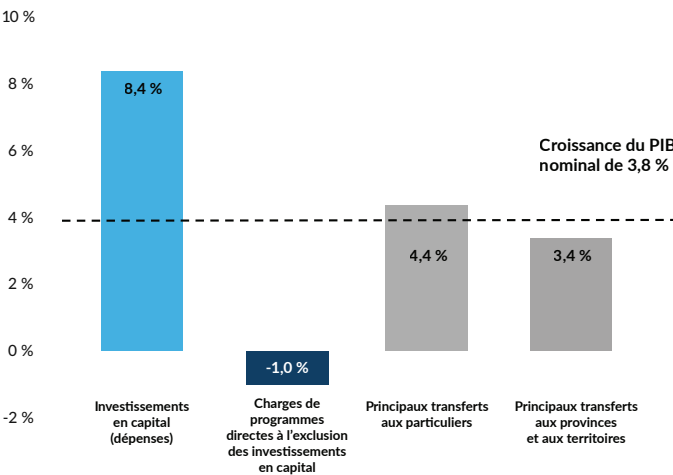


Sources : Statistique Canada; Secrétariat du Conseil du Trésor; calculs du ministère des Finances

Nota - Statistiques annuelles sur l'effectif total de la fonction publique au 31 mars. Statistiques annuelles sur la population canadienne au 1er juillet, les estimations postérieures à 2024 étant fondées sur les projections du scénario M1 de Statistique Canada.

Réduire les dépenses du gouvernement pour investir davantage dans le Canada

Au cours des quatre prochaines années, les investissements en capital qui stimulent l'économie ainsi que les principaux transferts aux particuliers, aux provinces et aux territoires augmenteront, tandis que les dépenses liées aux autres charges de programmes directes diminueront.

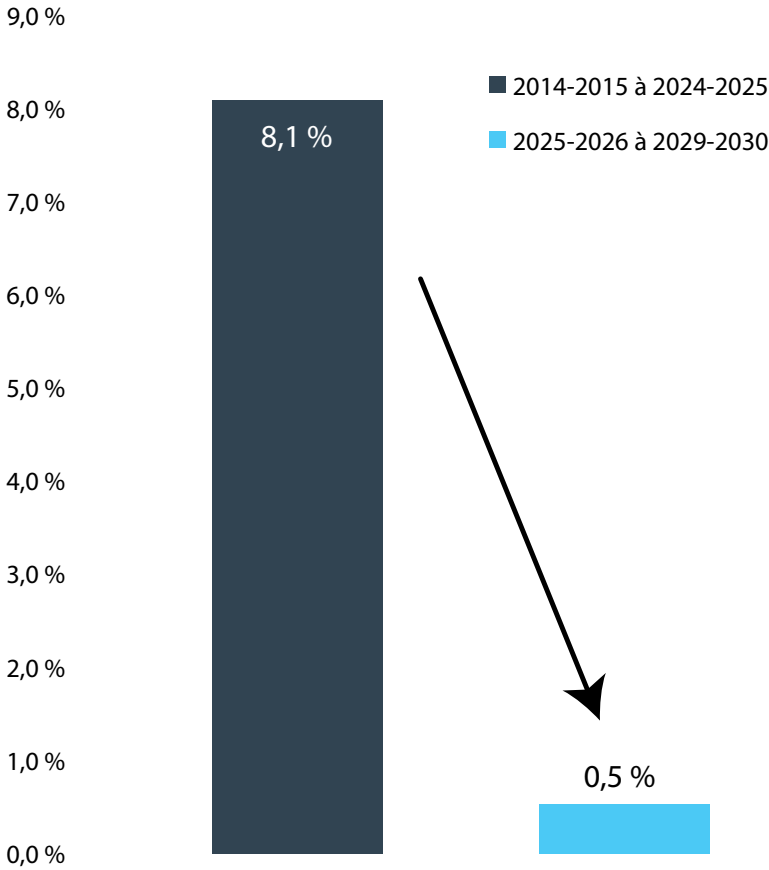


Taux de croissance annuel composé de 2025-2026 à 2029-2030

Ces mesures exigent que nous prenions des décisions nécessaires et responsables pour équilibrer nos dépenses de fonctionnement courantes d'ici 2028-2029 et réaliser nos priorités tout en restant fidèles aux valeurs canadiennes.

Engager les charges de programmes directes sur la voie de la viabilité

Grâce à notre plan responsable et équilibré, la croissance des dépenses de programmes chutera par rapport à la hausse observée au cours des 10 dernières années.



Taux de croissance composé annuel des charges de programmes directes

Un gouvernement qui dépense moins, qui investit davantage et qui produit de meilleurs résultats : voici comment nous bâtissons un Canada fort.

Nos investissements générationnels

Pour relever les défis de notre époque et saisir de nouvelles occasions, nous devons effectuer des investissements de portée historique qui protègent et transforment nos industries, renforcent notre économie et donnent aux Canadiens les moyens d'agir.

Notre pays est à la croisée des chemins. C'est le moment de passer de la dépendance à la résilience. Les bouleversements mondiaux que nous avons subis exigent bien plus que des solutions à court terme : ils appellent un engagement audacieux envers la prospérité des générations futures. Le gouvernement est déterminé à réaliser de grands projets pour les Canadiens, à une échelle et une rapidité inédites depuis des générations.

Nos investissements générationnels dans le logement, l'infrastructure, la défense, la productivité et la compétitivité nous permettront d'être à la hauteur de la situation.



Logement

25 G\$ sur 5 ans



Défense et sécurité

30 G\$ sur 5 ans



Infrastructures

115 G\$ sur 5 ans



Productivité et compétitivité

110 G\$ sur 5 ans



Bâtir un Canada fort

Une économie par les Canadiens pour les Canadiens

Nous ne pouvons pas contrôler ce que font les autres pays. Mais nous avons la maîtrise de ce que nous bâtissons pour nous-mêmes. Le Canada bâtit la plus forte économie des pays du G7, en passant de la dépendance à la résilience. Devant l'incertitude qui pèse sur le monde, nous veillons à ce que nos travailleurs et nos entreprises soient prospères en affirmant la force du Canada à l'intérieur de ses frontières, grâce à une économie pour les Canadiens et par les Canadiens.

Le nouveau gouvernement du Canada bâtit **une seule économie canadienne**, propulsée par de grands projets d'intérêt national qui relieront nos régions, diversifieront nos marchés et créeront des centaines de milliers d'emplois bien rémunérés, allant des métiers spécialisés aux technologies de pointe.

Le Canada doit construire une énorme quantité de nouvelles infrastructures à une vitesse jamais vue depuis des générations.

Cela inclut l'infrastructure qui nous permettra de diversifier nos relations commerciales, de devenir une superpuissance énergétique dans les énergies propres et classiques, de rétablir l'abordabilité des logements, et de protéger nos frontières et nos communautés.

À l'exemple du chemin de fer qui a unifié notre pays, de la route Transcanadienne qui a ouvert nos frontières et de la voie maritime du Saint-Laurent qui a relié notre économie au reste du monde, les projets d'aujourd'hui seront tout aussi transformateurs. Ils nous permettront de bâtir les réseaux d'électricité propre nécessaires à un avenir durable, d'agrandir nos ports pour accélérer nos échanges commerciaux et de libérer tout le potentiel des minéraux critiques au pays.



Nous renforçons les fondements économiques de notre pays et donnons à nos travailleurs, à nos innovateurs et à nos entreprises les outils dont ils ont besoin pour être concurrentiels et créatifs et s'imposer comme des chefs de file dans un monde en évolution.

- **Accélérer la réalisation de projets d'intérêt national** : en étroite collaboration avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les investisseurs privés, le gouvernement simplifie les processus d'approbation réglementaire et aide à structurer le financement.
- **Soutenir la concurrence et se tailler une place à l'étranger** : pour saisir de nouvelles possibilités dans un monde en évolution, le Canada lance une nouvelle **Stratégie de diversification du commerce** dans le but d'accroître son empreinte mondiale. Cette stratégie, qui s'appuie sur nos accords et nos partenariats de calibre mondial, vise à faire doubler nos exportations outre-mer d'ici 10 ans, pour générer près de 300 milliards de dollars de plus en échanges commerciaux. Grâce au nouveau **Fonds pour la diversification des corridors commerciaux**, nous améliorerons l'accès aux marchés internationaux en investissant dans de nouvelles infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires. De plus, nous aidons les entreprises canadiennes en mettant à leur disposition des outils et une expertise pour qu'elles puissent réussir à l'étranger. Le Canada se positionnera ainsi comme un partenaire rapide, fiable et indispensable à l'échelle mondiale.
- **Devenir notre propre meilleur client** : grâce à notre nouvelle **politique « Achetez canadien »**, nous nous assurerons que les fonds publics sont utilisés pour renforcer nos chaînes d'approvisionnement et soutenir l'innovation locale. Lorsque le gouvernement doit faire des achats, nous sélectionnerons par défaut des fournisseurs canadiens, dans la mesure du possible. En lançant la **Stratégie industrielle de défense**, nous ferons croître notre secteur de la défense en améliorant la capacité et la compétitivité de nos fournisseurs nationaux de la défense.
- **Investir dans la défense et la sécurité** : notre gouvernement réalise un investissement de portée historique dans la défense, qui créera des emplois intéressants et bien rémunérés pour les Canadiens et renforcera notre économie et notre résilience collective.
- **Stimuler la croissance et l'innovation** : notre gouvernement rendra les investissements plus abordables pour les entreprises canadiennes grâce à une nouvelle superdéduction à la productivité. Nous investirons dans des projets d'IA afin de faire progresser l'adoption de la technologie au pays. Nous favoriserons aussi les investissements du secteur privé dans les entreprises en démarrage canadiennes les plus innovantes. Le gouvernement élabore aussi une nouvelle stratégie d'IA, et il déterminera si de nouveaux incitatifs et soutiens à l'IA devraient être fournis. Nous mettons en place les conditions propices à une croissance réelle et durable.

- **Mettre de l'avant une économie propre :** grâce à la nouvelle **Stratégie de compétitivité climatique** du Canada, nous renforçons le leadership du pays dans une économie à faibles émissions de carbone. De plus, au moyen des crédits d'impôt à l'investissement pour une économie propre, nous propulserons la réalisation de projets énergétiques abordables à zéro émission nette qui transforment nos richesses naturelles en prospérité durable tout en protégeant la planète. Le Canada bâtira l'avenir en tirant parti de l'énergie nucléaire, solaire et éolienne, ainsi que de l'hydrogène propre et d'autres sources d'énergie renouvelable.
- **Protéger notre force :** un Fonds de réponse stratégique permettra de réorienter les producteurs afin de mieux desservir le marché canadien et de conquérir de nouveaux marchés à l'échelle mondiale. Combiné à des efforts majeurs de requalification professionnelle, ce fonds permettra à des dizaines de milliers de travailleurs et à des secteurs clés, comme ceux du canola, du bois d'œuvre, de l'acier, de l'aluminium ou de l'automobile, de rester concurrentiels et résilients dans une économie mondiale en mutation.

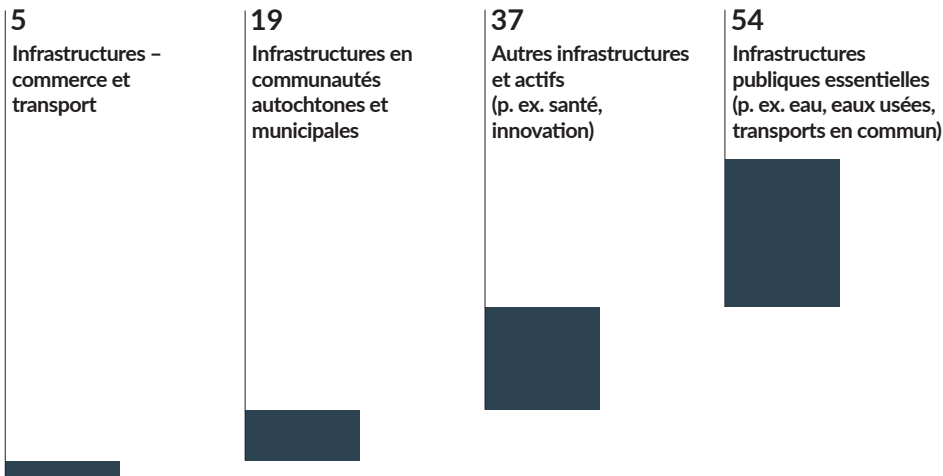
Voilà comment nous assurons la prospérité
du Canada dans un monde incertain.



Bâtir de grands projets d'infrastructures pour le 21^e siècle

L'investissement dans l'infrastructure est un important moteur de la croissance économique.

Total : 115 G\$

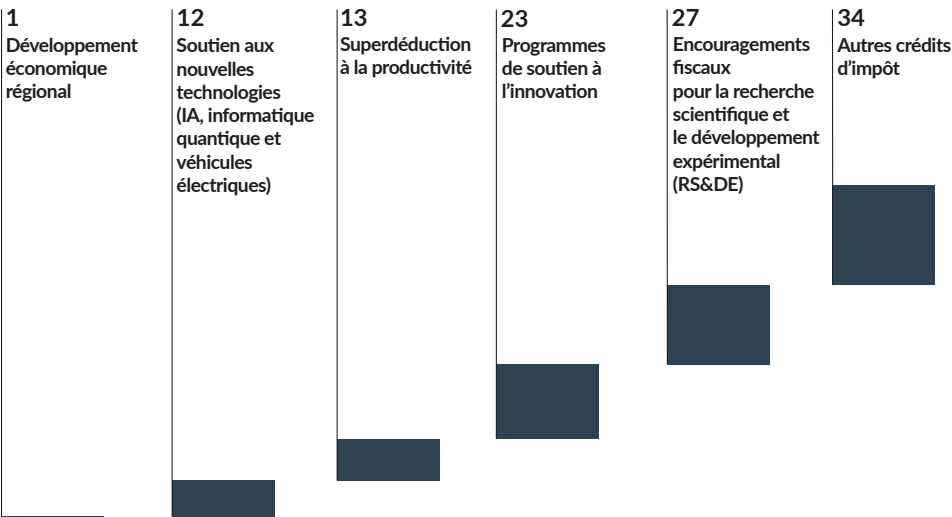


Période de cinq ans (en milliards de dollars, selon la comptabilité d'exercice)

Dynamiser la croissance

Favoriser la productivité et la compétitivité.

Total : 110 G\$



Période de cinq ans (en milliards de dollars, selon la comptabilité d'exercice)

Donner aux Canadiens les moyens de réussir :

Le nouveau gouvernement du Canada a pour mission fondamentale de donner aux Canadiens et aux Canadiennes les moyens de réussir en renforçant le dynamisme de l'économie au pays. Nous prenons des décisions pour donner aux Canadiens les moyens d'agir grâce à de meilleures possibilités de carrière, à une baisse du coût de la vie et à une plus grande variété de choix, pour qu'ils puissent se bâtir un avenir à la hauteur de leurs ambitions.

Depuis le début de son mandat, le nouveau gouvernement du Canada travaille sans relâche à réduire les coûts pour la population. Il réduit les impôts et les taxes pour la classe moyenne et les acheteurs d'une première habitation, et il a fait baisser le prix de l'essence à la pompe.

En réduisant les coûts, le gouvernement bâtit une économie où chaque personne peut saisir de nouvelles occasions et prendre son avenir en main.

Quand les Canadiens se donnent mutuellement les moyens d'agir, tout le monde y gagne et le Canada prospère.

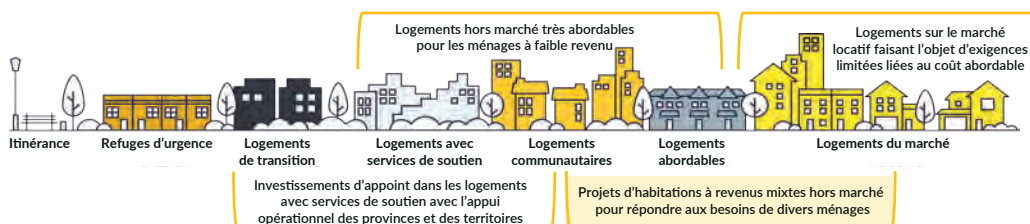
En dynamisant la construction de logements

Le Canada est aux prises avec un manque criant de logements. Par conséquent, les Canadiens et les Canadiennes risquent d'avoir moins les moyens, la possibilité et la capacité de se bâtir une vie et un avenir ici au pays.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement estime que pour rétablir l'abordabilité des logements au niveau de 2019, il faudra construire presque deux fois plus par rapport au rythme actuel d'environ 280 000 logements annuellement. Cela équivaut à la construction de 430 000 à 480 000 nouveaux logements par année au cours de la prochaine décennie. Le directeur parlementaire du budget estime à 290 000 le nombre de logements à construire annuellement pour remédier à la pénurie de logements.

La population canadienne exige une intervention immédiate, et notre gouvernement agit avec l'urgence nécessaire, en prenant des mesures audacieuses pour accroître l'offre et rendre les logements abordables à tous.

Nous avons éliminé la taxe sur les produits et services pour les acheteurs d'une première habitation d'au plus 1 million de dollars et lancé **Maisons Canada**, un nouvel organisme fédéral qui stimulera les investissements et la collaboration entre les secteurs public et privé pour que des logements soient bâtis plus vite et intelligemment.

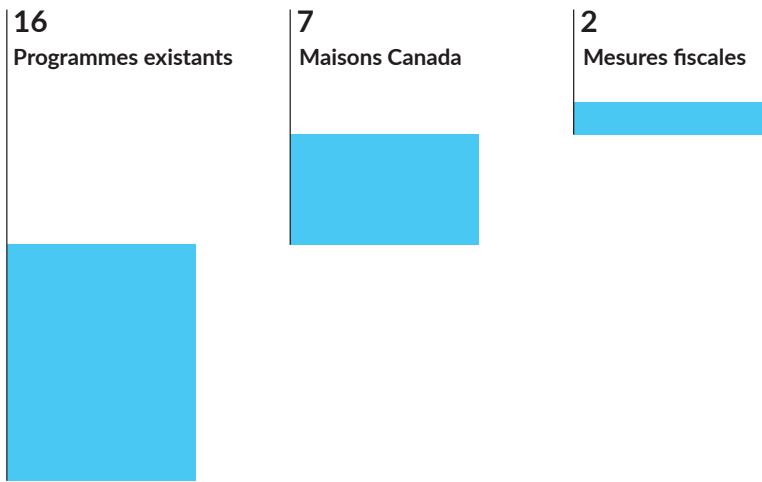


Les fonds fédéraux investis dans **Maisons Canada** seront mis à profit pour attirer des capitaux privés, des investisseurs et des constructeurs afin d'accroître l'offre de logements. Nous mettons en place les conditions nécessaires pour générer le maximum d'investissements tout en favorisant l'adoption généralisée de méthodes de construction avancées, qui pourraient réduire les délais de construction jusqu'à 50 %, les coûts jusqu'à 20 % et les émissions d'environ 20 % pendant la construction. Grâce à ces mesures, le Canada peut augmenter considérablement son offre de logements abordables et devenir un chef de file mondial de l'innovation en matière de logement, y compris dans les techniques de construction, les matériaux durables et la fabrication de pointe.

Un investissement sans précédent dans la construction de logements pour les Canadiens

Le plan sur le logement le plus ambitieux au Canada depuis une génération.

Total : 25 G\$



Période de cinq ans (en milliards de dollars, selon la comptabilité d'exercice)

Grâce à ces mesures, les logements seront plus accessibles, les villes seront plus dynamiques et les communautés seront plus fortes. Chaque logement construit est un pas de plus vers un Canada plus abordable et plus confiant, et ouvre la voie à de nouvelles possibilités de carrière dans les métiers spécialisés pour les jeunes Canadiens.

**Bâtir judicieusement, par et pour les Canadiens,
dès maintenant, c'est bâtir un Canada fort.**

En réduisant les coûts pour la population canadienne

Le budget de 2025 prévoit une réduction des dépenses de fonctionnement du gouvernement et des dépenses superflues, afin que nous puissions investir davantage pour faire croître notre économie et protéger les programmes essentiels qui rendent le coût de la vie abordable.

Notre nouveau gouvernement est déterminé à réduire les coûts et à offrir de nouvelles possibilités aux Canadiens. Nous avons notamment :

- Éliminé la tarification controversée du carbone pour les consommateurs, ce qui a permis de réduire les prix de l'essence d'environ 18 cents le litre dans la plupart des provinces et des territoires.
- Réduit les impôts pour 22 millions de Canadiens de la classe moyenne, ce qui permettra aux ménages à deux revenus d'économiser jusqu'à 840 \$ par année.
- Créé des possibilités pour les jeunes Canadiens de faire la transition vers le marché du travail et d'entamer une carrière fructueuse en lançant le **service jeunesse pour le climat** et en offrant 175 000 stages par l'intermédiaire du programme **Emplois d'été Canada**, de la **Stratégie emploi et compétences jeunesse** (une stratégie horizontale) et du **Programme de stages pratiques pour étudiants** en 2026-2027.
- Rendu permanent le **Programme national d'alimentation scolaire** afin de pouvoir nourrir jusqu'à 400 000 enfants par année, ce qui devrait permettre à une famille participante de deux enfants d'économiser 800 \$ en moyenne par année.
- Amorcé le processus en vue d'**automatiser le versement des prestations fédérales** pour l'année d'imposition 2028, ce dont bénéficieront jusqu'à 5,5 millions de Canadiens à faible revenu, afin de garantir que toute personne ayant droit à une prestation la reçoive.
- Renouvelé le **laissez-passer Un Canada fort** pour aider les familles et les jeunes à visiter et à explorer le Canada à moindre coût.
- Réduit les droits de péage du pont de la Confédération et des traversiers interprovinciaux dans le Canada atlantique, ce qui a entraîné une augmentation de 25 % de l'utilisation de ces services par les visiteurs quittant l'Île-du-Prince-Édouard en août par rapport à l'année précédente.
- Maintenu la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes d'élargir l'accès de gros, afin de stimuler la concurrence et de réduire le coût de l'Internet pour les Canadiens.

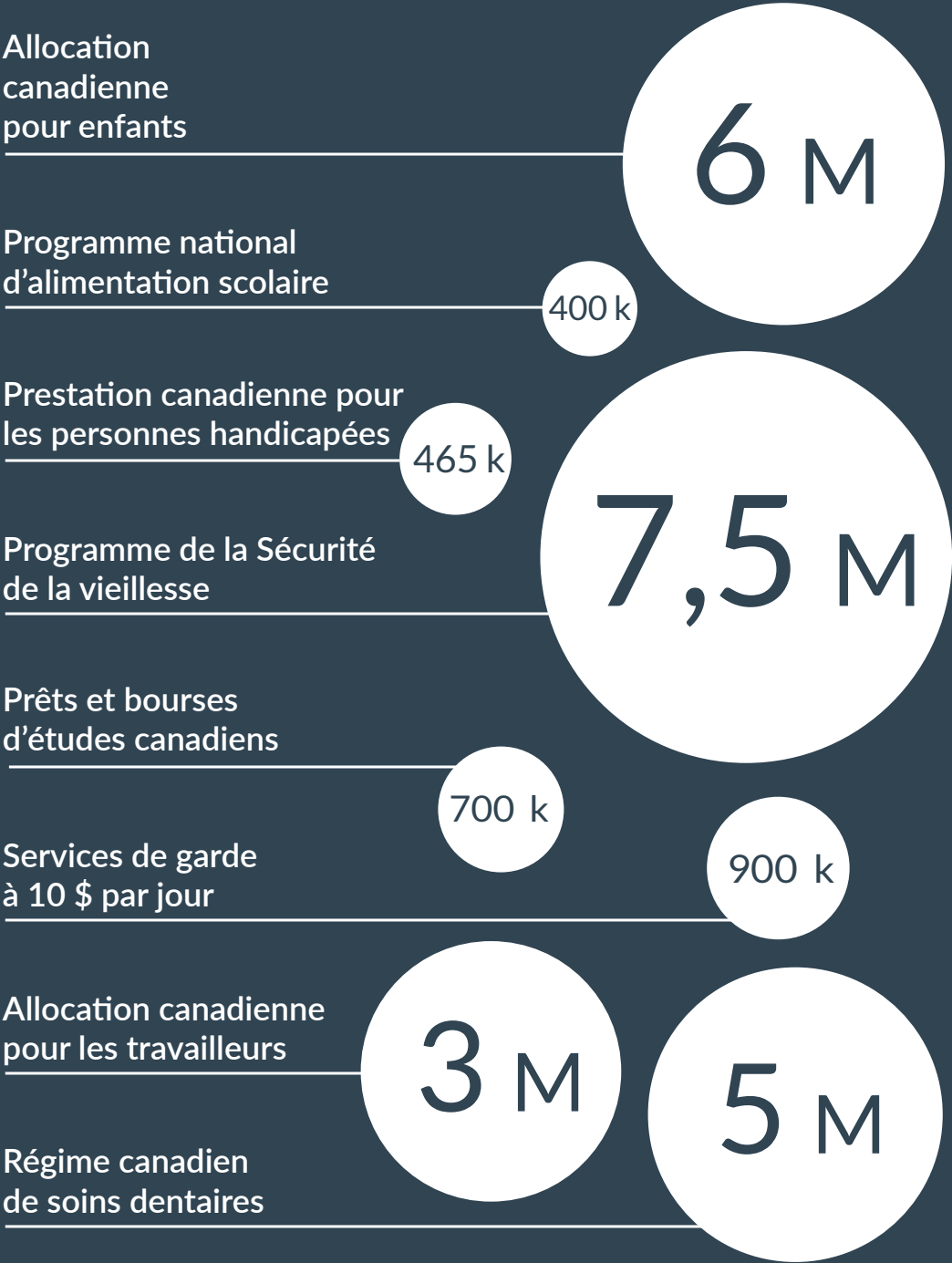


Un Canada plus abordable se traduit par une plus grande compétitivité. Le budget de 2025 comprendra des mesures anticipées, mais significatives, visant à accroître la concurrence et à réduire les coûts dans des secteurs clés comme les télécommunications et les services bancaires. Notre gouvernement continuera d'encourager l'offre d'une plus grande variété de choix aux Canadiens dans l'ensemble de l'économie.

Notre gouvernement continuera de tout mettre en œuvre pour donner à la population canadienne les moyens de réussir en réduisant les coûts, en élargissant les possibilités et en protégeant les programmes sociaux essentiels sur lesquels les Canadiens comptent, des services de garde d'enfants aux soins dentaires en passant par l'assurance médicaments.



Nous protégeons les programmes sociaux essentiels sur lesquels comptent des millions de Canadiens



En garantissant la sécurité de toute la population canadienne

Dans un monde de plus en plus imprévisible, le Canada demeure l'un des pays les plus sûrs au monde. Il ne faut toutefois pas s'arrêter là. Nous devons être prêts à réagir plus fermement aux crimes de plus en plus sophistiqués, afin de protéger notre population, nos communautés et notre économie.

Cela signifie renforcer nos frontières, lutter contre le crime organisé et le trafic illégal, et protéger la population canadienne pour que chacun puisse vivre, travailler et pratiquer sa foi en paix.

Le nouveau gouvernement du Canada prend des mesures déterminantes pour protéger les Canadiens :

- Dans le cadre du **Plan frontalier** du Canada de 1,3 milliard de dollars – un investissement sans précédent dans la gestion de nos frontières – et de nouveaux investissements prévus dans le budget de 2025, nous embauchons 1 000 nouveaux agents au sein de l'Agence des services frontaliers du Canada, modernisons la technologie frontalière et renforçons l'échange de renseignements pour mettre fin au trafic illégal d'armes à feu et de drogues et au passage de clandestins avant qu'ils atteignent nos communautés.
- Nous embauchons aussi 1 000 agents supplémentaires au sein de la Gendarmerie royale du Canada pour élargir les capacités des services de police et renforcer l'application des lois fédérales dans les domaines où les Canadiens en ont le plus besoin, de la lutte contre le trafic d'armes à feu et de drogues au démantèlement des réseaux de blanchiment d'argent, en passant par l'amélioration des capacités d'enquête sur les facilitateurs professionnels de la criminalité organisée.
- Puisque la fraude devient de plus en plus sophistiquée et nuit de plus en plus aux Canadiens, surtout les aînés et les nouveaux arrivants, nous lançons une **Stratégie nationale antifraude** afin de mettre en œuvre des mesures de protection plus rigoureuses pour les consommateurs.
- Nous mettons en place la nouvelle **Agence contre les crimes financiers** qui agira à titre de principal organisme d'application de la loi au Canada pour lutter contre les crimes financiers complexes. L'Agence réunira l'expertise nécessaire pour enquêter sur le blanchiment d'argent, les fraudes et les escroqueries financières en ligne.
- Notre gouvernement a mis sur pied une stratégie ambitieuse de réforme du système de mise en liberté sous caution afin de garantir la protection des Canadiens dans leurs communautés. Pour ce faire, nous resserrerons les lois sur la mise en liberté sous caution et imposerons des peines plus sévères aux récidivistes et aux délinquants violents, appuierons les intervenants de première ligne et investirons dans la prévention à long terme.

Nous protégeons ainsi notre souveraineté tout en assurant la sécurité de la population canadienne.

En défendant notre souveraineté et notre sécurité

Dans un monde de plus en plus dangereux et divisé, le Canada doit être prêt à défendre sa population et ses valeurs, à assurer sa souveraineté et à être un partenaire solide et fiable de ses alliés.

Le budget de 2025 concrétise cet engagement en prévoyant des investissements dans notre capacité à renforcer et à protéger notre souveraineté et notre sécurité dont bénéficieront les futures générations. Le nouveau gouvernement du Canada réinvestit pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes (FAC), en s'assurant que notre armée possède l'effectif, l'équipement, la formation et l'infrastructure dont elle a besoin pour protéger la population canadienne et assumer son leadership à l'international. Cela comprend la plus importante augmentation salariale pour les FAC depuis une génération, et des investissements importants visant à répondre aux besoins en matière de santé des membres des FAC.

Le Canada atteindra cette année la cible de 2 % en dépenses de défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), soit cinq ans plus tôt que prévu, et il accélérera ses investissements au cours des prochaines années afin d'être en bonne voie de respecter d'ici 2035 l'engagement convenu à l'OTAN de faire passer cette proportion à 5 % du PIB.

Notre engagement renouvelé envers la défense mènera à la création d'emplois intéressants et bien rémunérés pour les travailleurs canadiens et stimulera des investissements qui renforcent notre économie, nos infrastructures et notre résilience collective.

À cette fin, nous mettons sur pied une nouvelle **Agence de l'investissement pour la défense** et réalisons des progrès importants en vue de lancer une **Stratégie industrielle de défense** afin de rétablir la capacité de production nationale et de renforcer nos chaînes d'approvisionnement.

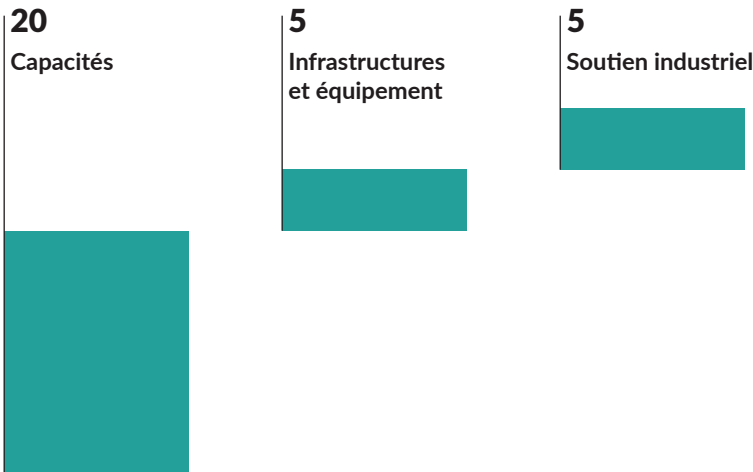
Ces investissements permettront de moderniser nos flottes, d'accroître la surveillance dans l'Arctique et la surveillance maritime, d'améliorer les capacités en matière de cybersécurité et d'aérospatiale et de créer des emplois bien rémunérés pour les travailleurs canadiens partout au pays.



Réinvestir dans la défense et la sécurité

Le plus important investissement en défense depuis des décennies

Total : 30 G\$



Période de cinq ans (en milliards de dollars, selon la comptabilité d'exercice)



Aperçu de la situation économique et budgétaire

Un monde en évolution, de nouvelles occasions

L'économie mondiale subit une profonde transformation. Après des décennies de croissance alimentée par la mondialisation et le libre-échange, un changement fondamental s'opère sous l'effet du nationalisme économique, de l'incertitude géopolitique et des progrès technologiques rapides.

Des événements marquants à l'échelle mondiale, comme les crises financières, les pandémies, la désindustrialisation et les tensions géopolitiques qui s'intensifient, exercent des pressions sur les institutions établies de longue date et le système international fondé sur des règles. Bien des pays mettent désormais l'accent sur leur résilience nationale, notamment au moyen de politiques visant à protéger des industries et chaînes d'approvisionnement cruciales.

Le concept de politique industrielle, qui a déjà été considéré comme secondaire par rapport aux forces du marché, revient au premier plan. Uniquement en 2024, des gouvernements du monde entier ont mis en place plus de 2 500 mesures de politique industrielle, ce qui témoigne de l'évolution de leur manière de procéder pour protéger leurs intérêts en matière de sécurité nationale et assurer la compétitivité de leur pays à long terme.

Les États-Unis, notre principal partenaire commercial, restructurent en profondeur toutes leurs relations commerciales et érigent des obstacles au commerce : ils imposent aujourd'hui aux autres pays des droits de douane moyens de 17 %, alors qu'à la fin de 2024 les droits avoisinaient les 2 %. Les répercussions sont considérables; elles nuisent aux entreprises, entraînent des pertes d'emplois, perturbent les chaînes d'approvisionnement et suscitent une incertitude qui freine les investissements.

Ce contexte mondial en évolution crée beaucoup d'incertitude pour les entreprises qui doivent prendre des décisions au sujet de leurs investissements et chaînes d'approvisionnement en Amérique du Nord et dans le monde, et ce, au moment même où le Canada a besoin d'investissements pour bâtir son avenir.

L'économie canadienne à un tournant

Pour un pays comme le Canada, qui tire des exportations environ le tiers de son revenu national, ces changements sur la scène mondiale ont d'importantes répercussions.

Les relations commerciales du Canada en Amérique du Nord restent au cœur de notre économie, mais leur nature se transforme. L'imposition de nouveaux droits de douane et les politiques commerciales changeantes mettent à rude épreuve les chaînes d'approvisionnement et font augmenter les coûts pour les exportateurs canadiens.

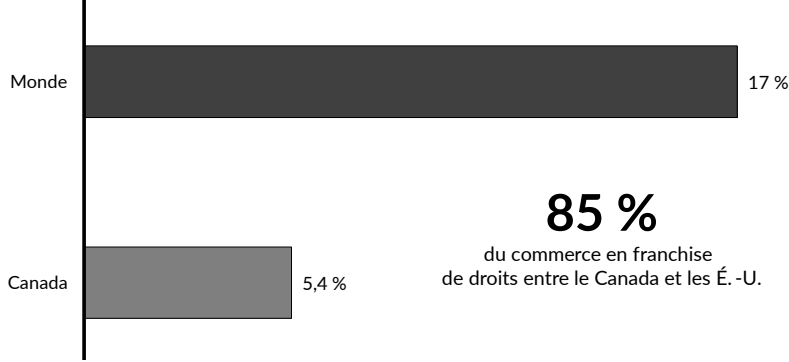
- Des droits de douane élevés et d'importantes mesures commerciales sont maintenant imposés aux exportations clés du Canada vers son plus grand partenaire commercial, pour ce qui est notamment des automobiles, de l'acier, de l'aluminium, du cuivre, du bois d'œuvre résineux et des produits du bois. Des droits de douane de 35 % s'appliquent aussi aux produits non conformes aux exigences prévues dans l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).
- Les exportateurs agricoles canadiens sont également confrontés à une hausse des droits de douane chinois sur le canola, le porc et les fruits de mer.
- Les taux des droits de douane continuent de varier, alors que l'incertitude règne au sujet de la politique commerciale.

Malgré ces tensions, le Canada continue de profiter d'un accès favorable à son plus grand marché d'exportation.

- Le Canada bénéficie de la meilleure entente commerciale parmi tous les principaux partenaires commerciaux des États-Unis, puisque 85 % de ses échanges demeurent exemptés de droits de douane.
- Le taux moyen des droits de douane appliqués par les États-Unis sur les produits canadiens s'élève à 5,4 %, le taux le plus bas parmi les principaux pays qui font du commerce avec les États-Unis (graphique 1)¹.

¹ Le taux moyen des droits de douane est calculé en fonction de l'interprétation des annonces liées à la politique commerciale américaine faites en 2025 et mises en œuvre au 1^{er} novembre, appliquées aux parts des importations américaines de 2024. Le calcul porte uniquement sur les droits à l'importation et exclut les droits antidumping et compensateurs. Les taux précis des droits de douane sont recalculés en continu, selon l'évolution de l'application des politiques tarifaires.

Graphique 1 – Taux moyen des droits de douane imposés par les États-Unis à leurs partenaires commerciaux

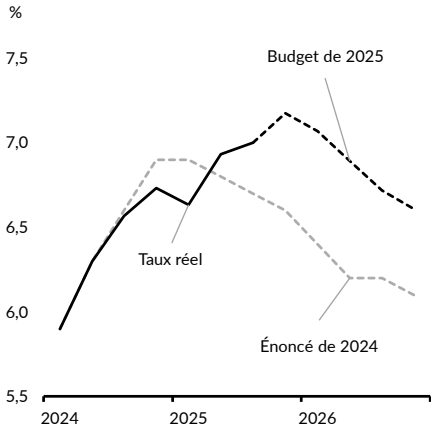


Sources : U.S. Census Bureau; calculs du ministère des Finances Canada

La stratégie économique des États-Unis est en train de changer, alors qu'ils délaissent de plus en plus la libéralisation multilatérale du commerce pour passer à une approche plus transactionnelle du commerce et de l'investissement, gérée sur une base bilatérale. Les effets économiques de ce changement sur l'économie canadienne sont déjà bien présents :

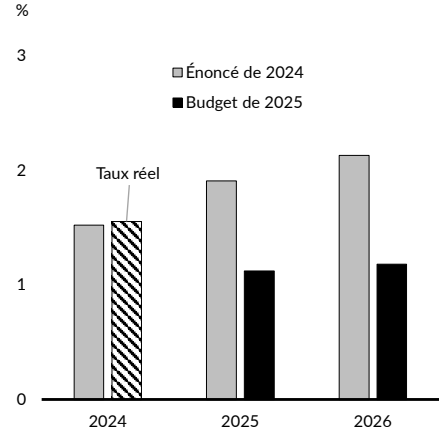
- L'imposition de nouveaux droits de douane et l'incertitude provoquée par les tensions commerciales pèsent sur les exportations, freinent les investissements des entreprises et contribuent à un ralentissement général de l'activité économique. L'économie canadienne a connu une croissance d'à peine 0,2 % au premier semestre de l'année.
- Le marché du travail montre des signes de difficultés, alors que les tensions commerciales ont interrompu la reprise qui s'était amorcée au milieu de 2024. Même si la création d'emplois s'est poursuivie au sein de notre économie, le taux de chômage est passé de 6,6 % en février à 7,1 % en septembre (graphique 2), les régions et les secteurs dépendants du commerce étant les plus touchés.
- Les perspectives à moyen terme se sont assombries. On prévoit maintenant un taux de croissance annuel du PIB réel d'un peu plus de 1 % en 2025 et en 2026, comparativement aux projections d'environ 2 % faites dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2024* (graphique 3). Il existe un risque que l'économie s'engage de façon persistante sur une trajectoire de croissance plus basse, marquée par une productivité et des investissements faibles.

Graphique 2 – Perspectives d'évolution du taux de chômage



Nota – Les lignes en tirets représentent des projections. Le dernier point de données réelles correspond au T3 de 2025.
Sources : Statistique Canada; enquêtes de septembre 2024 et d'août 2025 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé

Graphique 3 – Perspectives de croissance du PIB réel



Sources : Statistique Canada; enquêtes de septembre 2024 et d'août 2025 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé

Ces changements ont aussi fait ressortir plus nettement des défis structurels de longue date : faible productivité, niveau chroniquement bas des investissements des entreprises, dépendance excessive envers la demande en provenance des États-Unis, obstacles internes qui fragmentent le marché canadien.

Pour soutenir les travailleurs et les entreprises touchés par les nouveaux droits de douane et les tensions commerciales, le gouvernement a pris des mesures sectorielles ciblées, qui comprennent la requalification professionnelle et le soutien au revenu des travailleurs, de même que des mesures de soutien aux liquidités, à l'investissement et à l'approvisionnement des entreprises. Ce soutien immédiat et nécessaire n'est cependant pas la solution à tous les problèmes.

Bien que des forces externes influenceront toujours sur l'économie mondiale, le Canada demeure libre de tracer son propre chemin sur le plan économique. En rendant son économie plus résiliente, compétitive et axée sur l'innovation, le Canada sera en meilleure position pour résister aux chocs mondiaux, saisir de nouvelles occasions et assurer une prospérité durable aux Canadiens.

Bâtir l'économie canadienne de demain

Le budget de 2025 décrit notre plan pour bâtir l'économie la plus forte du G7, une économie qui donne à la population canadienne les moyens de réussir. Il s'agit avant tout de nous appuyer sur nos forces pour faire en sorte que le Canada puisse non seulement résister aux bouleversements mondiaux, mais aussi tirer parti des occasions qui en découlent.

« L'Allemagne et le Canada reconnaissent que, dans cette période éprouvante, il leur faut utiliser la marge de manœuvre budgétaire à leur disposition. Au Canada, les autorités n'ont pas hésité à prendre des mesures déterminantes dans un contexte où les relations du pays avec son principal partenaire commercial changent. Et l'une de ces mesures consiste d'ailleurs à reformer, à moderniser le cadre budgétaire, en séparant les dépenses de fonctionnement des investissements. On peut ensuite réaliser des investissements stratégiques qui favorisent la croissance et qui peuvent propulser la productivité. Les secteurs que le Canada a ciblés, soit le logement, l'infrastructure et l'énergie, sont ceux où ils envisagent de réaliser des projets stratégiques. Ce sont des secteurs où le Canada peut en faire plus pour stimuler sa productivité. [TRADUCTION] »

— Kristalina Georgieva, directrice générale du Fonds monétaire international, Réunions annuelles de 2025

Notre plan est essentiellement une stratégie économique à long terme qui repose sur quatre objectifs :

- **Exploiter nos forces :** Le Canada a tout ce que le monde entier recherche. Il est une superpuissance en matière d'énergie verte et conventionnelle; il figure parmi les cinq premiers producteurs de minéraux critiques du monde; c'est un chef de file en intelligence artificielle et en informatique quantique; il compte une main-d'œuvre hautement scolarisée et il peut attirer les meilleurs talents internationaux. En investissant dans ces forces, notamment au moyen de projets d'intérêt national, le Canada stimulera la croissance de ses industries et aidera les entreprises à prospérer dans l'économie d'aujourd'hui.
- **Bâtir notre nation :** Le nouveau gouvernement du Canada investit dans la réalisation de grands projets d'intérêt national qui feront avancer notre pays. Ces projets viendront établir des liens entre nos économies régionales

et entre celles-ci et le reste du monde. L'agence Maisons Canada aidera à faire doubler le rythme de la construction d'habitations afin qu'il se construise des millions de logements de plus. Tandis que nous bâtissons notre avenir, nous créons des emplois bien rémunérés et soutenons des industries canadiennes comme celles de l'acier, de l'aluminium, des minéraux critiques et du bois d'œuvre résineux, grâce à notre politique « Achetez canadien ». Il est temps de bâtir en grand, avec audace et dès maintenant.

- **Unifier notre économie :** Pour être nous-mêmes notre meilleur client, il faut un marché intérieur plus intégré. La *Loi sur l'unité de l'économie canadienne* aide à faire tomber les obstacles au commerce intérieur et à la mobilité de la main-d'œuvre au pays qui privent chaque année les Canadiens d'occasions d'une valeur allant jusqu'à 200 milliards de dollars. La *Loi* permet d'accélérer la réalisation de projets d'intérêt national et stimule la croissance économique. Les partenariats autochtones et l'inclusion sont au cœur de cette approche. En assurant l'unité de l'économie canadienne, nous créerons pour les Canadiens des emplois bien rémunérés et plus de prospérité.
- **Diversifier nos échanges commerciaux :** Nous établissons un réseau de partenaires plus flexible et résilient. La nouvelle Stratégie de diversification du commerce du Canada viendra solidifier les relations existantes et ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises canadiennes, en particulier en Asie. Nos investissements dans les infrastructures commerciales augmenteront notre capacité de faire du commerce. Par l'intermédiaire du Bureau des grands projets, nous contribuons aussi à l'élaboration de projets transformateurs de corridors énergétiques et commerciaux. Par exemple, le projet Port de Churchill plus qui pourrait augmenter la capacité d'exportation dans le Nord, par la baie d'Hudson, ce qui contribuerait à accroître et à diversifier le commerce avec l'Europe et d'autres partenaires, tout en raccordant mieux Churchill, au Manitoba, au reste du Canada.

Pour atteindre son objectif de bâtir une économie forte, le gouvernement adopte, dans son budget, une nouvelle approche axée sur la croissance, que met en lumière la restructuration de la composition des dépenses. Cette nouvelle approche est guidée par deux cibles budgétaires :

1. équilibrer les dépenses de fonctionnement courantes et les revenus d'ici 2028-2029, en réorientant les dépenses vers les investissements qui font croître l'économie;

2. maintenir le ratio du déficit au PIB sur une trajectoire descendante, qui assure une gestion budgétaire rigoureuse au profit des générations futures.

En plus de ces cibles, le budget de 2025 permettra de mobiliser des investissements totaux de 1 000 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années grâce à des dépenses publiques plus judicieuses et à des investissements en capital plus importants.

L'atteinte de cet objectif produirait des retombées économiques considérables, qui se multiplieraient au fil du temps en raison de la productivité accrue. À titre d'exemple, avec des investissements privés de 500 milliards de dollars supplémentaires au cours des cinq prochaines années, le PIB réel pourrait croître d'environ 3,5 % de plus d'ici 2030, ce qui témoignerait des retombées durables d'une économie plus riche en capitaux. Pendant la même période, le pouvoir d'achat des Canadiens s'accroîtrait, alors que le PIB réel par habitant augmenterait de 1 400 \$ par année en moyenne. Cette hausse de la production pourrait améliorer le solde budgétaire d'environ 7 milliards de dollars par année en moyenne au cours de la période de projection.

1. Contexte mondial

La croissance mondiale ralentit alors que les risques augmentent

Au cours des deux dernières années, la croissance économique mondiale a été solide. Dans la plupart des économies avancées, l'inflation a reculé ce qui a permis aux banques centrales, tant au pays qu'à l'étranger, de maintenir les taux d'intérêt au même niveau ou de les réduire, favorisant ainsi les dépenses des ménages et les investissements des entreprises.

Cette année, il y a eu une augmentation des facteurs de risque pouvant affecter la croissance et l'inflation. Il est notamment question ici des taux moyens des droits de douane imposés par les États-Unis qui ont atteint des niveaux jamais vus depuis des décennies (graphique 4) et qui ont rendu les échanges commerciaux plus coûteux et imprévisibles. Ces mesures commerciales redéfinissent les échanges mondiaux et pèsent sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Après avoir atteint un sommet plus tôt en 2025, les indices mesurant l'incertitude économique à l'échelle mondiale ont quelque peu baissé, mais restent néanmoins élevés, à un degré bien supérieur à

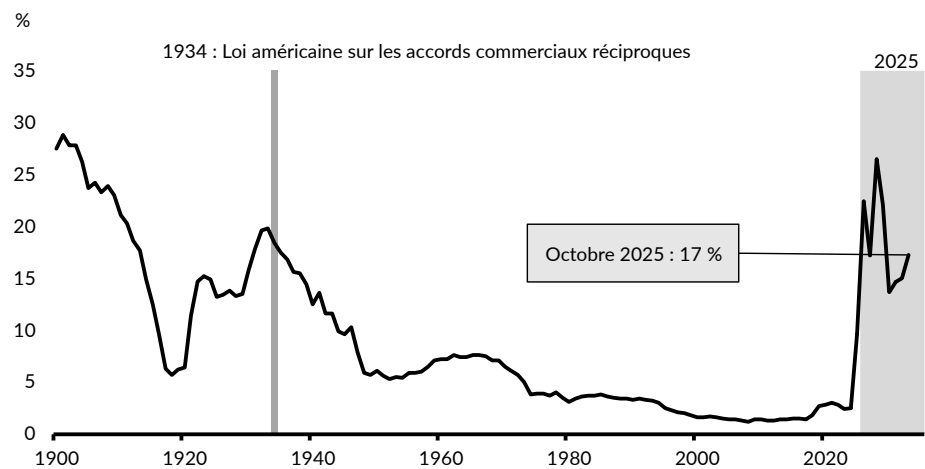
celui qui était habituellement observé avant la pandémie et qui correspond normalement aux indicateurs en temps de crises majeures.

Même si les États-Unis ont reporté l'application de certaines mesures tarifaires ou en ont réduit l'ampleur, il reste qu'ils ont augmenté sur une base bilatérale les droits de douane à l'égard de presque tous leurs partenaires commerciaux : leur virage vers une politique commerciale protectionniste est manifeste.

Au début de 2025, la vigueur de l'économie mondiale a été plus grande que prévu. Les entreprises ont accéléré leurs importations avant l'imposition de nouveaux droits de douane par les États-Unis, tandis que la conjoncture financière favorable, soutenue par les attentes de baisses additionnelles des taux directeurs et la vigueur des marchés boursiers, a contribué au maintien de l'activité économique.

Ces conditions favorables sont en train de s'estomper. Les effets de l'augmentation des obstacles au commerce deviennent plus visibles, comme l'illustrent la faiblesse des résultats financiers, la réorientation des échanges vers d'autres marchés que les États-Unis, le fléchissement de la demande intérieure dans les grandes économies et l'affaiblissement du marché du travail. Selon les plus récentes prévisions du Fonds monétaire international (FMI), la hausse des droits de douane contribuera à un regain des pressions inflationnistes aux États-Unis, ce qui limitera les possibilités que d'autres mesures de stimulation monétaire soient prises.

Graphique 4 – Taux moyen des droits de douane aux États-Unis, pour toutes les importations



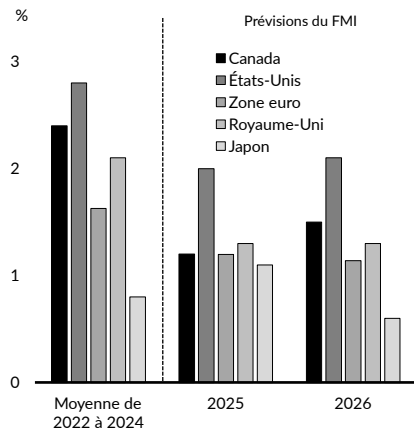
Sources : U.S. Census Bureau; calculs du ministère des Finances Canada

Pour la suite des choses, des organisations internationales comme le FMI et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoient que la croissance mondiale ralentira au second semestre de 2025 et que ce fléchissement se poursuivra en 2026 (graphique 5).

De nouvelles tensions commerciales redessinent l'économie mondiale, en engendrant de l'incertitude et de nouvelles dynamiques qui ont des effets sur les prix du pétrole, les taux de change et les taux d'intérêt à long terme – ainsi que sur les perspectives économiques au pays.

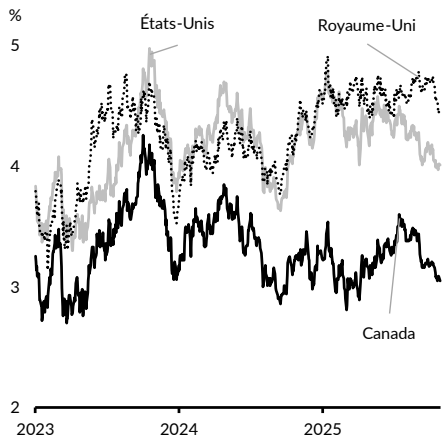
- Les prix du pétrole, un important moteur de l'économie canadienne qui influence sa situation financière, restent faibles et marqués par l'instabilité. La faible croissance de la demande dans le monde et la hausse soutenue de la production des pays de l'OPEP+ font pression sur les marchés. Le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) a oscillé entre 57 \$ US et 81 \$ US le baril cette année, et avoisine actuellement 60 \$ US le baril, soit un prix bien inférieur à celui qui était prévu dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* (Énoncé de 2024).
- Depuis le début de l'année, le dollar américain a reculé d'environ 7 % par rapport aux autres grandes devises, plombé par les perspectives de croissance à la baisse, alors que le maintien de son statut de valeur refuge suscite des préoccupations sur les marchés. La faiblesse du dollar américain favorise un raffermissement du dollar canadien qui contribue à atténuer l'inflation, mais n'aide pas à faciliter les choses pour les exportateurs face aux nouveaux obstacles au commerce érigés par les États-Unis.
- Le rendement des obligations d'État à long terme a décliné aux États-Unis et au Canada depuis juillet, alors qu'un plus grand assouplissement de la politique monétaire était attendu. Toutefois, les rendements demeurent élevés ou ont même encore augmenté pour certaines économies avancées depuis deux ans. Les marchés exigent désormais des primes plus élevées pour détenir des instruments de la dette publique, compte tenu des inquiétudes concernant la viabilité à long terme des politiques budgétaires. Par rapport aux pays comparables, le rendement des obligations du Canada demeure plus bas (graphique 6), ce qui dénote une grande confiance des investisseurs dans la situation financière du pays.

Graphique 5 – Perspectives de croissance du PIB réel selon le FMI



Sources : Haver Analytics; FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2025

Graphique 6 – Rendement des obligations d'État à 10 ans pour certaines économies avancées



Nota – Les derniers points de données correspondent au 24 octobre.
Source : Haver Analytics

2. Contexte économique canadien

L'économie canadienne face à de nouveaux droits de douane

Alors que le libre-échange était auparavant le moteur de la croissance économique mondiale, nous voilà maintenant entrés dans une ère de nationalisme économique et de mercantilisme. Le premier marché d'exportation du Canada, les États-Unis, est en train de redéfinir en profondeur toutes ses relations commerciales.

Le taux des droits de douane imposés par les États-Unis n'a jamais été aussi élevé depuis la Grande Dépression, dans les années 1930, et ces droits visent tous les pays et presque tous les biens. La guerre commerciale et l'incertitude qu'elle a provoquée ont des répercussions notables sur l'économie canadienne.

Après avoir crû de plus de 2,0 % au cours de la deuxième moitié de 2024, le PIB réel au Canada a augmenté au taux de croissance annualisé de 0,2 %. Le PIB a progressé de 2,0 % au premier trimestre, pour se replier de 1,6 % au deuxième trimestre, à la fois sous l'effet de la normalisation des activités commerciales qui ont fait suite aux expéditions massives réalisées lors des deux trimestres

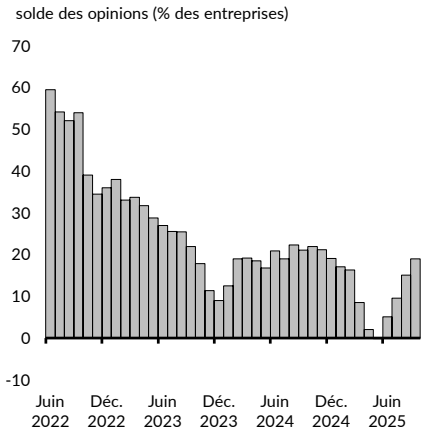
précédents en prévision des droits de douane, et de l'entrée en vigueur de nouveaux droits de douane.

Malgré ces vents contraires, l'économie canadienne a fait preuve de résilience, et les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que le pays enregistre une croissance modeste au second semestre de 2025. Le FMI prévoit que le Canada connaîtra la deuxième plus forte croissance économique annuelle du G7 (après celle des États-Unis) en 2026 et en 2027.

Les répercussions des droits de douane américains et de l'incertitude persistante sur l'économie canadienne sont manifestes :

- Même si la croissance est restée forte aux États-Unis, les exportations ont connu un brusque repli, et les ventes ont diminué dans le secteur de la fabrication à mesure que de nouveaux droits de douane ont été imposés.
- Dans ce contexte, la confiance des entreprises a fléchi (graphique 7), et des déclinés sont observés dans plusieurs secteurs, y compris ceux qui dépendent des échanges commerciaux.
- Les investissements ont diminué au premier semestre, à mesure que les entreprises ont soit reporté, soit annulé des projets. Les prévisionnistes du secteur privé anticipent de faibles investissements tout au long de 2025 (graphique 8), ce qui aura pour effet de réduire la capacité de production de l'économie.
- Il y a eu des pertes d'emploi dans les secteurs ciblés par les droits de douane et ceux qui dépendent le plus du commerce, et les embauches ont ralenti dans d'autres secteurs.

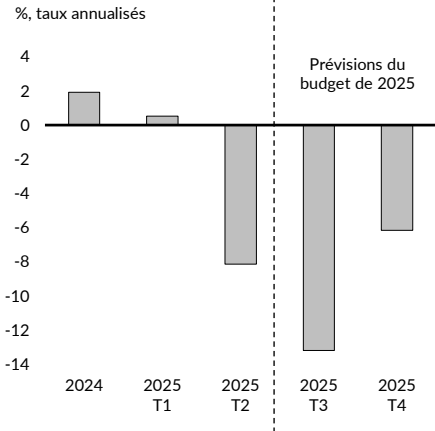
Graphique 7 – Confiance des entreprises concernant les conditions d'affaires actuelles



Nota – Série de données calculée en fonction de la différence entre la proportion des entreprises qui jugent les conditions d'affaires actuelles mauvaises ou bonnes pour les affaires, selon une pondération double des réponses indiquant que la situation est très mauvaise ou très bonne pour les affaires. Moyenne mobile sur trois mois. Le dernier point de données correspond à septembre 2025.

Source : Banque du Canada

Graphique 8 – Croissance des investissements réels des entreprises



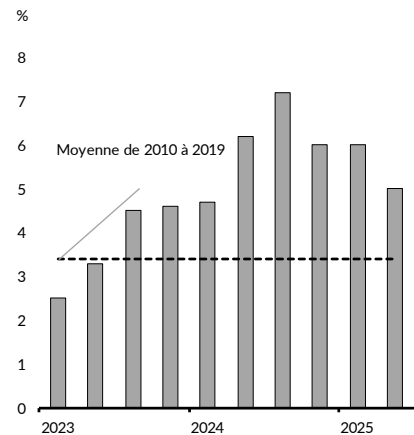
Nota – Le point de données pour 2024 correspond à la moyenne des taux de croissance trimestriels annualisés pour 2024.

Sources : Statistique Canada; enquête d'août 2025 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Malgré tout, l'économie canadienne fait preuve de résilience, alors que les secteurs axés sur le marché intérieur s'en sont mieux tirés. Voilà qui montre bien l'importance de renforcer l'économie nationale en investissant dans l'infrastructure et le logement, y compris au moyen d'initiatives privilégiant l'achat de produits canadiens, tout en continuant de diversifier le commerce extérieur et les marchés d'exportation du Canada.

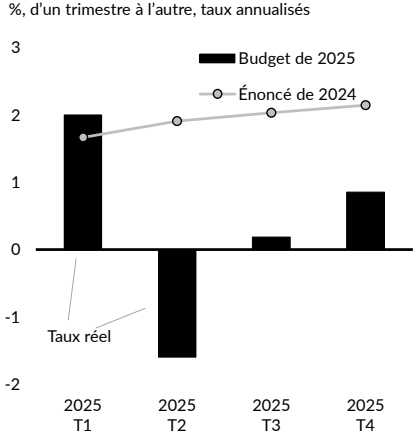
Les dépenses des ménages sont demeurées vigoureuses, et tout indique que cette vigueur s'est maintenue tout au long de l'été. La situation financière des ménages a bénéficié de la forte hausse des salaires réels, du taux d'épargne élevé des ménages, de la diminution des coûts d'emprunt et de l'augmentation de la valeur des actifs (graphique 9). Parallèlement, la diminution des voyages aux États-Unis et les initiatives d'achat de produits canadiens ont réorienté certaines dépenses vers des produits et des services nationaux, ce qui a contribué à mieux soutenir les économies locales. Le marché du logement reprend de la vigueur après une période de repli marqué, mais la situation varie d'une région à l'autre.

Graphique 9 – Taux d'épargne des ménages



Nota – Le dernier point de données correspond au T2 de 2025.
Source : Statistique Canada

Graphique 10 – Perspectives de croissance du PIB réel

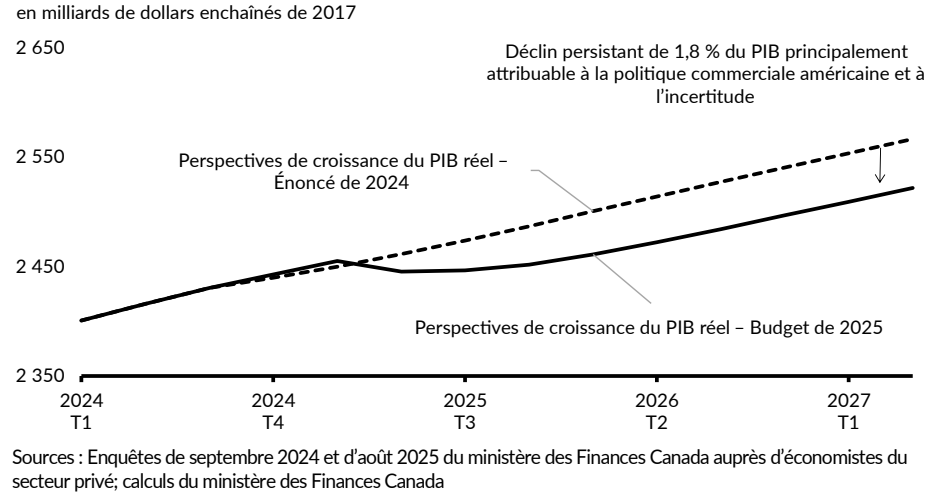


Sources : Enquêtes de septembre 2024 et d'août 2025 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Les effets de l'imposition de nouveaux droits de douane et de l'incertitude qu'ils provoquent devraient continuer de s'accumuler. Les perspectives de croissance sont plus faibles que celles qui avaient été projetées dans l'Énoncé de 2024 (graphique 10). Les économistes du secteur privé estiment que la croissance du PIB réel reprendra au second semestre de 2025, à un taux annualisé de 0,2 % et de 0,9 % aux troisième et quatrième trimestres, respectivement.

Les droits de douane et les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement devraient continuer de freiner les investissements des entreprises et la productivité. Ces effets combinés au ralentissement de la croissance de la population font en sorte que le niveau du PIB réel devrait être de 1,8 % inférieur à la prévision établie dans l'Énoncé de 2024, avant le conflit commercial (graphique 11). Une activité économique plus faible affecte la capacité fiscale du Canada. Selon une analyse de sensibilité du ministère des Finances, ce type de choc économique pourrait se traduire par une détérioration du solde budgétaire de 7 milliards de dollars par année en moyenne au cours de la période de projection (voir l'annexe 1 pour obtenir des détails sur la sensibilité des projections budgétaires aux chocs économiques).

Graphique 11 – Niveau du PIB réel



Les exportations canadiennes aux prises avec de nouveaux droits de douane

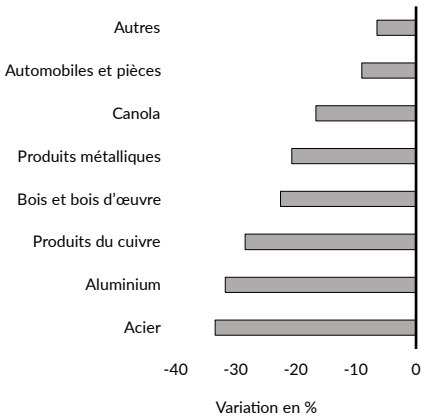
Les exportateurs canadiens font face à des défis croissants en raison de la hausse des droits de douane, de l'incertitude entourant d'éventuelles règles commerciales et de l'affaiblissement de la demande mondiale. Les exportations vers notre premier partenaire commercial ont fortement baissé, une fois qu'ont pris fin les expéditions massives réalisées en prévision de l'imposition des droits de douane. La hausse récente de la capacité d'exportation de produits énergétiques, notamment par l'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le projet de LNG Canada, a amorti dans une certaine mesure la baisse des exportations.

Ce sont les entreprises dans les secteurs directement ciblés par les droits de douane qui ont été les plus touchées, tout comme les régions où ces secteurs sont les plus présents. Les ventes intérieures ont compensé en partie la faible demande aux États-Unis et les entreprises ont accru leurs stocks, mais cela n'a pas suffi pour combler l'écart, et la production a décliné dans les secteurs touchés.

- La valeur des exportations de marchandises canadiennes vers toutes les destinations a baissé de 7,2 % en août par rapport à leur valeur moyenne de 2024. Ce recul touche particulièrement les exportations vers les États-Unis, qui ont chuté de 10,4 %.

- Les exportations d'acier et d'aluminium ont connu de fortes baisses, leurs volumes ayant chuté de 33 % et de 32 %, respectivement en août par rapport à leur moyenne de 2024 (graphique 12). Les États-Unis ont tout d'abord imposé des droits de douane de 25 % sur ces produits en mars avant de les faire doubler en les portant à 50 % en juin.
- La Chine a imposé des droits de douane de 76 % sur les semences de canola en provenance du Canada, et de 100 % sur l'huile de canola et le tourteau de canola, ce qui a eu pour effet de fermer complètement le marché chinois au canola canadien. Les exportations de canola ont diminué de 17 % par rapport à 2024.
- Les exportations de véhicules et de pièces d'automobiles ont baissé de 9 % depuis 2024, mais ce résultat masque ce qui aurait dû être une hausse s'il n'y avait pas eu de tensions commerciales. Les expansions planifiées dans le secteur ont été reportées, mises en attente ou complètement annulées en raison de l'incertitude planant sur le commerce.
- Même si la plupart des biens canadiens entrent en franchise de droits sur le marché américain, les exportations ont aussi décliné dans des secteurs non visés par les droits, ce qui indique une propagation des effets du fléchissement de la demande industrielle aux États-Unis.
- On constate un virage encourageant des exportations vers des marchés différents depuis 2024 (graphique 13). En particulier, les exportations vers d'autres partenaires commerciaux de produits en métal et de produits minéraux non métalliques, d'énergie, de biens de consommation et de matériel électrique ont toutes augmenté de plus de 7 % en août par rapport à 2024, alors que les entreprises cherchent à diversifier leurs marchés et que de nouvelles capacités d'exportation de l'énergie sont entrées en service.

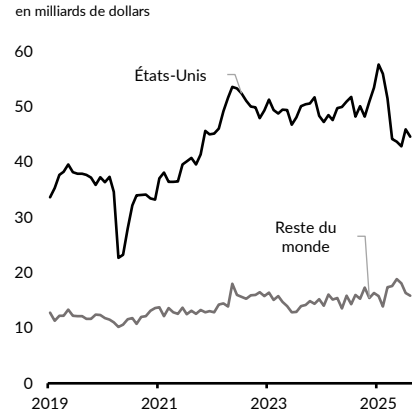
Graphique 12 – Variation du volume des exportations de marchandises, août 2025 par rapport à la moyenne de 2024



Nota – Pour les produits du cuivre, les chiffres sont une estimation et n'englobent pas tous les produits du cuivre et à teneur en cuivre qui sont visés par des droits de douane.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 13 – Exportations de marchandises du Canada



Nota – Données mesurées sur une base douanière. Le dernier point de données correspond à août 2025.
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

- Le rythme du déclin des exportations s’est stabilisé au troisième trimestre, alors que les baisses additionnelles dans les secteurs visés par des droits de douane ont été en partie compensées par la reprise des expéditions de produits énergétiques et le lancement des activités de LNG Canada. Cependant, la baisse brutale des exportations au début de l’année a maintenu les niveaux d’exportation bien en deçà de ceux de l’an dernier. Les prévisionnistes s’attendent à ce que les exportations accusent un retard sur la croissance de l’ensemble de l’économie au cours des deux prochaines années, étant donné que les droits de douane élevés pèseront sur la demande aux États-Unis, tandis qu’il faudra du temps pour développer de nouveaux marchés d’exportation.
- L’élargissement des partenariats internationaux avec des pays fiables et aux vues similaires, comme les pays de l’Union européenne, la Corée, le Japon et le Mexique, donnera accès à de nouveaux marchés et réduira la dépendance excessive envers un seul partenaire économique, ce qui renforcera la résilience à long terme des exportateurs canadiens.

Le marché du travail dans un contexte d'incertitude sur le plan commercial

Les effets des droits de douane imposés par les États-Unis se font sentir dans l'ensemble du marché de l'emploi. Les entreprises suspendent leurs plans d'embauche en réaction aux nouveaux droits de douane et aux tensions commerciales. La reprise du marché de l'emploi, en cours depuis la fin de 2024, a ainsi été interrompue.

La croissance de l'emploi a ralenti depuis janvier, mais elle a rebondi en septembre, où la création de 60 000 emplois a compensé les pertes antérieures. La hausse du taux de chômage découle en grande partie du ralentissement de l'embauche, alors que les entreprises reportent ou annulent leurs offres d'emploi.

Le nombre de mises à pied a légèrement augmenté par rapport à son niveau historiquement bas, mais il s'est récemment stabilisé. Le nombre de nouvelles demandes de prestations d'assurance-emploi demeure assez bas comparativement aux périodes de ralentissement économique antérieures.

Certains Canadiens en ressentent davantage les effets :

- Les pertes d'emploi se sont principalement produites dans les secteurs qui dépendent du commerce (graphique 14), comme celui de la fabrication, où 30 000 emplois ont été perdus depuis janvier. Le marché de l'emploi dans ces secteurs est toujours au ralenti, alors que les entreprises s'adaptent à la baisse de la demande américaine. Le taux de chômage a augmenté dans la plupart des provinces, et les hausses les plus importantes ont eu lieu dans des régions principalement manufacturières comme Windsor et Oshawa en Ontario, et dans certaines régions de la Colombie-Britannique (graphique 15).
- Les jeunes sont touchés de manière disproportionnée par le ralentissement des embauches. Le taux de chômage chez les jeunes a grimpé, pour passer de 12,9 % en février à 14,7 % en septembre, le taux le plus élevé depuis 2010, sauf durant la pandémie.
- Compte tenu de la diminution des embauches dans bien des secteurs, la recherche d'emplois prend plus de temps, ce qui a pour effet d'augmenter le taux de chômage à long terme.

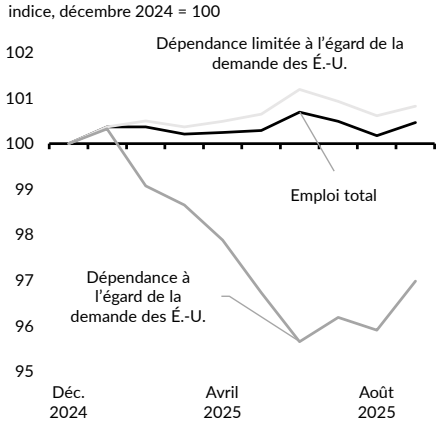
- Pour bâtir l'économie de demain, il faut faire en sorte que les travailleurs et les industries aient les moyens de saisir les occasions qui se présentent. Pour favoriser une main-d'œuvre forte et confiante, nous mettrons en place un nouveau programme de requalification professionnelle auquel auront accès jusqu'à 50 000 travailleurs, assouplirons le régime d'assurance-emploi et en prolongerons les prestations, et lancerons une nouvelle plateforme numérique d'emploi et de formation en collaboration avec des partenaires du secteur privé afin de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de trouver plus rapidement un emploi.
- La population active s'accroît plus lentement en raison du ralentissement de la croissance démographique et des taux d'immigration, que le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 ramène à des niveaux plus viables. Ces mesures aident à atténuer les pressions qui s'exercent sur le marché du travail, ce qui contribue à contenir le taux global de chômage. Le ralentissement des embauches rend la situation plus difficile pour les jeunes et les nouveaux arrivants qui peinent à décrocher leur premier emploi, ce qui met en évidence les obstacles auxquels se heurtent les premiers à leur entrée sur le marché du travail et le défi que représente l'intégration pour les seconds. Les jeunes sont particulièrement touchés, comme en témoigne la hausse de 5,7 points de pourcentage du taux de chômage chez les jeunes depuis 2022. La gestion de la croissance de l'immigration aide maintenant à stabiliser les conditions du marché du travail et devrait améliorer la situation pour les jeunes.
- Le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 donne déjà des résultats : les arrivées de nouveaux travailleurs étrangers temporaires ont chuté d'environ 50 % cette année, et les arrivées de nouveaux étudiants étrangers sont inférieures d'environ 60 % à celles de 2024. Les demandes d'asile ont aussi diminué du tiers jusqu'à maintenant en 2025.

Le taux d'activité des femmes et des travailleurs dans la force de l'âge a quelque peu baissé, mais demeure élevé, tant historiquement que par rapport à d'autres pays.

- Les Canadiens continuent de participer au marché du travail, et les entreprises ont accès à un important bassin de main-d'œuvre.

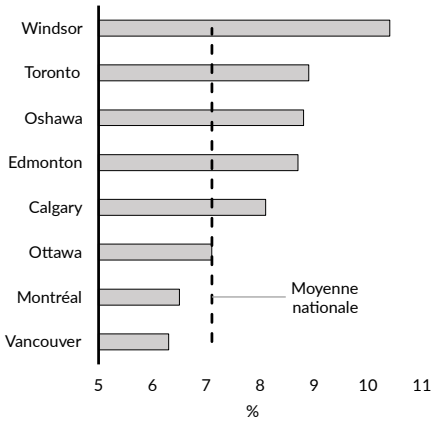
Le taux de chômage devrait demeurer élevé au cours de la période de projection pour atteindre un sommet de 7,2 % d'ici la fin de l'année, avant de baisser progressivement.

Graphique 14 – Croissance de l'emploi en fonction de la dépendance envers la demande des États-Unis



Nota – Il y a un lien de dépendance lorsqu'au moins 35 % des emplois dans un secteur dépendent de la demande américaine. Le dernier point de données correspond à septembre 2025.
Sources : Statistique Canada, calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 15 – Taux de chômage dans les grandes villes, septembre 2025



Nota – Le graphique présente les cinq hausses les plus élevées du taux de chômage dans les 20 principales régions métropolitaines de recensement, et la hausse du taux de chômage dans les cinq régions métropolitaines les plus peuplées. Moyenne sur trois mois.
Sources : Statistique Canada

L'amélioration de l'offre de logements contribue à atténuer les pressions

Après avoir fléchi plus tôt cette année, le marché du logement s'est stabilisé. Les reventes de propriétés et les nouvelles mises en chantier ont repris, mais l'activité varie d'une région à l'autre. Tant pour les locataires que pour les acheteurs d'une propriété, il est devenu plus abordable de se loger, notamment à la suite d'initiatives prises par le gouvernement, qui a entre autres investi dans la construction de logements construits expressément pour la location, abaissé les cibles d'immigration et offert de nouvelles mesures de soutien à l'achat d'une première propriété.

- L'élimination de la TPS pour les acheteurs d'une première habitation d'une valeur maximale de 1 million de dollars et les récents changements apportés aux règles hypothécaires aideront à rendre l'accès à la propriété possible pour un plus grand nombre de Canadiens.
- Les ventes de propriétés ont augmenté au cours de cinq des six derniers mois, et les indicateurs prospectifs, dont le ratio des ventes aux nouvelles inscriptions et les stocks de logements disponibles, semblent indiquer un marché globalement équilibré à l'échelle nationale.

- La baisse du prix des propriétés et des taux d'intérêt, conjuguée à la forte croissance des revenus, a rendu les prix plus abordables pour les acheteurs d'une première habitation. L'indice d'accessibilité à la propriété de la Banque du Canada s'est amélioré depuis sept trimestres consécutifs, à la faveur d'une réduction de 2,75 points de pourcentage du taux directeur depuis mai 2024 et de la baisse des prix de revente dans plusieurs marchés de l'habitation.
- Les mises en chantier sont en hausse cette année. Elles se sont chiffrées à 277 000 en moyenne au cours des six derniers mois, le nombre le plus élevé depuis 2021, soutenues par les incitatifs du gouvernement à la construction de logements construits expressément pour la location.
- La vigueur du secteur de la construction de logements locatifs, combinée aux premières mesures prises par le gouvernement pour assurer une croissance viable de l'immigration et de la population, a atténué les pressions exercées sur le logement, alors que le loyer demandé moyen a baissé de 3,2 % au cours de la dernière année (graphiques 16 et 17).
- Des politiques gouvernementales, comme le Programme de prêts pour la construction d'appartements et l'assurance prêt hypothécaire, ont aidé à maintenir un niveau élevé d'activité dans le domaine de la construction, particulièrement dans le secteur du logement locatif.

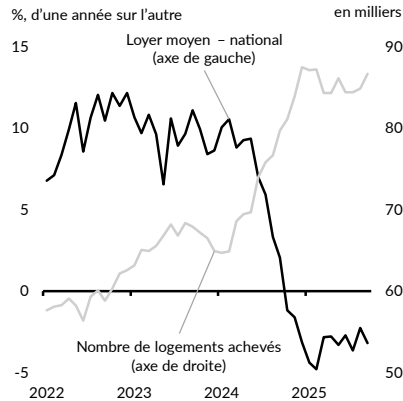
Les efforts déployés par le gouvernement aident déjà à augmenter l'offre de logements et à réduire les coûts.

Pour que le coût du logement redevienne abordable à long terme, il faudra poursuivre sur cette lancée et combler l'écart entre l'offre et la demande. C'est pourquoi le nouveau gouvernement du Canada prend des mesures pour doubler le rythme de construction et ainsi construire plus vite des millions de logements, en s'appuyant notamment sur une nouvelle agence, Maisons Canada.

- Le nouveau gouvernement du Canada a lancé Maisons Canada, qui aidera à doubler le rythme de construction résidentielle au cours des 10 prochaines années pour accroître l'offre de logements, parallèlement à d'autres mesures. Cette agence transformera la collaboration entre les secteurs public et privé et favorisera des méthodes de construction modernes en exerçant un effet catalyseur sur la création d'une toute nouvelle industrie canadienne de l'habitation.

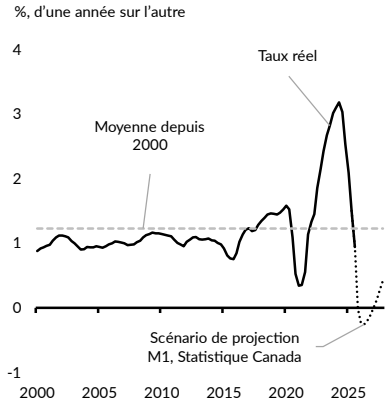
- Maisons Canada investira des capitaux, créera de la demande et exploitera des technologies novatrices dans le domaine du logement afin que des logements soient bâtis plus rapidement et de manière plus durable tout au long de l'année. L'agence privilégiera fortement le recours à des méthodes de construction modernes et rentables, telles que la préfabrication, les logements modulaires et le bois massif. Grâce à des achats en gros et à un financement à long terme, Maisons Canada favorisera l'adoption généralisée de ces méthodes de construction de pointe, qui pourraient réduire les délais de construction jusqu'à 50 %, les coûts jusqu'à 20 % et les émissions d'environ 20 % pendant la période de construction.
- Le gouvernement fédéral collabore avec les autres ordres de gouvernement en vue d'agir au moyen d'un train complet de mesures stratégiques. Celles-ci englobent notamment un financement à faible coût pour les promoteurs immobiliers, des incitatifs pour la construction de logements locatifs, la réduction des formalités administratives, des investissements dans l'infrastructure et des initiatives pour accroître la main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de la construction.
- Les investissements visant à augmenter l'offre de logements s'accompagnent de mesures favorisant une gestion responsable de l'immigration, dans le but d'atténuer les pressions exercées sur la demande de logements. Le Plan des niveaux d'immigration 2026-2028 ramènera l'immigration à des niveaux viables en venant stabiliser les nouvelles admissions de résidents permanents afin qu'elles correspondent à moins de 1 % de la population canadienne après 2027, et en réduisant le nombre total de résidents temporaires pour qu'il passe à moins de 5,0 % de la population d'ici la fin de 2027, comparativement au sommet de 7,6 % atteint en 2024.

Graphique 16 – Nombre de logements locatifs achevés et loyer demandé moyen



Nota – Le nombre de logements achevés correspond à la somme des 12 derniers mois. Les derniers points de données correspondent à septembre 2025.
Sources : Rentals.ca; Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 17 – Croissance démographique



Nota – Le dernier point de données correspond à la population au 1^{er} juillet 2025.
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

L'inflation se maintient dans la fourchette cible

L'inflation selon l'indice des prix à la consommation (IPC) se maintient à près de 2 %. Elle s'est établie à 2,4 % en septembre et s'est maintenue, au cours des 21 derniers mois, dans la fourchette cible allant de 1 % à 3 % de la Banque du Canada. Le Canada a connu une désinflation plus rapide que bon nombre de pays comparables (graphique 18).

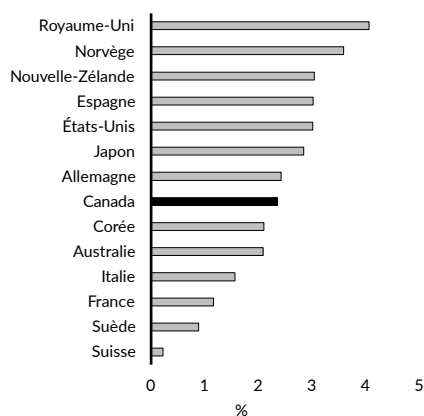
L'élimination par le gouvernement fédéral, en avril, de la tarification du carbone pour les consommateurs a aidé à faire baisser les coûts.

L'inflation sous-jacente demeure élevée sous l'effet des fortes pressions qui se sont exercées antérieurement sur les coûts. Si on exclut les taxes indirectes, l'inflation a atteint 2,9 % au mois de septembre, et les mesures de l'inflation fondamentale se sont maintenues autour de 3 % au cours des derniers mois. Cette vigueur de l'inflation dénote certains facteurs persistants :

- L'inflation des biens (à l'exclusion de l'énergie) se maintient en raison des pressions qui se sont exercées antérieurement sur les coûts à l'échelle internationale et qui se sont traduites par des prix plus élevés à l'importation. Divers facteurs mondiaux étaient en cause : la faiblesse du dollar canadien vers la fin de 2024, la hausse des prix dans le secteur industriel et les coûts élevés de transport. Ces facteurs se sont cependant atténués récemment.

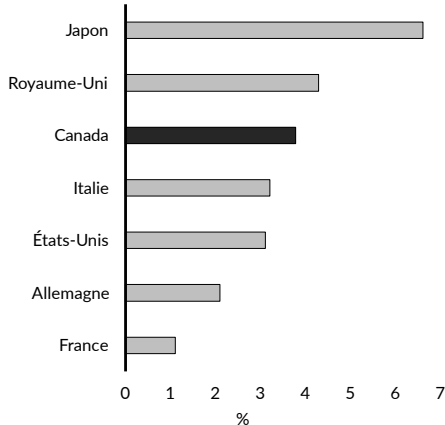
- Les prix des aliments ont augmenté à l'échelle mondiale, y compris au Canada, ce qui reflète les augmentations de coûts antérieures notamment lors de la dépréciation de plusieurs devises mondiales par rapport au dollar américain vers la fin de 2024. Ces augmentations de coûts antérieures continuent de se répercuter sur les prix des aliments. Le prix élevé des produits de base et les perturbations de l'offre à l'échelle mondiale ont entraîné d'autres pressions. La hausse des prix des aliments au Canada est d'une ampleur similaire à celle de pays comparables (graphique 19).
- L'inflation des prix de l'énergie demeure modérée à la suite de l'élimination de la tarification du carbone pour les consommateurs. Cependant, les marges bénéficiaires accrues des raffineries dans le monde, attribuables à la vigueur de la demande et à une offre limitée, neutralisent en partie cette baisse.
- L'inflation du prix des services demeure élevée, quoique le taux d'inflation du logement s'atténue. On s'attend à ce que la modération des frais d'intérêts hypothécaires se poursuive, tandis que la baisse de l'inflation des loyers devrait reprendre sous l'effet du ralentissement de la croissance démographique et de l'offre accrue de logements locatifs, ce qui réduira les prix sur le marché locatif.

Graphique 18 – Taux d'inflation, septembre 2025 (ou donnée la plus récente), dans certaines économies avancées



Nota – Les taux d'inflation sont ceux de septembre 2025 sauf pour la Nouvelle-Zélande (T3 de 2025) et l'Australie (T2 de 2025).
 Source : Haver Analytics

Graphique 19 – Inflation alimentaire, septembre 2025, G7



Nota – Taux d'inflation alimentaire une année sur l'autre.
 Source : Haver Analytics.

La croissance des salaires permet aux Canadiens d'avoir plus d'argent dans leurs poches, le montant des chèques de paie ayant augmenté même en tenant compte de l'inflation. Voilà maintenant près de trois ans que la croissance des salaires est supérieure à l'inflation (graphique 20).

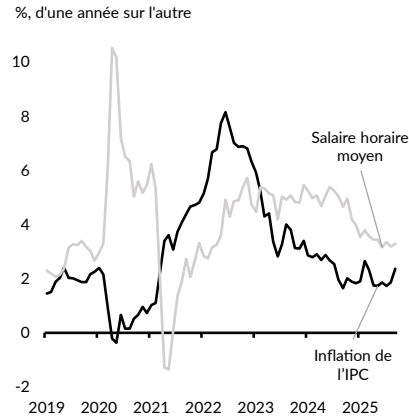
On prévoit que le taux d'inflation devrait se maintenir aux alentours de 2 %, alors que les pressions à la hausse et à la baisse sur les prix s'équilibrent mutuellement :

- La hausse des droits de douane imposés par les États-Unis sur leurs importations gonfle les coûts de production des entreprises canadiennes et pourrait contribuer à l'inflation au pays. Les pressions sur les coûts découlant de la réorientation des chaînes d'approvisionnement à mesure que les entreprises diversifient leurs fournisseurs pourraient aussi se répercuter sur les prix à la consommation au Canada, compte tenu de l'intégration étroite des chaînes d'approvisionnement en Amérique du Nord.
- L'élimination de la plupart des contre-mesures canadiennes se traduira par moins de pressions à la hausse sur le prix de bon nombre de produits provenant des États-Unis.
- Le ralentissement de la demande intérieure et les conditions plus précaires du marché du travail, qui entraîneront une baisse des coûts unitaires de main-d'œuvre, ralentiront l'inflation de manière plus générale.

La Banque du Canada a réduit considérablement les taux d'intérêt, ce qui a soutenu la demande intérieure et l'économie canadienne. Depuis mai 2024, elle a baissé le taux directeur de 2,75 points de pourcentage pour le ramener à 2,25 %, soit un taux inférieur au point médian de la « fourchette neutre » selon les estimations de la Banque du Canada. Cette dernière a assoupli sa politique monétaire plus tôt et de manière plus décisive que bien d'autres banques centrales au cours de ce cycle d'assouplissement, en partie grâce à une désinflation plus rapide (graphique 21).

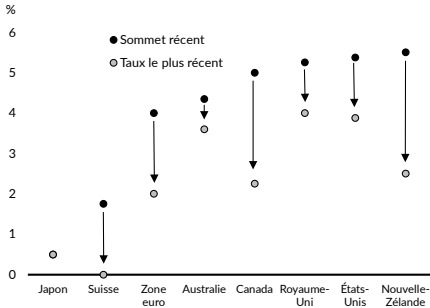
Le 29 octobre dernier, la Banque a réduit son taux directeur de 25 points de base, invoquant le ralentissement persistant de l'économie et une diminution des facteurs de risque pouvant augmenter l'inflation. La Banque a aussi signalé que le taux directeur était à un niveau approprié pour aider l'économie à traverser cette période d'ajustement.

Graphique 20 – Salaire horaire nominal moyen et inflation de l'IPC



Nota – Salaire horaire moyen de la population âgée de 15 ans et plus, tous types d'employés. Le dernier point de données correspond à septembre 2025.
Source : Statistique Canada

Graphique 21 – Taux directeur de certaines économies avancées



Nota – Pour la période allant de 2022 au 29 octobre 2025. Le taux indiqué pour la zone euro correspond au taux de la facilité de dépôt.
Source : Haver Analytics

3. Perspectives de l'économie canadienne

L'incertitude mondiale pèse sur les perspectives économiques du Canada

Le ministère des Finances Canada mène régulièrement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé afin de connaître leur avis sur les perspectives de l'économie canadienne (une analyse détaillée des résultats prévus se trouve à l'annexe 1).

Depuis 1994, le gouvernement du Canada fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions du secteur privé. Cette façon de procéder renforce l'objectivité et la transparence, et confère un certain degré d'indépendance aux prévisions du gouvernement. Il s'agit là d'une pratique avalisée par des institutions internationales comme le FMI.

Dans l'enquête d'août 2025, les prévisionnistes ont tenu compte des nouvelles mesures tarifaires et des derniers développements au chapitre de la politique commerciale connus à ce moment. En particulier, ils ont tenu compte de l'incertitude engendrée par les droits de douane et de leur impact sur l'économie canadienne. Même si une diminution graduelle des droits de douane américains est attendue dans une certaine mesure au cours des deux prochaines années, rien ne laisse présager la reprise d'un commerce à l'échelle mondiale qui soit largement ouvert et caractérisé par des droits de douane peu élevés.

Malgré cette incertitude, les prévisionnistes s'attendent à une croissance modérée au cours de la deuxième moitié de l'année (graphique 23), alors que l'économie est tombée au point mort au premier semestre de 2025. Dans leurs perspectives, les exportations et les investissements des entreprises demeurent faibles en raison des droits de douane imposés par les États-Unis et de l'incertitude entourant les perspectives de la demande. Les dépenses des ménages demeurent vigoureuses, mais elles commencent à ralentir alors que la situation se détériore quelque peu sur le marché du travail et que la croissance démographique ralentit.

La croissance du PIB réel devrait se rétablir en 2026, à la faveur de la stabilisation des exportations et du redressement de la demande intérieure dans un contexte de baisse des taux d'intérêt. À mesure que l'économie canadienne s'adaptera au nouveau contexte commercial, la croissance devrait s'accélérer pour avoisiner 2 % d'ici 2027 et au cours des années suivantes.

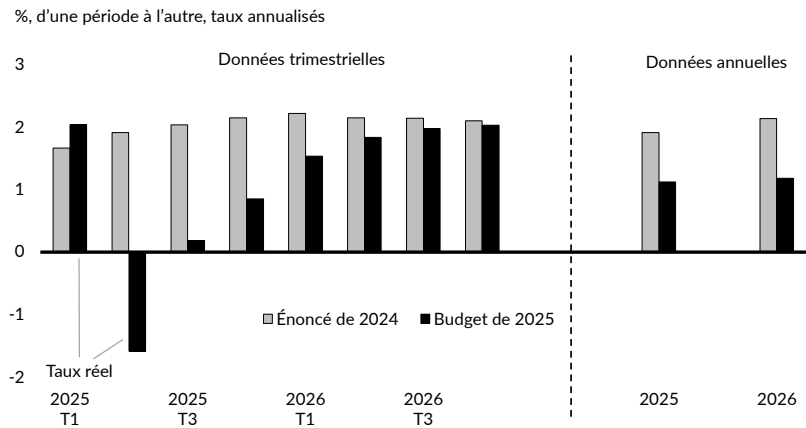
Malgré la guerre commerciale, le PIB réel et le PIB nominal du Canada devraient continuer de croître. Le FMI s'attend à ce que le Canada se classe au deuxième rang du G7 pour la croissance du PIB réel en 2026, uniquement devancé par les États-Unis (graphique 22).

Dans l'ensemble, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que le PIB réel progresse de 1,1 % en 2025 et de 1,2 % en 2026, alors que des taux de croissance de 1,9 % et de 2,1 % étaient prévus respectivement dans l'Énoncé de 2024. D'ici la fin de 2027, le niveau du PIB réel sera inférieur d'environ 1,8 % aux prévisions figurant dans l'Énoncé de 2024. L'inflation du PIB devrait s'établir en moyenne à 2,4 % en 2025 et à 1,8 % en 2026 (comparativement au taux de 2,0 % prévu pour les deux années dans l'Énoncé de 2024), mais les projections pour les années suivantes sont en grande partie semblables à celles de l'Énoncé de 2024. Pour la période de projection (2025-2029), le PIB nominal sera inférieur de 40 milliards de dollars par année en moyenne aux projections faites dans l'Énoncé de 2024.

Dans l'enquête d'août, les économistes du secteur privé prévoient ce qui suit :

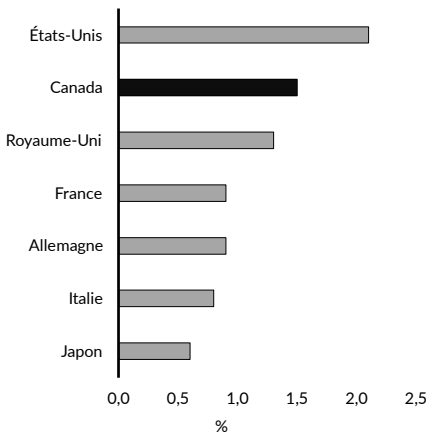
- La désinflation entraînée par l'élimination de la tarification du carbone pour les consommateurs et l'offre excédentaire devrait atténuer en grande partie les pressions sur les prix découlant de l'imposition de droits de douane et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, l'inflation de l'IPC devrait s'établir en moyenne à 2,1 % en 2025 et à 2,0 % par la suite, ce qui correspond à la prévision de l'Énoncé de 2024.
- Les tensions commerciales continuent de peser sur la demande de main-d'œuvre, ce qui a entraîné une hausse du taux de chômage, qui devrait atteindre un sommet de 7,2 % au quatrième trimestre de 2025 et s'établir en moyenne à 7,0 % pour l'année (comparativement au taux de 6,7 % prévu dans l'Énoncé de 2024). Il est attendu que le taux de chômage diminuera pour s'établir à 6,0 % d'ici 2029.
- La Banque du Canada maintiendra son taux directeur à 2,25 % tout au long de l'année 2026.
- Les taux d'intérêt à court terme devraient s'établir à environ 30 points de base de moins, en moyenne, que les taux prévus dans l'Énoncé de 2024, pour se fixer à environ 2,5 % d'ici la fin de la période de prévision en 2030.
- Le taux des obligations du gouvernement à 10 ans devrait croître pour passer d'un taux moyen de 3,3 % en 2025 à 3,6 % en 2029 (soit environ 15 points de base de plus que ce qui était prévu dans l'Énoncé de 2024).
- Les prévisionnistes ayant participé à l'enquête entrevoyaient des risques accrus à la baisse, étant donné les possibilités d'aggravation des tensions commerciales, d'intensification des effets des droits de douane américains et de l'incertitude entourant la politique commerciale, ainsi que de réévaluation des marchés financiers (graphique 24).

Graphique 22 – Projections de croissance du PIB réel



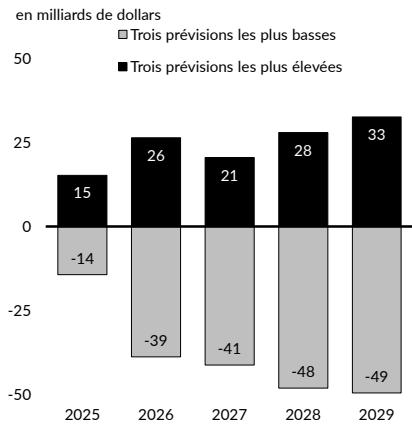
Sources : Statistique Canada; enquêtes de septembre 2024 et d'août 2025 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 23 – Perspectives de croissance du PIB réel en 2026 selon le FMI



Source : Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2025

Graphique 24 – Écart du PIB nominal par rapport aux projections du budget de 2025



Sources : Statistique Canada; enquête d'août 2025 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Analyse des scénarios économiques

L'enquête d'août 2025 fournit une base raisonnable pour la planification économique et budgétaire. Toutefois, l'imposition de droits de douane et l'incertitude sur le plan commercial pourraient encore entraîner d'autres contrecoups, tandis que des risques subsistent à bien des égards. Le nouveau gouvernement a pour mission fondamentale d'aider les ménages et les entreprises à sortir plus forts des périodes de changements économiques mondiaux, en investissant dans l'économie pour la faire croître et renforcer sa résilience à long terme.

Pour favoriser une planification responsable en cette période de grande incertitude, le ministère des Finances Canada a préparé un scénario pessimiste et un scénario optimiste sur la base des prévisions issues de l'enquête d'août 2025.

Scénario pessimiste

Dans ce scénario, une grande incertitude continue d'entourer la politique commerciale, ce qui amène les consommateurs et les entreprises à faire preuve de prudence quant à leurs dépenses et leurs investissements.

- Les vents contraires ressentis à l'échelle mondiale se répercutent sur les cours du pétrole et les actifs financiers, alors que le ralentissement de l'économie américaine fait baisser la demande d'exportations canadiennes. L'adaptation aux nouveaux droits de douane imposés par les États-Unis s'avère plus difficile que prévu, ce qui freine la croissance de la productivité.
- Ces facteurs combinés se traduisent par un recul du PIB réel au troisième trimestre de 2025, suivi par un quatrième trimestre où l'activité stagnera, puis par une période prolongée de faible croissance et de chômage plus élevé (graphique 25).
- Le PIB nominal est, en moyenne, inférieur de 51 milliards de dollars par année pendant la période de projection par rapport aux prévisions issues de l'enquête d'août 2025 (graphique 26).

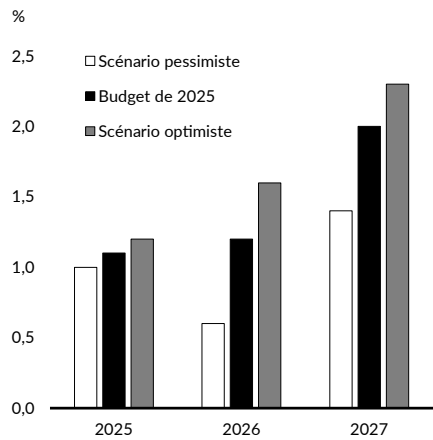
Scénario optimiste

Dans le scénario optimiste, l'incertitude au sujet de la politique commerciale se dissipe plus rapidement, à mesure que les États-Unis concluent des accords commerciaux avec leurs principaux partenaires et que les tensions s'apaisent à l'échelle internationale. Les mesures prises au Canada pour rendre le commerce intérieur plus efficace, stimuler la concurrence, de même que diversifier et

renforcer nos partenariats internationaux aident à rendre le contexte commercial plus prévisible.

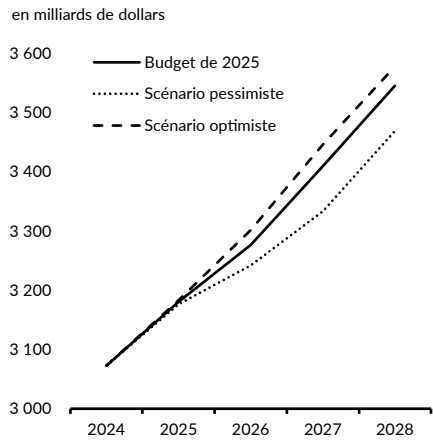
- La croissance plus forte que prévu aux États-Unis et la hausse des prix mondiaux du pétrole accroissent la demande d'exportations canadiennes, tandis que les dépenses de consommation et les investissements des entreprises reprennent plus rapidement.
- Ce scénario intègre des gains de productivité modérés, grâce aux effets positifs de réformes structurelles qui éliminent des obstacles à l'investissement et à la productivité.
- Le PIB nominal est, en moyenne, supérieur de 25 milliards de dollars par année pendant la période de projection par rapport aux prévisions issues de l'enquête d'août 2025.

Graphique 25 – Projections de croissance du PIB réel



Sources : Statistique Canada; enquête d'août 2025 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 26 – Projections du niveau du PIB nominal



Sources : Statistique Canada; enquête d'août 2025 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

4. Bâtir une économie forte et compétitive

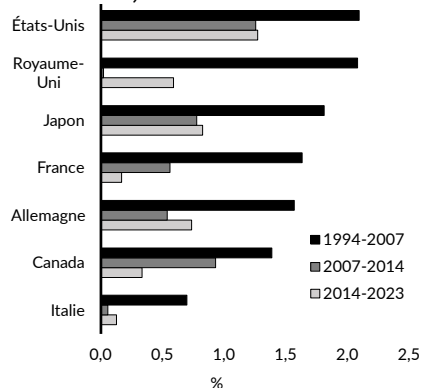
Améliorer la productivité : la voie de l'avenir pour le Canada

La vigueur de l'économie repose sur une forte productivité. Or, pour faire croître la productivité, qui est indissociable du rehaussement du niveau de vie et de la compétitivité économique, il faut trouver des moyens d'amener les entreprises et les travailleurs à produire davantage avec le même niveau d'effort.

- La croissance de la productivité profite à tout le monde : les Canadiens qui travaillent dur voient leur salaire et leurs revenus augmenter, les entreprises peuvent prendre de l'expansion et créer plus d'emplois, et le Canada demeure concurrentiel sur les marchés mondiaux.
- Si la croissance de la productivité du Canada avait été comparable à celle des États-Unis de 2017 à 2023, le revenu médian d'une famille avec un enfant serait supérieur de près de 11 000 \$ à son niveau actuel.
- Une économie forte propulsée par la croissance de sa productivité est aussi une source constante de revenus qui permettent de financer les services publics sur lesquels compte la population canadienne.

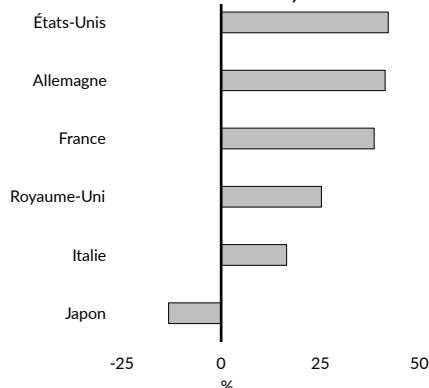
Au cours des 10 dernières années, la productivité au Canada est demeurée faible. Pendant cette période, elle a crû d'à peine 0,3 % par année, soit moins du tiers de la croissance observée au cours des deux décennies précédentes (graphique 27). Pour cette raison, le Canada accuse un retard considérable en matière de productivité par rapport aux autres économies du G7 (graphique 28).

Graphique 27 – Croissance de la productivité du travail, ensemble de l'économie, G7



Sources : OCDE; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 28 – Niveau de productivité du travail par rapport au Canada, ensemble de l'économie, 2023



Sources : OCDE; calculs du ministère des Finances Canada

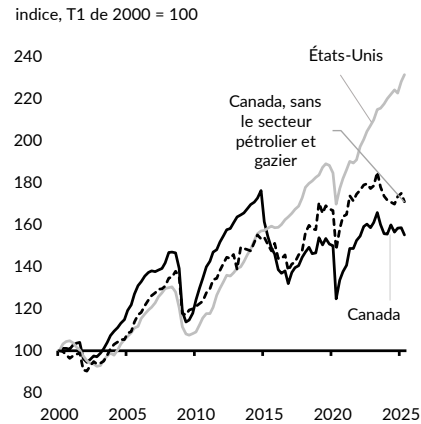
Une croissance toujours lente de la productivité est liée de près à une faiblesse de longue date de l'investissement. Pendant des décennies, les entreprises canadiennes ont investi moins par travailleur que les entreprises américaines. Cet écart au chapitre des investissements s'est creusé depuis 2015, à la suite de l'effondrement des prix des produits de base, ce qui a contribué à la chute marquée des investissements dans le secteur de l'énergie.

- Au Canada, l'investissement global des entreprises stagne depuis 10 ans, tandis qu'aux États-Unis, il a augmenté fortement (graphique 29). Cette faiblesse s'explique en grande partie par le repli des dépenses en capital du secteur canadien de l'énergie après la forte baisse des prix mondiaux du pétrole en 2015 et par l'augmentation à l'inverse des investissements américains dans les technologies au cours des dernières années.
- L'économie canadienne souffre aussi de la faiblesse des investissements dans la machinerie et le matériel, la recherche et le développement et les actifs incorporels comme la propriété intellectuelle, les données et les logiciels, et ce, dans tous les secteurs d'activité.

Les entreprises considèrent souvent que les risques et les coûts liés à des investissements dans des actifs novateurs à haut risque l'emportent sur les avantages. Cette attitude est renforcée par des obstacles structurels comme le cadre de réglementation, la concurrence limitée et des contraintes d'échelle. De plus, l'économie canadienne continue de reposer en grande partie sur des secteurs à faible potentiel de croissance, qui exportent peu dans des marchés étrangers dynamiques en essor rapide et investissent assez peu aussi dans la technologie. Pour surmonter ces obstacles, il faudra qu'un changement structurel s'opère pour favoriser la prise de risque et une croissance axée sur l'innovation.

Le moyen le plus rapide de relancer la croissance de la productivité passe par l'élimination des obstacles structurels et la hausse de l'investissement dans la machinerie, le matériel, l'innovation et l'infrastructure qui permettent d'accélérer le travail à un coût plus concurrentiel. Pour ce faire, il faut s'attaquer aux faiblesses structurelles de longue date comme les obstacles au commerce intérieur, simplifier la réglementation et les processus d'approbation des projets et accroître la concurrence (graphique 30). Ce sont là autant de mesures qui ont fait leurs preuves en vue de renforcer la compétitivité, d'attirer les investissements privés et de dynamiser la croissance.

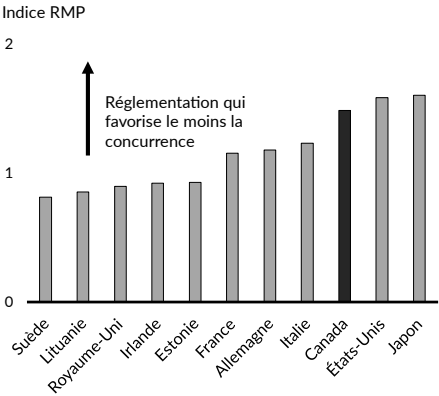
Graphique 29 – Investissements réels des entreprises depuis 2000, Canada et États-Unis



Nota – Le dernier point de données correspond au T2 de 2025.

Sources : Statistique Canada; U.S. Bureau of Economic Analysis; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 30 – Indice de réglementation qui favorise la concurrence, 5 premiers pays et pays du G7, 2023



Nota – L'indice de réglementation des marchés de produits (RMP) varie de 0 à 6, la valeur la plus élevée indiquant des règlements qui favorisent moins la concurrence.

Sources : OCDE; calculs du ministère des Finances Canada

Le Canada doit aussi se tourner vers les marchés en forte croissance et investir dans les technologies qui lui permettront de réaliser tout son potentiel économique. Ce faisant, l'économie canadienne s'engagera sur la voie du succès, dans un avenir qui sera défini par la double transformation entraînée par le virage numérique et la décarbonation, et qu'alimentent les progrès technologiques.

Le statu quo n'est plus une option; les défis actuels exigent une intervention de large portée. Nous devons stimuler la croissance de la productivité au Canada pour revitaliser notre capacité industrielle. Ainsi, nous pourrions nous tourner avec succès vers de nouveaux marchés, construire plus de logements et tirer profit de nos ressources naturelles.

La nouvelle stratégie industrielle du Canada

Le Canada est déjà l'un des pays les plus prospères au monde. Il détient plusieurs avantages concurrentiels : il est une superpuissance en matière d'énergie, il bénéficie d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, il est en mesure d'attirer les meilleurs talents du monde entier, et il possède en abondance des minéraux critiques et d'autres ressources dont le monde a besoin. Toutefois, pour tirer son épingle du jeu dans une économie mondiale en rapide évolution,

le Canada doit renforcer sa situation à l'intérieur de ses frontières. Pour ce faire, dans le budget de 2025, le gouvernement prend les devants en mettant en place une nouvelle stratégie industrielle de large portée pour stimuler la productivité et bâtir une économie plus forte qui permettra de protéger les travailleurs d'ici, de bâtir de grandes infrastructures, de favoriser l'achat canadien et de diversifier les exportations.

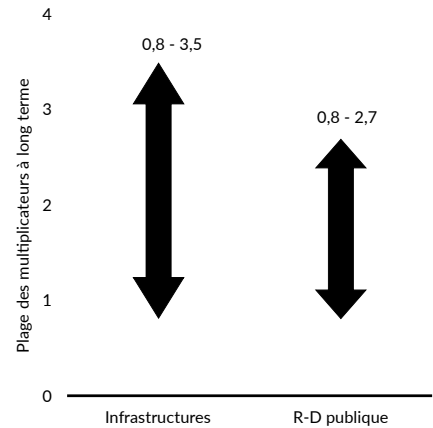
Mesures à forte portée pour une croissance durable

Des mesures à forte portée pour renforcer la croissance de la productivité peuvent générer des avantages qui exercent un effet multiplicateur au fil du temps, en favorisant la hausse des salaires, l'augmentation des investissements du secteur privé et une résilience accrue face à de futurs chocs.

Le nouveau gouvernement du Canada prend ces mesures à forte portée :

- **Projets d'infrastructures :** établir des liens entre les marchés et les régions et faciliter les investissements privés.
- **Investissements publics dans la R-D :** favoriser l'innovation et accélérer l'adoption de technologies
- **Réformes de la réglementation :** réduire les formalités administratives qui freinent l'investissement privé, limitent le commerce et la mobilité de la main-d'œuvre et restreignent la concurrence

Graphique 31 : Fourchette type des retombées économiques par dollar d'investissement public



Nota – Retombées économiques liées au PIB.

Source : Calculs du ministère des Finances Canada

- **Superdéduction à la productivité :** bonifier les incitatifs fiscaux pour permettre aux entreprises de récupérer plus rapidement le coût de leurs investissements

L'effet combiné de ces mesures à forte portée peut créer un cercle vertueux de croissance économique. Par exemple, l'amélioration des infrastructures peut faciliter le déploiement à grande échelle de nouvelles technologies conçues grâce à des investissements publics dans la R-D, tandis que des réformes de la réglementation garantiront que ces technologies seront adoptées efficacement dans l'ensemble des industries. Au fil du temps, ces mesures à forte portée pourront mener à une économie plus dynamique et résiliente.

Ces mesures à forte portée contribueront à mobiliser des investissements privés de 500 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Les retombées économiques liées à l'atteinte de cette cible seraient considérables, et se multiplieraient au fil du temps en raison d'une productivité accrue. À titre d'exemple, avec des investissements privés supplémentaires de 500 milliards de dollars, le PIB réel pourrait, d'ici 2030, croître d'environ 3,5 % de plus qu'il ne l'aurait fait autrement, ce qui témoignerait des retombées durables d'une économie plus riche en capitaux. Pendant la même période, le pouvoir d'achat des Canadiens s'accroîtrait, alors que le PIB réel par habitant augmenterait de 1 400 \$ par année en moyenne. Cette hausse de la production pourrait améliorer le solde budgétaire d'environ 7 milliards de dollars par année en moyenne au cours de la période de projection. Tous ces avantages soulignent l'importance d'une croissance économique basée sur les capitaux pour l'économie canadienne.

Ensemble, les mesures récemment adoptées et les nouvelles mesures proposées dans le budget de 2025 serviront de catalyseur pour la création d'un cercle vertueux d'investissement et renforceront la productivité dans les prochaines années. En plus de contribuer à attirer l'investissement privé en cette période d'incertitude économique, l'ensemble de ces mesures visent à aider le Canada à relever de grands défis stratégiques par la refonte du modèle industriel du pays.

- Le nouveau **Bureau des grands projets** accélérera la réalisation de projets d'intérêt national et assurera la coordination du financement fédéral pour faciliter la mise en œuvre des projets. Ces projets tisseront des liens entre les communautés au pays, attireront des capitaux à l'échelle nationale et internationale et créeront des emplois bien rémunérés.
- L'agence **Maisons Canada** favorisera l'émergence d'une toute nouvelle industrie canadienne de l'habitation en misant sur des méthodes de construction modernes pour accroître la productivité de manière durable à grande échelle.

- La nouvelle **Stratégie industrielle de défense** du Canada renforcera les capacités industrielles au pays, donnera au Canada les outils nécessaires pour répondre à ses besoins en matière de défense et permettra de saisir les occasions qui se présenteront. La hausse des approvisionnements ouvrira de nouvelles possibilités aux travailleurs et aux entreprises d'ici, ainsi que des débouchés pour les biens fabriqués dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, dont bénéficieront les secteurs canadiens de l'acier, de l'aluminium, des minéraux critiques et de la cyberdéfense. Ces investissements aideront aussi le Canada à respecter ses engagements envers l'OTAN et à renforcer la sécurité collective.
- La **politique « Achetez canadien »** du nouveau gouvernement nous permettra d'être notre meilleur client. Lorsque nous bâtissons, nous le ferons en utilisant des marchandises et des fournisseurs d'ici. Plus que jamais, il faut unifier notre économie et améliorer la circulation des biens et des services au pays. Nous y parviendrons en faisant tomber les barrières au commerce intérieur, et cimenterons ainsi **l'unité de l'économie canadienne**.
- La nouvelle **Stratégie de compétitivité climatique**, qui combine une tarification améliorée du carbone industriel, un cadre réglementaire simplifié et un audacieux ensemble d'incitatifs fiscaux, viendra accélérer les investissements en vue de réduire les émissions dans des secteurs clés, faciliter l'accès aux marchés des exportations canadiennes, créer des emplois et faire croître l'économie.
- Notre **Stratégie de diversification du commerce** permettra de bâtir un nouveau réseau de relations commerciales dans le monde entier et ouvrira de nouveaux marchés aux entreprises canadiennes. Elle aidera le Canada à cesser de dépendre d'un seul partenaire commercial pour devenir une économie résiliente face aux chocs mondiaux.

Mobiliser des investissements totaux de 1 000 milliards de dollars

Afin de stimuler la productivité, d'accroître la capacité économique du Canada et d'assurer un avenir plus prospère à la population canadienne, le Canada a besoin d'une transformation radicale pour renverser la tendance historique aux investissements faibles du secteur privé. Le gouvernement prend des mesures décisives pour améliorer l'efficacité de la réglementation, accroître la concurrence, bonifier les incitatifs fiscaux aux nouveaux investissements et favoriser des investissements de portée historique dans le logement et les infrastructures.

Nous attirerons des capitaux privés en accélérant la réalisation de grands projets. Les cinq premiers projets soumis au nouveau Bureau des grands projets représentent au total des investissements en capital de 60 milliards de dollars. D'autres projets d'intérêt national seront annoncés ce mois-ci. Ensemble, ces projets devraient mobiliser à des investissements en capital totalisant au moins 150 milliards de dollars.

Le budget de 2025 permettra d'attirer de nouveaux investissements grâce à l'établissement de centres de données pour l'IA, à l'aménagement d'infrastructures de prochaine génération, à l'accélération de la construction de logements et au développement de notre industrie de la défense. Les mesures prévues dans le budget de 2025 inciteront les entreprises à investir et à innover au Canada grâce à des crédits d'impôt à l'investissement, à la superdéduction à la productivité et à l'amélioration des encouragements fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental.

Les mesures proposées dans le budget de 2025 mettent le Canada sur la bonne voie pour réaliser ses objectifs en matière d'investissements. Des investissements en capital prévus par le gouvernement sur cinq ans, un montant d'environ 280 milliards de dollars (selon la comptabilité de la caisse) est destiné à soutenir des tiers. Ces mesures d'encouragement et les dépenses prévues mobiliseront des investissements totaux de plus de 1 000 milliards de dollars. À mesure qu'ils se réaliseront, ces investissements viendront créer plus d'emplois, accélérer la croissance et accroître les ressources pour soutenir les programmes sociaux afin que tous les Canadiens puissent améliorer leur situation.

Infrastructures	315 milliards de dollars
Soutien pour la R-D dans le secteur privé	210 milliards de dollars
Logement	130 milliards de dollars
Programmes de développement industriel	270 milliards de dollars
Mesures d'amortissement accéléré et de passation en charges immédiate	60 milliards de dollars
Autres incitatifs fiscaux	95 milliards de dollars
Total	1 080 milliards de dollars

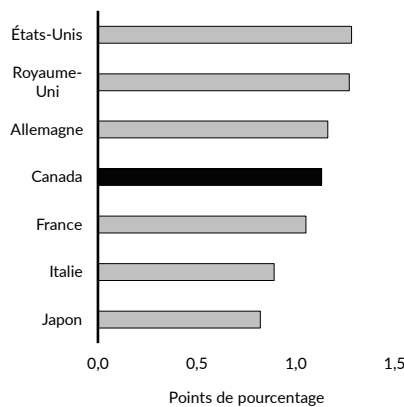
Ces investissements de portée historique stimuleront la demande de produits canadiens tout en venant soutenir la croissance des secteurs stratégiques et en donnant au Canada les moyens de tirer profit de ses avantages naturels. En facilitant les investissements dans les secteurs des ressources naturelles au pays, le Canada pourra conserver ses principales forces économiques, tout en veillant à orienter son économie vers un avenir plus propre.

Investir dans les compétences et les technologies aidera aussi à bâtir de nouvelles capacités et augmentera la capacité de production du Canada. Le pays dispose d'un potentiel considérable et comparable, voire supérieur, à celui d'autres économies avancées en ce qui concerne de nouvelles technologies comme l'IA et l'informatique quantique (graphique 32). La réalisation d'investissements qui permettront d'établir de solides assises dès le début de la phase d'adoption pourrait améliorer les perspectives de croissance du Canada à l'égard de ces technologies cruciales. Le gouvernement continuera de soutenir l'essor de ces technologies au Canada et élaborera une nouvelle stratégie en matière d'IA d'ici la fin de 2025.

Ces mesures sont renforcées par une série d'initiatives visant à bâtir un marché concurrentiel où les entreprises peuvent réaliser tout leur potentiel. La nouvelle stratégie industrielle du Canada visera à simplifier la réglementation, à accélérer les approbations de projets, à mettre en place des réformes favorisant la concurrence et à réduire l'impôt sur les investissements afin que les secteurs public et privé puissent agir rapidement pour bâtir un Canada fort.

L'objectif est clair : il faut accroître la capacité de production du Canada afin de **bâtir** une économie plus forte, de **protéger** les industries, les travailleurs et la souveraineté du pays, et de donner aux Canadiens les **moyens de réussir** en rendant le coût de la vie plus abordable et en mettant à leur disposition les ressources nécessaires pour exceller aujourd'hui et demain, dans un contexte économique mondial en évolution rapide. Pour y arriver, il faut plus d'investissements des entreprises, moins d'obstacles à la croissance et davantage de concurrence. Grâce à d'autres mesures annoncées dans le budget de 2025, la nouvelle stratégie industrielle du gouvernement progresse vers l'atteinte de ces objectifs.

Graphique 32 – Potentiel de croissance de la productivité par l'adoption de l'IA, moyenne annuelle sur 10 ans, G7



Sources : OCDE; calculs du ministère des Finances Canada

Aperçu des mesures et des résultats

Résultats	Mesures récentes et annoncées dans le budget de 2025
Mesure 1 : Exploiter nos forces	
 Miser sur nos ressources	Mettre sur pied le Bureau des grands projets, financer de grands projets, lancer la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones
 Avoir une main-d'œuvre qualifiée qui répond aux besoins d'une économie en évolution	Recruter des talents à l'étranger, accroître le soutien dans le cadre des programmes d'emploi et de perfectionnement des compétences destinés aux jeunes, élargir le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical
Mesure 2 : Bâtir notre nation	
 Progresser dans la chaîne de valeur en investissant dans les technologies	Renforcer la recherche scientifique et le développement expérimental, soutenir l'infrastructure de calcul publique et souveraine pour l'intelligence artificielle
 Assurer la transition vers une économie à faibles émissions et soutenir la compétitivité climatique	Bonifier les crédits d'impôt à l'investissement pour l'économie propre, exécuter la Stratégie de compétitivité climatique
 Rendre le logement et le coût de la vie plus abordables	Lancer l'agence Maisons Canada
 Tirer parti de la hausse des dépenses en matière de défense pour faire croître l'économie	Mettre en œuvre la politique « Achetez canadien », établir le Bureau de recherche, d'ingénierie et de leadership avancés en matière d'innovation et de science (BOREALIS), mettre sur pied l'Agence de l'investissement pour la défense
Mesure 3 : Unifier notre économie	
 Éliminer les obstacles au commerce intérieur qui freinent la croissance	Appliquer la Loi sur l'unité de l'économie canadienne, consulter les provinces et les territoires
Mesure 4 : Diversifier nos échanges commerciaux	
 Diversifier les destinations des exportations canadiennes	Accroître le financement des transactions commerciales, offrir du soutien pour l'accès à de nouveaux marchés, soutenir les secteurs stratégiques, établir une Stratégie d'infrastructures commerciales
Concerter les efforts pour mettre en place un cadre stratégique favorisant l'investissement	
 Encourager les investissements des entreprises	Mettre en place une superdéduction à la productivité, soutenir l'accès au capital de risque
 Rendre le marché plus efficace et concurrentiel	Accroître la concurrence dans les secteurs des télécommunications et des finances, limiter le recours aux clauses de non-concurrence

5. Une économie forte grâce à la rigueur budgétaire

Pour tirer le maximum de la nouvelle stratégie industrielle du gouvernement, il faudra faire les choses autrement. Au cours des 10 dernières années, les dépenses du gouvernement ont grimpé rapidement, comme en témoigne la hausse de 8 % par année des charges de programmes directes – une cadence qui n'est plus viable. Afin de faire les investissements nécessaires pour renforcer les industries canadiennes, soutenir les travailleurs et défendre les valeurs et les intérêts canadiens pour les générations à venir, le gouvernement fédéral devra adopter une nouvelle approche pour dépenser moins, mais investir davantage.

Nous ferons des choix responsables pour consacrer moins d'argent au fonctionnement du gouvernement et diminuer les dépenses inutiles, afin de pouvoir investir davantage dans les travailleurs et les entreprises d'ici et les projets d'infrastructures d'intérêt national qui permettront de bâtir un Canada fort.

Cette nouvelle approche est guidée par deux cibles budgétaires :



Équilibrer les dépenses de fonctionnement et les revenus d'ici 2028-2029, ce qui suppose une restructuration de la composition des dépenses, soit des dépenses pour les activités courantes du gouvernement vers des investissements favorisant la formation de capital et la productivité.



Maintenir le ratio du déficit au PIB sur une trajectoire descendante, conformément à une gestion budgétaire rigoureuse qui protège la stabilité économique pour les générations futures.

En plus de ces cibles, la nouvelle approche budgétaire du gouvernement sera axée sur un grand objectif : **mobiliser de nouveaux investissements privés à hauteur de 500 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années**, en centrant les dépenses fédérales sur la formation de capital et les projets qui attirent l'investissement privé, afin de créer un cercle vertueux d'investissement et de croissance économique.

Une nouvelle approche budgétaire

Pour favoriser cette réorientation et stimuler la formation de capital dans l'ensemble de l'économie, le gouvernement met en place le nouveau Cadre de budgétisation des investissements en capital. Annoncé le 6 octobre 2025, ce cadre établit une méthode systématique pour catégoriser les dépenses, y compris les dépenses fiscales, qui contribuent à la formation de capital – les « investissements en capital » – afin de les distinguer des dépenses de fonctionnement courantes. Les investissements en capital sont les fondements de la croissance économique. Le cadre comprend non seulement les dépenses destinées aux actifs du gouvernement, mais aussi le soutien à la formation de capital par d'autres ordres de gouvernement et le secteur privé. Il inclut par exemple les transferts aux provinces et aux territoires dans le cadre d'ententes portant sur les infrastructures, ainsi que les incitatifs fiscaux axés sur les dépenses en capital, comme les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre.

Il importe de noter que le Cadre de budgétisation des investissements en capital vise à améliorer, et non à remplacer, les rapports financiers existants. Plus d'information à ce sujet figure à l'annexe 2.

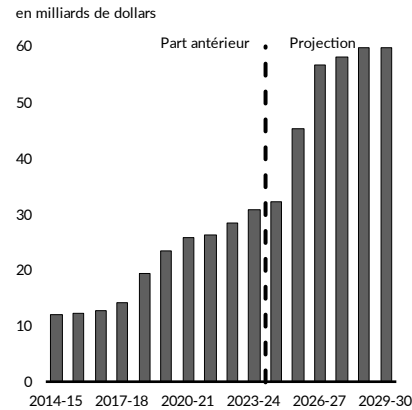
Le Cadre guide désormais les décisions budgétaires concernant les mesures qui donnent au Canada les moyens d'exploiter ses forces et de propulser son économie, tout en maintenant les dépenses globales à un niveau viable. Comme l'a souligné le FMI dans le *Moniteur des finances publiques* d'octobre 2025, le fait de réorienter les dépenses publiques vers des domaines qui accroissent la capacité de production de l'économie, comme l'infrastructure, tout en améliorant l'efficacité dans les domaines moins productifs (les frais généraux des administrations, par exemple) peut produire d'importants gains économiques à long terme. Au sujet des mesures récentes du gouvernement, la directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva, a indiqué qu'« au Canada, les autorités n'ont pas hésité à prendre des mesures déterminantes dans un contexte où les relations du pays avec son principal partenaire commercial changent [TRADUCTION] ».

Conformément au Cadre, une part importante des nouvelles dépenses nettes annoncées dans le budget de 2025 sont désignées comme des investissements en capital, lesquels totalisent plus de 32,5 milliards de dollars sur cinq ans. Il s'agit là notamment de mesures clés à l'appui de la nouvelle stratégie industrielle du Canada, qui visent entre autres :

- à améliorer et à développer les infrastructures communautaires et régionales au moyen du nouveau **Fonds pour bâtir des collectivités fortes**;
- à stimuler la croissance et l'innovation à l'aide de la nouvelle **superdéduction à la productivité**;
- à dynamiser la construction de logements par l'intermédiaire de **Maisons Canada**;
- à rebâtir les capacités nationales de production grâce à la **Stratégie industrielle de défense**.

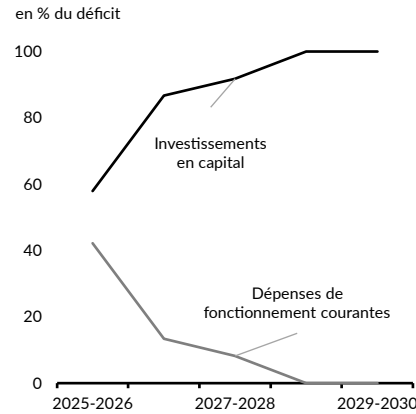
Les investissements en capital cumulatifs pour la période de 2024-2025 à 2029-2030, y compris les investissements prévus dans le présent budget, devraient totaliser 311,5 milliards de dollars selon la comptabilité d'exercice, ou 502,2 milliards de dollars selon la comptabilité de caisse. Les mesures du budget feront en sorte que les investissements en capital annuels vont aussi presque doubler, pour passer de 32,2 milliards de dollars en 2024-2025 à 59,6 milliards de dollars en 2029-2030 (graphique 33). En pourcentage du déficit, la part occupée par les investissements en capital fera un bond pour passer de 58 % en 2025-2026 à 100 % à compter de 2028-2029 (graphique 34).

Graphique 33 – Investissements en capital, données historiques et projections



Pour les années antérieures à 2024-2025, les investissements en capital en cours et les programmes précédents identifiables sont inclus.

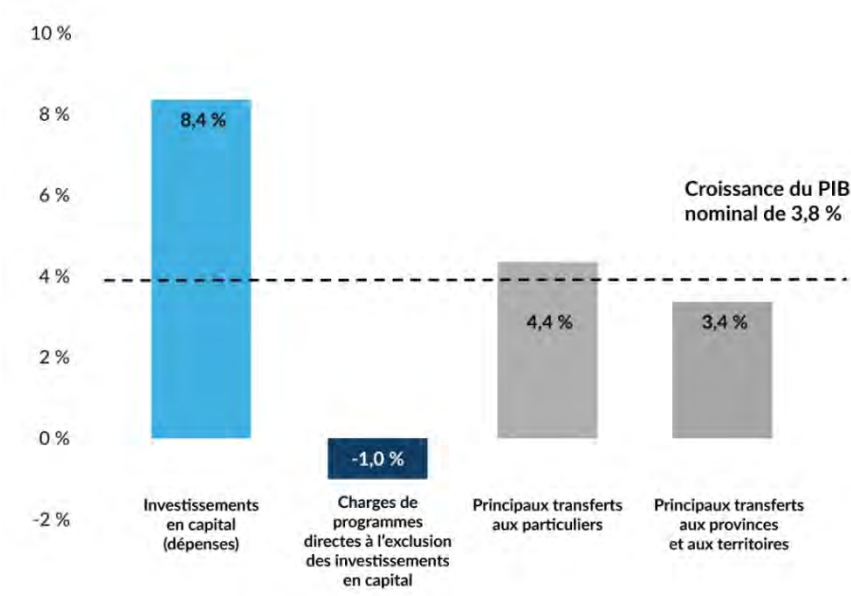
Graphique 34 – Diminuer les dépenses pour investir davantage



Source : Ministère des Finances Canada

Pour demeurer viable sur le plan budgétaire, la réorientation des dépenses vers les investissements en capital exige de réduire les dépenses de fonctionnement courantes. Le budget de 2025 y parviendra au moyen d'un ambitieux plan d'économies, l'examen exhaustif des dépenses, qui viendra réduire les chevauchements et les processus inefficaces et réaligner les activités sur le mandat central du gouvernement fédéral. L'examen exhaustif des dépenses mettra un frein aux dépenses gouvernementales, ce qui permettra au Canada d'économiser 13 milliards de dollars par année d'ici 2028-2029 (plus de détails sont fournis à l'annexe 3), pour un total de 60 milliards de dollars sur cinq ans lorsqu'on y ajoute les autres économies réalisées et les revenus. Grâce à ces efforts, la croissance des charges de programmes directes devrait s'établir en deçà de 1 %, en moyenne, au cours de la période de planification du budget de 2025, alors qu'elle a atteint 8 % depuis 10 ans.

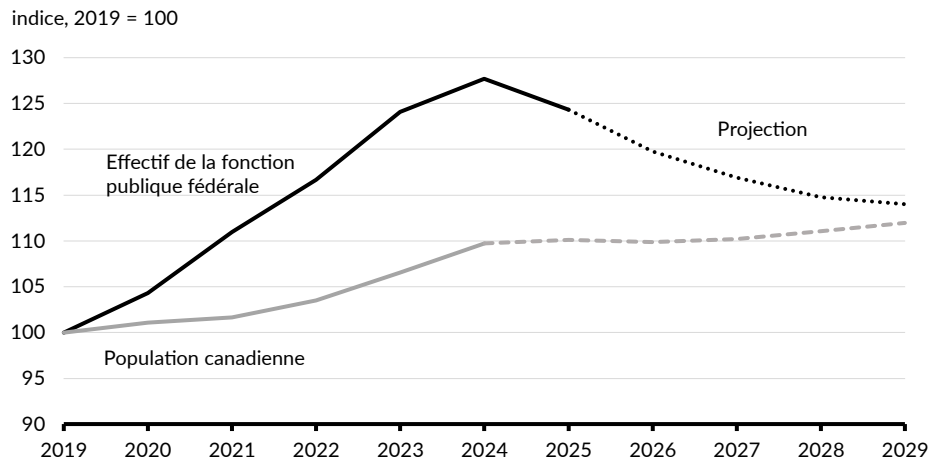
Graphique 35 – Croissance des dépenses



Taux de croissance composé annuel de 2025-2026 à 2029-2030.

Au cours des quatre prochaines années, les investissements en capital dans l'économie ainsi que les principaux transferts aux particuliers, aux provinces et aux territoires augmenteront, tandis que les dépenses liées à d'autres charges diminueront. Grâce à cette gestion prudente des finances publiques, le gouvernement atteindra d'ici 2028-2029 sa cible d'équilibre entre ses dépenses de fonctionnement courantes et ses revenus, ce qui libérera la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour réaliser des investissements jamais vus depuis une génération dans l'avenir du Canada.

Graphique 36 – Indice de croissance de la fonction publique et de la population du Canada – 2019=100



Sources : Statistique Canada; Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada; calculs du ministère des Finances Canada
Nota : Statistiques annuelles sur l'effectif total de la fonction publique au 31 mars. Statistiques annuelles sur la population canadienne au 1^{er} juillet, les estimations postérieures à 2024 étant fondées sur le scénario de projections M1 de Statistique Canada.

À la suite de l'examen exhaustif des dépenses et de la mise en place d'outils modernes comme l'IA, la fonction publique de demain, à la fine pointe de la technologie, continuera de fournir les services sur lesquels compte la population canadienne, tout en alignant la croissance de son effectif sur la croissance prévue de population.

À compter du présent budget, comme il l'a annoncé le 6 octobre 2025, le gouvernement passe à un cycle budgétaire d'automne. Ce nouveau calendrier facilitera le contrôle des dépenses par les parlementaires et aidera les constructeurs, les investisseurs et tous les ordres de gouvernement à prendre plus rapidement des décisions éclairées. Pour stimuler l'investissement, il faut le degré voulu de certitude et de prévisibilité, afin que les projets puissent être lancés dès le début de la saison de construction. Le budget déposé à l'automne sera suivi par une mise à jour économique et budgétaire au printemps.

Perspectives budgétaires

Les droits de douane imposés récemment par les États-Unis et l'incertitude au sujet des règles qui régiront le commerce dans l'avenir pèsent sur l'économie canadienne. Les révisions à la baisse des perspectives économiques par rapport aux prévisions de l'Énoncé de 2024 pourraient faire baisser le solde budgétaire d'environ 7 milliards de dollars par année en moyenne au cours de la période de projection.

Le déficit de 2025-2026 s'explique aussi par les initiatives prises par le gouvernement pour défendre les Canadiens et investir dans notre croissance future, notamment dans le cadre du budget de 2025. Le gouvernement agit entre autres pour :

- Faire face aux grands changements qui se produisent dans l'économie mondiale et protéger la souveraineté du Canada, y compris en investissant :
 - Un montant de 3,0 milliards de dollars en 2025-2026 pour aider les travailleurs et les entreprises dans les secteurs les plus touchés par les droits de douane américains et les perturbations commerciales, en appuyant la requalification professionnelle de la main-d'œuvre, la modernisation et la reconversion vers des activités d'avenir.
 - Un montant de 7,2 milliards de dollars en 2025-2026 en vue de réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes, afin que le Canada puisse atteindre la cible de 2 % des dépenses de défense de l'OTAN au cours du présent exercice, soit cinq ans plus tôt que prévu.
- Injecter 10,4 milliards de dollars en 2025-2026 pour dynamiser l'économie tout en réduisant le coût de la vie au pays, au moyen de baisses d'impôts et de taxes, ainsi que d'investissements accrus pour construire plus de logements.

Ces mesures visent à résoudre les problèmes les plus urgents, tout en assurant la sécurité économique à long terme du Canada, de même que la vigueur de l'économie canadienne.

Après 2025-2026, compte tenu des mesures prises dans le budget de 2025 pour diminuer les dépenses afin d'investir davantage, le gouvernement atteindra sa cible budgétaire puisque le déficit projeté en proportion de l'économie déclinera pour passer de 2,5 % en 2025-2026 à 1,5 % d'ici 2029-2030. Le ratio de la dette fédérale au PIB demeure aussi relativement stable pendant la période de projection.

Cette gestion budgétaire prudente fera en sorte que les finances publiques du Canada demeureront sur une trajectoire viable et aidera ce dernier à conserver son avantage financier par rapport aux autres pays du G7.

Tableau 1
Évolution du contexte économique et budgétaire et mesures stratégiques
en milliards de dollars

	Projections					
	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029	2029– 2030
Solde budgétaire – Énoncé de 2024	-48,3	-42,2	-31,0	-30,4	-27,8	-23,0
Évolution du contexte économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2024	12,0	-7,1	-3,6	-7,5	-11,1	-12,6
Solde budgétaire avant les mesures stratégiques	-36,3	-49,2	-34,5	-37,9	-38,8	-35,6
Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé de 2024		-9,0	-9,1	-6,8	-5,1	-5,9
Mesures du budget de 2025 (par chapitre)						
1. Bâtir une économie canadienne plus forte		-0,1	-3,0	-3,0	-2,6	-4,6
2. Passer de la dépendance à la résilience		-3,1	-4,7	-3,7	-2,9	-2,1
3. Donner plus de pouvoir aux Canadiens		-9,2	-10,2	-10,1	-9,7	-9,0
4. Préserver la souveraineté et la sécurité du Canada		-7,3	-11,7	-13,3	-15,2	-15,4
5. Rendre le gouvernement plus efficace et efficient		-0,5	7,8	11,4	16,4	16,1
Total partiel – Mesures du budget de 2025		-20,1	-21,8	-18,8	-14,0	-15,0
Total – Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé de 2024 et mesures du budget de 2025		-29,1	-30,9	-25,6	-19,1	-20,9
Solde budgétaire	-36,3	-78,3	-65,4	-63,5	-57,9	-56,6
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,2	-2,5	-2,0	-1,9	-1,6	-1,5
Dette fédérale (% du PIB)	41,2	42,4	43,1	43,3	43,3	43,1
Solde budgétaire – Énoncé de 2024	-48,3	-42,2	-31,0	-30,4	-27,8	-23,0
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,6	-1,3	-0,9	-0,9	-0,8	-0,6
Dette fédérale (% du PIB)	41,9	41,7	41,0	40,2	39,5	38,6

Nota – Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

La nouvelle approche budgétaire du gouvernement fera en sorte que, d'ici 2028-2029, le calcul du déficit sera représentatif des investissements réalisés pour favoriser la formation de capital. Ainsi, l'entièreté du déficit sera liée aux investissements en capital à compter de 2028-2029, alors que ceux-ci comptent pour un peu plus de la moitié du déficit cette année. Ce changement est essentiel pour que le gouvernement atteigne son objectif de mobiliser des

investissements privés supplémentaires à hauteur de 500 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

En favorisant la croissance, les retombées de ces investissements se multiplient au fil du temps, à mesure qu'ils mènent à une hausse des revenus et de la production. Il en résultera des revenus fiscaux supplémentaires (exclus, par souci de prudence, des projections du budget de 2025), qui rendront le Canada mieux à même de relever les défis que réserve l'avenir. Le coût net des mesures prévues dans le budget de 2025 s'élèvera à 89,7 milliards de dollars sur cinq ans. De ce montant, 32,5 milliards de dollars seront consacrés à des investissements en capital selon le nouveau Cadre de budgétisation des investissements en capital. Il s'agira notamment d'investissements de portée historique ayant pour objectif de stimuler la formation de capital en venant entre autres améliorer les infrastructures au moyen du nouveau **Fonds pour bâtir des collectivités fortes**, dynamiser la croissance et la construction de logements par l'intermédiaire de la **superdéduction à la productivité** et de **Maisons Canada** et accroître les dépenses de défense dans le cadre de la **Stratégie industrielle de défense**, pour protéger la souveraineté du Canada d'une manière qui fait croître l'économie.

Analyse des scénarios économiques

Le Canada continue de s'appuyer sur de solides facteurs économiques fondamentaux qui lui permettent de se remettre des chocs qu'il subit à court terme. Toutefois, la hausse des droits de douane américains et l'intensification des tensions géopolitiques créent beaucoup d'incertitudes, qui aggravent les risques pour les perspectives économiques et budgétaires.

Pour favoriser une planification économique et budgétaire prudente à l'égard de ces risques et soumettre ses prévisions de référence à des simulations de crise plus approfondies, le ministère des Finances a élaboré des scénarios pessimistes et optimistes quant aux perspectives économiques du Canada.

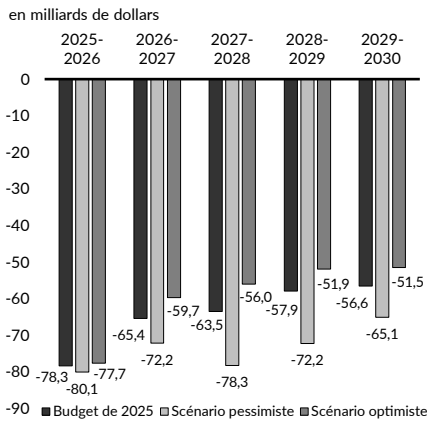
Dans le *scénario optimiste*, le solde budgétaire s'améliorerait en moyenne d'environ 5,0 milliards de dollars par année au cours de la période de planification. Le ratio de la dette fédérale au PIB se stabiliserait à court terme et reculerait de plus en plus rapidement à compter de 2026-2027, pour s'établir à 42,2 % d'ici 2029-2030 (graphique 37).

Dans le *scénario pessimiste*, le solde budgétaire se détériorerait en moyenne d'environ 9,2 milliards de dollars par année pendant la période de planification.

Le ratio de la dette fédérale au PIB augmenterait pour atteindre 45,3 % d'ici 2028-2029, avant de retomber à 45,2 % d'ici 2029-2030 (graphique 38).

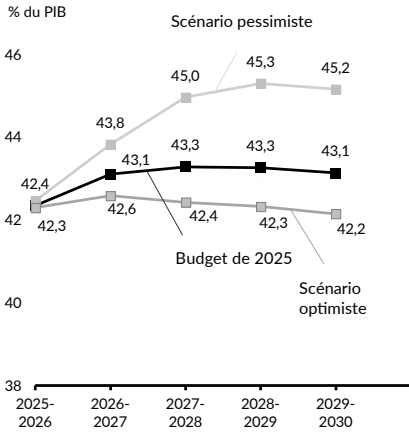
L'annexe 1 présente plus de renseignements sur les perspectives budgétaires du gouvernement et l'incidence financière des scénarios.

Graphique 37 – Déficit fédéral selon les scénarios économiques



Source : Ministère des Finances Canada

Graphique 38 – Ratio de la dette fédérale au PIB selon les scénarios économiques



Source : Ministère des Finances Canada

Préserver la capacité financière pour les générations futures

En ces temps incertains, les investissements stratégiques d'aujourd'hui sont le gage de la prospérité et de la sécurité de demain. C'est pourquoi, dans le cadre du budget, le gouvernement s'intéresse plus à l'objectif des emprunts qu'au montant de ceux-ci, afin de saisir des occasions au profit des générations à venir et de veiller à ce que les fonds publics soutiennent des mesures à forte portée qui produisent des retombées économiques durables. En augmentant les investissements tout en réduisant ses dépenses de fonctionnement, le gouvernement contribuera au maintien de la capacité économique et budgétaire à long terme.

Le gouvernement propose un plan économique viable sur le plan budgétaire :

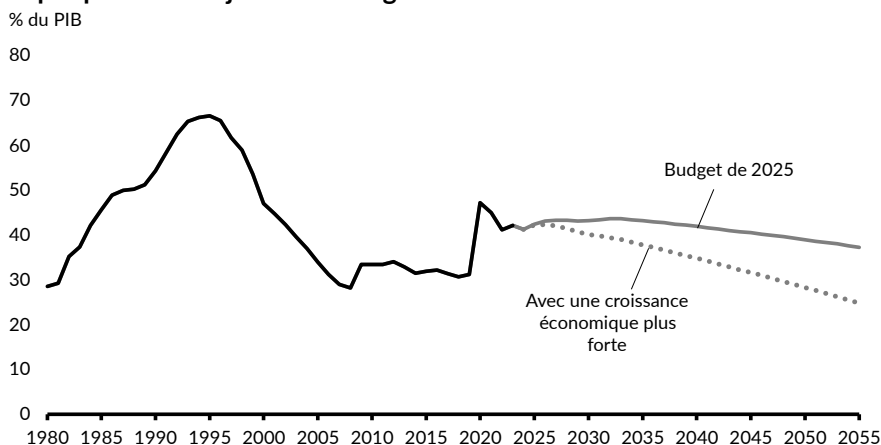
- Les scénarios de modélisation élaborés par le ministère des Finances indiquent que le ratio de la dette fédérale au PIB suivra une trajectoire à la baisse à long terme (graphique 39).
- Les projections à long terme contribuent à montrer que la viabilité des finances publiques dépend non seulement de politiques budgétaires

judicieuses, mais aussi de solides politiques économiques et d'investissements qui stimulent la croissance, comme ceux présentés dans le budget de 2025.

- Ces politiques se conjuguent pour donner lieu à un cycle vertueux où les investissements contribuent à des hausses soutenues de l'activité économique, lesquelles aident à leur tour à alléger le fardeau de la dette du gouvernement.
- À titre d'exemple, grâce à la mobilisation d'investissements privés supplémentaires de 500 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, le PIB réel pourrait, d'ici 2030, croître d'environ 3,5 % de plus qu'il ne l'aurait fait autrement, ce qui placerait le ratio de la dette fédérale au PIB sur une trajectoire descendante encore plus prononcée à long terme.

Il est essentiel de préserver la capacité financière pour pouvoir gérer les pressions futures, notamment les récessions, les dépenses additionnelles en matière de défense, le vieillissement de la population, les changements climatiques et la transition vers la carboneutralité.

Graphique 39 – Projections à long terme de la dette fédérale



Nota – Ces projections à long terme, même si elles se fondent sur des hypothèses raisonnables, ne doivent pas être considérées comme des prévisions. Entre autres, la projection de référence ne tient pas compte de toutes les incidences économiques et budgétaires possibles des changements économiques mondiaux que le Canada devra affronter au cours des prochaines décennies, ni de l'entière des retombées positives pouvant être attendues des politiques économiques récentes et futures. Des renseignements détaillés et une analyse de sensibilité concernant ces projections budgétaires à long terme sont présentés à l'annexe 1. Pour illustrer les retombées durables d'une économie plus riche en capital, le scénario avec une croissance économique plus forte suppose que le PIB réel est plus élevé d'environ 3,5 % d'ici 2030.

Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada

Maintenir l'avantage financier du Canada

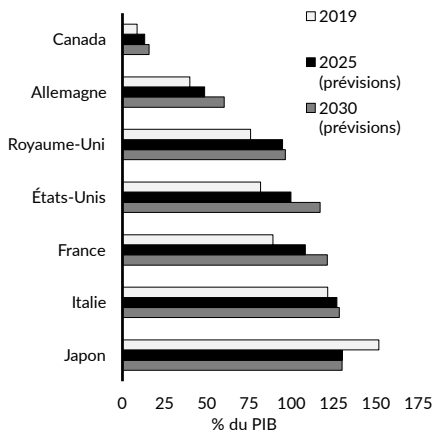
Partout dans le monde, l'instabilité géopolitique, les changements structurels touchant l'économie et l'intensification de la concurrence internationale redéfinissent le rôle des gouvernements. Parallèlement, il est de plus en plus reconnu que le manque d'investissement comporte des coûts élevés : ralentissement de la croissance, érosion de la compétitivité, et affaiblissement de la sécurité.

À l'instar du Canada, de nombreux pays dans le monde réagissent à la situation en adoptant des stratégies audacieuses et axées sur l'avenir qui placent l'investissement dans la productivité, l'innovation et la défense au cœur de leurs plans d'action budgétaires et économiques.

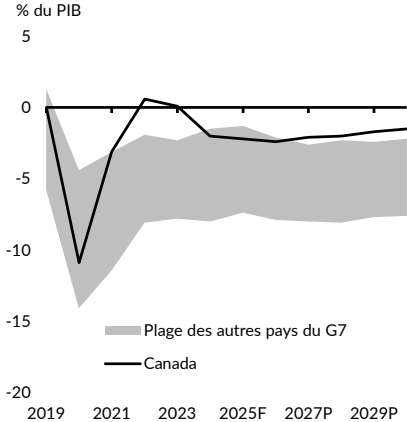
Le Canada est bien placé pour saisir des occasions qui profiteront aux générations à venir et transformer cette période d'incertitude mondiale en des possibilités à l'échelle nationale.

- Le ratio de la dette nette au PIB s'élève à tout juste 13,3 %, comparativement au ratio moyen de 101,4 % des pays du G7 (excluant le Canada) (graphique 40).
- Le fardeau de la dette nette du Canada est plus faible aujourd'hui que dans tout autre pays du G7, et même inférieur au ratio de la dette de ces pays avant la pandémie.
- Le Canada a aussi l'un des déficits les plus faibles du G7 en proportion de l'économie (graphique 41).

Graphique 40 – Dette nette de tous les ordres de gouvernement, pays du G7



Graphique 41 – Solde budgétaire de tous les ordres de gouvernement, pays du G7



Nota – Aux fins de comparaisons internationales, l'expression « tous les ordres de gouvernement » désigne le gouvernement central, les gouvernements infranationaux et les administrations locales, ainsi que les caisses de sécurité sociale d'un pays. Dans le cas du Canada, il s'agit des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, des administrations locales et des gouvernements autochtones, auxquels s'ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Source : Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques*, octobre 2025

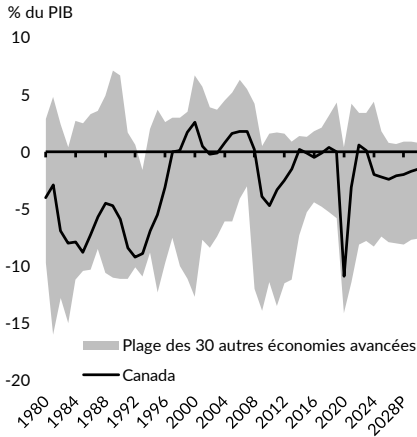
La situation budgétaire du Canada se démarque aussi par rapport à un plus vaste groupe de 30 autres économies avancées, en affichant un ratio du déficit au PIB plus bas que la moyenne et un des plus bas ratios de la dette nette au PIB du groupe (graphiques 42 et 43).

Cette posture contraste fortement avec la situation budgétaire du pays durant les années 1980 et au début des années 1990, époque où l'accumulation de déficits avait alourdi rapidement le fardeau de la dette nette et détérioré l'avantage financier du pays par rapport à ses pairs.

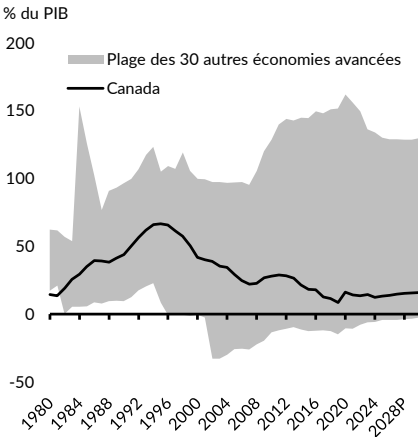
Le Canada est aussi l'une des deux seules économies du G7, avec l'Allemagne, à avoir obtenu une cote AAA auprès de principales agences de notation de crédit mondiales. Les cotes de crédit AAA aident à conserver la confiance des investisseurs et contribuent à maintenir de faibles coûts d'emprunt.

Le gouvernement aidera à maintenir l'avantage financier du Canada à l'avenir grâce à sa nouvelle approche visant à bâtir un Canada fort en stimulant des investissements à forte portée, tout en renforçant la rigueur budgétaire par la réduction des dépenses de fonctionnement courantes.

Graphique 42 – Solde budgétaire de tous les ordres de gouvernement, économies avancées



Graphique 43 – Dette nette de tous les ordres de gouvernement, économies avancées



Nota – Aux fins de comparaisons internationales, l'expression « tous les ordres de gouvernement » désigne le gouvernement central, les gouvernements infranationaux et les administrations locales, ainsi que les caisses de sécurité sociale d'un pays. Dans le cas du Canada, il s'agit des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, des administrations locales et des gouvernements autochtones, auxquels s'ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Les « 30 autres économies avancées » sont les suivantes : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Corée, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse et Taïwan. Pour faciliter la lecture, les points de données sur le solde budgétaire de l'Irlande en 2010 (-32,1) et de l'Islande en 2016 (12,4) ont été exclus du calcul de la plage des autres économies avancées. La Norvège a été exclue du groupe des autres économies avancées en raison de sa position d'actif net élevée (+154,7 % du PIB en 2024), qui constitue une valeur statistique aberrante.

Source : Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques*, octobre 2025





CHAPITRE UN

BÂTIR UNE ÉCONOMIE CANADIENNE PLUS FORTE

1.1 Accélérer la réalisation des grands
projets d'intérêt national

1.2 Dynamiser la croissance

1.3 Stratégie de compétitivité
climatique du Canada

1.4 Accroître la concurrence

Le Canada a toujours été fier de son esprit bâtisseur. Dès les premières années de son histoire, le Canada a été uni par un réseau ferroviaire national. La fin des années 1950 a été marquée par l'achèvement de la voie maritime du Saint-Laurent, qui compte 15 écluses et s'étend sur plus de 3 700 kilomètres des Grands Lacs jusqu'à l'océan Atlantique. Et, toujours dans les années 1950, ce sont par dizaines de milliers que des travailleurs — dynamiteurs, ouvriers routiers, métallurgistes, charpentiers — ont commencé à construire la route Transcanadienne.

Ces projets d'infrastructures ont permis d'unir notre nation et de bâtir notre économie. Le moment est venu pour nous de relancer rapidement des projets de construction à aussi grande échelle.

Le nouveau gouvernement du Canada a pour mission centrale de donner aux Canadiens et aux Canadiennes les moyens de réussir en renforçant le dynamisme de l'économie au pays.

Cet appel à l'action est plus pertinent que jamais, compte tenu de la guerre commerciale qui cause de l'incertitude et pose des défis économiques. Selon la dernière Enquête sur les perspectives des entreprises de la Banque du Canada, l'incertitude entourant les conditions financières, économiques et politiques constitue la source de préoccupations la plus urgente indiquée par plus de 60 % des entreprises. Cette inquiétude se traduit par un ralentissement des embauches et le report ou l'annulation de projets, comme l'illustre le recul de 8 % des investissements des entreprises au deuxième trimestre (taux annualisé). Les prévisionnistes s'attendent à ce que cette baisse des investissements des entreprises persiste jusqu'à la fin de 2025. Or, cette période de transformation mondiale nous offre une occasion unique d'investir dans notre économie et de mieux positionner le Canada pour une croissance plus forte qui se maintiendra dans les années à venir.

Dans un contexte international en évolution rapide, nous ne pouvons pas contrôler ce que font les autres nations. Nous avons cependant le contrôle de nos actions, et nous choisissons de bâtir.

Le budget de 2025 mise sur une occasion qui ne se présente qu'une fois par génération, une occasion qui ne s'était pas vue depuis la transformation économique menée par C.D. Howe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qui a fait prendre un nouveau virage à notre économie, à notre production énergétique, à nos relations commerciales et à notre défense collective.

Pour mener cette transformation à bien, le gouvernement cherche à stimuler les investissements du secteur privé au Canada, soit les investissements dans les machines, le matériel et l'innovation qui renforcent le potentiel de croissance à long terme et contribuent à des gains de productivité pouvant être maintenus par la suite.

Notre nouveau gouvernement a pour objectif de créer les conditions propices à la réussite des entreprises en investissant dans des infrastructures stratégiques, en modernisant le cadre de réglementation et le régime de concurrence, et en accélérant le développement et l'adoption de technologies cruciales comme l'intelligence artificielle (IA) et les technologies propres.

Nous réalisons déjà des progrès en ce sens. En peu de temps, le gouvernement a mis sur pied le **Bureau des grands projets** afin d'accélérer la réalisation des projets d'intérêt national, ainsi que l'agence **Maisons Canada**, qui contribuera à faire doubler le rythme de la construction au cours des 10 prochaines années. Tout en lançant ces initiatives, le nouveau gouvernement du Canada cherche aussi à faire en sorte que les travailleurs et les entreprises de tout le pays disposent des outils nécessaires pour contribuer à cette transformation et en tirer pleinement profit.

En cette période d'incertitude, il est d'autant plus urgent d'agir pour rendre notre économie plus résiliente et compétitive. Dans le présent budget, le gouvernement s'attaquera à des problèmes structurels qui empêchent l'économie canadienne de réaliser tout son potentiel, soit les obstacles au commerce intérieur, la lourdeur de la réglementation et la faible intensité de la concurrence. L'élimination des obstacles à notre croissance marquera le début d'une nouvelle ère de sécurité économique et de prospérité, et ce, pour toute la population canadienne.

1.1 Accélérer la réalisation des grands projets d'intérêt national

Pendant trop longtemps, la construction de grands projets d'infrastructure au pays a été ralentie par des processus d'approbation inefficients et pénibles. L'incertitude, les formalités administratives et les processus d'évaluation complexes et répétitifs sont tous des freins à l'investissement.

Statistique Canada estime que le fardeau imposé par la réglementation au niveau fédéral s'est accru de 37 % de 2006 à 2021. Si ce fardeau ne s'était pas alourdi depuis 2006, les investissements des entreprises auraient été 9 % plus élevés en 2021.

À l'heure actuelle, avant d'être approuvés, les grands projets doivent faire l'objet de multiples examens et évaluations, qui sont souvent menés les uns après les autres au lieu d'être réalisés en même temps.

Une grande mission du nouveau gouvernement du Canada consiste à accélérer la réalisation des grands projets. La *Loi visant à bâtir le Canada* nous permettra de donner un coup d'accélérateur aux projets d'infrastructures d'intérêt national, grâce à la simplification des processus d'évaluation et d'approbation au niveau fédéral. Nous pourrions ainsi accroître la certitude sur le plan réglementaire, attirer plus de capitaux et renforcer nos industries, et ce, tout en conservant des mesures de protection environnementale rigoureuses, en assurant le respect des droits des peuples autochtones et en créant des occasions pour les Autochtones de profiter des retombées économiques des grands projets. Par ailleurs, le gouvernement a lancé un examen visant à éliminer les obstacles bureaucratiques. Les ministres ont cerné quelque 500 améliorations pouvant être apportées dès maintenant ou à plus long terme afin d'alléger le fardeau administratif lié à la réglementation. Ces mesures visent entre autres à accélérer l'accès aux marchés des produits agricoles et à harmoniser la réglementation fédérale en matière de transports avec les normes internationales pour réduire les coûts et faciliter le commerce des entreprises canadiennes à l'étranger.

Lancer les activités du Bureau des grands projets

Pour donner suite à un engagement important pris dans la *Loi visant à bâtir le Canada*, le gouvernement a mis en place, le 29 août 2025, le **Bureau des grands projets** à titre de point de service unique, chargé d'assurer la réalisation rapide des projets d'intérêt national. Le **Bureau des grands projets** contribuera à sélectionner les projets d'intérêt national pour le Canada et à accélérer leur mise en œuvre.

Une série de critères seront pris en considération pour établir si un projet est dans l'intérêt national. En effet, les projets seront évalués en fonction de la mesure dans laquelle ils pourront :

- renforcer l'autonomie, la résilience et la sécurité du Canada;
- offrir des retombées économiques ou autres au Canada;
- avoir une bonne chance d'être menés à bien;
- faire avancer les intérêts des peuples autochtones;
- contribuer à la croissance propre et à la lutte contre les changements climatiques.

Premiers grands projets d'intérêt national

En septembre 2025, le premier ministre a annoncé la première série de projets soumis à l'examen du Bureau des grands projets :

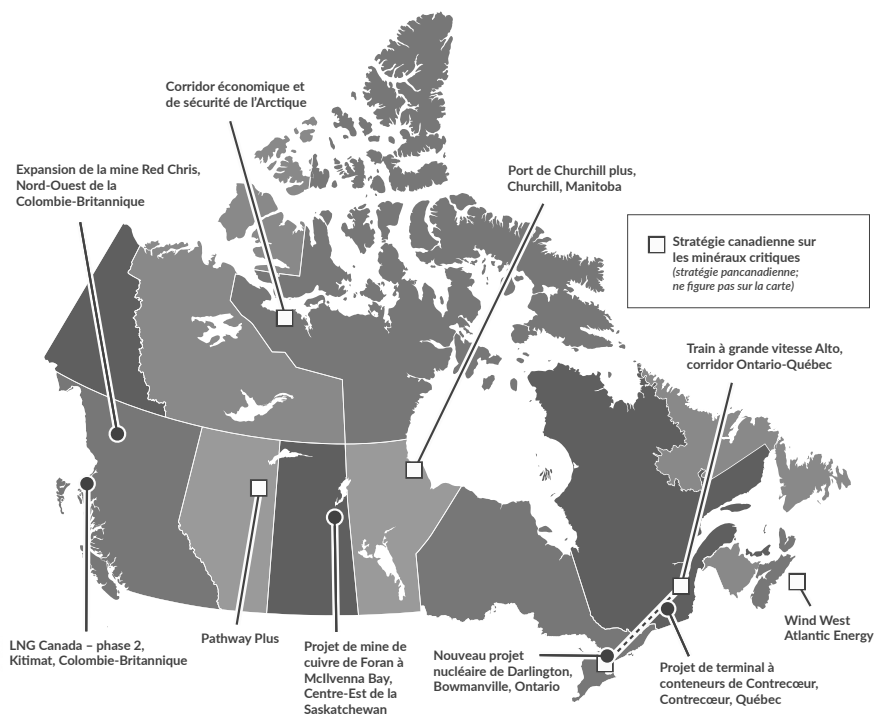
- **LNG Canada – phase 2, Kitimat (Colombie-Britannique)** : Ce projet permettra de doubler la production de gaz naturel liquéfié (GNL) de LNG Canada, et deviendrait ainsi la deuxième plus grande installation de ce type au monde. Le projet devrait attirer d'importants capitaux privés au Canada, contribuer à la croissance de notre PIB et soutenir l'emploi et la croissance économique dans les communautés de la région. Il permettra de diversifier nos partenariats commerciaux et de répondre à la demande mondiale croissante d'énergie fiable et à faible teneur en carbone grâce au GNL canadien, pour contribuer ainsi à la sécurité énergétique mondiale en augmentant l'approvisionnement en gaz naturel de nos partenaires asiatiques et européens. Grâce à l'avantage durable du Canada, les émissions devraient être 35 % inférieures à celles des installations de GNL les plus performantes au monde et 60 % inférieures à la moyenne mondiale.
- **Nouveau projet nucléaire de Darlington, Bowmanville (Ontario)** : Ce projet fera du Canada le premier pays du G7 à disposer d'un petit réacteur modulaire (PRM) en service, ce qui accélérera la commercialisation d'une technologie clé susceptible de répondre aux besoins en énergie propre, au Canada et dans le monde entier, tout en injectant 500 millions de dollars par an dans la chaîne d'approvisionnement nucléaire de l'Ontario. Comme il a été annoncé en octobre 2025, le gouvernement investira dans la construction de ce projet un montant de 2 milliards de dollars par l'intermédiaire du **Fonds de croissance du Canada**. Cet investissement fait suite à un prêt de la Banque de l'infrastructure du Canada pour les travaux de construction préliminaires. Une fois achevé, le premier des quatre PRM de Darlington fournira au cours des 65 prochaines années une énergie fiable, abordable et propre à 300 000 foyers, tout en soutenant 3 700 emplois par an, en plus de quelque 18 000 emplois pendant la phase de construction. Ce projet pourrait permettre au Canada de devenir un chef de file mondial du déploiement des technologies de PRM, qui pourraient être utilisées partout au pays et dans le monde entier.
- **Projet de terminal à conteneurs de Contrecoeur, Contrecoeur (Québec)** : Ce projet permettra d'augmenter la capacité du port de Montréal d'environ 60 %, afin de doter l'Est du Canada des infrastructures commerciales nécessaires pour assurer la circulation des marchandises, répondre à la

demande croissante et diversifier les routes commerciales. Le projet contribuera à renforcer les chaînes d'approvisionnement, à créer des milliers d'emplois et à générer environ 140 millions de dollars par année en retombées économiques locales et nationales au Québec et au Canada. À l'heure actuelle, le permis requis a été accordé au titre de la *Loi sur les espèces en péril*, et les travaux préliminaires ont commencé.

- **Projet de mine de cuivre de Foran à McIlvenna Bay, centre-est de la Saskatchewan :** Ce projet est mené dans l'une des ceintures minérales les plus riches du Canada en étroite collaboration avec la Nation crie de Peter Ballantyne. Il fournira du cuivre et du zinc afin de renforcer la position du Canada en tant que fournisseur mondial de minéraux critiques dans les domaines de l'énergie propre, de la fabrication de pointe et des infrastructures modernes. Il permettra de créer 400 emplois et de stimuler les économies locales en Saskatchewan et au Québec, où le cuivre sera fondu. Ce devrait être le premier projet de cuivre carboneutre au Canada.
- **Expansion de la mine Red Chris, nord-ouest de la Colombie-Britannique :** Ce grand projet d'expansion permettra de prolonger de plus de 10 ans la durée de vie de la mine, d'augmenter de plus de 15 % la production annuelle de cuivre au Canada, d'employer près de 1 500 travailleurs pendant la période d'exploitation et jusqu'à environ 1 800 travailleurs pendant la période de construction, et de réduire de plus de 70 % les émissions de gaz à effet de serre lorsqu'il sera en service. Ce projet, qui sera réalisé en étroite collaboration avec la Nation de Tahltan, constitue une étape importante dans le processus de réconciliation et le développement du potentiel du nord de la Colombie-Britannique. Il contribuera aussi à renforcer le rôle du Canada en tant que fournisseur fiable de cuivre et d'autres ressources essentielles à la fabrication mondiale et aux technologies d'énergie propre. Cette mine fait partie de l'initiative de **Corridor essentiel de conservation du Nord-Ouest**. Ce corridor sera soumis à titre de nouvelle stratégie transformatrice au Bureau des grands projets, étant donné les possibilités qu'il présente pour l'exploitation de minéraux critiques, le transport d'énergie propre, la direction de projets par les peuples autochtones et la création d'une nouvelle zone de conservation de la taille de la Grèce.

Ensemble, ces projets représentent des investissements de plus de 60 milliards de dollars dans notre économie, et ils permettront de créer des milliers d'emplois bien rémunérés pour les Canadiens et les Canadiennes.

Projets et stratégies d'intérêt national



Outre ces cinq projets, le nouveau gouvernement du Canada estime qu'il y a d'autres projets qui pourraient contribuer de manière concrète à transformer le pays, mais qui en sont encore à un stade précoce et doivent être développés davantage :

- **Stratégie sur les minéraux critiques** : le Canada peut devenir un chef de file dans le domaine de l'extraction et de la valorisation des minéraux critiques. Une des priorités du Bureau des grands projets sera d'aider davantage de projets liés aux minéraux critiques à se rendre jusqu'à l'étape des décisions finales en matière d'investissement dans un délai de deux ans. Ainsi, notre industrie des minéraux critiques pourra croître, et le Canada et nos partenaires mondiaux pourront tirer parti de nos chaînes de valeur pour les technologies propres et la défense. Ces occasions existent dans de nombreuses régions canadiennes, dont le Cercle de feu en Ontario, le Triangle d'or en Colombie-Britannique et la province géologique des Esclaves chevauchant les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.
- **Wind West Atlantic Energy** : ces projets visent à exploiter plus de 60 gigawatts du potentiel éolien de la Nouvelle-Écosse et d'autres régions du Canada atlantique, afin d'acheminer cette énergie renouvelable et sans

émissions vers l'Est du Canada et le Canada atlantique pour répondre à la demande qui augmente rapidement. Il existe également un potentiel d'exportation au nord-est des États-Unis. Le Bureau des grands projets apportera des certitudes sur le plan de la réglementation qui permettront d'attirer des investissements privés et de préparer le terrain à une mise en valeur à long terme des ressources éoliennes dans les provinces de l'Atlantique. Le Partenariat énergétique de l'Est pourrait comprendre d'importants projets tels que des interconnexions entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, des câbles de transmission entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick ainsi que le projet d'expansion de Churchill Falls et de Gull Island du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador.

- **Pathways Plus** : ce projet de réseau de captage et de stockage du carbone et d'oléoduc en Alberta permettra de réduire substantiellement les émissions, tout en ajoutant des infrastructures énergétiques supplémentaires pour soutenir un secteur de l'énergie conventionnelle dynamique et en réduisant les émissions provenant des sables bitumineux. Le projet Pathways facilitera des exportations de pétrole ayant une faible empreinte carbone de la région des sables bitumineux de l'Alberta vers divers marchés qui ont besoin de l'énergie canadienne.
- **Corridor économique et de sécurité de l'Arctique** : cet ensemble de projets d'infrastructure terrestre et de port à port, toutes saisons et à utilisation mixte contribueront à la défense et au développement dans le Nord du Canada. Il permettra de soutenir des projets de minéraux critiques dans le Nord, de créer de nouvelles occasions de développement durable et de relier des communautés au reste du Canada, tout en renforçant les capacités des Forces armées canadiennes dans le Nord.
- **Port de Churchill plus** : ce groupe de projets, réalisés en partenariat avec les peuples autochtones, et également avec la société Couronne-Autochtones du Manitoba, permettra de moderniser le port de Churchill et d'élargir les corridors commerciaux grâce à une route toutes saisons, à une ligne ferroviaire modernisée, à un nouveau corridor énergétique et à une capacité de brise-glace maritime. Cette approche privilégiera une prise de participation des Autochtones dans la mise en place des projets nécessaires pour transformer le port de Churchill en un point d'entrée à usages mixtes pour la région, et ce, en toutes saisons. En augmentant la capacité d'exportation dans le Nord par l'intermédiaire de la baie d'Hudson, nous pourrions accroître et diversifier le commerce avec l'Europe et d'autres partenaires, tout en raccordant mieux Churchill au reste du Canada.

- **Train à grande vitesse Alto** : premier train à grande vitesse du Canada, le train Alto parcourra environ 1 000 km entre Toronto et Québec et atteindra une vitesse maximale de 300 km/h, ce qui permettra de réduire de moitié la durée du trajet et de relier près de la moitié de la population canadienne. Ce projet pourrait créer 51 000 emplois pendant la phase de construction, injecter jusqu'à 35 milliards de dollars dans notre PIB et réduire de 25 millions de tonnes les émissions. Le Bureau des grands projets veillera à accélérer les travaux d'ingénierie, de réglementation et d'octroi des permis afin que la construction du projet puisse commencer dans quatre ans. L'échéancier initial de huit ans sera ainsi réduit de moitié.

Le **Bureau des grands projets** représente un important changement dans la façon dont le gouvernement fera avancer le processus d'approbation réglementaire et coordonnera le financement pour propulser de grands projets au Canada. Le Bureau fait appel à des experts de divers domaines (finances, droit, réglementation et gestion de projets) tant du secteur public que du secteur privé, pour coordonner les processus d'approbation financière et réglementaire dans l'ensemble des ministères fédéraux, pour ainsi offrir aux promoteurs un « guichet unique » efficace.

Le **Bureau des grands projets** mènera aussi un examen de l'ensemble des processus réglementaires et d'approbation nécessaires pour réaliser de grands projets, en vue de réduire les formalités administratives et d'accélérer les projets d'intérêt national.

- ▷ Le budget de 2025 propose d'accorder 213,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, au **Bureau des grands projets**. Ce financement soutiendra également le **Conseil consultatif autochtone**. De ce montant, une somme de 19,8 millions de dollars proviendra des ressources ministérielles existantes.
- ▷ Le budget de 2025 propose de fournir 10,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour qu'il poursuive l'**Initiative fédérale sur la consultation** afin de favoriser une véritable participation des titulaires de droits autochtones aux processus de consultation menés tout au long du cycle d'examen des projets d'intérêt national visés par la *Loi visant à bâtir le Canada*, y compris par l'entremise de centres de ressources et de protocoles de consultation dirigés par les Autochtones.

De plus, comme il l'avait annoncé en août, le gouvernement verse 40 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, à Services aux Autochtones Canada, dans le cadre de l'**Initiative sur les partenariats stratégiques**, pour soutenir le renforcement des capacités et la consultation des Autochtones à l'égard des projets d'intérêt national avant que ceux-ci soient désignés comme tels au sens de la *Loi*.

Un projet, une évaluation

Dans le discours du Trône, le gouvernement du Canada s'est engagé à atteindre son objectif « un projet, une évaluation » en établissant d'ici six mois des ententes de coopération avec les provinces et les territoires intéressés, dans le cadre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Le 2 juin 2025, les premiers ministres du Canada, des provinces et des territoires ont convenu de « mettre en œuvre d'une manière efficace et effective le principe « un projet, une évaluation » dans le but de réaliser une seule évaluation pour tous les projets ».

Les ententes de coopération indiqueront la façon dont les gouvernements fédéral et provinciaux travailleront ensemble pour procéder à l'évaluation des grands projets, ce qui accroîtra la transparence et la certitude pour les promoteurs, les peuples autochtones et les parties concernées. Cette collaboration contribuera à accélérer l'évaluation des grands projets, y compris ceux qui sont dans l'intérêt national, et signalera aux investisseurs que tous les ordres de gouvernement au Canada sont déterminés à travailler ensemble pour soutenir le développement, tout en protégeant l'environnement et les droits des Autochtones.

En mettant à profit les nouveaux pouvoirs inscrits en 2024 aux articles 16 et 31 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, les ententes de coopération peuvent prévoir qu'un seul processus harmonisé, qui tire le maximum de l'expertise disponible aux niveaux provincial et fédéral, se substitue à l'évaluation d'impact. Les ententes de coopération peuvent aussi prévoir la prise de décisions précoces en matière d'évaluation, et permettre qu'un processus provincial qui remplit les exigences fédérales et provinciales se substitue en entier à l'évaluation d'impact. Ces ententes ne modifient en rien l'obligation des promoteurs, des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral de consulter pleinement les peuples autochtones dont les droits pourraient être touchés par un projet.

Le **Bureau des grands projets** pourra compter sur le leadership et les avis du **Conseil consultatif autochtone**, composé de 11 représentants des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des communautés signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale. Ces dirigeants possèdent des connaissances approfondies et une vaste expérience, et contribueront à orienter les travaux du Bureau afin de garantir que les grands projets créent des occasions de prise de participation et de gestion responsable des ressources grâce à une véritable collaboration avec les peuples autochtones.

La *Loi visant à bâtir le Canada* prévoit la tenue de consultations approfondies avec les peuples autochtones, tant dans le processus de détermination des projets qui sont dans notre intérêt collectif que dans l'élaboration des conditions nécessaires à leur réalisation. À cette fin, à l'été 2025, le premier ministre a convoqué le Sommet des Premières Nations sur les grands projets, qui a réuni plus de 430 dirigeants et représentants des Premières Nations, et il a eu deux rencontres similaires avec les dirigeants inuits et métis. Le but de ces rencontres était de consulter tous les groupes selon une approche fondée sur les distinctions au sujet de la *Loi visant à bâtir le Canada*, sur les moyens de réaliser des projets majeurs efficacement et en partenariat avec les peuples autochtones.

Tout en s'employant à bâtir un Canada fort, le gouvernement remplira les exigences prévues à l'article 35 de notre Constitution, son obligation de consulter les peuples autochtones, ainsi que son engagement à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notamment le principe du consentement libre, préalable et éclairé. Le gouvernement favorisera aussi les possibilités de partenariats avec les peuples autochtones en renforçant leurs moyens d'agir, notamment au moyen de l'**Initiative pour la participation autochtone** de la Banque de l'infrastructure du Canada et du **Programme de garantie de prêts pour les Autochtones**, dont nous avons doublé le financement pour qu'il passe de 5 milliards de dollars à 10 milliards de dollars, afin que plus de communautés autochtones puissent participer à la structure de propriété de grands projets.

Accroître le financement des grands projets

Le gouvernement a un plan ambitieux pour bâtir une économie plus forte, compétitive et prospère par la réalisation de grands projets au Canada. Les sociétés d'État aident à encourager et à augmenter le plus possible les investissements privés. Par exemple, le Fonds de croissance du Canada stimule les investissements dans la croissance propre, la Banque de l'infrastructure du Canada soutient l'aménagement d'infrastructures, et Exportation et développement Canada aide les

exportateurs à accéder à de nouveaux marchés. Ces sociétés d'État investissent pour le compte des Canadiens dans le but de produire des retombées économiques qui profiteront à l'ensemble de la population.

En cette période où le gouvernement met tout en œuvre pour maximiser les investissements au Canada et réaliser le plein potentiel du pays sur les marchés mondiaux, les sociétés d'État joueront un rôle déterminant pour attirer les investissements privés essentiels à la croissance de notre économie. Elles mobiliseront plus de 40 milliards de dollars en capital disponible en vertu des autorisations actuelles.

- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce qu'il compte demander au **Bureau des grands projets** d'aider à structurer et à coordonner le financement provenant du secteur privé, des partenaires provinciaux et territoriaux et du gouvernement fédéral, y compris par l'entremise de la **Banque de l'infrastructure du Canada**, du **Fonds de croissance du Canada** et de la **Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada**.
- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention de fournir une orientation aux sociétés d'État par l'entremise d'un cadre de financement stratégique qui favorisera une méthode de financement unifiée dans l'ensemble des sociétés d'État, des ministères et des organismes fédéraux. On veillera ainsi à ce que les sociétés d'État accordent la priorité aux projets d'intérêt national, dans la mesure du possible, et coordonnent leur appui pour la réalisation de projets tout en favorisant une utilisation optimale des deniers publics.
- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce qu'il compte modifier la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* pour porter de 35 milliards de dollars à 45 milliards de dollars son enveloppe de capital en vertu de la loi. Le gouvernement permettra à la **Banque de l'infrastructure du Canada** d'effectuer des investissements dans des projets d'intérêt national, qui ont été soumis au **Bureau des grands projets**, peu importe le secteur ou la catégorie d'actifs visés, tant qu'ils relèvent du mandat statutaire de la Banque. Cette mesure débloquera davantage de projets grâce aux investissements de partenaires du secteur privé.
- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention de demander à la **Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada** de travailler avec des investisseurs autochtones à la réalisation de projets portant sur de nouvelles installations (nouvelles constructions) qui produiront des retombées pour les communautés autochtones pour les générations à venir.

1.2 Dynamiser la croissance

La croissance économique et la productivité sont les fondements de la prospérité du Canada. Pour bâtir l'économie la plus forte du G7, il nous faut mettre en place les conditions propices au développement de nos entrepreneurs, de nos entreprises et de nos chercheurs. Nous pouvons dynamiser la croissance du Canada et renforcer sa compétitivité à l'échelle mondiale en améliorant le régime fiscal canadien, en redoublant d'efforts dans le domaine de l'intelligence artificielle, en investissant dans le talent et en attirant des capitaux privés.

Superdéduction à la productivité

1. Incitatif à l'investissement accéléré et passation en charges immédiate

Pour stimuler la productivité et attirer des investissements, le nouveau gouvernement du Canada crée une **superdéduction à la productivité**, un ensemble d'incitatifs fiscaux bonifiés visant l'ensemble des nouveaux investissements en capital. Cette mesure permettra aux entreprises d'amortir immédiatement une plus grande partie du coût de leurs nouveaux investissements. Grâce à cette mesure, il sera plus facile pour les entreprises d'investir et de prendre de l'expansion.

Cette superdéduction permettra aux entreprises de récupérer plus rapidement le coût de leurs investissements par l'intermédiaire du régime fiscal. Il sera donc plus intéressant pour elles d'investir dans des machines, du matériel, des technologies et d'autres actifs favorisant la productivité, tout en renforçant la compétitivité du Canada en vue d'attirer de nouveaux investissements.

- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce qu'il compte mettre en œuvre toutes les mesures annoncées précédemment afin de permettre aux entreprises d'amortir de manière accélérée le coût de leurs investissements :
 - Rétablir l'Incitatif à l'investissement accéléré, qui permet une déduction bonifiée la première année pour la plupart des immobilisations.
 - Autoriser la passation en charges immédiate (c.-à-d. déduction complète la première année) du coût des machines et du matériel de fabrication et de transformation.
 - Autoriser la passation en charges immédiate du coût du matériel de production d'énergie propre ou de conservation d'énergie et des véhicules à zéro émission.

- Autoriser la passation en charges immédiate du coût des actifs améliorant la productivité, comme les brevets, l'infrastructure de réseaux de données et les ordinateurs.
- Autoriser la passation en charges immédiate des dépenses en capital pour la recherche scientifique et le développement expérimental.

2. Passation en charges immédiate pour les bâtiments servant à la fabrication et à la transformation et déductions pour amortissement accéléré des installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions de carbone

En complément des mesures ci-dessus, le gouvernement fait d'autres investissements stratégiques dans les incitatifs fiscaux qui favorisent l'investissement en capital et la croissance économique à long terme. Le nouveau gouvernement agit pour rendre le Canada plus concurrentiel que les États-Unis en matière d'investissements.

- ▷ Le budget de 2025 propose de permettre la passation en charges immédiate du coût des bâtiments servant à la fabrication ou à la transformation qui sont acquis à compter du jour du dépôt du budget et qui serviront à la fabrication ou à la transformation avant 2030. Cette mesure serait éliminée progressivement sur une période de quatre ans, de 2030 à 2033.

Les déductions pour amortissement accéléré (DPA accéléré) pour l'équipement de gaz naturel liquéfié (GNL) et des immeubles connexes ont expiré à la fin de 2024. Ces mesures permettaient d'augmenter le taux de DPA de l'équipement de liquéfaction de 8 % à 30 %, et de 6 % à 10 % pour les immeubles non résidentiels utilisés dans les installations de GNL.

- ▷ Le budget de 2025 propose de rétablir les DPA accéléré pour l'équipement de gaz naturel liquéfié (GNL) et des immeubles connexes, mais seulement pour les installations de GNL à faible teneur en carbone.

Pour être admissible à une DPA accéléré, l'installation devra répondre à de nouvelles normes de rendement en matière d'émissions. Deux niveaux de soutien seront offerts qui dépendront du rendement de l'installation en matière d'émissions :

- Les installations dont le rendement en matière d'émissions se situe dans la tranche supérieure de 25 % seraient admissibles aux DPA accéléré aux mêmes taux que ceux qui étaient offerts par les mesures précédentes (soit 30 % pour l'équipement de liquéfaction et 10 % pour les immeubles non résidentiels utilisés dans les installations de GNL).

- Les installations dont le rendement en matière d'émissions se situe dans la tranche supérieure de 10 % seraient admissibles aux DPA accéléré de 50 % pour l'équipement de liquéfaction et de 10 % pour les immeubles non résidentiels dans les installations de GNL.

Les détails sur les nouvelles exigences de rendement en matière d'émissions pour ces DPA supplémentaires seront fournis à une date ultérieure. Ces mesures s'appliqueraient aux biens acquis à compter de la date de dépôt du budget et avant 2035.

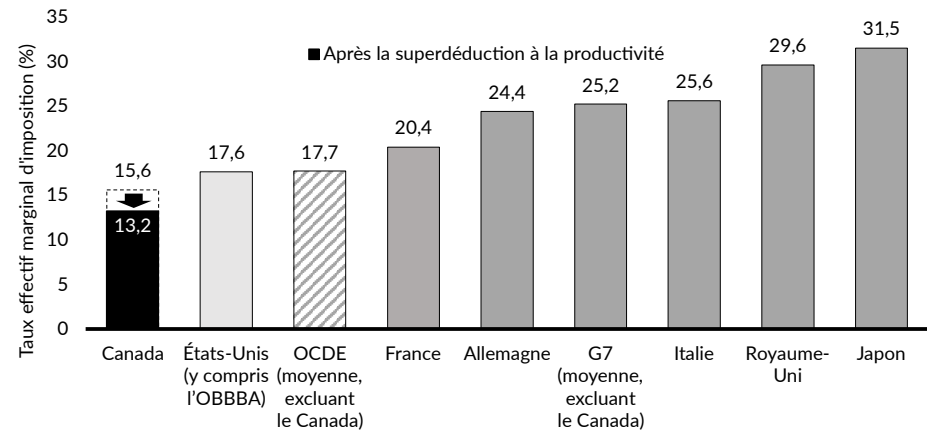
Ensemble, ces nouvelles mesures et celles déjà annoncées forment une superdéduction à la productivité qui accélérera ce genre d'investissements privés porteurs de croissance au Canada.

3. L'avantage fiscal du Canada pour les entreprises

Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) brosse un tableau complet de l'ensemble des impôts et des taxes applicables à chaque dollar d'investissement additionnel des entreprises. Il s'agit d'un indicateur de la compétitivité fiscale comparable entre les pays, qui tient compte des taux d'imposition des sociétés, aux niveaux national et infranational, ainsi que des crédits d'impôt à l'investissement, des déductions pour amortissement et des taxes de vente payées sur les biens d'investissement.

La superdéduction à la productivité réduira de plus de 2 points de pourcentage le TEMI du Canada, ce qui renforcera notre compétitivité par rapport aux États-Unis, à la suite des mesures mises en œuvre dans le cadre du *One Big Beautiful Bill Act* (OBBBA). De plus, le Canada aura le TEMI le plus bas du G7, inférieur à la moyenne de l'OCDE. Cela signifie qu'il est plus facile pour les entreprises d'investir et de prendre de l'expansion au Canada, qui demeurera ainsi une destination de choix pour les investissements.

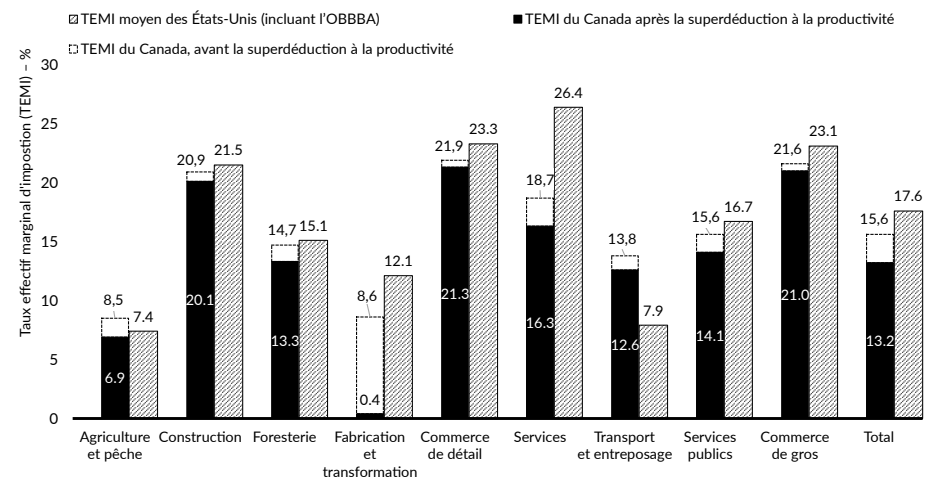
Graphique 1.1 – Grâce au budget de 2025, le Canada conforte sa position de pays ayant le taux effectif marginal d'imposition le plus bas des pays du G7.



Source : Ministère des Finances Canada

Grâce à la superdéduction à la productivité, les TEMI du Canada sont concurrentiels avec ceux des États-Unis dans la plupart des secteurs, et en particulier dans ceux de la fabrication et de la transformation.

Graphique 1.2 – Les taux effectifs marginaux d'imposition du Canada sont très concurrentiels avec ceux des États-Unis en 2025.



Le Canada bénéficie d'un TEMI plus bas que celui des États-Unis, qui tient compte des taxes sur la valeur ajoutée utilisées au niveau fédéral et dans la plupart des provinces canadiennes, plutôt que des taxes sur la vente au détail qui existent aux États-Unis. Les provinces canadiennes s'alignent intégralement sur les politiques fédérales relatives à la passation en charges, et dans certains cas, elles utilisent leurs propres incitatifs fiscaux à l'investissement, ce qui contribue à la compétitivité.

Le TEMI du Canada est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE, grâce à des politiques généreuses relatives à la passation en charges et à des taux d'imposition plus bas que d'autres pays.

Investir là où ça compte : catalyser les investissements privés grâce à l'amortissement accéléré et la passation en charges immédiate

Les investissements privés dans de nouvelles machines, installations et technologies constituent l'un des moyens les plus efficaces d'accroître la productivité, d'aider les travailleurs à produire davantage en moins de temps et de dynamiser la croissance à long terme du Canada.

La passation en charges immédiate et d'autres formes d'amortissement accéléré favorisent les investissements en permettant aux entreprises de déduire le coût de nouveaux actifs plus rapidement. Cette approche fait diminuer le coût du capital, renforce la justification économique de l'acquisition d'équipement moderne et encourage les entreprises à investir et à prendre de l'expansion au Canada.

Le soutien annuel moyen à l'investissement de 2,7 milliards de dollars accordé au moyen des mesures d'amortissement accéléré et de passation en charges immédiate prévues dans le **budget de 2025 mobilisera des investissements en capital privé et produira des retombées économiques pouvant aller jusqu'à environ 9 milliards de dollars par année au cours des 10 prochaines années**. Ces mesures permettront la passation en charges immédiate de la majeure partie des actifs utilisés dans le secteur de la fabrication, ce qui fera diminuer le coût du capital et débloquera des milliards de dollars d'investissements privés.

Bonifier les encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental

L'innovation et la découverte scientifique sont les bases d'une croissance économique à long terme. La science alimente l'innovation, et l'innovation stimule la productivité, contribuant ainsi à maintenir la compétitivité du Canada dans une économie mondiale en évolution rapide.

Le programme d'encouragements fiscaux pour **la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE)** aide les entreprises canadiennes de toutes tailles à mener des recherches nouvelles et de pointe. Ce programme bénéficie le plus aux petites entreprises, qui ont été à l'origine de 64 % de toutes les demandes présentées et qui ont reçu un soutien d'environ 1,5 milliard de dollars en 2024-2025.

Pour renforcer la capacité des entreprises canadiennes en matière de recherche et d'innovation, le gouvernement met en œuvre les améliorations suivantes au programme de RS&DE, annoncées précédemment :

- Augmenter la fourchette de réduction progressive du capital imposable de l'année précédente aux fins du crédit d'impôt bonifié de 35 % du programme de RS&DE.
 - Faire passer de 3 millions de dollars à 4,5 millions de dollars la limite de dépenses annuelles auxquelles le crédit bonifié peut être appliqué.
 - Élargir le crédit bonifié aux sociétés publiques canadiennes admissibles.
 - Rétablir l'admissibilité des dépenses en capital pour la RS&DE.
- ▷ Pour encourager les investissements dans l'innovation au Canada, le budget de 2025 propose aussi de rehausser encore plus le plafond des dépenses annuelles admissibles au crédit bonifié du programme de RS&DE, afin de le faire passer de 4,5 millions de dollars (comme annoncé précédemment) à 6 millions de dollars pour les années d'imposition qui commencent le 16 décembre 2024 ou après cette date.

Investir là où ça compte : les avantages économiques du soutien à la R-D

Il est notoire que les investissements en recherche et développement (R-D) améliorent le rendement des entreprises. En effet, on observe systématiquement une plus forte croissance de la productivité chez les entreprises qui font de la R-D pour innover, et cet avantage est amplifié lorsque l'entreprise fait des investissements complémentaires dans d'autres technologies ou adopte de meilleures stratégies d'affaires. Les entreprises qui font de la R-D sont aussi plus susceptibles de se lancer sur les marchés d'exportation. Or, les retombées de la R-D ne profitent pas uniquement à ces entreprises. Des études ont démontré que toute l'économie en tire largement profit.

Le programme d'encouragements fiscaux pour **la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE)** accorde déjà un soutien s'élevant à 4,2 milliards de dollars par année, ce qui en fait le plus important outil du gouvernement fédéral pour encourager la R-D dans les entreprises.

Le budget de 2025 confirme la mise en œuvre des améliorations annoncées précédemment au programme de RS&DE et propose de rehausser encore davantage le plafond des dépenses admissibles au crédit bonifié, afin d'aider les entreprises novatrices à croître et à prendre de l'expansion. **Les 440 millions de dollars de plus que le gouvernement injectera de façon récurrente devraient mobiliser des investissements privés en R-D qui produiront des retombées économiques annuelles de 1,2 milliard de dollars, soit un rendement pour l'économie canadienne qui correspond environ au triple de l'investissement réalisé.** Ces bonifications s'ajoutent à la refonte de l'administration du programme de RS&DE, qui procurera aux entreprises la certitude voulue pour prendre rapidement des décisions en matière d'investissement et de R-D.

Le gouvernement a écouté les innovateurs et les constructeurs qui ont signalé que la lourdeur administrative du processus de demande au programme de RS&DE a limité l'effet de celui-ci pour stimuler l'investissement au Canada. L'Agence du revenu du Canada (ARC) reformera en profondeur l'administration du programme.

Ces réformes permettront aux entreprises d'investir avec plus de confiance dans des projets de R-D, ce qui renforcera la stratégie d'innovation du Canada.

- ▷ Le budget de 2025 annonce que, pour accroître la prévisibilité et simplifier la gestion du programme de RS&DE, le gouvernement a l'intention de demander à l'ARC de :
 - mettre en place un processus d'approbation préalable facultatif afin que les entreprises puissent obtenir une approbation technique initiale pour leurs projets de RS&DE admissibles, avant de commencer les travaux ou d'engager des dépenses. Pour les demandes présentées selon ce processus facultatif et qui exigent un examen des dépenses, le temps de traitement sera réduit de moitié, en passant de 180 jours à 90 jours;
 - recourir davantage à l'intelligence artificielle dans l'administration du programme, pour éviter de soumettre des demandes à faible risque à des vérifications inutiles et traiter les demandes plus rapidement;
 - simplifier le processus d'examen en éliminant les étapes inutiles et en réduisant la complexité des renseignements exigés, afin d'accélérer la prise d'une décision définitive au sujet de la demande.

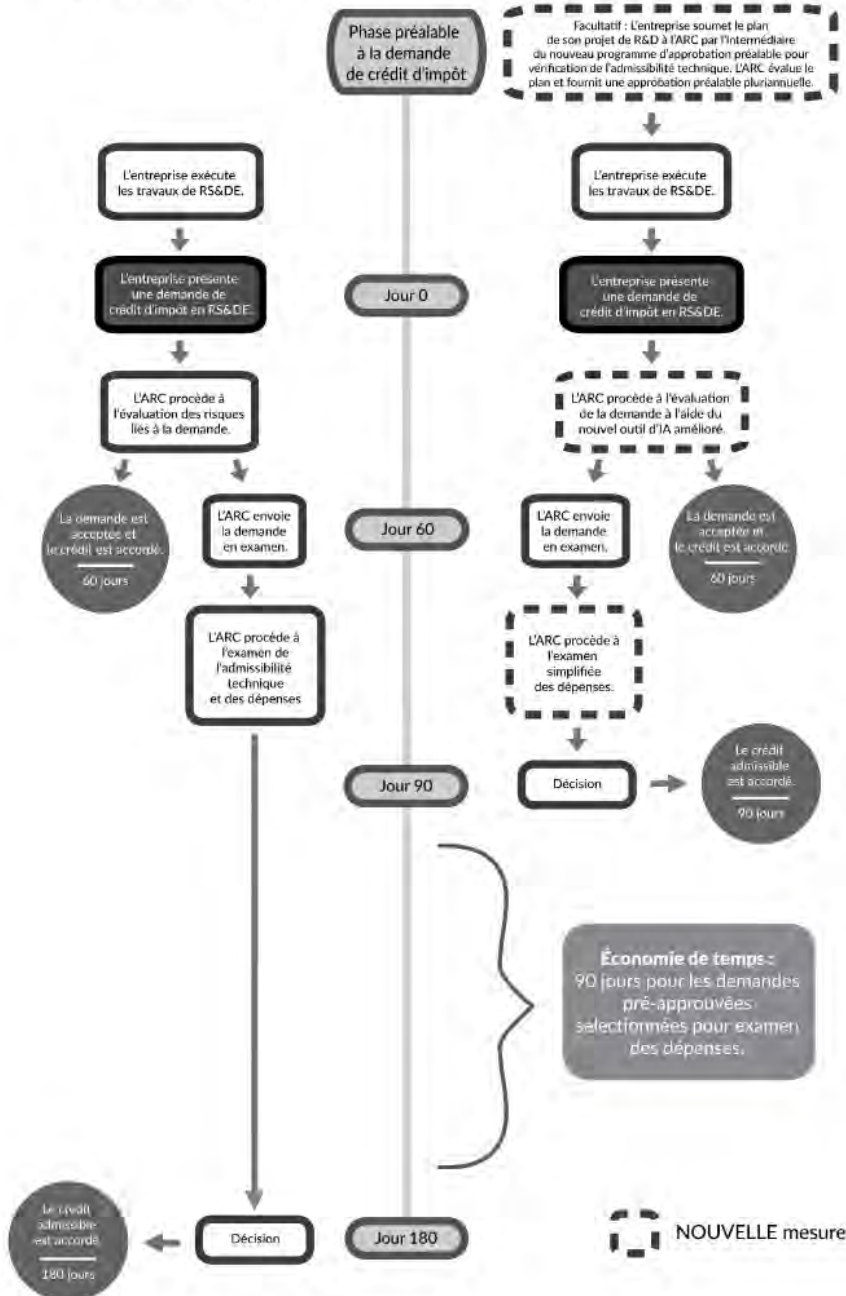
Les améliorations ci-dessus n'entraînent aucun coût budgétaire et seront intégrées au programme de RS&DE à compter du 1^{er} avril 2026.

De plus, l'ARC compte mener des consultations ciblées pour améliorer l'administration du programme pour la RS&DE, notamment en examinant le formulaire de demande pour les dépenses de RS&DE (formulaire T661).

Processus administratif – RS&DE

Processus actuel

Processus optimisé



Tirer pleinement parti de l'intelligence artificielle

La nature transformatrice de l'intelligence artificielle (IA) offre de nouvelles perspectives pour des millions de Canadiens, pour les entreprises et pour toute l'économie. Le budget de 2025 aide le Canada à bâtir l'infrastructure de calcul nécessaire pour l'IA, notamment par la création d'un nuage souverain canadien. Il permettra aux entreprises de mieux en tirer parti et de stimuler la création de nouveaux emplois et la croissance économique.

- Le budget de 2025 propose d'accorder 925,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, pour soutenir une infrastructure publique de calcul à grande échelle pour l'IA. Celle-ci augmentera la capacité nationale de calcul souveraine et facilitera l'accès à celle-ci aux fins de recherches privées et publiques. Grâce à cet investissement, le Canada s'assurera d'avoir la capacité dont il a besoin pour être compétitif à l'échelle mondiale, dans un environnement sûr et souverain. De ce montant, 800 millions de dollars proviendront de fonds affectés précédemment dans le cadre financier.
- Le budget de 2025 annonce que le ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique consultera l'industrie pour trouver de nouveaux projets prometteurs liés à l'infrastructure d'IA, et à conclure des protocoles d'entente à l'égard de ces projets.
- Le budget de 2025 annonce également que le gouvernement a l'intention d'autoriser la Banque de l'infrastructure du Canada à investir dans des projets d'infrastructure en IA.

Il est essentiel de comprendre les effets généraux de l'IA, car ils guideront les mesures visant à en exploiter au maximum les avantages.

- Le budget de 2025 propose d'accorder 25 millions de dollars sur six ans, à compter de 2025-2026, et 4,5 millions de dollars par année par la suite, à Statistique Canada pour mettre en place le **Programme de mesure des technologies et de l'intelligence artificielle (TechStat)**. TechStat se servira de données et d'informations pour mesurer comment les organisations utilisent l'IA et en comprendre les répercussions sur la société canadienne, la main-d'œuvre et l'économie. Ce montant proviendra entièrement des ressources ministérielles existantes.

De plus, le gouvernement examinera des options pour le Centre de fabrication pour la photonique du Centre national de recherches Canada afin qu'il puisse attirer des capitaux privés, élargir ses activités et servir de catalyseur pour l'innovation au Canada et le développement de nouvelles applications photoniques, notamment devant l'importance grandissante de l'IA et de l'infrastructure de calcul connexe.

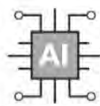
1,3 G\$
sur 5 ans



Budget 2025
Investissements dans l'économie
de l'avenir



Technologies quantiques



Intelligence artificielle



Recherche

Investissement de 223,1 M\$
afin de consolider
l'écosystème quantique
canadien



Industrie

Investissement de 111,2 M\$ afin
d'ancrer l'industrie quantique
canadienne au Canada et
d'exploiter les technologies
quantiques pour la défense



Industrie

Mobilisation d'investissements
afin de développer de nouveaux
projets liés à l'infrastructure
d'IA



Recherche

Investissement de 925,6 M\$ afin
d'établir une infrastructure d'IA
à grande échelle à l'appui de
la recherche dans les secteurs
public et privé

Investir là où ça compte : les retombées économiques de l'IA et des technologies quantiques

L'IA pourrait révolutionner les méthodes de travail dans toutes sortes de secteurs, en donnant lieu à une automatisation accrue et à de fortes hausses de la productivité. Selon l'OCDE, l'adoption de l'IA pourrait faire augmenter de 1,1 point de pourcentage par année la croissance de la productivité au cours des 10 prochaines années. L'informatique quantique est une technologie tout aussi transformatrice : les ordinateurs quantiques devraient pouvoir résoudre des problèmes actuellement considérés comme insolubles par les ordinateurs classiques, même les plus puissants, y compris dans des domaines comme la cybersécurité, les finances et la logistique.

Les pays chefs de file dans des technologies qui changent la donne comme celles-ci pourront tirer de grands avantages économiques de la commercialisation de la propriété intellectuelle qui s'y rattache et de leur rôle de précurseur dans leur utilisation.

En investissant 925,6 millions de dollars sur cinq ans pour bâtir une infrastructure de calcul souveraine à grande échelle, le budget de 2025 met en place l'infrastructure nécessaire pour mieux soutenir des capacités souveraines d'IA au Canada et assurer la réussite de l'écosystème canadien de l'IA. Le budget de 2025 propose aussi de consacrer 334,3 millions de dollars sur cinq ans au renforcement de l'écosystème canadien des technologies quantiques, dans le cadre de la Stratégie industrielle de défense.

À l'automne, le gouvernement a lancé des consultations pour guider le prochain volet du leadership canadien en matière d'IA et il mettra au point une nouvelle stratégie en matière d'IA d'ici la fin de 2025. Le gouvernement déterminera aussi si de nouveaux incitatifs et soutiens à l'IA devraient être fournis.

Protéger la propriété intellectuelle du Canada

Les produits et les droits de propriété intellectuelle sont au cœur du programme d'innovation du Canada. Il est donc essentiel pour les innovateurs et le milieu universitaire d'avoir des voies claires régissant la création et la conservation de la propriété intellectuelle au pays, et pour assurer la transparence du système de propriété intellectuelle.

Pour veiller à ce que l'écosystème canadien de l'innovation soit en mesure de protéger la propriété intellectuelle au pays et pour aider les petites et moyennes entreprises à commercialiser leurs actifs immatériels et à en tirer profit afin de soutenir la concurrence sur le marché mondial, le gouvernement propose ce qui suit dans le budget de 2025 :

- ▷ Fournir un financement de 84,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour prolonger le programme ÉleverlaPI, ainsi que 22,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, pour renouveler l'appui du portefeuille de brevets du Collectif d'actifs en innovation.
- ▷ Accorder la somme de 75 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, au Conseil national de recherches pour prolonger l'initiative Assistance PI.

Pour renforcer l'écosystème de propriété intellectuelle au Canada, le gouvernement mènera un examen du rendement de la propriété intellectuelle qui recherchera de nouveaux moyens d'établir des partenariats avec des entreprises émergentes et en croissance à forte intensité de propriété intellectuelle. Il cherchera également à accroître les investissements intérieurs dans les entreprises de pointe et à potentiel élevé, à conserver et à commercialiser la propriété intellectuelle au Canada, et à aider les entreprises à protéger et à commercialiser leur propriété intellectuelle sur les marchés étrangers pour favoriser la diversification commerciale.

En dernier lieu, le gouvernement est déterminé à améliorer la certitude et la transparence juridiques du système de propriété intellectuelle pour faciliter davantage de prêts reposant sur la propriété intellectuelle et limiter les comportements abusifs.

Investir dans les entreprises à forte croissance et les nouveaux gestionnaires de fonds

Il est essentiel d'investir dans le secteur du capital de risque au Canada afin que les entrepreneurs puissent disposer des capitaux et des réseaux dont ils ont besoin pour lancer des entreprises résilientes et à fortes retombées, et en élargir les activités. Les fonds de capital de risque soutiennent l'innovation et façonnent la prochaine génération d'entreprises phares et de gestionnaires de fonds au Canada qui renforceront la croissance et la résilience économiques au pays.

Pour mieux tenir compte des nouvelles priorités, le budget de 2025 propose de réajuster les engagements antérieurs concernant le capital de risque et les entreprises à capitalisation moyenne, afin de faciliter l'accès aux capitaux d'une manière qui répond aux besoins actuels du marché.

- ▷ Le budget de 2025 propose d'accorder 1 milliard de dollars, selon la comptabilité de caisse sur trois ans à compter de 2026–2027, à la Banque de développement du Canada pour qu'elle lance la nouvelle **Initiative de catalyse du capital de risque et de croissance**, un fonds de fonds qui mobilisera plus de capital de risque privé en encourageant la participation des fonds de pension et d'autres investisseurs institutionnels. Cette initiative soutiendra aussi de nouveaux gestionnaires de fonds et des secteurs clés comme les sciences de la vie.
- ▷ Il est essentiel de réaliser des investissements stratégiques pour stimuler l'innovation et générer de la croissance à long terme. Le gouvernement annonce dans le budget de 2025 qu'il compte élaborer une stratégie pour aider les entreprises canadiennes aux prises avec un manque de financement aux premières étapes de croissance. Il est donc proposé de fournir à ces entreprises un financement de 750 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse. Des détails sur cette stratégie seront communiqués en 2026.

Plan des niveaux d'immigration 2026-2028

Tout au long de l'histoire du Canada, nous avons accueilli des gens des quatre coins du monde, notamment des personnes qui fuyaient la persécution, la guerre et les conflits, des gens qui voulaient travailler fort et offrir une meilleure vie à leurs familles ou qui souhaitaient faire des études dans nos universités de calibre mondial, ou bien des spécialistes qui visaient à stimuler l'innovation au Canada. Cette tradition fait partie intégrante de notre pays.

En ouvrant les bras à toutes ces personnes, notre promesse était que les personnes qui viendraient s'établir au Canada contribueraient à notre prospérité, en échange de tout ce que le pays avait à offrir, en tant que nation généreuse, équitable et diversifiée.

Notre système d'immigration était conçu pour normaliser et évaluer les nouveaux arrivants afin que leur admission soit fondée sur leurs mérites. Avec le temps, ce système a évolué : sa complexité s'est accrue tandis que son efficacité s'est affaiblie. Au cours des dernières années, le système est devenu encore plus difficile à gérer et moins fonctionnel, et le rythme des arrivées a commencé à dépasser la capacité habituelle du Canada à absorber et à soutenir les nouveaux arrivants.

En 2018, les résidents temporaires représentaient 3,3 % de la population canadienne. En 2024, ce chiffre avait plus que doublé, atteignant 7,5 %, soit un taux de croissance sans précédent qui a exercé des pressions sur l'offre de logements, le système de santé et les écoles. Le nouveau gouvernement du Canada reconnaît que ce système n'est plus viable, mais nous sommes déterminés à faire en sorte qu'il le soit, et ce, pour toutes les personnes qui vivent au pays ou qui viennent s'y établir.

Nous reprenons le contrôle du système d'immigration et nous plaçons le pays sur une trajectoire qui ramènera l'immigration à des niveaux acceptables, ce qui nous permettra de remplir la promesse faite par le Canada aux personnes qui s'y sont établies. Parallèlement, le Canada poursuivra sa longue tradition d'accueil des personnes qui fuient la violence et la persécution ou qui sont soumises à des déplacements.

Nous constatons déjà les résultats de l'engagement du gouvernement à cet égard. Les demandes d'asile ont baissé d'un tiers et le nombre de nouveaux travailleurs étrangers temporaires a baissé d'environ 50 % cette année. Les arrivées de nouveaux

étudiants internationaux ont également diminué d'environ 60 % par rapport à 2024. C'est là un début, mais nous reconnaissons qu'il reste encore du travail à faire.

- ▷ Le budget de 2025 annonce que le **Plan des niveaux d'immigration 2026-2028** stabilisera les cibles d'admissions de résidents permanents, qui seront maintenues à 380 000 par année pendant trois ans, comparativement à 395 000 en 2025, tout en faisant passer la proportion de migrants économiques de 59 % à 64 %. Le nouveau plan réduira également la cible d'admissions de nouveaux résidents temporaires à 385 000 en 2026 et à 370 000 en 2027 et en 2028, comparativement à 673 650 en 2025. Le coût financier de cette mesure s'établit à 168,2 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, et à 35,7 millions de dollars par année par la suite. Ces coûts représentent principalement la perte nette de revenus liés aux frais perçus, attribuable à la diminution du nombre d'admissions de résidents temporaires.
 - Le gouvernement reconnaît le rôle que jouent les travailleurs étrangers temporaires dans certains secteurs de l'économie et dans certaines parties du pays. À cette fin, le Plan des niveaux d'immigration 2026-2028 tiendra compte des industries et des secteurs touchés par les droits de douane ainsi que des besoins propres aux communautés rurales et éloignées.
- ▷ De plus, le budget de 2025 propose de mettre sur pied une initiative unique visant à accorder le statut de résident permanent à des personnes protégées admissibles au cours des deux prochaines années. Il s'agit d'une mesure pratique qui tient compte du fait que la vaste majorité de ces personnes ne peuvent retourner dans leur pays d'origine. La mesure garantirait également que les personnes ayant véritablement besoin de la protection du Canada obtiennent le statut de résident permanent, et accélérerait la pleine intégration de ces personnes à la société canadienne ainsi que l'obtention de la citoyenneté. Le coût budgétaire de cette mesure est de 120,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027. Le financement permettra à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada de traiter les demandes supplémentaires, dont le coût est en partie compensé par la hausse des revenus liés aux frais perçus.
- ▷ Le budget de 2025 propose aussi une mesure ponctuelle pour accélérer la transition, en 2026 et 2027, d'au plus 33 000 travailleurs titulaires d'un permis de travail vers la résidence permanente. Ces personnes ont tissé des liens forts dans leur communauté; elles paient de l'impôt et elles aident à bâtir

l'économie forte dont le Canada a besoin. Le coût budgétaire de cette mesure est de 19,4 millions sur quatre ans, à compter de 2026-2027. Le financement permettra aussi à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et à d'autres ministères de traiter les demandes supplémentaires, dont le coût est en partie compensé par la hausse des revenus liés aux frais perçus.

Ces cibles maintiennent le nombre d'arrivées de résidents permanents à moins de 1 % de la population canadienne après 2027 et réduiront le nombre total de résidents temporaires à moins de 5 % de la population du Canada d'ici la fin de 2027.

Au moyen de notre plan, le système d'immigration redeviendra clair, cohérent et en contrôle, tout en nous permettant de continuer de faire des choix avec compassion et en stimulant la compétitivité dans notre économie.

Plus de renseignements sur le Plan des niveaux d'immigration 2026-2028 seront fournis lorsque la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté déposera le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration de 2025.

Admissions de résidents temporaires de 2026 à 2028

	2026	2027	2028
Admissions	385 000	370 000	370 000
totales prévues	(375 000 - 395 000)	(360 000 - 380 000)	(360 000 - 380 000)
et fourchettes			
Travailleurs (1)	230 000	220 000	220 000
Étudiants (2)	155 000	150 000	150 000

(1) Nombre prévu de nouveaux permis de travail pour les ressortissants étrangers qui entrent au Canada au titre du Programme des travailleurs étrangers temporaires ou du Programme de mobilité internationale, y compris les permis de travail délivrés au titre de politiques d'intérêt public pour motifs humanitaires.

(2) Nombre prévu de nouveaux permis de travail pour les ressortissants étrangers qui étudient pendant six (6) mois ou plus au Canada dans un établissement d'enseignement désigné.

Admissions de résidents permanents de 2026 à 2028

	2026		2027		2028	
Admissions totales prévues et fourchettes	380 000 (350 000 - 420 000)		380 000 (350 000 - 420 000)		380 000 (350 000 - 420 000)	
Immigration économique (3)	239 800		244 700		244 700	
	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure
	224 000	264 000	229 000	268 000	229 000	268 000
Regroupement familial	84 000		81 000		81 000	
	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure
	78 500	92 000	75 000	90 000	75 000	90 000
Réfugiés, personnes protégées, motifs d'ordre humanitaire et autres	56 200		54 300		54 300	
	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure
	48 000	64 000	46 000	62 000	46 000	62 000
Admissions d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec (dans l'ensemble)	9 % (30 267)		9,5 % (31 825)		10,5 % (35 175)	

(3) Aux termes de l'Accord Canada-Québec, le Québec assume la responsabilité de la sélection des immigrants économiques qui s'établiront dans la province.

Améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers

De nombreux nouveaux arrivants au Canada sont déjà bien formés dans des secteurs où il manque de main-d'œuvre, par exemple des professionnels de la santé comme les médecins ou les infirmières. Toutefois, plusieurs d'entre eux ont de la difficulté à faire reconnaître leur formation et leur expérience au Canada. Plus de la moitié des immigrants détenant un baccalauréat ou un diplôme supérieur sont surqualifiés pour leur emploi, ce qui coûte à l'économie canadienne des milliards de dollars chaque année.

Il est impératif d'améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers pour que l'immigration aide effectivement à combler les pénuries de main-d'œuvre et pour soutenir la population qui dépend des biens et services provenant de ces secteurs.

Comme il a été annoncé le 27 octobre 2025, le budget de 2025 propose de verser 97 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, à Emploi et Développement social Canada pour l'établissement du **Fonds d'action pour la**

reconnaissance des titres de compétences étrangers. Le Ministère collaborera avec les provinces et les territoires afin de rendre le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers plus équitable, transparent, rapide et uniforme, en particulier dans les secteurs de la santé et de la construction. Le financement à cet égard proviendra des ressources ministérielles existantes.

Recruter des talents à l'étranger

Pour être résiliente, l'économie canadienne a besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. L'immigration aide à combler des besoins de main-d'œuvre critiques dans des industries prioritaires où le bassin de talents canadiens ne suffit pas à la demande.

La **Stratégie d'attraction des talents internationaux et le plan d'action connexe** placeront le système d'immigration dans une bonne position pour répondre aux besoins stratégiques du marché du travail, afin de garantir que le Canada dispose des talents nécessaires pour stimuler l'innovation et la croissance dans des secteurs clés, tout en respectant les cibles d'immigration de manière à assurer un taux d'immigration viable.

À titre de première mesure, le gouvernement propose une initiative unique et ciblée de recrutement de plus d'un millier de chercheurs étrangers hautement qualifiés au Canada. L'expertise de ces chercheurs aidera à renforcer la compétitivité internationale du Canada et contribuera à l'économie de demain. Pour favoriser l'excellence de la recherche au Canada, le budget de 2025 propose de financer jusqu'à 1,7 milliard de dollars une série de mesures de recrutement :

- ▷ Le budget de 2025 propose de verser 1 milliard de dollars sur 13 ans, à compter de 2025-2026, au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, au Conseil de recherches en sciences humaines et aux Instituts de recherche en santé du Canada, afin qu'ils lancent une initiative accélérée de chaires de recherche visant à recruter des chercheurs étrangers d'exception dans les universités canadiennes.
- ▷ Le budget de 2025 propose de verser 400 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2025-2026, à la Fondation canadienne pour l'innovation pour qu'elle mette sur pied un volet complémentaire de soutien à l'infrastructure de recherche pour garantir que les chercheurs recrutés pour occuper les chaires disposent de l'équipement nécessaire pour faire de la recherche au Canada.
- ▷ Le budget de 2025 propose de verser 133,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, au Conseil de recherches en sciences naturelles et en

génie du Canada, au Conseil de recherches en sciences humaines et aux Instituts de recherche en santé du Canada pour qu'ils facilitent la réinstallation au Canada des meilleurs étudiants au doctorat et boursiers de recherches postdoctorales du monde entier.

- ▶ Le budget de 2025 propose de verser jusqu'à 120 millions de dollars sur 12 ans, à compter de 2026-2027, aux conseils subventionnaires pour aider les universités à recruter des professeurs adjoints à l'étranger, selon le besoin.

Plus de renseignements sur ces mesures de recrutement seront fournis au cours des prochaines semaines.

Le gouvernement évaluera aussi si d'autres mesures sont requises pour maintenir les talents au sein de l'écosystème de la recherche au Canada, et s'emploiera à mettre en place l'organisation-cadre pour la recherche annoncée dans le budget de 2024. De plus, compte tenu de l'importance primordiale de la recherche et de l'innovation pour faire croître l'économie canadienne, les cibles d'économies fixées dans l'examen exhaustif des dépenses seront ramenées à 2 % pour les trois conseils subventionnaires.

Pour renforcer l'écosystème d'innovation du Canada, remédier aux pénuries de main-d'œuvre et attirer les meilleurs talents dans les domaines des soins de santé et de la recherche, les industries de pointe et d'autres secteurs clés, le gouvernement lancera au cours des prochains mois un processus accéléré pour les détenteurs d'un visa H1-B.

Stimuler l'investissement dans les ports et les aéroports

Le nouveau gouvernement du Canada prend des mesures pour stimuler l'investissement dans nos ports et aéroports, afin de construire des infrastructures de transport pouvant répondre à la demande croissante, favoriser le tourisme au pays, réduire les coûts de déplacement pour la population et aider à diversifier nos échanges commerciaux avec le reste du monde. Les ports et aéroports sont essentiels pour diversifier nos échanges commerciaux, en établissant des liens entre le Canada et le monde : environ 20 % des exportations et 23 % des importations canadiennes transitent par les ports. Les aéroports permettent les exportations de fret de grande valeur, par exemple le poisson et le homard exportés en Asie.

- ▶ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention d'exploiter encore plus le potentiel économique des aéroports du Canada et d'explorer de nouvelles façons d'attirer des investissements privés, notamment en négociant

des prolongations de baux avec les administrations aéroportuaires. Il serait ainsi possible de réaliser plus d'activités de développement économique sur des terrains aéroportuaires et d'examiner les formules actuelles d'établissement des loyers de baux fonciers pour les aéroports. L'objectif du gouvernement est de garantir, à long terme, la viabilité et la compétitivité des aéroports du Canada. Les investissements réalisés dans ceux-ci génèrent des retombées intersectorielles : améliorer la sécurité et le transport, rendre plus abordable le coût du transport pour les Canadiens, renforcer l'accès aux régions et la connectivité de celles-ci, et favoriser les échanges commerciaux et la croissance économique. Le gouvernement se penchera par ailleurs sur divers scénarios pour privatiser des aéroports.

- ▶ Le budget de 2025 propose également de verser 55,2 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, avec 72,5 millions de dollars en amortissement restant, et de 15,7 millions de dollars par année par la suite, à Transports Canada pour appuyer des projets d'infrastructures et des rénovations visant à améliorer la sécurité dans les aéroports locaux et régionaux, ce qui comprend les infrastructures à double usage. Le **Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires** fournira le financement, qui servira également à appuyer un projet prioritaire de prolongement de la piste de l'aéroport des Îles-de-la-Madeleine, dont Transports Canada est propriétaire.

Le gouvernement continuera également d'étudier et de discuter avec les investisseurs des possibilités d'accroître les investissements privés dans les ports maritimes.

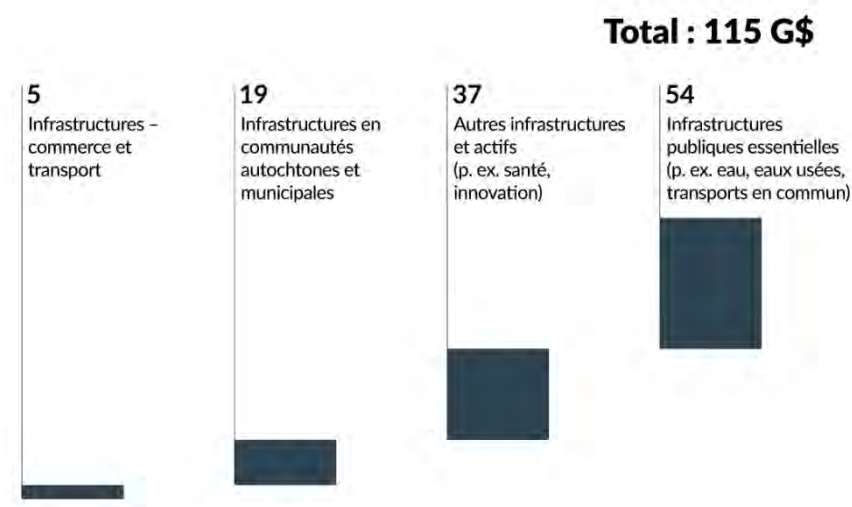
Investir dans les infrastructures pour les générations à venir

Le gouvernement fédéral réalise des investissements considérables dans les infrastructures, y compris celles favorisant le transport et le commerce, l'infrastructure publique comme les routes, les ponts, les réseaux d'aqueduc et le transport en commun, et d'autres. Des infrastructures nouvelles et mises à niveau aident au bon fonctionnement des entreprises, facilitent le transport des employés vers leur lieu de travail, et contribuent à la création d'emplois. Ces mesures stimuleront l'économie et la rendront plus productive. Les investissements fédéraux prévus dans les infrastructures devraient s'élever à 115,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Graphique 1.3 – Investissements prévus pour bâtir le Canada

Dépenses fédérales en infrastructure à venir – Horizon de cinq ans

(en milliards de dollars, selon la comptabilité d'exercice)



Les communautés et les régions de l'ensemble du Canada font face à des coûts élevés lorsqu'elles doivent améliorer et agrandir des infrastructures importantes. Ces mises à niveau sont nécessaires pour desservir une population croissante et remplacer des systèmes vieillissants. Elles permettent aussi d'accroître la productivité et les possibilités commerciales pour le Canada, et peuvent jouer un rôle clé pour atténuer la pénurie de logements et en créer davantage pour les Canadiens.

- ▶ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention de lancer un nouveau **Fonds pour bâtir des collectivités fortes**, qui sera administré par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada. Le gouvernement propose de verser 51,0 milliards de dollars sur 10 ans à compter de 2026-2027, et de 3,0 milliards de dollars par année par la suite, de fonds nouveaux et existants pour cette initiative, y compris des fonds alloués aux gouvernements provinciaux et territoriaux et, par leur intermédiaire, aux municipalités, afin d'appuyer une vaste gamme de projets d'infrastructure et d'aider nos communautés locales à bâtir un Canada fort.
- ▶ Ces projets assureront la croissance d'une économie plus forte et créeront des milliers de bons emplois. De plus, les projets fédéraux retenus tiendront compte de facteurs tels que le recours à des travailleurs syndiqués et à des ententes sur les avantages communautaires en matière d'emploi. Le programme comprendrait les trois volets suivants :

- Un volet provincial et territorial qui fournira 17,2 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2026-2027, pour appuyer des projets et des priorités d'infrastructure provinciale et territoriale. Ces fonds serviront à soutenir les infrastructures favorisant l'accès au logement (p. ex. routes, eau, eaux usées), les infrastructures de santé (p. ex. hôpitaux) et les infrastructures collégiales et universitaires. Pour accéder aux fonds, les provinces et territoires doivent accepter de réaliser des investissements égaux à ceux du gouvernement fédéral, de réduire considérablement les redevances d'aménagement et de ne pas prélever d'autres droits qui entravent l'offre de logements.
- Du montant ci-dessus, 5 milliards de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, seront consacrés à la mise sur pied d'un **fonds pour les infrastructures dans le domaine de la santé**. Ce fonds complètera le soutien en matière de santé fourni aux provinces et aux territoires pour les aider à s'assurer que leurs infrastructures, comme les hôpitaux, les salles d'urgence, les centres de soins d'urgence et les écoles de médecine, continueront de répondre aux besoins des Canadiens. Puisqu'il est primordial de renforcer les infrastructures dans le domaine de la santé partout au pays, l'exigence relative aux redevances d'aménagement et aux autres droits ne s'appliquera pas à ce fonds.
- Un volet de prestation directe, réalisé par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, qui fournira 6 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2026-2027, pour soutenir des projets qui sont importants à l'échelle régionale, des rénovations majeures, l'adaptation climatique ou les infrastructures communautaires. Pour être admissibles à du financement au titre de ce volet, les promoteurs de projets importants à l'échelle régionale seraient tenus de solliciter des investissements du secteur privé, y compris des investissements privés obtenus par l'intermédiaire du financement de la Banque d'infrastructure du Canada.
- Dans le cadre de l'initiative, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada deviendra le volet communautaire. Ce volet fournira, comme prévu, 27,8 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2026-2027, et 3,0 milliards de dollars par année par la suite, pour appuyer des projets d'infrastructures locaux.
- Le financement du Fonds pour bâtir des collectivités fortes comprend des ressources reconverties du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement.

- Pour illustrer les projets qui contribueront à bâtir des communautés fortes grâce à l'amélioration des infrastructures locales, le gouvernement annonce, dans son budget de 2025, son appui aux projets suivants :
- Centre communautaire et culturel philippin – Grand Vancouver, Colombie-Britannique
 - Jetée de White Rock – White Rock, Colombie-Britannique
 - Terrains à surface synthétique, terrains d'entraînement, courts de tennis et voies piétonnes du Newton Athletic Park – Surrey, Colombie-Britannique
 - Parc Royal Athletic – Victoria, Colombie-Britannique
 - Théâtre Rapid Fire – Edmonton, Alberta
 - Centre Bissell – Edmonton, Alberta
 - Bande indienne de Lac La Ronge (Kitsaki Hall) – La Ronge, Saskatchewan
 - Centre du patrimoine de la GRC – Regina, Saskatchewan
 - Centre communautaire Riverview – Winnipeg, Manitoba
 - Centre communautaire Dakota – Winnipeg, Manitoba
 - Mémorial des victimes du vol PS752, parc Unity – Richmond Hill, Ontario
 - Centre familial YMCA du centre-ville d'Hamilton – Hamilton, Ontario
 - Complexe récréatif Bob MacQuarrie – Orleans, Ontario
 - Faculté de médecine à l'Université métropolitaine de Toronto – Brampton, Ontario
 - Pavillon sur les requins du musée Exploramer – Sainte-Anne-des-Monts, Québec
 - Espace Hubert-Reeves – Charlevoix, Québec
 - Chantier naval Forillon – Gaspé, Québec
 - Centre sportif de Montréal-Nord – Montréal, Québec
 - Place Marcel-François-Richard – Ville de Beaurivage, Nouveau-Brunswick
 - Centre de mieux-être Searoots Alliance – Souris, Île-du-Prince-Édouard
 - Aménagement de brise-lames – Petty Harbour-Maddox Cove (Terre-Neuve-et-Labrador)

- Centre récréatif Baddeck – Baddeck, Nouvelle-Écosse
- Université de l'Inuit Nunangat

Le financement de ces projets proviendra du volet de prestation directe du Fonds pour bâtir des collectivités fortes ou d'autres programmes fédéraux existants, le cas échéant. D'autres renseignements, y compris les engagements définitifs, à l'égard de chaque projet seront communiqués au cours des prochains mois.

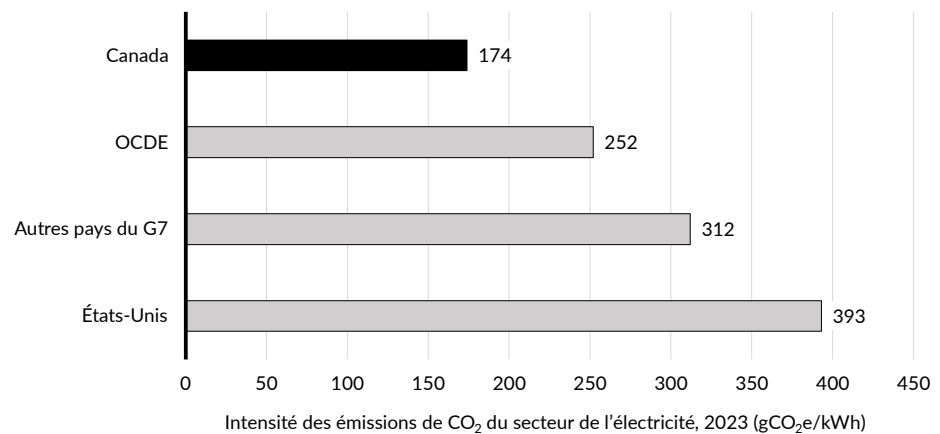
1.3 Stratégie de compétitivité climatique du Canada

La lutte contre les changements climatiques n'est pas seulement une obligation morale, mais aussi un impératif économique. L'économie mondiale subit une transformation historique vers l'énergie propre et à faible teneur en carbone. En 2024, les investissements mondiaux dans l'énergie propre ont atteint 2 billions de dollars américains, soit près du double des investissements dans les combustibles fossiles, et le marché mondial des technologies propres devrait tripler d'ici 2035. Par ailleurs, l'Institut climatique du Canada estime que, si l'on ne fait rien, les perturbations causées par le climat pourraient réduire de près de 20 % le revenu médian des ménages canadiens, car elles bouleverseront plusieurs volets de l'économie, des chaînes d'approvisionnement jusqu'aux marchés financiers.

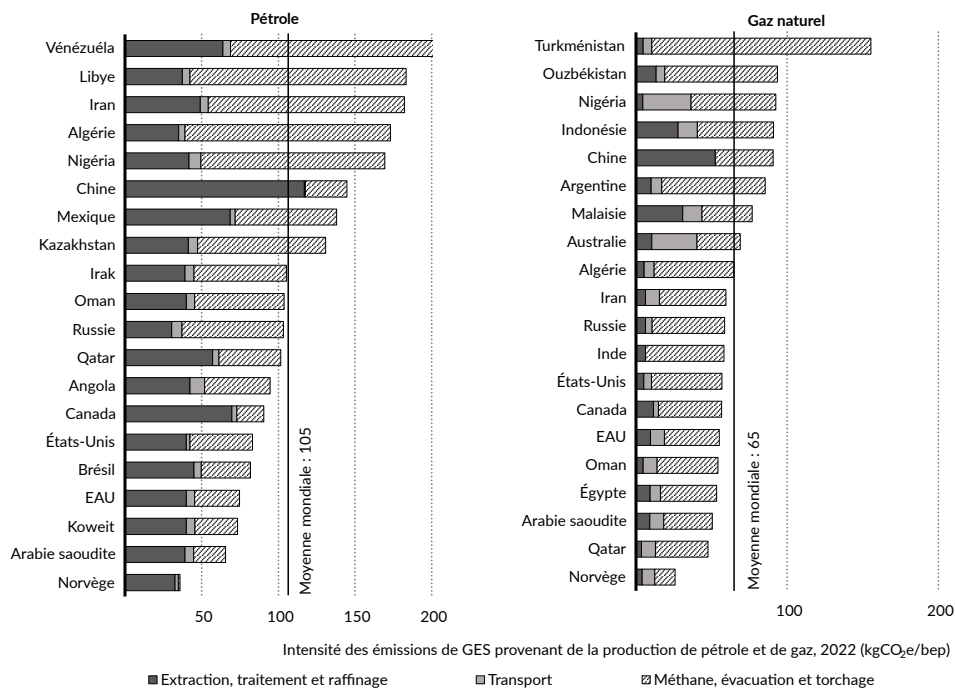
Pour être compétitif à l'échelle internationale, le Canada doit réduire son intensité en carbone et répondre à la demande croissante sur les marchés mondiaux de produits assortis de faibles émissions de gaz à effet de serre. Les acheteurs des ressources canadiennes (pétrole et gaz, acier et aluminium) recherchent de plus en plus des sources d'approvisionnement à faibles émissions de carbone.

Heureusement, le Canada est bien placé pour profiter de ces nouvelles possibilités de croissance. Notre réseau électrique est l'un des plus propres au monde et il garantit un accès à l'énergie propre que recherchent les entreprises partout dans le monde, dans des secteurs comme l'aluminium, l'acier et l'IA. Dans le domaine de l'énergie conventionnelle, le Canada est également l'un des quelques fournisseurs à grande échelle qui ont adopté des normes élevées en ce qui a trait à l'environnement, à la société et à la gouvernance. Entre 1990 et 2022, le Canada a réduit de 8 % l'intensité des émissions provenant de la production globale de pétrole, et de près de 40 % l'intensité des émissions provenant de l'exploitation des sables bitumineux.

Graphique 1.4 – Le secteur de l’électricité du Canada jouit d’un avantage évident par rapport à d’autres pays pairs sur le plan des émissions.



Graphique 1.5 – Le secteur de la production de pétrole et de gaz du Canada jouit d’un avantage par rapport à certains autres pays pairs sur le plan des émissions, mais peut être amélioré.



Il est d'importance cruciale de réduire nos émissions pour protéger la compétitivité du secteur canadien du pétrole et du gaz, et de l'acier. Cette réduction est non seulement essentielle pour des raisons environnementales, mais elle est un facteur crucial pour garantir l'accès aux marchés qui accordent la priorité au développement durable. En devenant un leader mondial dans le secteur de la technologie propre et de l'énergie propre, le Canada peut renforcer son avantage concurrentiel et élargir ses exportations, particulièrement dans les secteurs qui perçoivent les solutions à faible teneur en carbone comme une exigence plutôt que comme un avantage.

Les ressources naturelles, la main-d'œuvre, et la détermination du Canada à lutter contre les changements climatiques le positionnent avantageusement pour distancer les économies qui ne s'adaptent pas. Nous bâtissons de nouvelles infrastructures et nous miserons sur les projets qui renforcent la réputation du Canada en tant que superpuissance dans les énergies propres. Nous étudierons des initiatives comme l'énergie nucléaire, l'interconnexion des réseaux électriques, ainsi que les investissements dans les combustibles à faible teneur en carbone (p. ex. l'hydrogène), les projets d'énergie renouvelable, le train à grande vitesse et l'exploitation de minéraux critiques.

Alors que notre nouveau gouvernement prend des mesures décisives pour bâtir de grands projets d'intérêt national et des millions de logements, nous nous employons également à réduire les émissions et à stimuler notre économie. Nos investissements dans les technologies de croissance propre accéléreront l'avantage concurrentiel du Canada. Par exemple, le nouveau projet nucléaire de Darlington appuiera la construction de petits réacteurs nucléaires, et le projet LNG Canada – phase 2 fournira de l'énergie plus propre que celle fournie par d'autres installations de gaz naturel liquéfié ailleurs dans le monde. En envisageant tout nouveau projet, nous continuerons à accorder la priorité à la croissance propre et aux objectifs climatiques.

Le budget de 2025 énonce la Stratégie de compétitivité climatique du Canada, laquelle crée les conditions nécessaires aux investissements requis pour assurer un avenir abordable et carboneutre dans lequel les entreprises canadiennes sont positionnées avantageusement pour être concurrentielles et se démarquer dans l'économie mondiale.

Cette stratégie constitue un pilier central du plan gouvernemental pour faire du Canada l'économie la plus forte du G7. Elle vise à stimuler les investissements plutôt que de les interdire, et elle vise les résultats plutôt que les objectifs. Elle s'emploie à maximiser l'utilisation optimale du carbone, et à accorder la priorité aux mesures qui produiront les plus importantes réductions d'émissions et les plus gros avantages concurrentiels à moindre coût pour la population canadienne.

Améliorer l'efficacité de la tarification du carbone industriel

Pour fournir aux entreprises qui souhaitent investir et être concurrentielles à l'échelle internationale la certitude voulue, il faut un système de tarification du carbone industriel efficace, soutenu par une trajectoire de prix à long terme.

La tarification du carbone industriel stimule les investissements visant à réduire les émissions et à renforcer la compétitivité des entreprises canadiennes. Elle devrait permettre de réduire les émissions plus que toute autre mesure, tout en ayant une incidence négligeable sur le coût de la vie pour les Canadiens.

Toutefois, les marchés du carbone ne fonctionnent pas aussi bien qu'ils le devraient. Le gouvernement améliorera donc leur efficacité afin que les prix du crédit soient non seulement prévisibles, mais suffisants pour appuyer les investissements dans la croissance propre sans nuire à la capacité concurrentielle et sans mener à des fuites de carbone.

L'amélioration de l'efficacité du prix du carbone industriel garantira que chaque dollar dépensé aura une incidence maximale. La tarification du carbone industriel récompense l'innovation et favorise les investissements dans des technologies plus propres, contribuant ainsi à la croissance et à l'innovation des secteurs industriels canadiens.

Pour améliorer l'efficacité du système de tarification du carbone industriel, le gouvernement adoptera les mesures suivantes :

- ***Élaborer une trajectoire à long terme de la tarification du carbone au-delà de 2030*** : Le gouvernement collaborera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'établir une trajectoire sur plusieurs décennies pour la tarification du carbone industriel, qui vise la carboneutralité d'ici 2050. L'établissement d'une trajectoire à long terme permettra aux entreprises de prendre des décisions d'investissement éclairées et durables. L'obtention d'une entente pancanadienne sur cette trajectoire renforcera la prévisibilité et la certitude pour les investisseurs.

- **Fixer le modèle et améliorer le filet de sécurité** : Le gouvernement améliorera le modèle, c'est-à-dire l'outil qui garantit l'harmonisation de tous les systèmes provinciaux et territoriaux de tarification du carbone industriel à l'échelle du pays, assurant ainsi un signal de prix clair et commun. Il appliquera rapidement et de manière transparente le filet de sécurité fédéral lorsqu'un système provincial ou territorial tombe sous le seuil du modèle. Il collaborera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'améliorer le filet de sécurité et leurs systèmes de tarification, notamment en harmonisant ou en reliant les marchés de crédits carbone.
- **Conclure des contrats sur différence pour le carbone** : Le Fonds de croissance du Canada continuera à conclure des contrats afin de renforcer davantage la crédibilité de la trajectoire pour les investisseurs qui réalisent d'importants investissements en capital à long terme.

Ajuster les règlements sur les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) augmentent la température de la Terre, ce qui entraîne des changements climatiques et leurs effets connexes : phénomènes météorologiques extrêmes, feux de forêt intenses et élévation du niveau de la mer. Le Canada s'efforce de réduire ses émissions et, de 2005 à 2023, il est parvenu à les faire diminuer de 8,5 %, alors même que sa population est passée de 32 à 40 millions d'habitants et que son PIB a augmenté de 38 %. Alors que nous effectuons la transition vers une économie carboneutre, le nouveau gouvernement canadien s'engage à réduire les émissions de GES.

Les acheteurs des ressources canadiennes exigent de plus en plus que celles-ci soient extraites et produites de manière à réduire les émissions et à favoriser le développement durable. La réduction de nos émissions rendra nos industries plus concurrentielles et leur donnera un avantage dans l'économie mondiale.

Pour veiller à ce que les règlements viennent compléter la tarification du carbone industriel, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- **Électricité** : La transition vers la carboneutralité d'ici 2050 nécessitera une énergie propre et fiable. Le *Règlement sur l'électricité propre* visera à réduire les émissions, afin de protéger l'environnement et la santé humaine contre les menaces que représentent les changements climatiques. Le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires pour atteindre ces objectifs et garantir la décarbonation du réseau électrique canadien à mesure que la demande en électricité augmentera.

- ▷ Pour permettre l'application à long terme de ces accords, le gouvernement annonce, dans le budget de 2025, son intention de proposer des modifications législatives à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.
- **Méthane** : Les émissions de méthane, un gaz à effet de serre puissant, ne sont pas couvertes efficacement par le système de tarification du carbone. Le gouvernement finalisera les règlements renforcés sur le méthane pour le secteur pétrolier et gazier et les sites d'enfouissement, et a l'intention de collaborer avec les provinces et les territoires afin de négocier des accords d'équivalence, le cas échéant.
- **Mise à jour sur les plafonds d'émissions de gaz à effet de serre** : Le Canada s'est engagé à réduire les émissions associées à la production de pétrole et de gaz. Des marchés du carbone efficaces, un règlement renforcé sur le méthane provenant du secteur pétrolier et gazier ainsi que le déploiement à grande échelle de technologies telles que le captage et le stockage du carbone créeraient les conditions dans lesquelles les plafonds d'émissions pour le secteur pétrolier et gazier ne seraient plus nécessaires, car ils n'auraient qu'une valeur marginale en matière de réduction des émissions.
- **Véhicules électriques** : En septembre, le gouvernement a annoncé son intention d'apporter des modifications réglementaires ciblées qui aideront le secteur automobile à rester concurrentiel dans le contexte des bouleversements et de l'incertitude issus des mesures commerciales et stratégiques des États-Unis, et pour répondre aux défis immédiats qu'elles posent. En premier lieu, il a éliminé la cible de 2026 qui figure dans la norme sur la disponibilité des véhicules électriques et il a lancé un examen de 60 jours sur l'ensemble du règlement. Une fois cela fait, il annoncera au cours des semaines à venir les prochaines étapes visant les véhicules électriques.
- **Combustibles propres** : Des mises à jour ciblées du *Règlement sur les combustibles propres* contribueront à réduire la dépendance aux combustibles importés, renforceront les chaînes d'approvisionnement nationales, et appuieront les emplois dans le secteur agricole, forestier, et des déchets.

Stimuler l'investissement dans une économie propre grâce aux crédits d'impôt

Une importante augmentation de l'approvisionnement en énergie est nécessaire pour soutenir la croissance démographique et économique du pays. Au Canada, cette croissance de la demande sera principalement stimulée par plusieurs grands secteurs économiques à forte intensité énergétique qui sont en pleine expansion

et en phase d'électrification, notamment les secteurs de la fabrication, des pâtes et papiers, de l'extraction pétrolière et gazière, et de la fabrication de produits de métaux et de minéraux non métalliques, y compris l'acier et l'aluminium, ainsi que par de nouveaux éléments tels que les centres de données d'intelligence artificielle et le transport électrique.

Pour répondre à cette demande croissante en énergie propre, le Canada devra moderniser ses réseaux électriques. Pour ce faire, nous attirerons d'importants nouveaux investissements dans le secteur, ce qui permettra de mettre à niveau les infrastructures et de développer le stockage d'énergie et de nouvelles technologies, tout en augmentant les investissements dans les énergies éolienne et solaire. L'extension des interconnexions interprovinciales pourra également réduire les coûts tout en garantissant la fiabilité du réseau. Le niveau d'investissement nécessaire pendant cette période sera important. Selon les prévisions, le rythme annuel des investissements devra presque tripler par rapport aux niveaux actuels pour répondre à la demande future prévue.

Dans le but de saisir les possibilités d'investissement connexes, le gouvernement a mis en place à ce jour quatre de ses crédits d'impôt à l'investissement pour l'économie propre. Ces crédits d'impôt peuvent à présent être demandés auprès de l'Agence du revenu du Canada, et des investisseurs ont commencé à s'en prévaloir.

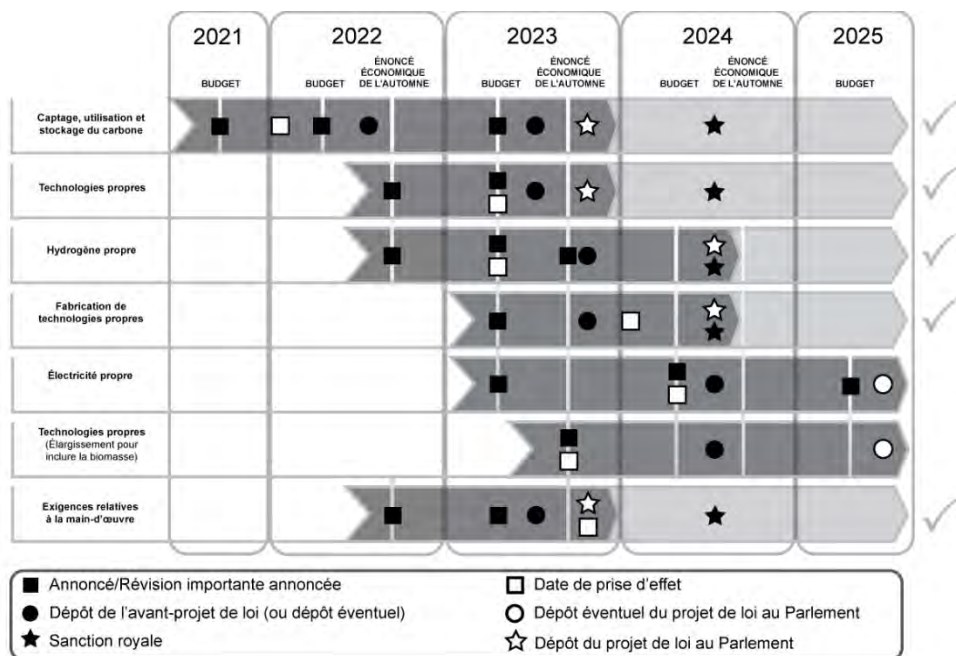
- Ces crédits d'impôt à l'investissement remboursables sont les suivants :
 - le crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone de 37,5 % à 60 %, applicable depuis le 1^{er} janvier 2022;
 - le crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres de 30 %, applicable depuis le 28 mars 2023;
 - le crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre de 15 % à 40 %, applicable depuis le 28 mars 2023;
 - le crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres de 30 %, applicable depuis le 1^{er} janvier 2024.

Maintenant que ces crédits d'impôt à l'investissement sont inscrits dans la loi, les entreprises disposent de la certitude nécessaire pour s'engager dans des projets et décider d'investir et de bâtir au Canada.

Le gouvernement déposera bientôt un projet de loi visant à mettre en place le crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et à bonifier les crédits d'impôt à l'investissement existants. Pendant que le processus législatif suit son cours, les investisseurs peuvent néanmoins avoir la certitude qu'ils seront admissibles rétroactivement à ces différentes mesures, comme suit :

- Le crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre s'appliquera à compter du 16 avril 2024 pour les projets dont la construction n'était pas amorcée avant le 28 mars 2023.
- L'élargissement de l'admissibilité aux systèmes qui produisent de l'énergie, de la chaleur ou les deux à partir de déchets de biomasse, et la modification des critères d'admissibilité pour les petits projets d'énergie nucléaire, pour le crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres. Ces deux mesures s'appliqueront respectivement et rétroactivement au 21 novembre 2023 et au 28 mars 2023.
- L'élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres, afin qu'il couvre l'équipement admissible utilisé dans les projets d'exploitation de gisements polymétalliques admissibles, et qui s'appliquera rétroactivement au 1er janvier 2024.
- L'élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre pour la production d'hydrogène par pyrolyse du méthane s'appliquera à compter du 16 décembre 2024.

Mise en œuvre des crédits d'impôt à l'investissement pour l'économie propre



En complément de ces mesures, le gouvernement annonce d'autres modifications aux crédits d'impôt à l'investissement pour l'économie propre, afin qu'ils demeurent avantageux et qu'ils continuent d'attirer des projets et des emplois bien rémunérés au Canada.

- Dans le budget de 2025, le gouvernement confirme son intention de mettre en œuvre le crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et propose d'éliminer les conditions que doivent remplir les gouvernements provinciaux et territoriaux pour que leurs sociétés d'État soient admissibles au crédit d'impôt. Cela permettra aux sociétés d'État provinciales et territoriales d'avoir accès au crédit d'impôt à l'investissement et d'appuyer de manière efficace et efficiente l'investissement dans l'électricité propre tout en réduisant le fardeau administratif.
- Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de prolonger de cinq ans la disponibilité des pleins taux du crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone qui s'appliqueraient de 2031 à 2035. Les taux du crédit resteraient inchangés de 2036 à 2040.
- Le budget de 2025 propose d'agrandir la liste des minéraux critiques admissibles au titre du crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de

technologies propres afin d'y inclure l'antimoine, l'indium, le gallium, le germanium et le scandium, afin d'appuyer les investissements dans l'extraction, la transformation et le recyclage des coproduits et des sous-produits des minéraux critiques.

Le gouvernement tiendra également des consultations sur la possibilité d'intégrer une exigence de contenu national dans le cadre du crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres et du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre.

Soutenir les projets de minéraux critiques

Les minéraux critiques sont utilisés dans la fabrication de produits technologiques modernes, et le Canada dispose de ces ressources en abondance. Grâce au nouveau gouvernement du Canada, il est plus facile et plus abordable pour les entreprises d'extraire les minéraux critiques, ce qui permet d'appuyer les industries locales et de développer des chaînes de valeur ici et à l'étranger. À cette fin, au Sommet du G7 de Kananaskis (Alberta), le premier ministre a présenté l'Alliance sur la production de minéraux critiques. Il s'agit d'une initiative canadienne prenant appui sur des partenariats internationaux de confiance et visant à renforcer les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques afin de favoriser la défense collective et la technologie de pointe. Dans le cadre des travaux de cette Alliance, le gouvernement du Canada a annoncé, le 31 octobre 2025, de nouveaux investissements, partenariats et mesures visant à accélérer et à permettre la réalisation de projets de minéraux critiques essentiels aux chaînes d'approvisionnement de la défense, de l'énergie propre et de la fabrication de pointe, y compris des accords d'écoulement avec deux projets de minéraux critiques canadiens.

Les minéraux critiques représentent un élément important de la Stratégie de compétitivité climatique du Canada, car des ressources essentielles sont nécessaires pour les technologies d'énergie propre et l'infrastructure d'énergie renouvelable, comme les panneaux solaires, les batteries de véhicules électriques et les systèmes de stockage d'énergie.

- Le budget de 2025 propose de verser 2 milliards de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2026-2027, à Ressources naturelles Canada pour la création du Fonds souverain pour les minéraux critiques. Le fonds effectuera des investissements stratégiques dans des projets et des entreprises du secteur des minéraux critiques, notamment des investissements en capitaux propres, des garanties de prêt et des accords d'écoulement. Le budget de 2025 propose aussi d'affecter à Ressources

naturelles Canada 50 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, pour mettre en œuvre ce fonds.

- ▷ Le budget de 2025 propose d'accorder 371,8 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, à Ressources naturelles Canada pour créer le Fonds du premier et du dernier kilomètre. Ce nouveau fonds soutiendrait l'élaboration de projets de minéraux critiques et le développement de chaînes d'approvisionnement dans les segments en amont et au milieu des chaînes de valeur, en mettant l'accent sur la mise en production de projets à court terme. Le Fonds du premier et du dernier kilomètre absorberait le Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques et utiliserait son enveloppe de financement actuelle pour fournir un soutien maximal à hauteur de 1,5 milliard de dollars jusqu'en 2029-2030. Le fonds continuerait aussi de soutenir les projets d'énergie propre et d'infrastructure de transport liés à l'exploitation des minéraux critiques.
- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'élargir l'admissibilité au crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques en y ajoutant les 12 minéraux critiques suivants qui sont nécessaires pour la défense, les semi-conducteurs, l'énergie et les technologies propres : bismuth, césium, chrome, fluorine, germanium, indium, manganèse, molybdène, niobium, tantale, étain et tungstène. Cet élargissement s'appliquerait à certains frais d'exploration ciblant ces minéraux et faisant l'objet d'une renonciation dans le cadre d'une entente de détenteurs d'actions accréditives conclue après le jour du dépôt du budget de 2025 et au plus tard le 31 mars 2027.

Mobiliser des capitaux à l'appui de la transition vers la carboneutralité

Le Canada est doté des ressources et des talents nécessaires au développement de technologie productrice d'énergie à faibles émissions de carbone. La demande mondiale de biens et de processus à faible intensité de carbone s'accroît, et le nouveau gouvernement canadien en profite pour mobiliser les capitaux du secteur public et du secteur privé qui encouragent les investissements dans le développement durable.

Pour accélérer l'injection de capitaux privés dans des activités durables dans l'ensemble des secteurs économiques prioritaires :

- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement confirme à nouveau qu'il soutient l'élaboration de manière indépendante de lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable (ce qu'on appelle aussi une « taxonomie ») d'ici la fin

de 2026. Ces lignes directrices deviendront un important outil d'usage volontaire pour les investisseurs, les prêteurs et d'autres intervenants qui prennent part à la course mondiale vers la carboneutralité en définissant de manière fiable les investissements « verts » et les investissements pour la « transition » vers une économie verte. Le gouvernement choisira une organisation externe qui possède l'expertise nécessaire pour élaborer les lignes directrices sur l'investissement durable et annoncera ce choix d'ici la fin de 2025.

- ▷ Dans le but de financer ses mesures de soutien visant à rendre les secteurs industriel et agricole plus propres et concurrentiels, le gouvernement annonce dans le budget de 2025 son intention d'envisager l'élaboration d'un cadre d'obligations durables qui permettrait l'émission d'obligations vertes et de transition qui s'harmonisent avec la taxonomie canadienne. Il prévoit également élargir le cadre pour y intégrer des secteurs économiques pendant l'élaboration de la taxonomie.
- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce qu'il collaborera avec les provinces et les territoires pour améliorer la divulgation des informations financières liées au climat dans l'ensemble de l'économie. Ces travaux viseront l'harmonisation avec les normes internationales et des règles cohérentes dans toutes les compétences fédérales, provinciales et territoriales.

Mettre à jour les dispositions législatives sur l'écoblanchiment

Des modifications récemment apportées à la *Loi sur la concurrence* prévoient de nouvelles dispositions d'application pour de fausses allégations d'avantages environnementaux. Ces dispositions sur « l'écoblanchiment » créent de l'incertitude à l'égard des investissements et entraînent des effets opposés à ceux recherchés, certaines parties ralentissant ou inversant les efforts visant à protéger l'environnement.

- ▷ Pour offrir plus d'assurance au marché, le gouvernement a l'intention, dans le budget de 2025, de proposer des modifications législatives qui élimineront certains aspects de ces dispositions, tout en continuant à protéger contre les fausses allégations.

Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de compétitivité climatique

Le Canada est déterminé à bâtir une économie compétitive à faibles émissions de carbone et à poursuivre la réduction de l'intensité des émissions industrielles, notamment dans le secteur de l'énergie. Pour montrer cet engagement, le gouvernement rendra compte des progrès réalisés.

- Pour étayer la mise en œuvre de cette stratégie, le gouvernement mettra au point et communiquera de nouveaux paramètres qui illustreront la manière dont les entreprises et les ménages réduisent leur empreinte carbone, la croissance de l'économie propre et la progression des exportations vers l'atteinte d'une intensité des émissions de calibre mondial.

1.4 Accroître la concurrence

La concurrence est au cœur de la productivité, de l'innovation et de l'abordabilité. Des conditions de saine concurrence amènent les entreprises à fonctionner plus efficacement, à réduire leurs coûts et à innover pour garder une longueur d'avance sur leurs concurrents. Il en découle des avantages pour la population canadienne, qui profite de prix plus bas, de produits d'une qualité supérieure et d'un meilleur éventail de choix. Dans divers secteurs, par exemple les télécommunications, un manque de concurrence a entraîné des prix beaucoup trop élevés pour les Canadiens. Le nouveau gouvernement stimule la concurrence afin de réduire les coûts pour les Canadiens et les aider à garder plus d'argent dans leurs poches. Le budget de 2025 prévoit des mesures parmi les plus ambitieuses et les plus favorables à la concurrence au Canada depuis une génération.

Accroître la concurrence dans le secteur canadien des télécommunications

Le secteur canadien des télécommunications a été affecté par un manque de concurrence qui a entraîné des prix plus élevés qu'ailleurs dans le monde pour les services de téléphonie cellulaire. Le nouveau gouvernement du Canada stimule la concurrence dans le secteur des télécommunications afin de faire baisser les coûts pour les Canadiens.

- Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention de stimuler la concurrence, l'innovation et la productivité grâce aux mesures suivantes :

- Adopter une approche d'« excavation unique » à l'égard des projets d'intérêt national pour encourager une installation coordonnée des lignes de fibre optique dans le cadre de l'aménagement de grands projets d'importance nationale.
- Réduire le fardeau réglementaire lié à l'aménagement d'infrastructures de télécommunications au pays, notamment en menant des consultations sur un processus simplifié concernant l'emplacement des pylônes d'antennes, plus tard au cours du présent exercice.
- Veiller à ce que l'industrie ait accès à du spectre de qualité, notamment en libérant d'autres portions du spectre, en menant des consultations sur un cadre modernisé de transfert des licences de spectre vers la fin de l'exercice 2025-2026 et en continuant d'utiliser le cadre simplifié de mise aux enchères des licences de spectre restantes qui a été établi en 2021.
- Travailler avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour apporter à la *Loi sur les télécommunications* les modifications favorables aux consommateurs qui avaient été annoncées dans le budget de 2024, afin que les Canadiens puissent plus facilement renouveler ou changer leurs forfaits de service Internet ou de téléphonie résidentielle ou cellulaire.
- Tirer parti des efforts continus du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour mettre en place l'orientation stratégique du gouvernement visant à améliorer et à protéger les droits des consommateurs et à instaurer de nouveaux tarifs pour l'accès aux services Internet de gros et aux services d'itinérance sans fil.

Au cours des dernières années, les mesures suivantes ont aussi été prises pour stimuler la concurrence dans le secteur des télécommunications :

- Réduire les prix des télécommunications en donnant au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de nouvelles instructions en 2023 pour qu'il améliore la concurrence, facilite les démarches des gens pour faire annuler des services et protège mieux les Canadiens contre les pratiques commerciales déloyales, comme le paiement de frais de déverrouillage de leur téléphone cellulaire.
- Enquêter sur les frais d'itinérance internationale par l'entremise d'une étude du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, afin de garantir que les Canadiens paient des frais de téléphonie cellulaire justes et abordables.

- Modifier la *Loi sur la concurrence* afin qu'elle permette de mieux régler des problèmes de concurrence de longue date et qu'elle soit mieux adaptée aux nouvelles réalités de l'économie axée sur les technologies.

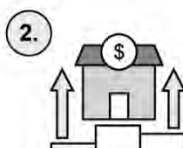
Un système financier plus concurrentiel et novateur

Au cours de la prochaine année, le gouvernement proposera un plan visant à stimuler la concurrence, l'innovation et l'efficacité dans le système financier canadien, selon quatre grands axes :



1. Faciliter l'accès aux capitaux

En soutenant la cible du gouvernement de générer des investissements privés à hauteur de 500 G\$ au cours des 5 prochaines années.



2. Accroître la concurrence dans le secteur bancaire

En soutenant la croissance et la compétitivité des petites banques et en offrant plus d'options aux consommateurs.



3. Soutenir la compétitivité à l'échelle mondiale et l'innovation

En allant de l'avant avec le Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs et en mettant en place un cadre destiné aux cryptomonnaies stables.



4. Simplifier le cadre réglementaire

En simplifiant les règles et en s'assurant que les institutions financières peuvent contribuer pleinement à l'économie.

Le budget de 2025 annonce la première phase d'un plan visant à stimuler la concurrence, l'innovation et l'efficacité dans le secteur financier canadien, qui permettra de réduire les coûts des services bancaires pour les Canadiens tout en leur offrant plus d'options bancaires. Au cours des prochains mois, le gouvernement poursuivra ses travaux et mobilisera les experts et les intervenants pour guider d'autres mesures susceptibles de favoriser la concurrence dans le secteur financier.

Le plan du gouvernement comportera des mesures dans les quatre grands axes suivants :

1. Faciliter l'accès aux capitaux

Les marchés des capitaux et les institutions financières ont un rôle indispensable à jouer afin que les entreprises et les projets au pays puissent obtenir des capitaux et

faire croître l'économie. Ils créent les possibilités d'investissement, stimulent les investissements, appuient la création d'emplois et renforcent l'épargne-retraite. Les entreprises canadiennes ont besoin d'avoir accès à des capitaux au pays pour être en mesure de croître et de réussir, tout en permettant aux Canadiens de prospérer.

- Le gouvernement a mené des négociations et a conclu une entente de principe avec les provinces et les territoires pour ajouter un chapitre sur les services financiers à l'Accord de libre-échange canadien, qui favorise un secteur des services financiers efficace, ouvert et solide au Canada.
- Le Bureau du surintendant des institutions financières a récemment annoncé un certain nombre d'étapes pour clarifier la planification des fonds propres pour les institutions financières fédérales, ainsi que pour examiner les moyens de faciliter l'établissement de nouvelles entités et de réduire les contraintes réglementaires, ce qui comprend les mesures suivantes :
 - consulter les institutions prêteuses de petite et moyenne taille au sujet des modifications qui pourraient être apportées aux normes de fonds propres pour leur permettre d'être plus concurrentielles;
 - tenir des consultations sur le régime de fonds propres qui pourrait s'appliquer à certains types de prêts afin d'inciter les banques à accorder des prêts aux entreprises pour soutenir l'économie;
 - assouplir les normes de fonds propres qui s'appliquent aux titres de créance et aux titres de capitaux propres liés à des projets d'infrastructure au Canada détenus par les assureurs-vie sous réglementation fédérale.
- ▷ Le budget de 2025 propose de stimuler les investissements par les assureurs et les institutions financières en annulant les limites sur les placements de portefeuille et les emprunts qui figurent dans les lois régissant les institutions financières et en les remplaçant par des consignes plus souples établies par le Bureau du surintendant des institutions financières.
- ▷ Les marchés des capitaux ont un rôle essentiel à jouer dans le financement d'initiatives cruciales pour la prospérité économique et le potentiel de croissance du Canada. Au cours de la prochaine année, le gouvernement continuera à rechercher d'autres moyens d'aider les marchés des capitaux canadiens et les institutions financières à mobiliser des capitaux pour les entreprises canadiennes et les projets qui feront croître l'économie.

2. Accroître la concurrence dans le secteur bancaire

Pour permettre aux consommateurs de bénéficier d'un plus large éventail de choix et de frais plus bas, le budget de 2025 propose les mesures suivantes afin qu'il devienne plus facile pour les Canadiens de changer d'institution financière et afin d'accroître la transparence des frais :

- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce qu'il compte publier d'ici le printemps 2026 un projet de règlement qui interdira l'imposition de frais de transfert de comptes de placement et de comptes enregistrés. Ces frais s'élèvent actuellement en moyenne à 150 \$ par compte pour les Canadiens. Le gouvernement exigera également le transfert rapide de ces comptes et la présentation claire des renseignements relatifs au processus connexe et à l'absence de frais.
- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention d'envisager l'amélioration de la transparence des frais bancaires pour transfert transfrontalier, y compris les frais de change, car l'absence de transparence fait en sorte que les consommateurs paient des frais plus élevés que prévu lorsqu'ils envoient de l'argent à l'extérieur du pays.
- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention de travailler en concertation avec les banques en vue de simplifier le processus de transfert de comptes chèques principaux d'une institution financière canadienne à une autre.

Le gouvernement a demandé à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada de préparer un rapport sur le barème, le montant et la transparence des frais facturés par les banques canadiennes.

Ces mesures viennent compléter les efforts récents du gouvernement visant à réduire les frais bancaires pour les Canadiens. En 2024, le gouvernement a négocié un nouvel engagement avec les banques, y compris les six grandes banques canadiennes, afin qu'elles offrent des comptes bancaires à frais modiques et des comptes sans frais. Ces comptes permettent aux consommateurs de faire plus d'opérations par carte de débit pour 4 \$ par mois au maximum, ou sans frais pour certains groupes. En 2024, le gouvernement a aussi imposé un plafond de 10 \$ pour les frais d'insuffisance de fonds, qui entrera en vigueur en mars 2026. Grâce à ce plafond, les Canadiens économiseront plus de 600 millions de dollars annuellement.

Les petites et moyennes banques, ainsi que les coopératives de crédit provinciales et fédérales, sont essentielles pour que les consommateurs canadiens aient accès à une variété de choix. Afin d'aider les institutions financières de petite taille à

investir, à prendre de l'expansion et à faire face à la concurrence, le gouvernement propose les mesures suivantes visant à répondre à leurs besoins particuliers :

- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur les banques* et la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* afin qu'il soit plus facile pour les coopératives de crédit fédérales de prendre de l'expansion et pour les coopératives de crédit provinciales d'adhérer au cadre fédéral.
- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives visant à faire passer de 2 milliards de dollars à 4 milliards de dollars le seuil à atteindre pour que l'obligation en matière de détention publique de 35 % s'applique, afin de permettre aux institutions financières de petite taille de prendre davantage d'expansion avant d'avoir à modifier leur structure.
- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention de travailler en concertation avec les banques pour élaborer un code de conduite volontaire visant à améliorer l'accès des petites institutions financières aux canaux de distribution des dépôts effectués par l'entremise de courtiers.

3. Soutenir la compétitivité à l'échelle mondiale et l'innovation

Les avancées technologiques ont donné plus d'options de paiement aux consommateurs. Pour s'assurer que les paiements demeurent rapides, flexibles et sécuritaires, le gouvernement a lancé son plan de modernisation des paiements. En septembre 2025, le gouvernement a franchi deux grands jalons de ce plan, faisant ainsi progresser son engagement d'offrir aux Canadiens des modes de paiement novateurs et plus sûrs.

- La Banque du Canada supervise désormais près de 1 500 fournisseurs de services de paiement en vertu de la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail*, pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences réglementaires dans le but d'atténuer les risques et de protéger les fonds des utilisateurs finaux.
- De nouvelles entités, comme les fournisseurs de services de paiement enregistrés et supervisés, peuvent maintenant présenter une demande d'adhésion à Paiements Canada afin de participer directement aux systèmes de paiement nationaux, y compris au système de paiement en temps réel à venir.

Les prochaines étapes du plan gouvernemental visant à appuyer l'innovation dans le secteur financier comprennent la mise en œuvre de nouveaux cadres législatifs qui favoriseront l'innovation responsable.

- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce qu'il entend faire progresser le système bancaire ouvert en présentant un projet de loi pour compléter la *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs*, et pour intégrer un droit à la mobilité des données dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* afin de faciliter le partage des données dans l'ensemble de l'économie.
- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention de déléguer la surveillance de l'application de la *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs* à la Banque du Canada, en complément de ses activités de supervision des fournisseurs de services de paiement. Pour ce faire, la Banque du Canada pourra conserver jusqu'à 19,3 millions de dollars sur deux ans, selon la comptabilité de caisse, au titre de ses versements au Trésor. Les fonds restants qui avaient précédemment été affectés à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada dans l'Énoncé économique de l'automne de 2024 ne seront pas dépensés, ce qui représente une somme de 36,9 millions de dollars sur deux ans.
- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de verser 25,7 millions de dollars sur cinq ans à compter de l'exercice 2025-2026, et 5 millions de dollars par année par la suite, au Service canadien du renseignement de sécurité et à la Gendarmerie royale du Canada afin qu'ils contribuent à appuyer les garanties liées à la sécurité nationale prévues dans la *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs*.
- ▷ Le budget de 2025 annonce aussi que le gouvernement accélérera la prochaine phase des services bancaires axés sur les consommateurs, notamment en légiférant sur la capacité de demander qu'une opération soit réalisée, comme le transfert de comptes ou le paiement de factures, ou l'« accès en écriture », d'ici le milieu de 2027, quand le projet de système de paiement en temps réel du Canada sera opérationnel et que son utilisation sera répandue.
- ▷ Le budget de 2025 réaffirme le soutien du gouvernement pour le lancement de l'infrastructure de paiement d'intérêt national, le système de paiement en temps réel, en 2026. Grâce à ce système, il sera possible de transférer de l'argent instantanément entre les comptes, éliminant ainsi le temps d'attente et permettant de nouveaux cas d'utilisation novateurs pour les paiements.
- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce également son intention de présenter un projet de loi pour régir l'émission de cryptomonnaies stables adossées à une devise au Canada.

- Le projet de loi prévoira que les émetteurs devront maintenir et gérer des réserves d'actifs suffisantes, établir des politiques de rachat, mettre en œuvre des cadres de gestion des risques et protéger les renseignements personnels et sensibles des Canadiens. Il prévoira aussi des garanties relatives à la sécurité nationale visant à préserver l'intégrité du cadre, afin que les consommateurs et les entreprises puissent utiliser en toute sécurité les cryptomonnaies stables adossées à une devise.
- Pour faire appliquer la loi, la Banque du Canada conservera, au titre de ses versements au Trésor, 10 millions de dollars sur deux ans à compter de l'exercice 2026-2027. Pour les exercices subséquents, il est prévu que les frais administratifs s'élèveront à 5 millions de dollars par exercice et seront couverts par les émetteurs de cryptomonnaies stables régis par la loi.
- Des modifications connexes seront apportées à la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail* pour régir les fournisseurs de services de paiement qui exécutent des fonctions de paiement au moyen de cryptomonnaies stables visées.

De plus, le gouvernement collaborera avec le secteur privé et se penchera sur les moyens de favoriser l'adoption de l'intelligence artificielle dans le secteur financier, tout en venant renforcer la confiance à l'égard de son utilisation et stimuler l'innovation.

Transformer l'expérience de paiement pour les Canadiens

Les paiements sont au cœur du système financier canadien et sont essentiels à une économie forte, moderne et en santé. Le budget de 2025 prévoit des mesures importantes pour moderniser la façon dont les consommateurs et les entreprises envoient, dépensent et reçoivent de l'argent, afin que les paiements puissent être effectués de manière plus rapide, sécuritaire et pratique pour tous.

Paiements plus sécuritaires : Depuis le 8 septembre 2025, la Banque du Canada supervise près de 1 500 fournisseurs de services de paiement, s'assurant ainsi que les Canadiens peuvent continuer d'utiliser leurs services en toute confiance.

Plus grande variété de choix pour les Canadiens : Le 25 septembre 2025, le gouvernement a étendu l'admissibilité à l'adhésion à Paiements Canada afin de permettre aux nouvelles entreprises de demander une participation directe aux principaux systèmes de paiements du Canada, offrant ainsi aux Canadiens une plus grande variété de choix de fournisseurs de services financiers.

Paiements plus rapides : Le système de paiement en temps réel de Paiements Canada, un nouveau système de paiement rapide qui sera lancé en 2026, permettra aux Canadiens et aux entreprises d'envoyer et de recevoir de l'argent instantanément à tout moment, tous les jours.

Services bancaires axés sur les consommateurs : Le budget de 2025 met en œuvre la nouvelle phase des services bancaires axés sur les consommateurs, avec l'engagement d'élargir le cadre afin d'y inclure la fonctionnalité d'initiation de paiement d'ici le milieu de 2027. Il sera ainsi plus facile et rapide pour les Canadiens de faire directement un paiement de leur compte bancaire à partir d'une autre application.

Cryptomonnaies stables : Le budget de 2025 présente un nouveau cadre fédéral pour réglementer l'émission de cryptomonnaies stables adossées à une devise, afin qu'elles soient plus sécuritaires pour les Canadiens et les entreprises, et pour améliorer la confiance à l'égard des paiements numériques.

Transparence des coûts de transferts transfrontaliers : Le gouvernement a l'intention de mettre en place de nouvelles exigences de transparence pour les banques en ce qui a trait aux transferts transfrontaliers, y compris à l'égard des frais de change connexes, afin de s'assurer que les Canadiens peuvent facilement comparer les prix avant de faire une opération.

Résolution des cas de paiements mal acheminés : Le gouvernement souhaite présenter de nouvelles exigences afin que les banques mènent une enquête sur les cas de transferts envoyés accidentellement au mauvais destinataire et tentent de les résoudre.

4. Simplifier le cadre réglementaire et législatif

Le gouvernement lancera des initiatives pour simplifier la réglementation dans le secteur financier, afin que le cadre réglementaire canadien demeure efficace et propice à l'innovation.

- Comme première étape, le gouvernement annonce dans le budget de 2025 qu'il a l'intention de rendre les consultations fédérales auprès du secteur financier plus prévisibles et transparentes pour les intervenants. Cela se fera par une meilleure coordination et communication entre les organismes de réglementation fédéraux du secteur financier et le ministère des Finances Canada et en indiquant la façon dont les effets possibles de nouvelles exigences ont été pris en considération.

Pour la suite des choses, le ministère des Finances Canada travaillera avec les organismes ayant des responsabilités en matière de réglementation du secteur financier pour trouver des moyens de réduire la paperasse et le fardeau réglementaire des institutions financières, afin de faciliter l'accès à davantage de capitaux privés.

Limiter le recours aux clauses de non-concurrence

Un marché du travail concurrentiel favorise l'innovation et la productivité. Or, le recours à des clauses de non-concurrence empêchant les gens de travailler pour une entreprise rivale ou de fonder une entreprise concurrente fait obstacle à la concurrence et mine l'efficacité du marché du travail. Le fait de limiter le recours à des clauses de non-concurrence protégera les droits des travailleurs, favorisera la mobilité de la main-d'œuvre, renforcera la concurrence, et donnera les moyens d'agir aux travailleurs afin qu'ils puissent se trouver un emploi mieux rémunéré ou lancer leur propre entreprise.

- Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention de modifier le Code canadien du travail pour restreindre le recours à des clauses de non-concurrence dans les contrats de travail des entreprises sous réglementation fédérale. Le gouvernement lancera des consultations sur les modifications législatives proposées au début de 2026.

Genre et diversité – Les retombées en bref

Le budget de 2025 appuiera les Premières Nations, les Métis et les Inuits des manières suivantes :

- Dans le cadre de l'**Initiative fédérale sur la consultation**, il renforcera la capacité des communautés autochtones à participer aux processus de consultation. Il veillera ainsi à ce que la planification et la prise de décisions à l'égard des grands projets tiennent compte des points de vue, des droits et des intérêts des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Des consultations efficaces entre la Couronne et les Autochtones rehaussent la confiance des parties et tracent la voie à suivre pour les communautés autochtones, tout en leur permettant d'orienter les projets d'intérêt national et d'en tirer profit.

Le budget de 2025 donne également la priorité au bien-être financier des populations à faible revenu des manières suivantes :

- **En améliorant les services bancaires axés sur les consommateurs.** On s'attend à ce que les ménages à faible revenu et ceux qui éprouvent des difficultés financières profitent le plus de cette mesure. Ils auront accès à des produits à moindre coût, leurs choix seront plus clairs et ils disposeront de moyens pour gérer leur dette et réduire les pressions financières.

L'annexe 6 fournit plus de renseignements sur les effets attendus des mesures prévues dans le budget de 2025 sur ces groupes et divers groupes de Canadiens.

Chapitre 1

Bâtir une économie canadienne plus forte

en millions de dollars

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
1.1 Accélérer la réalisation des grands projets d'intérêt national	27	71	49	47	50	244
Lancer les activités du Bureau des grands projets ¹	47	71	49	47	50	264
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	-20	0	0	0	0	-20
1.2 Dynamiser la croissance	54	2 833	3 026	3 601	2 926	12 440
Superdéduction à la productivité*	45	280	360	385	420	1 490
Bonifier les encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental*	3	70	85	65	70	293
Tirer pleinement parti de l'intelligence artificielle*	5	11	186	677	67	946
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	-4	-5	-181	-610	0	-800
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes	-1	-6	-5	-4	-4	-21
Protéger la propriété intellectuelle du Canada*	0	54	54	54	21	182
Investir dans les entreprises à forte croissance et les nouveaux gestionnaires de fonds	0	16	22	25	-10	53
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	-53	-75	-63	96	123	28
Plan des niveaux d'immigration 2026-2028	0	10	27	23	21	81
Pertes de revenus	0	19	41	84	84	227
Améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers ²	0	3	5	29	30	67
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes	0	-3	-5	-29	-30	-67
Recruter des talents à l'étranger*	59	226	226	196	172	879
Stimuler l'investissement dans les ports et les aéroports*	0	13	13	13	16	55
Investir dans les infrastructures pour les générations à venir*	0	4 750	5 050	5 450	4 850	20 100
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	0	-2 530	-2 788	-2 853	-2 903	-11 073
1.3 Lancer la Stratégie de compétitivité climatique	4	87	210	144	144	589

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Stimuler l'investissement dans une économie propre grâce aux crédits d'impôt*	0	1	1	1	1	4
Soutenir les projets de minéraux critiques*	4	86	209	143	143	585
1.4 Accroître la concurrence	2	10	-4	4	5	17
Un système financier plus concurrentiel et novateur	2	21	20	10	10	64
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>	0	0	0	-5	-5	-10
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-11	-24	-1	-1	-36
Investissements supplémentaires –						
Bâtir une économie canadienne plus forte						
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada*	0	0	-300	-1 200	1 500	0
Réaffectation de fonds d'une année à l'autre pour le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada						
Améliorer le service de VIA Rail dans le corridor*	1	2	2	2	2	8
Financement proposé pour VIA Rail Canada afin de mettre en œuvre des technologies visant à améliorer le rendement de ses services dans le corridor.						
Soutenir l'infrastructure de la faculté de médecine*	0	0	25	0	0	25
Financement pour soutenir le campus et l'infrastructure pédagogique de la faculté de médecine de la Toronto Metropolitan University.						
Règlement sur les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement	0	4	4	4	4	15
Financement proposé à ECCC pour mettre en œuvre et appliquer le règlement visant à réduire les émissions de méthane des grands sites d'enfouissement.						

Chapitre 1 – Incidence budgétaire

nette	88	3 007	3 013	2 601	4 630	13 339
<i>Dont, investissement en capital :</i>	<i>109</i>	<i>2 741</i>	<i>2 726</i>	<i>2 137</i>	<i>4 207</i>	<i>11 920</i>

¹ Un financement de 40 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à SAC, dans le cadre de l'Initiative sur les partenariats stratégiques, pour soutenir le renforcement des capacités et la consultation des Autochtones à l'égard des projets d'intérêt national. La participation importante des Autochtones aux projets d'intérêts national avait déjà été annoncée le 19 juillet 2025.

² La mesure Améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers a été annoncée le 27 octobre 2025.

* La mesure comprend un financement classé comme un investissement en capital.

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.





CHAPITRE DEUX

PASSER DE LA DÉPENDANCE À LA RÉSILIENCE

2.1 Protéger les industries stratégiques du Canada

2.2 Accroître le commerce international du Canada

Le contexte commercial mondial évolue rapidement, sous l'effet de tensions géopolitiques croissantes et de pratiques commerciales injustes et persistantes. Au milieu de tous ces changements, les États-Unis transforment en profondeur l'ensemble de leurs relations commerciales. Le taux effectif de droits de douane des États-Unis atteint maintenant un sommet qui n'avait pas été observé depuis la Grande Dépression des années 1930, et ces droits s'appliquent à tous les pays et à presque toutes les marchandises. Le Canada dispose d'un accord plus avantageux que toute entente conclue par les États-Unis avec un autre partenaire commercial : 85 % de nos échanges commerciaux avec les États-Unis se font actuellement en franchise de droits, et nous bénéficions du taux moyen de droits de douane le plus bas du monde. Toutefois, nous ne pouvons plus compter comme autrefois sur notre relation commerciale la plus importante.

Les changements observés dans la politique américaine vont au-delà des droits de douane. À présent, les pays doivent monnayer leur accès à la plus grande économie du monde en y effectuant des investissements, en libéralisant unilatéralement le commerce et en modifiant les politiques de leurs marchés intérieurs.

Cette mutation du commerce international se produit parallèlement à de vastes perturbations économiques marquées par le réalignement géopolitique, les transformations engendrées par l'intelligence artificielle et les avancées technologiques, ainsi que la transition vers une économie à faibles émissions.

Les répercussions sont considérables; elles nuisent aux entreprises et entraînent des déplacements de la main-d'œuvre, des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et la nécessité pour les entreprises de revoir leurs sources d'approvisionnement en matières premières et en produits. Et ce, sans compter l'incertitude qui freine les investissements.

Face à ces perturbations, une nouvelle approche audacieuse s'impose. Puisque nous ne pouvons pas contrôler ce que font les autres pays, le nouveau gouvernement du Canada concentre ses efforts sur ce qu'il peut maîtriser, soit renforcer le Canada à l'intérieur de ses frontières. Le Canada investira dans la production nationale, dans le savoir-faire canadien ainsi que dans la diversification du commerce avec des partenaires économiques fiables. C'est en misant sur une infrastructure industrielle canadienne forte et résiliente que nous relèverons les défis de notre époque.

Notre nouvelle stratégie industrielle transformera notre économie, pour qu'elle cesse de trop dépendre d'un seul partenaire commercial et devienne plus résiliente aux chocs mondiaux. Cette nouvelle économie reposera sur la solidité des industries canadiennes et sera stimulée par la diversité de nos partenaires commerciaux internationaux.

2.1 Protéger les industries stratégiques du Canada

Afin de protéger, de moderniser et de soutenir les industries pour accomplir le plus grand virage industriel jamais vu depuis une génération, le nouveau gouvernement du Canada a pris une série de nouvelles mesures stratégiques pour aider les travailleurs et les entreprises des secteurs les plus touchés par les droits de douane imposés par les États-Unis et les perturbations commerciales qui en découlent – c'est-à-dire les secteurs de l'automobile, de l'acier, de l'aluminium, de la foresterie et de l'agriculture. Le Canada a aussi adopté une série de mesures de protection, telles que des contre-mesures tarifaires, pour soutenir les travailleurs et les entreprises d'ici. Ces mesures permettront aux travailleurs d'acquérir de nouvelles compétences, et aux entreprises de réorganiser leur production et de diversifier leurs produits, tout en stimulant la demande intérieure en faveur des entreprises canadiennes. À mesure que nous bâtirons l'économie de demain, nous veillerons à ce que les travailleurs et les industries puissent saisir les occasions qui se présenteront.

Ces nouvelles mesures offriront aux industries et aux travailleurs les outils dont ils ont besoin pour bâtir un avenir meilleur. Il faut agir dès maintenant, car l'incertitude économique freine les investissements au pays. C'est pourquoi le gouvernement passe à l'action en proposant l'ensemble de mesures le plus complet de l'histoire du Canada pour favoriser la résilience du commerce. C'est en soutenant nos travailleurs et nos industries que nous bâtirons un Canada fort.

Protéger nos travailleurs et transformer les industries stratégiques du Canada

Le nouveau gouvernement du Canada élabore une nouvelle stratégie industrielle pour tirer le meilleur parti possible de cette situation. Cette stratégie transformera notre économie pour qu'elle passe de la dépendance à l'égard de certains partenaires commerciaux à la résilience face aux chocs mondiaux.

Compte tenu de l'urgence de la situation, le gouvernement a annoncé une série de nouvelles mesures pour protéger les travailleurs et les entreprises des secteurs les plus touchés par les droits de douane imposés par les États-Unis et les perturbations commerciales qui en découlent. En cette période d'incertitude, le nouveau gouvernement du Canada appuie les travailleurs canadiens qui subissent les effets des tensions commerciales, notamment dans le secteur de l'automobile,

de même que les producteurs agricoles et les fabricants de tout le pays. Comme l'indiquent les pages qui suivent, ce sont plus de 25 milliards de dollars qui ont été annoncés pour soutenir les travailleurs et les entreprises. Ce financement devrait coûter plus de 12 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2025-2026, selon la comptabilité d'exercice. Le gouvernement s'attend par ailleurs à tirer des revenus de 4,4 milliards de dollars des droits de douane. Ces mesures offriront aux industries et aux travailleurs les outils dont ils ont besoin pour bâtir une économie canadienne plus résiliente.

1. Soutenir les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des produits de la mer

Le Canada est l'un des plus grands exportateurs du monde dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des produits de la mer. Ces secteurs contribuent à la compétitivité, à la durabilité et à la sécurité alimentaire du Canada. Le secteur canadien de l'agriculture est un symbole de l'ingéniosité et de la résilience de notre pays ainsi que de sa capacité à progresser dans la chaîne de valeur. De concert avec les secteurs de la pêche et des produits de la mer, le secteur agricole joue un rôle déterminant dans l'emploi et la croissance partout au pays, notamment dans les communautés rurales. En adoptant des normes claires pour l'étiquetage des produits alimentaires, le gouvernement aide les consommateurs à choisir les produits canadiens. Le gouvernement aide ces secteurs à s'adapter à l'environnement commercial changeant et à relever les défis économiques actuels, tout en leur donnant les moyens de profiter de nouvelles occasions. À compter de l'exercice 2025-2026, le gouvernement a engagé un financement de plus de 639 millions de dollars sur cinq ans, réparti comme suit :

- Une somme de 109,2 millions de dollars en 2025-2026 à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour le **programme Agri-stabilité**, un programme fédéral-provincial-territorial à coûts partagés, afin de faire passer le taux d'indemnisation des producteurs agricoles de 80 à 90 % et le plafond de paiement par ferme de 3 millions à 6 millions de dollars. Ces mesures visent à aider les producteurs agricoles à composer avec les baisses importantes du revenu agricole provoquées par diverses difficultés à surmonter, dont la hausse des coûts et les conditions défavorables sur le marché.
- Une somme de 75 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour le **programme Agri-marketing** en vue de renforcer la diversification et la promotion des exportations de produits agricoles et agroalimentaires ainsi que de produits de la pêche et de la mer dans de nouveaux marchés.

- Une somme de 97,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, afin de porter temporairement à 500 000 \$, pour les années de programme 2025 et 2026, la limite des avances sans intérêt du **Programme de paiements anticipés** pour le canola. Cette mesure s'ajoute à la hausse temporaire à 250 000 \$ de la limite des avances sans intérêt pour tous les producteurs, pour l'année de programme 2025. Les agriculteurs paieront ainsi moins d'intérêts tout en ayant accès à plus de liquidités pour assumer les coûts engagés jusqu'à la vente de leurs produits.
- Une somme de 372 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2026-2027, à Ressources naturelles Canada afin qu'il mette en place une **mesure incitative pour la production de biocarburants** afin de favoriser la stabilité et la résilience des producteurs nationaux de biodiesel et de diesel renouvelable, dont une somme de 175,2 millions de dollars sera réaffectée du Fonds pour les combustibles propres. Par ailleurs, des modifications ciblées seront proposées au *Règlement sur les combustibles propres* en vue d'appuyer l'industrie nationale des biocarburants.

De plus, Financement agricole Canada a lancé le **Programme de soutien à la clientèle en cas de perturbations commerciales** en mars 2025 pour offrir 1 milliard de dollars en nouveaux prêts afin d'aider à atténuer les difficultés financières que doit surmonter l'industrie agricole et alimentaire canadienne.

2. Soutenir le secteur de la foresterie

Le gouvernement aide les secteurs de la foresterie et du bois d'œuvre résineux à se transformer pour demeurer concurrentiels. Les mesures prises aideront à libérer tout le potentiel de l'industrie afin qu'elle puisse suivre la cadence accélérée de la construction de logements et de grandes infrastructures.

- Une somme pouvant aller jusqu'à 700 millions de dollars sur deux ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de l'exercice 2025-2026, sera accordée pour offrir des garanties de prêts administrées par la Banque de développement du Canada afin d'aider les entreprises à obtenir le financement et le soutien au crédit dont elles ont besoin pour poursuivre et restructurer leurs activités durant cette période de transformation.
- Une somme de 500 millions de dollars sur trois ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de l'exercice 2026-2027, sera accordée pour renouveler et élargir la portée des programmes forestiers existants de Ressources naturelles Canada qui sont axés sur la diversification des produits et des marchés (y compris les nouvelles initiatives à l'exportation). Cette mesure

comprend aussi l'engagement à privilégier les matériaux canadiens dans les travaux de construction et la modification des processus d'approvisionnement fédéraux afin d'exiger que les entreprises qui concluent un marché avec le gouvernement fédéral s'approvisionnent en bois canadien.

3. Donner aux entreprises les outils nécessaires pour croître et se diversifier

Le nouveau gouvernement du Canada aide les entreprises à surmonter les tensions commerciales actuelles et leur donne le soutien nécessaire pour qu'elles puissent se réorienter, croître ou diversifier leurs activités. Pour ce faire, il appuie des projets qui permettent aux entreprises d'étendre leur portée au Canada et de trouver de nouveaux marchés fiables à l'étranger.

- Une somme de 5 milliards de dollars sur six ans, à compter de 2025-2026, au **Fonds de réponse stratégique**, un nouveau fonds assorti de modalités flexibles visant à aider les entreprises de l'ensemble des secteurs et des régions touchés par les droits de douane à s'adapter, à se diversifier et à croître. Ce programme vise à maintenir la capacité industrielle en compensant les nouveaux coûts d'accès aux marchés, en soutenant la restructuration et en aidant les entreprises canadiennes à prendre de l'expansion ou à conquérir de nouveaux marchés. De cette somme, 1 milliard de dollars au **Fonds stratégique pour l'innovation**, comme annoncé par le gouvernement en juillet 2025, afin de soutenir la transition de l'industrie de l'acier vers de nouveaux secteurs d'activité et de renforcer les chaînes d'approvisionnement nationales.
- Une somme pouvant aller jusqu'à 1 milliard de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, aux agences de développement régional pour l'**Initiative régionale de réponse tarifaire**, qui vise à soutenir les entreprises touchées par les droits de douane dans tous les secteurs concernés, en augmentant notamment les contributions non remboursables aux entreprises admissibles.

4. Soutenir les travailleurs

Le gouvernement met en place un nouveau programme de requalification professionnelle pour les travailleurs. Il a aussi assoupli le régime d'assurance-emploi et en a prolongé la durée des prestations. De plus, il lancera une nouvelle plateforme numérique d'emploi et de formation en collaboration avec des partenaires du secteur privé afin de permettre aux Canadiens de trouver plus rapidement un emploi.

- Une somme de 570 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, pour les **ententes sur le développement du marché du travail** conclues avec les provinces et les territoires, pour favoriser l'aide à l'emploi et à la formation destinée aux travailleurs touchés par les droits de douane et les changements sur les marchés mondiaux.
- Une somme de 382,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et de 56,1 millions de dollars par année par la suite, pour établir de nouvelles **alliances pour la main-d'œuvre**, qui réuniront des employeurs, des syndicats et des groupes industriels pour trouver des moyens d'aider les entreprises et les travailleurs à réussir dans un marché du travail en évolution et coordonner les investissements publics et privés en matière de perfectionnement professionnel. Un nouveau **Fonds d'innovation pour la main-d'œuvre** permettra d'investir dans des projets adaptés aux marchés de l'emploi locaux afin d'aider les entreprises dans des secteurs et des régions clés à recruter et à maintenir en poste la main-d'œuvre dont elles ont besoin.
- Les assouplissements temporaires au **Programme de travail partagé de l'assurance-emploi** annoncés le 7 mars 2025 sont en place de manière à offrir des prestations d'assurance-emploi aux personnes admissibles qui consentent à travailler moins d'heures en raison d'une baisse d'activité indépendante de la volonté de leur employeur. Cette mesure aide les employeurs et les employés à éviter les mises à pied, en bonifiant le revenu réduit de ces derniers par des prestations d'assurance-emploi. Elle devrait coûter 370,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, et 18,5 millions de dollars par année par la suite.
- Des mesures temporaires en matière d'**assurance-emploi** sont mises en place pour accroître le soutien au revenu des travailleurs canadiens dont les emplois sont touchés par l'incertitude économique provoquée par des droits de douane étrangers. Le coût de ces mesures devrait s'élever à 3,7 milliards de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026.
- Une somme de 50 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et de 8 millions de dollars par année par la suite, pour mettre en place un nouvel outil numérique facilitant la recherche d'emploi et la soumission de candidatures, et de lancer une plateforme nationale de formation en ligne en partenariat avec le secteur privé.

5. Garantir l'accès à du financement

Le gouvernement a aussi présenté des mesures de soutien en matière de liquidités pour aider à la fois les petites, les moyennes ainsi que les grandes entreprises canadiennes. Ces mesures comprennent ce qui suit :

- Mettre en œuvre le **Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane**, un nouveau programme de financement de 10 milliards de dollars visant à soutenir des entreprises canadiennes qui seraient normalement performantes, mais qui sont touchées de plein fouet par des droits de douane et des contre-mesures en vigueur ou possibles. La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada a annoncé le versement de son premier prêt à Algoma Steel Inc., qui aura ainsi accès à 400 millions de dollars en liquidités, auxquels s'ajoutent 100 millions de dollars du gouvernement de l'Ontario, selon les mêmes modalités. L'objectif est de stabiliser la situation d'un important acteur canadien de l'industrie compétitive de l'acier, dans le contexte des perturbations actuelles affectant le commerce mondial de l'acier.
- Bonifier le programme **Pivoter pour se propulser** de la Banque de développement du Canada, financé à hauteur de 500 millions de dollars, pour venir en aide aux petites et moyennes entreprises admissibles du secteur de l'acier qui manquent de liquidités. Ce programme coûtera 231 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité d'exercice, à compter de 2025-2026.
- Consacrer 940 millions de dollars en 2025-2026 à l'appui du report des paiements de l'impôt sur le revenu des sociétés et des versements de la TPS/TVH dus à l'Agence du revenu du Canada du 2 avril au 30 juin 2025. Cette mesure permettra aux entreprises canadiennes de disposer de liquidités pouvant aller jusqu'à 40 milliards de dollars.

Devenir notre meilleur client

Pour renforcer le Canada, nous devons concentrer nos efforts sur ce que nous sommes en mesure de contrôler. Nous pouvons choisir où nous allons nous approvisionner, et nous choisissons de le faire ici même, au Canada. Le gouvernement lance une nouvelle **politique « Achetez canadien »** et passe ainsi d'une approche fondée sur « les meilleurs efforts » à une obligation claire d'acheter des produits canadiens. Si aucun fournisseur n'est trouvé au pays, les achats devront comprendre du contenu canadien ou être effectués auprès de partenaires de confiance. Ces cas resteront l'exception, et non la norme, et devront faire l'objet

d'une autorisation ministérielle. Pour faciliter la mise en œuvre de la **politique « Achetez canadien »**, le gouvernement modifiera aussi la réglementation afin que les aspects des processus d'approvisionnement fédéraux se rattachant à cette politique ne fassent pas l'objet d'examen du Tribunal canadien du commerce extérieur.

Cette nouvelle politique s'appliquera à l'ensemble des agences et sociétés d'État fédérales, dont VIA Rail et Alto, qui est responsable de la nouvelle initiative de train à grande vitesse. On pourra ainsi tirer le maximum de chaque dollar de fonds publics afin de renforcer l'économie canadienne, de créer des emplois et d'accroître les capacités ici, chez nous. De plus, la politique réduira les formalités administratives et permettra aux entreprises canadiennes d'accéder plus facilement aux marchés publics fédéraux. Cette politique fera aussi en sorte que les approvisionnements fédéraux soutiennent les entreprises d'économie sociale canadiennes.

Pour appuyer cette politique, le gouvernement mettra sur pied le **Programme d'approvisionnement auprès des petites et moyennes entreprises** afin d'aider ces dernières à obtenir des marchés du gouvernement fédéral.

Le nouveau gouvernement du Canada s'est donné pour mission de renforcer le pays grâce à de grands projets d'infrastructures, à une industrie de la défense moderne et à la construction de millions de logements supplémentaires. Par l'intermédiaire de la nouvelle **politique « Achetez canadien »**, nous faisons du gouvernement une force à l'appui de l'intérêt national, pour devenir le meilleur client du Canada, protéger les entreprises d'ici et donner à nos travailleurs accès à des emplois bien rémunérés qui favorisent la prospérité ici, chez nous.

- ▶ Le budget de 2025 propose de verser 98,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et 9,8 millions de dollars par année par la suite, à Services publics et Approvisionnement Canada, ainsi que 7,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, au Secrétariat du Conseil du Trésor pour faciliter la mise en œuvre de la **politique « Achetez canadien »**.
- ▶ Le budget de 2025 propose aussi de fournir 79,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour soutenir le nouveau **Programme d'approvisionnement auprès des petites et moyennes entreprises**.

Investir là où ça compte : le projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington pour renforcer la résilience du secteur canadien de l'énergie

Le Canada sera le premier pays du G7 à générer de l'énergie au moyen de petits réacteurs modulaires, ce qui aidera à faire progresser l'innovation, l'emploi et la croissance industrielle.

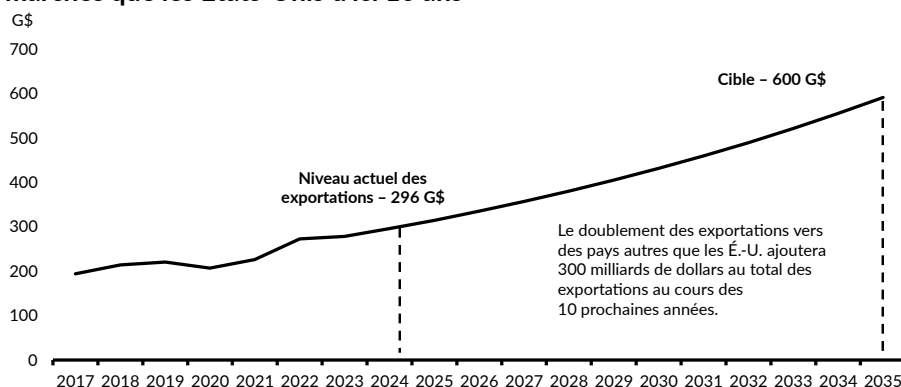
Lorsque les quatre petits réacteurs modulaires prévus seront entièrement en service, le projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington à Bowmanville, en Ontario, fournira 1 200 mégawatts d'électricité propre et fiable, ce qui équivaut à la consommation d'environ 1,2 million de foyers.

Ce projet a été rendu possible grâce à l'engagement du gouvernement fédéral et de la province d'investir dans un Canada plus fort et plus résilient. Il s'agit aussi d'un exemple d'initiative qui procurera de plus vastes avantages à l'économie canadienne, puisqu'environ 80 % de la construction des petits réacteurs modulaires se fera en Ontario.

Selon l'annonce faite le 23 octobre 2025, le soutien financier comprend un investissement de 2 milliards de dollars du Fonds de croissance du Canada, ainsi qu'un investissement supplémentaire de 1 milliard de dollars de la province de l'Ontario, par l'intermédiaire du Fonds ontarien pour la construction.

2.2 Accroître le commerce international du Canada

Graphique 2.1 – Doubler les exportations de biens et de services vers d'autres marchés que les États-Unis d'ici 10 ans



Données : Statistique Canada; Oxford Economics

Source : Bureau de l'économiste en chef, Affaires mondiales Canada

Une nouvelle Stratégie d'infrastructures commerciales

À mesure que le Canada approfondira ses relations commerciales avec des partenaires fiables, il faudra bâtir les infrastructures qui nous permettront de progresser vers notre cible consistant à faire doubler les exportations ailleurs qu'aux États-Unis d'ici 10 ans, ce qui générerait 300 milliards de dollars de plus en échanges commerciaux. Pour ce faire, le budget de 2025 comprend un ensemble de nouvelles mesures à l'appui de projets d'infrastructures liés au transport et au commerce. La Banque de l'infrastructure du Canada soutiendra ces nouvelles initiatives en évaluant les projets et en déterminant la bonne combinaison de mesures de soutien gouvernementales.

- Le budget de 2025 propose de verser 5,0 milliards de dollars sur sept ans, à compter de 2025-2026, à Transports Canada pour créer le **Fonds pour la diversification des corridors commerciaux**. En investissant dans des infrastructures qui faciliteront l'expédition des produits canadiens vers les marchés mondiaux, ce fonds permettra de renforcer les chaînes d'approvisionnement, d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'exportation et de bâtir une économie plus résiliente et diversifiée. Il soutiendra des projets de différentes envergures, y compris en lien avec l'infrastructure numérique, pour favoriser un transport efficace des produits importés et exportés dans tout le pays ainsi qu'en provenance et à destination de l'étranger. Par exemple, le

gouvernement envisagera des investissements dans des projets clés dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, dans des ports du nord-est du Québec (notamment pour renforcer la capacité du Port de Saguenay de construire un deuxième quai), dans des voies ferrées en Alberta ainsi que dans l'infrastructure portuaire et ferroviaire sur la côte Ouest, entre autres.

- Dans la foulée de l'annonce de ressources supplémentaires pour l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) faite le 17 octobre 2025, l'ASFC travaillera avec Sécurité publique Canada, Transports Canada et Affaires mondiales Canada en vue de désigner d'autres ports pour l'importation et l'exportation de conteneurs, particulièrement dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, par exemple à Québec et à Hamilton. Cette désignation contribuera à stimuler les investissements privés dans les ports, sans compter son rôle crucial dans la diversification des échanges commerciaux du Canada.

Nous devons par ailleurs protéger notre souveraineté dans le Nord et relier les communautés du Nord au marché intérieur et aux marchés mondiaux. Tout en augmentant les occasions d'affaires et en renforçant la capacité de défense, les investissements dans l'infrastructure de transport dans le Nord peuvent améliorer la qualité de vie des habitants de la région, y compris les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, par l'établissement de nouveaux liens avec l'économie canadienne et le réseau de transport national.

- ▷ Le budget de 2025 propose de verser 1 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, à Transports Canada pour créer le **Fonds d'infrastructure pour l'Arctique**, qui investira dans de grands projets de transport dans le Nord pouvant avoir un usage à la fois civil et militaire, comme des aéroports, des ports de mer, des routes praticables en toute saison et des autoroutes. Ces investissements renforceront la souveraineté du Canada, stimuleront le développement économique et la création d'emplois dans les communautés du Nord, feront avancer la réconciliation économique avec les Autochtones et favoriseront encore plus la diversification du commerce en ouvrant de nouvelles portes d'entrée sur les marchés mondiaux. Les investissements dans des infrastructures à double usage dans le Nord permettront de répondre de manière fiable aux besoins tant militaires que locaux, le gouvernement reconnaissant que les Inuits, les Premières Nations et les autres habitants du Nord sont les mieux placés pour déterminer les besoins de leurs communautés.

Fonds d'infrastructure pour l'Arctique



- Pour que le **Fonds d'infrastructure pour l'Arctique** puisse mieux soutenir la réalisation de projets dans le Nord, le budget de 2025 propose aussi de verser 25,5 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, et 41,7 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, à l'Agence canadienne de développement économique du Nord pour accélérer les processus de réglementation dans le Nord canadien, qui comprendront des consultations avec les gouvernements et organisations autochtones et les communautés locales. Le Canada est une nation de l'Arctique. Les partenariats avec les peuples autochtones sont cruciaux dans le contexte des investissements faits à l'appui de la souveraineté et de la sécurité du Canada.

Investir là où ça compte : des infrastructures pour diversifier le commerce

L'amélioration du réseau de transport du Canada renforce la résilience économique et favorise la diversification du commerce. Le Canada est une nation commerçante dont le commerce extérieur représente environ les deux tiers de son produit intérieur brut (PIB). Toutefois, ses échanges commerciaux demeurent fortement concentrés dans un seul marché, les États-Unis. Or, d'importantes possibilités de diversifier le commerce du Canada demeurent inexploitées. Son accord commercial avec les États-Unis et le Mexique donne au Canada un accès privilégié à environ 28 % de l'économie mondiale. Cependant, le Canada dispose de tout un réseau d'autres accords commerciaux qui accroissent sa portée à environ 66 % de l'économie mondiale, y compris tous les autres pays du G7.

Le Canada détient un avantage comparatif non seulement dans des secteurs primaires comme l'agriculture, la foresterie, la pêche, les mines, le pétrole et le gaz, mais aussi dans une foule d'industries manufacturières, dont le bois, les produits de papier, le matériel de transport, l'aérospatiale, l'alimentation et les boissons et les métaux de première fusion. S'y ajoute le commerce florissant des services, des technologies et des produits à valeur ajoutée sur lesquels reposera l'économie de demain.

Pour libérer ce potentiel, il faut réaliser des investissements ciblés axés sur l'avenir dans l'infrastructure commerciale afin de favoriser une circulation efficace des biens, sans goulots d'étranglement. Le budget de 2025 propose d'investir 6 milliards de dollars dans l'infrastructure de transport du Canada, ce qui pourrait non seulement augmenter la productivité, mais aussi faire croître le PIB national d'un montant pouvant aller jusqu'à 21 milliards de dollars.

En plus de faciliter l'accès aux marchés mondiaux des entreprises canadiennes touchées par les perturbations commerciales, ces investissements profiteront à l'ensemble de l'économie en venant établir des liens entre les marchés et soutenir l'expansion des entreprises et des industries, tout en favorisant la création d'emplois et l'accès des Canadiens à d'autres fournisseurs lorsque les échanges commerciaux sont perturbés. Parce qu'ils renforcent l'efficacité et la résilience du réseau de transport du Canada, les investissements dans l'infrastructure commerciale appuient à la fois la croissance économique et la diversification stratégique du commerce.

Faire croître et diversifier le commerce du Canada

1. Soutien d'Exportation et développement Canada à la diversification du commerce : accroître de 25 milliards de dollars les activités commerciales

Les mesures proposées dans le budget de 2025 s'ajoutent à des initiatives récentes visant à aider les exportateurs canadiens à s'implanter dans de nouveaux marchés. Parmi ces initiatives, mentionnons le **Programme d'impact commercial** d'Exportation et développement Canada (EDC), doté d'un financement de 5 milliards de dollars sur deux ans. Lancé en mars 2025, ce programme offre une gamme d'outils pour faciliter les exportations, dont une assurance crédit commerciale, des garanties à l'exportation et des protections contre les fluctuations de change. Dans presque tous les secteurs, des entreprises font face à une incertitude grandissante et doivent assumer des coûts plus élevés. C'est pourquoi EDC continue de consulter activement les consommateurs et les intervenants de l'industrie afin de mieux comprendre leurs besoins et de déterminer la meilleure façon de les épauler.

- Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention d'accroître de 25 milliards de dollars d'ici 2030 le total des activités commerciales facilitées par EDC. Cette mesure contribuera à augmenter les exportations et les activités d'expansion du commerce du Canada dans des secteurs d'importance stratégique pour le pays, comme les minéraux critiques, l'énergie, les technologies propres, les infrastructures et la défense.

2. Renforcer les liens avec l'Europe et la région de l'Indo-Pacifique

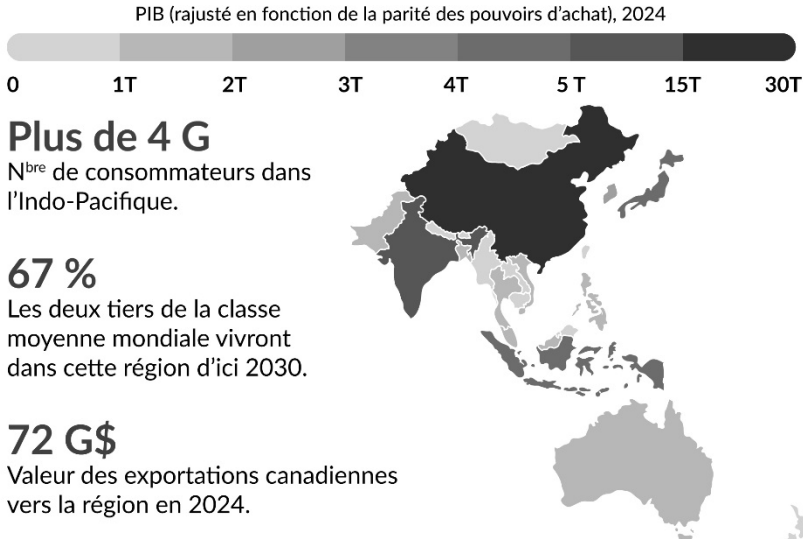
Pour renforcer sa résilience économique à long terme, le Canada doit diversifier ses exportations. Il faut faire plus d'affaires dans le monde entier, en particulier sur les marchés en croissance. Ainsi, le Canada pourra augmenter l'ensemble de ses volumes d'échanges commerciaux, aller au-delà des structures d'échanges traditionnelles centrées sur l'axe nord-sud et renforcer sa collaboration avec des partenaires commerciaux fiables et des alliés partout sur la planète. Le gouvernement concentrera notamment ses efforts sur l'Indo-Pacifique, une source clé de la demande à long terme, ainsi que sur l'Europe, où les entreprises peuvent tirer parti de liens d'exportation bien établis, d'une culture des affaires similaire, d'intérêts géopolitiques communs et de nouveaux débouchés dans certains secteurs.

Bien que le Canada dispose d'un plus vaste réseau d'accords de libre-échange que tout autre pays du G7, qui lui donne accès à près des deux tiers de l'économie mondiale, 70 % des exportations canadiennes demeuraient concentrées dans le marché américain en 2024. À peine 4 % des exportations canadiennes étaient destinées aux pays signataires de l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne, et 8 %, aux pays membres de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste. Des données récentes de sondages menés par EDC ont permis de constater que les exportateurs de marchandises continuent d'accorder la priorité au marché nord-américain ainsi qu'aux marchés des pays européens développés lorsqu'ils cherchent à prendre de l'expansion, les économies de l'Asie étant particulièrement absentes de leurs plans.

Alors qu'il entame cette période de transformation commerciale, le Canada se trouve dans une position enviable : il est le premier pays du G7 à avoir des accords de libre-échange avec tous ses partenaires du G7. La demande restera forte à l'égard de bon nombre de biens qui sont produits en abondance au pays, dont l'énergie, la potasse et d'autres minéraux critiques, les produits agroalimentaires et les produits connexes, de même que des biens à valeur ajoutée, des services et des technologies. De plus, le Canada est bien placé pour être une destination d'investissement attrayante. En contrepartie, les partenariats conclus avec des entreprises étrangères peuvent offrir aux entreprises canadiennes de nouveaux points d'ancrage dans des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Le gouvernement est déterminé à outiller les entreprises canadiennes pour qu'elles puissent être concurrentielles à l'échelle mondiale dans des secteurs où le Canada est traditionnellement bien établi, mais aussi dans de nouveaux marchés axés sur de nouvelles technologies de pointe qui façonneront les économies de l'avenir. Ces efforts renouvelés, financés par de nouveaux investissements de plus de 1,7 milliard de dollars, forment un volet clé de la nouvelle stratégie industrielle globale du Canada visant à bâtir l'économie la plus forte du G7.

Tirer parti d'occasions stratégiques dans la région de l'Indo-Pacifique



Agriculture et agroalimentaire

L'Indo-Pacifique est un marché crucial pour le secteur canadien de l'agriculture. Les produits agroalimentaires et l'esprit d'innovation du Canada peuvent aider la population de la région, et sa classe moyenne croissante, à subvenir à ses besoins alimentaires et nutritionnels.

Technologies propres

Les capitaux et l'expertise du Canada ainsi que ses innovations dans le domaine des technologies propres sont recherchés, alors que l'Asie veut s'urbaniser et s'industrialiser de manière durable. Il existe de vastes possibilités d'exportation des technologies nucléaires canadiennes.

Énergie et infrastructures

Les pays de l'Indo-Pacifique investissent dans leurs infrastructures afin de stimuler la croissance économique, de favoriser la transformation numérique, d'offrir de nouveaux services et de lutter contre les changements climatiques. Nous pouvons aider à soutenir la sécurité énergétique de partenaires clés dans la région.

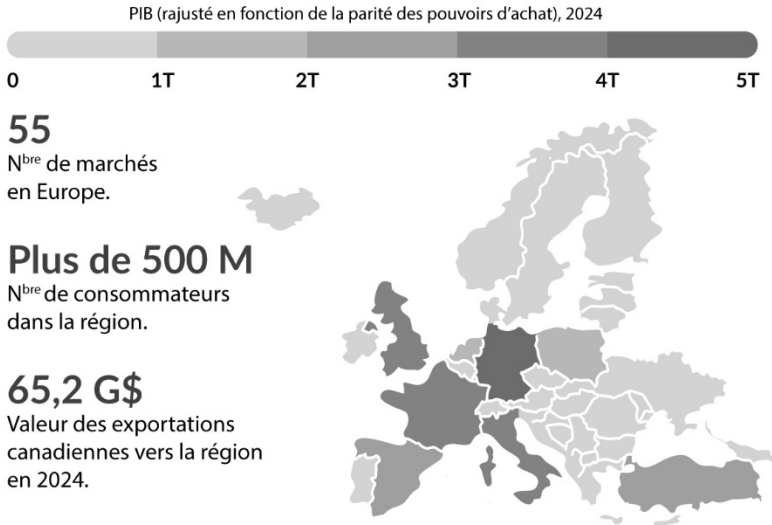
Fabrication de pointe

La région adopte rapidement de nouvelles technologies de transformation numérique et de fabrication, ce qui offre des débouchés pour les innovations canadiennes.

Exportations de services

Les services numériques constituent la catégorie d'exportations canadiennes en plus forte croissance. Il y a d'importantes occasions d'exportations de services numériques vers l'Indonésie, le Japon et les Philippines.

Tirer parti d'occasions stratégiques en Europe



Agriculture et agroalimentaire

En Europe, le secteur de l'agriculture est en transformation, et certains secteurs comme l'intelligence artificielle et la nanotechnologie jouent un rôle grandissant dans l'industrie, ce qui ouvre un vaste éventail de possibilités d'affaires.

Technologies propres

Les technologies propres et les produits énergétiques du Canada sont très recherchés dans toute l'Europe. En 2025, l'Union européenne (UE) a présenté une feuille de route pour mettre un terme à sa dépendance à l'énergie importée de Russie, tout en offrant des solutions de rechange abordables aux citoyens et à l'industrie.

Défense continentale et reconstruction de l'Ukraine

Des débouchés s'offrent aux entreprises canadiennes compte tenu de l'augmentation des dépenses de défense de l'Europe, tandis que les besoins de reconstruction en Ukraine pourraient se monter à 1 billion de dollars. Les entreprises canadiennes pourraient profiter d'énormes possibilités dans presque tous les secteurs, dont ceux de l'ingénierie, de l'énergie, de l'agroalimentaire, des soins de santé et des technologies.

Minéraux et métaux

La coopération entre le Canada et l'UE à l'égard des minéraux critiques présente des débouchés stratégiques pour le secteur minier canadien. À titre de premier producteur occidental d'aluminium, de nickel et de platine et comme source de cuivre, le Canada pourrait exploiter une importante quantité de minéraux critiques pour soutenir l'électrification, la décarbonation et la sécurité nationale de l'UE.

Exportations de services

La croissance des exportations de services du Canada à la suite de la pandémie surpasse celle de bon nombre d'économies avancées, et l'Europe constitue le deuxième marché d'exportation de services en importance du Canada, après les États-Unis.

Pour tirer profit de ces possibilités, le budget de 2025 propose un changement majeur et une série de nouvelles mesures visant à aider les entreprises canadiennes à soutenir la concurrence et à réussir à l'échelle internationale. Ces mesures comprennent du financement accordé à des conditions avantageuses pour ouvrir des débouchés dans des marchés prioritaires, un soutien financier accru pour aider les entreprises à explorer des partenariats internationaux, de même que des investissements dans la numérisation et les infrastructures pour positionner le Canada comme un fournisseur de choix, rapide et fiable auprès de la région.

3. Stratégie de diversification commerciale

Le Canada se fixe une nouvelle cible consistant à doubler ses exportations vers des pays autres que les États-Unis au cours des 10 prochaines années, ce qui générerait 300 milliards de dollars de plus en échanges commerciaux. Il s'agirait d'une hausse de plus de 100 milliards de dollars en cinq ans. Pour ce faire, le Canada doit axer ses efforts de croissance sur les secteurs où il possède des atouts concurrentiels clés et dynamiser ses liens avec les marchés mondiaux affichant la plus forte croissance.

- **Nouveau Bureau des exportations stratégiques :** Les concurrents du Canada concilient de plus en plus le sens des affaires et la diplomatie traditionnelle pour aider leurs entreprises et leurs travailleurs à profiter de débouchés à l'étranger. Pour coordonner la collaboration entre les différents ministères ainsi que les outils offerts par le gouvernement du Canada, un nouveau Bureau des exportations stratégiques, à Affaires mondiales Canada, tiendra une liste des occasions d'affaires à l'échelle internationale et établira des feuilles de route proactives et très élaborées afin que les hauts responsables canadiens puissent faire des représentations aux échelons les plus élevés afin d'ouvrir des portes pour les entreprises canadiennes et éliminer les obstacles auxquels elles se heurtent. Ce bureau travaillera avec détermination et minutie à éliminer les irritants commerciaux de longue date, les obstacles à l'accès aux marchés, les lacunes dans les infrastructures et les difficultés liées aux besoins de financement.

4. Établir de nouveaux liens entre les entreprises du Canada et de l'Europe

Dans la lignée des efforts récents et continus déployés dans la région de l'Indo-Pacifique, le gouvernement lancera une série de nouvelles initiatives visant à mettre en valeur dans les marchés européens les talents et la compétitivité des entreprises canadiennes.

- Le budget de 2025 propose d'accorder 8 millions de dollars sur quatre ans à compter de l'exercice 2026-2027, et 2 millions de dollars par année par la suite, à Affaires mondiales Canada pour renforcer les relations commerciales avec des partenaires européens en tenant de nouvelles missions commerciales auxquelles participeront les entreprises canadiennes et en soutenant les chambres de commerce canadiennes en Europe.

Aider les petites et moyennes entreprises à l'étranger

Le succès international de l'entreprise WaterShed Monitoring inc. de Québec représente un bel exemple de réussite d'une PME canadienne. Avec l'aide du Service des délégués commerciaux du Canada, cette société de gestion de l'eau a pris de l'expansion et étendu ses activités dans des pays européens, ayant même établi un bureau principal en France. Elle explore maintenant des débouchés dans la région de l'Indo-Pacifique. Des représentants de l'entreprise se sont joints à une mission commerciale d'Équipe Canada en Malaisie et au Vietnam en mars 2024 et ont aussi pris part au premier Accélérateur technologique canadien sur les technologies de l'eau en Asie du Sud-Est, organisé à Singapour par le Service des délégués commerciaux du Canada.

5. Éliminer les obstacles et moderniser le commerce

En plus de permettre l'accès à de nouveaux marchés en forte croissance, les négociations commerciales tenues en continu jouent un rôle crucial pour réduire les obstacles que les entreprises rencontrent dans le cadre d'accords existants. Entre autres, d'importants efforts sont déployés pour moderniser les règles du commerce dans le secteur en croissance rapide des services numériques.

- Le budget de 2025 propose d'accorder 20 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2026-2027, et 4,8 millions de dollars par année par la suite, à Affaires mondiales Canada pour renforcer ses capacités de négociation et de mise en œuvre d'accords liés au commerce et à l'investissement.

Intégrer les entreprises canadiennes au marché mondial

1. Tirer parti des débouchés internationaux au moyen du financement des transactions commerciales

Depuis plus de 80 ans, EDC aide les exportateurs à financer des transactions, à atténuer les risques associés aux affaires à l'étranger et à accéder à de nouveaux marchés. Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que l'éventail d'outils d'EDC réponde aux besoins des exportateurs canadiens et favorise la résilience et la croissance dans le contexte commercial actuel.

- Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce qu'il a l'intention qu'EDC mette en place une enveloppe de 2 milliards de dollars de financement concessionnel, selon la comptabilité de caisse, afin d'inciter des partenaires internationaux à acheter des produits et services canadiens. Ce nouvel outil financier aidera les exportateurs dans des secteurs clés, comme ceux des infrastructures et des technologies propres, à prendre part à des projets dans certaines des économies en développement qui connaissent la plus forte croissance au monde, tout particulièrement dans la région de l'Indo-Pacifique. Il appuiera aussi leur participation à la reconstruction des infrastructures essentielles de l'Ukraine. Les fonds proviendront d'une enveloppe de capital existante d'EDC, ainsi que des ressources ministérielles existantes d'Affaires mondiales Canada.

2. Soutenir les entreprises qui explorent de nouveaux marchés

Des mesures de soutien financier et des services de conseil spécialisés aident les entreprises à croître à l'international en leur permettant d'assumer les importants investissements qu'elles doivent réaliser dès le début, notamment pour les déplacements, les frais de distribution et des agents, les permis relatifs aux produits et l'embauche de personnel. Une variété de mesures de soutien sont offertes par l'intermédiaire d'entités fédérales spécialisées, auxquelles s'ajoutent souvent des mesures de programmes provinciaux ou territoriaux.

- Le budget de 2025 propose d'accorder 68,5 millions de dollars sur quatre ans à compter de l'exercice 2026-2027, et 19,9 millions de dollars par année par la suite, à Affaires mondiales Canada pour bonifier le programme **CanExport**. Ce programme soutient les PME, les associations sectorielles nationales et les innovateurs dans leurs démarches pour diversifier leurs exportations sur de nouveaux marchés à l'étranger, par le partage des coûts des activités de développement du commerce international (frais juridiques, foires

commerciales, études de marché, etc.). De cette somme, 14,6 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2026-2027, et 2,6 millions de dollars par année par la suite, proviendront de ressources existantes.

- ▷ Le budget de 2025 propose d'accorder 7,6 millions de dollars sur quatre ans à compter de l'exercice 2026-2027, et 2,1 millions de dollars par année par la suite, à Affaires mondiales Canada pour soutenir les entreprises canadiennes par l'intermédiaire du **Programme de partenariats pour l'innovation** et du programme des **Accélérateurs technologiques canadiens**. Le **Programme de partenariats pour l'innovation** aide les entreprises canadiennes à accroître leurs exportations au moyen de partenariats internationaux, alors que le programme des **Accélérateurs technologiques canadiens** aide les entreprises canadiennes du secteur des technologies à accéder à des marchés à l'étranger et à tirer profit de possibilités d'exportation. De cette somme, 1,9 million de dollars sur quatre ans à compter de 2026-2027, et 0,6 million de dollars par année par la suite, proviendront de ressources existantes.
- ▷ Le budget de 2025 propose d'accorder 46,5 millions de dollars sur quatre ans à compter de l'exercice 2026-2027 à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour l'**Initiative de préparation des PME à l'exportation** visant à financer de la formation pour des PME ayant peu d'expérience en matière d'exportation, afin de renforcer leur capacité à prendre des décisions stratégiques éclairées en vue de diversifier leurs activités commerciales. Ainsi, il sera plus facile pour les entreprises canadiennes d'accéder à de nouveaux marchés à l'étranger et d'y réussir, et de renforcer leur résilience économique.
- ▷ Le budget de 2025 propose d'accorder 4,2 millions de dollars sur trois ans à compter de l'exercice 2027-2028, et 1,4 million de dollars par année par la suite, à Ressources naturelles Canada pour maintenir sa capacité à promouvoir les exportations d'énergie nucléaire et les partenariats stratégiques dans des marchés d'exportation clés.
- ▷ Le budget de 2025 propose d'accorder 39,9 millions de dollars sur quatre ans à compter de l'exercice 2026-2027, et 11,1 millions de dollars par année par la suite, au Conseil national de recherches Canada pour son Programme d'aide à la recherche industrielle, afin d'étendre son **Initiative de démonstration de technologies propres** aux marchés étrangers.

Accroître les exportations d'aliments

Les producteurs agricoles et les pêcheurs du Canada sont reconnus dans le monde entier pour la qualité, la salubrité et la durabilité de leurs produits, du canola jusqu'aux produits de la mer, en passant par le bœuf. Les récentes tensions et contre-mesures commerciales ont entraîné des difficultés pour ces secteurs clés, que le gouvernement continue de soutenir en défendant un commerce équitable et fondé sur des règles. Face à la demande mondiale croissante d'aliments nutritifs et de protéines végétales de qualité, le Canada est prêt à répondre aux besoins en exportant plus de produits agricoles et agroalimentaires, de poisson et de produits de la mer, tout en renforçant la valeur ajoutée au pays et en faisant prendre le virage numérique aux processus d'exportation pour les rendre plus rapides et efficaces, afin d'aider les producteurs agricoles, les pêcheurs et les transformateurs à percer sur de nouveaux marchés.

- ▷ Le budget de 2025 propose d'accorder 76 millions de dollars sur cinq ans à compter de l'exercice 2026-2027, avec un amortissement restant de 31,3 millions de dollars, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour appuyer la modernisation de services et d'outils numériques utiles pour le commerce et pour intégrer l'intelligence artificielle aux processus internes. Il s'agirait notamment de délaisser les systèmes sur support papier et d'accroître l'utilisation de certificats d'importation et d'exportation numériques, afin de simplifier les processus, de réduire le risque d'erreur, de fraude et de retard, et de renforcer la traçabilité. De plus, les certificats d'exportation seraient normalisés pour aider les exportateurs à se conformer aux exigences d'autres pays et réduire le fardeau lié à l'attestation de la salubrité des produits. Ces investissements permettront à l'ACIA d'offrir des services plus rapides, simplifiés et fiables, ce qui constitue un atout crucial pour les exportateurs canadiens.
- ▷ Le budget de 2025 propose d'accorder 32,8 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2026-2027, et 9,6 millions de dollars par année par la suite, à l'ACIA afin d'obtenir, d'élargir ou de rétablir l'accès aux marchés pour les secteurs canadiens de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et des produits de la mer. Il s'agirait entre autres de collaborer directement avec d'autres pays pour conclure de nouveaux accords commerciaux et bonifier ceux qui existent déjà, cerner et éliminer les obstacles au commerce, renforcer la coopération en matière de réglementation et plaider en faveur d'un meilleur accès aux marchés.

À titre d'exportateur de grain de premier plan, le Canada dépend d'une chaîne d'approvisionnement solide et bien coordonnée pour faciliter la circulation efficace du grain au pays et vers les marchés étrangers. Le gouvernement reconnaît l'interdépendance qui existe au sein de la chaîne nationale d'approvisionnement du grain et il est déterminé à assurer un juste équilibre des intérêts. Il entend s'assurer que le système permet les investissements des entreprises et suscite la confiance quant à la capacité de répondre aux besoins en transport du secteur.

- Le gouvernement poursuivra les efforts visant à évaluer les difficultés auxquelles se heurtent différents intervenants de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la façon dont les changements dans un secteur peuvent avoir des répercussions sur d'autres. Ces travaux portent notamment sur des problèmes de longue date, comme la prévision des besoins et la planification en matière de transport et la capacité des infrastructures.

Genre et diversité – Les retombées en bref

Le budget de 2025 prend des mesures pour soutenir les entreprises canadiennes en :

- Accordant la priorité à l'inclusion dans les marchés d'approvisionnement fédéraux grâce à une **nouvelle politique « Achetez canadien »**. Cette mesure comprendra un **Programme d'approvisionnement auprès des petites et moyennes entreprises** afin de réduire les obstacles empêchant celles-ci d'accéder aux marchés du gouvernement fédéral.

Le budget de 2025 veille aussi à ce que la croissance bénéficie au plus grand nombre de personnes possible, en éliminant les obstacles à la participation et à l'accès de groupes sous-représentés.

- **Faciliter l'accès au commerce des produits canadiens par la modernisation numérique.** Cette mesure aidera les producteurs agricoles et agroalimentaires, les pêcheurs et les transformateurs d'aliments à exporter plus efficacement leurs produits. Elle tient compte de l'existence de fossés numériques, de l'accès limité à Internet de certaines entreprises, des différents niveaux d'habileté numérique au sein de la population et des obstacles possibles pour les personnes en situation de handicap. Pour atténuer ces difficultés, on recueillera notamment la rétroaction des utilisateurs en temps réel dans le but d'améliorer l'accessibilité du programme.

- Les **améliorations apportées au programme Agri-stabilité** aideront immédiatement les éleveurs de bétail à assumer les coûts d'alimentation des animaux liés à des pâturages loués. Des mesures seront aussi prises pour détecter les obstacles à l'accès au financement qui peuvent se poser à des groupes sous-représentés, entre autres par la collecte de données ventilées, sur une base volontaire, dès l'automne 2025.

L'annexe 6 fournit plus de renseignements sur les effets attendus des mesures prévues dans le budget de 2025 sur ces groupes et divers groupes de Canadiens.

Chapitre 2

Passer de la dépendance à la résilience

en millions de dollars

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
2.1 Protéger les industries						
stratégiques du Canada¹	3 041	3 974	2 501	1 482	1 091	12 089
Protéger nos travailleurs et transformer les industries stratégiques du Canada – Soutenir les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des produits de la mer*	178	230	201	15	15	639
<i>Moins : Fonds provenant de ressources ministérielles existantes</i>	0	-3	-74	-87	-12	-175
Protéger nos travailleurs et transformer les industries stratégiques du Canada – Soutenir le secteur forestier	4	225	267	267	97	859
Protéger nos travailleurs et transformer les industries stratégiques du Canada – Donner aux entreprises les outils nécessaires pour croître et se diversifier*	594	1 201	1 948	1 503	1 253	6 499
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-1 000	-250	-250	-250	-250	-2 000
Protéger nos travailleurs et transformer les industries stratégiques du Canada – Soutenir les travailleurs	1 989	2 371	371	104	103	4 939
Protéger nos travailleurs et transformer les industries stratégiques du Canada – Garantir l'accès à du financement	1 276	159	-7	-108	-149	1 171
Devenir notre meilleur client ²	0	41	45	38	33	157
2.2 Faire croître le commerce						
international du Canada	33	741	1 211	1 412	1 037	4 433
Nouvelle stratégie d'infrastructure commerciale*	15	690	1 140	1 340	965	4 150
Établir de nouveaux liens entre les entreprises du Canada et de l'Europe	0	2	2	2	2	8
Éliminer les obstacles et moderniser le commerce	0	5	5	5	5	20
Tirer parti des débouchés internationaux au moyen du financement des transactions commerciales	64	48	48	0	0	159
<i>Moins : Revenus projetés</i>	0	-1	-2	-3	-3	-10
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles et du Fonds pour les priorités stratégiques de l'enveloppe de l'aide internationale</i>	-46	-46	-46	0	0	-138

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Soutenir les entreprises qui explorent de nouveaux marchés*	0	26	46	48	48	167
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	0	-5	-4	-4	-4	-17
Accroître les exportations d'aliments*	0	22	23	24	24	94
Investissements supplémentaires –						
Passer de la dépendance à la résilience	0	5	5	1	1	12
Effectuer la migration du logiciel Info-Tarif Canada*	0	0	0	1	1	1
Financement proposé à AMC pour assurer la maintenance d'Info-Tarif Canada sur un nouveau serveur. Ce logiciel fournit aux entreprises canadiennes des informations importantes sur les taux de droit de douane dans les marchés mondiaux.						
Appliquer la réglementation commerciale pour défendre les travailleurs canadiens de l'acier	0	4	4	0	0	9
Financement proposé à AMC pour appuyer l'application efficace de la réglementation commerciale afin de protéger l'industrie de l'acier contre le détournement des échanges commerciaux et la capacité excédentaire mondiale.						
Renforcer l'expertise économique concernant les secteurs d'exportation	0	1	1	1	1	2
Financement proposé à AMC pour accroître l'expertise en matière d'analyse et de politiques économiques concernant les secteurs d'exportation.						
Apporter des modifications au programme Agri-stabilité	0	8	8	8	8	33
Moins : Fonds provenant de ressources ministérielles existantes	0	-8	-8	-8	-8	-33
Les modifications au programme Agri-stabilité permettraient de rendre admissibles les coûts d'alimentation des animaux liés à des pâturages en vertu de ce programme fédéral-provincial-territorial à coûts partagés.						

Chapitre 2 – Incidence budgétaire

nette	3 074	4 720	3 717	2 895	2 129	16 534
Dont, investissement en capital :	-541	1,442	2,639	2,548	1,951	8,040

¹ Plusieurs mesures qui figurent à la section 2.1 ont été annoncées entre le 7 mars et le 5 septembre 2025.

² La mesure Devenir notre meilleur client a été annoncée le 5 septembre 2025.

* La mesure comprend un financement classé comme un investissement en capital.

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.





CHAPITRE TROIS

DONNER PLUS DE POUVOIR AUX CANADIENS

3.1 Dynamiser la construction de
logements dans tout le pays

3.2 Rendre le coût de la vie plus abordable

3.3 Protéger la culture, l'identité et les
valeurs canadiennes

Le nouveau gouvernement du Canada a pour mission fondamentale de donner plus de pouvoir aux Canadiens et aux Canadiennes en renforçant le dynamisme de l'économie au pays. Depuis le début de notre mandat, nous ne ménageons aucun effort afin de réduire les coûts pour les Canadiens. Dès le premier jour, le gouvernement a éliminé la controversée tarification du carbone pour les consommateurs. Cette mesure a permis de faire baisser le prix de l'essence d'environ 18 ¢ le litre dans la plupart des provinces et des territoires depuis avril 2025.

Le gouvernement a aussi réduit les impôts de 22 millions de Canadiens de la classe moyenne. Une famille à deux revenus peut économiser jusqu'à 840 \$ par année. Le gouvernement élimine les taxes pour réduire les coûts liés à l'achat d'une première habitation : les acheteurs peuvent ainsi économiser jusqu'à 50 000 \$ lorsqu'ils achètent une habitation pour eux et leur famille. Le gouvernement a fait passer le péage sur le pont de la Confédération pour tous les véhicules de plus de 50 \$ à 20 \$, et réduit de 50 % les tarifs sur les traversiers de l'Atlantique et vers les Îles-de-la-Madeleine. En août, l'achalandage sur les traversiers au départ de l'Île-du-Prince-Édouard a augmenté de 25 % par rapport à l'année précédente.

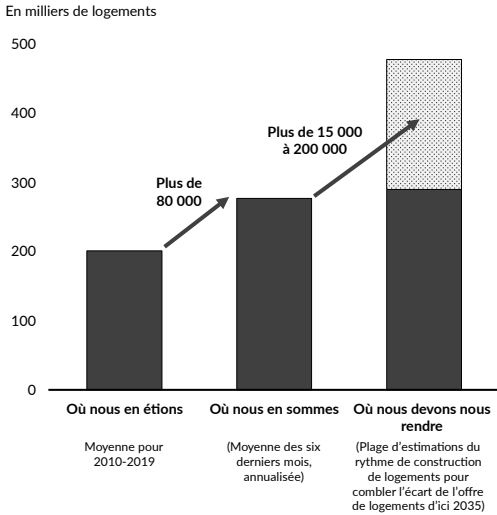
En réduisant les coûts pour les Canadiens, le gouvernement crée une économie qui donne à chacun un contrôle accru sur ses choix de vie. En tant que Canadiens, nous renforcerons notre sentiment d'identité partagé, ancré dans notre histoire et notre géographie, en protégeant notre culture, notre nature, nos langues officielles et nos valeurs fondamentales. Nous continuerons à bâtir le pays et son économie en étroite collaboration avec les peuples autochtones.

3.1 Dynamiser la construction de logements dans tout le pays

Le Canada est toujours aux prises avec un manque criant de logements. La Société canadienne d'hypothèques et de logement estime que pour rétablir l'abordabilité des logements au niveau de 2019, il faudra construire annuellement presque deux fois plus d'unités, soit entre 430 000 et 480 000, au cours de la prochaine décennie. Le directeur parlementaire du budget estime pour sa part à 290 000 le nombre d'unités à construire annuellement pour combler l'écart de l'offre de logements (graphique 3.1).

Le grand défi du marché du logement est de construire le parc résidentiel. Les emprunts coûtent cher, les constructeurs doivent attendre des années avant d'obtenir des permis, et l'achat des terrains ainsi que les droits d'aménagement et les taxes connexes peuvent représenter près de la moitié des coûts d'un projet. Les coûts de construction élevés sont exacerbés par la faible croissance de la productivité observée dans le domaine au cours des 25 dernières années (graphique 3.2). Pour renverser la vapeur, le gouvernement du Canada s'emploiera à stimuler l'industrie de la construction de logements afin qu'elle soit plus productive en réduisant les obstacles et les formalités administratives, ce qui permettra de construire des logements en nombre suffisant.

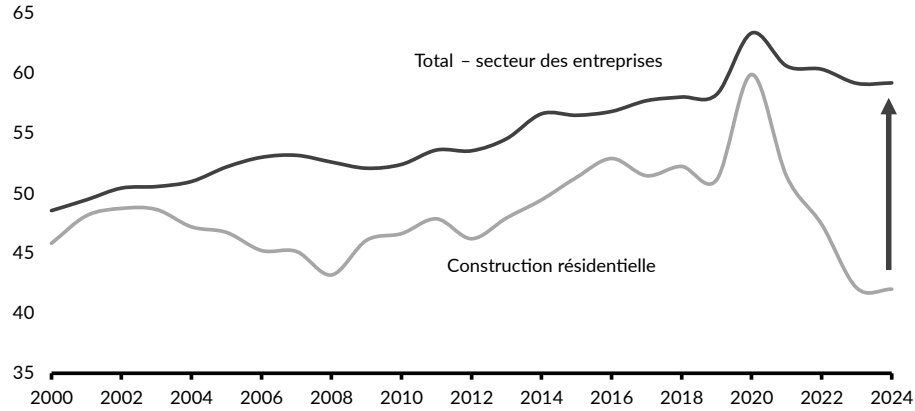
Graphique 3.1 – Données historiques des mises en chantier de logements et rythme de construction nécessaire pour combler l'écart de l'offre de logements



Nota – La zone grisée représente la plage d'estimations du rythme de construction de logements nécessaire sur un horizon de 10 ans pour combler l'écart de l'offre de logements, qui va de 290 000 unités par année (selon le DPB) à 480 000 unités par année (selon l'estimation maximale de la SCHL).
Sources : Statistique Canada; SCHL; DPB

Graphique 3.2 – Productivité du travail dans le secteur de la construction résidentielle

Dollars enchaînés de 2017, par heure



Nota – Le dernier point de données correspond à 2024.

Source : Statistique Canada

Lancer les activités de Maisons Canada

Le 14 septembre 2025, le gouvernement a lancé **Maisons Canada**, une nouvelle agence fédérale chargée de construire des logements abordables à grande échelle. Maisons Canada a pour mission de construire et de financer plus de logements abordables tout en favorisant l’émergence d’une nouvelle industrie de l’habitation.

Maisons Canada aidera à lutter contre l’itinérance en construisant plus de logements de transition et de logements avec services de soutien en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités et les communautés autochtones. L’organisme bâtira aussi des logements communautaires très abordables et des coopératives pour les ménages à faible revenu, et il s’associera à des constructeurs privés et à but non lucratif pour accroître l’offre de logements abordables destinés à la classe moyenne du pays.

Maisons Canada transformera la manière dont les secteurs public et privé travaillent ensemble, mettra en place des méthodes de construction modernes et favorisera l’émergence d’une toute nouvelle industrie canadienne de l’habitation. L’organisme mettra à contribution des terrains publics, offrira des incitatifs financiers flexibles, mobilisera des capitaux privés, facilitera la conclusion d’importantes transactions de portefeuille et aidera les constructeurs à réaliser des projets de logements à grande échelle.

Le nouveau gouvernement du Canada fournira des terrains fédéraux, accélérera les processus d'approbation et offrira des incitatifs importants. Le secteur privé, quant à lui, assurera la capacité de construction, stimulera l'innovation et mettra à profit les chaînes d'approvisionnement, en plus de fournir du financement.

Maisons Canada axera principalement ses efforts sur les logements hors marché. L'organisme s'assurera de répondre aux besoins en fonction des divers revenus dans le cadre d'une initiative nationale visant à doubler la construction de logements, à rétablir l'accessibilité financière et à réduire l'itinérance.

Cette nouvelle approche repose sur les trois grands piliers suivants :

1. **Maisons Canada** établira des partenariats avec l'industrie, d'autres paliers de gouvernement et des communautés autochtones pour bâtir des logements abordables rapidement et à grande échelle, notamment des coopératives d'habitation.
2. **Maisons Canada** investira des capitaux, assurera la demande et exploitera des technologies innovatrices dans le domaine du logement afin de bâtir plus rapidement et de manière plus durable tout au long de l'année.
3. **Maisons Canada** adoptera la nouvelle politique « Achetez canadien » du gouvernement et accordera la priorité aux projets réalisés à partir de bois d'œuvre et d'autres matériaux canadiens.

Doté d'un investissement initial de 13 milliards de dollars sur cinq ans, selon la méthode de comptabilité de caisse, à compter de l'exercice 2025-2026, **Maisons Canada** investira des capitaux pour dynamiser l'industrie de l'habitation. **Maisons Canada** a pour mandat d'agir rapidement. Dans ce contexte, le gouvernement a annoncé cet automne les quatre premiers investissements et initiatives :

1. Aménager des terrains publics et privilégier l'utilisation de logements préfabriqués novateurs. Six sites seront retenus et 4 000 logements préfabriqués y seront construits, avec une capacité supplémentaire pouvant atteindre 45 000 logements dans l'ensemble du portefeuille de la Société immobilière du Canada.
2. Protéger les logements locatifs abordables actuels grâce au Fonds canadien de protection des loyers, doté d'une enveloppe de 1,5 milliard de dollars, qui sera lancé par Maisons Canada.
3. Investir 1 milliard de dollars dans la construction de logements de transition et de logements avec services de soutien pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.
4. S'associer à la Société d'habitation du Nunavut afin de bâtir plus de 700 logements publics, abordables et en milieu de soutien.

Construire le quartier Arbo Downsview

Le 17 octobre 2025, l'agence **Maisons Canada** a publié une demande de qualification en vue d'engager des constructeurs pour bâtir 540 logements dans le quartier Arbo Downsview de Toronto. Il s'agit du premier projet de construction de logements de **Maisons Canada**. Au moins 40 % des unités sur le site seront abordables. Le projet comprendra des studios ainsi que des logements à une, deux ou trois chambres, dans le but de soutenir les familles de la classe moyenne.

Maisons Canada retiendra les services d'équipes de conception-construction possédant une expertise reconnue en matière de logements préfabriqués. Des méthodes de construction modernes seront utilisées, faisant appel, entre autres, à la préfabrication, aux logements modulaires et au bois massif pour réaliser rapidement des projets abordables et de qualité.

Ce projet est aussi appuyé par des investissements fédéraux pouvant atteindre 283 millions de dollars qui serviront à moderniser les réseaux d'égouts de Black Creek à proximité, par l'intermédiaire du **Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement**.

Bâtir une nouvelle génération de coopératives d'habitation

Le gouvernement fédéral, s'appuyant sur **Maisons Canada**, a un rôle important à jouer dans la construction de logements hors marché. Garantir des options de logements abordables à la population canadienne passe notamment par la construction de coopératives d'habitation. Pendant des dizaines d'années, ce type d'habitation a procuré aux Canadiens des logements sûrs, abordables et axés sur la vie communautaire.

Le **Programme de développement de coopératives d'habitation**, conçu conjointement avec la Fédération de l'habitation coopérative du Canada et le secteur des coopératives d'habitation, représente le plus important investissement des 30 dernières années destiné à soutenir le secteur des coopératives d'habitation. On estime qu'il appuiera le développement de milliers de logements abordables dans des coopératives d'habitation d'ici 2028.

Plus tôt cette année, le Programme a accordé un montant de 423 millions de dollars pour la construction de huit nouvelles coopératives d'habitation. Cela représente 837 logements, et ce n'est qu'un début.

Éliminer la taxe sur les produits et services (TPS) à l'achat d'une première habitation

Dans le but de faire baisser immédiatement les coûts pour de nombreux Canadiens, le nouveau gouvernement du Canada élimine la taxe sur les produits et services (TPS) pour les acheteurs d'une première habitation neuve d'une valeur maximale de 1 million de dollars et réduit la TPS pour les acheteurs d'une première habitation neuve dont la valeur se situe entre 1 million et 1,5 million de dollars.

L'élimination de la TPS pour ces acheteurs, qui est actuellement examinée par le Parlement dans le cadre du projet de loi C-4, aide à réduire le coût d'une habitation neuve. Elle rend immédiatement l'accession à la propriété possible pour plus de Canadiens, en particulier les jeunes familles.

Former la prochaine génération de constructeurs canadiens

La réalisation de grands projets d'infrastructure et la construction de millions de logements entraîneront la création d'emplois bien rémunérés pour les Canadiens. Pour obtenir ces emplois, les travailleurs devront recevoir de la formation. La nouvelle génération de constructeurs canadiens contribuera à bâtir un Canada fort. Le gouvernement continuera à faire d'une priorité de bâtir le Canada ensemble et de veiller à ce que la population canadienne puisse voir, à l'échelle communautaire, les retombées de la construction d'infrastructures et de logements, notamment par le soutien des travailleurs syndiqués.

- ▶ Comme il a été annoncé le 27 octobre 2025, le budget de 2025 propose de fournir 75 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, à Emploi et Développement social Canada, afin d'élargir le **Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical**, qui appuie la formation en milieu syndical des apprentis de métiers du Sceau rouge.

Construire davantage de bâtiments à logements multiples

Il est essentiel de construire davantage de bâtiments à logements multiples pour accroître l'offre de logements et fournir des logements abordables aux Canadiens. Pour stimuler la construction de ce type de logements, le gouvernement appuie le financement de nouveaux logements collectifs locatifs grâce à l'assurance prêt hypothécaire et à la titrisation.

- Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce qu'il portera la limite annuelle d'émission d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) de 60 milliards à 80 milliards de dollars, à compter de 2026, pour permettre la

construction de milliers de nouveaux logements chaque année. Cette mesure améliorera l'accès à un financement hypothécaire à coût avantageux pour les prêteurs. Ces derniers pourront ainsi proposer plus de prêts hypothécaires et soutenir la construction de nouveaux bâtiments à logements multiples au Canada. Cette augmentation s'appliquera exclusivement aux bâtiments à logements multiples. Le gouvernement maintiendra son niveau actuel d'achat d'OHC, qui peut atteindre jusqu'à 30 milliards de dollars par année, pour que les marchés privés aient un plein accès à ces nouvelles émissions.

Renforcer le financement des infrastructures des Premières Nations et leur accès à l'eau potable

Notre approche pour stimuler la construction aidera à combler le déficit d'infrastructure dans les communautés des Premières Nations. Le gouvernement mobilisera des partenaires autochtones pour trouver de nouvelles méthodes de financement qui amélioreront l'efficacité du financement existant et élargiront les choix offerts aux communautés en matière d'infrastructures essentielles.

- À titre d'exemple, le gouvernement a l'intention d'explorer la mise sur pied d'un projet pilote de garantie de cautionnement et de soutien de sûreté à l'intention des entrepreneurs autochtones dans les réserves, afin que les entreprises de construction dans les réserves puissent soumissionner pour des projets d'infrastructure, de même que d'un projet pilote distinct pour monétiser des transferts fédéraux afin de soutenir le financement d'infrastructures des Premières Nations dans les réserves.

Le gouvernement est déterminé à éliminer tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves et à assurer aux Premières Nations un accès fiable à de l'eau potable propre. Depuis 2015, 149 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ont été levés, et plus de 300 avis à court terme ont été levés avant qu'ils ne deviennent des avis à long terme.

- ▷ Le budget de 2025 propose de consacrer 2,3 milliards de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, au renouvellement du **Programme amélioré pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées des Premières Nations**. Ce financement maintiendra les progrès réalisés à l'égard de 800 projets actifs, dont ceux qui portent sur l'élimination des avis restants concernant la qualité de l'eau potable, et sur la modernisation des systèmes à risque pour éviter de nouveaux avis.

Soutenir le logement et les infrastructures autochtones

L'accès à des logements abordables et à des infrastructures fiables est essentiel pour garantir un avenir meilleur aux Autochtones. Le gouvernement prendra des mesures pour résoudre les difficultés uniques et persistantes avec lesquelles les communautés autochtones sont aux prises en matière de logement et d'infrastructures.

Maisons Canada, en collaboration avec les dirigeants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, déterminera de quelle manière elle peut, en tant qu'organisation axée sur une mission, aider à répondre à leurs besoins et à leurs priorités, en tirant profit d'une industrie du logement moderne.

Nous savons que les besoins de logement des Premières Nations, des Inuits et des Métis sont criants. Ainsi, nous confirmons le versement d'une somme de 2,8 milliards de dollars pour la construction de logements autochtones en milieu urbain, rural et nordique. Nous travaillerons avec nos partenaires des Premières Nations, inuits et métis pour garantir que les projets sont réalisés rapidement et efficacement.

En plus du financement déjà attribué pour le logement des Premières Nations dans les réserves, des Inuits et des Métis, il reste plus de 3 milliards de dollars pour faire progresser leurs priorités en matière de logement.

La ministre des Services aux Autochtones coordonnera la mise en place d'une stratégie intergouvernementale de logement autochtone, à l'issue de consultations auprès des Premières Nations dans les réserves, des organisations inuites signataires d'un traité, des gouvernements métis ainsi que des signataires de traités modernes et des gouvernements autochtones autonomes.

- Le gouvernement augmente la cible de la Banque de l'infrastructure du Canada à l'égard des investissements dans les infrastructures autochtones qui profitent aux communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, la faisant passer d'au moins 1 milliard de dollars à un minimum de 3 milliards de dollars dans ses secteurs prioritaires.

3.2 Rendre le coût de la vie plus abordable

Le nouveau gouvernement du Canada travaille sans relâche à réduire le coût de la vie pour les Canadiens. Le gouvernement donnera ainsi aux Canadiens les moyens qu'il leur faut pour réussir et rendra leur vie plus abordable.

S'ils conservent une plus grande partie de l'argent qu'ils gagnent, les Canadiens peuvent mieux soutenir leur famille, investir dans leurs communautés et se bâtir un avenir à leur image.

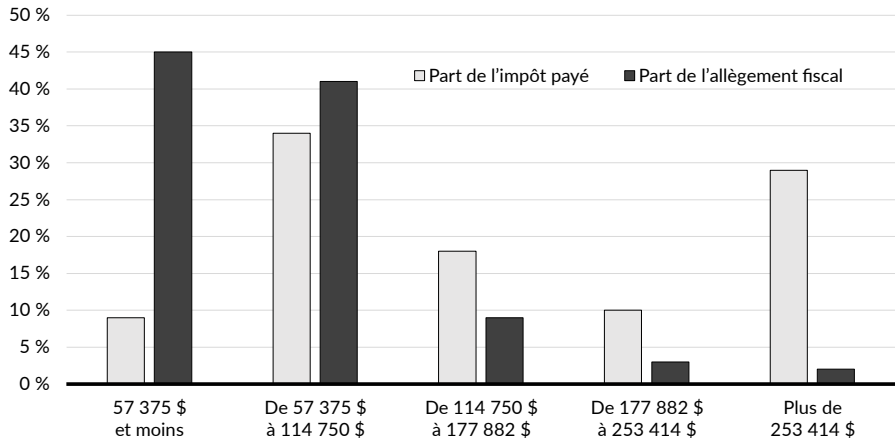
Le budget de 2025 poursuit la mise en œuvre des mesures que le nouveau gouvernement du Canada a prises pour rendre la vie plus abordable, comme appliquer trois importantes réductions d'impôt, stimuler la construction de logements pour accroître l'offre et réduire les coûts de logement, et automatiser le versement de prestations fédérales pour que des millions de Canadiens reçoivent le soutien auquel ils ont droit.

Réduire les impôts pour la classe moyenne

Depuis le 1^{er} juillet 2025, les Canadiens payent moins d'impôts à la suite de la réduction annoncée par le gouvernement qui fera passer de 15 % à 14 % le taux d'imposition marginal de la première tranche de revenu des particuliers. Cette réduction de taux, qui est actuellement examinée par le Parlement dans le cadre du projet de loi C-4, s'appliquera au revenu imposable qui ne dépasse pas 57 375 \$ en 2025. Il s'agit là d'une mesure d'allègement significative pour les Canadiens de la classe moyenne, dans une période où règne une grande incertitude économique et où les problèmes d'abordabilité sont nombreux.

Près de 22 millions de Canadiens profiteront de cet allègement fiscal qui pourrait atteindre 420 \$ par personne et qui permettrait aux ménages à deux revenus d'économiser jusqu'à 840 \$ par année. L'allègement profitera principalement aux personnes dont le revenu se situe dans les deux tranches d'imposition inférieures. Près de 45 % de l'allègement fiscal ira aux Canadiens dont le revenu est inférieur à environ 57 400 \$ (première tranche d'imposition), tandis que 40 % ira aux personnes qui gagnent entre 57 400 \$ et 114 800 \$ (deuxième tranche).

Graphique 3.3 – Parts d'impôt payé et d'allègement fiscal



Source : Calculs du ministère des Finances

Cette mesure devrait procurer un **allègement fiscal de 27,2 milliards de dollars** sur cinq ans à la population canadienne, à compter de 2025-2026.

Éliminer la controversée tarification du carbone pour les consommateurs

Le nouveau gouvernement du Canada a éliminé la controversée redevance sur les combustibles pour les consommateurs, qui économisent ainsi directement sur le prix à la pompe. Le gouvernement a aussi supprimé l'obligation pour les provinces et les territoires d'avoir une tarification du carbone pour les consommateurs depuis le 1^{er} avril 2025. Ces mesures ont entraîné une baisse du prix de l'essence dans la plupart des provinces et des territoires. Les réductions ont atteint jusqu'à 18 ¢ le litre par rapport aux prix de 2024-2025, ce qui a permis de réduire l'inflation globale.

Le gouvernement élimine aussi progressivement les mécanismes qui servent à remettre les produits directs de la redevance sur les combustibles aux Canadiens, aux petites et moyennes entreprises, aux agriculteurs et aux gouvernements autochtones.

Cette mesure devrait coûter environ 4,2 milliards de dollars en 2025-2026. Elle comprend le dernier paiement au titre de la Remise canadienne sur le carbone versé en avril 2025 aux résidents des provinces qui étaient assujetties à la redevance sur les combustibles.

L'élimination de la redevance sur les combustibles, qui est actuellement examinée par le Parlement dans le cadre du projet de loi C-4, confirmera aux consommateurs canadiens et aux entreprises du pays que la tarification du carbone pour les consommateurs est éliminée définitivement de la loi.

Automatiser le versement de prestations fédérales destinées aux personnes à faible revenu

Des millions de Canadiens à faible revenu ne produisent pas de déclaration de revenus, soit parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires, soit parce qu'ils pensent ne pas devoir d'impôt parce que leur revenu est peu élevé. Ainsi, les gens qui auraient le plus besoin de prestations comme le **crédit pour la TPS/TVH**, l'**Allocation canadienne pour enfants**, l'**Allocation canadienne pour les travailleurs** et d'autres encore ne les reçoivent pas même s'ils y ont droit.

Comme annoncé le 10 octobre dernier, dans le cadre du budget de 2025, le nouveau gouvernement du Canada commencera à **automatiser le versement des prestations fédérales** pour l'année d'imposition 2026, ce qui concernera jusqu'à 5,5 millions de Canadiens à faible revenu d'ici l'année d'imposition 2028. Pour ce faire, les personnes concernées auront d'abord l'occasion d'examiner une déclaration de revenus préremplie et de confirmer la justesse des renseignements. Ensuite, l'Agence du revenu du Canada (ARC) produira automatiquement les déclarations de revenus de ces personnes pour s'assurer qu'elles reçoivent les prestations auxquelles elles ont droit, y compris celles auxquelles ces Canadiens ignorent peut-être être admissibles.

Pour beaucoup de Canadiens, remplir une déclaration de revenus permet d'obtenir d'importantes prestations, comme l'**Allocation canadienne pour enfants** et le **crédit pour la TPS/TVH**. Même si le nouveau service simplifiera la période des impôts pour des millions de Canadiens à faible revenu, certaines personnes ne pourront pas ou ne voudront pas l'utiliser.

- Pour aider les particuliers à faible revenu à recevoir les prestations auxquelles ils ont droit, le budget de 2025 propose aussi de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu*, afin de permettre à l'ARC de produire une déclaration de revenus au nom de certaines personnes à faible revenu admissibles dont la situation fiscale est simple, qui n'ont pas d'impôt à payer et ne produisent pas de déclaration elles-mêmes. Le gouvernement a l'intention de consulter la population canadienne au sujet des modifications proposées et se servira de la rétroaction pour améliorer le service et le rendre disponible à grande échelle. Les partenaires autochtones seront consultés.

- ▶ Le budget de 2025 propose d'accorder 71 millions de dollars sur cinq ans à l'ARC, à compter de 2025-2026, avec un amortissement restant de 10,4 millions de dollars et de 8,3 millions de dollars par année par la suite, pour mettre en œuvre ces nouveaux services.

Rendre permanent le Programme national d'alimentation scolaire

Chaque enfant mérite d'avoir accès à une alimentation adéquate pour bien démarrer dans la vie, peu importe sa situation familiale. Lancé en 2024-2025 et doté d'une enveloppe de 1 milliard de dollars sur cinq ans, le **Programme national d'alimentation scolaire** vise à servir des repas à 400 000 enfants de plus chaque année, autres que ceux déjà pris en charge par les programmes d'alimentation en milieu scolaire existants. Il permet aux familles participantes avec deux enfants d'économiser en épicerie, en moyenne 800 \$ par année.

Le **Programme national d'alimentation scolaire** aide les provinces, les territoires et les partenaires autochtones à étendre leurs programmes d'alimentation scolaire existants pour que davantage d'enfants partout au pays bénéficient des repas sains dont ils ont besoin. Ce programme est bénéfique tant pour les parents et leurs enfants que pour l'économie. Il permet aussi de soulager la pression sur les familles et soutient directement la réussite de nos enfants, tout en améliorant leur santé, leur éducation et leur bien-être.

- ▶ Comme il a été annoncé le 10 octobre 2025, le budget de 2025 propose de présenter une mesure législative et de verser 216,6 millions de dollars par année, à compter de 2029-2030, à Emploi et Développement social Canada, à Services aux Autochtones Canada et à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, afin de rendre permanent le **Programme national d'alimentation scolaire**.

Réduire les coûts et protéger les consommateurs

Le nouveau gouvernement du Canada prend des mesures pour redonner le contrôle aux Canadiens et les aider à conserver une plus grande part de leurs revenus. Cela comprend la lutte contre les points problématiques qui nuisent aux consommateurs et les coûts inutiles qui peuvent s'accumuler à la fin du mois.

- Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce qu'il va revoir les frais imposés par les banques et autres institutions financières sous

réglementation fédérale, notamment les frais liés aux virements Interac et aux guichets automatiques. Nous utiliserons tous les outils et organismes à notre disposition pour lutter contre les frais injustifiés et les points problématiques qui nuisent aux Canadiens. Nous ferons le point sur ces travaux en 2026.

Améliorer l'accès aux fonds déposés par chèque

Le virage numérique dans le secteur financier a procuré de nombreux avantages aux consommateurs. Toutefois, il entraîne aussi le risque que les personnes qui continuent d'utiliser les produits et services financiers traditionnels, notamment les chèques, soient laissées pour compte. Les règles d'accès aux fonds déposés par chèque datent maintenant de plus de 10 ans et ne sont pas en phase avec les hausses du coût de la vie ou les progrès technologiques réalisés.

- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur les banques* pour faire passer de 100 \$ à 150 \$ la première tranche immédiatement disponible de fonds déposés par chèque, et d'éliminer la différence entre le délai imposé pour les fonds déposés en personne et celui pour les fonds déposés par d'autres moyens. Il établira aussi un règlement pour que ces changements s'appliquent aux sociétés de fiducie et de prêt.
- ▷ Le budget de 2025 annonce aussi l'intention du gouvernement de prendre, au cours des prochains mois, un règlement visant à réduire le nombre de jours pendant lesquels une banque peut détenir les fonds déposés par chèque avant de les débloquer pour sa clientèle. De plus, ce règlement relèvera le plafond (actuellement fixé à 1 500 \$) pour l'application de la plus courte période de retenue des fonds déposés par chèques, ce qui accélérera l'accès aux fonds pour un plus grand nombre de chèques, au bénéfice des consommateurs qui dépendent de paiements par chèque.

Protéger la population contre l'exploitation financière

Le secteur financier du Canada joue un rôle essentiel pour détecter à un stade précoce les signes d'exploitation et offrir aux victimes et aux survivants, dont de nombreuses femmes, des moyens de s'en sortir en toute sécurité, afin que chaque personne puisse se bâtir un avenir sûr et indépendant.

- ▷ Le budget de 2025 propose de mettre en place un **Code de conduite pour la prévention de l'exploitation financière** que les banques sous réglementation fédérale pourraient adopter de façon volontaire. Sous la supervision de

l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, ce code établira des attentes claires quant à la façon dont les banques peuvent repérer et prévenir l'exploitation financière et la contrer pour mieux protéger la population canadienne.

L'exploitation financière, comme le fait de restreindre l'accès à son argent, de saboter le maintien d'un emploi ou de forcer une personne à contracter des dettes, est une forme courante de violence fondée sur le genre. Elle peut toucher les personnes âgées, qui sont vulnérables à la manipulation ou à la coercition financières, commises bien souvent par des gens qu'elles connaissent et en qui elles ont confiance. L'exploitation financière prive les gens de leur indépendance et les empêche d'avoir une vie enrichissante et sûre.

Pour prévenir l'exploitation financière, il faut veiller à rendre accessibles l'information financière et le soutien financier. L'élaboration du Code de conduite pour la prévention de l'exploitation financière, qui pourra être adopté de façon volontaire, sera guidée par les principes suivants : adopter une approche inclusive, axée sur les victimes et les survivants; promouvoir l'autonomie et l'indépendance financière; mettre en place une approche collaborative entre les intervenants; et favoriser l'amélioration continue.

Protéger les travailleurs contre le vol de salaire

Le vol de salaire se produit lorsqu'un employeur refuse de verser les salaires qu'il doit aux membres de son personnel. Il s'agit de l'une des infractions les plus courantes aux normes de travail dans les secteurs sous réglementation fédérale.

Pour sévir contre les employeurs qui ne versent pas à leurs employés les salaires qui leur sont dus, il a été annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* que le gouvernement entendait apporter des modifications réglementaires afin d'augmenter considérablement les pénalités imposées aux employeurs sous réglementation fédérale qui se rendent coupables de vol de salaire.

Le gouvernement demeure déterminé à s'assurer que les travailleurs sont protégés et rémunérés pour le travail qu'ils effectuent. Les mesures qui permettront d'augmenter les pénalités sont en cours d'élaboration, et le gouvernement mènera au cours des prochains mois des consultations auprès des travailleurs et des employeurs au sujet des changements proposés.

Protéger les travailleurs contre les classifications erronées

Lorsqu'un employeur commet délibérément une erreur de classification en désignant un employé comme un entrepreneur indépendant, il ne prélève pas et ne remet pas les bons montants d'impôt sur le revenu et de cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi. L'employé visé peut alors se trouver privé des mesures de protection prévues par le droit du travail, ainsi que des avantages sociaux et des régimes de pension offerts au personnel. La classification erronée des employés est un phénomène particulièrement répandu dans l'industrie du camionnage.

- ▶ Pour sévir contre les employeurs qui ne classent pas les employés dans la bonne catégorie, le budget de 2025 propose d'accorder 77 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, et 19,2 millions de dollars par année par la suite, à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour mettre en œuvre un programme qui agira contre les cas de non-conformité liés aux entreprises de prestation de services personnels et pour lever le moratoire sur la déclaration des honoraires de service dans l'industrie du camionnage.
- ▶ Le budget de 2025 propose aussi de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la *Loi sur la taxe d'accise* pour permettre à l'ARC de transmettre de l'information à Emploi et Développement social Canada dans le but de lutter contre la classification erronée des travailleurs.

Ces mesures renforceront la conformité dans l'industrie du camionnage, en obligeant les employeurs à respecter les exigences de déclaration et leurs obligations fiscales, tout en protégeant les droits des travailleurs.

Fournir un appui aux préposés aux services de soutien à la personne

Les préposés aux services de soutien à la personne aident les Canadiens à vivre et à vieillir avec dignité; ils nous ont aussi aidés à traverser la pandémie de COVID-19. Dans le cadre du plan *Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens* de février 2023, un financement de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans a été annoncé afin d'augmenter le salaire des préposés aux services de soutien à la personne. À cet effet, des ententes bilatérales ont été signées avec la Colombie-Britannique (232 millions de dollars), Terre-Neuve-et-Labrador (25 millions de dollars) et les Territoires du Nord-Ouest (5,3 millions de dollars).

- Comme il a été annoncé le 27 octobre 2025, le budget de 2025 propose un nouveau crédit d'impôt temporaire pour les préposés aux services de soutien à la personne, afin que les préposés admissibles travaillant dans les autres provinces et territoires puissent réclamer un crédit d'impôt remboursable correspondant à 5 % de leurs revenus admissibles, ce qui reviendra à un soutien pouvant atteindre 1 100 \$ par an.

Cette mesure qui appuie les travailleurs de la santé de première ligne serait offerte pour les années d'imposition 2026 à 2030 et coûterait environ 1,48 milliard de dollars sur six ans à compter de 2025-2026. De cette somme, un montant de 1,17 milliard de dollars proviendrait du financement déjà engagé, mais non utilisé, pour appuyer les hausses de salaire des préposés aux services de soutien à la personne. Grâce à ce crédit d'impôt, ceux-ci récupéreront une plus grande partie de leur argent durement gagné et auront ainsi plus d'argent dans leurs poches.

Aider les jeunes à trouver un emploi et à le garder

L'avenir économique du Canada dépend des jeunes. En investissant aujourd'hui pour leur permettre d'acquérir des compétences et de l'expérience, nous créerons une main-d'œuvre plus forte et plus compétitive et favoriserons la prospérité à long terme. Les jeunes Canadiens font face à des difficultés sur le marché du travail, alors que le taux de chômage chez les jeunes s'est établi à 14,7 % en septembre 2025. Le nouveau gouvernement du Canada est résolu à aider les jeunes à acquérir les compétences qui les aideront à obtenir un emploi dans des professions bien rémunérées.

Emplois d'été Canada, la **Stratégie emploi et compétences jeunesse** (une stratégie horizontale) et le **Programme de stages pratiques pour étudiants** donnent aux jeunes Canadiens les moyens d'acquérir des compétences qui les prépareront au marché du travail grâce à des formations et à des expériences pratiques. Ces programmes permettent aux jeunes de s'engager sur une voie qui les mènera vers des carrières valorisantes et bien payées.

Pour investir dans une main-d'œuvre forte et polyvalente, le gouvernement fait des investissements qui appuieront environ **175 000 jeunes en 2026-2027**, afin de donner à la prochaine génération la confiance et les compétences dont elle a besoin pour réussir.

- ▷ Le budget de 2025 propose de verser 594,7 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2026-2027, à Emploi et Développement social Canada pour que le programme **Emplois d'été Canada** soutienne **environ 100 000 emplois d'été au cours de l'été 2026**.
- ▷ Le budget de 2025 propose de verser 307,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2026-2027, à la **Stratégie emploi et compétences jeunesse** (une stratégie horizontale) pour fournir de l'aide à l'emploi, du soutien à la formation et des services d'appui complémentaires (p. ex. mentorat, transport, counseling en santé mentale) à environ 20 000 jeunes par année qui font face à des obstacles à l'emploi. De cette somme, un montant de 20,1 millions de dollars proviendra de fonds déjà prévus dans le cadre financier.
- ▷ Le budget de 2025 propose de verser 635,2 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, à Emploi et Développement social Canada pour que le **Programme de stages pratiques pour étudiants** soutienne environ **55 000 occasions d'apprentissage en milieu de travail** en 2026-2027 pour les personnes qui font des études postsecondaires.

Promouvoir le service jeunesse pour le climat

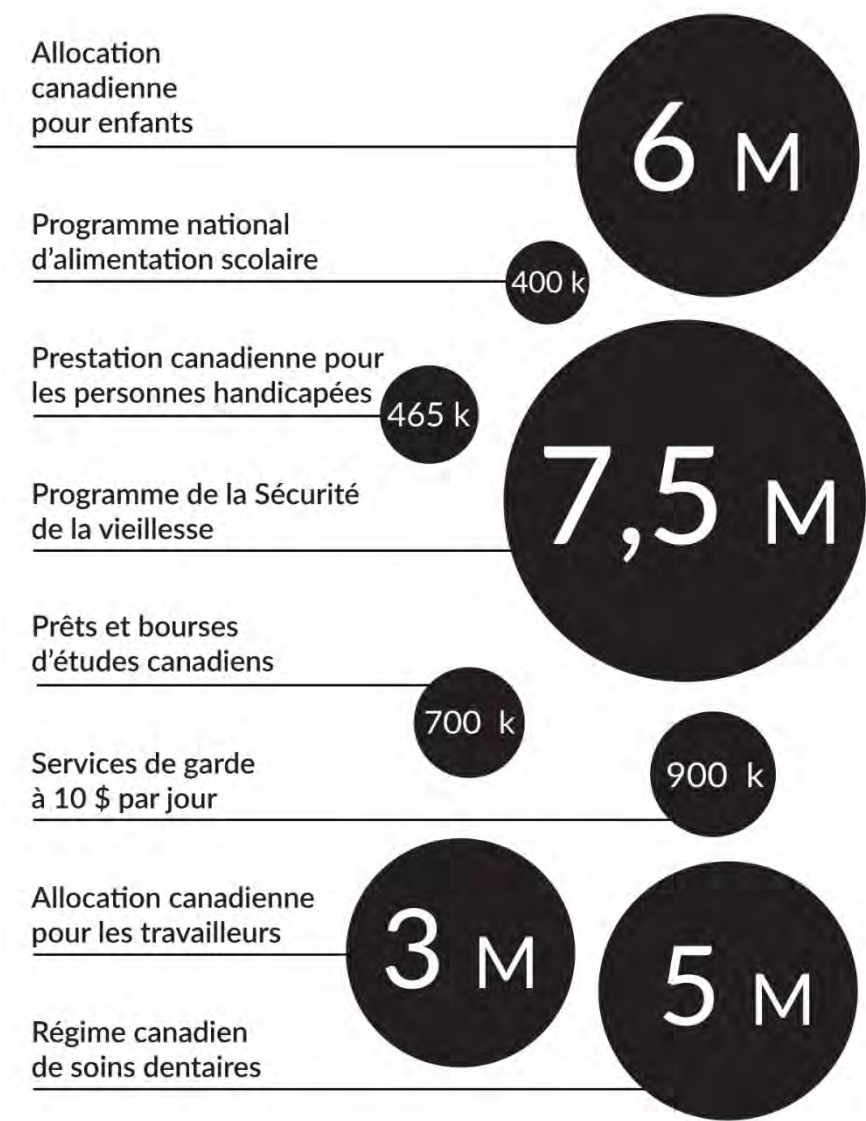
En investissant dans des formations et des stages rémunérés visant l'acquisition de compétences vertes, le Canada renforce sa compétitivité en outillant comme il se doit la main-d'œuvre dont il a besoin pour bâtir une économie concurrentielle à l'épreuve du climat.

- ▷ Le budget de 2025 propose d'attribuer 40 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2026-2027, à Emploi et Développement social Canada pour la création d'un service jeunesse pour le climat qui offrira de la formation professionnelle rémunérée aux jeunes Canadiens. Ceux-ci seront formés en vue de répondre rapidement aux urgences climatiques, d'appuyer les mesures de rétablissement et d'accroître la résilience des communautés partout au pays. Ces possibilités de formation et d'expérience pratique générées par un service jeunesse pour le climat aideront à réduire le chômage chez les jeunes, à accroître l'innovation et à renforcer les projets d'adaptation et d'atténuation.

3.3 Protéger la culture, l'identité et les valeurs canadiennes

Les valeurs canadiennes reposent sur notre identité commune, notre richesse culturelle et notre lien profond avec le territoire. Nous avons tant de choses dont nous pouvons être fiers, que nous pouvons mettre en valeur et que nous pouvons défendre. Le gouvernement est déterminé à protéger ce qui rend le Canada unique et ce qui unit les Canadiens, par des investissements continus dans nos langues officielles, nos institutions publiques et notre patrimoine naturel et culturel.

Nombre de Canadiens bénéficiant de programmes sociaux, 2025-2026



Ces mesures témoignent d'une vision claire : un Canada fort, uni et résilient, où notre mode de vie est protégé, mis en valeur et transmis aux générations futures.

Fournir un nouveau financement au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres

Depuis sa création en 2018, le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Canada (FEGC) renforce la capacité des femmes et des personnes 2ELGBTQI+ grâce à des programmes qui favorisent leur participation à part entière à notre économie. Les travaux de FEGC, qui s'étendent à l'échelle du gouvernement, aident les ministères et les organismes à faire appel à de plus en plus de Canadiens pour qu'ils contribuent à façonner et à renforcer notre structure sociale et économique nationale.

S'appuyant sur les énormes progrès réalisés de 1976 à 2018 par Condition féminine Canada en matière d'égalité des genres, FEGC a réalisé des investissements historiques qui ont réduit la discrimination et aidé les femmes à progresser dans le monde du travail. Ce ministère a aussi collaboré avec des partenaires au lancement de stratégies fédérales visant à résoudre des enjeux importants touchant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+. FEGC s'emploie à assurer à chaque individu un avenir où il peut se réaliser pleinement. Cependant, on recense encore des incidents de violence fondée sur le genre, notamment les féminicides, ainsi que des actes haineux et violents qui ciblent les communautés 2ELGBTQI+ au Canada. Les travaux de FEGC sont nécessaires pour éliminer la discrimination et faire avancer les droits des femmes et des communautés 2ELGBTQI+.

- ▶ Comme il a été annoncé le 29 octobre 2025, pour s'assurer que FEGC est en mesure de mener à bien son travail essentiel et d'offrir des avantages à long terme, le budget de 2025 propose de fournir un nouveau financement à ce ministère, réparti comme suit :
 - Une somme de 382,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et de 76,5 millions de dollars par année par la suite, pour revitaliser et stabiliser les mesures qui font progresser l'égalité des femmes au Canada.
 - Une somme de 54,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et de 10,9 millions de dollars par année par la suite, pour appuyer la communauté 2ELGBTQI+. Cela comprend 7,5 millions de dollars sur cinq ans et 1,5 million de dollars par année par la suite, pour les mesures de sécurité déployées dans le cadre de festivals de la fierté.

- Une somme de 223,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et de 44,7 millions de dollars par année par la suite, pour renforcer les mesures visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre.

Ce nouveau financement aidera les organismes de femmes à éliminer les obstacles persistants à la prospérité et à la réussite économique des femmes. Il appuiera aussi la vision d'un Canada libre de violence fondée sur le genre, partout au pays, et favorisera l'égalité pour les membres de la communauté 2ELGBTQI+, notamment en protégeant les communautés et leurs alliés.

Les ministres Champagne et Valdez ont aussi réaffirmé l'engagement du gouvernement à poursuivre les importants travaux entrepris avec les provinces et les territoires pour mettre fin à la violence fondée sur le genre, notamment dans le cadre des ententes bilatérales actuelles. Ces ententes permettent aux provinces et territoires de financer les services essentiels de prévention et d'orienter le soutien vers les survivants.

Accroître l'autonomie des aînés au sein de leurs communautés

Trop d'aînés doivent faire face à l'isolement tout au long de leur retraite et, dans certains cas, à l'âgisme, à la maladie, à une mobilité réduite, à la pauvreté et même à diverses formes d'exploitation. Le nouveau gouvernement du Canada contribue à la résolution de ces problèmes en donnant aux personnes âgées les moyens de s'épanouir dans leur communauté grâce au **programme Nouveaux Horizons pour les aînés**.

Le **programme Nouveaux Horizons pour les aînés**, doté d'un budget annuel de 70 millions de dollars, appuie des projets qui améliorent la qualité de vie des personnes âgées et encourage leur pleine participation à la société canadienne. Le programme offre jusqu'à 25 000 \$ pour appuyer des projets dans les communautés locales, comme l'acquisition de nouveaux appareils de conditionnement physique destinés à des centres pour aînés, et jusqu'à 5 millions de dollars pour appuyer des projets de portée nationale pouvant profiter aux aînés de tout le pays, par exemple des cours d'éducation financière.

Rapprocher les Canadiens grâce à des expériences culturelles et à des célébrations communautaires

La culture se vit à l'échelle locale soit : dans nos villes, nos quartiers et nos espaces publics. Les investissements à cet égard aideront à rassembler les Canadiens lors des festivals, des célébrations nationales et des événements culturels communautaires partout au pays. Le budget de 2025 propose d'offrir un soutien ciblé pour renforcer la participation et l'identité communautaire des Canadiens et leur accès à la culture partout au pays.

- ▷ Un financement de 21 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, sera accordé à Patrimoine canadien pour le **programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine** afin de soutenir les festivals locaux, les commémorations communautaires et les projets d'immobilisations communautaires.
- ▷ Un financement de 46,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, sera accordé à Patrimoine canadien pour le **Fonds du Canada pour la présentation des arts** afin d'aider les organismes qui présentent professionnellement des festivals artistiques ou des séries d'arts de la scène.
- ▷ Un financement de 20 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, sera accordé à Patrimoine canadien pour son **Programme des célébrations et des commémorations** afin de soutenir les célébrations de la fête du Canada.
- ▷ Un financement de 4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, sera accordé à Patrimoine canadien pour son **Programme des célébrations et des commémorations** afin de soutenir les célébrations de la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes.
- ▷ Un financement de 9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, sera accordé à Environnement et Changement climatique Canada afin la Biosphère à Montréal.

Investir dans les créateurs canadiens et l'économie culturelle

Les artistes, les créateurs et les entrepreneurs culturels du Canada sont au cœur de notre économie créative. Leur travail stimule l'innovation et soutient des emplois intéressants. Grâce à eux, les récits et les voix des Canadiens peuvent être entendus partout au pays et dans le monde entier. Le budget de 2025 propose de fournir des fonds pour faire croître les industries créatives du Canada et aider les talents canadiens à se démarquer dans un marché de plus en plus numérique et mondialisé, comme suit :

- ▷ Une somme de 48 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, sera accordée à Patrimoine canadien pour le **Fonds de la musique du Canada** afin de faire avancer la carrière des artistes canadiens tout en renforçant la compétitivité et la stabilité du secteur canadien de la musique.
- ▷ Une somme de 6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, sera accordée à Patrimoine canadien pour la plateforme TV5MONDEplus pour l'achat de contenu canadien.
- ▷ Une somme de 150 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, sera accordée à Téléfilm Canada pour soutenir le dynamisme de l'industrie cinématographique canadienne.
- ▷ Une somme de 127,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, sera accordée à Patrimoine canadien pour le **Fonds des médias du Canada** afin d'appuyer les créateurs de contenu audiovisuel canadiens.
- ▷ Une somme de 26,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, sera accordée à l'Office national du film afin qu'il produise du contenu canadien et le diffuse dans le monde entier.
- ▷ Une somme de 38,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, sera accordée à Patrimoine canadien pour le volet Mesures spéciales pour appuyer le journalisme du **Fonds du Canada pour les périodiques** afin d'aider les petits organes de presse et les médias communautaires à maintenir la production de contenu éditorial et journalistique canadien de qualité.
- ▷ Une somme de 6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, sera accordée au Conseil des arts du Canada pour offrir du soutien aux artistes professionnels et aux organismes artistiques.

Protéger les droits d'auteur dans le secteur des arts et de la création

Les artistes, en particulier dans le domaine des arts visuels, contribuent grandement à la culture canadienne, mais comptent malgré tout parmi les personnes ayant le plus faible revenu au Canada. Un droit de suite de l'artiste permet aux personnes ayant créé une œuvre d'art visuel originale de percevoir une redevance lorsque leur œuvre est revendue par la suite dans le cadre d'une vente admissible, ce qui leur procure une nouvelle source de revenus.

- Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention de modifier la *Loi sur le droit d'auteur* pour instituer un droit de suite de l'artiste au Canada, afin que les membres de la communauté canadienne des arts visuels profitent de futures ventes de leurs œuvres.

Protéger notre radiodiffuseur national : CBC/Radio-Canada

CBC/Radio-Canada fait partie de notre identité canadienne. Le nouveau gouvernement du Canada protège notre radiodiffuseur national en veillant à ce qu'il dispose des ressources nécessaires pour se moderniser, améliorer ses services à la population canadienne et continuer à fournir une programmation d'information publique en français et en anglais.

- Le budget de 2025 propose de fournir à CBC/Radio-Canada la somme de 150 millions de dollars en 2025-2026 pour renforcer son mandat de servir le public et de mieux répondre aux besoins de la population canadienne. Le gouvernement étudiera la possibilité de moderniser le mandat de CBC/Radio-Canada afin de renforcer son indépendance. Il explore aussi actuellement, en collaboration avec CBC/Radio-Canada, la possibilité que le Canada participe à l'Eurovision.

Renouveler le laissez-passer Un Canada fort

Cet été, le gouvernement a lancé le **laissez-passer Un Canada fort**, qui a permis aux Canadiens de visiter notre grand pays à moindre coût. En utilisant le laissez-passer, les familles et les jeunes pouvaient accéder gratuitement ou à prix réduit aux parcs nationaux, aux musées, aux galeries d'art et aux déplacements en train. Cette initiative a permis de réunir les Canadiens, de stimuler le tourisme et de mettre en lumière les valeurs qui nous unissent.

Grâce au laissez-passer, l'achalandage de VIA Rail a grimpé de 6,5 %, le nombre de visites dans les sites de Parcs Canada a augmenté de 10 %, et il y a eu en moyenne 15 % plus de visiteurs dans nos musées.

- ▶ Conformément à l'annonce faite le 10 octobre dernier, le budget de 2025 propose de fournir 116,3 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, afin de renouveler le **laissez-passer Un Canada fort** pour la période des Fêtes, soit du 12 décembre 2025 au 15 janvier 2026, puis de nouveau durant l'été 2026. Plusieurs partenaires du laissez-passer Un Canada fort offrent déjà un accès à coût réduit pendant cette période des Fêtes, notamment pour les voyages admissibles à bord de VIA Rail.

Soutenir la Société géographique royale du Canada

Pour renforcer l'identité et la souveraineté du Canada, il faut commencer par donner aux Canadiens, et notamment aux jeunes, les moyens nécessaires pour comprendre leurs terres, leur histoire et leur place dans le monde. Depuis près d'un siècle, la Société géographique royale du Canada s'acquitte de cette mission, en s'adressant aux plus de 4,3 millions de lecteurs de la revue mensuelle *Canadian Geographic*, et en rejoignant 28 000 éducateurs et 750 000 élèves chaque année grâce à ses programmes primés de formation.

- ▶ Pour promouvoir la connaissance du Canada et l'unité nationale, le budget de 2025 propose de fournir 4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, et 1 million de dollars par année par la suite, à la Société géographique royale du Canada. Le financement proviendra des ressources existantes de Patrimoine canadien.

Améliorer l'accès aux soins de santé dans le Nord et l'Arctique

Les Canadiens méritent un accès en temps opportun aux services de soins de santé, peu importe où ils se trouvent et quand ils en ont besoin.

Malheureusement, la prestation des soins de santé dans l'Arctique et le Nord est entravée par une insuffisance en infrastructures, la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de santé et un accès limité aux hôpitaux hors des grands centres. Nombreuses sont les personnes qui doivent quitter leur communauté pour avoir accès à des soins spécialisés ou pour accoucher. Ces inégalités persistent particulièrement à l'égard des communautés autochtones. Par conséquent, les gouvernements territoriaux sont aux prises avec des coûts élevés pour fournir les soins nécessaires à leur population.

- Pour améliorer l'accès aux soins de santé et les services de santé, le budget de 2025 annonce que la ministre de la Santé et le ministre de la Défense nationale, en collaboration avec la ministre des Services aux Autochtones et la ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique, mèneront une évaluation exhaustive des besoins dans le Nord en ce qui concerne les soins et les infrastructures dans le domaine de la santé. L'évaluation aura pour objectif de trouver des moyens novateurs d'améliorer l'accès aux soins de santé dans les communautés du Nord et de réduire les frais de déplacement pour raisons médicales, en consultation avec les Autochtones dans le Nord et l'Arctique.

Le représentant spécial publiera son examen externe du programme Nutrition Nord Canada dans les plus brefs délais. Le gouvernement prendra cet examen au sérieux et reste déterminé à élaborer, en collaboration avec les dirigeants inuits et autochtones du Nord, des approches fondées sur des données probantes en matière de sécurité alimentaire qui répondent mieux aux défis liés au coût élevé de la vie auxquels font face de nombreux Inuits et résidents du Nord.

Donner plus d'autonomie aux pêcheurs canadiens et développer les communautés côtières

Les ports pour petits bateaux sont au cœur du mode de vie des communautés côtières, et ils sont un lieu de travail et de loisir pour près de 45 000 Canadiens. Le programme **Ports pour petits bateaux** du gouvernement fédéral appuie les activités et l'entretien d'un réseau national de près de 950 ports, ce qui représente plus de 10 000 structures dont la valeur est d'environ 7,1 milliards de dollars. De ces 950 ports, quelque 690 sont jugés essentiels à l'industrie de la pêche commerciale. Le gouvernement veille à ce que ces ports soient pleinement exploités et en bon état de fonctionnement, et à ce qu'ils soient gérés et entretenus par des administrations portuaires autonomes qui tiennent compte des intérêts des utilisateurs et des communautés.

Le gouvernement est déterminé à maintenir son appui au programme **Ports pour petits bateaux**. L'aide fournie récemment comprend ce qui suit :

- Une somme de 463,3 millions de dollars sur trois ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2024-2025, qui avait été annoncée dans le budget de 2024 pour réparer et entretenir des ports pour petits bateaux partout au pays. Ce financement s'ajoute au budget annuel de 90 millions de dollars du programme.

- Un financement de 70 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour la réparation des ports pour petits bateaux endommagés par l'ouragan Fiona en 2022, dans le cadre du Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona.

Faciliter l'accès à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées

Depuis le versement des premières prestations en juillet 2025, la **Prestation canadienne pour les personnes handicapées** a amélioré le bien-être financier de centaines de milliers de personnes en situation de handicap à faible revenu et en âge de travailler. Toutefois, pour beaucoup d'entre elles, l'obtention du certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées qui les rend admissibles à la prestation représente un obstacle financier.

- ▶ Le budget de 2025 réitère l'intention du gouvernement de faciliter l'accès à la **Prestation canadienne pour les personnes handicapées** en aidant à compenser les coûts associés à la demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées qui doivent être assumés par les bénéficiaires de la **Prestation canadienne pour les personnes handicapées**. À cette fin, le budget de 2025 propose un financement de 115,7 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, et de 10,1 millions de dollars par année par la suite, incluant les frais administratifs, afin de verser un paiement unique supplémentaire de 150 \$ au titre de la **Prestation canadienne pour les personnes handicapées** pour chaque demande de certificat ou de renouvellement de certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées justifiant l'admissibilité à la **Prestation canadienne pour les personnes handicapées**. Ce paiement unique serait rétroactif au lancement de la **Prestation canadienne pour les personnes handicapées**. Une fois que le processus réglementaire aura été mené à bien, les premiers paiements supplémentaires devraient être versés aux bénéficiaires de la **Prestation canadienne pour les personnes handicapées** avant la fin de 2026-2027.
- ▶ De plus, le gouvernement s'engage à trouver des moyens d'effectuer un paiement similaire à l'égard d'autres certificats exigés pour le **crédit d'impôt pour personnes handicapées**, dans le cadre de ses efforts pour revoir et réformer le processus de demande de ce crédit.

Réduire la pauvreté et améliorer le bien-être financier des personnes en situation de handicap à faible revenu est une priorité du gouvernement pour bâtir un Canada plus équitable.

- Afin de garantir que les bénéficiaires de la **Prestation canadienne pour les personnes handicapées** conservent la totalité de leurs prestations, y compris au titre d'autres prestations et programmes fédéraux fondés sur le revenu, comme l'**Allocation canadienne pour enfants**, le budget de 2025 confirme que le gouvernement prévoit légiférer afin que la **Prestation canadienne pour les personnes handicapées** soit exclue du calcul du revenu au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Genre et diversité – Les retombées en bref

Le budget de 2025 prévoit les mesures suivantes afin d'améliorer la situation des femmes :

- Proposer un **financement stable et à long terme pour le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres** qui permettra de continuer à soutenir les progrès en vue d'éliminer la discrimination et de promouvoir les droits des femmes.
- Augmenter le nombre de logements abordables et hors marché grâce à **Maisons Canada**. Selon le recensement de 2021, les familles monoparentales demeurent majoritairement dirigées par des femmes (81,2 %), qui pourraient bénéficier particulièrement de l'augmentation du nombre de logements abordables.
- **Renforcer le financement des infrastructures des Premières Nations et leur accès à l'eau potable**. Les femmes dans les communautés des Premières Nations, en bénéficieraient de manière disproportionnée. Les femmes de ces communautés sont plus susceptibles d'assumer le rôle de proches aidantes.
- Proposer un **Code de conduite pour la prévention de l'exploitation financière** qui serait adopté de façon volontaire par les banques sous réglementation fédérale, et qui vise particulièrement les femmes, car elles sont plus touchées par l'exploitation financière, qui est une forme courante, mais insuffisamment connue, de violence fondée sur le genre.

Le budget de 2025 prévoit les mesures suivantes pour soutenir les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis :

- **Améliorer les infrastructures autochtones et l'accès à l'eau potable**, en déployant les moyens nécessaires pour assurer aux Premières Nations un accès fiable à de l'eau potable propre et en aidant les Premières Nations et les Inuits à effectuer la rénovation et la

construction de logements abordables. Depuis novembre 2015, 149 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ont été levés. Il reste 38 avis en vigueur dans 36 communautés.

- **Soutenir le logement et les infrastructures autochtones** en travaillant avec les communautés autochtones à répondre à leurs besoins uniques et persistants en matière d'infrastructures, et par l'intermédiaire de la Banque de l'infrastructure du Canada.
- **Agir contre l'exploitation financière.** Les communautés autochtones sont parmi les groupes les plus touchés par l'exploitation financière. Les femmes autochtones sont plus susceptibles que les femmes non autochtones de subir de l'exploitation financière de la part d'un partenaire intime.

Le budget de 2025 prévoit la mesure suivante pour favoriser le bien-être financier des jeunes :

- **Aider les jeunes à trouver un emploi et à le garder.** Fournir des services liés à l'emploi, de la formation et un soutien global qui profiteront aux jeunes qui se heurtent à des obstacles, notamment ceux sans diplôme secondaire, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes racisées, les personnes en situation de handicap et celles qui vivent dans les régions rurales.

L'annexe 6 fournit plus de renseignements sur les effets attendus des mesures prévues dans le budget de 2025 sur ces groupes et divers groupes de Canadiens.

Chapitre 3

Donner plus de pouvoir aux Canadiens

en millions de dollars

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
3.1 Dynamiser la construction de logements partout au pays	948	3 352	3 447	3 228	2 036	13 012
Lancer l'agence Maisons Canada ^{1,*}	923	1 933	1 812	1 518	1 098	7 284
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	-120	-118	-117	-117	-116	-588
Éliminer la taxe sur les produits et services (TPS) à l'achat d'une première habitation ²	145	735	950	1 025	1 055	3 910
Former la prochaine génération de constructeurs canadiens ³	0	25	25	25	0	75
Renforcer le financement des infrastructures des Premières Nations et leur accès à l'eau potable*	0	777	777	777	0	2 331
3.2 Rendre le coût de la vie plus abordable	7 968	6 291	6 270	6 140	6 771	33 441
Réduire les impôts pour la classe moyenne ⁴	3 990	5 490	5 695	5 920	6 150	27 245
Éliminer la controversée tarification du carbone pour les consommateurs ⁵	4 185	0	0	0	0	4 185
Automatiser le versement de prestations fédérales destinées aux personnes à faible revenu ⁶	0	0	15	56	103	174
Automatiser le versement de prestations fédérales destinées aux personnes à faible revenu – Administration*	5	15	16	18	18	71
Rendre permanent le Programme national d'alimentation scolaire ⁶	0	0	0	0	217	217
Protéger les travailleurs contre les classifications erronées ⁷	0	19	19	19	19	77
Moins : Revenus projetés	0	-40	-40	-40	-40	-160
Fournir un appui aux préposés aux services de soutien à la personne ³	70	285	290	295	305	1 245
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	-282	-289	-296	-304	0	-1 171
Aider les jeunes à trouver un emploi et à le garder	0	801	561	176	0	1 538
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	0	-10	-10	0	0	-20
Promouvoir le service jeunesse pour le climat	0	20	20	0	0	40
3.3 Protéger la culture, l'identité et les valeurs canadiennes	170	474	310	311	148	1 413
Fournir un financement au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres ⁸	0	132	132	132	132	528
Rapprocher les Canadiens grâce à des expériences culturelles et à des célébrations communautaires	0	32	32	32	6	101

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Investir dans les créateurs canadiens et l'économie culturelle	0	134	134	134	0	402
Protéger notre radiodiffuseur national : CBC/Radio-Canada	150	0	0	0	0	150
Renouveler le laissez-passer Un Canada fort ⁶	20	96	0	0	0	116
Soutenir la Société géographique royale du Canada	0	1	1	1	1	4
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles	0	-1	-1	-1	-1	-4
Faciliter l'accès à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées	0	81	12	13	10	116
Investissements supplémentaires – Donner plus de pouvoir aux Canadiens	67	78	41	42	39	267
Appuyer la Coupe du monde masculine de la FIFA en 2026*	57	43	0	0	0	100
Financement proposé pour PCH, la GRC, l'ASFC, IRCC, l'ACSTA et l'ACIA afin de soutenir les activités fédérales qui appuient l'organisation de la Coupe du monde masculine de la FIFA en 2026 à Toronto et à Vancouver.						
Financement pour l'Institut de recherche Terry Fox	0	20	20	20	20	80
Financement proposé pour le réseau des centres de cancérologie de l'Institut de recherche Terry Fox.						
Crédit d'impôt compensatoire	10	15	15	15	15	70
Le budget de 2025 propose un crédit d'impôt compensatoire temporaire qui fournira un soutien de transition aux Canadiens lorsque le montant de leurs crédits d'impôt non remboursables dépasse la première tranche d'imposition.						
Prolonger les prestations parentales de l'assurance-emploi en période de deuil	0	0	6	7	4	17
Le budget de 2025 propose de permettre aux demandeurs de prestations parentales de l'assurance-emploi d'obtenir huit semaines supplémentaires de prestations parentales advenant le décès de leur enfant.						
Chapitre 3 – Incidence budgétaire nette	9 154	10 196	10 067	9 720	8 995	48 132
Dont les investissements en capital :	778	2 513	2 389	2 104	948	8 731

¹ Le lancement de Maisons Canada a été annoncé le 14 septembre 2025.

² L'élimination de la taxe sur les produits et services (TPS) pour les acheteurs d'une première habitation a été annoncée le 27 mai 2025.

³ Former la prochaine génération de constructeurs canadiens et Fournir un appui aux préposés aux services de soutien à la personne : ces mesures ont été annoncées le 27 octobre 2025.

⁴ La réduction d'impôt pour la classe moyenne a été annoncée le 14 mai 2025.

⁵ L'élimination de la controversée tarification du carbone pour les consommateurs a été annoncée le 14 mars 2025. Veuillez consulter l'annexe 1 pour de plus amples renseignements sur les produits perçus et retournés.

⁶ Automatiser le versement de prestations fédérales destinées aux personnes à faible revenu, Renouveler le laissez-passer Un Canada fort, et Rendre permanent le Programme national d'alimentation scolaire : ces mesures ont été annoncées le 10 octobre 2025.

⁷ Protéger les travailleurs contre les classifications erronées : cette mesure a été annoncée le 30 octobre 2025.

⁸ Fournir un financement au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres : cette mesure a été annoncée le 29 octobre 2025.

* Cette mesure comprend un financement désigné comme un investissement en capital.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.





CHAPITRE QUATRE

PRÉSERVER LA SOUVERAINETÉ ET LA SÉCURITÉ DU CANADA

4.1 Défendre notre souveraineté

4.2 Protéger nos frontières et nos communautés

Dans un monde de plus en plus dangereux et instable, le Canada doit plus que jamais être prêt et apte à défendre son territoire, sa population et ses valeurs, à assurer sa souveraineté, ainsi qu'à protéger ses alliés et respecter ses engagements envers eux. À cet égard, le Canada contribue notamment à contrer l'agression russe et à défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine pour assurer la sécurité dans toute la région euroatlantique.

En cette période de lutte entre les grandes puissances et d'incertitude géopolitique, le leadership canadien dans le monde sera défini non seulement par la force de nos valeurs, mais aussi par la valeur de notre force. Un Canada plus confiant, plus uni et plus fort peut contribuer à transformer cette période de bouleversements en une ère de prospérité pour tous les Canadiens.

Tout d'abord, il nous faut réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes. Les investissements de portée historique du gouvernement dans les Forces armées canadiennes leur fourniront les outils et l'équipement nécessaires pour protéger notre souveraineté et renforcer notre sécurité. Cette hausse des investissements crée aussi des possibilités pour l'industrie canadienne de la défense. Nous réformerons le processus d'approvisionnement en matière de défense afin de faciliter et d'accélérer l'achat d'équipements fabriqués au Canada, ce qui permettra de soutenir notre industrie nationale de la défense et de créer des emplois bien rémunérés.

Les Forces armées canadiennes participent actuellement à 37 opérations partout dans le monde. Les femmes et les hommes de nos forces armées contribuent à promouvoir la paix et la sécurité mondiales, tout en assurant le maintien de la place du Canada dans le monde. Les opérations militaires canadiennes consistent notamment à maintenir la sécurité et la stabilité internationales au Moyen-Orient (opération AMARNA), à mener une brigade multinationale en appui aux mesures d'assurance et de dissuasion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Europe centrale et orientale et dans les pays baltes (opération REASSURANCE), et à effectuer des patrouilles d'affirmation de la souveraineté et des exercices de sécurité selon une approche pangouvernementale dans l'Arctique canadien (opération NANOOK).

Pour remédier à des années de sous-équipement des Forces armées canadiennes et pour renforcer l'industrie de la défense du pays, le nouveau gouvernement du Canada accélère ses investissements en vue d'atteindre cette année la cible de 2 % du produit intérieur brut (PIB) fixée par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et pour que le Canada soit en bonne voie d'investir 5 % de son PIB dans le secteur de la défense d'ici 2035, conformément à l'engagement en matière d'investissements de défense convenu à l'OTAN.

Dans le cadre de cet engagement, le Canada investira 3,5 % de son PIB d'ici 2035 pour répondre à des besoins essentiels sur le plan militaire, notamment pour soutenir les Forces armées canadiennes, moderniser notre équipement et nos technologies militaires et renforcer nos industries de défense. Un montant additionnel correspondant à 1,5 % du PIB sera également consacré à des investissements liés à la défense et à la sécurité réalisés par tous les ordres de gouvernement au pays, comme des investissements dans les systèmes de télécommunications et de préparation aux situations d'urgence afin d'assurer la défense nationale et de la sécurité nationale. Le gouvernement s'attend à ce que les dépenses actuellement prévues par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les administrations municipales permettent d'atteindre cet objectif de 1,5 %.

Grâce à ces investissements, nous donnons à nos Forces armées canadiennes les outils nécessaires afin qu'elles soient prêtes à défendre chaque mètre carré de notre territoire souverain, des fonds marins aux villes, jusqu'au cyberspace en passant par l'Arctique, ainsi qu'à protéger la population contre toute menace, actuelle ou nouvelle.

Par ailleurs, afin de protéger nos communautés, le nouveau gouvernement du Canada s'attaque de front au trafic de drogues illicites et d'armes à feu, en embauchant 1 000 nouveaux employés à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et 1 000 nouveaux agents à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), et en resserrant les lois sur la mise en liberté sous caution et la détermination des peines. En septembre, le gouvernement a déposé un projet de loi pour lutter contre l'augmentation horribifique de crimes haineux, en particulier l'antisémitisme et l'islamophobie et pour protéger les lieux religieux ou culturels. Notre gouvernement lutte contre la haine pour qu'ensemble, nous bâtissons un pays où les Canadiens de toutes confessions puissent vivre sans se cacher, librement et en toute sécurité. Après tout, au Canada, chacun devrait pouvoir vaquer à ses occupations au quotidien, puis rentrer à la maison et dormir sans crainte. Le gouvernement du Canada s'engage à faire de cette promesse une réalité.

4.1 Défendre notre souveraineté

Le Canada doit être prêt à défendre sa population, à assurer sa souveraineté et à protéger ses alliés. Le budget de 2025 présente le plan du gouvernement pour protéger le Canada, assumer ses responsabilités envers ses alliés en matière de sécurité partagée, bâtir une infrastructure industrielle de défense de calibre mondial et établir une nouvelle **Agence de l'investissement pour la défense** qui accélérera le processus d'approvisionnement.

Réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes

Les Canadiens sont fiers de leurs Forces armées et de leur dévouement sans faille pour protéger le Canada et notre souveraineté. Elles assurent la sécurité des personnes et des communautés lors de grandes catastrophes. Elles protègent la souveraineté de notre territoire et répondent aux menaces dans l'Arctique canadien. Elles contribuent à l'application de mesures de dissuasion et aux efforts collectifs de sécurité de l'OTAN partout dans le monde. Les Forces armées canadiennes comptent parmi les meilleures au monde et méritent de disposer des capacités nécessaires pour réussir dans un environnement de plus en plus menaçant.

En 2013, les dépenses militaires du Canada sont passées à moins de 1 % de son PIB. Depuis, elles ont plus que doublé, en termes absolus, mais ce n'est pas encore suffisant. Les braves membres des Forces armées canadiennes (FAC) qui protègent notre souveraineté n'ont pas toutes les ressources nécessaires pour faire face aux risques mondiaux de plus en plus élevés. Nos infrastructures et nos équipements militaires doivent être modernisés et mis à niveau, nos capacités de défense doivent être rebâties et réaffirmées, et nous devons travailler avec des partenaires pour faire avancer la recherche, encourager les investissements et faciliter l'approvisionnement.

Le nouveau gouvernement du Canada fournit à nos forces militaires les outils dont elles ont besoin pour faire face aux menaces modernes en réinvestissant pour rebâtir et réarmer les FAC.

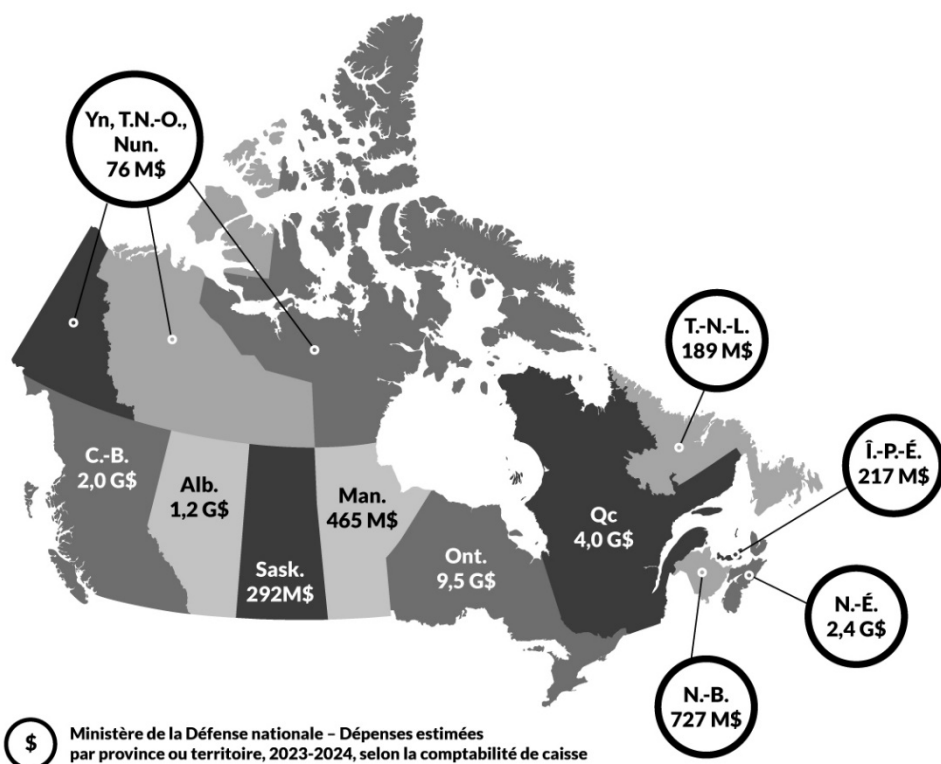
- Le budget de 2025 propose de fournir 81,8 milliards de dollars sur cinq ans selon la comptabilité de caisse, à compter de 2025-2026, qui serviront à réinvestir pour rebâtir et réarmer les FAC. Cette somme comprend un montant de plus de 9 milliards de dollars en 2025-2026 qui avait été

annoncé par le premier ministre en juin 2025. Parmi les investissements clés, notons les suivants :

- Une somme de 20,4 milliards de dollars sur cinq ans pour recruter et maintenir une force de combat robuste, y compris au moyen de hausses de salaire jamais vues depuis une génération et d'un soutien aux soins de santé offerts dans les FAC.
- Une somme de 19,0 milliards de dollars sur cinq ans pour remettre en état et maintenir les capacités des FAC et investir dans l'infrastructure de défense, notamment pour accroître l'infrastructure des munitions et d'entraînement.
- Une somme de 10,9 milliards de dollars sur cinq ans qui servira à moderniser les infrastructures numériques du ministère de la Défense nationale, des FAC et du Centre de la sécurité des télécommunications, notamment les installations nécessaires à la guerre moderne, comme la cyberdéfense.
- Une somme de 17,9 milliards de dollars sur cinq ans pour élargir les capacités militaires du Canada. Cette somme comprend notamment des investissements dans des véhicules logistiques, des véhicules utilitaires légers et des véhicules blindés, ainsi que dans des capacités de frappes de précision à longue portée et de lutte contre les drones, et dans la fabrication de munitions canadiennes.
- Une somme de 6,6 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, pour renforcer le secteur de la défense au Canada grâce à la **Stratégie industrielle de défense**. Au fur et à mesure de la mise en œuvre de la Stratégie, à commencer par les investissements initiaux annoncés dans le budget de 2025, nous développerons notre infrastructure industrielle de défense afin que les besoins de capacités militaires soient davantage comblés à même les chaînes d'approvisionnement canadiennes (voir les détails ci-dessous).
- Une somme de 6,2 milliards de dollars sur cinq ans pour élargir les partenariats de défense du Canada, notamment en vue d'accroître l'aide militaire à l'Ukraine, de renforcer la formation militaire et de bonifier les programmes de politique internationale.
- Une somme de 805 millions de dollars sur cinq ans destinée à la Garde côtière canadienne, au Service canadien du renseignement de sécurité et à Services publics et Approvisionnement Canada pour des initiatives complémentaires visant à soutenir les capacités de défense du pays.

Lancer la Stratégie industrielle de défense

Le nouveau gouvernement du Canada prend des mesures immédiates et décisives pour rebâtir la capacité de défense nationale, réarmer les Forces armées canadiennes et investir dans l'industrie canadienne de la défense. Cet investissement de portée historique dans notre défense et notre sécurité crée d'énormes possibilités pour les entreprises canadiennes.



Le secteur de la défense au Canada représente plus de 81 200 emplois directs et indirects. Les projets de défense antérieurs ont généré des emplois bien rémunérés dans les communautés locales. La construction de la **nouvelle jetée B** de la Base des Forces canadiennes Esquimalt, en Colombie-Britannique, a permis de créer près de 1 300 emplois pendant les travaux. Le **Programme de formation du personnel navigant de l'avenir**, un investissement de 11,2 milliards de dollars dans la formation de la prochaine génération d'aviateurs canadiens, pourrait permettre de créer ou de maintenir 3 400 emplois par an dans tout le pays. Le projet de **destroyer de la classe Fleuves et rivières** devrait créer ou maintenir plus de 5 000 emplois au cours des 15 prochaines années, dont une grande partie à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Alors que nous investissons dans le développement de l'infrastructure industrielle de défense du Canada, notre engagement renouvelé en faveur de la défense permettra de créer de nombreux emplois enrichissants et bien rémunérés pour les travailleurs canadiens. Les possibilités commerciales se présenteront tout au long de la chaîne d'approvisionnement : de la production de matières premières, notamment l'acier et l'aluminium, au transport de celles-ci assuré par les camionneurs et les cheminots, en passant par la transformation de ces matières en équipements, en armes, en munitions et en véhicules. Ces occasions stimuleront également l'innovation dans les secteurs technologiques, notamment l'intelligence artificielle, la technologie quantique et la cybersécurité.

Pour ce faire, le gouvernement lance la nouvelle **Stratégie industrielle de défense**. Cette stratégie garantira que les investissements du Canada en matière de défense s'inscrivent désormais dans une approche pangouvernementale visant à renforcer la capacité de défense souveraine, ce qui permettra de créer des emplois bien rémunérés, d'offrir des débouchés aux entreprises et d'utiliser des ressources provenant du Canada.

Investissements initiaux dans le cadre de la Stratégie industrielle de défense

De la somme de 6,6 milliards de dollars qui servira à renforcer le secteur de la défense au Canada mentionnée plus haut, le gouvernement a déjà affecté 4,6 milliards de dollars sur cinq ans selon la comptabilité de caisse, à compter de 2025-2026, à des investissements initiaux dans le cadre de la **Stratégie industrielle de défense** à venir, qui amélioreront l'accès aux capitaux, stimuleront la recherche et l'innovation, soutiendront les chaînes d'approvisionnement au pays et augmenteront les stocks de ressources essentielles. Le gouvernement publiera la **Stratégie industrielle de défense** au cours des prochains mois. Voici les principaux investissements initiaux :

- Une somme de 68,2 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, attribuée au ministère de la Défense nationale (MDN), à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), au Conseil national de recherches Canada (CNRC) et au Centre de la sécurité des télécommunications pour établir le **Bureau de recherche, d'ingénierie et de leadership avancés en matière d'innovation et de science (BOREALIS)**.
- Une somme de 1,0 milliard de dollars en 2025-2026 pour la création du nouveau **Programme de mobilisation des entreprises pour la défense et la sécurité** à la Banque de développement du Canada, qui fournira des prêts,

du capital de risque et des services de conseil aux petites et moyennes entreprises pour aider celles-ci à contribuer aux capacités du Canada en matière de défense et de sécurité.

- Une somme de 656,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, accordée à ISDE pour soutenir la mise au point et la commercialisation de technologies à usage civil et militaire dans une foule d'industries, dont l'aérospatiale, l'automobile, la marine, la cybersécurité, l'intelligence artificielle, la défense biochimique et les sciences de la vie.
- Une somme de 334,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, attribuée à ISDE, au CNRC et au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie pour un ensemble de mesures visant à ancrer au Canada des entreprises de technologie quantique et à ouvrir la voie à l'adoption de technologies destinées à des applications et à des secteurs liés à la défense.
- Une somme de 443,0 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, accordée à Ressources naturelles Canada et à ISDE pour soutenir le développement de technologies novatrices de transformation des minéraux critiques, la réalisation d'investissements conjoints avec des alliés dans des projets de minéraux critiques au Canada, ainsi que le développement d'un mécanisme de stockage des minéraux critiques pour renforcer la sécurité nationale du Canada et de ses alliés.
- Une somme de 182,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, qui permettra au MDN de créer une capacité souveraine de lancement spatial.

Une nouvelle Agence de l'investissement pour la défense

L'objectif du nouveau gouvernement du Canada est de fournir aux femmes et aux hommes des FAC l'équipement dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin. Grâce à du matériel adéquat, nous renforcerons la souveraineté du Canada, créerons de nouveaux emplois bien rémunérés pour les travailleurs canadiens et consoliderons les partenariats de défense avec nos alliés.

L'approvisionnement en matériel de défense au Canada est actuellement fragmenté entre plusieurs ministères. Les consultations auprès de l'industrie prennent beaucoup de temps, et le processus est trop complexe pour répondre aux besoins militaires en constante évolution, ce qui entraîne des retards importants dans la fourniture de matériel indispensable. Afin de protéger notre souveraineté et de renforcer notre capacité industrielle, le gouvernement a

annoncé la mise sur pied de la nouvelle **Agence de l'investissement pour la défense**, qui réorganisera et simplifiera les processus d'approvisionnement du Canada en matière de défense. L'Agence approuvera les achats qui soutiennent des secteurs stratégiques de la défense au Canada pour garantir que les FAC disposent du matériel de calibre mondial dont elles ont besoin. Elle permettra par ailleurs de créer de nouveaux emplois, fera croître notre économie et appuiera l'innovation dans les domaines de l'aérospatiale, de la construction navale et de la fabrication de pointe.

L'Agence de l'investissement pour la défense poursuivra trois objectifs :

1. **Centraliser les processus d'approvisionnement**, en éliminant les approbations redondantes et les formalités administratives, en accélérant les acquisitions dans le domaine de la défense et en offrant à l'industrie plus de clarté et de certitude. Grâce à un système centralisé d'examen et d'approbation, les processus d'approvisionnement pourront progresser plus rapidement.
 2. **Faire des achats ciblés pour soutenir des secteurs stratégiques de la défense au Canada**, afin de pouvoir répondre aux besoins en matière de capacités des Forces armées canadiennes, tout en créant de nouveaux emplois, en stimulant notre économie et en accélérant l'innovation dans les domaines de l'aérospatiale, de la construction navale et de la fabrication de pointe.
 3. Veiller à ce que les Forces armées canadiennes et l'industrie canadienne de la défense collaborent dès le début des processus d'approvisionnement, afin que les responsables militaires puissent faire connaître leurs besoins opérationnels et que l'industrie soit en mesure de fournir des évaluations réalistes des échéanciers, des coûts et des différentes options technologiques. Une collaboration précoce permettra également au gouvernement et à l'industrie de mieux anticiper les besoins et de renforcer les capacités industrielles à l'avance, rapidement et à grande échelle.
- Le budget de 2025 propose d'affecter 30,8 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, et 7,7 millions de dollars par année par la suite, à Services publics et Approvisionnement Canada pour la création de l'Agence de l'investissement pour la défense. L'Agence accélérera la fourniture de produits et de services pour mieux répondre aux besoins des FAC d'une manière rentable pour les Canadiens, en centralisant les processus et en améliorant la concertation et la collaboration avec l'industrie canadienne et les partenaires étrangers. Elle se concentrera sur les marchés

d'approvisionnement d'une valeur d'au moins 100 millions de dollars, ce qui englobe les sous-marins et les autres capacités essentielles dont les FAC ont besoin.

- Le budget de 2025 propose de fournir 52,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, et 12,2 millions de dollars par année par la suite à Services publics et Approvisionnement Canada pour moderniser et accroître la capacité du **Programme de sécurité industrielle** afin de répondre aux besoins de l'Agence de l'investissement pour la défense et de soutenir l'industrie de la défense canadienne.

Renforcer la présence du Canada : opérations REASSURANCE et AMARNA

Le Canada a lancé en 2014 l'opération REASSURANCE, dans la foulée de la première invasion russe en Ukraine. Plus de 10 ans plus tard, cette opération demeure la plus vaste mission des FAC à l'étranger. En effet, environ 2 000 militaires canadiens sont actuellement déployés dans le cadre de cette opération pour exercer un effet dissuasif contre toute agression russe et défendre le territoire de l'OTAN.

Le Canada renforce la sécurité transatlantique et réaffirme sa volonté de défendre le territoire de l'OTAN face à l'agression russe qui persiste. Dans le cadre de l'opération REASSURANCE, le Canada fournit du personnel des Forces armées canadiennes à la Brigade multinationale de l'OTAN en Lettonie, dont il assure aussi le commandement.

Au sein de la Brigade multinationale en Lettonie, le Canada dirige environ 3 000 soldats provenant de 14 pays contributeurs. Le travail des Forces armées canadiennes permet de renforcer la défense du flanc est de l'OTAN et de contribuer aux efforts de dissuasion le long de la frontière de près de 300 km entre la Lettonie et la Russie.

En août 2025, le premier ministre a annoncé le renouvellement de l'opération REASSURANCE pour les trois prochaines années, à compter de 2026-2027. Ce renouvellement permettra de maintenir les effectifs et les capacités militaires de la brigade en Lettonie et ainsi de renforcer notre défense collective et la coopération en matière de sécurité, tout en préservant la forte présence de l'OTAN sur son flanc est.

- Le budget de 2025 propose d'affecter 2,7 milliards de dollars sur trois ans selon la comptabilité de caisse, à compter de 2026-2027, au ministère de la Défense nationale (MDN) pour appuyer le renouvellement de l'opération REASSURANCE. Celle-ci demeurera la plus importante mission des FAC à l'étranger.

Cette année, le Canada a également lancé l'opération AMARNA, qui représente la contribution des FAC au renforcement de la sécurité et de la paix au Moyen-Orient. Cette opération permet aux FAC de s'adapter à l'évolution de la dynamique géopolitique et de réagir à toute menace pour la sécurité qui apparaît dans la région.

- Le budget de 2025 propose d'affecter une somme de 300,1 millions de dollars sur trois ans selon la comptabilité de caisse, à compter de 2025-2026, au MDN et au Centre de la sécurité des télécommunications pour appuyer l'opération AMARNA. Cette somme sera compensée en partie par un montant de 155,8 millions de dollars sur trois ans provenant de ressources existantes du MDN.

Investir là où ça compte : des investissements dans la défense qui font croître l'économie

Les dépenses de défense ne concernent pas seulement la sécurité : elles peuvent aussi exercer un effet catalyseur sur la croissance économique et l'innovation, tout en assurant la prospérité à long terme des Canadiens dans le secteur de la défense et au-delà de celui-ci. En effet, les dépenses de défense entraînent des investissements dans des ressources stratégiques, comme l'infrastructure à double usage, les technologies de pointe et les capacités souveraines, qui stimulent de manière durable la capacité de production économique.

Les premières initiatives de recherche et développement (R-D) décrites ci-dessus, qui se montent à 2,3 milliards de dollars sur cinq ans et visent à appuyer la R-D dans des domaines de pointe comme les technologies quantiques, spatiales et aérospatiales, pourraient injecter jusqu'à 6,1 milliards de dollars à long terme dans le revenu national. Cette somme s'ajoute aux avantages qui découleront des investissements faits dans la défense en vue de renforcer la résilience et la sécurité nationale du Canada.

4.2 Protéger nos frontières et nos communautés

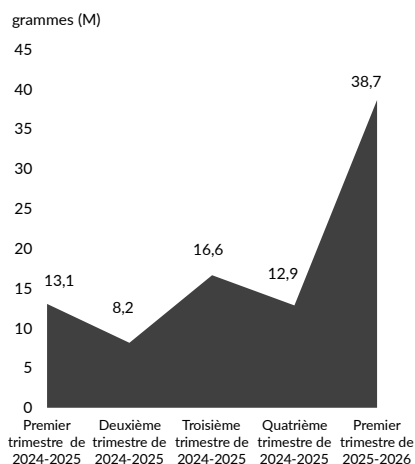
En ces temps d'incertitude à l'échelle mondiale, le nouveau gouvernement du Canada agit pour s'adapter et réagir aux nouvelles menaces afin de garder nos communautés en toute sécurité. Le trafic transfrontalier d'armes à feu et de drogues illicites, notamment le fentanyl et ses produits chimiques précurseurs, et d'autres menaces planent sur la sécurité des communautés canadiennes. Le Canada prend des mesures fermes et dynamiques pour mieux faire face à ces menaces, y compris celles liées aux groupes criminels organisés et aux réseaux de financement illicite qui sous-tendent leurs activités criminelles.

Le nouveau gouvernement du Canada recrute davantage de personnel des forces de l'ordre, investit pour améliorer les capacités d'enquête et retire de la circulation les armes à feu de style arme d'assaut qui sont dangereuses pour les communautés canadiennes. Le gouvernement choisit de bâtir des communautés plus fortes, où les gens se sentent en sécurité chez eux et dans leur quartier et maîtres de leur avenir.

Renforcer les services policiers fédéraux

Des lois plus strictes ne sont qu'un élément parmi d'autres pour assurer la sécurité des communautés. Il faut également disposer du personnel et des ressources nécessaires pour les faire respecter. Le nouveau gouvernement du Canada investit dans le recrutement de nouveaux agents de la GRC afin de faire respecter nos lois et de protéger nos communautés. Cela signifie que le gouvernement renforce les capacités de la Police fédérale partout au Canada afin de lutter contre la criminalité, notamment la fraude en ligne, le blanchiment d'argent, l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et les réseaux criminels organisés qui menacent la sécurité économique et nationale du Canada.

Graphique 4.1 – Saisies de drogues par l'Agence des services frontaliers du Canada à destination et en provenance du Canada



Nota – Parmi les drogues saisies figurent les produits du cannabis, le haschisch, la cocaïne et le crack, l'héroïne, le fentanyl et d'autres opioïdes, stupéfiants, médicaments d'ordonnance et produits chimiques, à l'exclusion des drogues qui sont mesurées par dose ou en millilitres.

- ▶ Comme il a été annoncé le 16 octobre 2025, le budget de 2025 propose d'affecter 1,7 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, avec 591,9 millions de dollars en 2030-2031, 227,1 millions de dollars en amortissement restant et 500,3 millions de dollars par année par la suite, à la GRC pour qu'elle puisse mieux contrer un large éventail de menaces liées au crime organisé transnational, aux crimes financiers et au blanchiment d'argent, tout en améliorant la qualité du renseignement et en renforçant sa capacité en matière de sécurité nationale. **Le gouvernement remplira ainsi sa promesse de recruter 1 000 agents supplémentaires au sein de la GRC.**
- ▶ Comme il a été annoncé le 16 octobre 2025, le budget de 2025 propose aussi de fournir 90,1 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, et 22 millions de dollars par année par la suite, à la GRC afin d'accroître l'indemnité de recrutement des cadets pour qu'elle passe à 1 000 \$ par semaine. Cette mesure sera compensée en partie par des revenus prévus de 20 millions de dollars sur quatre ans, de 9,8 millions de dollars en 2030-2031 et de 9,4 millions de dollars par année par la suite provenant des partenaires de services de police contractuels. **Cela permettra d'attirer et de retenir davantage de candidats qualifiés et diversifiés au sein de la GRC.**

Établir l'Agence canadienne des crimes financiers

Les criminels continuent d'exploiter l'économie et le système financier du pays pour commettre des crimes financiers sophistiqués, tels que la fraude financière, et pour blanchir leurs produits illicites. Afin de lutter contre ces crimes graves et de protéger les Canadiens, le Canada doit prendre des mesures audacieuses, inspirées de pratiques exemplaires internationales.

- ▶ Comme il a été annoncé le 20 octobre 2025, le budget de 2025 tirera parti des investissements dans les capacités fédérales d'application de la loi décrits ci-dessus pour créer la nouvelle **Agence canadienne des crimes financiers**, qui sera le principal organisme de lutte contre les crimes financiers au Canada. Cette agence sera un modèle d'excellence et visera à réunir l'expertise policière et l'expertise civile requises pour enquêter sur des cas complexes de blanchiment d'argent, d'activités criminelles organisées et de fraude financière en ligne, et récupérer les produits illicites qui en découlent.
- ▶ Le ministre des Finances et du Revenu national travaillera avec les ministres de la Justice et de la Sécurité publique pour présenter un projet de loi visant à mettre sur pied cette agence d'ici le printemps 2026.

Renforcer l'Agence des services frontaliers du Canada

- ▶ Selon l'annonce du 17 octobre 2025, le budget de 2025 propose d'affecter 617,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, avec 51,3 millions de dollars en amortissement restant et 198,3 millions de dollars par année par la suite, à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Ce financement servira à renforcer la capacité de l'ASFC de détecter et d'intercepter des produits illicites, ainsi que d'appliquer les mesures à l'importation et les règles en matière de recours commerciaux pour mieux défendre les industries canadiennes. Le budget de 2025 permettra aussi d'augmenter l'indemnité versée aux recrues de l'ASFC de 125 \$ à 525 \$ par semaine.
- ▶ Comme il a aussi été annoncé le 17 octobre 2025, le budget de 2025 propose de modifier la *Loi sur la pension de la fonction publique* afin d'élargir le programme de retraite anticipée du service opérationnel aux agents de première ligne de l'ASFC et à d'autres groupes d'employés de première ligne admissibles au Régime de retraite de la fonction publique, afin qu'ils perçoivent des prestations de retraite qui reflètent l'importance de leurs responsabilités, pour un montant de 216,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, et de 10,8 millions de dollars par année par la suite.

Ce financement s'ajoute au montant de 1,3 milliard de dollars consacré au Plan frontalier annoncé en décembre 2024; ces sommes permettront collectivement à l'ASFC d'embaucher jusqu'à 1 000 agents et agentes.

Programme pour la sécurité communautaire du Canada

Pour lutter contre l'augmentation horribante de la haine et des crimes haineux dans nos communautés, notamment de nombreux incidents antisémites ou islamophobes, le nouveau gouvernement du Canada a déposé la *Loi sur la lutte contre la haine*, qui vise à mieux protéger l'accès aux lieux de culte, aux écoles et aux centres communautaires ainsi qu'à lutter plus clairement contre les crimes motivés par la haine et à les dénoncer.

- ▶ Le budget de 2025 annonce que le ministre de la Sécurité publique consultera les communautés touchées afin d'élaborer une approche équitable et globale, consistant notamment à réformer le Programme pour la sécurité communautaire du Canada, afin de garantir que les Canadiens n'aient plus jamais peur de s'affirmer, de prier ou de se réunir. Des renseignements supplémentaires seront communiqués en temps voulu.

Moderniser le Service météorologique du Canada

Depuis plus de 150 ans, le Service météorologique du Canada (SMC) fournit à la population canadienne des renseignements à jour sur les conditions météorologiques. La solution de calcul de haute performance du SMC est le seul système au Canada qui est en mesure d'exécuter les modèles requis pour produire des prévisions météorologiques, des alertes, des avertissements et des projections climatiques. Ce service fédéral essentiel appuie la population canadienne et d'importants secteurs économiques (agriculture, transport et navigation maritime, entre autres), en facilitant la prise de décisions éclairées qui protègent les gens et leurs biens, favorisent l'essor économique et permettent de fournir des informations en temps opportun aux intervenants d'urgence et aux Forces armées canadiennes.

Le nouveau gouvernement du Canada investit dans un système informatique modernisé pour le SMC afin de garantir aux Canadiens l'accès à des prévisions météorologiques plus fiables.

- Le budget de 2025 propose d'affecter 2,7 milliards de dollars sur neuf ans, à compter de 2025-2026, avec 57,4 millions de dollars en amortissement restant, pour remplacer la **solution de calcul de haute performance** du SMC, établir des systèmes de secours à un emplacement différent et moderniser les opérations de la solution de calcul de haute performance.

Renouveler le Système national d'alertes au public

Le **Système national d'alertes au public** sauve des vies. Il permet de prévenir la population en cas de catastrophe naturelle afin que les gens aient le temps d'évacuer la zone désignée. Il signale aussi les enlèvements d'enfants pour contribuer aux efforts visant à les retrouver. Le gouvernement veille à ce que les Canadiens reçoivent ces alertes cruciales qui peuvent sauver des vies en créant un nouveau modèle de **Système national d'alertes au public**. La Commission des pertes massives a recommandé des changements transformateurs afin de mieux prévenir et de gérer les incidents critiques et les événements entraînant un grand nombre de victimes à l'avenir, et de rendre les communautés canadiennes plus sûres. Ces mesures répondent aux recommandations de la Commission des pertes massives concernant les alertes au public.

- Le budget de 2025 propose d'accorder 55,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, et 13,4 millions de dollars par année par la suite, à Sécurité publique Canada pour financer un nouveau modèle de

Système national d'alertes au public afin que les Canadiens continuent de recevoir les alertes Amber, ainsi que les messages destinés à les aviser de catastrophes naturelles imminentes, de phénomènes météorologiques extrêmes et de toute menace à la sécurité, pour qu'ils puissent faire le nécessaire pour se protéger, eux et leurs communautés.

Améliorer le précontrôle aux frontières du Canada

Un transport efficace et efficient entre les aéroports et les ports maritimes est essentiel pour assurer l'unité de l'économie canadienne et favoriser le commerce. Afin de rendre le transport aérien et maritime plus fluide, le gouvernement investit dans l'amélioration du précontrôle aux frontières canadiennes.

- Le budget de 2025 propose d'affecter 14,8 millions de dollars sur quatre ans à Transports Canada, à compter de 2026-2027, avec 1,1 million de dollars en 2030-2031 et 20,6 millions de dollars en amortissement restant, pour créer et mettre en œuvre un nouveau régime d'accès au précontrôle, afin que toute la population canadienne profite d'un réseau de transport plus sûr. Ce financement permettra aussi à Transports Canada d'investir dans des solutions numériques pour optimiser le processus d'enquête de sécurité et ainsi faciliter l'intégration dans les meilleurs délais des employés dans les installations de transport partout au pays. Ces mesures s'ajoutent à l'ouverture de la nouvelle installation de précontrôle à l'aéroport Billy Bishop, dans laquelle le gouvernement a investi 30 millions de dollars en 2023.

Retirer de la circulation les armes à feu de style arme d'assaut

Les armes conçues pour le champ de bataille n'ont pas leur place dans nos quartiers, parmi nos enfants qui se rendent à l'école et les gens qui vont travailler. Afin de protéger nos communautés, le nouveau gouvernement du Canada retire de la circulation les armes à feu de style arme d'assaut. Ces mesures donnent directement suite aux recommandations de la Commission des pertes massives.

- Le budget de 2025 propose la restructuration d'un financement annoncé précédemment, dont l'incidence budgétaire nette sera de 38,7 millions de dollars sur trois ans à compter de 2025-2026, afin de permettre le maintien du **Programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut**. Le programme sera mis en œuvre de la manière la plus efficiente et économique possible, dans les limites de son enveloppe de financement actuelle de 742 millions de dollars.

Renforcer la gestion des urgences au pays

Les saisons des feux de forêt au Canada vont en s'aggravant et entraînent des répercussions à long terme sur la vie des Canadiens. Pour protéger nos communautés contre les feux de forêt dévastateurs, tous les ordres de gouvernement doivent agir de manière concertée, avec audace et détermination.

- Le budget de 2025 propose d'accorder 257,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, à Ressources naturelles Canada pour permettre la location de quatre appareils dans le but de renforcer la capacité des provinces et des territoires de lutter contre les incendies de forêt par voie aérienne.

4.3 Renforcer le système financier

Dans un monde en mutation où se multiplient les risques liés à la géopolitique, à la sécurité et aux catastrophes naturelles, pour protéger nos communautés, il nous faut aussi veiller à ce qu'un système financier solide et sûr garantisse la protection des actifs des Canadiens et des entreprises.

Combattre la fraude financière

La fraude et la criminalité financières sont de plus en plus sophistiquées et difficiles à détecter, qu'il s'agisse de messages textes provenant de numéros inconnus, d'envoi de liens mystérieux, d'appels vocaux masqués ou de faux courriels bancaires. Elles constituent une menace sérieuse croissante pour le bien-être financier des gens partout au pays. Les aînés, les nouveaux arrivants et d'autres populations vulnérables sont touchés de manière disproportionnée. Uniquement en 2024, le Centre antifraude du Canada (CAFC) chiffrait les pertes à 643 millions de dollars au pays, soit une hausse de près de 300 % depuis 2020. On estime que seulement 5 à 10 % des fraudes sont déclarées.

Face à cette situation, le gouvernement du Canada prend des mesures décisives pour renforcer l'application de la loi et maintenir la confiance des Canadiens dans la sécurité et la résilience des systèmes financiers au pays.

- Le budget de 2025 annonce l'intention du gouvernement d'élaborer une **Stratégie nationale antifraude**, qui fera intervenir l'ensemble du gouvernement. Cette stratégie réunira des institutions financières et des entreprises de technologie et de télécommunications afin d'élaborer une

approche intersectorielle visant à protéger les Canadiens contre des stratagèmes frauduleux en constante évolution et extrêmement complexes.

- Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce aussi son intention de modifier la *Loi sur les banques* et les règlements pertinents pour :
- exiger que les banques adoptent des politiques et des procédures pour contrer la fraude ciblant les consommateurs;
 - permettre aux consommateurs d'établir le montant maximal des opérations pouvant être faites dans leurs comptes bancaires et de désactiver certaines fonctions dont ils n'ont pas besoin, en exigeant des banques qu'elles obtiennent le consentement explicite des consommateurs avant d'activer certaines fonctions dans les comptes (ces fonctions seront précisées par règlement);
 - exiger que les banques communiquent des données sur la fraude ciblant les consommateurs à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada; les points de données en question seront précisés par règlement. Ces données anonymisées seraient ensuite transmises au ministre des Finances pour guider l'élaboration des politiques relatives à la fraude financière.

Veiller à ce que le crime ne paie pas

Le gouvernement appuie vigoureusement le projet de loi C-12, la *Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada*. Ce projet de loi contient un train complet de mesures pour appuyer la lutte contre la criminalité financière au Canada. Grâce à ces mesures, le gouvernement disposera de l'information requise sur les entreprises et les professionnels qui travaillent chaque jour pour soutenir le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Ces mesures renforceront aussi les activités de surveillance, de conformité et d'échange d'informations en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

En plus de ces mesures, le budget de 2025 confirme l'intention du gouvernement d'agir pour mieux protéger les Canadiens et les entreprises canadiennes contre la criminalité financière.

- Le budget de 2025 propose de protéger les entreprises contre les abus commis par des criminels en modifiant la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et ses règlements

pour lutter contre les formes les plus courantes de blanchiment d'argent en espèces, en limitant les transactions en espèces d'un montant supérieur ou égal à 10 000 \$ et les dépôts en espèces effectués par une personne sur le compte d'une autre personne (c'est-à-dire les dépôts en espèces par des tiers).

En février, le Canada a lancé le Partenariat intégré sur le renseignement en matière de blanchiment d'argent (PIRBA) entre les organismes d'application de la loi et les grandes banques du Canada. Ce partenariat renforce la réponse du Canada au crime organisé et aux stratagèmes sophistiqués de blanchiment d'argent, notamment en lien avec le trafic de fentanyl.

- Pour appuyer le PIRBA, le gouvernement propose dans le budget de 2025 d'apporter des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et des modifications connexes à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* pour fournir des précisions sur la communication de renseignements entre le secteur public et le secteur privé.

Renforcer l'examen des investissements de banques étrangères

- Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention de proposer des modifications législatives à la *Loi sur les banques* pour permettre l'examen de certains types d'investissements effectués par les banques étrangères et leurs filiales dans des entreprises canadiennes, sur la base des risques pour la sécurité nationale. Cette mesure assurera la cohérence avec le processus d'examen d'autres types d'investissements étrangers au Canada, particulièrement ceux qui sont visés par la *Loi sur l'investissement Canada*, afin de protéger les technologies, les infrastructures ou les données sensibles. Le gouvernement tiendra des consultations ciblées en vue d'éclairer l'élaboration des modifications proposées.

Accroître la résilience du secteur de l'assurance face aux catastrophes naturelles

Le gouvernement peut aussi en faire plus pour garantir que les consommateurs canadiens sont protégés par un système financier résilient en cas de phénomènes extrêmes, comme les tremblements de terre.

- Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce qu'il compte consulter les sociétés d'assurances multirisques sous réglementation fédérale et les autres parties intéressées à propos des moyens d'assurer la stabilité du secteur des assurances du Canada en cas de séisme violent.

Genre et diversité – Les retombées en bref

Dans le budget de 2025, le gouvernement prend des mesures pour protéger divers groupes contre un large éventail de risques pouvant affecter leur sécurité et leur bien-être :

- **Retirer de la circulation les armes à feu de style arme d'assaut** – Cette mesure accorde la priorité aux groupes les plus touchés par la violence liée aux armes à feu. En 2023, les hommes de 18 ans et plus représentaient 56 % des victimes, tandis que les femmes et les filles représentaient environ le tiers des victimes et 67 % des victimes de violences conjugales liées aux armes à feu. Les Autochtones, les Noirs et d'autres communautés racisées sont également victimes de violences importantes.
- **Renouveler le Système national d'alertes au public** – Cette mesure profitera particulièrement aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux Autochtones et aux ménages à faible revenu grâce à la diffusion d'alertes accessibles et bilingues en cas de feux de forêt, d'inondations, de menaces à la sécurité publique et d'alertes Amber. En 2024, 879 alertes ont été diffusées à l'échelle nationale.
- **Combattre la fraude financière** – Ces efforts protégeront tous les Canadiens, particulièrement les personnes âgées, qui sont le plus souvent la cible d'escroqueries téléphoniques, ainsi que les jeunes, qui font face à des risques croissants sur les plateformes numériques. En 2024, les pertes déclarées totalisaient 643 millions de dollars, alors qu'on estime qu'à peine 5 % à 10 % des fraudes sont signalées.

L'annexe 6 fournit plus de renseignements sur les effets attendus des mesures prévues dans le budget de 2025 sur ces groupes et divers groupes de Canadiens.

Chapitre 4

Préserver la souveraineté et la sécurité du Canada

en millions de dollars

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
4.1 Défendre notre souveraineté	7 235	11 029	12 423	13 971	14 125	58 784
Réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes ^{1,*}	7 217	10 125	11 601	13 331	14 348	56 622
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	-18	-80	-148	-214	-280	-739
Une nouvelle Agence de l'investissement pour la défense ²	0	13	19	19	19	71
Renforcer la présence du Canada : opérations REASSURANCE et AMARNA ^{3,*}	57	1 018	998	836	40	2 949
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles	-20	-47	-48	-2	-2	-119
4.2 Protéger nos frontières et nos communautés	17	631	890	1 203	1 283	4 024
Renforcer les services policiers fédéraux ^{4,*}	0	236	367	535	623	1 761
Moins : Revenus projetés	0	0	-3	-7	-10	-20
Renforcer l'Agence des services frontaliers du Canada ^{5,*}	196	96	147	186	208	834
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	-11	-11	-11	-11	-11	-54
Moderniser le Service météorologique du Canada*	8	17	302	418	391	1 136
Renouveler le Système national d'alertes au public	0	14	14	14	14	55
Améliorer le précontrôle aux frontières du Canada	0	3	4	4	4	15
Retirer de la circulation les armes à feu de style arme d'assaut	364	217	5	0	0	586
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles	-541	-6	0	0	0	-547
Renforcer la gestion des urgences au pays	0	64	64	64	64	258
Investissements supplémentaires – Préserver la souveraineté et la sécurité du Canada	0	33	33	0	0	66
Améliorer l'efficacité du traitement des demandes d'asile	0	33	33	0	0	66
Financement proposé pour que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada soutienne le traitement des demandes d'asile.						

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Soutenir l'ensemble complet de mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine de l'OTAN	35	0	0	0	0	35
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles	-35	0	0	0	0	-35
Financement pour soutenir le renforcement des institutions de sécurité et de défense de l'Ukraine et exercer un effet dissuasif contre toute agression russe, tout en permettant l'interopérabilité avec l'OTAN. Le financement est réaffecté de l'ancien fonds d'affectation spéciale pour l'Armée nationale afghane géré par l'OTAN.						
Chapitre 4 – Incidence budgétaire nette	7 252	11 693	13 347	15 174	15 408	62 875
<i>Dont des investissements en capital :</i>	874	876	1 328	1 596	1 903	6 578

¹ Réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes : en 2025-2026, les investissements en matière de défense au titre de cette mesure correspondent à plus de 9 milliards de dollars, selon la comptabilité de caisse, comme l'a annoncé le premier ministre le 9 juin 2025. La somme de 7,2 milliards de dollars en 2025-2026, selon la comptabilité d'exercice, diffère de la somme de 8,3 milliards de dollars initialement énoncée selon la comptabilité d'exercice, en raison du traitement comptable des investissements au titre de la Stratégie industrielle de défense.

² Une nouvelle Agence de l'investissement pour la défense a été annoncée le 2 octobre 2025.

³ L'opération REASSURANCE a été annoncée le 26 août 2025.

⁴ Renforcer les services policiers fédéraux : cette mesure a été annoncée le 16 octobre 2025.

⁵ Renforcer l'Agence des services frontaliers du Canada : cette mesure a été annoncée le 17 octobre 2025.

* La mesure comprend du financement désigné comme un investissement en capital.

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.



CHAPITRE CINQ

RENDRE LE GOUVERNEMENT PLUS EFFICACE ET EFFICIENT

5.1 Diminuer les dépenses pour
investir davantage

5.2 Moderniser les services

5.3 Un régime fiscal plus efficient

5.4 Favoriser l'exercice de la compétence
fiscale des gouvernements autochtones



Le nouveau gouvernement du Canada s'est engagé clairement envers les Canadiens et les Canadiennes à faire preuve de rigueur dans le budget fédéral. Nous réduirons les dépenses de fonctionnement du gouvernement pour pouvoir investir davantage dans la main-d'œuvre, les entreprises et les infrastructures d'intérêt national et ainsi bâtir un Canada fort. Pour atteindre ce but, le gouvernement lui-même doit être beaucoup plus productif en optimisant la taille de ses effectifs, en réduisant les formalités administratives et les dépenses inutiles, ainsi qu'en adoptant l'intelligence artificielle (IA) à grande échelle. Notre nouveau gouvernement équilibrera son budget de fonctionnement d'ici trois ans en faisant des choix responsables et pragmatiques pour revoir la composition des dépenses afin de privilégier les investissements en capital qui feront croître l'économie et prospérer la population canadienne. Nous réaliserons des investissements judicieux, d'une ampleur jamais vue depuis des générations afin de bâtir le pays que nous voulons.

En diminuant les dépenses pour investir davantage, nous pouvons donner aux Canadiens les moyens d'agir grâce à de nouvelles possibilités, à de meilleures carrières et à un coût de la vie plus abordable. Nous pouvons protéger notre souveraineté, nos frontières, nos communautés et notre mode de vie. Nous pouvons bâtir une économie plus forte et des communautés prospères partout au pays.

5.1 Diminuer les dépenses pour investir davantage

Pour réduire les dépenses, nous modernisons les activités du gouvernement afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens et de faire baisser les coûts. Grâce à un plan ambitieux pour réaliser des économies, nous réduisons de 8 % à moins de 1 % la croissance des dépenses de programmes directes. Le budget de 2025 prévoit de nouvelles mesures pour rendre les programmes et services fédéraux plus efficaces et ciblés.

Ces mesures découlent des résultats de l'examen exhaustif des dépenses, un exercice pangouvernemental visant à réduire les chevauchements et les processus inefficaces et à réaligner les activités sur le mandat central du gouvernement fédéral. Les ressources dégagées par les gains d'efficacité seront utilisées pour améliorer la productivité de la fonction publique et la prestation de services aux Canadiens, particulièrement au moyen de l'intégration de technologies et de l'IA.

Examen exhaustif des dépenses

Le budget de 2025 met en œuvre les résultats de l'examen exhaustif des dépenses dans le but de réduire les inefficiences et de cibler les grandes priorités.

Cet examen mettra un frein aux dépenses gouvernementales, ce qui permettra au Canada d'économiser 13 milliards de dollars par année d'ici 2028-2029, pour un total de 60 milliards de dollars sur cinq ans lorsqu'on y ajoute les autres économies réalisées et les revenus.

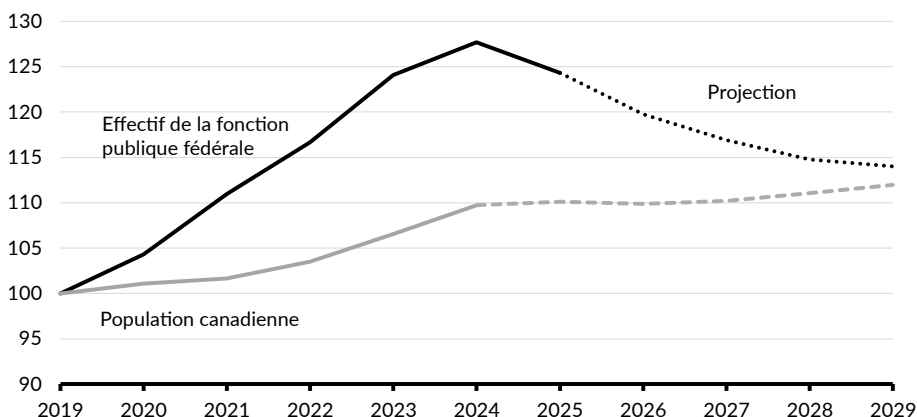
Au cours de la dernière décennie, soit de 2015 à 2024, la fonction publique fédérale a augmenté de plus de 40 %. C'est deux fois plus que le taux de la croissance économique. Alors que les dépenses de programme directes ont commencé à diminuer après avoir atteint un sommet en 2020-2021 au cours de la pandémie de COVID-19, la fonction publique a continué de grossir. Ces hausses ne sont pas viables. Elles fragilisent les finances fédérales et menacent les services et les programmes vitaux sur lesquels comptent les Canadiens.

Pour réaliser ces économies, nous allons restructurer les activités, centraliser les services internes et optimiser les programmes afin de faire des gains d'efficacité. Un réaménagement des effectifs et l'attrition aideront aussi à ramener à une taille plus viable la fonction publique. Nous prendrons également des mesures pour éliminer les échappatoires fiscales et veiller à ce que chaque personne paye sa juste part.

Pour faire face à cette situation, nous devons réinventer le gouvernement pour l'adapter au 21^e siècle. Cela signifie qu'il faut réorienter les activités et la marge de manœuvre financière vers nos mandats essentiels, en dépensant moins pour le fonctionnement quotidien du gouvernement.

Graphique 5.1 – Indice de croissance de la fonction publique et de la population du Canada – 2019=100

indice, 2019 = 100



Sources : Statistique Canada; Secrétariat du Conseil du Trésor; calculs du ministère des Finances

Nota –

1) Statistiques annuelles sur l'effectif total de la fonction publique au 31 mars. Statistiques annuelles sur la population canadienne au 1^{er} juillet, les estimations postérieures à 2024 étant fondées sur les projections du scénario M1 de Statistique Canada.

Après avoir atteint un sommet de près de 368 000 personnes en 2023-2024, le nombre d'employés de la fonction publique devrait atteindre environ 330 000 d'ici la fin de 2028-2029, soit une baisse d'environ 40 000 postes ou 10 %. Cette évolution reflète l'attrition normale due aux départs à la retraite, aux départs volontaires et aux mesures d'économie précédentes, ainsi que les nouvelles mesures prises par le gouvernement pour ralentir les dépenses et redonner à la fonction publique une taille viable. À la suite de l'examen exhaustif des dépenses et de la mise en place d'outils modernes comme l'IA, la fonction publique de demain, à la fine pointe de la technologie, continuera de fournir des services sur lesquels compte la population canadienne.

L'examen exhaustif des dépenses permettra de rétablir les dépenses publiques à un niveau durable, et d'orienter les dépenses fédérales directes vers l'amélioration de la productivité et la formation de capital. Chaque ministre a été chargé d'examiner les dépenses relevant de son portefeuille afin d'évaluer quels programmes :

1. atteignent leurs objectifs;
2. sont essentiels au mandat fédéral;
3. complètent, plutôt que répètent, les services offerts par d'autres ministères fédéraux ou d'autres paliers de gouvernement.

L'examen n'est pas une ronde de compressions généralisée. Il s'agit d'une approche mesurée et stratégique visant à améliorer la productivité des services publics. Pour atteindre cet objectif, les ministères et organismes fédéraux ont procédé à un examen approfondi de leur organisation afin de repérer les programmes et les activités qui offraient peu de rendement, faisaient double emploi ou s'éloignaient du mandat fédéral de base. Chaque ministère a reçu la directive d'élaborer une proposition à l'aide de l'analyse comparative entre les sexes plus afin de comprendre comment les Canadiens, y compris les groupes vulnérables, seraient touchés. Les paiements de transfert législatifs aux provinces, aux territoires et aux particuliers dépassent la portée de cet examen. Le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont collaboré avec les ministères afin de s'assurer que leurs propositions étaient durables, n'entraînaient pas de pressions sur l'intégrité des programmes et n'avaient pas de répercussions sur la santé, la sûreté et la sécurité nationale des Canadiens. De plus, le gouvernement s'est assuré que les propositions n'avaient pas d'incidence importante sur les programmes fondamentaux en matière de sciences et de recherche, ainsi que ceux destinés aux Autochtones.

Appuyées par une gouvernance robuste, les propositions ont été évaluées avec soin. Le comité du Cabinet de la Transformation du gouvernement / Efficacité du gouvernement a examiné toutes les propositions pour assurer une surveillance adéquate et suivre une approche cohérente et pangouvernementale. Une fois l'examen du Cabinet effectué, le ministre des Finances et le premier ministre ont pris les décisions définitives qui figurent dans le budget de 2025.

Cet examen a permis au gouvernement de faire des choix responsables pour moderniser le gouvernement, adapter la taille des programmes, améliorer les efficiences et offrir de meilleurs résultats et services à la population canadienne. En engageant moins de dépenses, nous effectuons les investissements de portée historique qui permettront à notre économie de croître tout en protégeant les programmes essentiels qui limitent les coûts.

L'examen exhaustif des dépenses permettra de réaliser des économies de 9 milliards de dollars en 2026-2027, de 10 milliards de dollars en 2027-2028 et de 13 milliards de dollars en 2028-2029. Jumelé aux autres économies et aux revenus énoncés dans le budget de 2025, il produira des économies de 60 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026. Une affectation détaillée des économies pour chaque portefeuille se trouve à l'annexe 3.

Les économies prévues se groupent de manière générale sous les trois thèmes de programme suivants : Moderniser le fonctionnement du gouvernement, Simplifier la prestation des programmes, et Réorienter des programmes du gouvernement.

- 1. Moderniser le fonctionnement du gouvernement :** le gouvernement fédéral doit modifier son fonctionnement et sa façon de faire pour être en mesure de relever les défis auxquels le Canada est confronté. Il s'agit notamment d'accroître l'efficacité des fonctions administratives et de soutien, de tirer parti des nouvelles technologies et de limiter les dépenses discrétionnaires sur les déplacements et la formation, ainsi que le recours aux consultants externes (une économie de 25,2 milliards de dollars sur quatre ans).
- 2. Simplifier la prestation des programmes :** il est parfois compliqué et déroutant de trouver les programmes fédéraux qui peuvent venir en aide aux particuliers, à leur famille ou à leur entreprise. Pour rendre les programmes plus accessibles à la population canadienne et en améliorer l'efficacité administrative, plusieurs organismes fédéraux simplifieront la prestation de leurs programmes afin d'améliorer les services et de réduire le chevauchement (une économie de 1,5 milliards de dollars sur quatre ans).
- 3. Réorienter des programmes du gouvernement :** pour mieux harmoniser le financement fédéral avec les besoins des Canadiens et les priorités actuelles et futures, le gouvernement a cerné des occasions de cibler plusieurs programmes. Cette mesure permettra d'accorder la priorité aux programmes qui auront l'incidence la plus importante (une économie de 17,5 milliards de dollars sur quatre ans).

Vu l'importance accordée à la productivité et à l'efficacité, plus de la moitié de l'ensemble des économies provient de mesures visant à moderniser les activités du gouvernement. Ces mesures contribueront à freiner la croissance des dépenses de fonctionnement courantes, tout en maintenant les programmes et les principaux transferts aux Canadiens. Le gouvernement a recentré des programmes afin de pouvoir réaliser de nouveaux investissements de portée historique dans les infrastructures, le logement et le soutien aux secteurs prévus dans le budget de 2025.

Bien que l'examen nous oblige à faire des choix difficiles, il est logique de les faire pour garantir une utilisation responsable des fonds publics, tout en donnant à la population le soutien qu'elle attend de son gouvernement. Tout le

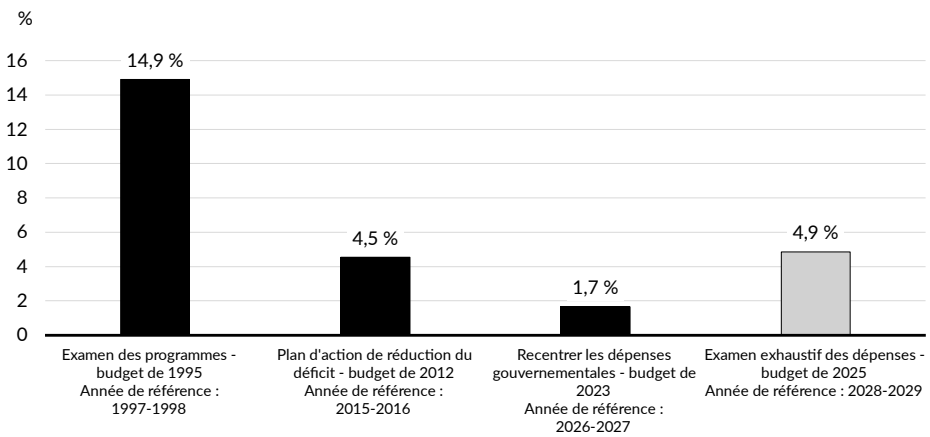
long de l'examen, l'objectif était de lier à la fois les dépenses et les économies à des résultats clés, dont certains sont présentés ci-dessous.

Résultats	Économies (de 2026-2027 à 2029-2030)
Indexer les prestations de retraite sur l'indice des prix à la consommation (IPC) : L'indexation des prestations de retraite des employés du gouvernement fédéral devrait être uniforme. Le gouvernement prend des mesures pour indexer la croissance sur l'IPC.	5,8 milliards de dollars sur quatre ans
Rajuster les prestations liées au cannabis à des fins médicales afin de tenir compte de la valeur marchande : Le gouvernement s'aligne davantage sur les prix courants du cannabis à des fins médicales tout en offrant les mêmes prestations.	4,4 milliards de dollars sur quatre ans
Ramener l'aide au développement international à son niveau prépandémique : en restructurant l'aide internationale et en tirant parti d'outils novateurs tout en dirigeant le soutien vers les pays qui en ont le plus besoin.	2,7 milliards de dollars sur quatre ans
Établir les priorités relatives aux programmes pour mettre l'accent sur l'offre de logements : Le gouvernement adopte une nouvelle méthode d'exécution pour construire et financer davantage de logements abordables, tout en réorientant les programmes qui ne contribuent pas directement à l'augmentation de l'offre de logements. Pour améliorer les résultats liés à la construction de logements, nous amorçons le programme historique Maisons Canada .	2,4 milliards de dollars sur quatre ans
Rationaliser les programmes d'infrastructure : Le financement des infrastructures sera réorienté afin de mieux répondre aux besoins nationaux. Le budget de 2025 annonce que le gouvernement lancera un Fonds pour bâtir des collectivités fortes (51 milliards de dollars sur 10 ans), qui fournira aux provinces, aux territoires et aux municipalités un financement pour les infrastructures historiques, tout en s'appuyant sur leur expertise pour déterminer la meilleure façon de répartir les fonds.	2,3 milliards de dollars sur quatre ans
Offrir aux industries et aux travailleurs du Canada des mesures de soutien modernes : Malgré des appels ciblés, l'initiative Accélérateur net zéro d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada a reçu moins de demandes de financement. Pour répondre aux importants défis économiques qui découlent des droits de douane américains et de la situation géopolitique et soutenir les industries et les travailleurs du pays, le gouvernement investit dans le Fonds de réponse stratégique . Grâce à ce dernier, ceux qui en ont le plus besoin obtiendront du soutien fort et opportun et aideront à faire croître notre économie.	2,1 milliards de dollars sur quatre ans

Résultats	Économies (de 2026-2027 à 2029-2030)
Mettre en place une stratégie pour se départir de véhicules : Le gouvernement réalise un investissement de portée historique dans la défense pour protéger la sécurité et la souveraineté du Canada. Il veille à ce que les Forces armées canadiennes disposent de l'équipement dont elles ont besoin. Dans ce contexte, le ministère de la Défense nationale se départira de véhicules qui sont à la fin de leur vie utile; il réduira ainsi les frais d'entretien et réparation, qui sont élevés. À cette mesure s'ajouteront des investissements dans des capacités de remplacement modernes.	1,1 milliard de dollars sur quatre ans
Réorienter des opérations au sein du ministère des Pêches et des Océans: Le gouvernement rationalise les services internes et élimine les fonctions redondantes qui ne sont plus nécessaires depuis le transfert de la Garde côtière canadienne au ministère de la Défense nationale.	0,5 milliard de dollars sur quatre ans
Conclure le programme de plantation d'arbres : Le gouvernement mettra fin au programme 2 milliards d'arbres. Les engagements et accords de contribution existants seront respectés, et les fonds non engagés seront retournés. Le gouvernement réitère son engagement à soutenir des pratiques de gestion durable des forêts. À ce jour, le programme s'est engagé à planter près d'un milliard d'arbres. Cela comprend une nouvelle Stratégie de compétitivité climatique qui stimulera les investissements dans la croissance propre grâce aux crédits d'impôt à l'investissement pour l'économie propre .	0,2 milliard de dollars sur quatre ans
Rationaliser les activités du gouvernement : Toutes les organisations du gouvernement ont entrepris un examen rigoureux pour réduire les processus inefficaces dans les opérations quotidiennes et regrouper des tâches administratives. À titre d'exemple, Services publics et Approvisionnement Canada a établi qu'il pourrait réaliser des économies en réduisant ses besoins administratifs et en supprimant des postes de direction. Comme d'autres organisations, le Ministère transformera la manière dont il fournit des services en automatisant des processus, en tirant profit de la technologie et en réduisant le nombre de systèmes désuets, qui entraînent des coûts inutiles.	0,6 milliard de dollars sur quatre ans

D'ici 2028-2029, les réductions faites à la suite de l'examen exhaustif des dépenses représenteront 4,9 % des dépenses de programme directes projetées. Ces réductions s'arriment sur celles d'autres examens menés par le passé pour assurer la viabilité des finances du gouvernement du Canada. Le graphique 5.2 montre les réductions découlant d'examens antérieurs, exprimées en pourcentage de programme directes projetées.

Graphique 5.2 – Réduction en proportion des charges de programmes directes projetées* à l'échéance – examens précédents



Source : calculs du ministère des Finances Canada.

Nota –

* Les charges de programmes directes ne comprennent pas les principaux paiements de transfert aux particuliers et à d'autres paliers de gouvernement. L'examen exhaustif des dépenses n'apporte aucune modification aux principaux paiements de transfert aux particuliers et à d'autres paliers de gouvernement. 1) Le budget de 1995 ne présentait pas le total des charges de programmes directes pour 1997-1998. Les réductions sont calculées en pourcentage des charges de programmes directes projetées pour 1997-1998 dans le budget de 1996. Les chiffres qui figurent ci-dessus, qui sont tirés de l'examen des programmes, tiennent uniquement compte de la réduction de 7,2 milliards de dollars aux charges de programmes directes pour 1997-1998. Dans le budget de 1995, le gouvernement annonçait aussi des réductions supplémentaires de 4,7 milliards de dollars pour 1997-1998 ayant une incidence sur les principaux paiements de transfert, qui ne sont pas incluses dans ce graphique afin de permettre une comparaison cohérente avec d'autres examens.

2) Les chiffres de la mesure Recentrer les dépenses gouvernementales tiennent compte des réductions prévues qui figurent dans le Budget principal des dépenses de 2024-2025.

3) Les chiffres des dépenses de programmes directes de la mesure Recentrer les dépenses gouvernementales et de l'examen exhaustif des dépenses ne comprennent pas les pertes ou les gains actuariels.

Les économies réalisées dans les ministères et les programmes varient, ce qui témoigne de la nécessité de protéger les mandats importants de certaines organisations en matière de prestation de services de première ligne, de programmes sociaux et de priorités telles que la défense et la sécurité.

- Compte tenu des investissements récents et de l'importance d'assurer la souveraineté, la sécurité et la protection des frontières du Canada, l'objectif annuel d'économies du ministère de la Défense nationale, de la Gendarmerie royale du Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada a été fixé à 2 % de son assiette des dépenses visée par l'examen. Étant donné leur rôle essentiel dans la sécurité de notre pays, cette approche est également adoptée pour le Service canadien du renseignement de sécurité et le Centre de la sécurité des télécommunications.

- Une économie canadienne résiliente doit faire progresser la recherche et attirer et retenir les meilleurs talents dans ce domaine afin de stimuler notre croissance. Compte tenu de cette priorité, les objectifs du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, du Conseil de recherches en sciences humaines et des Instituts de recherche en santé du Canada sont également fixés à 2 %, afin de protéger les contributions importantes de ces organisations à l'amélioration de notre compétitivité mondiale et à l'économie de l'avenir.
- Le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Canada (FEGC) renforce la capacité des femmes et des personnes 2ELGBTQI+ grâce à des programmes visant à éliminer la discrimination et à promouvoir les droits de celles-ci. Afin d'aider FEGC à poursuivre ce travail essentiel, son objectif d'économies annuel est fixé à 2 % de son assiette des dépenses visée par l'examen.
- Le gouvernement reste déterminé à œuvrer en faveur de la réconciliation. Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Services aux Autochtones Canada mettent en œuvre d'importants programmes qui sont requis par la loi ou la Constitution, notamment des services à l'enfance et à la famille, des soins de santé primaires et des infrastructures communautaires essentielles. Le gouvernement examinera comment ces organisations peuvent mettre en œuvre ces programmes de manière plus efficace, avec un objectif d'économies de 2 %.

Les mesures prises dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses afin de réduire les dépenses de fonctionnement courantes complètent d'autres mesures fiscales prévues dans le budget de 2025. Il s'agit notamment de la proposition d'un mécanisme d'autoliquidation pour aider à lutter contre les stratagèmes frauduleux de type carrousel et de modifications législatives proposées pour réformer et moderniser les règles sur les prix de transfert, afin de protéger l'intégrité du régime fiscal canadien et de garantir que le gouvernement perçoive les impôts qui lui sont dus.

Renouvellement de l'effectif

Les économies identifiées dans l'examen exhaustif des dépenses aideront à ramener la fonction publique à une taille plus viable, avec une réduction des postes estimée à 16 000 équivalents temps plein, soit environ 4,5 % de l'effectif en date de mars 2025. Ces réductions toucheront environ 650 postes de direction, ce qui représente environ 7 % de l'effectif de la haute direction. Cette

diminution des postes permettra de poursuivre la trajectoire vers une fonction publique d'une taille plus viable d'environ 330 000 fonctionnaires d'ici 2028-2029. Il s'agira d'une baisse de quelque 40 000 employés (10 %) par rapport au sommet atteint en 2023-2024. Comme ce fut le cas par le passé, l'attrition demeure un outil important dans le cadre d'un tel exercice. Le gouvernement comprend que les changements peuvent être difficiles, et il s'emploiera à faire en sorte que la situation soit la moins éprouvante possible pour les employés fédéraux, tout en préservant la diversité de l'effectif et en assurant une solide relève au sein de la jeune génération de fonctionnaires.

En cette période de transformation, la fonction publique doit revoir sa façon de travailler et examiner les moyens d'améliorer les services fournis aux Canadiens et de bâtir pour l'avenir. La rationalisation de la fonction publique accroîtra ses moyens d'agir et sa productivité.

- Afin que ces réductions de personnel se fassent dans la plus grande mesure possible par l'attrition et au moyen de départs volontaires, le budget de 2025 propose de modifier la *Loi sur la pension de la fonction publique* et le *Règlement de l'impôt sur le revenu* afin d'offrir un programme volontaire d'encouragement à la retraite anticipée par l'intermédiaire du Régime de retraite de la fonction publique. Les fonctionnaires âgés de 50 ans ou plus pour le groupe 1 et de 55 ans ou plus pour le groupe 2, qui comptent au moins 10 années d'emploi et au moins deux années de service ouvrant droit à pension dans le Régime pourront demander à participer à ce programme, selon les critères établis par le Conseil du Trésor. Ces critères seront conçus de manière à assurer le maintien des services essentiels et la continuité des activités. Les employés admissibles pourront prendre leur retraite et toucher une pension immédiate en fonction de leurs années de service, sans pénalité pour retraite anticipée. Ce programme serait mis en œuvre à compter du 15 janvier 2026, ou dès que les modifications législatives recevront la sanction royale, et le gouvernement compte y mettre fin dans un délai d'un an. Il est estimé que ce programme, dont le financement proviendra de la Caisse de retraite de la fonction publique, aura une incidence budgétaire nette de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, tout en permettant de réaliser des économies de 82,0 millions de dollars par année par la suite.

- ▷ Pour permettre au Centre des pensions du gouvernement du Canada d'assumer la charge de travail accrue qu'entraînera l'administration de ce programme d'une durée limitée, le budget de 2025 propose d'accorder à cette fin à Services publics et Approvisionnement Canada une somme de 15,0 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026.
- ▷ À mesure que la taille de la fonction publique sera rajustée, il doit en être de même au niveau de la direction. Le gouvernement éliminera 1 000 postes de cadres supérieurs dans l'ensemble de la fonction publique au cours des deux prochaines années. Ce nombre inclut les postes qui seront éliminés au moyen des départs à la retraite anticipée et dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses.
- ▷ Le gouvernement réduira aussi de 20 % d'ici trois ans les dépenses consacrées aux services de conseil en gestion et autres, afin de diminuer les dépenses inutiles et d'accroître la prise de responsabilité et la reddition de comptes au sein de la fonction publique.

Ces mesures permettront d'assurer que la fonction publique continue de fournir des services efficaces tout en demeurant représentative de la population qu'elle sert et en favorisant la formation de la prochaine génération de fonctionnaires.

Dans les semaines qui viennent, les organisations participantes informeront leurs employés et les agents négociateurs de ces mesures. Le gouvernement fédéral continuera de chercher d'autres moyens possibles de produire des gains d'efficacité et des économies, qui seront communiqués dans le Budget principal des dépenses et les plans ministériels de 2026-2027.

Optimiser la productivité au gouvernement

Pour assurer une prestation de services de haute qualité aux Canadiens, le gouvernement doit s'efforcer jour après jour d'optimiser sa productivité et d'apporter les changements qui s'imposent à son mode de fonctionnement. Il s'assurera donc de fournir aux fonctionnaires les outils, les technologies ainsi que la formation dont ils ont besoin pour bien effectuer leur travail. Nous mettrons l'accent sur nos priorités. Nous définirons bien les responsabilités. Nous simplifierons les processus et nous réduirons le chevauchement des tâches. En bref, nous serons meilleurs, tout en travaillant plus simplement et plus rapidement.

Parallèlement, alors que des technologies émergentes, comme l'IA, continuent de se développer, le gouvernement est déterminé à encourager leur utilisation. Pour ce faire, il entend tirer profit des compétences des fonctionnaires, tout en encourageant le perfectionnement de celles-ci. Dans le budget de 2025, le gouvernement entend aller de l'avant avec ce qui suit :

- ▷ Améliorer de la gestion des dépenses par l'adoption d'un calendrier régulier et convenu d'examens qui permettra d'assurer une optimisation continue des ressources. Les examens à venir porteront sur des thèmes horizontaux tels que : consolider la gestion des programmes, encourager la mise en œuvre de l'IA à grande échelle dans la fonction publique, et revoir les subventions aux entreprises et les programmes d'acquisition des compétences.
- ▷ Démontrer l'engagement du gouvernement pour ce qui est de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement courantes. Il vise des économies supplémentaires de 7,75 milliards de dollars sur trois ans, à compter de 2027-2028, et de 3,25 milliards de dollars par année par la suite.

Adopter l'IA pour augmenter la productivité et améliorer les services

- ▷ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention d'établir un **Bureau de la transformation numérique** qui prendra les devants pour trouver, implanter et appliquer à plus grande échelle des solutions technologiques dans l'ensemble du gouvernement fédéral, ce qui offrira des possibilités d'importance historique pour les innovateurs nationaux. Le Bureau cernera et éliminera les règles d'approvisionnement redondantes et contre-productives, et tirera parti du savoir-faire au sein de la fonction publique et dans le secteur privé pour accélérer l'adoption de l'IA.
- ▷ Le budget de 2025 annonce aussi que Services partagés Canada, en partenariat avec le ministère de la Défense nationale et le Centre de la sécurité des télécommunications, élaborera un outil d'IA fait au Canada pouvant être déployé dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Services partagés Canada travaillera aussi en partenariat avec des entreprises canadiennes cheffes de file dans le domaine de l'IA pour développer cet outil interne. En appuyant la recherche novatrice pour renforcer les services publics, ces travaux protégeront notre souveraineté numérique, permettront de garder les données et renseignements gouvernementaux en toute sécurité au Canada et créeront des possibilités pour le secteur technologique canadien.

Tirer parti de la technologie pour rendre la fonction publique plus productive

À l'occasion de l'examen exhaustif des dépenses, les ministères ont ciblé des moyens de réaliser des économies en s'appuyant sur la technologie pour simplifier les flux de travail, réduire le travail manuel et optimiser la prestation de services.

- Services partagés Canada intégrera l'IA et des outils d'automatisation dans ses opérations internes, et automatisera les demandes courantes de soutien informatique, afin de réduire le nombre d'appels et les coûts, tout en améliorant l'expérience utilisateur.
- Le ministère de la Justice intégrera l'IA, des technologies d'analytique avancée et des outils d'automatisation pour simplifier des tâches de routine, améliorer la prise de décisions et laisser les employés se concentrer sur des tâches ayant une valeur stratégique accrue.
- Transports Canada se servira de l'IA et d'outils d'automatisation pour optimiser des tâches administratives, réduire les coûts de ressources affectées à des tâches répétitives, et recentrer les modèles de prestation de services sur l'utilisation de fonctions de libre-service et de solutions technologiques.
- Services publics et Approvisionnement Canada mettra en place une fonction de transmission numérique des documents d'approvisionnement afin de mieux gérer la réalisation de projets.

Équité des prestations de retraite du secteur public

En 2019, les bonifications apportées au Régime de pensions du Canada (RPC) et au Régime de rentes du Québec (RRQ) ont amené les employés fédéraux et le gouvernement à cotiser plus que nécessaire pour maintenir les prestations de retraite existantes.

- Le budget de 2025 annonce l'intention du gouvernement d'amorcer des consultations auprès des principales parties concernées afin de tenir compte des bonifications apportées au RPC et au RRQ et d'assurer que les employés fédéraux continuent de recevoir les mêmes prestations de retraite, sans cotiser en trop. **Cette mesure permettra aux employés fédéraux d'économiser jusqu'à 1 100 \$ en cotisations de retraite annuelles, tout en maintenant leurs niveaux de prestations de retraite.**

Parallèlement, il en découlera des économies budgétaires de 1,1 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, et de 384 millions de dollars par année par la suite, en raison de la baisse des charges du gouvernement relatives aux régimes de retraite.

En 2014, le gouvernement a fait passer de deux à six le nombre d'années de service requises pour qu'un employé soit admissible au Régime de soins de santé de la fonction publique à sa retraite, afin de garantir que les coûts du Régime de soins de santé de la fonction publique demeurent viables et abordables dans l'avenir. Pour s'assurer que les prestations restent offertes aux fonctionnaires à la retraite, tout en étant raisonnables pour les contribuables :

- Le gouvernement annonce dans le budget de 2025 qu'il consultera les parties concernées sur la possibilité d'apporter des modifications similaires au Régime de services dentaires pour les pensionnés, afin qu'à l'avenir, le nombre d'années de service requises pour être admissible au Régime à la retraite passe de deux à six ans. Cette modification ne touchera pas les participants actuels. La mise en œuvre de ces changements avant la fin de l'exercice 2025-2026 devrait produire des économies nettes de 101,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, et de 13,1 millions de dollars par année par la suite.

Mener des négociations collectives de bonne foi

L'année 2025 marque le début d'un nouveau cycle de négociations collectives entre les négociateurs de la fonction publique fédérale et le gouvernement. Le gouvernement croit que les meilleures ententes sont conclues par les parties à la table de négociation. En vue du renouvellement des conventions collectives, le gouvernement négociera des ententes équitables et raisonnables qui établissent un juste équilibre entre les intérêts des employés et des contribuables. En même temps, le gouvernement respectera le droit d'association, le droit à la négociation collective et le droit de participer à des mesures syndicales légales, qui sont des droits fondamentaux des travailleurs.

- Le budget de 2025 réaffirme ces droits en proposant d'apporter des modifications à la *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral* afin de garantir que le gouvernement puisse attirer et retenir les talents nécessaires pour former une fonction publique à haut rendement qui répond aux besoins des Canadiens, tout en respectant la situation financière du Canada compte tenu de ses politiques et objectifs budgétaires énoncés.

La rémunération dans le secteur public doit concorder avec les tendances du marché du travail canadien et la situation financière du gouvernement, de façon à permettre de libérer des ressources qui pourront être investies dans la croissance de l'économie canadienne.

Renforcer l'intégrité de l'aide financière aux étudiants

Le Programme canadien d'aide financière aux étudiants joue un rôle important en facilitant l'accès aux études postsecondaires, ce qui ouvre aux Canadiens des possibilités d'acquérir de nouvelles compétences et qualifications. Il est essentiel de s'assurer que ce programme est utilisé aux fins prévues afin de contrôler les coûts et de donner des chances égales aux étudiants qui comptent sur cette aide.

- ▶ Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention de proposer des modifications législatives et réglementaires afin de régler les problèmes d'intégrité liés aux établissements d'enseignement privés. L'objectif serait de réserver de manière générale la bourse d'études canadiennes pour étudiants à temps plein aux étudiants fréquentant des établissements d'enseignement publics et des établissements privés sans but lucratif au Canada. Les Canadiens qui vont étudier à l'étranger pourraient de façon générale obtenir des prêts et bourses d'études canadiens uniquement s'ils fréquentent des établissements d'enseignement publics. Cette mesure devrait mener à des économies d'environ 1,0 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, et de 280,1 millions de dollars par année par la suite.

La résolution des problèmes d'intégrité liés au Programme canadien d'aide financière aux étudiants limite les risques financiers pour l'État et garantit que les étudiants postsecondaires obtiennent la meilleure éducation possible.

5.2 Moderniser les services

Pour bâtir un gouvernement qui produit de meilleurs résultats pour les Canadiens, il faut compter sur une fonction publique moderne, agile et efficiente, qui est propulsée par la technologie et une plus grande prise de responsabilité. Il en résultera un gouvernement plus efficace, capable de fournir des services de qualité aux Canadiens et aux entreprises à mesure que l'économie croît.

Fournir des services plus rapides aux vétérans

Le Canada doit toute sa gratitude aux femmes et aux hommes qui ont répondu à l'appel pour servir leur pays. Les vétérans canadiens ne devraient jamais avoir à attendre pour obtenir les services auxquels ils ont droit. Ils méritent de recevoir en temps opportun un soutien empreint de compassion. Des injections de fonds temporaires effectuées récemment ont accru la capacité de traitement des demandes, et donc réduit les temps d'attente et l'arriéré, mais Anciens Combattants Canada continue de subir la pression qu'exerce un volume de dossiers toujours plus grand. Pour abaisser cette pression :

- ▶ Le budget de 2025 propose de verser 184,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, et 40,1 millions de dollars par année par la suite, à Anciens Combattants Canada afin qu'il stabilise sa capacité à traiter les demandes de prestation d'invalidité et modernise les processus opérationnels et l'infrastructure informatique qui soutiennent son programme de prestation d'invalidité.

Faire en sorte que les amendes et sanctions restent efficaces

Le gouvernement impose des amendes et des sanctions administratives pécuniaires en cas de violation de certaines lois ou de certains règlements. Il vise ainsi à garantir le respect des règles par tous, qu'il s'agisse des normes d'emploi, des règlements environnementaux ou des droits des passagers aériens. Dans deux projets de loi (*Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière* et *Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada*), le gouvernement propose d'imposer des sanctions administratives pécuniaires pour renforcer la conformité au Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Toutefois, certaines autres amendes et sanctions n'ont pas été revues depuis bien des années. Dans le but d'assurer qu'elles demeurent efficaces :

- Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce qu'il compte lancer un examen des amendes et sanctions pécuniaires afin de s'assurer que leur montant est suffisant pour que le paiement de celles-ci en cas de non-conformité ne soit pas simplement considéré comme un coût qui va de soi pour faire des affaires. Les résultats de cet examen seront communiqués dans le budget de 2026.

Alléger les processus réglementaires et opérationnels

Différentes lois fédérales entraînent un fardeau administratif et réglementaire qui réduit la prévisibilité pour les entreprises et les Canadiens, de même que l'efficacité et l'efficacité générales du gouvernement. Une forme moins visible de lourdeur administrative peut découler de certaines exigences législatives qui viennent diminuer l'efficacité et l'efficacité opérationnelle du gouvernement. En effet, il peut en résulter des processus d'approbation compliqués ou des rapports produits en double, auxquels les fonctionnaires doivent consacrer beaucoup de temps au lieu d'accomplir des tâches plus utiles pour la population canadienne.

Dans la foulée de l'examen en 60 jours du fardeau administratif lié à la réglementation, le gouvernement entend aussi apporter des modifications ciblées à un certain nombre de lois afin d'accroître l'efficacité et l'efficacité opérationnelle du gouvernement. Entre autres, des modifications seront apportées pour simplifier les processus internes à faible risque, moderniser des exigences désuètes, éliminer les exigences lourdes et inutiles en matière de rapports, supprimer les obstacles inutiles à l'établissement de règlements souples, harmoniser les pouvoirs réglementaires et législatifs dans l'ensemble du gouvernement et permettre la délégation de pouvoirs dans certaines situations. Les résultats de cet examen seront communiqués dans le budget de 2026.

Apporter l'expertise du secteur privé à la fonction publique

À cette fin, il est nécessaire que la fonction publique bénéficie des talents et de nouvelles visions provenant de l'extérieur du gouvernement, rapidement et à grande échelle. C'est pourquoi le gouvernement annonce que le programme Échanges Canada deviendra le programme **Échanges pour bâtir le Canada**, qui aura pour objectif ambitieux et immédiat d'intégrer dans la fonction publique 50 chefs de file externes spécialisés dans divers secteurs, notamment en technologie, en finances et en sciences.

5.3 Un régime fiscal plus efficient

Un régime fiscal robuste et efficient permet au gouvernement d'appuyer les Canadiens, de protéger les services essentiels sur lesquels ils comptent, ainsi que de bâtir de grands projets d'infrastructures et des millions de logements. Le budget de 2025 propose de nouvelles mesures pour préserver l'intégrité du régime fiscal canadien et le rendre plus efficient.

Préserver l'intégrité du régime fiscal

Le budget de 2025 propose de nouvelles mesures pour préserver l'intégrité du régime fiscal canadien, favoriser un système équitable pour les contribuables et lutter contre les pratiques fiscales abusives. Grâce à l'ensemble de ces mesures, les revenus fédéraux devraient augmenter de centaines de millions de dollars.

- ▶ Pour améliorer l'équité fiscale, le budget de 2025 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour limiter le report de l'impôt remboursable sur le revenu de placement au moyen de paliers de sociétés dont les dates de fin des exercices sont décalées pour les années d'imposition qui commencent à compter du jour du dépôt du budget.
- ▶ Pour empêcher les assureurs canadiens présents à l'échelle internationale d'utiliser une filiale étrangère pour éviter de payer de l'impôt sur leurs activités d'assurances au Canada, le budget de 2025 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de préciser que le revenu tiré d'actifs détenus par une filiale étrangère d'une société d'assurances canadienne pour couvrir des risques d'assurance canadiens est imposable au Canada.
- ▶ Pour protéger l'intégrité de l'assiette fiscale canadienne, le gouvernement annonce dans le budget de 2025 qu'il compte proposer des modifications législatives afin de réformer et de moderniser les règles sur les prix de transfert, qui servent à déterminer les bénéfices des diverses entités d'un groupe d'entreprises multinationales.
- ▶ Pour protéger l'assiette fiscale canadienne, le budget de 2025 propose un nouveau mécanisme de versement inversé pour mieux lutter contre les stratagèmes frauduleux de type carrousel sous le régime de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, en commençant par le secteur des télécommunications.

Améliorer l'efficacité du régime fiscal

Le budget de 2025 propose d'éliminer ou de modifier des mesures fiscales qui se sont avérées inefficaces, coûteuses à administrer et problématiques pour les industries canadiennes, en cette période d'incertitude économique persistante à l'échelle mondiale.

- ▷ Pour offrir un allègement au secteur de l'aviation et à l'industrie nautique, et pour améliorer l'efficacité générale du régime de la taxe de luxe, le gouvernement annonce dans le budget de 2025 son intention d'éliminer la taxe de luxe sur les aéronefs et les navires à compter du lendemain du dépôt du budget.
- ▷ Afin de simplifier le régime fiscal canadien et de réduire les coûts de conformité pour les contribuables et les frais administratifs pour le gouvernement, et compte tenu d'initiatives comme l'interdiction d'achat de logements par des étrangers et l'imposition de taxes provinciales et municipales sur les logements vacants, le gouvernement annonce son intention, dans le budget de 2025, d'éliminer la taxe sur les logements sous-utilisés à compter de l'année civile 2025.

5.4 Favoriser l'exercice de la compétence fiscale des gouvernements autochtones

En collaboration avec des groupes et organismes autochtones qui le proposent, le gouvernement fédéral vise à conclure des accords fiscaux sur la taxe de vente à valeur ajoutée sur le carburant, l'alcool, le cannabis, le tabac et les produits de vapotage avec les gouvernements autochtones intéressés. Le gouvernement explorera d'autres approches flexibles et à adhésion volontaire relatives à des accords de compétence fiscale permettant de faire progresser les relations financières et de créer plus de possibilités pour les gouvernements autochtones d'augmenter leurs revenus et d'atteindre les objectifs de leurs communautés.

Genre et diversité – Les retombées en bref

Le budget de 2025 prévoit des mesures qui viendront soutenir le bien-être financier des femmes :

- Fournir des **services plus rapides aux vétérans** – Cette mesure vise à soutenir les membres des Forces armées canadiennes et les anciens combattants souffrant d'une blessure, d'une maladie ou d'une invalidité liée au service. Étant donné que les anciennes combattantes sont plus susceptibles d'avoir un faible revenu et de connaître une plus forte baisse de leur revenu après leur libération, ce groupe bénéficiera particulièrement d'une prestation plus rapide des services.

L'annexe 6 fournit plus de renseignements sur les effets attendus des mesures prévues dans le budget de 2025 sur divers groupes de Canadiens.

Chapitre 5

Rendre le gouvernement plus efficace et efficient

en millions de dollars

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
5.1 Diminuer les dépenses pour investir davantage	-219	-8 773	-12 639	-17 669	-17 363	-56 663
Examen exhaustif des dépenses*	0	-8 553	-10 381	-12 842	-12 442	-44 217
Examen exhaustif des dépenses – Nouveaux revenus/réduction des dépenses grâce à des gains d'efficacité (ARC)	-165	-655	-887	-1 171	-1 107	-3 985
Renouvellement de l'effectif	14	772	464	200	61	1 511
Optimiser la productivité du gouvernement	0	0	-1 250	-3 250	-3 250	-7 750
Équité des prestations de retraite du secteur public	-68	-84	-330	-349	-365	-1 196
Améliorer l'intégrité de l'aide financière aux étudiants	0	-253	-255	-258	-260	-1 025
5.2 Moderniser les services	0	52	52	40	40	185
Services plus rapides aux vétérans	0	52	52	40	40	185
5.3 Un régime fiscal plus efficient	31	-534	-164	-199	-244	-1 110
Préserver l'intégrité du régime fiscal	-10	-590	-225	-260	-310	-1 395
Améliorer l'efficacité du régime fiscal	41	56	61	61	66	285
5.1 et 5.3 : Total partiel – mesures d'économies et revenus	-243	-10 135	-13 328	-18 129	-17 734	-59 569
<i>Moins : économies prévues au budget de 2024 dans le cadre d'une gestion responsable des dépenses, mais non réalisées</i>	648	1 194	1 151	1 247	1 270	5 510
Investissements supplémentaires – Rendre le gouvernement plus efficace et efficient	63	224	247	171	172	876
Financement administratif – crédits d'impôt à l'investissement pour l'économie propre*	23	28	33	32	30	146
Financement proposé pour l'Agence du revenu du Canada afin d'administrer les crédits d'impôt à l'investissement pour l'économie propre.						
Financement administratif – équité fiscale des sociétés multinationales*	16	38	53	56	58	221
Financement proposé pour l'Agence du revenu du Canada afin d'assurer l'intégrité et de respecter les engagements liés à l'équité fiscale concernant les sociétés multinationales.						
Financement administratif – publicité pour communiquer avec la population canadienne	25	80	80	80	80	345

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Financement proposé pour le Bureau du Conseil privé afin d'augmenter la limite annuelle du Fonds central pour la publicité, appuyant la communication efficace des politiques pangouvernementales.						
Projet pilote sur la déclaration en temps réel des salaires par les employeurs	0	11	18	0	0	29
Financement proposé pour Emploi et Développement social Canada pour lancer un projet pilote visant à déterminer si l'admissibilité et les droits à l'assurance-emploi peuvent être établis avec exactitude et en toute sécurité à l'aide de données salariales transmises en temps réel par les employeurs.						
Mise au point d'une solution de bureautique commune pour le gouvernement du Canada	10	3	0	0	0	13
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes	-10	-3	0	0	0	-13
Financement proposé pour Services partagés Canada, provenant des ressources ministérielles existantes, afin de faire progresser la phase de validation de principe d'une solution commune de bureautique pour l'ensemble du gouvernement du Canada.						
Poursuivre le recouvrement des paiements en trop au titre de la Prestation canadienne d'urgence	0	65	58	0	0	123
Financement proposé pour Emploi et Développement social Canada afin de poursuivre le recouvrement des paiements en trop de prestations d'urgence liées à la COVID-19, en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada.						
Moderniser le système de gestion des ressources humaines de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*	0	1	1	1	2	5
Moins : Coûts à recouvrer	0	-1	-1	-1	-2	-3
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes	0	0	0	0	-1	-1
Financement proposé pour la Commission canadienne de sûreté nucléaire afin de moderniser son système de gestion des ressources humaines.						
Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire	-1	-5	-5	-5	-5	-21
Le budget de 2025 propose de modifier le crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire afin de mettre fin à la déclaration de toute dépense aux fins du crédit lorsqu'elle a déjà été réclamée aux fins du crédit d'impôt pour frais médicaux.						
Coopératives agricoles : ristournes versées sous forme d'actions	0	8	9	8	8	33
Le budget de 2025 propose de prolonger la période pendant laquelle les coopératives agricoles peuvent verser à leurs membres des ristournes à imposition différée sous forme d'actions jusqu'à la fin de 2030.						
Chapitre 5 – Incidence budgétaire nette	523	-7 836	-11 353	-16 410	-16 125	-51 202
Investissements en capital inclus :	0	-532	-606	-874	-717	-2 729

* La mesure comprend du financement classé comme un investissement en capital.

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.

Annexe 1

Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires

Projections économiques

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé. Cette approche contribue à l'objectivité et à la transparence des données et confère un élément d'indépendance aux prévisions économiques et budgétaires du gouvernement.

Le ministère des Finances effectue périodiquement des enquêtes auprès de prévisionnistes du secteur privé afin de recueillir leurs projections. Étant donné le rythme accéléré et l'ampleur des récents changements de politique commerciale des États-Unis, les prévisions du secteur privé sont revues fréquemment. Les prévisions économiques présentées dans cette section sont fondées sur une enquête réalisée en août 2025. Les résultats de l'enquête ont été rajustés pour tenir compte des résultats réels des Comptes nationaux pour le deuxième trimestre de 2025, publiés le 29 août 2025.

Des économistes de 11 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête d'août :

- BMO Marchés des capitaux;
- Marchés mondiaux CIBC;
- Le Conference Board du Canada;
- Desjardins;
- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.;
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne;
- Banque Nationale Marchés financiers;
- Banque Royale du Canada;
- Banque Scotia;
- Groupe Financier Banque TD;
- Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique).

Compte tenu de l'évolution des politiques commerciales des États-Unis vers un protectionnisme accru et de l'importance des exportations pour la production de revenus à l'échelle du Canada, les perspectives du secteur privé relatives au produit intérieur brut (PIB) réel et nominal au Canada ont été considérablement revues à la baisse depuis l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* (tableau A1.1). Il faudra du temps pour que tous les effets se matérialisent, mais on s'attend à ce que la hausse des droits de douane américains et l'incertitude commerciale qui en découle pèsent de façon continue sur la performance économique canadienne, ce qui devrait signifier une trajectoire plus basse pour l'économie.

Dans l'enquête du mois d'août, les prévisionnistes du secteur privé ont tenu compte des mesures tarifaires et des changements en matière de politique commerciale qui étaient en vigueur à ce moment-là, et ont formulé leurs propres hypothèses concernant l'évolution des conflits commerciaux et leur résolution potentielle. Ces hypothèses sous-tendent leurs projections relatives à la croissance du PIB, aux flux commerciaux et aux perspectives macroéconomiques dans leur ensemble. Les économistes du secteur privé s'attendaient à ce que les droits de douane sectoriels en vigueur et ceux appliqués aux biens non conformes à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) restent en place jusqu'à la fin de 2025 et pendant la majeure partie de 2026. Bien qu'une certaine désescalade soit prévue au fil du temps, les prévisionnistes ne s'attendaient pas à un retour à des échanges commerciaux à l'échelle mondiale largement ouverts assortis de faibles droits de douane.

De plus, selon les perspectives de référence, l'incertitude commerciale restera élevée jusqu'en 2026, en raison des menaces tarifaires persistantes et d'un examen probablement complexe de l'ACEUM. Cette incertitude prolongée devrait peser sur les investissements des entreprises et miner la confiance des ménages. Un apaisement partiel de l'incertitude est pris en compte dans les perspectives à compter de 2027.

Le tableau A1.2 présente une comparaison des prévisions de croissance du PIB réel tirées de l'enquête d'août par rapport à celles d'autres institutions.

Après avoir connu une croissance annualisée de 2,0 % au premier trimestre de 2025, le PIB réel a reculé de 1,6 % au deuxième trimestre, avec pour résultat une croissance de 0,2 % au cours du premier semestre. Les prévisionnistes s'attendent à ce que la croissance reprenne, mais qu'elle demeure modeste au cours du second semestre, dans un contexte d'incertitude commerciale. On

s'attend à ce que les exportations demeurent modérées, les droits de douane américains nuisant à la demande d'acier, d'aluminium, de cuivre, d'automobiles et de bois d'œuvre résineux canadiens. La demande intérieure continue de ralentir à court terme, les entreprises réduisant leurs investissements en raison de l'incertitude qui règne. Les ménages ont accumulé une épargne de précaution sous l'effet des inquiétudes concernant les perspectives d'emploi. Néanmoins, la consommation devrait être le principal moteur de la croissance à court terme, les ménages étant soutenus par l'amélioration des bilans et la baisse des taux d'intérêt. La croissance du PIB réel devrait se renforcer progressivement jusqu'en 2026, soutenue par la stabilisation des exportations et une reprise progressive de la demande intérieure ainsi que des taux d'intérêt plus bas.

Dans l'ensemble, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que le PIB réel augmente de 1,1 % en 2025 et de 1,2 % en 2026, ce qui est nettement inférieur aux taux respectifs de 1,9 % et de 2,1 % prévus au moment de l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* (Énoncé de 2024). À mesure que l'économie canadienne s'ajuste progressivement au nouvel environnement commercial, la croissance devrait s'accélérer pour atteindre environ 2 % en 2027 et par la suite. Toutefois, l'activité économique demeure sur une trajectoire plus basse, en raison des effets combinés des tensions commerciales et des droits de douane en vigueur aux États-Unis qui affaiblissent la productivité, de la réduction des investissements des entreprises, des coûts liés à la restructuration des échanges commerciaux et des chaînes d'approvisionnement, et de la pression qui en résulte sur les revenus à l'échelle nationale. Dans l'ensemble, le niveau du PIB réel est environ 1,8 % inférieur aux prévisions présentées dans l'*Énoncé de 2024*.

Le taux de chômage devrait atteindre un sommet de 7,2 % au quatrième trimestre, pour s'établir en moyenne à 7,0 % en 2025 (comparativement au taux prévu de 6,7 % dans l'*Énoncé de 2024*), les tensions commerciales pesant sur la demande de main-d'œuvre. Le taux de chômage devrait rester élevé et ne diminuer que progressivement pour atteindre 6,0 % d'ici 2029, soit environ deux ans plus tard que ce qui était prévu dans l'*Énoncé de 2024*, signe d'une offre excédentaire persistante.

Les économistes du secteur privé prévoient que les effets désinflationnistes de la suppression de la redevance sur les combustibles et de l'offre excédentaire compenseront largement les pressions directes et indirectes sur les coûts causées par les droits de douane et les perturbations des chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) devrait s'établir en moyenne à 2,1 % en 2025, soit un

pourcentage légèrement supérieur aux prévisions de 2,0 % de l'Énoncé de 2024. L'inflation devrait ensuite se rétablir à 2,0 % en 2026 et se maintenir à ce niveau au cours de la période de projection, conformément aux projections données dans l'Énoncé de 2024. Depuis l'enquête du mois d'août, le Canada a retiré la plupart des contre-mesures mises en place en mars 2025 sur les importations américaines, ce changement étant entré en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Les résultats de l'enquête laissaient anticiper que la Banque du Canada ferait passer le taux directeur à 2,25 % d'ici la fin de 2025, ce qui s'est produit le 29 octobre lorsque la Banque a procédé à une baisse de 25 points de base du taux. Les économistes consultés lors de l'enquête s'attendaient à ce que le taux directeur demeure à 2,25 % en 2026. Les taux d'intérêt à court terme devraient être en moyenne d'environ 30 points de base inférieurs aux prévisions de l'Énoncé de 2024, s'établissant à environ 2,6 % d'ici la fin de la période de projection en 2029.

Les rendements à long terme des obligations du Canada ont quelque peu baissé au cours des derniers mois pour s'établir autour de 3,1 %, en raison de l'affaiblissement des données économiques nationales et des attentes renouvelées de baisse des taux d'intérêt. Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que le taux des obligations à 10 ans passe d'une moyenne de 3,3 % en 2025 à 3,6 % en 2029 (environ 15 points de base de plus que les projections de l'Énoncé de 2024). L'augmentation des rendements à long terme par rapport aux prévisions indique que des besoins d'emprunt souverain plus importants sont attendus à l'échelle mondiale, en particulier aux États-Unis et en Europe.

Au moment de l'enquête, les prévisionnistes s'attendaient à un ralentissement de la croissance du PIB réel aux États-Unis, avec un taux annualisé de moins de 1 % au second semestre de l'année, en raison de la mise en place de droits de douane et d'un climat d'incertitude politique accrue. Depuis le début de 2025, la croissance aux États-Unis est demeurée vigoureuse, alors que la hausse des dépenses d'investissement liées à l'intelligence artificielle stimule l'activité dans le domaine de la construction. Les économistes s'attendaient à ce que la croissance aux États-Unis atteigne en moyenne 1,6 % en 2025 et en 2026 (contre respectivement 1,7 % et 2,0 % auparavant), et qu'elle s'intensifie pour atteindre environ 2 % au cours des dernières années de la période de projection (ce qui est semblable aux perspectives de l'Énoncé de 2024).

Compte tenu de la révision à la baisse des perspectives de croissance mondiale par rapport aux projections de l'Énoncé de 2024 et de la hausse de l'offre de pétrole grâce à la production élevée de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), les économistes du secteur privé s'attendaient à ce que les prix du pétrole brut s'établissent en moyenne à 66 \$ US le baril cette année et à 65 \$ US en 2026, contre respectivement 77 \$ US et 76 \$ US auparavant. On s'attend à ce que les prix du pétrole brut augmentent graduellement par la suite pour atteindre 71 \$ US le baril d'ici 2029, ce qui reste inférieur au prix de 77 \$ US le baril prévu dans l'Énoncé de 2024.

L'inflation du PIB est restée stable au deuxième trimestre de 2025, contrebalançant en partie sa croissance vigoureuse à la fin de 2024 et au premier trimestre de 2025. L'inflation du PIB devrait se situer en moyenne à 2,4 % en 2025 et à 1,8 % en 2026 (comparativement au taux prévu de 2,0 % pour ces deux années dans l'Énoncé). Pour ce qui est des dernières années de la période de projection, l'inflation du PIB correspond globalement aux perspectives de l'Énoncé.

Compte tenu des révisions à la baisse du PIB réel, le PIB nominal devrait être inférieur de 8 milliards de dollars en 2025 comparativement aux prévisions présentées dans l'Énoncé. Cette révision à la baisse s'élargit considérablement pour atteindre 45 milliards de dollars en 2026, en raison de la révision à la baisse des perspectives de croissance du PIB réel et d'inflation du PIB en 2026. Au cours de la période de projection (de 2025 à 2029), le niveau du PIB nominal est inférieur, en moyenne, de 40 milliards de dollars par année par rapport aux projections de l'Énoncé de 2024.

Les prévisionnistes ayant pris part à l'enquête ont constaté que les perspectives économiques du Canada présentaient des risques importants de ralentissement en raison de l'imposition possible de droits de douane sectoriels supplémentaires par les États-Unis, du risque que les droits de douane en vigueur et les répercussions connexes pèsent plus lourdement que prévu sur la croissance, et d'une importante réévaluation des prix sur les marchés financiers. Si les droits de douane américains restent en place et que l'incertitude persiste, la croissance canadienne pourrait ralentir davantage, ce qui retarderait la relance actuellement prévue pour la fin de 2026 et par la suite. Afin d'appuyer une planification économique et budgétaire prudente dans un contexte d'incertitude mondiale et commerciale accrue, le ministère des Finances Canada a élaboré des scénarios pour évaluer les effets de ces risques sur les perspectives économiques et budgétaires (voir ci-après pour de plus amples renseignements).

Tableau A1.1
Moyenne des prévisions économiques du secteur privé
 en pourcentage, sauf indication contraire

	2025	2026	2027	2028	2029	2025- 2029
Croissance du PIB réel¹						
Énoncé de 2024	1,9	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0
Budget de 2025	1,1	1,2	2,0	1,9	2,0	1,6
Inflation du PIB¹						
Énoncé de 2024	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Budget de 2025	2,4	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0
Croissance du PIB nominal¹						
Énoncé de 2024	3,9	4,2	4,1	4,0	4,0	4,0
Budget de 2025	3,5	3,0	4,1	4,0	4,0	3,7
PIB nominal (en milliards de dollars)¹						
Énoncé de 2024	3 188	3 321	3 457	3 595	3 738	
Budget de 2025	3 180	3 276	3 409	3 545	3 686	
Écart entre le budget de 2025 et l'Énoncé de 2024	-8	-45	-48	-50	-52	-40
Taux des bons du Trésor à 3 mois						
Énoncé de 2024	2,9	2,6	2,8	2,8	2,8	2,8
Budget de 2025	2,6	2,3	2,5	2,6	2,6	2,5
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans						
Énoncé de 2024	3,1	3,2	3,3	3,4	3,5	3,3
Budget de 2025	3,3	3,4	3,5	3,6	3,6	3,4
Taux de change (cents US/\$ CAN)						
Énoncé de 2024	74,2	75,6	76,1	76,4	76,5	75,8
Budget de 2025	72,2	75,1	76,4	77,0	77,4	75,6
Taux de chômage						
Énoncé de 2024	6,7	6,2	6,0	5,8	5,7	6,1
Budget de 2025	7,0	6,8	6,4	6,1	6,0	6,4
Inflation de l'indice des prix à la consommation						
Énoncé de 2024	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Budget de 2025	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Croissance du PIB réel des États-Unis						
Énoncé de 2024	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9
Budget de 2025	1,6	1,6	2,0	2,0	2,0	1,8
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US/baril)						
Énoncé de 2024	77	76	75	75	77	76
Budget de 2025	66	65	67	69	71	68

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les prévisions ont été redressées en fonction des révisions historiques apportées au Système de comptabilité nationale du Canada, lesquelles ont été publiées avec les Comptes nationaux du deuxième trimestre de 2025 le 29 août 2025. Sources : Statistique Canada; pour l'Énoncé économique de l'automne de 2024, enquête de septembre 2024 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, rajustée en fonction des résultats réels des Comptes nationaux pour le troisième trimestre de 2024, publiés le 29 novembre 2024; pour le budget de 2025, enquête d'août 2025 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, rajustée en fonction des résultats réels des Comptes nationaux pour le deuxième trimestre de 2025 publiés le 29 août 2025; calculs du ministère des Finances Canada

Tableau A1.2
Comparaison des prévisions concernant la croissance du PIB réel
 en pourcentage

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget de 2025	1,1	1,2	2,0	1,9	2,0
Banque du Canada	1,2	1,1	1,6	--	--
Fonds monétaire international (FMI)	1,2	1,5	1,9	1,7	1,7
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	1,1	1,2	--	--	--
Directeur parlementaire du budget (DPB)	1,2	1,3	1,8	1,8	1,7

Sources : pour le budget de 2025, voir le tableau A1.1; Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, septembre 2025; Perspectives économiques et financières du DPB, septembre 2025; FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2025; Banque du Canada, Rapport sur la politique monétaire, octobre 2025

Projections budgétaires

Les perspectives budgétaires présentées dans ce budget sont fondées sur les projections économiques issues de l'enquête d'août 2025 auprès de prévisionnistes du secteur privé, qui sont présentées à la section précédente.

Harmonisation avec les Comptes publics

Les projections présentées dans la présente annexe sont conformes aux principes comptables du gouvernement du Canada ainsi qu'aux Comptes publics du Canada et aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. De plus, le budget ajoute une section portant sur les perspectives relatives aux investissements en capital, où l'on indique que les données présentées sont conformes au nouveau Cadre de budgétisation des investissements en capital du gouvernement, dont les détails sont fournis à l'annexe 2.

Évolution des perspectives budgétaires depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2024

La présente section porte sur l'évolution des perspectives budgétaires depuis l'Énoncé de 2024. Le tableau A1.3 présente une vue d'ensemble de toutes les sources de variation du solde budgétaire. Les tableaux suivants fournissent des renseignements au sujet des perspectives relatives aux investissements en capital et au solde de fonctionnement courant (tableaux A1.4 et A1.5), ainsi que de l'évolution du contexte économique et budgétaire, notamment les résultats financiers depuis le début de l'année (tableau A1.6).

L'incertitude commerciale générale et le ralentissement de l'économie ont affaibli les perspectives budgétaires, en particulier jusqu'en 2026-2027, en

raison du ralentissement de la croissance du PIB et de la hausse des dépenses liées aux mesures d'allègement qui pèsent sur le solde budgétaire. Dans ce contexte d'incertitude, le budget de 2025 prévoit des investissements en vue de renforcer le pays en s'appuyant sur des cibles budgétaires, c'est-à-dire l'établissement d'un équilibre entre les dépenses de fonctionnement et les revenus d'ici 2028-2029 et le maintien à la baisse du ratio du déficit au PIB.

Le budget de 2025 respecte ces deux cibles budgétaires. Comme le montre le tableau A1.3, on prévoit un déficit de 78,3 milliards de dollars, ou 2,5 % du PIB, pour 2025-2026, lequel passera à 1,5 % du PIB d'ici 2029-2030. De plus, le ratio de la dette fédérale au PIB demeure relativement stable dans l'ensemble de la période de projection. Cette gestion responsable des finances publiques contribuera à la préservation de l'avantage budgétaire du Canada.

Tableau A1.3
Évolution du contexte économique et budgétaire et mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé de 2024
 en milliards de dollars

	Projections					
	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Solde budgétaire – Énoncé de 2024	-48,3	-42,2	-31,0	-30,4	-27,8	-23,0
Évolution économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2024	12,0	-7,1	-3,6	-7,5	-11,1	-12,6
<i>Solde budgétaire avant les mesures stratégiques</i>	-36,3	-49,2	-34,5	-37,9	-38,8	-35,6
Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé de 2024		-9,0	-9,1	-6,8	-5,1	-5,9
Mesures du budget de 2025 (par chapitre)						
1. Bâtir une économie canadienne plus forte		-0,1	-3,0	-3,0	-2,6	-4,6
2. Passer de la dépendance à la résilience		-3,1	-4,7	-3,7	-2,9	-2,1
3. Donner plus de pouvoir aux Canadiens		-9,2	-10,2	-10,1	-9,7	-9,0
4. Protéger la souveraineté et la sécurité du Canada		-7,3	-11,7	-13,3	-15,2	-15,4
5. Rendre le gouvernement plus efficace et plus efficient		-0,5	7,8	11,4	16,4	16,1
Total partiel – Mesures du budget de 2025		-20,1	-21,8	-18,8	-14,0	-15,0

	Projections					
	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Total – Mesures stratégiques prises entre l'Énoncé de 2024 et le budget de 2025		-29,1	-30,9	-25,6	-19,1	-20,9
Solde budgétaire	-36,3	-78,3	-65,4	-63,5	-57,9	-56,6
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,2	-2,5	-2,0	-1,9	-1,6	-1,5
Dettes fédérales (% du PIB)	41,2	42,4	43,1	43,3	43,3	43,1
<i>Solde budgétaire – Énoncé de 2024</i>	-48,3	-42,2	-31,0	-30,4	-27,8	-23,0
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-1,6	-1,3	-0,9	-0,9	-0,8	-0,6
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	41,9	41,7	41,0	40,2	39,5	38,6

Nota – Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

Des précisions au sujet des mesures stratégiques prises entre l'Énoncé de 2024 et le budget de 2025 sont présentées au tableau A1.18.

Perspectives concernant les investissements en capital

Une nouvelle approche appuie les cibles budgétaires du gouvernement en accordant la priorité aux dépenses pour la formation de capital. Elle vise également à mobiliser les investissements du secteur privé pour assurer la croissance à long terme. Cette nouvelle approche est fondée sur le *Cadre de budgétisation des investissements en capital* annoncé le 6 octobre 2025. Ce cadre permet d'uniformiser le classement des dépenses, y compris les dépenses fiscales, qui contribuent à la formation de capital (appelées « investissements en capital ») et qui se distinguent des dépenses de fonctionnement courantes. De plus amples renseignements sont fournis à l'annexe 2.

Le tableau A1.4 ci-dessous indique que les investissements en capital vont presque doubler, passant de 32,2 milliards de dollars en 2024-2025 à 59,6 milliards de dollars en 2029-2030. Le tableau A1.5 comprend les projections des dépenses de fonctionnement courantes et montre comment on établira un équilibre entre ces dépenses et les revenus projetés à partir de 2028-2029.

Tableau A1.4
Investissements en capital
en milliards de dollars

	Projections					
	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Investissements en capital de base (annexe 2)	-32,2	-43,2	-48,5	-48,1	-50,6	-50,3
Investissements en capital depuis l'Énoncé de 2024		-1,0	-1,1	-1,5	-1,5	-1,1
Investissements en capital prévus dans le budget de 2025		-1,2	-7,0	-8,5	-7,5	-8,3
Total – investissements en capital	-32,2	-45,4	-56,7	-58,0	-59,6	-59,6

Tableau A1.5
Solde de fonctionnement courant
en milliards de dollars

	Projections					
	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
A. Total des dépenses, y compris les pertes actuarielles nettes	-547,3	-585,9	-588,6	-604,8	-618,1	-639,8
B. Investissements en capital (dépenses)	-29,7	-39,7	-50,3	-53,3	-55,0	-54,7
C. Dépenses de fonctionnement courantes (A moins B)	-517,6	-546,2	-538,3	-551,5	-563,1	-585,1
D. Revenus budgétaires	511,0	507,5	523,2	541,3	560,2	583,3
E. Investissements en capital (revenus)	2,5	5,7	6,4	4,7	4,7	4,9
F. Solde de fonctionnement courant (C plus D plus E)	-4,1	-33,0	-8,7	-5,5	1,7	3,0

Nota – L'annexe 2 fournit de plus amples renseignements concernant les dépenses et les revenus perdus classés comme investissements en capital.

Incidence des mesures commerciales sur les perspectives budgétaires

Le commerce mondial est en pleine mutation. Le Canada doit faire face aux mesures commerciales des États-Unis, lesquelles perturbent des décennies d'intégration économique et entraînent des risques pour les perspectives économiques et financières du Canada, en plus de contribuer à une détérioration des perspectives du gouvernement en ce qui concerne les revenus, les dépenses et le solde budgétaire.

Bien qu'il soit difficile d'isoler les répercussions des mesures commerciales des États-Unis, les révisions à la baisse des perspectives économiques, principalement à partir de 2026-2027 et par la suite, pourraient entraîner une détérioration moyenne estimée du solde budgétaire de 7 milliards de dollars par année au cours de la période de projection par rapport aux prévisions de l'Énoncé de 2024.

Les mesures commerciales des États-Unis créent beaucoup d'incertitude du côté des entreprises, ce qui assombrit les perspectives relatives aux rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés et aux bénéfices nets des sociétés d'État entreprises. Les hypothèses économiques qui sous-tendent les perspectives à la baisse comprennent le ralentissement de l'activité des entreprises et l'augmentation des dotations à la provision pour pertes sur créances.

Les mesures prises par les États-Unis ont également entraîné une volatilité accrue. Par exemple, depuis le début de l'année, les revenus cumulatifs provenant des droits de douane à l'importation ont augmenté considérablement en raison des contre-mesures imposées en réponse aux droits de douane américains. Comme ces droits de douane sont sensibles aux changements qui pourraient être apportés aux politiques commerciales, les prévisions de revenus pourraient varier encore plus.

D'autres sources de revenus ont été moins touchées jusqu'à présent. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers sont demeurées solides malgré le conflit commercial, et l'emploi et la rémunération hebdomadaire moyenne ont augmenté par rapport à la même période l'an dernier. De même, la perturbation des échanges commerciaux n'a eu qu'une incidence limitée sur les autres taxes d'accise, les effets indirects sur la consommation ayant été modérés jusqu'à présent. La détérioration des conditions économiques et l'incertitude accrue devraient freiner ultérieurement les perspectives budgétaires.

Le gouvernement prend des mesures pour diversifier les échanges commerciaux et investir afin de bâtir un Canada fort. Ces mesures budgétaires augmentent les dépenses afin de soutenir les travailleurs et les entreprises, mais aussi de créer des occasions.

Dans l'ensemble, ces facteurs font en sorte qu'il est difficile d'effectuer des prévisions, car les hypothèses sous-jacentes ont une incidence sur les prévisions au cours de la période de projection.

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2024

Le tableau A1.6 montre dans quelle mesure la variation du solde budgétaire depuis l'Énoncé de 2024 est attribuable à l'évolution de la situation économique et budgétaire. Il ne tient pas compte des mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé de 2024.

Tableau A1.6
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2024
en milliards de dollars

	Projection					
	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029	2029– 2030
Évolution de la situation économique et budgétaire, par composante¹						
Variation des revenus budgétaires						
(1.1) Impôt sur le revenu	11,9	12,6	11,0	6,4	6,0	5,8
(1.2) Taxes et droits d'accise	1,4	-0,8	-0,2	-0,4	-0,6	-0,5
(1.3) Cotisations d'assurance-emploi	0,6	0,6	0,5	0,1	-0,2	-0,6
(1.4) Autres revenus ²	1,1	-1,5	0,6	0,2	-0,6	-0,9
(1) Total des revenus budgétaires³	15,0	10,9	11,9	6,3	4,7	3,7
Variation des charges de programmes						
(2.1) Principaux transferts aux particuliers	5,0	2,1	0,4	0,0	0,2	0,0
(2.2) Principaux transferts aux autres provinces, territoires et municipalités	0,1	-0,1	-0,1	-0,2	0,0	-0,1
(2.3) Charges de programmes directes	-8,3	-16,8	-14,6	-10,9	-12,3	-10,4

	Projection					
	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
(2) Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes ³	-3,2	-14,8	-14,3	-11,2	-12,1	-10,4
(3) Frais de la dette publique	0,3	-1,4	-2,2	-4,0	-5,1	-6,5
(4) Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	0,0	-1,1	0,9	1,1	1,1	0,6
(5) Régime de tarification nette de la pollution ³	-0,1	-0,5	0,2	0,3	0,3	0,0
(6) Total – Évolution de la situation économique et budgétaire	12,0	-7,1	-3,6	-7,5	-11,1	-12,6

¹ Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

² Aux fins du présent tableau seulement, les autres revenus comprennent la taxe sur les services numériques (TSN) et la taxe sur les logements sous-utilisés.

³ Les effets largement compensatoires de l'évolution de la situation sur les revenus et les charges du régime de tarification de la pollution (voir l'encadré « Changements au régime de tarification de la pollution depuis l'Énoncé de 2024 ») sont déduits à la ligne (5), et absents du total partiel des revenus et des charges de programmes aux lignes (1) et (2).

Par rapport à l'Énoncé de 2024, les projections des revenus budgétaires ont été révisées à la hausse de 7,5 milliards de dollars par année en moyenne de 2025-2026 à 2029-2030, en raison avant tout d'une augmentation des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés. Cette augmentation s'explique par des résultats meilleurs que prévu pour 2024-2025 et la vigueur continue des revenus cumulatifs en 2025-2026. Cette progression a été en partie annulée par la baisse des revenus prévus dans d'autres secteurs, y compris les revenus des sociétés d'État entreprises et les taxes et droits d'accise.

- À compter de 2025-2026, les perspectives pour les rentrées d'impôt sur le revenu ont été révisées à la hausse de 8,3 milliards de dollars par année en moyenne, ce qui s'explique largement par l'accroissement des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés. La hausse est surtout survenue durant les deux premières années de la période de projection, ce qui est en grande partie attribuable à de meilleurs résultats prévus en 2024-2025, et à la vigueur des résultats cumulatifs du début de 2025-2026, particulièrement aux revenus plus élevés dans le secteur financier.
- Les perspectives concernant les taxes et droits d'accise ont été révisées à la baisse en 2025-2026 étant donné que les revenus cumulatifs tirés de la taxe sur les produits et services ont été plus bas que prévu. Pour le reste de la période de projection, les perspectives sont revues à la baisse de

0,4 milliard de dollars par année en moyenne, en adéquation avec le ralentissement prévu de la croissance du PIB nominal.

- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi devraient être plus élevés de 2025-2026 à 2027-2028 en raison de la croissance de la rémunération assurable. Comme les prévisions de l'emploi sont moins bonnes que prévu, les prévisions de revenus pour les deux dernières années de la période de projection ont été réduites.
- Les autres revenus ont été révisés à la baisse en 2025-2026 et sur la période de projection, car les sociétés d'État entreprises ont affiché des bénéfices nets inférieurs. Cette diminution est compensée par un accroissement des revenus d'intérêts et de pénalités, des revenus nets des opérations de change et du rendement des investissements.

Par rapport à l'Énoncé de 2024, les perspectives concernant les charges de programmes ont augmenté en moyenne de 12,6 milliards de dollars par année de 2025-2026 à 2029-2030, ce qui est grandement attribuable à l'augmentation des charges de programmes directes pour passifs éventuels et la provision pour créances douteuses sur les impôts à recevoir.

- Les principaux transferts aux particuliers devraient être plus faibles en 2025-2026 et 2026-2027 en raison d'une diminution du nombre prévu de bénéficiaires de prestations aux personnes âgées, qui sera en partie annulée par des prestations d'assurance-emploi plus élevées en 2026-2027. Pour le reste de la période de projection, les perspectives correspondent en bonne partie aux projections données dans l'Énoncé de 2024.
- Les principaux transferts aux provinces, aux territoires et aux municipalités ont légèrement augmenté en raison d'une hausse des paiements prévus en application de la formule de financement des territoires, compte tenu d'une augmentation des dépenses prévues des gouvernements provinciaux et locaux. Cela est compensé partiellement par la baisse du PIB nominal, qui mène à la révision à la baisse des paiements au titre du Transfert canadien pour la santé et de la péréquation durant les dernières années de la période de projection, et un abattement d'impôt du Québec plus élevé que prévu.
- Les charges de programmes directes sont supérieures surtout en raison de la croissance attendue des passifs éventuels découlant des revendications liées aux Autochtones ainsi que de la provision pour créances douteuses sur les impôts à recevoir.

- Voir la « Mise à jour sur le passif éventuel », qui montre la croissance des passifs éventuels sur le bilan, déduction faite des règlements. Cette hausse témoigne des efforts du gouvernement pour collaborer avec les partenaires autochtones afin de corriger les injustices du passé et d'accélérer la résolution des litiges et la mise en œuvre des règlements négociés à l'appui de la réconciliation au Canada, et elle tient compte des normes comptables. L'augmentation des passifs éventuels a des répercussions sur le solde budgétaire de l'année où les passifs sont comptabilisés. Ces dernières années, cette charge dépassait en moyenne les 10 milliards de dollars par année. Dans une optique de prudence, le budget de 2025 établit à la hausse la projection des charges au titre des passifs éventuels pour toute la période de projection. Il est à noter que la hausse est plus marquée en 2025-2026, car il y a plus d'information disponible sur des négociations, des dossiers et des revendications en particulier.
- Les projections concernant les charges relatives à la provision pour créances douteuses sur les impôts à recevoir ont aussi été augmentées sur l'ensemble de la période de projection, comme on l'a vu en 2023-2024 et projeté en 2024-2025. Cette hausse cadre avec l'élargissement de l'assiette fiscale et le classement chronologique des créances connexes. Au titre des normes comptables du secteur public canadien, les revenus fiscaux sont comptabilisés comme tels sur l'année durant laquelle ils ont été gagnés, tandis que la provision annuelle pour créances douteuses est portée aux charges de manière à établir la meilleure estimation possible des créances irrécouvrables.
- Les charges de programmes directes projetées sont aussi plus élevées que prévu en ce qui concerne d'autres obligations comme les passifs environnementaux et les coûts liés aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés; de même qu'en raison de la révision du calendrier et des dépenses associées à des mesures annoncées précédemment.

Les frais de la dette publique ont augmenté durant la période de projection, principalement en raison de l'augmentation des besoins d'emprunts et des taux d'intérêt à long terme; cette hausse est en partie compensée par les bas taux d'intérêt à court terme.

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent l’amortissement des variations de la valeur des obligations accumulées du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs du personnel et des actifs des fonds de pension, devraient baisser durant la période de projection, compte tenu de la mise à jour des hypothèses actuarielles.

**Changements apportés au régime de tarification
de la pollution depuis l'Énoncé de 2024**

Depuis le 1^{er} avril 2025, le gouvernement du Canada a cessé d'appliquer la redevance sur les combustibles dans toutes les administrations où elle était appliquée, mais a maintenu le système de tarification fondé sur le rendement (STFR) pour les industries dans les provinces et les territoires visés. Parallèlement, le gouvernement a aussi supprimé l'obligation pour les provinces et les territoires d'avoir une tarification du carbone pour les consommateurs.

L'ensemble des produits provenant directement du système fédéral sont retournés, au fil du temps, dans la province ou le territoire où ils ont été perçus. Compte tenu de l'annulation, le 1^{er} avril 2025, de la redevance sur les combustibles, les mécanismes de remise des produits directs de la redevance sur les combustibles pour les Canadiens, les petites et moyennes entreprises, les agriculteurs et les gouvernements autochtones seront éliminés. Les produits issus du STFR continueront d'être versés aux gouvernements des provinces et territoires ou remis par l'intermédiaire du fonds des produits issus du STFR.

Les variations des revenus et des charges liés à la tarification de la pollution enregistrées depuis l'Énoncé de 2024 sont consolidées à la ligne (5), Régime de tarification nette de la pollution, du tableau A1.6. Ces variations s'expliquent par les différences de calendrier entre l'arrêt de la perception des produits de la redevance sur les combustibles et la remise des produits correspondants pendant que le STFR était maintenu et en poursuivant la remise des produits de la redevance sur les combustibles comme prévu aux petites et moyennes entreprises, aux agriculteurs et aux gouvernements autochtones.

Le tableau à la fin du chapitre 3 montre que la décision stratégique d'annuler la redevance sur les combustibles se traduit par un coût net de 4,2 milliards de dollars en 2025-2026. Ce montant tient compte des charges liées à l'élimination du système entourant la redevance sur les combustibles, y compris, mais sans s'y limiter, le dernier paiement de la Remise canadienne sur le carbone en avril. Les profils des produits (revenus) et des produits retournés (charges) sont présentés ci-dessous dans les tableaux A1.8, Perspectives concernant les revenus et A1.9, Perspectives concernant les charges.

État sommaire des opérations

Tableau A1.7

État sommaire des opérations

en milliards de dollars

	Projection					
	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Revenus budgétaires	511,0	507,5	523,2	541,3	560,2	583,3
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	489,9	525,2	528,4	537,9	549,7	568,3
Frais de la dette publique	53,4	55,6	60,0	66,2	71,4	76,1
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	543,3	580,9	588,3	604,1	621,2	644,4
Solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes	-32,3	-73,4	-65,2	-62,8	-60,9	-61,1
Pertes actuarielles nettes	-4,0	-5,0	-0,2	-0,7	3,0	4,5
Solde budgétaire dans le budget de 2025	-36,3	-78,3	-65,4	-63,5	-57,9	-56,6
Situation financière						
Total des passifs	2 182,3	2 350,5	2 497,0	2 644,6	2 787,2	2 910,1
Actifs financiers	788,8	870,1	937,1	1 000,5	1 064,2	1 112,3
Dette nette	1 393,6	1 480,4	1 559,9	1 644,0	1 723,0	1 797,8
Actifs non financiers	127,1	133,3	147,4	168,0	189,2	207,4
Dette fédérale¹	1 266,5	1 347,0	1 412,4	1 476,0	1 533,9	1 590,5
% du PIB						
Revenus budgétaires	16,6	16,0	16,0	15,9	15,8	15,8
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	15,9	16,5	16,1	15,8	15,5	15,4
Frais de la dette publique	1,7	1,8	1,8	1,9	2,0	2,1
Solde budgétaire	-1,2	-2,5	-2,0	-1,9	-1,6	-1,5
Dette fédérale	41,2	42,4	43,1	43,3	43,3	43,1

¹ Le niveau projeté de la dette fédérale pour 2025-2026 comprend une estimation d'autres gains globaux de 0,4 milliard de dollars pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, et une estimation de 2,6 milliards de dollars pour les pertes nettes de réévaluation sur divers instruments financiers dont les accords de swap et les contrats de change à terme.

Perspectives concernant les revenus budgétaires

Le tableau A1.8 donne un aperçu des revenus budgétaires projetés par composante principale du cadre financier.

Tableau A1.8
Perspectives concernant les revenus
en milliards de dollars

	Projection					
	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Revenus d'impôt sur le revenu						
Impôt sur le revenu des particuliers	234,3	237,9	244,9	257,1	268,7	278,9
Impôt sur le revenu des sociétés	97,0	97,1	96,7	96,7	96,8	100,6
Impôt sur le revenu des non-résidents	13,5	13,7	14,0	14,2	14,4	14,7
Total	344,8	348,7	355,6	368,0	380,0	394,2
Revenus tirés des taxes et des droits d'accise						
Taxe sur les produits et services	52,5	54,4	56,5	58,3	60,2	62,7
Droits de douane à l'importation	6,3	9,9	6,3	6,6	6,9	7,2
Autres taxes et droits d'accise	13,1	13,2	13,3	13,4	13,5	13,6
Total	71,9	77,5	76,2	78,3	80,6	83,5
Autres taxes	0,0	0,0	2,7	1,9	2,1	2,1
Total – Revenus fiscaux	416,7	426,2	434,4	448,2	462,6	479,8
Produits issus de la tarification de la pollution à retourner aux particuliers	13,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	31,5	32,2	33,3	34,3	35,5	36,8
Autres revenus						
Sociétés d'État entreprises	8,0	11,3	14,8	16,9	19,1	21,1
Autres programmes	34,3	31,8	34,0	35,0	36,0	38,4
Revenu net des opérations de change et du rendement des investissements	6,8	6,0	6,7	6,8	7,0	7,2
Total	49,2	49,1	55,5	58,8	62,1	66,6
Total – Revenus budgétaires	511,0	507,5	523,2	541,3	560,2	583,3
% du PIB						
Total – Revenus fiscaux	13,6	13,4	13,3	13,1	13,1	13,0
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres revenus	1,6	1,5	1,7	1,7	1,8	1,8
Total – Revenus budgétaires	16,6	16,0	16,0	15,9	15,8	15,8

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Revenus d'impôt sur le revenu

Selon les projections, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient augmenter de 1,5 % pour s'établir à 237,9 milliards de dollars en 2025-2026. La faiblesse prévue de l'augmentation des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers découle principalement de mesures comme l'annulation de l'augmentation proposée du taux d'inclusion des gains en capital et la baisse du taux le plus bas d'imposition du revenu des particuliers. Pour le reste de la période de projection, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient augmenter en moyenne de 4,1 % par année.

En 2025-2026, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient demeurer stables, à 97,1 milliards de dollars, en raison de l'annulation de la hausse proposée du taux d'inclusion des gains en capital et de la prolongation de l'Incitatif à l'investissement accéléré. Elles devraient ensuite diminuer légèrement en 2026-2027, puis se stabiliser tout au long de 2027-2028. En 2029-2030, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient augmenter de 3,9 %, marquant ainsi un retour à la tendance historique à long terme.

L'impôt sur le revenu payé par les non-résidents sur le revenu de source canadienne, notamment les dividendes et les paiements d'intérêts, devrait augmenter légèrement de 1,4 % et atteindre 13,7 milliards de dollars en 2025-2026, ce qui témoigne de la faiblesse des revenus cumulatifs. Au cours du reste de la période de projection, la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents devrait s'établir à 1,7 % en moyenne par année, ce qui cadre avec le ralentissement des paiements d'intérêts aux non-résidents.

Revenus tirés des taxes et des droits d'accise

Les revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) devraient croître de 3,6 % en 2025-2026, ce qui les porterait à 54,4 milliards de dollars. Pendant le reste de la période de projection, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 3,6 % en moyenne par année, conformément à la croissance projetée de la consommation taxable.

Les droits de douane à l'importation devraient connaître une hausse considérable de 57,8 % et atteindre 9,9 milliards de dollars en 2025-2026. Cette croissance est principalement attribuable à des revenus cumulatifs plus élevés que prévu du fait de l'application de contre-mesures en réponse aux droits de douane américains. Les prévisions quant aux revenus tirés de celles-ci ne tiennent pas compte des remises estimatives ni des autres allègements

(p. ex. Programme de report des droits). Les projections actuelles se fondent sur l'application des contre-mesures jusqu'à la fin de 2025-2026. Les projections seront revues, en fonction de l'évolution de la situation, avant le prochain exercice. On s'attend à ce que, d'ici la fin de la période de projection, les droits de douane à l'importation affichent une croissance alignée sur la croissance projetée des importations. Ces droits de douane sont sensibles à d'éventuels changements aux politiques commerciales, lesquels pourraient accroître le caractère incertain des prévisions de revenus.

Les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter de 0,8 % pour s'établir à 13,2 milliards de dollars en 2025-2026, alors que la croissance lente liée aux carburants devrait être compensée par d'autres composantes des taxes d'accise, notamment le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. D'ici 2029-2030, les revenus provenant des autres taxes et droits d'accise devraient atteindre 13,6 milliards de dollars.

Les autres taxes comprennent les revenus provenant de la réforme fiscale internationale à deux piliers, qui a fait l'objet d'une entente en octobre 2021 et qui a été adoptée par les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du G20. Les revenus tirés de ces taxes devraient être de zéro en 2025-2026, en raison de l'annulation de la taxe sur les services numériques et de la taxe sur les logements sous-utilisés, puis s'élever à 2,1 milliards de dollars d'ici 2029-2030. Cette hausse est principalement attribuable aux revenus prévus provenant de la réforme fiscale internationale, qui garantirait que les entreprises multinationales sont assujetties à un niveau minimum d'imposition de 15 %, peu importe le lieu où les bénéfices sont gagnés.

Produits du régime de tarification de la pollution

Les produits tirés du régime fédéral de tarification de la pollution devraient passer de 13,6 milliards de dollars en 2024-2025 à 0,0 milliard de dollars en 2025-2026 et par la suite, puisque la redevance sur les combustibles a été éliminée le 1^{er} avril 2025. Les mécanismes de remise des produits directs de la redevance sur les combustibles aux Canadiens, aux petites et moyennes entreprises, aux agriculteurs et aux gouvernements autochtones des provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'appliquait seront éliminés. La valeur résiduelle indique les montants liés au système de tarification fondé sur le rendement.

Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi

Les revenus de cotisations d'assurance-emploi devraient augmenter de 2,1 % en 2025-2026, soutenus par la vigueur de la main-d'œuvre et de la rémunération assurable. Au cours du reste de la période de projection, les revenus de cotisations de l'assurance-emploi devraient croître de 3,4 % par année en moyenne, en raison de la croissance constante de la rémunération assurable. À long terme, cette forte tendance à la hausse sera en partie freinée par une croissance de la population active inférieure aux projections.

Le taux de cotisation à l'assurance-emploi devrait s'établir à 1,63 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable en 2027. Le taux de cotisation réel pour 2027 sera fixé à l'automne de 2026, en fonction de la recommandation que formulera la Commission de l'assurance-emploi du Canada d'après les projections du Bureau de l'actuaire en chef.

Autres revenus

Les autres revenus comptent trois volets généraux :

- Les **revenus des sociétés d'État entreprises** devraient progresser de 40,3 % pour s'établir à 11,3 milliards de dollars en 2025-2026, surtout du fait que les bénéfices nets de la Banque du Canada seront plus élevés que prévu. Pour le reste de la période de projection, la croissance devrait être en moyenne de 16,9 % par année, portée par les bénéfices nets des sociétés d'État entreprises de même que par les revenus d'intérêt que le gouvernement du Canada tire de ses Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Le gouvernement s'assurera que le rythme et le volume des achats d'OHC cadrent avec les conditions du marché.
- Les **autres revenus de programmes** devraient s'établir à 31,8 milliards de dollars en 2025-2026, ce qui représente une baisse de 7,4 % en grande partie causée par une diminution des revenus d'intérêts et de pénalités provoquée par des taux d'intérêt bas, et par l'élimination des intérêts et des pénalités dans le cadre de l'allègement fiscal et du soutien donnés aux entreprises touchées par les droits de douane. Pour le reste de la période de projection, la croissance devrait être de 4,8 % en moyenne par année.
- Les **revenus nets tirés des opérations de change et du rendement des investissements**, qui proviennent principalement du rendement des réserves officielles de liquidités internationales du Canada détenues dans le Compte du fonds des changes, sont incertains et sensibles aux variations

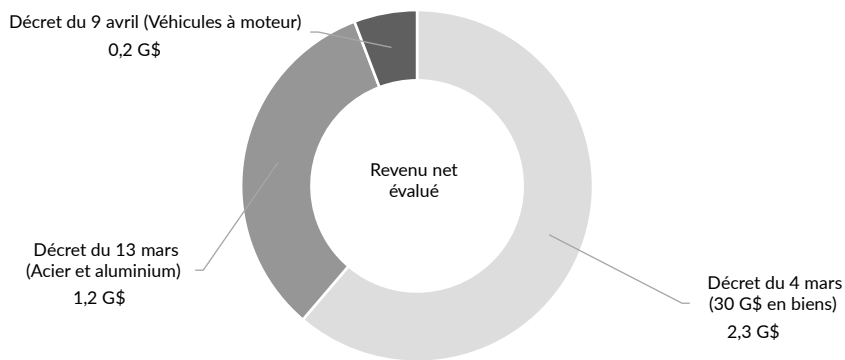
des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Les actifs du Compte du fonds des changes sont principalement investis dans des titres de créance d'États souverains et de leurs organismes. Ils sont détenus pour aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien et pour fournir une source de liquidités au gouvernement, au besoin. Les revenus nets tirés des opérations de change et du rendement des investissements devraient diminuer en 2025-2026, en raison surtout des bas taux d'intérêt à court terme. Les rendements plus élevés sur le reste de la période de projection seront principalement dus à la croissance du niveau des réserves de liquidités internationales et d'autres prêts et investissements.

Revenus provenant des contre-mesures canadiennes

Au 17 octobre 2025, 6,7 milliards de dollars ont été perçus relativement aux contre-mesures que le Canada a imposées en réponse aux droits de douane américains. Parmi ces contre-mesures, mentionnons les droits de 25 % sur l'équivalent de 30 milliards de dollars de biens importés des États-Unis, des droits de 25 % sur les produits d'acier et d'aluminium et des droits de 25 % sur les véhicules.

Un montant de 3,0 milliards de dollars, tiré des revenus, a été remis pour atténuer l'impact des contre-mesures sur l'économie canadienne. Les revenus nets perçus s'élèvent à 3,7 milliards de dollars, mais pourraient être révisés. À mesure que sont traitées les demandes de remise, le montant total des mesures d'allègement augmentera, ce qui entraînera une baisse des revenus nets perçus. Les données figurant au graphique A1.1 ci-dessous montrent les revenus nets perçus au 17 octobre 2025. Les prévisions concernant les revenus nets durant la période de projection, y compris les rajustements pour tenir compte de changements dans la portée des produits, les remises anticipées et d'autres mesures d'allègement, sont présentées au tableau A1.18, Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé de 2024.

Graphique A1.1 - Revenu net perçu relativement aux contre-mesures imposées aux États-Unis



Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre.

Le 1^{er} septembre 2025, en reconnaissance de l'approche adoptée par les États-Unis consistant à autoriser la plupart des biens canadiens à entrer aux États-Unis sans droits de douane dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, le Canada a supprimé les contre-mesures mises en place en mars 2025 sur la plupart des importations américaines. Il a notamment retiré les droits de douane qui étaient imposés sur 30 milliards de dollars de biens depuis le 4 mars 2025 et ceux sur 14,2 milliards de dollars de biens qui étaient en place depuis le 13 mars 2025.

Le Canada maintient toutefois les contre-mesures sur l'acier, l'aluminium et les véhicules.

Perspectives concernant les charges

Le tableau A1.9 donne un aperçu des projections concernant le total des charges par grande catégorie.

Tableau A1.9
Perspectives concernant les charges
en milliards de dollars

	Projection					
	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029	2029– 2030
Principaux transferts aux particuliers						
Prestations aux personnes âgées	80,3	83,1	88,8	94,5	99,4	104,3
Prestations d'assurance-emploi	24,9	30,5	31,9	30,4	31,3	32,6
Allocation canadienne pour enfants	28,6	30,1	31,0	31,7	32,4	33,4
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs	-2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	131,6	143,7	151,8	156,6	163,1	170,3
Principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités						
Transfert canadien en matière de santé ¹	52,1	54,7	57,4	60,3	62,5	65,0
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	16,9	17,4	17,9	18,5	19,0	19,6
Péréquation ¹	25,3	26,2	27,2	28,1	29,1	30,3
Formule de financement des territoires ¹	5,2	5,5	5,8	6,3	6,6	6,8
Accords sur la santé avec les provinces et les territoires	4,3	4,3	4,3	3,1	2,5	2,5
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	6,6	7,9	7,9	8,0	8,2	8,5
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	2,4	2,5	2,5	2,6	2,6	2,7
Autres arrangements fiscaux ²	-7,6	-7,6	-8,0	-8,3	-8,7	-9,1
Total	105,1	110,8	115,0	118,5	121,9	126,3
Produits issus de la tarification de la pollution retournés aux Canadiens	15,6	5,0	0,2	0,1	0,1	0,0
Charges de programmes directes						
Autres paiements de transfert	107,1	115,6	117,3	119,6	119,0	122,7
Autres charges de programmes directes	130,5	150,2	144,0	143,2	145,7	148,9
Total	237,6	265,8	261,3	262,8	264,7	271,6
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	489,9	525,2	528,4	537,9	549,7	568,3
Frais de la dette publique	53,4	55,6	60,0	66,2	71,4	76,1
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	543,3	580,9	588,3	604,1	621,2	644,4
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	4,0	5,0	0,2	0,7	-3,0	-4,5

	Projection					
	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029	2029– 2030
Total des charges	547,3	585,9	588,6	604,8	618,1	639,8
% du PIB						
Principaux transferts aux particuliers	4,3	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6
Principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités	3,4	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4
Charges de programmes directes	7,7	8,4	8,0	7,7	7,5	7,4
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	15,9	16,5	16,1	15,8	15,5	15,4
Total des charges	17,8	18,4	18,0	17,7	17,4	17,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les montants de 2026-2027 au titre du Transfert canadien en matière de santé, de la péréquation et de la formule de financement des territoires seront établis de manière définitive en décembre 2025, conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*.

² Les autres arrangements fiscaux comprennent l'abattement du Québec (montants compensatoires correspondant au transfert historique de points fiscaux et à la réduction en conséquence de l'impôt fédéral perçu pour le recouvrement des allocations aux jeunes et les paiements de remplacement pour les programmes permanents), les subventions législatives et les paiements liés au transfert des revenus nets découlant de la participation aux bénéfices nets d'Hibernia et de la participation accessoire aux bénéfices nets à Terre-Neuve-et-Labrador.

Principaux transferts aux particuliers

Les principaux transferts aux particuliers devraient passer de 143,7 milliards de dollars en 2025-2026 à 170,3 milliards de dollars en 2029-2030 :

- Les **prestations aux personnes âgées** devraient atteindre 83,1 milliards de dollars en 2025-2026, ce qui représente une hausse de 3,5 %. Au cours du reste de la période de projection, la croissance devrait être de 5,9 % en moyenne par année. La hausse des prestations aux personnes âgées est attribuable à la croissance de la population de personnes âgées et à l'inflation projetée des prix à la consommation, sur laquelle les prestations sont pleinement indexées.
- En 2025-2026, les **prestations d'assurance-emploi** devraient progresser de 22,6 % et s'établir à 30,5 milliards de dollars, ce qui s'explique par des projections plus élevées du taux de chômage en 2026. La hausse devrait être en moyenne de 1,7 % par année durant le reste de la période de projection.
- Les **paiements au titre de l'Allocation canadienne pour enfants** devraient afficher une hausse de 5,2 % et s'élever à 30,1 milliards de dollars en 2025-2026, principalement en raison de l'indexation des prestations en fonction de l'inflation des prix à la consommation. Les paiements devraient

augmenter de 2,7 % en moyenne par année, pendant le reste de la période de projection.

- Un **soutien au revenu à la COVID-19 pour les travailleurs** avait été versé pendant la pandémie dans le cadre de la Prestation canadienne d'urgence, de la Prestation canadienne pour la relance économique et de la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement. Ces programmes temporaires ont pris fin depuis, et les montants prévus en 2024-2025 correspondent principalement à la réévaluation des prestations versées en trop.

Principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités

Les principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités devraient passer de 110,8 milliards de dollars en 2025-2026 à 126,3 milliards de dollars en 2029-2030 :

- Le **Transfert canadien en matière de santé (TCS)** devrait augmenter pour passer de 54,7 milliards de dollars en 2025-2026 à 65,0 milliards de dollars en 2029-2030, en raison de l'augmentation annuelle garantie du TCS d'au moins 5 % pendant cinq ans (en vigueur de 2023-2024 à 2027-2028). Par la suite, le TCS augmentera en fonction d'une moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, un accroissement d'au moins 3 % par année du financement étant garanti.
- Le **Transfert canadien en matière de programmes sociaux** augmentera et passera ainsi de 17,4 milliards de dollars en 2025-2026 à 19,6 milliards de dollars en 2029-2030, conformément aux hausses prévues par la loi de 3 % par année.
- Les **paiements de péréquation** sont indexés à la moyenne triennale de la croissance du PIB nominal et devraient augmenter de 3,7 % par année en moyenne, pour passer de 26,2 milliards de dollars en 2025-2026 à 30,3 milliards en 2029-2030.
- Les **paiements au titre de la formule de financement des territoires** devraient augmenter de 5,6 % par année en moyenne de 2025-2026 à 2029-2030 en raison de la croissance des dépenses provinciales et locales, qui sont les principales composantes de la formule.
- Les **transferts au titre des accords sur la santé avec les provinces et les territoires** devraient demeurer stables, à 4,3 milliards de dollars par année de 2025-2026 à 2026-2027, ce qui comprend 2,5 milliards de dollars par année pour les ententes bilatérales sur mesure, 1,2 milliard de dollars par

année pour les transferts à l'appui des services de soins à domicile, de soins communautaires, de soins en santé mentale et de lutte contre les dépendances, qui arriveront à échéance après 2026-2027; et 600 millions de dollars par année en transferts relatifs aux soins de longue durée arriveront à échéance après 2027-2028.

- **Les paiements de transfert au titre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants** devraient passer de 7,9 milliards de dollars en 2025-2026 à 8,5 milliards de dollars en 2029-2030, en raison de l'augmentation de 3 % par année pendant quatre ans à partir de 2027-2028, comme il a été annoncé en 2025. Cela comprend également le financement de 625 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, affecté au Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- L'augmentation des **paiements au titre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada** est fixée à 2 % par année, en tranches de 100 millions de dollars. Ces paiements devraient passer de 2,5 milliards de dollars en 2025-2026 à 2,7 milliards de dollars en 2029-2030.
- Les paiements au titre des **autres arrangements fiscaux** devraient réduire les transferts de 7,6 milliards de dollars en 2025-2026, puis de 9,1 milliards de dollars par année d'ici 2029-2030 en raison de l'abattement du Québec. Cette baisse reflète la valeur du transfert historique de points d'impôt au Québec dans les années 1960 et 1970, ce qui entraîne une réduction proportionnelle des transferts en espèces à la province.

Retour des produits issus de la tarification de la pollution aux particuliers

Le gouvernement a supprimé la redevance fédérale sur les combustibles depuis le 1^{er} avril 2025, mais le système fédéral de tarification fondé sur le rendement demeure en place. Tous les produits directs provenant du système fédéral de tarification de la pollution sont retournés, au fil du temps, dans la province ou le territoire où ils ont été perçus.

Par conséquent, les mécanismes de retour des produits de la redevance sur les combustibles pour les particuliers, les petites et moyennes entreprises, les agriculteurs et les gouvernements autochtones dans les provinces où cette redevance était perçue seront éliminés, et les produits retournés aux particuliers devraient diminuer et ainsi passer de 15,6 milliards de dollars en 2024-2025 à 5,0 milliards de dollars en 2025-2026. Les montants de 2026-2027 et au cours

des années subséquentes refléteront seulement le maintien du système fédéral de tarification fondé sur le rendement.

Charges de programmes directes

Les charges de programmes directes comprennent les autres paiements de transfert gérés par les ministères, ainsi que d'autres charges de programmes directes. L'augmentation des charges de programmes directes de 2025-2026 à 2029-2030 devrait être en deçà de 1 % en moyenne, comparativement à 8 % dans la dernière décennie, en tenant compte des mesures de réduction des dépenses prévues, y compris l'examen exhaustif des dépenses. Certaines charges, par exemple pour les passifs éventuels au titre de réclamations liées aux Autochtones, peuvent avoir une incidence soit sur d'autres paiements de transfert, soit sur d'autres charges de programmes directes.

Les autres paiements de transfert administrés par les ministères devraient augmenter et passer de 115,6 milliards de dollars en 2025-2026 à 122,7 milliards de dollars en 2029-2030. L'augmentation prévue tient compte d'une bonne partie des programmes indiqués dans le Cadre de budgétisation des investissements en capital à l'annexe 2, par exemple le soutien accordé à la fabrication de batteries de véhicules électriques, les crédits d'impôt à l'investissement pour une économie propre, et le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

Les autres charges de programmes directes, ainsi que la provision pour créances fiscales douteuses, font partie des coûts des activités de plus d'une centaine de ministères, d'organismes et de sociétés d'État. Il est prévu que ces charges diminuent, passant de 150,2 milliards de dollars en 2025-2026 à 143,2 milliards de dollars en 2027-2028, grâce aux économies progressives à la suite de l'examen exhaustif des dépenses commençant en 2026-2027, et en raison des provisions pour passifs éventuels qui seront plus élevées en 2025-2026 que les années suivantes. La croissance graduelle au cours des années subséquentes reflète les investissements indiqués dans le cadre de budgétisation des investissements en capital à l'annexe 2, ce qui comprend les charges d'amortissement des immobilisations et les dépenses de la Banque de l'infrastructure du Canada, et l'initiative gouvernementale visant à réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes.

Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique devraient passer de 55,6 milliards de dollars en 2025-2026 à 76,1 milliards de dollars en 2029-2030 en raison de l'accroissement prévu de l'encours de la dette et des taux d'intérêt plus élevés. En proportion du PIB, les frais de la dette publique devraient passer de 1,8 % en 2025-2026 à 2,1 % en 2029-2030.

Pertes actuarielles nettes

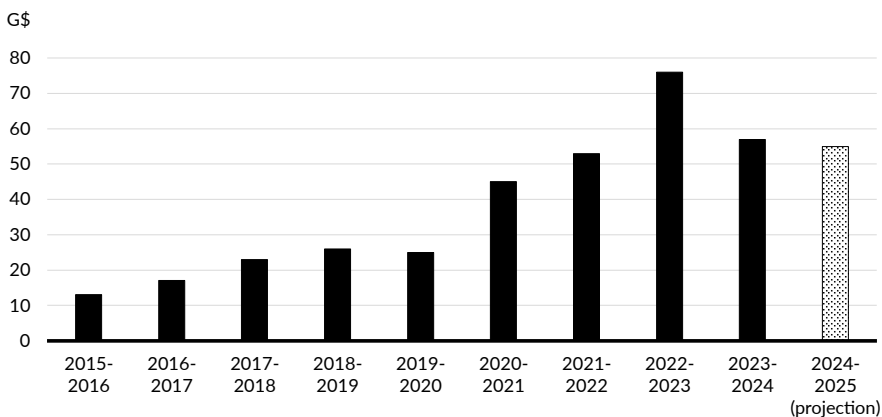
Les pertes actuarielles nettes, qui représentent les changements dans la valeur des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs du personnel, devraient diminuer pendant la plupart des années de la période de projection, passant d'une perte projetée de 5,0 milliards de dollars en 2025-2026 à un gain net projeté de 4,5 milliards de dollars en 2029-2030, en raison de la hausse attendue des taux d'intérêt utilisés pour mesurer la valeur actuelle des obligations. Toute prévision de ces pertes actuarielles nettes, y compris les gains attendus durant les dernières années de la période de projection, est incertaine et peut varier en fonction des projections des futurs taux d'intérêt. Afin d'isoler l'incidence de ces mesures des tendances sous-jacentes des dépenses publiques, on présente les charges avant et après les pertes actuarielles nettes dans le tableau A1.9, et la même méthodologie a été suivie pour le solde budgétaire dans le tableau A1.7.

Mise à jour sur le passif éventuel

Conformément aux normes comptables du secteur public au Canada, le gouvernement comptabilise un élément de passif lorsque l'éventualité d'un paiement futur est probable et qu'on peut raisonnablement en estimer le montant. Les provisions pour passifs éventuels sont continuellement examinées et peaufinées à la lumière des nouveaux renseignements et des nouvelles circonstances. Chaque année, les passifs éventuels précédemment comptabilisés peuvent être réduits ou éteints au moyen de paiements, alors que de nouvelles obligations ou réévaluations sont comptabilisées pour tenir compte des estimations mises à jour. Le solde obtenu représente la valeur des passifs éventuels. Les changements dans les provisions liés à des révisions des estimations ou à l'ajout de nouvelles obligations sont reflétés dans les charges de programmes directes indiquées dans le budget.

La majeure partie des passifs éventuels du gouvernement est associée à des processus actifs de règlement extrajudiciaire des différends et à des litiges en cours ou potentiels. Comme le montre le graphique A1.2, le passif comptabilisé total est passé de 13 milliards de dollars en 2015-2016 à un montant projeté de 55 milliards de dollars en 2024-2025, déduction faite des règlements conclus. Cette augmentation témoigne notamment des efforts déployés par le gouvernement pour collaborer avec les partenaires autochtones afin de corriger les injustices du passé et d'accélérer le règlement des litiges et la mise en œuvre des règlements négociés à l'appui de la réconciliation au Canada. La comptabilisation d'un passif éventuel en conformité avec les normes comptables permet de s'assurer que le cadre financier est fourni pour réaliser cette priorité majeure.

Graphique A1.2 - Valeur annuelle des passifs éventuels, de 2015-2016 à 2024-2025



Source : Comptes publics du gouvernement du Canada

L'augmentation des passifs éventuels au cours des dernières années a contribué à la hausse des charges de programmes directes et à l'écart entre les projections et les résultats de fin d'exercice. Il peut y avoir une incertitude considérable dans les prévisions visant à déterminer quels passifs éventuels seront possiblement comptabilisés conformément aux normes comptables, qui sont des estimations fondées sur les renseignements les plus précis disponibles au moment de la clôture des comptes publics. Les montants comptabilisés reflètent les hypothèses concernant les résultats des négociations, des cas et des réclamations, ainsi que les méthodologies pour calculer les dommages et les règlements. Des mesures sont en cours pour gérer cette incertitude au moyen d'une visibilité accrue et de la surveillance des grands domaines de passifs éventuels, par exemple les processus de revendications liées aux peuples autochtones. De plus, des experts sont consultés pour déterminer comment améliorer la communication publique des passifs éventuels.

Ressources ou besoins financiers

Les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds du gouvernement. En revanche, le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus du gouvernement étant constatés au moment où ils sont réalisés et les charges, au moment où elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées ou les sorties de fonds.

Le tableau A1.10 présente le rapprochement des deux mesures, à commencer par le solde budgétaire. Les opérations non budgétaires indiquées dans le tableau reflètent la contre-passation de certains revenus et charges inclus dans le solde budgétaire qui n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie de l'exercice, comme l'amortissement des actifs non financiers. Elles comprennent aussi l'ajout de modifications dans les soldes d'actif et de passif qui n'ont aucune incidence au cours d'un exercice, mais qui entraînent des rentrées ou des sorties de fonds, comme le paiement des comptes créditeurs. L'augmentation d'un passif ou la diminution d'un actif représente une ressource financière, tandis que la diminution d'un passif ou l'augmentation d'un actif représente un besoin financier. La somme du solde budgétaire et des changements dans les soldes des actifs et des passifs indiqués dans les opérations non budgétaires est égale aux ressources financières nettes (+) ou aux besoins financiers nets (-).

Tableau A1.10

Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers
 en milliards de dollars

	Projection					
	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029	2029– 2030
Solde budgétaire	-36,3	-78,3	-65,4	-63,5	-57,9	-56,6
Opérations non budgétaires						
Régimes de retraite et autres comptes	9,1	20,4	3,8	3,2	-1,8	-3,4
Actifs non financiers	-10,5	-6,2	-14,1	-20,6	-21,1	-18,2
Prêts, placements et avances						
Sociétés d'État entreprises	-61,1	-66,1	-47,5	-48,0	-49,3	-31,4
Autres	-6,6	-6,7	-10,0	-3,4	-4,8	-6,5
Total	-67,7	-72,8	-57,6	-51,3	-54,1	-37,9
Autres opérations						
Créditeurs, débiteurs, charges à payer et provisions	-14,6	-3,1	-10,5	-7,8	-6,3	-6,1
Opérations de change et produits dérivés	-10,0	2,2	-5,3	-5,0	-5,0	-4,9
Total	-24,6	-0,9	-15,8	-12,8	-11,2	-11,0
Total – Opérations non budgétaires	-93,7	-59,5	-83,6	-81,5	-88,2	-70,5
Ressources ou besoins financiers	-130,0	-137,9	-149,0	-145,0	-146,1	-127,0

Comme l'illustre le tableau A1.10, des besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de projection, en raison des besoins financiers associés aux déficits budgétaires projetés, ainsi que des besoins prévus liés aux activités non budgétaires.

Des ressources financières sont prévues au titre des régimes de retraite et autres comptes pour les premières années de la période de projection, suivies des besoins projetés au cours des années ultérieures. Les régimes de retraite et autres comptes comprennent les activités des régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et de ceux des juges de nomination fédérale et des parlementaires, ainsi que divers autres régimes d'avantages sociaux futurs du personnel : soins de santé, soins dentaires, prestations d'invalidité et autres avantages à l'intention des vétérans et d'autres bénéficiaires. L'indication de ressources financières pour les régimes de retraite et autres comptes correspond à la différence entre les charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non monétaires comptabilisés dans le solde budgétaire, par exemple l'amortissement des pertes actuarielles nettes et

l'augmentation des avantages sociaux acquis par le personnel au cours d'un exercice, et les sorties de fonds annuelles pour les paiements des avantages sociaux.

Les besoins financiers au titre des actifs non financiers représentent essentiellement la différence entre les sorties de fonds pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations qui sont prises en compte dans le solde budgétaire. Ils comprennent également l'aliénation des immobilisations corporelles, ainsi que les variations des stocks et des charges payées d'avance. Des besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de projection, en raison de la croissance nette prévue des actifs non financiers.

Les prêts, placements et avances comprennent la participation au capital du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises, y compris la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada et Financement agricole Canada, les prêts aux sociétés d'État entreprises pour financer leurs activités, et les achats annuels d'Obligations hypothécaires du Canada émises par la SCHL jusqu'à un montant pouvant atteindre 30 milliards de dollars. Ils comprennent aussi les prêts, placements et avances aux administrations nationales et provinciales, aux organismes internationaux et au titre de programmes gouvernementaux.

En général, les prêts, placements et avances devraient générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement sous forme d'intérêts ou de bénéfices nets supplémentaires des sociétés d'État entreprises, lesquels compensent en partie les frais de la dette associés aux besoins en emprunts. Les projections du solde budgétaire tiennent compte de ces revenus.

Les autres opérations comprennent le versement des remboursements d'impôt, le paiement des comptes créditeurs, la perception des impôts et des comptes débiteurs, la conversion à la comptabilité de caisse d'autres éléments pris en compte dans le solde budgétaire selon la méthode de la comptabilité d'exercice, ainsi que les opérations de change et les produits dérivés. Les besoins en trésorerie nets projetés pour les autres opérations pendant la période de prévision dénotent principalement les variations des comptes créditeurs et débiteurs, ainsi que l'augmentation prévue des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement détenues dans le Compte du fonds des changes.

Analyse des scénarios économiques

Puisque le Canada est une nation commerçante, ses exportations comptent pour environ le tiers de son PIB. Notre prospérité est étroitement liée à la demande mondiale. Toutefois, la forte augmentation des droits de douane américains, et l'incertitude commerciale qui en résulte affaiblissent l'économie canadienne. Les droits de douane font baisser la demande mondiale en biens et services, perturbent les chaînes d'approvisionnement, et restreignent le potentiel productif de l'économie mondiale. L'acier, l'aluminium, les automobiles, le cuivre, le bois d'œuvre résineux et les produits de bois canadiens sont directement visés par ces droits de douane, qui mettent ainsi en péril les entreprises et les emplois au Canada.

Les effets se font déjà ressentir dans l'économie canadienne. Le PIB réel a progressé à un taux annualisé de 0,2 % durant le premier semestre de 2025. Bien que la croissance devrait reprendre durant le deuxième semestre, les prévisionnistes du secteur privé qui ont participé à l'enquête du mois d'août ont indiqué que cette reprise devrait rester modeste.

Le Canada profite toujours de solides facteurs économiques fondamentaux et a la capacité de rebondir après ces chocs à court terme. Toutefois, l'environnement commercial actuel impose des ralentissements persistants sur l'économie canadienne. Les investissements des entreprises, en particulier, sont très sensibles au manque de clarté par rapport à l'avenir. Les incertitudes actuelles concernant les politiques commerciales et les perspectives de la demande pourraient pousser les entreprises à continuer de retarder leurs plans d'investissement ou de les revoir à la baisse.

Une baisse d'investissements entraîne des conséquences durables, réduisant le potentiel de croissance et de productivité du pays à moyen terme. Ainsi, la performance économique à moyen terme dépend en bonne partie des mesures coordonnées qui seront prises par les acteurs des administrations canadiennes et du secteur privé afin de soutenir la demande économique au pays et à l'étranger.

Afin de faciliter une planification budgétaire et économique prudente entourant ces risques, et pour soumettre les prévisions de l'enquête du mois d'août menée dans le secteur privé à des simulations de crise plus approfondies, le ministère des Finances a élaboré un scénario optimiste et un scénario pessimiste pour les perspectives économiques du Canada (Tableau A1.11).

Scénario pessimiste

Dans l'enquête du mois d'août, les prévisionnistes indiquaient que l'incertitude commerciale demeurerait élevée à court terme et disparaîtrait essentiellement d'ici 2027. En revanche, dans le scénario pessimiste, l'incertitude commerciale persiste après 2026. Cette incertitude peut être due à plusieurs raisons, par exemple si les tensions géopolitiques s'aggravent et que les plans relatifs aux droits de douane américains demeurent ambigus – à grande échelle, sectoriels, ou propres à chaque pays – combinés aux difficultés à conclure de nouveaux accords.

En plus de décourager directement les investissements des entreprises – entraînant une baisse des capacités productives de l'économie – l'incertitude persistante dans ce scénario a des répercussions indirectes sur l'économie canadienne. Une conjoncture économique incertaine amène les entreprises à maintenir des réserves financières à des fins de précaution, ce qui se traduit par une baisse de l'embauche. D'une manière similaire, les consommateurs restent prudents et repoussent les achats importants afin de protéger leurs finances et d'accroître leurs épargnes. Dans un contexte d'économie mondiale et d'environnement commercial affaiblis, la demande en exportations canadiennes est plus basse, et les prix des produits de base et la valeur des actifs financiers chutent. Ensemble, ces facteurs contribuent à ce que le niveau de PIB réel soit plus bas que celui des prévisions de l'enquête du mois d'août.

Les ménages canadiens et les entreprises au pays doivent aussi composer avec un environnement tarifaire jamais vu depuis des décennies. Ce scénario pessimiste prévoit de plus grands défis dans notre adaptation aux droits de douane américains. Par exemple, les fabricants pourraient devoir restructurer les chaînes d'approvisionnement, et les exportateurs pourraient devoir trouver de nouveaux acheteurs. Ces changements entraînent des coûts d'ajustement, tandis que des droits de douane plus élevés limitent également les gains d'efficacité futurs tirés de la coopération commerciale et transfrontalière. Par conséquent, l'économie canadienne devient moins efficace, avec des pressions sur les prix pour les producteurs et les consommateurs, et des activités commerciales affaiblies. En raison de ces difficultés, la productivité canadienne est plus faible que celle indiquée dans les prévisions de l'enquête d'août.

Combinant les répercussions de l'incertitude commerciale et de la productivité affaiblie, le scénario pessimiste prévoit une période prolongée de ralentissement de la croissance économique et un taux de chômage plus élevé. En moyenne, le

niveau du PIB nominal du Canada est d'environ 51 milliards de dollars de moins par année que les prévisions de l'enquête d'août de 2025 à 2029.

- L'économie canadienne connaît un recul au troisième trimestre de 2025 et une stagnation de l'activité au quatrième trimestre, et demeure faible en 2026 et 2027. Sur une base annuelle, la croissance du PIB réel est de 1,0 % en 2025, 0,6 % en 2026, et 1,4 % en 2027. Ces chiffres se comparent à ceux de l'enquête d'août, qui sont de 1,1 %, 1,2 %, et 2,0 % pour 2025, 2026, et 2027. D'ici la fin de 2029, le niveau de PIB réel est d'environ 1,0 % et de 2,7 % plus bas que les niveaux prévus dans l'enquête d'août et l'Énoncé de 2024, respectivement.
- Une activité économique plus faible amène les entreprises à ralentir l'embauche et à mettre à pied des travailleurs, ce qui fait monter le taux de chômage. Tout au long de la période de prévision, le taux de chômage demeure élevé et au-dessus des attentes de l'enquête d'août, et il plafonne à 7,4 % au cours du quatrième trimestre de 2025, puis descend à 7,2 % en moyenne en 2026 et à 6,8 % en 2027, comparativement à 6,8 % en 2026 et 6,4 % en 2027 dans l'enquête d'août.
- Compte tenu de l'activité économique affaiblie, l'inflation de l'IPC est à 1,9 % en 2026 et à 1,7 % en 2027, par rapport à 2,0 % pour ces deux années dans l'enquête d'août. Habituellement, dans un contexte de demande économique réduite, la réduction de l'inflation de l'IPC serait plus élevée que celle modélisée dans le scénario pessimiste. Toutefois, ce dernier tient aussi compte d'une réduction de la production potentielle, due aux dépenses en immobilisation réduites et à la productivité plus faible, qui compense en partie la pression à la baisse sur l'inflation.
- Compte tenu de ces changements, les taux d'intérêt à court terme demeurent plus bas que ceux de l'enquête d'août tout au long de la période de projection. En moyenne, en 2026 et 2027, le taux des bons du Trésor à trois mois est à 1,9 % et à 1,7 % respectivement, ce qui est plus bas que les prévisions de l'enquête d'août de 2,3 % et de 2,5 %, respectivement.
- L'inflation du PIB est considérablement plus faible, car le Canada connaît une baisse de l'activité commerciale, en raison de la faiblesse des prix des produits de base et de la réduction de l'inflation de l'IPC. L'inflation du PIB est de 1,4 % en 2026 et 2027, par rapport à 1,8 % et 2,0 % dans l'enquête d'août.

Scénario optimiste

Dans le scénario optimiste, l'incertitude des politiques commerciales au pays et à l'étranger se dissipe plus rapidement que prévu. Au pays, les mesures visant à rationaliser le commerce intérieur, à stimuler la concurrence et à établir des relations avec des partenaires étrangers favorisent une demande plus prévisible pour les produits canadiens. À l'échelle internationale, les États-Unis signent de nouvelles ententes commerciales avec leurs principaux partenaires, et les tensions commerciales mondiales s'apaisent vers la fin de 2025. Ce contexte commercial plus stable soutient une hausse des investissements, des flux commerciaux accrus et une amélioration de la confiance économique dans le monde.

De plus, pour tenir compte des efforts pangouvernementaux actuels visant à créer un environnement concurrentiel, à rationaliser les processus réglementaires et à apporter des réformes structurelles qui éliminent les obstacles à la productivité et aux investissements, le scénario optimiste illustre comment toute amélioration de la productivité (qui représente la mesure dans laquelle la main-d'œuvre et les capitaux sont efficacement réunis pour produire des biens et services), si modeste qu'elle soit, peut accroître significativement la capacité économique du Canada et améliorer la résilience à long terme. Cette productivité accrue rend les biens et services plus compétitifs tant au pays qu'à l'étranger, incite le secteur privé à investir et crée de meilleures possibilités de réaliser de grands projets d'intérêt national plus rapidement, augmentant ainsi les revenus des Canadiens.

Dans l'ensemble, une normalisation plus rapide de l'incertitude des politiques commerciales a pour principal effet de stimuler la demande globale, tandis qu'une capacité accrue de la productivité issue des politiques structurelles redresse la trajectoire économique générale du Canada. Le PIB nominal est supérieur en moyenne de 25 milliards de dollars annuellement de 2025 à 2029, comparativement aux prévisions de l'enquête du mois d'août.

- La croissance du PIB réel s'accélère et atteint 1,2 % en 2025, 1,6 % en 2026 et 2,3 % en 2027, par rapport aux taux respectifs de 1,1 %, de 1,2 % et de 2,0 % figurant dans l'enquête du mois d'août. Compte tenu de l'effet cumulatif de la productivité accrue, d'ici la fin de 2029, le PIB réel est supérieur d'environ 0,7 % à celui de l'enquête du mois d'août, mais reste cependant inférieur de 1,1 % aux prévisions de l'Énoncé de 2024.
- La croissance économique plus forte se traduit par la création d'emplois et une plus grande participation au marché du travail. Le taux de chômage

baisse plus rapidement que dans l'enquête du mois d'août pour atteindre en moyenne 6,7 % en 2026 et 6,2 % en 2027, comparativement à 6,8 % et 6,4 % dans l'enquête.

- La pression haussière sur les prix augmente à mesure que la demande agrégée se renforce, mais elle est largement neutralisée par les gains de productivité qui élargissent la capacité de production et qui maîtrisent généralement l'inflation. L'inflation de l'IPC est donc de 2,1 % en 2026 et de 2,0 % en 2027, comparativement aux prévisions de 2,0 % pour ces deux années dans l'enquête du mois d'août.
- Du fait de ces circonstances, les taux d'intérêt à court terme ne seront que légèrement plus élevés que les prévisions de l'enquête, soit de 2,4 % en 2026 et de 2,6 % en 2027, comparativement aux taux de 2,3 % et de 2,5 % figurant dans l'enquête.
- Compte tenu de la hausse modeste des prix des produits de base et de l'inflation de l'IPC, l'inflation du PIB atteint en moyenne 2,1 % en 2026 et en 2027, ce qui dépasse les prévisions de l'enquête de 1,8 % et de 2,0 %, respectivement.

Tableau A1.11

Scénarios économiques du ministère des Finances

en pourcentage, sauf indication contraire

	2025	2026	2027	2028	2029	2025-2029
Croissance du PIB réel¹						
Budget de 2025	1,1	1,2	2,0	1,9	2,0	1,6
Scénario pessimiste	1,0	0,6	1,4	1,9	2,1	1,4
Scénario optimiste	1,2	1,6	2,3	2,0	2,0	1,8
Inflation du PIB¹						
Budget de 2025	2,4	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0
Scénario pessimiste	2,4	1,4	1,4	2,1	2,3	1,9
Scénario optimiste	2,4	2,1	2,1	1,8	1,8	2,0
Croissance du PIB nominal¹						
Budget de 2025	3,5	3,0	4,1	4,0	4,0	3,7
Scénario pessimiste	3,4	2,1	2,8	4,0	4,5	3,4
Scénario optimiste	3,6	3,7	4,4	3,8	3,8	3,9
PIB nominal (en milliards de dollars)¹						
Budget de 2025	3 180	3 276	3 409	3 545	3 686	
Scénario pessimiste	3 176	3 241	3 333	3 468	3 623	
Scénario optimiste	3 183	3 301	3 446	3 577	3 714	

	2025	2026	2027	2028	2029	2025- 2029
Écart entre le budget de 2025 et le scénario pessimiste	-4	-35	-76	-77	-63	-51
Écart entre le budget de 2025 et le scénario optimiste	3	25	37	32	28	25
Taux des bons du Trésor à 3 mois						
Budget de 2025	2,6	2,3	2,5	2,6	2,6	2,5
Scénario pessimiste	2,6	1,9	1,7	1,8	2,1	2,0
Scénario optimiste	2,6	2,4	2,6	2,6	2,6	2,6
Taux de chômage						
Budget de 2025	7,0	6,8	6,4	6,1	6,0	6,4
Scénario pessimiste	7,0	7,2	6,8	6,6	6,4	6,8
Scénario optimiste	7,0	6,7	6,2	5,9	5,8	6,3
Inflation de l'indice des prix à la consommation						
Budget de 2025	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Scénario pessimiste	2,1	1,9	1,7	1,8	2,0	1,9
Scénario optimiste	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9	2,0
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US/baril)						
Budget de 2025	66	65	67	69	71	68
Scénario pessimiste	66	61	60	64	69	64
Scénario optimiste	67	68	69	70	72	69

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

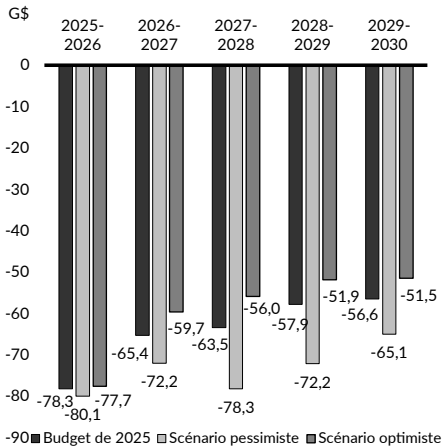
¹ Les prévisions ont été redressées en fonction des révisions historiques apportées au Système de comptabilité nationale du Canada, lesquelles ont été publiées avec les Comptes nationaux du deuxième trimestre de 2025 le 29 août 2025.

Sources : Statistique Canada; enquête d'août 2025 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, rajustée en fonction des résultats réels des Comptes nationaux pour le deuxième trimestre de 2025 publiés le 29 août 2025; calculs du ministère des Finances Canada

Répercussions budgétaires des scénarios économiques

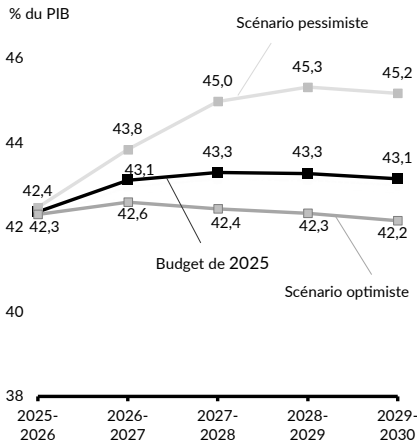
Les graphiques A1.3 et A1.4 ci-dessous illustrent les éventuelles répercussions des scénarios économiques sur le déficit fédéral et le ratio de la dette au PIB projetés.

Graphique A1.3 - Déficit fédéral selon les scénarios économiques



Source : Ministère des Finances Canada

Graphique A1.4 - Ratio de la dette fédérale au PIB selon les scénarios économiques



Source : Ministère des Finances Canada

Incidence budgétaire du scénario pessimiste

Dans le scénario pessimiste, le déficit augmenterait d'environ 9,2 milliards de dollars par année en moyenne pendant la période de planification. Le fléchissement projeté du PIB nominal diminuerait les revenus fiscaux, tandis que la baisse des taux d'intérêt réduirait le rendement des actifs du gouvernement portant intérêt, ainsi que les revenus d'intérêts et de pénalités au titre des dettes fiscales. Dans l'ensemble, les revenus devraient diminuer de 10,4 milliards de dollars par année. Les charges totales seraient réduites en moyenne de 1,2 milliard de dollars par année au cours de la période de projection, principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt perçus sur les frais de la dette et de la diminution des transferts indexés au PIB. Cela serait toutefois compensé en partie par des évaluations plus élevées des obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages, qui découlent de la baisse des taux d'intérêt.

En raison des déficits plus élevés et de la croissance plus faible du PIB nominal, le ratio de la dette fédérale au PIB augmenterait pour atteindre 45,3 % d'ici 2028-2029, avant de retomber à 45,2 % d'ici 2029-2030.

Incidence budgétaire du scénario optimiste

Dans le scénario optimiste, le déficit diminuerait en moyenne d'environ 5,0 milliards de dollars par année, pendant la période de planification. La croissance plus forte du PIB nominal se traduirait par une hausse des rentrées d'impôt sur le revenu. Dans l'ensemble, les revenus devraient être de

5,0 milliards de dollars de plus par année en moyenne dans ce scénario. Les charges totales resteraient en moyenne les mêmes, car les frais plus élevés de la dette publique et la hausse des principaux transferts seraient compensés par des évaluations plus basses des obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages, qui découlent de la hausse des taux d'intérêt.

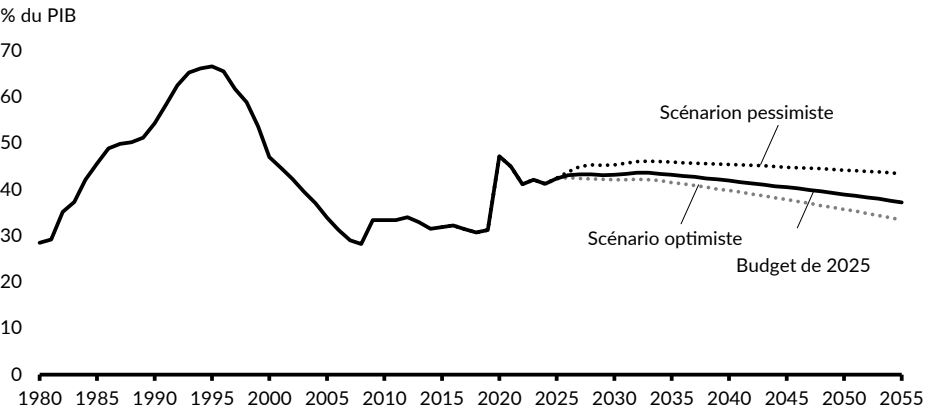
En raison des déficits plus bas et d'un PIB nominal plus important, le ratio de la dette fédérale au PIB se stabiliserait à court terme et diminuerait plus rapidement à compter de 2026-2027 pour atteindre 42,2 % d'ici 2029-2030.

Projections de la dette à long terme

Le fait de maintenir le ratio de la dette fédérale au PIB sur une trajectoire à la baisse à long terme contribuera à s'assurer que les générations futures ne seront pas accablées par la dette et qu'une marge de manœuvre budgétaire suffisante subsiste pour faire face aux nouvelles pressions, aux défis et aux risques d'ordre financier.

Faisant fond sur les prévisions du budget de 2025, les projections budgétaires de référence à long terme indiquent encore un ratio de la dette fédérale au PIB à la baisse au cours de la période de projection à long terme (graphique A1.5). Cette conclusion se maintient dans le scénario pessimiste décrit dans la section précédente, qui indique des déficits et des ratios de dette fédérale au PIB plus élevés pendant la période de planification budgétaire.

Graphique A1.5 - Projections à long terme de la dette fédérale



Nota – Les scénarios pessimiste et optimiste qui ont été traités en détail dans la section précédente ont été prolongés au-delà de la période de planification budgétaire pour montrer l'incidence à long terme d'un rendement économique moins et plus positif à moyen terme.
Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada

Comme pour toute projection qui s'étend sur plusieurs décennies, les projections du ratio de la dette au PIB à long terme présentées dans le budget de 2025 comportent un degré élevé d'incertitude et peuvent varier selon les hypothèses utilisées. Il ne faut pas les voir comme des prédictions de l'avenir, mais plutôt comme des scénarios de modélisation fondés sur un ensemble d'hypothèses économiques et démographiques raisonnables, à supposer que les politiques demeureront inchangées. Il est important de noter que ces projections ne tiennent pas compte de toutes les retombées positives qui pourraient découler des politiques économiques récentes et futures. Ces projections de référence ne tiennent pas compte non plus d'éventuelles pressions financières, notamment une récession, les dépenses additionnelles en matière de défense, le vieillissement de la population, les changements climatiques et la transition vers la carboneutralité.

Pour élaborer les projections économiques à long terme, les prévisions économiques à moyen terme (de 2025 à 2029) présentées dans le budget de 2025 sont prolongées jusqu'en 2055, au moyen du modèle de projection économique à long terme du ministère des Finances Canada. Dans ce modèle, la croissance annuelle du PIB réel dépend de la croissance de la productivité du travail (0,8 % par année), qui est étalonnée sur la moyenne historique de 2000 à 2024, et de la croissance de l'offre de main-d'œuvre (0,6 % en moyenne par année), qui est fondée sur les projections démographiques produites par Statistique Canada et sur des projections concernant le taux de participation à la population active et la moyenne des heures travaillées, au moyen de modèles économétriques élaborés par le Ministère. Selon l'hypothèse où l'inflation du PIB se maintiendrait à 2 % par année, le PIB nominal devrait augmenter en moyenne de 3,5 % par année de 2030 à 2055 (tableau A1.12).

Tableau A1.12
Projections de croissance du PIB (scénario de référence, taux de croissance annuels moyens)

en pourcentage, sauf indication contraire

	2000–2024	2025–2029	2030–2055
Croissance du PIB réel	2,1	1,6	1,5
Apports (en points de pourcentage) :			
Croissance de l'offre de main-d'œuvre	1,3	0,6	0,6
Population en âge de travailler	1,4	1,0	0,8
Taux de participation à la population active	0,0	-0,3	-0,1
Taux de chômage	0,1	0,1	0,0
Moyenne des heures travaillées	-0,2	-0,3	-0,1
Croissance de la productivité du travail	0,8	1,0	0,8
Croissance du PIB nominal	4,6	3,7	3,5

Nota – Les apports ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Statistique Canada; résultats de l'enquête du ministère des Finances Canada d'août 2025 auprès d'économistes du secteur privé, rajustés pour tenir compte des résultats réels des Comptes nationaux pour le deuxième trimestre de 2025 publiés le 29 août 2025; calculs du ministère des Finances Canada.

Les projections de la dette fédérale à long terme sont obtenues au moyen d'un modèle comptable dans lequel chacune des catégories de revenus et de charges est modélisée en fonction de ses variables démographiques et économiques sous-jacentes, les interrelations étant définies par une combinaison de politiques gouvernementales actuelles et d'hypothèses. Voici les principales hypothèses qui sous-tendent les projections budgétaires de 2030-2031 à 2055-2056 :

- Tous les revenus fiscaux et les charges de programmes directes augmentent généralement selon le PIB nominal, à l'exception de certaines mesures qui ne seront plus offertes après une date fixée (p. ex. les crédits d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre, les technologies propres et l'hydrogène propre) et qui sont incorporées en fonction de leurs coûts projetés.
- Le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation augmentent selon leurs facteurs de progression respectifs établis par la loi. Les autres principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités augmentent en fonction de leurs facteurs respectifs comme le PIB nominal, les populations ciblées, l'inflation et les dispositions prévues dans les lois ou les ententes en vigueur.
- Les prestations aux personnes âgées et l'Allocation canadienne pour enfants augmentent en fonction des populations cibles et sont indexées à l'inflation. Les prestations d'assurance-emploi croissent en fonction du

nombre de prestataires et de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne. Le taux de cotisation à l'assurance-emploi croît conformément aux modalités actuelles du programme.

- Le taux d'intérêt effectif sur la dette de marché fédérale devrait, selon le scénario de référence, passer graduellement d'environ 3,1 % en 2029-2030 à 3,5 % en 2055-2056.

L'analyse de sensibilité montre l'incidence des changements aux hypothèses clés sur les ratios de la dette au PIB et de la dette fédérale au PIB à la fin de la période de projection à long terme (tableaux A1.13 et A1.14).

Tableau A1.13

Description des hypothèses de rechange¹

Hypothèse de rechange moins scénario de référence

	Scénario de référence ²	Valeur élevée	Valeur faible
Démographie			
Taux de fécondité (moyenne de naissances par femme)	1,3 naissance	+0,5 naissance	-0,5 naissance
Immigration (% de la population)	0,9	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Espérance de vie à 65 ans	23 ans	+3 ans	-3 ans
Économie			
Taux total de participation à la population active	63,3	+2,0 p.p.	-2,0 p.p.
Moyenne des heures travaillées par semaine (heures)	32,5	+1,0 heure	-1,0 heure
Taux de chômage (%)	6,0	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.
Productivité du travail (%)	0,8	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Taux d'intérêt (%)	3,3	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.

Nota – p.p. = points de pourcentage.

¹ Ces hypothèses de rechange sont appliquées à compter de 2030, sauf pour les changements concernant l'espérance de vie, qui sont appliqués graduellement sur toute la période de projection.

² Le scénario de référence correspond à la moyenne de 2030 à 2055.

Tableau A1.14
Solde budgétaire et dette en 2055-2056 selon les hypothèses de rechange
 en pourcentage du PIB

	Scénario de référence		Valeur élevée		Valeur faible	
	Solde budgétaire	Dette	Solde budgétaire	Dette	Solde budgétaire	Dette
Démographie						
Taux de fécondité	-0,9	37,2	-1,1	40,5	-0,6	33,8
Immigration	-0,9	37,2	-0,4	30,6	-1,4	45,2
Espérance de vie à 65 ans	-0,9	37,2	-1,2	40,3	-0,6	34,6
Économie						
Taux total de participation à la population active	-0,9	37,2	-0,6	32,5	-1,2	42,8
Moyenne des heures travaillées par semaine	-0,9	37,2	-0,6	32,6	-1,2	42,6
Taux de chômage	-0,9	37,2	-1,0	38,9	-0,8	35,6
Productivité du travail	-0,9	37,2	-0,4	30,9	-1,4	44,2
Taux d'intérêt	-0,9	37,2	-1,8	48,5	-0,2	28,0

Renseignements supplémentaires

Sensibilité des projections budgétaires aux chocs économiques

Les variations des hypothèses économiques ont une incidence sur les projections relatives aux revenus et aux charges. Les tableaux qui suivent illustrent la sensibilité du solde budgétaire projeté à différents chocs économiques par rapport aux projections du budget de 2025 :

- Une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel, attribuable en parts égales à un ralentissement de la croissance de la productivité et de celle de l'emploi.
- Une diminution de la croissance du PIB nominal découlant uniquement d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, du taux d'inflation du PIB (à supposer que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB).
- Une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt.

Ces facteurs de sensibilité sont des estimations selon lesquelles l'effet de tout ralentissement de l'activité économique serait réparti proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges, et qui visent à fournir une indication générale de l'incidence des chocs économiques sur les perspectives relatives au solde budgétaire. L'analyse de sensibilité effectuée dans cette section est présentée régulièrement dans les budgets depuis 1994 et est distincte des scénarios optimiste et pessimiste mentionnés plus tôt dans la présente annexe. Les chocs économiques réels peuvent avoir différentes incidences budgétaires. À titre d'exemple, ils peuvent se concentrer dans des secteurs particuliers de l'économie ou avoir des répercussions différentes sur les principales variables économiques (p. ex. l'inflation du PIB et l'inflation de l'IPC peuvent réagir différemment à un choc donné). Comme dans l'ensemble du budget de 2025, les facteurs de sensibilité budgétaires se fondent sur une période de projection de quatre ans.

Tableau A1.15

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

en milliards de dollars

	An 1	An 2	An 4
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-3,0	-3,1	-3,3
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,8	-1,0	-1,1
Taxe sur les produits et services	-0,5	-0,5	-0,6
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total – Revenus fiscaux	-4,5	-4,8	-5,2
Cotisations d'assurance-emploi	0,2	1,0	1,0
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,2
Total – Revenus budgétaires	-4,4	-3,9	-4,4
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux personnes âgées	0,0	0,0	0,0
Prestations d'assurance-emploi	1,1	1,1	1,2
Allocation canadienne pour enfants	0,0	0,1	0,2
Total des principaux transferts aux particuliers	1,1	1,3	1,4
Autres charges de programmes	-0,2	0,0	-0,5
Frais de la dette publique	0,1	0,2	0,6
Total des charges	1,0	1,5	1,4
Solde budgétaire	-5,4	-5,4	-5,9

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel, répartie proportionnellement entre les composantes de revenus et de dépenses, a pour effet de réduire le solde budgétaire de 5,4 milliards de dollars la première année, de 5,4 milliards la deuxième année et de 5,9 milliards la quatrième année (tableau A1.15).

- Les revenus fiscaux de toute provenance diminuent de 4,4 milliards de dollars la première année. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers fléchissent à la suite de la diminution de l'emploi et de l'assiette fiscale sous-jacente. Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés diminuent sous l'effet du recul de la production et des bénéfices. Les rentrées de TPS baissent en raison de la diminution des dépenses de consommation découlant du ralentissement de l'emploi et de la baisse du revenu des particuliers.

- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi augmentent en raison de la hausse du taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui, dans le cadre du mécanisme d'équilibre sur sept ans, est rajusté de manière à compenser la hausse des prestations attribuable au nombre plus élevé de chômeurs, de façon à ce que le solde du Compte des opérations de l'assurance-emploi s'équilibre au fil du temps.
- Les charges augmentent, en raison surtout de la hausse des prestations d'assurance-emploi (compte tenu du nombre plus élevé de personnes au chômage) et des frais de la dette publique (sous l'effet de l'accroissement de l'encours de la dette attribuable à la diminution du solde budgétaire). Cette augmentation est compensée en partie par la baisse d'autres charges de programmes, comme la péréquation, étant donné que le recul du PIB réel se répercute sur le PIB nominal, auquel sont indexés ces paiements.

Tableau A1.16

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

en milliards de dollars

	An 1	An 2	An 4
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,9	-2,7	-2,5
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,8	-1,0	-1,1
Taxe sur les produits et services	-0,5	-0,6	-0,6
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total – Revenus fiscaux	-4,5	-4,5	-4,4
Cotisations d'assurance-emploi	0,0	-0,1	-0,2
Autres revenus	-0,2	-0,2	-0,2
Total – Revenus budgétaires	-4,7	-4,7	-4,9
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux personnes âgées	-0,6	-1,0	-1,1
Prestations d'assurance-emploi	-0,1	-0,2	-0,3
Allocation canadienne pour enfants	0,0	-0,2	-0,3
Total des principaux transferts aux particuliers	-0,7	-1,3	-1,7
Autres charges de programmes	-1,0	-0,9	-2,3
Frais de la dette publique	-0,7	0,1	0,1
Total des charges	-2,4	-2,1	-3,9
Solde budgétaire	-2,3	-2,6	-1,0

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB nominal répartie proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges et découlant uniquement de la diminution de l'inflation du PIB (à supposer que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB) entraîne une réduction du solde budgétaire de 2,3 milliards de dollars la première année, de 2,6 milliards de dollars la deuxième année et de 1,0 milliard de dollars la quatrième année (tableau A1.16).

- La baisse des prix se traduit par une diminution du revenu nominal et, par conséquent, par une diminution des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers. Comme les modalités du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers sont indexées à l'inflation, l'incidence budgétaire de ce scénario est moins importante que celle du choc du PIB réel. En ce qui a trait aux autres sources de revenus fiscaux, les effets négatifs des chocs du PIB réel et du PIB nominal sont similaires.
- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi diminuent à la suite de la baisse des revenus.
- Les autres revenus baissent légèrement, puisque la croissance plus faible des revenus fiscaux entraîne une légère baisse des revenus d'intérêts et de pénalités, et les prix moins élevés se traduisent par une réduction des revenus provenant de la vente de biens et de services.
- La baisse des revenus du gouvernement est compensée en partie par la diminution du coût des programmes législatifs indexés à l'inflation de l'IPC, par exemple les prestations aux personnes âgées, ce qui exerce une pression à la baisse sur les charges de programmes fédéraux. De plus, les autres charges de programmes sont également moins élevées, puisque les coûts de certains programmes sont directement liés à la croissance du PIB nominal, par exemple la péréquation.
- Les frais de la dette publique diminuent la première année en raison de la baisse des coûts associés aux obligations à rendement réel.

Tableau A1.17
Estimation de l'incidence d'une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux
 en milliards de dollars

	An 1	An 2	An 4
Revenus fédéraux	2,5	3,8	6,0
Charges fédérales	7,5	10,1	13,8
Solde budgétaire	-4,9	-6,3	-7,9

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt fait diminuer le solde budgétaire de 4,9 milliards de dollars la première année, de 6,3 milliards la deuxième année et de 7,9 milliards la quatrième année (tableau A1.17). Une hausse des taux d'intérêt a une incidence directe sur les frais estimatifs de la dette publique contractée sur les marchés, et ce, de deux façons. Premièrement, les coûts d'emprunt augmentent à mesure que la dette existante arrive à échéance et est refinancée à des taux d'intérêt plus élevés. Deuxièmement, la hausse des taux d'intérêt vient augmenter le coût prévu des besoins en emprunts futurs. Les frais de la dette publique sont estimés en fonction des attentes actuelles en ce qui concerne l'évolution future des taux d'intérêt, lesquels varient au rythme des conditions économiques.

Il est important de noter que les taux d'intérêt ont également une incidence directe sur les autres revenus et charges du gouvernement et qu'ils ne varient généralement pas de façon isolée. Autrement dit, des taux d'intérêt plus élevés procureraient au gouvernement certains avantages compensateurs, notamment :

- une hausse des revenus tirés des actifs portant intérêt du gouvernement et des revenus d'intérêts et de pénalités perçus sur la dette fiscale, qui sont comptabilisés dans les autres revenus;
- les rajustements à la baisse correspondants faisant réduire l'évaluation des obligations au titre des régimes de retraite et des avantages du personnel, qui ne font pas partie du tableau ci-dessus;
- une augmentation des revenus fiscaux du gouvernement si les augmentations des taux d'intérêt étaient attribuables à une croissance économique plus vigoureuse (dont le tableau ci-dessus ne tient pas compte non plus).

Mesures stratégiques prises depuis l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*

Pour assurer la transparence, le tableau A1.18 présente la liste de toutes les mesures stratégiques prises depuis l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* pour veiller à ce que la population canadienne soit toujours bien servie par les programmes sur lesquels elle compte et que les activités du gouvernement se poursuivent de manière efficiente.

Tableau A1.18
Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé de 2024
en millions de dollars

	Ministère	2024-2025 ¹	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Équité fiscale		4 015	3 989	4 814	5 423	5 969	6 419
Remise can adienne sur le carbone pour les petites entreprises : imposition ²	—	0	13	26	0	0	0
Annulation de l'augmentation proposée de l'impôt sur les gains en capital et mesures connexes ³	---	1 600	3 100	3 825	4 540	5 060	5 510
Élimination de la taxe sur les services numériques ²	—	2 300	900	900	900	900	900
Prolongation du crédit d'impôt pour l'exploration minière ^{2,*}	—	0	80	55	-25	0	0
Renouvellement de la subvention du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt	ARC	0	7	0	0	0	0
Prolongation du délai de déclaration des dons de bienfaisance ²	—	115	-115	0	0	0	0
Modification des plafonds de déduction des frais d'automobile ²	---	0	4	8	8	9	9
Énergie, transport, environnement et infrastructure		23	807	850	1 196	1 124	784
Appuyer les principales activités de la Régie de l'énergie du Canada	REC	0	9	0	0	0	0
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>		0	-9	0	0	0	0
Soutien pour le chemin de fer de la baie d'Hudson et le port de Churchill ^{2,*}	TC,	0	36	36	36	36	36
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	PrairiesCan	0	-22	-22	0	0	0
Financement pour le codéveloppement du train à grande vitesse ^{2,*}		151	640	747	1 073	1 013	730
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	Multiples ⁴	0	-79	-53	-53	-53	-53
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-128	0	0	0	0	0
Réduire les coûts de transport dans le Canada atlantique ^{2,†}	TC, MAI	0	107	116	121	128	72
Renouveler le Système d'information sur le commerce et le transport	TC	0	5	0	0	0	0
Défendre l'industrie canadienne du bois d'œuvre résineux	AMC	0	31	0	0	0	0

	Ministère	2024-2025 ¹	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Garantir l'accès au marché des produits agroalimentaires et des produits de la mer ²	ACIA	0	6	0	0	0	0
Renouveler le Programme de protection du poisson et de son habitat ^{2,*}	MPO	0	84	0	0	0	0
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles		0	-12	0	0	0	0
Financement pour le Bureau de gestion des projets nordiques	CanNor	0	1	0	0	0	0
Construction du Yukon Gathering Place ^{2,*}	CanNor	0	10	27	19	0	0
Financement pour la Corporation du pont International de la Voie Maritime	TC	0	1	0	0	0	0
Appuyer les infrastructures favorisant l'accès au logement et la protection contre les inondations près du secteur riverain de Toronto ^{2,*}	LICC	0	99	102	95	67	70
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier		0	-99	-102	-95	-67	-70
Sécurité nationale et défense		262	172	120	-148	-368	-284
Accroître la présence militaire canadienne dans le Nord ^{2,*}	MDN	0	93	112	119	123	127
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles		0	-31	-32	-32	-32	-33
Construction des destroyers de classe Fleuves et rivières ^{2,*}		181	151	87	117	121	295
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier et provenant des ressources ministérielles actuelles	MDN	-111	-303	-206	-341	-399	-544
Construire des brise-glaces polaires ^{2,*}	MDN ⁵	1	25	4	4	4	4
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier		-1	-1	-1	-1	-1	-1
Maintenir les services de remorqueurs d'urgence sur la côte Ouest du Canada	MDN ⁵	0	27	15	0	0	0
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles		0	-15	0	0	0	0
Initiative d'affrètement ponctuel de la Garde côtière canadienne	MDN ⁵	0	5	5	5	5	0

	Ministère	2024- 2025 ¹	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Projet de capacité future en matière d'avions de chasse ^{2,*}	MDN	200	265	374	401	585	939
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles		-12	-134	-249	-390	-744	-1 062
Renouvellement et modernisation de la flotte aérienne*	GRC	0	0	9	26	30	39
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles et autres revenus		0	-2	-20	-66	-70	-58
Augmenter la capacité de protéger le processus électoral contre les menaces ²	Élections	0	5	10	10	10	10
Moins : Réduction de l'autorisation législative		0	-1	-1	-1	-1	-1
Protéger la 45 ^e élection générale du Canada ²	BCP, AMC	1	58	0	0	0	0
Maintenir la surveillance de la sécurité nationale et du renseignement	Multiples ⁶	0	13	0	0	0	0
Défendre les droits à la vie privée des Canadiens ²	CPVP	0	3	0	0	0	0
Appuyer la Stratégie nationale de cybersécurité du Canada ²	SP, CST	4	14	14	2	2	2
Le Canada dans le monde		101	172	-4	-18	-37	-27
Évacuation des Canadiens au Liban et en Haïti	Multiples ⁷	66	0	0	0	0	0
Fournir un soutien pour mettre fin aux crises qui s'aggravent au Moyen-Orient, au Yémen, au Soudan et dans la République démocratique du Congo ⁸	AMC	190	0	0	0	0	0
Moins : Fonds provenant du Compte de crise de l'enveloppe de l'aide internationale		-190	0	0	0	0	0
Administrer le régime d'autorisation de l'aide humanitaire en vertu du Code criminel	SP, GRC, AMC	0	8	8	0	0	0
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles		0	-2	-2	0	0	0
Décret de remise de la surtaxe de la Chine (2024) ^{2,9}	—	5	178	1	0	0	0
Décret imposant une surtaxe sur les marchandises en acier et les marchandises en aluminium ^{2,9}	---	0	-27	-41	-41	-41	-41

	Ministère	2024-2025 ¹	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Assurer la sécurité du Sommet du G7 ^{2,*}	GRC	45	1	1	1	1	0
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles		-15	0	0	0	0	0
Produits livrables pour le Sommet du G7 ^{2,*}	Multiples ¹⁰	0	59	111	37	14	23
Moins : Fonds provenant du Fonds pour les priorités stratégiques de l'enveloppe de l'aide internationale		0	-44	-81	-15	-11	-10
Sécurité publique		182	105	40	3	3	3
Intervention liée aux feux de forêt de Jasper et reconstruction du parc national Jasper ^{2,*}	PC	133	43	27	3	3	3
Soutien de l'assurance-emploi pour les travailleurs affectés par les feux de forêt ²	EDSC	2	3	1	0	0	0
Reconnaître les services des premiers répondants	SP	0	29	0	0	0	0
Renforcer la sécurité publique dans la capitale nationale	SP	0	3	0	0	0	0
Lutter contre la conduite avec facultés affaiblies par la drogue*	SP, GRC, ASFC	0	9	0	0	0	0
Soutenir les établissements correctionnels fédéraux	SCC	47	0	0	0	0	0
Soutenir le Programme indépendant pour le sport sécuritaire du Canada	PCH	0	4	0	0	0	0
Renforcer la résilience des Canadiens face à la désinformation en ligne grâce à l'Initiative de citoyenneté numérique ²	PCH	0	15	13	0	0	0
Santé, immigration, culture et communautés		22	2 563	627	368	524	784
Poursuivre les efforts contre la peste porcine africaine ²	ASFC, ACIA	0	6	0	0	0	0
Renouveler la réponse du Canada pour lutter contre la grippe aviaire (H5N1) ^{2,*}	ACIA	0	27	0	0	0	0
Moderniser le cadre de surveillance de la biosécurité au Canada	ASPC	0	0	8	8	7	7
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles		0	0	-7	-7	-6	-6
Renouveler les programmes de salubrité des aliments ²	ACIA, SC	0	16	0	0	0	0

	Ministère	2024-2025 ¹	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Appuyer la réglementation sur le cannabis ^{2,*}		0	164	32	31	31	21
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>	Multiples ¹¹	0	-75	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		0	-11	0	0	0	0
Appuyer et renouveler les investissements pour la sécurité alimentaire dans le Nord ²	RCAANC	20	35	0	0	0	0
Appuyer la collecte de données biométriques et le réseau mondial de centres de réception des demandes de visa du Canada	IRCC	0	16	20	14	0	0
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>		0	-16	-20	-14	0	0
Stabiliser le Programme des travailleurs étrangers temporaires ²	EDSC	0	54	0	0	0	0
Offrir des logements temporaires pour les personnes qui demandent l'asile ²	IRCC	0	67	0	0	0	0
Offrir des soins de santé aux personnes qui demandent l'asile et le statut de réfugié	IRCC	0	598	411	0	0	0
Système d'octroi de l'asile et capacité d'aide juridique	IRCC, ASFC, JUS	0	189	187	103	0	0
Appuyer la capacité juridique fédérale	JUS	0	40	0	0	0	0
Secrétariat de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et de la lutte contre le racisme	BCP	0	2	0	0	0	0
Équité, diversité et inclusion dans le sport	PCH	0	8	0	0	0	0
Veiller à ce que le Canada remplisse ses obligations aux termes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies	CCDP	0	1	0	0	0	0
Appuyer les pratiques kasher et halal dans la production de viande rouge ²	AAC, ACIA	2	16	16	2	2	2
Laissez-passer Un Canada fort de 2025 ²	Multiples ¹²	0	96	0	0	0	0
Appuyer l'Office national du film*	ONF	0	4	0	0	0	0
Investir dans CBC/Radio-Canada ²	SRC	0	42	0	0	0	0
Maintenir les Mesures spéciales pour appuyer le journalisme	PCH	0	13	0	0	0	0

	Ministère	2024- 2025 ¹	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Soutenir les musées nationaux du Canada*	Multiples ¹³	0	12	0	0	0	0
Maintenir les services d'accès à la justice dans le Nord	SPPC	0	8	0	0	0	0
Bonifier le Fonds pour le logement abordable*		0	0	0	0	3	6
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	SCHL	0	-5	-6	-6	-7	-7
Prolonger les Accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ¹⁴	EDSC	0	0	0	251	509	775
Prolonger les augmentations des bourses et prêts d'études canadiens ²	EDSC	0	1 212	-19	-17	-16	-14
Créer plus de possibilités d'apprentissage en milieu de travail pour les étudiants de niveau postsecondaire ²	ISDE	0	6	3	1	0	0
Continuer de soutenir la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat ²	ISDE	0	39	0	0	0	0
Réconciliation avec les Autochtones		773	2 489	208	52	54	54
Financement pour l'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations	SAC	0	155	0	0	0	0
Poursuivre la mise en œuvre de la <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i> ²	RCAANC, SAC, JUS	0	219	195	47	48	48
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		0	-5	-6	-6	-6	-6
Continuer de soutenir l'Initiative : Les enfants inuits d'abord ²	SAC	61	122	0	0	0	0
Continuer de soutenir le principe de Jordan ²	SAC	0	1 033	0	0	0	0
Appui à l'intervention en matière de gestion d'urgence et aux activités de rétablissement dans les réserves ²	SAC	706	111	0	0	0	0
Renouveler le soutien à la cartographie des inondations survenues dans les réserves ²	RCAANC	0	6	0	0	0	0
Transférer aux communautés des Premières Nations la prestation de services en matière d'infrastructure et de logement ²	SAC	0	21	0	0	0	0

	Ministère	2024-2025 ¹	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Renouveler les Programmes urbains pour les peuples autochtones ²	SAC	0	34	0	0	0	0
Maintenir le Programme d'aide à la vie autonome pour les Premières Nations ²	SAC	0	60	0	0	0	0
Renouveler le soutien à l'Association touristique autochtone du Canada ²	SAC	0	1	0	0	0	0
Renouveler le Fonds pour le tourisme autochtone	ISDE	0	6	0	0	0	0
Faire progresser la souveraineté des données autochtones ²	SAC	0	26	0	0	0	0
Restructurer la politique sur les ajouts aux réserves ²	RCAANC, SAC	0	14	0	0	0	0
Gestion continue des revendications liées aux expériences vécues dans l'enfance par les Autochtones ²	RCAANC	0	8	7	0	0	0
Renouveler le soutien financier pour la tenue de négociations avec les Premières Nations ²	RCAANC	0	5	0	0	0	0
Services de santé non assurés ²	SAC	0	665	0	0	0	0
Veiller au respect des obligations fédérales prévues dans le contrat de mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut renouvelé ²	RCAANC, CanNor	10	12	15	15	16	16
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-4	-4	-4	-4	-4	-4
Gouvernement efficace		166	2 380	1 762	198	-461	-489
Rajustements d'Anciens Combattants Canada pour les variations des coûts non discrétionnaires ²	ACC	1	43	42	42	42	42
Rajustements d'Affaires mondiales Canada pour les variations des coûts non discrétionnaires	AMC	69	65	69	69	69	69
Renouveler le financement des agences de développement régional*	APECA, DEC, PrairiesCan	0	0	153	153	153	153
Faciliter le financement des grands projets	FIN	0	0	2	2	2	2
Protéger les Canadiens contre les menaces à la santé publique ²	ASPC	0	138	215	0	0	0

	Ministère	2024-2025 ¹	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Soutenir le Commissariat à l'intégrité du secteur public ²	ISPC	0	1	1	1	1	1
Appuyer les Opérations du Cap-Breton dans la gestion des responsabilités héritées ²	SPAC	0	5	1	4	4	4
Rajustement de 2024-2025 de la subvention pour l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration ²	IRCC	92	0	0	0	0	0
Protection des prix et du volume pour les biens immobiliers fédéraux ²	SPAC	0	73	73	0	0	0
Administration d'un mécanisme proactif d'équité salariale dans l'ensemble du gouvernement fédéral ²	SCT	0	4	0	0	0	0
Améliorer l'administration de la paye du gouvernement ²	SPAC, SCT, CFP	0	786	807	0	0	0
Obligations pour les régimes d'avantages sociaux des employés du secteur public fédéral ¹⁵	SCT	0	596	0	0	0	0
Rajustement des prix du loyer d'Emploi et Développement social Canada	EDSC	0	8	8	8	8	8
<i>Moins : Fonds du compte du RPC</i>		0	-1	-1	-1	-1	-1
Appuyer les tribunaux du Canada	SCADATA	0	5	0	0	0	0
Poursuivre l'administration du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété ²	ARC	0	25	0	0	0	0
Mettre en place une nouvelle politique de remboursement des demandes de passeport ²	AMC	4	2	2	1	0	0
Stabiliser le Programme de passeport		0	90	9	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles et autres revenus</i>	IRCC	0	-37	-9	-18	-18	-18
Améliorer le soutien technique pour le compte Mon dossier Service Canada	EDSC	0	14	15	0	0	0
<i>Moins : Fonds du compte du RPC</i>		0	-1	-1	0	0	0
Assurer la délivrance en temps opportun des numéros d'assurance sociale	EDSC	0	5	5	5	0	0
Stabiliser la prestation des services pour le Régime d'assurance-emploi ²	EDSC	0	404	402	416	0	0

	Ministère	2024- 2025 ¹	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Appuyer la capacité et la maintenance du système de prestations d'urgence	ARC	0	5	0	0	0	0
Appuyer le programme de la Sécurité de la vieillesse ²	EDSC	0	143	210	211	0	0
Assurer l'intégrité des prestations d'urgence liées à la COVID-19	EDSC	0	6	0	0	0	0
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi pour des mesures comprises dans le budget de 2025		0	0	-240	-695	-721	-749
Contre-mesures et remises¹⁶		-359	-4 025	-16	0	0	0
Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (2025) (Revenu) ²		-273	-2 300	0	0	0	0
Remises et autres exonérations de droits attendues	---	0	662	0	0	0	0
Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (acier et aluminium, 2025) (Revenu) ²		-86	-3 200	0	0	0	0
Remises et autres exonérations de droits attendues	---	0	1 524	0	0	0	0
Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (véhicules automobiles 2025) (Revenu) ²		0	-3 222	-72	0	0	0
Remises et autres exonérations de droits attendues	---	0	2 511	56	0	0	0
Revenus		-359	-8 722	-72	0	0	0
Remise et autres exonérations de droits attendues		0	4 697	56	0	0	0
Répercussions financières de mesures ne pouvant être annoncées ¹⁷		-94	392	683	-232	-1 691	-1 337
Compensation pour l'incidence de 2024-2025 figurant dans l'évolution de la situation économique et budgétaire (tableau A1.6)		-5 091	—	—	—	—	—
Incidence budgétaire nette – Total des mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé de 2024		0	9 043	9 083	6 843	5 117	5 908
Dont des investissements en capital ¹⁸ :		-20	962	1 117	1 465	1 512	1 051

*Mesure qui comprend des fonds classés comme des investissements en capital.

¹ En raison de la dissolution du Parlement, les fonds n'ont peut-être pas été utilisés en 2024-2025, mais ils sont indiqués à l'exercice pour lequel ils étaient prévus initialement.

² Mesure annoncée précédemment ou incluse dans le Budget principal des dépenses de 2025-2026.

³ Le budget des dépenses lié à l'annulation de l'augmentation proposée de l'impôt sur les gains en capital comprend aussi l'annulation de l'incitatif aux entrepreneurs canadiens ainsi que l'annulation de la proposition de permettre la totalité des déductions pour les frais relatifs à des ressources au titre de l'impôt minimum de remplacement.

- ⁴ Les organisations qui reçoivent un financement sont Alto (anciennement VIA HFR – VIA TGF Inc.), TC, VIA Rail Canada, RCAANC, LICC, le MPO, l'OTC et ECCC.
- ⁵ Financement attribué à la Garde côtière canadienne (GCC), qui relevait du MPO au moment de la décision. La GCC a été intégrée au MDN le 2 septembre 2025.
- ⁶ Les organisations qui reçoivent un financement sont le BCP, JUS, l'ASFC, SP, la GRC et le SCRS.
- ⁷ Les organisations qui reçoivent un financement sont AMC, le MDN, IRCC, EDSC et l'ASFC.
- ⁸ Comprend une aide essentielle à la population de Gaza, de la Cisjordanie, de la Syrie et du Liban, annoncée en mars 2025.
- ⁹ Les estimations tiennent compte des remises et autres exonérations de droits.
- ¹⁰ Les organisations qui reçoivent un financement sont FIN, AMC, le CNRC, le CRSNG et RNCan.
- ¹¹ Les organisations qui reçoivent un financement sont SC, l'ASPC, la GRC, l'ASFC et les IRSC.
- ¹² Les organisations qui reçoivent un financement sont la CCBN, le MBAC, le MCH, le MCDP, le MCIQ, le MCN, le MSTC, PCH, VIA Rail et PC.
- ¹³ Les organisations qui reçoivent un financement sont la CCBN, le MBAC, le MCH, le MCDP, le MCIQ et le MCN.
- ¹⁴ Le financement qui avait été annoncé le 6 mars ne tenait compte que des montants des 11 provinces et territoires qui avaient conclu une entente ou une entente de principe.
- ¹⁵ Financement non discrétionnaire des coûts payés par l'employeur pour les programmes d'assurance du personnel, notamment les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance invalidité.
- ¹⁶ Les montants figurant dans le tableau tiennent compte de la prévision des revenus nets ajustés pour la durée de la période de prévision, tandis que le graphique A1.1, intitulé « Revenu net perçu relativement aux contre-mesures imposées aux États-Unis », n'indique que les revenus nets évalués jusqu'à maintenant.
- ¹⁷ L'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées est présentée de manière agrégée. Elle comprendrait des provisions pour des décisions prévues du Cabinet qui n'ont pas encore été prises (y compris le recours à de telles provisions provenant de mises à jour ou de budgets antérieurs) et pour des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité de données commerciales, de négociation, de conventions et de litiges.
- ¹⁸ Les totaux tiennent compte des montants classés comme des investissements en capital pour les mesures dans le tableau.

Glossaire des titres abrégés

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ACSTA	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien
APECA	Agence de promotion économique du Canada Atlantique
SCADATA	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs
CanNor	Agence canadienne de développement économique du Nord
CISR	Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
SRC	Société Radio-Canada
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
GCC	Garde côtière canadienne
DEC	Développement économique Canada pour les régions du Québec
REC	Régie de l'énergie du Canada
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
CCDP	Commission canadienne des droits de la personne
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
MCH	Musée canadien de l'histoire
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
MCDP	Musée canadien pour les droits de la personne
MCIQ	Musée canadien de l'immigration du Quai 21
MCN	Musée canadien de la nature
ARC	Agence du revenu du Canada
SCC	Service correctionnel Canada
CST	Centre de la sécurité des télécommunications Canada
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité
OTC	Office des transports du Canada
MPO	Pêches et Océans Canada

MDN	Ministère de la Défense nationale
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
Élections	Bureau du directeur général des élections du Canada
EDSC	Emploi et Développement social Canada
FIN	Finances Canada
AMC	Affaires mondiales Canada
SC	Santé Canada
LICC	Logement, Infrastructures et Collectivités Canada
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
SAC	Services aux Autochtones Canada
ISDE	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
JUS	Ministère de la Justice
MAI	Marine Atlantique S.C.C.
CCBN	Commission des champs de bataille nationaux
MBAC	Musée des beaux-arts du Canada
ONF	Office national du film
MSTC	Musée des sciences et de la technologie du Canada
CNRC	Conseil national de recherches du Canada
RNCan	Ressources naturelles Canada
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
CPVP	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
PC	Parcs Canada
PCH	Patrimoine canadien
BCP	Bureau du Conseil privé
ASPC	Agence de la santé publique du Canada
SPPC	Service des poursuites pénales du Canada
PrairiesCan	Développement économique Canada pour les Prairies
SP	Sécurité publique Canada
CFP	Commission de la fonction publique
ISPC	Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
GRC	Gendarmerie royale du Canada
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
TC	Transports Canada
ACC	Anciens combattants Canada

Annexe 2

Cadre de budgétisation des investissements en capital

Accroître la capacité de production du Canada

Le gouvernement a annoncé le 6 octobre 2025 l'adoption d'un cadre de budgétisation des investissements en capital. Il s'agit là d'une nouvelle approche pour établir les budgets qui fait des investissements en capital une priorité nationale. Ce cadre aide à distinguer les dépenses de fonctionnement courantes des investissements en capital (qui se définissent, au sens large, comme les dépenses qui appuient la formation de capital). Il permettra au gouvernement de déterminer les initiatives qui se traduisent par des rendements économiques à long terme et de les classer par ordre de priorité. Ce cadre améliore aussi la transparence afin d'aider les Canadiens et les Canadiennes à mieux comprendre les mécanismes qui permettent de financer les services d'aujourd'hui et d'assurer la prospérité de demain.

Exemple d'investissement en capital : renforcer la capacité de fret des aéroports

La capacité de fret des aéroports est essentielle pour renforcer les chaînes d'approvisionnement des communautés et des entreprises. Chaque année, les dépenses de fonctionnement couvrent des coûts récurrents concernant, par exemple, les manutentionnaires de fret, l'assistance au sol, le personnel d'entretien, le carburant et les services publics nécessaires au fonctionnement de ces services de fret. Ces **dépenses de fonctionnement** sont essentielles à la prestation d'un service efficient et fiable, mais ne contribuent pas directement à la formation de capital.

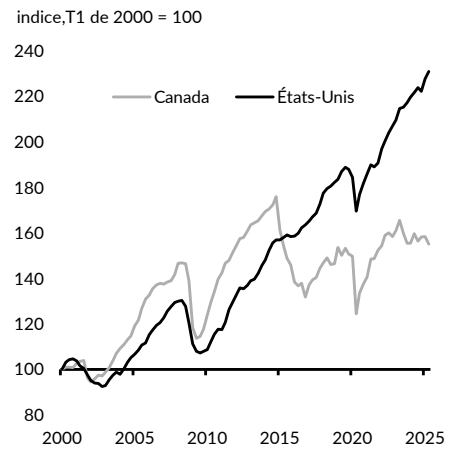
D'un autre côté, le renforcement de la capacité de fret constitue un **investissement en capital**. La construction d'entrepôts, la mise à niveau des installations de la chaîne du froid et le renforcement des voies de circulation des avions-cargos permettent la création d'actifs à long terme qui servent à transporter les biens plus efficacement. Ces mises à niveau entraînent une diminution des délais et le déplacement de plus de marchandises par heure. Par conséquent, les biens sont acheminés aux entreprises plus rapidement et la fiabilité du service offert aux communautés est accrue. Les avantages

s'accumulent d'une année à l'autre, l'utilisation quotidienne des nouveaux actifs entraînant une augmentation de la valeur. Il en résulte une augmentation de la productivité et des investissements des entreprises.

C'est pourquoi il est important de disposer d'un cadre de budgétisation des investissements en capital. Cet outil distingue le coût des dépenses de fonctionnement courantes de celui qui est associé à la création d'actifs à long terme. Le gouvernement est donc plus à même d'établir ses priorités et de produire des résultats à long terme pour la population canadienne.

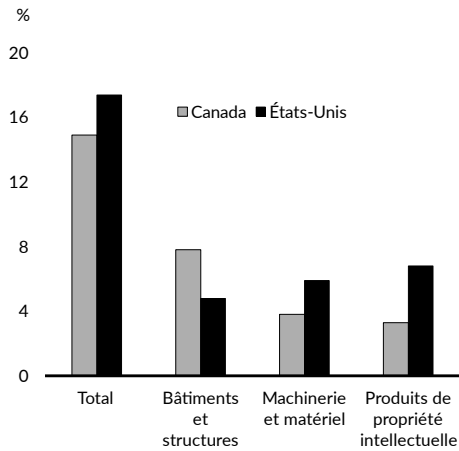
Les investissements en capital constituent le fondement de la croissance économique. Les investissements en capital stimulent la productivité du Canada, aident à offrir davantage d'emplois mieux rémunérés et soutiennent l'amélioration du niveau de vie à long terme pour l'ensemble de la population canadienne. Alors que les investissements des entreprises américaines ont augmenté de façon continue, ceux des entreprises canadiennes sont demeurés sensiblement les mêmes depuis 2015 (graphique A2.1). La croissance du pays a été ralentie par la faible productivité liée au faible investissement dans le capital des entreprises, en particulier dans les domaines de la machinerie, de l'équipement et des actifs incorporels comme la propriété intellectuelle (graphique A2.2). Dans une économie mondiale de plus en plus façonnée par l'évolution de la dynamique commerciale et l'adoption rapide de l'intelligence artificielle, cet écart pèse sur la compétitivité et la résilience. Pour inverser cette tendance, le Canada doit adopter une nouvelle approche en matière d'investissement en capital, en renouvelant l'engagement des secteurs public et privé afin de faire des investissements en capital favorisant la croissance une priorité nationale. Le Cadre de budgétisation des investissements en capital veille à ce que la croissance et la productivité soient au cœur de l'architecture de planification budgétaire dans l'ensemble du gouvernement fédéral.

Graphique A2.1 - Investissement non résidentiel réel des entreprises depuis 2000, Canada et États-Unis, T1 de 2000 au T2 de 2025



Sources : Statistique Canada; Bureau of Economic Analysis; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique A2.2 - Investissement non résidentiel en proportion du PIB, Canada et États-Unis, 2023



Sources : Organisation de coopération et de développement économiques; calculs du ministère des Finances Canada

Le Cadre de budgétisation des investissements est fondé sur des pratiques établies de gestion des finances publiques utilisées dans des économies avancées, puis adaptées à la réalité du Canada. Le Royaume-Uni, par exemple, sépare les dépenses en capital (investissement dans les actifs à long terme) des dépenses courantes aux fins de planification, d'établissement de rapports et de contrôle, conformément à ses comptes macroéconomiques nationaux. Dans le même ordre d'idée, Singapour distingue les dépenses de fonctionnement des dépenses de « développement », qui sont des investissements à long terme favorisant le développement économique et l'aide sociale. Le gouvernement de Singapour ne peut effectuer des emprunts que pour financer des investissements en capital importants sur le plan national. Ses autres dépenses doivent généralement être couvertes par les revenus. Cette approche vise la viabilité financière et l'équité intergénérationnelle : la dette contractée aujourd'hui est liée aux actifs qui profiteront aux générations futures.

Le tableau A2.1 compare les approches en matière de budgétisation des investissements en capital du Royaume-Uni, de Singapour, des provinces canadiennes et du gouvernement fédéral canadien.

Tableau A2.1
 Comparaison des cadres de gestion du capital

	Royaume-Uni	Singapour	Provinces canadiennes	Gouvernement fédéral (budget de 2025)
Répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées dans les budgets	Oui	Oui	Partiellement ¹	Oui
Certains investissements en capital exclus des contraintes liées au déficit propres à un ordre de gouvernement	Oui	Oui	Oui ²	Oui
<i>par type :</i>				
Amortissement des immobilisations	Non	Non	Non	Oui
Acquisitions d'immobilisations corporelles ³	Oui ⁴	Certaines ⁵	S.O. ⁶	S.O. ⁷
Acquisition d'immobilisations incorporelles ³	Oui ⁴	Non	S.O. ⁸	S.O. ⁷
Transferts de capitaux à d'autres niveaux du gouvernement	Oui	Non	Non ⁹	Oui
Transferts de capitaux au secteur privé	Oui	Non	Non ⁹	Oui
Crédits d'impôt sur le revenu des sociétés	Non	Non	Non	Oui

¹ De façon générale, dans les principaux tableaux budgétaires, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital ne sont pas séparées. Les principaux indicateurs financiers sont fondés sur la même base comptable pour présenter les résultats financiers réels, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Toutefois, les provinces présentent également un plan d'immobilisations ou d'infrastructure dans le cadre de leur budget principal ou de façon distincte.

² Ce ne sont pas toutes les provinces qui font l'objet de contraintes explicites liées à un déficit.

³ Aux fins de comparaison, cette expression ne fait référence qu'aux biens en capital qui seront amortis au cours de leur vie utile dans le cadre des pratiques comptables de chaque gouvernement.

⁴ Le budget du Royaume-Uni présente explicitement, dans ses principaux tableaux budgétaires, l'acquisition nette de capital (en excluant l'amortissement) comme faisant partie de la composante budgétaire de « l'investissement net dans le secteur public », qui est elle-même exclue de leur règle de stabilité (budget courant).

⁵ À Singapour, seule une petite partie des dépenses en capital est exclue de la contrainte du budget équilibré sur l'ensemble du mandat du gouvernement. Ces dépenses sont limitées à celles concernant des projets ayant de la valeur d'un point de vue national (au moins quatre milliards de dollars de Singapour; durée de vie d'au moins 50 ans; avantages en matière de productivité ou de durabilité; propriété gouvernementale). Elles sont assujetties à une limite fixe de 90 milliards de dollars de Singapour. L'incidence budgétaire de ces projets est liée à l'amortissement des actifs au cours de leur durée de vie utile, après la construction.

⁶ Les provinces canadiennes présentent habituellement les montants liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles dans leur plan d'immobilisations ou d'infrastructure, et non dans les principaux tableaux budgétaires. Conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, les dépenses d'amortissement, plutôt que les coûts d'acquisition, sont incluses dans les principaux indicateurs de solde budgétaire des provinces.

⁷ Dans le Cadre de budgétisation des investissements en capital, cet aspect n'est pris en compte qu'en fonction de l'amortissement du capital.

⁸ Certaines provinces incluent les immobilisations incorporelles dans leurs plans d'immobilisations ou d'infrastructure.

⁹ Certaines provinces présentent les transferts de capitaux aux municipalités et au secteur privé dans leurs plans d'immobilisations ou d'infrastructure. Ces transferts sont compris dans le solde budgétaire, conformément aux mêmes principes comptables que les résultats financiers réels et, le cas échéant, sont visés par une contrainte liée au déficit.

Définition et catégories

Le Cadre de budgétisation des investissements en capital permet d'uniformiser le classement des dépenses, y compris les dépenses fiscales, qui contribuent à la formation de capital (appelée ici « investissement en capital »), tout en conservant les catégories préexistantes utilisées dans les budgets et les rapports financiers.

Dans ce cadre, les investissements en capital sont généralement définis comme toute dépense publique ou tout incitatif fiscal qui contribue à la formation de capital dans le secteur public ou privé, et qui figurent directement au bilan du gouvernement ou à celui d'une entité du secteur privé, d'une communauté autochtone ou d'un autre ordre de gouvernement. Selon cette définition générale, l'objectif est de mettre l'accent sur les investissements en capital qui répondent aux critères suivants :

- **Conditionnalité** – lorsque le bénéficiaire du financement est tenu d'investir dans la formation de capital pour profiter de l'avantage.
- **Lien clair** – lorsque les dépenses favorisent ou permettent des investissements en capital dans des secteurs ou des projets identifiables.

Selon les critères ci-dessus, les dépenses du gouvernement fédéral qui constituent des investissements en capital sont catégorisées comme suit :

- **Transferts en capital** – transferts à d'autres ordres de gouvernement et à des organisations qui sont expressément destinés à être investis par le bénéficiaire dans des infrastructures ou des actifs productifs.
 - Les paiements de transfert et toutes les autres formes de soutien sont considérés comme étant des investissements en capital lorsque le destinataire (p. ex. une province ou un territoire, une communauté autochtone, une organisation sans lien de dépendance ou une organisation du secteur privé) doit utiliser les fonds pour bâtir, acquérir ou améliorer des immobilisations, et fournir des rapports au gouvernement fédéral aux fins de surveillance. Les transferts sans restriction sont pris en compte dans le budget de fonctionnement courant. Au sein des infrastructures autochtones, y compris dans le cas des transferts en vertu des traités modernes, de l'autonomie gouvernementale, de nouvelles relations financières et d'ententes semblables, les critères sont appliqués de la même manière que pour l'autodétermination.

- **Incidatifs fiscaux axés sur le capital** – dépenses fiscales qui encouragent la nouvelle formation de capital.
 - Les dépenses fiscales (qui sont surtout liées à l'impôt sur le revenu des sociétés) sont considérées comme étant des investissements en capital lorsque la mesure encourage directement l'investissement en capital plutôt que les opérations quotidiennes.
- **Amortissement des immobilisations fédérales** – dépenses comptabilisées de telle sorte que le coût des immobilisations détenues ou contrôlées par le gouvernement fédéral est réparti sur leur durée de vie utile.
 - C'est conforme à la manière dont est présenté l'amortissement des immobilisations fédérales dans les Comptes publics du Canada, qui s'appuient sur les normes comptables du secteur public canadien.
 - Les immobilisations fédérales comprennent les immeubles, la machinerie et l'équipement, les aéronefs, etc.
- **Recherche et développement du secteur privé** – financement direct ou incitatifs fiscaux pour des activités de recherche et développement qui permettent la commercialisation ou l'expansion et qui augmentent la capacité de production.
 - L'accent est mis sur la recherche et le développement dans le secteur privé, compte tenu du rapport plus direct de ce dernier avec la commercialisation et la production, et de son lien plus étroit avec la formation de capital.
- **Soutien pour débloquer des investissements en immobilisations du secteur privé à grande échelle** – accords contractuels avec les promoteurs de projets prévoyant des subventions d'exploitation exceptionnelles et importantes, destinées à débloquer de manière progressive les investissements en immobilisations à grande échelle du secteur privé.
 - Bien que les transferts aux entités du secteur privé visent expressément à soutenir les coûts de fonctionnement, ils sont effectués dans le cadre d'une entente contractuelle exigeant que le bénéficiaire réalise les investissements en capital prévus. Ils sont donc considérés comme étant des investissements en capital aux termes du cadre.
- **Mesures pour augmenter le parc de logements** – mesures visant à accélérer l'offre de nouveaux logements.
 - Il s'agit d'initiatives qui contribuent à la formation de capital dans le

secteur privé, notamment par la construction de nouvelles habitations, ainsi que de celles qui stimulent la productivité des activités dans le secteur de la construction au moyen de programmes d'envergure à l'échelle.

Les dépenses qui ne sont pas classées dans les investissements en capital sont considérées comme des dépenses de fonctionnement courantes. Elles comprennent les dépenses publiques importantes, comme les transferts aux particuliers, les transferts au titre de la santé et des programmes sociaux, ainsi que les coûts liés aux opérations et aux services gouvernementaux, y compris les salaires et les avantages sociaux. Ces dépenses demeurent essentielles à la prestation des services et représentent la plus grande partie des dépenses gouvernementales.

Conformément à la présentation du budget fédéral et selon le Cadre de budgétisation des investissements en capital, les coûts prévus en matière d'investissements en capital sont aussi établis selon la comptabilité d'exercice intégrale. L'utilisation d'une méthode comptable constante aide à mieux comprendre l'incidence sur l'équilibre budgétaire des changements concernant les investissements en capital, en plus de favoriser la comparabilité.

De façon générale, les coûts financiers des investissements en capital prévus pour la période budgétaire sont semblables selon la méthode de la comptabilité de caisse ou celle de la comptabilité d'exercice pour une année donnée, sauf un certain décalage temporaire dans le cas des immobilisations du gouvernement fédéral, des prêts et des garanties. À titre d'exemple, dans le cadre de la comptabilité d'exercice, les coûts (selon la comptabilité de caisse) d'acquisition d'immobilisations du gouvernement fédéral, comme les terrains, les immeubles, et l'équipement et d'autres biens comme les ponts sont capitalisés, inscrits comme un bien et, sauf dans le cas des terrains, amortis dans les charges au cours de la durée de vie utile des biens en question. Dans le cas des prêts, l'incidence sur la comptabilité de caisse découle du versement et du remboursement des prêts, tandis que les coûts selon la comptabilité d'exercice témoignent des indemnités comptabilisées pour refléter les conditions avantageuses des prêts, ainsi la possibilité de recouvrer les montants et le risque de perte.

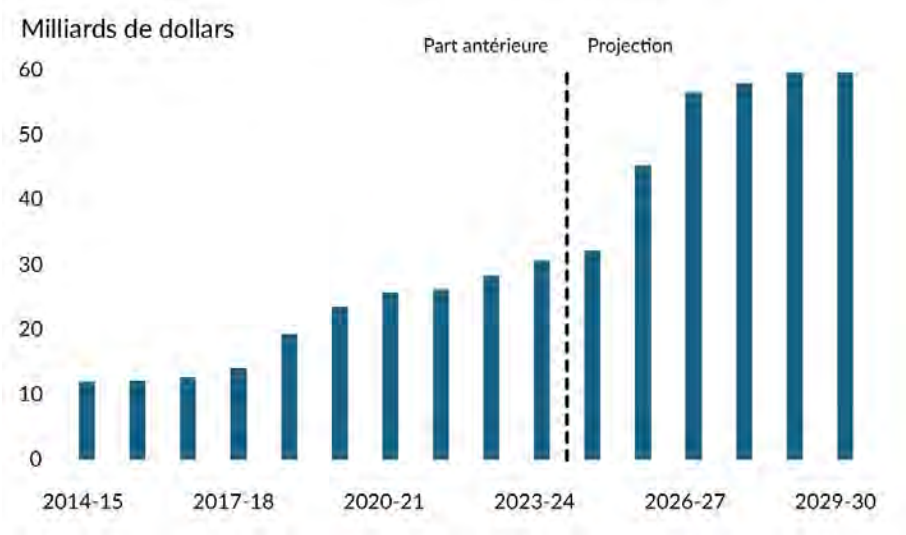
Selon la comptabilité de caisse, le coût financier total des investissements en capital présentés dans le budget de 2025 s'élèverait à approximativement 450,6 milliards de dollars sur cinq ans.

Prévisions détaillées des investissements en capital

Le tableau A2.2 présente plus en détail les prévisions en matière d'investissements en capital majeurs, qui sont réparties selon les six catégories du Cadre. Des données historiques sont fournies dans le tableau A2.3. À moins d'avis contraire, ces prévisions sont fondées sur les estimations du ministère des Finances Canada. Dans les prochains mois, le Ministère travaillera avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et les organisations participantes pour élaborer une approche en matière de production de rapports continue sur les investissements en capital. On tirera alors parti de sources existantes dans la mesure du possible.

Les investissements en capital pour la période budgétaire représentent une plus grande partie des dépenses qu'au cours des 20 dernières années. Les mesures du budget feront en sorte que les investissements en capital annuels vont aussi presque doubler, pour passer de 32,2 milliards de dollars en 2024-2025 à 59,6 milliards de dollars en 2029-2030 (graphique A2.3).

Graphique A2.3
Dépenses d'investissement en capital, antérieures et prévues



Pour les années antérieures à 2024-2025, les investissements en capital en cours et les programmes précédents identifiables sont inclus.

Tableau A2.2
Détails des investissements en capital

En millions de dollars

	Projection					
	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Transferts en capital	16 395	20 578	26 051	27 989	26 167	24 388
Scénario de référence	16 372	19 287	19 579	19 720	18 642	16 896
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	2 368	2 467	2 467	2 566	2 566	2 668
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	2 295	2 751	3 164	4 187	4 160	3 250
Autres investissements dans les infrastructures provinciales, territoriales et municipales	3 272	3 291	4 383	5 294	5 938	5 973
Infrastructures communautaires autochtones	4 058	4 634	3 617	3 110	2 006	1 739
Fondation canadienne pour l'innovation	567	552	623	674	487	487
Fonds stratégique pour l'innovation	1 703	2 708	2 941	2 527	2 109	1 429
Autres transferts en capital offerts au secteur privé	2 109	2 885	2 384	1 363	1 376	1 351
Depuis l'Énoncé de 2024	23	915	1 070	1 527	1 506	1 028
Financement pour le codéveloppement du train à grande vitesse	151	597	697	1 025	966	681
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	0	-79	-53	-53	-53	-53
Moins : Fonds provenant de ressources ministérielles existantes	-128	0	0	0	0	0
Autres	0	397	426	556	594	401
Budget de 2025	0	376	5 403	6 742	6 019	6 464
Investir dans les infrastructures pour les générations à venir (sec. 1.2)	0	0	4 750	5 050	5 450	4 850
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	0	0	-2 530	-2 788	-2 853	-2 903
Protéger nos travailleurs et transformer les industries stratégiques du Canada – Donner aux entreprises les outils nécessaires pour croître et se diversifier (sec. 2.1)	0	459	1 036	1 778	1 485	1 238
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	0	-1 000	-250	-250	-250	-250
Nouvelle stratégie d'infrastructure commerciale (sec. 2.2)	0	0	650	1 100	1 300	950
Renforcer le financement des infrastructures des Premières Nations et leur faciliter l'accès à l'eau potable (sec. 3.1)	0	0	749	749	749	0

	Projection					
	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes (sec. 4.1)	0	861	825	1 075	1 103	865
Autres	0	56	172	27	-966	1 714
Incitatifs fiscaux axés sur le capital	1 271	6 328	9 250	9 270	10 901	10 649
Scénario de référence	1 271	6 199	8 912	8 935	10 515	10 228
Crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique	150	175	175	185	195	200
Crédits d'impôt à l'investissement pour l'économie propre	22	1 585	3 836	5 444	7 231	6 584
Crédit d'impôt pour film et vidéo	733	1 135	1 140	1 190	1 240	1 285
Déductions associées aux actions accréditatives et crédits d'impôt connexes	579	578	530	160	268	268
Incitatif à l'investissement accéléré et autres mesures de déduction pour amortissement accéléré	-213	2 726	3 231	1 956	1 581	1 891
Depuis l'Énoncé de 2024	0	80	55	-25	0	0
Prolonger le crédit d'impôt pour l'exploration minière	0	80	55	-25	0	0
Budget de 2025	0	49	283	360	386	421
Superdéduction à la productivité (sec. 1.2)	0	45	280	360	385	420
Autres	0	4	3	0	1	1
Amortissement des immobilisations fédérales	6 044	6 628	7 348	8 455	10 864	12 512
Scénario de référence	6 086	6 642	7 295	8 228	10 290	11 377
Amortissement des immobilisations	6 086	6 642	7 295	8 228	10 290	11 377
Depuis l'Énoncé de 2024	-43	-29	-2	-31	9	24
Construction des destroyers de la classe Fleuves et rivières	0	0	0	0	8	9
<i>Moins : Fonds provenant de ressources ministérielles existantes</i>	-45	-48	-22	-40	-14	-25
Projet de capacité future d'avions de chasse	2	10	30	43	92	197
<i>Moins : Fonds provenant de ressources ministérielles existantes</i>	0	0	-12	-41	-94	-182
Renouvellement et modernisation de la flotte aérienne	0	0	0	3	10	16
<i>Moins : Fonds provenant de ressources ministérielles existantes et autres revenus</i>	0	0	0	0	0	0
Autres	1	10	2	5	8	9
Budget de 2025	0	15	55	258	564	1 111
Tirer pleinement parti de l'intelligence artificielle (sec. 1.2)	0	4	5	181	673	63
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-4	-5	-181	-610	0

	Projection					
	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes (sec. 4.1)	0	12	62	216	405	972
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	0	0	-30	-61	-92	-122
Renforcer la présence du Canada : opérations REASSURANCE et AMARNA (sec. 4.1)	0	2	14	27	40	40
Moins : Fonds provenant d'autres ressources ministérielles existantes	0	-2	-2	-2	-2	-2
Renforcer les services policiers fédéraux (sec. 4.2)	0	0	6	15	26	33
Moderniser le Service météorologique du Canada (sec. 4.2)	0	0	0	57	115	116
Autres	0	1	4	5	9	12
Recherche et développement dans le secteur privé	4 896	5 478	5 772	5 901	6 057	6 222
Scénario de référence	4 896	5 475	5 702	5 816	5 992	6 152
Programme d'aide à la recherche industrielle	436	525	507	476	447	397
Encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental	4 460	4 950	5 195	5 340	5 545	5 755
Budget de 2025	0	3	70	85	65	70
Bonification des encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (sec. 1.2)	0	3	70	85	65	70
Soutien pour débloquer des investissements en immobilisation du secteur privé à grande échelle	73	504	1 378	2 370	2 843	3 217
Scénario de référence	73	504	1 378	2 370	2 843	3 217
Soutien accordé à la fabrication de batteries	73	504	1 378	2 370	2 843	3 217
Mesures pour augmenter le parc de logements	3 527	5 835	7 390	4 633	3 693	3 355
Scénario de référence	3 527	5 062	5 633	3 001	2 344	2 411
Fonds pour le logement abordable	922	1 182	1 664	464	-132	33
Fonds pour accélérer la construction de logements	1 075	1 085	1 082	103	0	0
Programme de prêts pour la construction d'appartements	179	417	573	515	523	29
Logement des Autochtones	1 138	1 811	1 595	1 049	1 019	1 082
Mesures fiscales	26	52	165	365	615	845
Autres program	186	515	553	504	319	421
Depuis l'Énoncé de 2024	0	-5	-6	-6	-4	-1

	Projection					
	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Bonifier le Fonds pour le logement abordable	0	0	0	0	3	6
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-5	-6	-6	-7	-7
Budget de 2025	0	778	1 763	1 638	1 353	946
Lancement de Maisons Canada (sec. 3.1)	0	898	1 880	1 755	1 470	1 062
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-120	-118	-117	-117	-116
Total – Scénario de référence	32 225	43 170	48 500	48 070	50 627	50 280
Total – Depuis l'Énoncé de 2024	-20	962	1 117	1 465	1 512	1 051
Total – Dans le budget de 2025	0	1 221	7 573	9 083	8 387	9 011
<i>Moins : Examen exhaustif des dépenses</i>	0	0	-532	-606	-876	-720
Total des investissements en capitaux	32 205	45 352	56 658	58 012	59 650	59 622
Total des investissements en capitaux (comptabilité de caisse)	51 574	76 792	92 343	93 314	94 640	93 497

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Estimations du ministère des Finances Canada, d'après l'information transmise par les autres ministères.

¹ Le coût financier comprend les paiements de transfert et une estimation des pertes de revenus liées à l'impôt sur le revenu des sociétés.

² Le coût financier comprend une estimation des pertes de revenus liées à l'impôt sur le revenu des particuliers.

³ Le coût financier comprend une estimation des pertes de revenus liées à l'impôt sur le revenu des sociétés.

Données historiques

Dans le tableau A2.3, le Cadre de budgétisation des investissements en capital est appliqué de façon rétrospective sur les vingt dernières années. Ces données montrent les coûts financiers des programmes correspondant aux scénarios de référence dans le tableau A2.2 et de leurs prédécesseurs facilement identifiables. Par exemple, le programme des activités de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE) appuie depuis plusieurs dizaines d'années la recherche et le développement dans le secteur privé, mais d'autres programmes d'investissement en capital sont plus récents, comme le Fonds stratégique pour l'innovation, qui regroupe plusieurs programmes antérieurs et qui a été remplacé par le Fonds de réponse stratégique. Dans les cas semblables, le tableau A2.3 comprend les programmes actuels et précédents.

Tableau A2.3
Investissements en capital antérieurs

En millions de dollars

	Transferts en capital	Incitatifs fiscaux axés sur le capital	Amortissement des immobilisations fédérales	Recherche et développement du secteur privé	Mesures pour augmenter le parc de logements	Total
2005-2006	1 509	1 167	3 904	2 720		9 300
2006-2007	1 691	1 118	3 807	2 825		9 441
2007-2008	2 090	1 295	3 954	3 305		10 644
2008-2009	2 448	816	4 176	3 290		10 730
2009-2010	3 856	686	4 418	3 155		12 115
2010-2011	3 848	905	4 756	3 068		12 577
2011-2012	4 291	865	4 859	3 144		13 159
2012-2013	4 484	890	5 184	3 319		13 877
2013-2014	4 079	840	4 865	3 343		13 127
2014-2015	3 609	755	5 090	2 606		12 060
2015-2016	3 682	810	5 049	2 676		12 217
2016-2017	3 740	825	5 168	2 725	293	12 751
2017-2018	4 424	1 315	5 261	2 846	358	14 204
2018-2019	9 703	1 030	5 643	2 836	194	19 406
2019-2020	8 433	5 490	5 790	3 271	574	23 559
2020-2021	10 602	4 315	5 969	3 306	1 659	25 852
2021-2022	10 691	3 905	5 514	3 846	2 323	26 280
2022-2023	12 516	4 130	5 644	4 206	1 899	28 395
2023-2024	13 207	3 575	5 633	4 256	4 008	30 679

Nota – Les investissements en capital antérieurs correspondent aux dépenses réelles associées aux investissements en capital en cours et à leurs prédécesseurs facilement identifiables. En ce qui concerne les dépenses fiscales qui ne sont pas des charges aux fins des Comptes publics du Canada, les investissements en capital antérieurs représentent l'estimation la plus récente du coût financier selon le ministère des Finances Canada.

Annexe 3

Examen exhaustif des dépenses : réductions prévues par organisation

La présente annexe fournit, par organisation, des détails sur les économies issues de l'examen exhaustif des dépenses annoncées dans le budget de 2025 et décrites au chapitre 5. Ces économies, résumées dans le tableau A3.1, sont le fruit d'initiatives mesurées qui permettront de réduire les dépenses afin que nous puissions investir davantage dans la population et l'économie canadiennes. Le montant total des réductions représente 4,9 % des charges de programmes directes en 2028-2029.

Tableau A3.1 : Examen exhaustif des dépenses – aperçu par thème

en millions de dollars, selon la comptabilité d'exercice

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	5 530	6 179	6 950	6 554	5 441
Simplifier la prestation des programmes	161	345	488	530	531
Réorienter des programmes du gouvernement	2 863	3 856	5 404	5 358	5 391
Total	8 553	10 381	12 842	12 442	11 363
Nouveaux revenus/réduction des dépenses grâce à des gains d'efficience (ARC)	655	887	1 171	1 107	1 107
Total général	9 208	11 268	14 012	13 550	12 471

Nota - Les réductions prévues par organisation qui ne sont pas ventilées par thème dans les tableaux ci-dessous sont incluses dans la ligne *Moderniser le fonctionnement du gouvernement*, sauf indication contraire.

Table des matières

Agriculture et agroalimentaire	335
Agence du revenu du Canada	337
Patrimoine canadien	339
Relations Couronne-Autochtones et affaires du Nord	341
Emploi et développement de la main-d'œuvre	342
Énergie et ressources naturelles	344
Environnement et changement climatique	345
Finances	346
Pêches et océans	347
Affaires mondiales	348
Santé	350
Logement, infrastructures et collectivités	353
Immigration, réfugiés et citoyenneté	355
Services aux Autochtones	357
Innovation, sciences et industrie	358
Justice	361
Défense nationale	362
Conseil privé	364
Sécurité publique	365
Services publics et approvisionnement	370
Transports	372
Conseil du Trésor	375
Anciens Combattants	376
Femmes et égalité des genres	378
Moderniser le fonctionnement au sein des Conseils fédéraux de subventions à la recherche	379
Moderniser le fonctionnement au sein des agences de développement régional	380

Agriculture et agroalimentaire

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) réorientera ses programmes, ses recherches scientifiques et ses dépenses opérationnelles afin de mieux axer ses activités sur les priorités du gouvernement. AAC continuera de travailler en collaboration avec les provinces, les territoires et l'industrie afin de veiller à ce que la prestation des programmes réponde aux besoins changeants du secteur. AAC mettra fin progressivement à certains programmes en dehors de son mandat principal, comme le Programme Solutions agricoles pour le climat – Laboratoires vivants. Le gouvernement privilégie les mesures de soutien aux entreprises agroalimentaires et aux producteurs agricoles afin qu'ils innovent, adoptent des technologies propres et demeurent concurrentiels dans un marché mondial en pleine évolution, pour que le Canada reste un chef de file dans la production alimentaire durable.

AAC réduira également certaines activités scientifiques lorsqu'une approche rationalisée peut être adoptée, ou lorsque la capacité existe ailleurs, par exemple dans le milieu universitaire et l'industrie. Le Ministère mettra l'accent sur les plus grandes priorités et simplifiera ses opérations scientifiques pour assurer leur rentabilité à long terme. AAC poursuivra son travail scientifique dans les cultures et l'horticulture, la production animale, l'alimentation, la biodiversité et la durabilité environnementale, souvent en partenariat avec l'industrie, pour mener des projets prioritaires du secteur. Le Ministère continuera également de financer la science et l'innovation au moyen de subventions et de contributions.

De plus, AAC améliorera l'efficacité opérationnelle en optimisant les services internes pour aligner les ressources avec les priorités ministérielles, en rationalisant le soutien administratif et en réduisant les couches de gestion, en faisant progresser la technologie et l'automatisation pour réduire le travail manuel chronophage et en diminuant la dépendance aux entrepreneurs externes. Grâce à l'amélioration des processus et à l'utilisation de la technologie, AAC pourra réduire la quantité de ressources requises pour assurer son fonctionnement tout en minimisant les incidences de cette réduction sur la prestation de services externes.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Agriculture et Agroalimentaire Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	33,7	45,0	80,5	75,8	76,0
Réorienter des programmes du gouvernement	78,6	35,0	74,2	78,9	78,8
Sous-total	112,2	80,1	154,7	154,7	154,7
Commission canadienne du lait	0,4	0,5	0,8	0,8	0,8
Commission canadienne des grains	0,5	0,6	0,9	0,9	1,0
Total	113,1	81,2	156,4	156,4	156,4

Agence du revenu du Canada

L'Agence du revenu du Canada (ARC) administre les impôts, les prestations et les programmes connexes pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à l'échelle du Canada, et contribue au bien-être économique et social de la population. En matière d'impôts et de prestations, l'Agence a pour principale responsabilité d'assurer la conformité et de prendre au besoin des mesures d'application de la loi pour maintenir l'intégrité du système.

L'ARC modernisera son approche administrative pour faciliter une productivité accrue et elle éliminera progressivement ses unités opérationnelles qui ne correspondent plus aux priorités gouvernementales. Cela inclut notamment la taxe sur les services numériques, la redevance fédérale sur les combustibles et la Remise canadienne sur le carbone pour les particuliers et les entreprises. Dans le budget de 2025, le gouvernement propose également d'éliminer la taxe sur les logements sous-utilisés et la taxe de luxe sur les aéronefs et les navires, jugées inefficaces, ce qui permettra de réaliser des économies sur les coûts d'administration.

Une partie de ces économies sera réinvestie afin d'améliorer les services, de renforcer la conformité et d'alléger la dette fiscale. Le gouvernement tirera parti de l'IA et de l'automatisation des processus pour transformer les technologies, les données et les systèmes d'analytique à l'égard des mesures de conformité et de recouvrement. Il libérera ainsi des ressources qui serviront à traiter des cas complexes exigeant une intervention humaine et à éliminer l'arriéré de dette fiscale. À titre d'exemple, grâce à l'automatisation de certaines tâches du processus d'évaluation des risques, l'ARC estime qu'elle obtiendra une réduction de 50 % des tâches répétitives une fois que cette mesure sera intégralement mise en œuvre. Ce réinvestissement contribuera à protéger l'assiette fiscale, alors que l'on estime qu'il aura une incidence financière positive de 1,1 milliard de dollars par année, à compter de 2028-2029.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Agence du revenu du Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	118,1	179,0	235,1	235,1	235,1
<i>Économies réinvesties</i>	-74,2	-115,5	-148,7	-154,8	-121,6
Total (net)	43,9	63,5	86,4	80,2	113,5
Améliorer l'observation des règles fiscales et les pratiques de recouvrement : nouveaux revenus/réduction des dépenses	655	887	1 171	1 107	1 107
Incidence budgétaire nette	699,0	950,3	1257,3	1187,6	1220,9

Patrimoine canadien

Ministère du Patrimoine canadien

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, le ministère du Patrimoine canadien (PCH) réorientera ses programmes culturels pour répondre aux besoins changeants des bénéficiaires et assurer l'efficacité de ces programmes. L'enveloppe de financement du Fonds du Canada pour les espaces culturels sera réduite et réorientée pour mettre l'accent uniquement sur le financement d'équipements spécialisés dans le secteur culturel dans le but d'offrir une façon rentable de moderniser les installations culturelles. Le Fonds du Canada pour les périodiques sera réorienté pour favoriser la création de contenu éditorial canadien original uniquement. Il n'y aura plus de financement des abonnements payants ou des ventes d'exemplaires uniques. L'approche prévue privilégie la production de contenu éditorial et journalistique canadien de qualité, peu importe la plateforme de diffusion. Le gouvernement maintient son engagement à l'égard des arts et de la culture, grâce à un financement proposé dans le budget de 2025 pour l'économie culturelle et CBC/Radio-Canada.

Pour assurer l'efficacité, l'efficience et l'alignement avec son mandat principal, PCH réorganisera ses services internes et l'administration de ses programmes afin de regrouper les efforts, réduire les chevauchements et moderniser les flux de travail. Le Ministère transformera son modèle de versement de paiements par transfert en normalisant les processus, en regroupant les fonctions et en remplaçant les systèmes fragmentés par une plateforme numérique moderne. Des économies seront également réalisées en mettant l'accent sur les priorités fondamentales, notamment grâce à la fermeture de la Banque de cadeaux destinés aux ministres et aux hauts fonctionnaires, et à la transition vers des produits d'interprétation numérique, ce qui favorisera l'offre de ce service dans une grande variété de langues, notamment les langues autochtones.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) utilisera aussi l'IA dans le cadre des activités du Centre de notification des pourriels, afin de continuer à protéger plus efficacement et plus économiquement les Canadiens contre des communications commerciales non sollicitées.

Agence Parcs Canada

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, Parcs Canada (PC) maximisera l'efficacité tout en continuant d'offrir des services aux

Canadiens en recentrant sa structure organisationnelle et ses fonctions d'unités opérationnelles afin d'éviter le chevauchement des tâches, et en éliminant ou en réduisant les activités jugées moins prioritaires, comme les services de bibliothèque.

PC se concentrera sur la prestation de services aux visiteurs qui correspondent à ses activités principales, en limitant notamment sa participation et sa présence dans le cadre d'activités et de festivals locaux tenus à l'extérieur des sites de PC.

en millions de dollars					
	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Patrimoine canadien					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	3,7	7,2	17,2	17,2	17,2
Réorienter des programmes du gouvernement	31,0	42,0	75,9	75,9	75,9
Sous-total	34,7	49,2	93,1	93,1	93,1
Agence Parcs Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	24,6	45,3	75,0	75,0	75,0
Sous-total	24,6	45,3	75,0	75,0	75,0
Musée canadien pour les droits de la personne					
	1,6	2,3	3,2	3,2	3,2
Musée canadien de l'histoire					
	2,4	4,3	5,9	5,1	5,1
Musée canadien de l'immigration du Quai 21					
	0,8	1,0	1,3	1,3	1,3
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes					
	0,4	0,5	0,8	0,8	0,8
Bibliothèque et Archives Canada					
	11,1	14,7	22,1	22,1	22,1
Office national du film					
	1,8	2,9	3,3	3,3	3,3
Commission des champs de bataille nationaux					
	0,7	1,0	1,4	1,4	1,4
Total	78,0	121,3	206,2	205,4	205,4

Nota - Les organisations de ce portefeuille qui ne figurent pas dans ce tableau ne sont pas concernées par les réductions prévues dans le budget de 2025.

Relations Couronne-Autochtones et affaires du Nord

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) a pour mandat essentiel de renouveler les relations de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne, et de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, et de répondre aux besoins uniques des populations du Nord.

Pour préserver les relations Couronne-Autochtones, RCAANC cernera des possibilités d'économies équivalentes à 2 % de son assiette des dépenses visée par l'examen tout en continuant de moderniser les structures du gouvernement du Canada en vue de soutenir les priorités autodéterminées des Autochtones.

en millions de dollars					
	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Par année par la suite
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada					
Total	69,3	69,3	69,3	69,3	69,3

Nota - La répartition finale entre les thèmes d'examen sera déterminée après le dépôt du budget de 2025. Les organisations de ce portefeuille qui ne figurent pas dans ce tableau ne sont pas concernées par les réductions prévues dans le budget de 2025.

Emploi et développement de la main-d'œuvre

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, Emploi et Développement social Canada (EDSC) mettra en œuvre des mesures d'efficacité opérationnelle et une révision ciblée de ses programmes et de son approche de prestation, en veillant à ce que les fonds gouvernementaux génèrent de véritables résultats pour les Canadiens dans les secteurs clés de compétence fédérale. Dans le cadre du budget de 2025, ces gains d'efficacité seront réalisés tout en continuant de donner aux travailleurs les moyens de réussir, notamment par l'élargissement du **Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical** qui favorise la formation des apprentis en milieu syndical dans les métiers désignés Sceau rouge, et par un investissement dans le **Fonds d'action pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers** afin d'aider les professionnels qualifiés formés à l'étranger à contribuer plus rapidement à la main-d'œuvre canadienne.

Afin d'améliorer son efficience, EDSC utilisera davantage l'intelligence artificielle pour simplifier et automatiser les processus internes, réduira son portefeuille immobilier en diminuant l'espace de bureau général, regroupera les fonctions de gestion et de soutien administratif, aura moins recours à des consultants externes et limitera les déplacements et la participation aux conférences. EDSC simplifiera également la prestation des programmes en amalgamant le programme Service jeunesse Canada et le Programme de soutien à l'apprentissage des étudiants afin de réduire les coûts administratifs.

EDSC renforcera également son attention sur les responsabilités essentielles du gouvernement fédéral et réduira ou éliminera les dépenses faisant double emploi dans d'autres ministères fédéraux ou dans les provinces et territoires.

EDSC retirera le financement des programmes pour lesquels le besoin est minime ou limité. Pour que les fonds soient versés aux programmes ayant la plus grande incidence, EDSC réduira le financement des programmes peu performants, qui présentent une efficacité limitée ou font double emploi avec d'autres initiatives fédérales.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Emploi et Développement social Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	86,4	103,9	101,7	101,7	101,7
Simplifier la prestation des programmes	0,6	50,4	50,4	50,4	50,4
Réorienter des programmes du gouvernement	69,7	365,5	628,5	628,5	628,5
Sous-total	156,8	519,8	780,5	780,5	780,5
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail					
	0,5	0,6	0,9	0,9	0,9
Total	157,2	520,4	781,5	781,5	781,5

Énergie et ressources naturelles

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, Ressources naturelles Canada (RNCa) optimisera ses processus internes afin de réduire le fardeau administratif, de réduire les niveaux hiérarchiques et d'adopter de nouvelles approches pour tirer parti de l'intelligence artificielle. Le Ministère accordera également la priorité à son mandat scientifique et consolidera les opérations du Bureau de l'arpenteur général dans le Nord.

RNCa simplifiera sa gamme de programmes en mettant fin à plusieurs programmes, comme la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes. De plus, RNCa réajustera le soutien offert dans le cadre de certains programmes pour accorder la priorité aux projets offrant les plus grands avantages pour la population canadienne.

RNCa mettra aussi fin au programme 2 milliards d'arbres. Les engagements et accords de contribution existants seront respectés, et les fonds non engagés seront retournés. Le gouvernement demeure résolu à soutenir des pratiques de gestion durable des forêts. À ce jour, le programme s'est engagé à planter près d'un milliard d'arbres.

Ces mesures permettront de mieux orienter les travaux du Ministère qui font progresser la nouvelle stratégie de compétitivité climatique du gouvernement, notamment en appuyant les projets liés aux minéraux critiques, et de libérer des ressources afin de favoriser les investissements dans des projets de croissance propre. Dans le budget de 2025, le gouvernement attribuera 2 milliards de dollars selon la comptabilité de caisse, à compter de 2026-2027, à RNCa afin de créer le **Fonds souverain pour les minéraux critiques**. Celui-ci effectuera des investissements stratégiques dans des projets et des entreprises du secteur des minéraux critiques.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Ressources naturelles Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	59,6	42,0	84,6	84,6	84,6
Simplifier la prestation des programmes	13,0	48,7	94,4	143,3	143,3
Réorienter des programmes du gouvernement	193,8	341,1	378,9	438,5	468,0
Sous-total	266,4	431,7	557,9	666,4	695,9
Énergie atomique du Canada limitée	1,6	2,1	3,2	3,2	3,2
Total	268,0	433,8	561,0	669,5	699,0

Nota - Les organisations de ce portefeuille qui ne figurent pas dans ce tableau ne sont pas concernées par les réductions prévues dans le budget de 2025.

Environnement et changement climatique

La **Stratégie de compétitivité climatique** décrit la façon dont le gouvernement s'engage à continuer de favoriser les investissements requis pour atteindre une économie carboneutre, notamment au moyen de crédits d'impôt à l'investissement.

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans et simplifier la prestation de programmes, Environnement et Changement climatique (ECCC) accordera la priorité aux activités relevant de son mandat principal. Cette mesure comprend la réduction ou l'élimination progressive des activités et des programmes qui ne font pas partie du mandat principal d'ECCC ou qui peuvent être offerts plus efficacement par un autre ministère. Le Ministère poursuivra son travail important en matière de mobilisation des Autochtones, mais centralisera cette fonction qui est actuellement répartie de façon inefficace entre plusieurs équipes du Ministère. ECCC simplifiera également ses programmes axés sur la nature afin de faciliter la mobilisation des intervenants et d'alléger le fardeau administratif.

ECCC améliorera l'efficacité opérationnelle quotidienne en éliminant les redondances et en standardisant le soutien administratif. Il réduira son empreinte physique en mettant fin à certains baux de moindre envergure et à des contrats de formation externe au profit d'activités offertes à l'interne. La standardisation des modèles de soutien et le regroupement de fonctions permettront de simplifier les opérations et de mieux intégrer les outils d'automatisation.

en millions de dollars					Par année par la suite
	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	
Environnement et Changement climatique Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	236,8	244,4	282,6	282,6	302,9
Sous-total	236,8	244,4	282,6	282,6	302,9
Agence de l'eau du Canada	0,7	0,7	1,2	1,2	1,2
Agence d'évaluation d'impact du Canada	7,9	10,5	15,8	15,8	15,8
Total	245,4	255,6	299,6	299,6	319,9

Finances

Le ministère des Finances Canada regroupera diverses fonctions, optimisera les structures organisationnelles, réaffectera les ressources en fonction des travaux prioritaires de grande portée et réalisera des gains d'efficacité dans la gestion courante des réserves officielles de liquidités internationales du Canada.

À la suite d'un examen approfondi des coûts de fonctionnement, le Ministère rationalisera les dépenses administratives, comme celles liées aux déplacements, à l'impression et à l'accueil. Le Ministère cherchera de plus en plus à automatiser ses processus et à accroître ses capacités de recherche axées sur l'intelligence artificielle. Afin d'optimiser les structures organisationnelles, le Ministère fusionnera les équipes chargées des politiques et de la surveillance afin d'améliorer la coordination et de réduire les chevauchements. Il y aura aussi certains remaniements et regroupements structurels liés aux services ministériels et administratifs afin d'améliorer l'efficacité au sein de l'organisation, tout en assurant une responsabilisation continue.

Compte tenu de l'évolution des priorités du gouvernement, le Ministère utilisera la capacité actuelle pour appuyer les travaux en cours concernant les programmes.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Ministère des Finances Canada*					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	10,7	14,2	21,3	21,3	21,3
Sous-total	10,7	14,2	21,3	21,3	21,3
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada					
Bureau du surintendant des institutions financières	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Total	14,1	18,7	28,1	28,1	28,1

Nota - Les organisations de ce portefeuille qui ne figurent pas dans ce tableau ne sont pas concernées par les réductions prévues dans le budget de 2025.

* Inclut des économies annuelles de 5 millions de dollars découlant de l'optimisation des pratiques de gestion du risque du Compte du fonds des changes.

Pêches et océans

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) mettra fin aux activités de recherche et de surveillance qui ont atteint leurs objectifs ou pour lesquelles il existe d'autres sources de données, réduira certaines capacités liées aux politiques et aux programmes ainsi que les niveaux hiérarchiques, et adaptera la taille des services internes.

De plus, le MPO utilisera l'intelligence artificielle et d'autres outils numériques pour moderniser le système de gestion des pêches du Canada. La réduction de l'utilisation d'outils complexes sur support papier donnera plus de temps aux agents de pêche pour appliquer les règlements concernant la pêche dans les communautés et sur l'eau.

Le MPO réduira également les examens et les autorisations officielles requises pour mener de petits projets routiniers et à faible risque, comme les ponceaux et les drains, en fournissant des directives normalisées permettant aux promoteurs de projets d'autoévaluer leur conformité aux exigences légales et réglementaires. Simplifier ces examens, qui exigent un travail administratif disproportionné, permettra au MPO de se concentrer sur des projets présentant un risque élevé lié aux poissons et à leur habitat. Comme il est indiqué dans le budget de 2025, le gouvernement veillera à ce que les ports soient pleinement exploités, en bon état de fonctionnement, et à ce qu'ils soient gérés et entretenus par des administrations portuaires autonomes qui tiennent compte des intérêts des utilisateurs et des communautés.

en millions de dollars					
	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Par année par la suite
Ministère des Pêches et des Océans					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	54,5	101,9	193,8	193,8	192,7
Total	54,5	101,9	193,8	193,8	192,7

Affaires mondiales

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, Affaires mondiales Canada (AMC) recentre la présence internationale du Canada dans les domaines de la défense des intérêts, de la sécurité et du développement.

L'organisation met également en œuvre des réformes ciblées dans l'ensemble de son portefeuille de commerce et d'investissement pour les faire mieux concorder avec les priorités stratégiques actuelles et le contexte géopolitique.

Ce processus de rajustement entraînera une réduction du financement de développement destiné aux programmes de santé mondiale, un domaine où la contribution du Canada avait crû de manière disproportionnée par rapport à d'autres économies de taille similaire, ainsi que du financement destiné à certaines institutions financières internationales, qui reçoivent un soutien important d'autres sources. Les contributions du Canada peuvent être exploitées davantage. Certains programmes de développement bilatéraux seront également peaufinés et rajustés. Ces changements devraient ramener le montant de référence de l'enveloppe de l'aide internationale à son niveau d'avant la pandémie de COVID-19.

AMC mettra en œuvre des réformes dans l'ensemble de son portefeuille de commerce et d'investissement, notamment en modernisant le Service des délégués commerciaux et en recentrant certains programmes de soutien au commerce. Collectivement, ces mesures visent à réduire le chevauchement des tâches, à diminuer les frais généraux administratifs et à concentrer les efforts sur les services à forte incidence pour les entreprises canadiennes.

AMC mettra également en œuvre une série de mesures d'efficacité dans le réseau canadien des missions, notamment la refonte de la préparation aux situations d'urgence et la modernisation des services consulaires. Il réduira ses dépenses de mission en mettant en œuvre diverses stratégies, notamment en regroupant les ambassades comptant de multiples propriétés dans un nombre réduit de bâtiments, en faisant l'acquisition de propriétés appartenant à l'État dans certains cas, et en partageant certains bureaux avec des alliés s'il y a lieu.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Affaires mondiales Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	90,4	156,6	259,0	259,0	259,0
Réorienter des programmes du gouvernement	470,4	590,5	861,3	861,8	861,8
Sous-total	560,8	747,0	1 120,3	1 120,9	1 120,9
Corporation commerciale					
canadienne	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2
Centre de recherches pour le développement international	11,4	15,2	22,9	22,9	23,5
Investir au Canada	2,5	3,3	4,2	4,2	4,2
Total	574,7	765,8	1 147,6	1 148,1	1 148,7

Nota - Les organisations de ce portefeuille qui ne figurent pas dans ce tableau ne sont pas concernées par les réductions prévues dans le budget de 2025.

Santé

Santé Canada

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, Santé Canada (SC) facilitera des processus réglementaires modernes et fondés sur le risque, tout en veillant à ce que la santé et la sécurité ne soient pas compromises. Les activités retenues pour faire l'objet de réductions ont continuellement fait l'objet d'une faible demande, font double emploi avec celles des provinces et les territoires ou d'autres secteurs, ou qui procurent des avantages minimes pour la santé.

SC réorientera également les activités scientifiques et de recherche internes afin qu'elles s'inscrivent mieux dans les mandats réglementaires et stratégiques du Ministère.

Agence canadienne d'inspection des aliments

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) éliminera les chevauchements et le double emploi au sein de son organisation. Pour ce faire, elle devra assurer la responsabilisation dans chaque secteur d'activité, réduire les activités de recherche non essentielles et privilégier les mesures diagnostiques prioritaires, regrouper les services de laboratoire pour les concentrer sur les analyses essentielles, et éviter le besoin de mises à niveau coûteuses. Parallèlement, l'ACIA effectuera des investissements dans des plateformes numériques sécurisées et la numérisation des certificats d'exportation pour réaliser des gains d'efficacité et mieux aider les exportateurs.

L'ACIA mettra également en œuvre des changements dans certains domaines de prestation de programmes afin d'accroître son efficacité et de moderniser ses programmes, tout en gardant l'accent sur les activités principales et les priorités à haut risque. Il s'agirait notamment du remplacement de la délivrance de certificats en papier d'exportation des animaux de compagnie par des plateformes numériques modernes qui amélioreront la commodité du processus, réduiront les retards et augmenteront la qualité du service, ainsi que de la réduction du chevauchement dans certains tests de maladies animales. Les activités qui seront graduellement supprimées comprennent la mise hors service de certaines stations de lavage de véhicules, l'arrêt des services redondants de résolution des différends liés à la qualité alimentaire, et l'élimination progressive des fonctions qui ne sont plus nécessaires pour traiter les risques sanitaires liés au commerce des animaux de compagnie.

Agence de la santé publique du Canada

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) mettra en œuvre des mesures d'efficacité opérationnelle et une révision ciblée de ses programmes, tout en préservant les fonctions essentielles qui permettent d'assurer la sécurité des Canadiens.

L'ASPC simplifiera la prestation de ses programmes en regroupant ses programmes de subventions et de contributions dans deux grands fonds. Bien que l'enveloppe globale de ces nouveaux fonds sera réduite lorsque le financement temporaire prendra fin, les fonds auront une plus grande incidence grâce à des investissements ciblant les priorités fédérales en santé publique qui sont au cœur du mandat de l'ASPC. Ainsi, le Ministère appuiera les partenaires de prestation de services qui seront en mesure de démontrer des résultats clairs et mesurables en matière de santé publique cadrant avec les objectifs des nouveaux fonds, ce qui permettra la mise en place de programmes plus souples et ayant une meilleure capacité de répondre aux besoins.

Alors que l'ASPC passe d'une gestion de crise pandémique à une posture fédérale plus durable, elle permettra l'arrêt de certains financements temporaires et optimisera les contrats en fonction des prévisions de la demande et des stratégies d'approvisionnement. Cette approche permettra de réduire au minimum le gaspillage et les coûts sans compromettre la santé publique.

L'ASPC réduira également ses coûts de services administratifs en standardisant les processus administratifs, en simplifiant les rôles et les responsabilités, en tirant parti de solutions informatiques améliorées, et en éliminant les redondances.

De plus, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés modernisera ses audiences en tirant parti des technologies existantes, ce qui favorisera des processus procéduraux plus rapides et plus économiques.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Santé Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	21,7	74,3	132,9	135,7	135,9
Réorienter des programmes du gouvernement	66,1	78,2	65,2	75,0	75,0
Sous-total	87,8	152,5	198,2	210,7	210,9
Agence canadienne d'inspection des aliments					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	3,8	70,3	80,5	80,5	80,5
Sous-total	3,8	70,3	80,5	80,5	80,5
Agence de la santé publique du Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	4,6	60,9	60,9	60,9	60,9
Simplifier la prestation des programmes	8,1	11,6	27,9	27,9	27,9
Sous-total	12,7	72,6	88,8	88,8	88,8
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	1,2	1,7	2,5	2,5	2,5
Total	105,6	297,0	370,0	382,5	382,6

Logement, infrastructures et collectivités

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

Dans le budget de 2025, le gouvernement réajustera la manière dont il attribue le financement des infrastructures afin de répondre aux besoins partout au pays. Cette approche aidera à réorienter les activités de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) afin qu'il puisse fournir d'importants investissements générationnels, dont le lancement du **Fonds pour bâtir des collectivités fortes**, qui investira dans la croissance de l'économie canadienne.

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, il y aura des modifications apportées aux programmes actuels de LICC. Ces modifications comprennent la mise en œuvre de trois initiatives horizontales d'efficacité pour procéder à un examen de l'effectif de la direction, afin de rationaliser la gestion et les opérations.

LICC accordera la priorité à deux services de la Trousse sur le climat pour le logement et les infrastructures, à savoir la plateforme en ligne Perspectives Climatiques et la Liste des experts. Cette approche offrira aux collectivités locales un accès facile à des informations, outils et ressources à jour, tout en offrant aux collectivités à capacité limitée des conseils techniques et un accompagnement rapides grâce à la Liste des experts.

Une partie du financement non utilisé provenant du Fonds pour le transport en commun du Canada sera réaffectée au Fonds pour bâtir des collectivités fortes, dans le cadre duquel les projets de transport en commun continueront d'être admissibles. De plus, le ministre du Logement et de l'Infrastructure déterminera des possibilités de simplifier les exigences complexes du Fonds pour le transport en commun du Canada existant afin d'accélérer la réalisation des projets et d'aider nos villes, nos provinces et nos territoires à mettre sur pied de nouveaux projets plus rapidement et plus efficacement.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Les défis liés au logement au Canada ont évolué et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) doit s'y adapter, car l'organisation est un partenaire clé dans la recherche de solutions dans ce domaine. Le gouvernement a annoncé la création de **Maisons Canada** qui s'associera à l'industrie, à d'autres paliers de gouvernement et aux communautés autochtones pour construire rapidement des logements abordables à grande échelle.

Grâce à un investissement initial de 13 milliards de dollars sur cinq ans selon la comptabilité de caisse, à compter de 2025-2026, **Maisons Canada** offre la possibilité de réévaluer les ressources et les programmes de la SCHL pour veiller à ce qu'ils soient axés sur cette priorité importante.

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, la SCHL éliminera progressivement certains programmes qui n'augmentent pas directement l'offre de logements ou qui ne ciblent pas les Canadiens qui ont des besoins en logement. Le programme canadien de prêt pour la construction d'un logement accessoire, qui n'est pas encore en place, ne sera pas mis en œuvre compte tenu des fortes possibilités de double emploi avec les changements apportés par le gouvernement aux règles d'assurance hypothécaire destinées aux propriétaires annoncés en janvier 2025. Pour les autres programmes que la SCHL propose de supprimer progressivement, leurs objectifs seront réalisés par **Maisons Canada**.

La SCHL maintiendra son financement destiné aux initiatives visant à gérer la crise du logement, notamment le Programme de prêts pour la construction d'appartements et des mesures de soutien pour accroître l'accès au logement au profit des peuples autochtones vivant dans les régions urbaines, rurales et nordiques.

en millions de dollars					Par année par la suite
	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	
Logement, Infrastructures et Collectivités Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	16,3	16,3	15,9	15,9	15,9
Simplifier la prestation des programmes	6,3	23,4	23,4	23,4	23,4
Réorienter des programmes du gouvernement	466,1	609,0	932,7	776,1	776,1
Sous-total	488,7	648,8	972,0	815,4	815,4
Société canadienne d'hypothèques et de logement					
Réorienter des programmes du gouvernement	284,1	451,9	808,6	856,4	859,9
Sous-total	284,1	451,9	808,6	856,4	859,9
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.					
	13,2	15,2	18,3	27,1	26,9
Total	786,0	1 115,8	1 799,0	1 698,9	1 702,2

Nota - Les organisations de ce portefeuille qui ne figurent pas dans ce tableau ne sont pas concernées par les réductions prévues dans le budget de 2025.

Immigration, réfugiés et citoyenneté

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) simplifiera ses programmes tout en honorant l'engagement de longue date du Canada à réinstaller les personnes les plus vulnérables dans le monde. Les mesures comprennent d'apporter des modifications aux programmes, notamment le Programme d'aide au logement provisoire pour refléter la baisse du nombre de demandeurs d'asile.

Pour réduire le double emploi et simplifier la prestation des services, IRCC transfèrera à Emploi et Développement social Canada la responsabilité des inspections de la conformité des employeurs dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI). Les deux organisations mènent des inspections parallèles dans le cadre de programmes distincts (le PMI et le Programme des travailleurs étrangers temporaires), en utilisant des outils et des pouvoirs semblables, ce qui entraîne un chevauchement des efforts, de la surveillance et de la demande de services internes. Ces changements simplifieront le cadre de conformité pour les employeurs tout en favorisant la cohérence de la surveillance du gouvernement fédéral.

IRCC modifiera également le Programme d'établissement afin de mettre en place des limites à l'admissibilité au programme pour les immigrants économiques. Le Programme continuera de soutenir les personnes qui viennent tout juste d'arriver afin de les aider à surmonter les obstacles associés à l'intégration à la société canadienne. IRCC introduira également un modèle de système de copaiement modeste dans son Programme fédéral de santé intérimaire pour les produits et services de santé supplémentaires (comme les médicaments d'ordonnance et les soins dentaires).

Enfin, IRCC simplifiera ses services internes en utilisant la technologie pour améliorer la productivité, en ayant recours à moins de consultants externes, en investissant dans la capacité interne, et en réévaluant les besoins en matière de ressources humaines, dont les niveaux de direction.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	140,4	255,1	278,2	259,1	259,1
Simplifier la prestation des programmes	121,1	198,3	245,3	258,8	259,5
Réorienter des programmes du gouvernement	21,0	93,6	95,6	95,6	95,6
Total	282,3	546,9	619,1	613,5	614,2

Nota - Les organisations de ce portefeuille qui ne figurent pas dans ce tableau ne sont pas concernées par les réductions prévues dans le budget de 2025.

Services aux Autochtones

Services aux Autochtones Canada (SAC) a le mandat d'améliorer l'accès à des services de haute qualité pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le Ministère collabore avec des partenaires pour soutenir les Autochtones et leur donner les moyens de fournir des services de manière indépendante et de faire progresser les conditions socio-économiques dans leurs communautés.

Pour préserver les services fournis aux peuples autochtones, SAC cernera des possibilités d'économies équivalentes à 2 % de son assiette des dépenses visée par l'examen, tout en reconnaissant le rôle essentiel d'une prestation de programmes et de services efficace et efficiente pour combler les écarts socio-économiques persistants dont souffrent les communautés autochtones partout au pays.

en millions de dollars					
	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Services aux Autochtones Canada					
Total	494,0	494,0	494,0	494,0	494,0

Nota - La répartition finale entre les thèmes d'examen sera déterminée après le dépôt du budget de 2025.

Innovation, sciences et industrie

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) réorientera ses programmes axés sur les compétences afin d'éviter tout chevauchement, tout en cherchant à limiter les répercussions sur les intervenants et les clients. En se concentrant sur les initiatives dont les objectifs ont été atteints ou qui ne sont plus adaptées à leur objectif, le Ministère réduira ou éliminera progressivement des programmes. Pour accroître leur efficacité, ces mesures sont assorties du récent investissement gouvernemental de 5 milliards de dollars sur six ans, à compter de 2025-2026, attribué au **Fonds de réponse stratégique**. Celui-ci accordera des modalités souples qui aideront les entreprises de toutes les régions et de tous les secteurs touchés par les droits de douane à s'adapter, à se diversifier et à croître.

ISDE réorientera ses programmes scientifiques et industriels afin qu'ils cadrent davantage avec son mandat principal et réduira le chevauchement avec d'autres investissements fédéraux, provinciaux et territoriaux. Ces mesures comprendront notamment le non-renouvellement de certaines enveloppes de financement des Grappes d'innovation mondiales et du Fonds stratégique pour l'innovation, notamment l'Accélérateur net zéro compte tenu du déclin de la demande, lorsque les objectifs des initiatives auront été atteints ou que d'autres programmes les remplaceront.

Pour réduire les redondances et faire en sorte que ses programmes cadrent mieux avec les priorités actuelles, ISDE transférera le Programme de financement des petites entreprises du Canada à la Banque de développement du Canada. Il simplifiera également ses services de soutien aux entreprises, comme les Services numériques aux entreprises, afin d'améliorer l'efficacité. Des réductions ciblées seront effectuées dans certains programmes d'entrepreneuriat et d'innovation ainsi que dans la Fondation canadienne pour l'innovation.

Enfin, ISDE réalisera des économies supplémentaires en réduisant son empreinte opérationnelle et financière afin de devenir plus agile et d'améliorer la prestation de services. Pour ce faire, le Ministère simplifiera les fonctions administratives, allégera les structures de gestion, réduira le personnel spécialisé et aura recours à moins de consultants externes.

Conseil national de recherches Canada

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, le Conseil national de recherches Canada (CNRC) réorganisera ses activités opérationnelles et de recherche afin de se concentrer sur les domaines les plus pertinents et ayant la plus grande incidence. Cela comprend l'abandon de certaines capacités de recherche. Le gouvernement examine notamment les options visant à optimiser la position du Centre de fabrication pour la photonique pour qu'il soit plus à même d'attirer des capitaux privés, d'élargir ses activités et de servir de tremplin pour l'innovation au Canada et de nouvelles applications photoniques, notamment devant l'importance grandissante de l'IA et de l'infrastructure de calcul connexe.

Le CNRC ciblera mieux son Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) en modifiant les contributions à certains volets du Programme, sans nuire à des secteurs stratégiques. Cette approche garantira un soutien équitable entre les industries ou régions, tout en préservant la capacité du PARI à cerner les technologies émergentes, à investir dans ces dernières, et à suivre le rythme de l'industrie.

Le CNRC redistribuera également les capacités pour permettre une prestation de services plus efficace tout en assurant le maintien des activités les plus stratégiques, y compris la mise en œuvre d'un programme ambitieux d'industrialisation de la défense et l'optimisation des opérations des centres de recherche.

Statistique Canada

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, Statistique Canada (StatCan) augmentera l'efficacité de ses programmes statistiques en adoptant de nouveaux outils et méthodes pour réduire les coûts, tout en continuant de fournir des données pertinentes et de grande qualité aux Canadiens. Par exemple, la fréquence de la collecte des données sera réduite lorsqu'il est possible de répondre aux besoins par la modélisation statistique ou d'autres méthodes modernes. De plus, des réajustements seront apportés à la fréquence de la collecte et au niveau de détail des données pour les jeux de données qui sont moins pertinents pour les Canadiens.

StatCan modernisera également ses processus et ses services internes, et allégera ses structures de gestion. Ces changements reposeront sur les investissements stratégiques antérieurs de l'organisation dans les technologies, en particulier dans l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et l'automatisation, qui ont déjà permis d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la capacité de réaction.

Ensemble, ces mesures permettront à StatCan de demeurer viable et de se concentrer sur la fourniture des données les plus essentielles et les plus utiles pour les Canadiens. L'engagement de StatCan à l'égard de la qualité, de l'intégrité et du soutien fondé sur des données probantes pour le gouvernement et les Canadiens restera le même.

en millions de dollars					
	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Innovation, Sciences et Développement économique Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	16,0	30,0	51,3	51,3	51,3
Simplifier la prestation des programmes	11,4	12,6	46,5	26,5	26,5
Réorienter des programmes du gouvernement	696,3	752,4	838,7	838,7	838,7
Sous-total	723,8	795,0	936,5	916,5	916,5
Conseil national de recherches Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	17,5	34,3	48,3	49,4	49,4
Réorienter des programmes du gouvernement	77,8	92,8	142,4	141,2	141,2
Sous-total	95,3	127,1	190,6	190,6	190,6
Statistique Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	54,0	72,1	108,1	104,7	104,7
Sous-total	54,0	72,1	108,1	104,7	104,7
Agence spatiale canadienne	6,7	11,9	14,4	8,3	8,3
Commission canadienne du tourisme	4,8	6,5	6,9	6,9	6,9
Total	884,6	1012,6	1256,6	1227,2	1227,2

Nota - Les organisations de ce portefeuille qui ne figurent pas dans ce tableau ne sont pas concernées par les réductions prévues dans le budget de 2025.

Justice

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, le ministère de la Justice réalisera des gains d'efficacité et la normalisation des processus, notamment au moyen de la fusion d'unités opérationnelles, de la réduction des redondances, de l'imposition d'une gestion allégée et de l'utilisation de l'IA. Les investissements dans l'IA, en particulier dans les outils avancés d'analyse et d'automatisation, aideront l'organisation à répondre de manière efficace à la demande croissante de services juridiques.

Pour offrir des services juridiques de manière efficace, le ministère de la Justice examinera les possibilités de passer en revue les limites d'accès à la procédure informelle dans les appels concernant l'impôt sur le revenu et la TPS à la Cour canadienne de l'impôt. L'augmentation de ces limites, qui n'ont pas été mises à jour depuis 2013, favoriseront le règlement des différends d'une manière rentable et réduiront les coûts de litige imposés aux Canadiens et aux entreprises canadiennes ainsi qu'au gouvernement fédéral. Ces changements nécessiteront des modifications législatives.

La Commission canadienne des droits de la personne procédera à un remaniement organisationnel et mettra en place une structure simplifiée, ce qui comprend le regroupement des rôles de la présidence et de la vice-présidence.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Ministère de la Justice					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	22,8	30,9	43,5	43,5	43,5
Sous-total	22,8	30,9	43,5	43,5	43,5
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	5,2	6,9	10,3	10,3	10,3
Commission canadienne des droits de la personne	0,5	1,2	2,5	2,5	2,5
Commission du droit du Canada	0,3	0,4	0,6	0,6	0,6
Bureau du directeur des poursuites pénales	0,1	0,9	0,9	0,9	0,9
Total	28,8	40,3	57,8	57,8	57,8

Défense nationale

Le gouvernement effectue un investissement de portée historique dans la défense qui créera des carrières bien rémunérées pour les Canadiens, tout en renforçant notre économie et notre résilience collective. En reconnaissance de son mandat essentiel de protéger notre souveraineté et de sécuriser nos frontières, le ministère de la Défense nationale (MDN) s'est vu fixer un objectif de réduction de 2 % de son assiette de dépenses faisant l'objet de l'examen. Rationaliser et réajuster les dépenses actuelles qui ne sont pas rentables libérera des ressources qui pourraient être réinvesties dans la défense et aidera le Canada à atteindre l'engagement d'investissement en défense de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

Pour réaliser des économies, le MDN mettra hors service certaines flottes qui arrivent à la fin de leur durée de vie, qui ont des coûts de soutien croissants et qui ne répondent plus aux besoins opérationnels futurs des Forces armées canadiennes ou celles où des moyens de remplacement ont déjà été déterminés. Retirer ces plateformes de plus en plus coûteuses, dont la valeur stratégique diminue, garantira la concentration des ressources sur l'acquisition et le déploiement de capacités modernes au profit des Forces armées canadiennes.

En même temps, le MDN réajustera son portefeuille immobilier en se dessaisissant des actifs sous-utilisés, obsolètes ou excédentaires. Le cas échéant, les actifs cédés peuvent être réaffectés au profit d'autres paliers de gouvernement ou du secteur privé, ce qui créerait une valeur publique supplémentaire.

Le MDN élargira également l'utilisation du modèle éprouvé de contrat de performance énergétique pour moderniser les installations de défense en mettant en place des systèmes écoénergétiques financés par des entreprises tierces de services énergétiques qui sont remboursées directement par des économies garanties sur les coûts des services publics. Il s'agit d'une solution évolutive et à faible risque qui réduit les coûts récurrents, modernise les infrastructures de défense et fait progresser le travail associé aux engagements du Canada en faveur du climat tout en assurant la discipline budgétaire.

Enfin, le MDN modernisera les pratiques de gouvernance et les services internes pour corriger les inefficacités systémiques qui créent des goulots d'étranglement et contribuent aux retards d'exécution des projets entraînant une augmentation des coûts. Réduire ces fardeaux administratifs permettra au MDN et à ses

partenaires de mettre l'accent sur l'exécution plutôt que sur les processus et il sera ainsi possible d'accélérer la mise en œuvre de nouvelles capacités.

La Garde côtière canadienne s'est jointe au MDN le 2 septembre 2025. Son intégration au sein de l'équipe de défense permettra de cerner des possibilités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience et de réduction du double emploi.

en millions de dollars					
	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Ministère de la Défense nationale					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	459,4	459,7	460,3	460,3	457,3
Sous-total	459,4	459,7	460,3	460,3	457,3
Centre de la sécurité des télécommunications					
télécommunications	19,9	19,9	19,9	19,9	19,9
Total	479,3	479,6	480,2	480,2	477,2

Nota - Les organisations de ce portefeuille qui ne figurent pas dans ce tableau ne sont pas concernées par les réductions prévues dans le budget de 2025.

Conseil privé

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, le Bureau du Conseil privé (BCP) réajustera les programmes qui ne sont plus prioritaires ou dont les objectifs font double emploi et qui pourraient être mieux mis en œuvre par d'autres ministères, comme le Bureau de la croissance propre et les programmes du BCP liés aux terrains publics et au logement.

Des modernisations seront également mises en œuvre au sein du BCP pour réaliser des gains d'efficacité, notamment en automatisant la correspondance externe, en actualisant la méthode de gestion des personnes nommées par le gouverneur en conseil, et en améliorant les processus d'appui des comités du Cabinet. Le BCP consolidera également ses services internes, dont les ressources humaines, les finances et les technologies de l'information.

Le BCP révisera ses programmes pour lesquels il existe des chevauchements et dédoublements de fonctions par rapport à ce qui est offert par d'autres organisations. Par exemple, cette mesure pourrait inclure la collaboration avec des partenaires du secteur de la sécurité pour rationaliser les ressources allouées à l'analyse de l'information et des renseignements au sein du gouvernement.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Bureau du Conseil privé					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	14,9	19,9	29,8	29,8	29,8
Sous-total	14,9	19,9	29,8	29,8	29,8
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports					
	0,7	0,9	1,4	1,4	1,4
Commission de la fonction publique	2,6	4,8	4,6	4,6	4,6
Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement					
	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5
Total	18,4	25,9	36,3	36,3	36,3

Nota - Les organisations de ce portefeuille qui ne figurent pas dans ce tableau ne sont pas concernées par les réductions prévues dans le budget de 2025.

Sécurité publique

Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile

Pour renforcer son mandat visant à protéger la population canadienne contre divers risques, notamment les catastrophes naturelles, la criminalité et le terrorisme, tout en atteignant les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, Sécurité publique et Protection civile (SPPC) cherchera à devenir un ministère rationalisé et efficace pour mieux servir la population canadienne. Pour atteindre cet objectif, le Ministère réajustera la taille de l'équipe de direction en réduisant les rôles de cadres supérieures et les rôles administratifs afin de diminuer le nombre de niveaux dans la structure organisationnelle et d'améliorer la productivité, regroupera les fonctions internes pour éliminer les duplications et améliorer la prestation de services, et mettra fin à des services ayant des incidences opérationnelles minimales, comme le Centre de gestion de la continuité et de la résilience et la bibliothèque de Sécurité publique. SPPC tirera également parti de la technologie et de l'intelligence artificielle pour automatiser des tâches et réduire les exigences relatives aux licences de logiciels afin de réaliser des économies.

SPPC mettra l'accent également sur les aspects fondamentaux des responsabilités fédérales en matière de gestion des urgences. Ses fonctions et programmes dans ce domaine ont évolué au fil du temps, en réponse à l'augmentation des risques et aux demandes croissantes. Cependant, cette évolution s'est souvent faite de manière fragmentée, car les unités se sont adaptées indépendamment tandis que d'autres sont restées inchangées malgré des priorités changeantes. Par ailleurs, les nouvelles priorités, comme la préparation à l'échelle nationale et la capacité d'intervention, exigent une attention soutenue et des ressources particulières. La modernisation de la structure organisationnelle permettra au Ministère de corriger les inefficacités et de créer un espace pour faire avancer stratégiquement les priorités essentielles et celles liées aux urgences.

Agence des services frontaliers du Canada

En reconnaissance de son mandat essentiel de protéger notre souveraineté, de sécuriser nos frontières et d'assurer la sécurité des collectivités, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) s'est vu fixer un objectif de réduction de 2,0 % de son assiette des dépenses visée par l'examen. Les économies proposées n'auront pas d'incidence sur la sécurité des frontières, la collecte des revenus ou les activités de facilitation du commerce.

Pour atteindre l'efficacité opérationnelle, l'ASFC diminuera les coûts d'utilisation et d'entretien de son équipement et de ses actifs informatiques en mettant hors service les applications logicielles désuètes. En tenant compte du cycle de vie des véhicules au Canada, l'ASFC ralentira le rythme de remplacement des véhicules de sa flotte pour prolonger son cycle de vie de 7 à 10 ans et révisera la structure de son siège social national pour normaliser la structure organisationnelle. Il réduira les dépenses discrétionnaires sur les déplacements et la formation et réexaminera les dépenses en heures supplémentaires, tout en attribuant des ressources axées sur les besoins en prestation de services (par exemple, les temps d'attente à la frontière ou d'autres indicateurs de rendement) lors des décisions concernant les dépenses liées aux heures supplémentaires.

Ces gains d'efficacité viendront compléter les mesures annoncées par le premier ministre, le 17 octobre 2025, soit de fournir dans le budget de 2025 un financement de 617,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, avec 51,3 millions de dollars en amortissement restant et 198,3 millions de dollars par année par la suite, pour appuyer les activités principales de l'ASFC et augmenter l'indemnité versée aux recrues. Ce financement s'ajoute au montant de **1,3 milliard de dollars consacré au Plan frontalier** annoncé en décembre 2024; ces sommes permettront collectivement à l'ASFC d'embaucher jusqu'à 1 000 agents et agentes.

Service correctionnel Canada

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, le Service correctionnel du Canada (SCC) transformera sa façon de fonctionner en augmentant le niveau d'intégration de ses programmes et de la gestion de cas, en assurant une meilleure utilisation des outils numériques, ainsi qu'en réalignant et modernisant ses services internes dans le but d'améliorer l'efficacité et les résultats.

De plus, des gains d'efficacité opérationnelle seront réalisés en prenant des mesures comme la restructuration de la formation d'orientation des agents de libération conditionnelle pour moderniser la prestation de ce service, assurer la pertinence du contenu et mieux aider les nouveaux agents dans leurs rôles.

Les équipes de services internes du SCC mettront l'accent sur les priorités essentielles, réduiront le nombre de niveaux dans la structure organisationnelle, adopteront des pratiques modernes et réduiront le fardeau administratif. L'organisation cherchera notamment à optimiser l'empreinte de ses bureaux et à réorganiser ses arrangements régionaux afin d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la responsabilité dans son travail. La structure renouvelée et cette façon de travailler renforceront la capacité du SCC à établir des partenariats (par exemple, avec les provinces, les territoires, les gouvernements autochtones et les organisations communautaires) et accorderont davantage de marge de manœuvre à l'organisation.

Gendarmerie royale du Canada

La Gendarmerie royale du Canada (GRC), qui a pour mandat essentiel d'assurer la sécurité des Canadiens et de protéger notre souveraineté, s'est vu attribuer un objectif de réduction de 2 % de son assiette des dépenses visée par l'examen. Les économies proposées n'auront pas d'incidence sur les opérations policières. Dans le budget de 2025, le gouvernement prévoit des investissements importants dans la GRC qui élargiront ses effectifs par l'embauche de 1 000 nouveaux membres et qui renforceront ses services de police fédéraux partout au Canada afin de lutter contre la criminalité.

La GRC réduira les dépenses de sa direction générale en centralisant et en restructurant les fonctions nationales et administratives clés, et en assurant une taille optimale de celles-ci. Pour ce faire, elle modernisera les processus et utilisera plus efficacement les outils, les technologies et les systèmes existants.

La GRC rajustera aussi la façon d'offrir la prestation liée au cannabis à des fins médicales. Actuellement, le programme rembourse le cannabis à des fins médicales à un taux de 8,50 \$ le gramme, ce qui est nettement supérieur au prix du marché. La GRC passera à un remboursement à 6,00 \$ le gramme, soit un montant encore supérieur au prix du marché, mais se rapprochant davantage de celui-ci. Ce réajustement permet d'assurer le maintien des droits actuels et de répondre aux besoins des membres, en plus d'assurer dans un même temps que le gouvernement paye un prix équitable pour offrir ce soutien. En ce qui concerne les membres qui

achètent déjà du cannabis médical à 6,00 \$ le gramme ou moins, ils ne verront aucun changement.

Les prestations versées par le gouvernement du Canada sont généralement indexées chaque année sur l'indice des prix à la consommation (IPC), à quelques exceptions près. L'IPC est largement considéré comme l'indice le plus précis et le plus transparent pour garantir que les prestations suivent l'évolution du coût de la vie. Dans le cadre de l'Examen exhaustif des dépenses, le gouvernement a annoncé son intention de proposer des modifications pour indexer les pensions d'invalidité sur l'IPC pour les membres actifs et retraités de la GRC. Ces modifications permettront de faire en sorte que les prestations soient indexées de façon transparente et en tenant compte des approches adoptées pour d'autres prestations, par exemple l'Allocation canadienne pour enfants, la Sécurité de la vieillesse, les régimes de pensions du gouvernement et le Régime de pensions du Canada.

En ce qui concerne le réajustement de l'indexation des pensions d'invalidité et de la prestation liée au cannabis à des fins médicales, les économies représentent les réajustements comptables actuariels des avantages sociaux futurs des employés. L'épargne selon la comptabilité de caisse sera progressive, se réalisant au fil du temps à mesure que les paiements des prestations seront versés à un taux inférieur à celui en vigueur actuellement.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Sécurité publique et Protection civile					
Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	15,3	20,4	30,6	30,6	30,6
Sous-total	15,3	20,4	30,6	30,6	30,6
Agence des services frontaliers du					
Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0
Sous-total	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0
Service correctionnel Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	75,6	104,9	132,2	132,2	132,2
Sous-total	75,6	104,9	132,2	132,2	132,2
Gendarmerie royale du Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	1 599,9	1 525,3	1 521,6	1 432,9	713,3
Sous-total	1 599,9	1 525,3	1 521,6	1 432,9	713,3
Service canadien du renseignement					
de sécurité	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4
Bureau de l'enquêteur correctionnel					
du Canada	0,5	0,7	1,1	1,1	1,1
Commission des libérations					
conditionnelles du Canada	4,4	5,8	8,5	8,5	8,5
Total	1 762,2	1 723,6	1 760,5	1 671,7	952,2

Nota - Les organisations de ce portefeuille qui ne figurent pas dans ce tableau ne sont pas concernées par les réductions prévues dans le budget de 2025.

Incidence financière des réductions de la GRC selon la comptabilité de caisse

en millions de dollars, selon la comptabilité de caisse

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Gendarmerie royale du Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	39,2	42,9	50,8	60,1	697,3
Total	39,2	42,9	50,8	60,1	697,3

Services publics et approvisionnement

Services publics et Approvisionnement Canada

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) procédera à un réalignement stratégique afin de réduire les coûts permanents d'exploitation des programmes et d'assurer une prestation plus efficace des services à titre de fournisseur de services communs pour le gouvernement. SPAC réduira les coûts permanents du Fonds renouvelable des Services immobiliers en se concentrant sur ses mandats principaux, en modernisant les opérations et en réduisant les fonctions redondantes. SPAC mettra progressivement fin aux activités de l'Office des normes générales du Canada, puisque d'autres organisations pourraient être mieux placées pour assurer la prestation de ce service facultatif (il existe 15 autres organismes d'élaboration de normes accrédités au Canada).

Afin de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires, SPAC réduira le financement versé à Laboratoires Canada pour les projets pilotes et les projets d'innovation.

SPAC procédera également à un examen de ses processus internes pour réduire les exigences administratives et alléger la gestion. Il fera la promotion de la livraison numérique des documents liés à l'approvisionnement et d'une meilleure gestion de l'exécution des projets, et réduira les dépenses en services professionnels et en déplacements. Le Ministère mettra également en place l'utilisation d'agents conversationnels reposant sur l'intelligence artificielle et d'outils en libre-service pour améliorer la prestation des services.

Ces mesures visant à accroître l'efficacité appuieront la mise en œuvre de la **politique « Achetez canadien »** par SPAC, qui a été annoncée le 5 septembre 2025 par le premier ministre.

Services partagés Canada

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, Services partagés Canada (SPC) réalisera des gains d'efficacité à l'échelle pangouvernementale grâce à la normalisation de ses plateformes, notamment le réajustement des solutions logicielles intégrées afin de répondre aux besoins actuels, et l'élimination des licences redondantes ou peu utilisées et des lignes fixes non essentielles.

De plus, SPC éliminera les technologies, les systèmes et les infrastructures désuets qui sont coûteux à exploiter, difficiles à sécuriser et qui limitent l'innovation. Cela comprend la migration des charges de travail et du matériel des anciens centres de données restants vers des installations modernes afin de réduire les risques d'interruption des services essentiels et l'empreinte coûteuse des TI vieillissantes du gouvernement. SPC examinera, regroupera et renégociera des contrats afin d'éliminer le double emploi, d'obtenir un meilleur prix et d'aligner les dépenses sur les besoins du gouvernement. Des économies importantes seront réalisées grâce à l'adoption de solutions modernes et économiques et à l'élimination ou à la réduction du soutien pour les systèmes vieillissants, qui sont souvent coûteux à entretenir et à exploiter en raison de technologies obsolètes et de risques plus élevés de défaillance.

Pour moderniser les flux de travail, réduire les efforts manuels et optimiser la prestation des services, SPC tirera parti des technologies émergentes pour automatiser les tâches répétitives, utilisera des outils d'intelligence artificielle pour optimiser les activités et la prestation des services, et automatisera les demandes de soutien informatique courantes pour réduire le volume d'appels et les coûts, tout en améliorant l'expérience utilisateur.

De plus, SPC renforcera sa capacité et son expertise interne afin de réduire les dépenses liées aux services d'experts-conseils externes et d'entrepreneurs pour ses activités en cours. Grâce au perfectionnement des compétences internes, à la requalification professionnelle et à une affectation optimale des ressources, SPC sera en mesure de réduire les coûts liés aux contrats de service, tout en renforçant le savoir-faire institutionnel.

en millions de dollars					Par année par la suite
	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	
Services publics et					
Approvisionnement Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	108,9	147,0	190,8	195,6	190,2
Sous-total	108,9	147,0	190,8	195,6	190,2
Services partagés Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	159,3	212,4	318,5	318,5	318,5
Sous-total	159,3	212,4	318,5	318,5	318,5
Commission de la capitale nationale	7,2	9,6	14,4	14,4	14,4
Total	275,3	369,0	523,8	528,6	523,1

Transports

Transports Canada

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, Transports Canada (TC) mettra en œuvre un système réglementaire et de surveillance plus moderne et plus souple qui lui permettra de mieux s'adapter aux changements technologiques rapides, de moderniser ses services, de faciliter la conformité réglementaire et d'affecter plus efficacement ses ressources. Ces mesures aideront Transports Canada à obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens, notamment grâce au nouveau **Fonds pour la diversification des corridors commerciaux** – un fonds de 5 milliards de dollars sur sept ans, à compter de 2025-2026, qui renforcera les chaînes d'approvisionnement, ouvrira de nouveaux débouchés à l'exportation et bâtira une économie plus résiliente et diversifiée.

En s'appuyant sur les travaux réalisés dans le cadre de l'initiative de réduction du fardeau administratif lié au système de réglementation du gouvernement, TC déploiera, lorsque possible, une technologie avancée et une solution d'automatisation afin de réduire les doublons, de moderniser les processus et d'harmoniser plus étroitement ses activités avec son mandat consistant à favoriser un système de transport sûr, sécuritaire, efficace et respectueux de l'environnement. L'intégration de pratiques et technologies novatrices, combinée à l'expertise de son personnel, permettra à TC de maximiser l'efficacité de ses efforts d'inspection et de surveillance, tout en réduisant le fardeau des entreprises lié à la réglementation.

De plus, TC peaufinera son portefeuille de programmes afin de mieux l'harmoniser avec son mandat de base et les besoins changeants de l'industrie. Dans le cadre de ce réajustement stratégique, TC éliminera progressivement ou réduira certains programmes qui font double emploi avec des initiatives qui sont mieux exécutées par d'autres ministères ou dans le cadre desquels les objectifs prévus ont déjà été atteints avec succès. Il s'agit notamment du Programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission qui prendra fin en 2025-2026.

TC mettra aussi en œuvre une série d'initiatives pour réorienter ses activités et sa structure administrative. Cela signifie notamment le regroupement des niveaux de gestion, la centralisation des services internes et la restructuration des bureaux régionaux, pour s'assurer qu'elles tiennent compte de l'évolution du

domaine des transports au Canada. Les services d'aviation de TC, qui comprennent un éventail de services d'aviation destinés aux ministères et organismes fédéraux, seront restructurés. Le Ministère transférera la plupart des fonctions et des biens de base des services d'aviation au ministère de la Défense nationale, tout en cherchant, dans la mesure du possible, à tirer parti des offres commerciales. Le niveau élevé de formation et de certification des pilotes sera maintenu, sans incidence sur les pilotes commerciaux et non commerciaux au Canada.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) réalisera des gains d'efficacité qui n'auront aucune incidence sur le public, les voyageurs aériens et les intervenants. L'ACSTA diminuera ses coûts quotidiens en réduisant les dépenses sur les services professionnels, tirera parti de la technologie pour automatiser certains processus et certaines fonctions, et modernisera sa structure organisationnelle.

L'ACSTA travaillera également en collaboration avec Transports Canada pour mettre en œuvre des possibilités de modernisation réglementaire afin d'améliorer son efficacité sans nuire à la sécurité des voyageurs. Elle s'assurera notamment d'harmoniser ses pratiques avec les changements récents mis en œuvre par les États-Unis et d'adopter d'autres pratiques exemplaires qui limitent l'utilisation de la main-d'œuvre afin de moderniser la prestation des services.

L'adoption de l'innovation stimulera également l'efficacité et renforcera la sécurité nationale. Les mesures prévues comprennent notamment le déploiement de systèmes automatisés pour détecter les objets interdits aux points de contrôle préembarquement et améliorer l'efficacité du contrôle. L'ACSTA examinera aussi les possibilités d'intégrer cette technologie dans les processus de filtrage menés avec Transports Canada. Des économies seront réalisées une fois que ces technologies auront été intégrées à l'infrastructure de sécurité existante, conformément aux pratiques exemplaires mondiales, à la suite d'un processus rigoureux de validation et de mise à l'essai.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Transports Canada					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	25,3	38,0	86,2	91,7	91,7
Réorienter des programmes du gouvernement	301,8	268,0	298,0	298,0	298,0
Sous-total	327,1	306,1	384,2	389,7	389,7
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	30,5	31,8	48,9	48,9	48,9
Sous-total	30,5	31,8	48,9	48,9	48,9
Alto (anciennement VIA TGF)	36,9	27,2	38,6	24,3	0,0
Marine Atlantique S.S.C.	1,0	3,7	4,0	4,1	4,8
VIA Rail	6,5	8,2	11,6	11,6	11,6
Total	402,0	377,1	487,3	478,6	455,0

Nota - Les organisations de ce portefeuille qui ne figurent pas dans ce tableau ne sont pas concernées par les réductions prévues dans le budget de 2025.

Conseil du Trésor

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) continue à jouer un rôle crucial dans la gestion des ressources gouvernementales, notamment en matière de finances, de ressources humaines et de technologie de l'information, tout en évoluant pour répondre aux besoins d'une fonction publique moderne. Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, le SCT se concentrera sur ses principales fonctions opérationnelles et modernisera sa structure organisationnelle et ses processus pour améliorer l'agilité et l'efficacité.

Pour appuyer ce changement, le SCT réorientera les initiatives qui ont atteint les résultats escomptés ou encore lorsqu'il existe des moyens d'intégrer les mesures avec plus d'efficacité. À titre d'exemple : maintenant qu'il a élaboré la politique, et centralisé les outils et les mécanismes de surveillance concernant la Stratégie de cybersécurité d'entreprise du gouvernement du Canada, le SCT laissera le financement temporaire connexe arriver à échéance et recentrera son rôle sur la coordination et le soutien. Le SCT rééquilibrera sa participation au programme de production de combustibles à faible teneur en carbone, en choisissant plutôt une collaboration directe avec les organismes qui sont les mieux placés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et adopter des solutions à faible teneur en carbone.

Le SCT transformera également ses opérations internes en consolidant les unités de travail, en adaptant la taille des équipes de gestion et de soutien administratif, et en modernisant ses principaux processus. Il prévoit notamment d'améliorer les programmes de développement du leadership et de gestion des talents, et tirer parti de l'automatisation pour favoriser la cohérence, l'adaptabilité et l'excellence du service dans toute l'organisation.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Secrétariat du Conseil du Trésor					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	28,9	38,5	57,8	57,8	57,8
Sous-total	28,9	38,5	57,8	57,8	57,8
École de la fonction publique du					
Canada	5,5	7,3	10,9	10,9	10,9
Total	34,3	45,8	68,7	68,7	68,7

Nota - Les organisations de ce portefeuille qui ne figurent pas dans ce tableau ne sont pas concernées par les réductions prévues dans le budget de 2025.

Anciens Combattants

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, Anciens Combattants Canada (ACC) apporte des changements à ses programmes tout en préservant les services destinés directement aux clients. Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les anciens combattants reçoivent en temps opportun le soutien empreint de compassion dont ils ont besoin, comme le démontre l'engagement financier mentionné dans le budget de 2025, qui stabilisera la capacité de traitement des demandes de prestations d'invalidité et qui modernisera l'infrastructure de TI.

Tout comme la GRC, ACC réajustera la façon dont il offre la prestation liée au cannabis à des fins médicales. Pour l'heure, le programme prévoit un remboursement des frais engagés pour l'achat de cannabis à des fins médicales à un taux de 8,50 \$ par gramme, ce qui est considérablement supérieur au taux offert sur le marché. ACC passera à un remboursement à 6,00 \$ le gramme, un montant qui correspondra davantage au prix du marché, tout en restant un peu plus élevé que celui-ci. L'ajustement maintient les droits existants requis pour répondre aux besoins des anciens combattants, tout en faisant en sorte que le gouvernement paye un juste prix pour offrir ce soutien. En ce qui concerne les anciens combattants qui achètent déjà du cannabis médical à 6,00 \$ le gramme ou moins, ils ne verront aucun changement. Les économies représentent un ajustement actuariel des avantages futurs des employés. L'épargne selon la comptabilité de caisse sera progressive, se réalisant au fil du temps à mesure que les paiements des prestations seront versés à un taux inférieur à celui en vigueur actuellement.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Ministère des Anciens Combattants					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	1 186,0	1 195,0	1 064,0	788,0	374,0
Total	1 186,0	1 195,0	1 064,0	788,0	374,0

Nota - Les organisations de ce portefeuille qui ne figurent pas dans ce tableau ne sont pas concernées par les réductions prévues dans le budget de 2025.

Incidence financière des réductions d'ACC selon la comptabilité de caisse

en millions de dollars, selon la comptabilité de caisse

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	88,0	101,0	110,0	119,0	129,0
Total	88,0	101,0	110,0	119,0	129,0

Femmes et égalité des genres

Le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Canada (FEGC) œuvre à ce que les femmes et les personnes 2ELGBTQI+ puissent jouer un rôle actif et reconnu dans l'économie grâce à des programmes ciblés. Le travail du Ministère s'étend à l'ensemble du gouvernement et touche la vie de chaque personne au Canada, en veillant à ce que les femmes, les filles et les membres des communautés 2ELGBTQI+ puissent se réaliser pleinement.

Le budget de 2025 propose de fournir à FEGC un financement de 528,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027, et 132,1 millions de dollars par année par la suite, pour que le Ministère poursuive son travail essentiel visant à éliminer la discrimination et à promouvoir les droits des femmes et des communautés 2ELGBTQI+.

Pour continuer à remplir son mandat essentiel, FEGC cernera des possibilités d'économies équivalentes à 2 % de son assiette des dépenses visée par l'examen.

en millions de dollars

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Femmes et Égalité des genres Canada					
Total	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0

Moderniser le fonctionnement au sein des Conseils fédéraux de subventions à la recherche

Les Conseils fédéraux de subventions à la recherche, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) jouent tous un rôle essentiel pour faire progresser le programme de croissance du gouvernement en favorisant la recherche et en attirant les meilleurs talents internationaux dans ce domaine.

Pour continuer de jouer leur rôle essentiel à titre de conseils subventionnaires fédéraux de la recherche, ces organisations réaliseront des économies équivalentes à 2 % de leur assiette des dépenses visée par l'examen.

en millions de dollars					
	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Conseils de subventions à la recherche					
Total	83,0	83,0	83,0	83,0	83,0

Nota - La répartition finale entre les thèmes d'examen sera déterminée après le dépôt du budget de 2025.

Moderniser le fonctionnement au sein des agences de développement régional

Pour réaliser les économies visées pouvant atteindre 15 % sur trois ans, les agences de développement régional (ADR) réajusteront leur ensemble de programmes afin de se concentrer sur leur mandat qui est de promouvoir le développement économique à long terme. Grâce à l'innovation, elles réorienteront leurs programmes Croissance économique régionale par l'innovation respectifs pour fournir un soutien qui renforce le développement économique de leur région, en accordant la priorité aux investissements qui stimulent la croissance économique. Les ADR mettront également fin au Programme pour la croissance du tourisme après 2025-2026, mais l'industrie continuera de bénéficier d'un soutien dans le cadre des programmes réguliers.

Les ADR moderniseront également leurs activités et leurs services internes afin de tenir compte du financement futur de leurs programmes et mettront en œuvre des améliorations ciblées des processus en optimisant leurs flux de travail et en réduisant les chevauchements grâce à l'intégration de nouvelles technologies. Grâce à la transformation numérique, à l'intégration de l'intelligence artificielle et à la simplification des processus, les ADR augmenteront leur efficacité et minimiseront les répercussions des réductions sur les services aux clients.

À ces remaniements s'ajoute le récent financement au montant d'un milliard de dollars pour les ADR, qui appuiera l'Initiative régionale de réponse tarifaire.

en millions de dollars					
	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Par année par la suite
Agences de développement régional					
Moderniser le fonctionnement du gouvernement	104,9	135,5	203,5	193,3	193,3
Total	104,9	135,5	203,5	193,3	193,3

Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires

Table des matières

Aperçu	383
Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers.....	386
Crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne	386
Prestations fédérales automatisées pour les personnes à faible revenu	387
Crédit d'impôt compensatoire	389
Régimes enregistrés – placements admissibles	389
Échange de renseignements – Classification erronée des effectifs.....	392
Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire.....	393
La règle des 21 ans	393
Remise canadienne sur le carbone	394
Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés	395
Passation en charges immédiate pour les bâtiments de fabrication ou de transformation.....	395
Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental.....	396
Coopératives agricoles : ristournes payées sous forme de parts	397
Crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques	397
Crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres	398
Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.....	399
Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et le Fonds de croissance du Canada	400
Report d'impôt au moyen de paliers de sociétés.....	400
Activités admissibles au titre des frais d'exploration au Canada.....	402
Mesures visant la fiscalité internationale	403
Prix de transfert.....	403
Revenus de placements provenant d'actifs couvrant les risques d'assurance canadiens.....	406
Mesures visant les taxes de vente et d'accise	407
Taxe sur les logements sous-utilisés	407

Taxe de luxe sur les aéronefs et les navires.....	408
Fraude de type carrousel.....	408
Application de la TPS/TVH aux services d'ostéopathie manuelle	411
Déclaration sur l'évaluation environnementale et économique stratégique.....	412
Mesures annoncées antérieurement.....	413
Avis de motion de voies et moyens.....	419

Aperçu

Cette annexe présente des renseignements détaillés sur les mesures fiscales proposées dans le budget.

Le tableau 1 expose ces mesures ainsi que leur incidence financière.

La présente annexe contient également les avis de motion de voies et moyens visant à modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur la taxe d'accise*, la *Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés* et la *Loi sur la taxe sur certains biens de luxe*, et des modifications proposées à divers règlements.

Dans cette annexe, la mention du jour du budget fait référence à la date de présentation du budget.

Tableau 1

Impacts des mesures fiscales proposées sur les revenus^{1,2}

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers						
Crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne	70	285	290	295	305	1 245
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	-282	-289	-296	-304	-	-1 171
Prestations fédérales automatisées pour les personnes à faible revenu	-	-	15	56	103	174
Crédit d'impôt compensatoire	10	15	15	15	15	70
Régimes enregistrés – placements admissibles	-	-	-	-	-	-
Échange de renseignements – Classification erronée des effectifs	-	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire	-1	-5	-5	-5	-5	-21
La règle des 21 ans	-	-	-	-	-	-
Remise canadienne sur le carbone	-	-	-	-	-	-
Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés						
Passation en charges immédiate pour les bâtiments de fabrication ou de transformation	45	280	310	265	265	1 165
Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental	3	70	85	65	70	293
Coopératives agricoles : ristournes payées sous forme de parts	-	8	9	8	8	33
Crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques	4	2	-1	-	-	5
Crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres	-	1	1	1	1	4
Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone	-	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et le Fonds de croissance du Canada	-	-	-	-	-	-
Report d'impôt au moyen de paliers de sociétés	-	-470	-30	-20	-20	-540
Activités admissibles au titre des frais d'exploration au Canada	-	-	-	-	-	-

Tableau 1
Impacts des mesures fiscales proposées sur les revenus^{1,2}
(en millions de dollars)

	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029	2029– 2030	Total
Mesures visant la fiscalité internationale						
Prix de transfert	-10	-55	-100	-145	-200	-510
Revenus de placement provenant d'actifs couvrant les risques d'assurance canadiens	-	-50	-70	-70	-65	-255
Mesures visant les taxes de vente et d'accise						
Taxe sur les logements sous-utilisés	30	30	30	30	30	150
Taxe de luxe sur les aéronefs et les navires	11	26	31	31	36	135
Fraude de type carrousel	-	-15	-25	-25	-25	-90
Application de la TPS/TVH aux services d'ostéopathie manuelle	-	-	-	-	-	-

¹ Un montant positif représente une diminution des revenus; un montant négatif représente une augmentation des revenus.
² Le « - » indique un montant nul, un montant inférieur à 500 000 \$ ou un montant qui ne peut être déterminé à l'égard d'une mesure qui a pour objectif de protéger l'assiette fiscale.

Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers

Crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne

Le budget de 2025 propose d'instaurer un crédit d'impôt temporaire pour les préposés aux services de soutien à la personne. Ce crédit offrirait aux préposés aux services de soutien à la personne admissibles travaillant pour des établissements de soins de santé admissibles un crédit d'impôt remboursable de 5 % des revenus admissibles, jusqu'à une valeur de crédit de 1 100 \$.

Préposé aux services de soutien à la personne admissible

Il faut remplir plusieurs conditions pour être considéré comme préposé aux services de soutien à la personne admissible. La personne doit habituellement fournir des soins individuels et un soutien essentiel afin d'optimiser et de maintenir la santé d'une autre personne, son bien-être, sa sécurité, son autonomie et son confort, selon ses besoins en matière de soins de santé, conformément aux directives d'un professionnel de soins de santé réglementé ou d'un organisme de santé provincial ou communautaire. Les fonctions principales de la personne doivent inclure le fait d'aider les patients avec leurs activités de la vie quotidienne et leur mobilisation.

Établissement de soins de santé admissible

Les établissements de soins de santé admissibles seraient les hôpitaux, les établissements de soins infirmiers, les établissements de soins pour bénéficiaires internes, les établissements communautaires de soins pour personnes âgées, les établissements de soins de santé à domicile et autres établissements de soins de santé réglementés similaires.

Revenus admissibles

Les revenus admissibles comprendraient tous les revenus d'emploi, y compris les salaires et traitements, et les avantages reliés à l'emploi (ainsi que les revenus et avantages en franchise d'impôt similaires gagnés dans une réserve), gagnés à titre de préposé aux services de soutien à la personne admissible effectuant leurs fonctions pour des établissements de soins de santé admissibles.

Les montants gagnés en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador et dans les Territoires du Nord-Ouest ne seraient pas admissibles, car ces provinces et ce territoire ont signé des accords bilatéraux avec le gouvernement fédéral afin

d'inclure un « Addenda sur les préposés aux services de soutien à la personne et les professions connexes » à leurs accords de financement pour *Viellir dans la dignité*, qui offre du financement sur cinq ans afin d'augmenter les salaires des préposés aux services de soutien à la personne.

Les employeurs devront attester les revenus admissibles de leurs employés dans la forme et les modalités prescrites.

Autre

Les particuliers devront produire une déclaration de revenu pour avoir droit à ce crédit d'impôt remboursable. Si un particulier admissible décède durant une année civile, toute déclaration de revenu produite par le représentant légal du particulier serait réputée avoir été produite par ce dernier.

Lorsqu'un particulier admissible fait faillite au cours d'une année d'imposition, les revenus admissibles de ce particulier provenant des périodes antérieures et postérieures à la faillite seraient pris en compte dans le calcul de ce crédit d'impôt.

Entrée en vigueur

Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition 2026 à 2030.

Prestations fédérales automatisées pour les personnes à faible revenu

Le régime fiscal canadien est fondé sur l'autocotisation et l'autodéclaration. La *Loi de l'impôt sur le revenu* exige que les particuliers ayant de l'impôt à payer produisent une déclaration de revenus. De façon générale, les particuliers doivent également produire une déclaration de revenus chaque année pour recevoir les versements de prestations et de crédits par l'entremise du régime fiscal, car l'Agence du revenu du Canada (ARC) détermine l'admissibilité à la plupart des prestations sur le revenu net.

Le budget de 2025 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'accorder à l'ARC le pouvoir discrétionnaire de produire une déclaration de revenus pour une année d'imposition au nom d'un particulier (autre qu'une fiducie) qui répond à tous les critères suivants :

- le revenu imposable du particulier pour l'année d'imposition est inférieur au montant le moins élevé entre le montant personnel de base fédéral et l'équivalent provincial (plus le montant en raison de l'âge ou le montant pour personnes handicapées, le cas échéant);

- tous les revenus du particulier pour l'année d'imposition proviennent de sources pour lesquelles des déclarations de renseignements déterminées ont été produites auprès de l'ARC;
- au moins une fois au cours des trois années d'imposition précédentes, le particulier n'a pas produit de déclaration;
- le particulier n'a pas produit de déclaration de revenus pour l'année d'imposition avant la date limite de production pour l'année ou dans les 90 jours suivants;
- tout autre critère déterminé par le ministre du Revenu national.

Avant de produire une déclaration au nom d'un particulier admissible, l'ARC fournirait à celui-ci les renseignements dont elle dispose à ce moment-là en ce qui concerne sa déclaration de revenus. Le particulier admissible disposerait de 90 jours pour examiner les renseignements et présenter des modifications à l'ARC. Si le particulier admissible ne confirme pas les renseignements (avec ou sans modifications) avant la fin de la période de 90 jours, l'ARC pourrait produire une déclaration de revenus au nom du particulier. L'ARC établirait ensuite un avis de cotisation, puis elle déterminerait et émettrait les crédits et les prestations du particulier.

Certains renseignements de base, comme l'état civil, peuvent nécessiter une confirmation de la part du particulier avant que l'ARC puisse verser des prestations. Pour certaines prestations, l'époux ou le conjoint de fait du particulier doit produire une déclaration de revenus. L'ARC peut être en mesure de produire une déclaration au nom du conjoint du particulier si elle détermine que le conjoint répond aux critères.

Les processus actuels de cotisation, d'opposition et d'appel s'appliqueraient aux cotisations établies en vertu de ces dispositions. S'il est déterminé, après la production d'une déclaration de revenus par l'ARC, que le contribuable n'a pas rempli les critères relatifs à la production automatisée des déclarations de revenus, la déclaration de revenus sera réputée ne pas avoir été produite.

Les particuliers pourraient se retirer de la production automatisée des déclarations de revenus.

Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition 2025 et suivantes (c.-à-d. que la production pourrait commencer en 2026).

Consultation

Le gouvernement souhaite connaître l'opinion de la population canadienne sur cette mesure. Les parties intéressées sont invitées à envoyer leurs observations

écrites d'ici le 30 janvier 2026 au ministère des Finances du Canada à autotaxfiling-autoimpot@fin.gc.ca.

Crédit d'impôt compensatoire

Le taux qui s'applique à la plupart des crédits d'impôt non remboursables est fondé sur le taux d'imposition marginal de la première tranche de revenu des particuliers. La réduction d'impôt pour la classe moyenne annoncée en mai 2025, et incluse dans le projet de loi C-4, actuellement devant le Parlement, réduirait de 15 % à 14,5 % pour l'année d'imposition 2025, et à 14 % pour 2026 et les années d'imposition subséquentes le taux d'imposition marginal de la première tranche de revenu des particuliers, et donc le taux qui s'applique à la plupart des crédits d'impôt non remboursables.

Dans les cas très rares où les montants de crédits d'impôt non remboursables d'un particulier excèdent la première tranche d'imposition (57 375 \$ en 2025), la baisse de valeur de ses crédits d'impôt non remboursables peut dépasser les économies d'impôt découlant de la réduction du taux. Cette situation pourrait survenir lorsqu'un particulier demande une dépense unique considérable, comme des montants pour frais médicaux ou de scolarité élevés, ou demande un ensemble de crédits d'impôt considérables. Dans certains cas, ces demandes visent à la fois le particulier lui-même ou une personne à charge, ou encore, incluent des montants reportés d'années antérieures.

Pour veiller à ce que personne qui se trouve dans ces situations ne voit son impôt à payer augmenter en raison de la réduction d'impôt pour la classe moyenne, le budget de 2025 propose d'instaurer un nouveau crédit d'impôt compensatoire non remboursable. Ce crédit aurait pour effet de maintenir le taux actuel de 15 % pour les crédits d'impôt non remboursables demandés relativement à des montants qui excèdent la première tranche d'imposition.

Le crédit d'impôt compensatoire s'appliquerait aux années d'imposition 2025 à 2030.

Régimes enregistrés – placements admissibles

Le budget de 2024 invitait les intervenants à fournir des suggestions sur la façon d'améliorer la clarté et la cohérence des règles sur les placements admissibles pour sept types de régimes enregistrés : les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI), les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE), les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI), les comptes d'épargne libre d'impôt pour

l'achat d'une première propriété (CELIAPP) et les régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB). Les règles sur les placements admissibles régissent les placements que ces régimes peuvent effectuer. Les placements admissibles couvrent un large éventail d'actifs, dont les fonds communs de placement, les titres cotés à la bourse, les obligations de gouvernements et de sociétés et les certificats de placement garanti.

En fonction des commentaires reçus dans le cadre du processus de consultations, le budget de 2025 propose d'apporter les modifications suivantes dans le but de simplifier, de rationaliser et d'harmoniser les règles visant les placements admissibles.

Placements dans des petites entreprises

Il existe deux ensembles de règles pour les placements de régimes enregistrés dans les petites entreprises. Le premier ensemble de règles s'applique aux REER, aux FERR, aux CELI, aux REEE et aux CELIAPP, alors que le deuxième ensemble s'applique uniquement aux REER, aux FERR, aux REEE et au RPDB. Aucun des ensembles ne s'applique aux REEI. Le premier ensemble de règles vise les placements dans ce qu'on appelle des sociétés déterminées exploitant une petite entreprise, des sociétés à capital de risque et des coopératives déterminées. Le deuxième ensemble de règles prévoit des placements dans des sociétés admissibles, des sociétés de personnes en commandite de placement dans des petites entreprises et des fiducies de placement dans des petites entreprises.

Chaque catégorie de placements contient un certain nombre de règles et de restrictions particulières à respecter pour qu'ils soient admissibles. Celles-ci contiennent des chevauchements et des complexités, ce qui crée de l'incertitude quant aux règles à appliquer dans un cas donné et a mené à la sous-utilisation de certaines catégories de placement. À titre d'exemples, les règles concernant les sociétés admissibles se recoupent largement avec celles des sociétés déterminées exploitant une petite entreprise, et en 2024, aucune fiducie de placement dans des petites entreprises n'a été déclarée au Canada.

Le budget de 2025 propose de simplifier et de rationaliser les règles portant sur les placements de régimes enregistrés dans de petites entreprises, tout en conservant la capacité des régimes enregistrés à effectuer de tels placements. Plus précisément, le premier ensemble de règles d'application plus générale serait maintenu et s'étendrait aux REEI, alors que le deuxième ensemble de règles serait abrogé. Par conséquent :

- les REEI pourraient acquérir des actions de sociétés déterminées exploitant une petite entreprise, de sociétés à capital de risque et de coopératives déterminées;
- les actions de sociétés admissibles et les participations dans des sociétés de personnes en commandite de placement dans des petites entreprises et dans des fiducies de placement dans des petites entreprises ne constitueraient plus des placements admissibles.

Ces modifications s'appliqueraient à compter du 1^{er} janvier 2027. Les participations dans des sociétés de personnes en commandite de placement dans des petites entreprises et dans des fiducies de placement dans des petites entreprises qui sont acquises en vertu des règles actuelles avant 2027 continueraient d'être des placements admissibles. Les actions de sociétés admissibles continueraient d'être considérées comme des placements admissibles en vertu des règles maintenues visant les sociétés déterminées exploitant une petite entreprise.

Régime de placements enregistrés

Les placements enregistrés sont des placements admissibles pour tous les régimes enregistrés. Pour qu'une société ou une fiducie soit un placement enregistré, elle doit être enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Les unités d'une fiducie de fonds commun de placement sont des placements admissibles, mais la fiducie de fonds commun de placement peut aussi être enregistrée comme placement enregistré. Pour qu'une fiducie ou une société qui n'est pas détenue de façon suffisamment large (p. ex., une fiducie qui ne compte pas les 150 détenteurs d'unités nécessaires pour être admissible comme fiducie de fonds commun de placement) soit admissible comme placement enregistré, la fiducie ou la société ne doit détenir que des placements qui seraient des placements admissibles pour les types de régimes enregistrés pour lesquels elle est enregistrée. Sinon, la fiducie ou la société serait tenue de verser un impôt mensuel allant jusqu'à 1 % de la juste valeur marchande du placement non admissible à la date de son acquisition. Les intervenants ont affirmé que le processus d'enregistrement n'ajoutait pas suffisamment de valeur pour en justifier les fardeaux administratifs et de conformité associés.

Le budget de 2025 propose de remplacer le régime de placement enregistré par deux nouvelles catégories de placements admissibles qui n'impliquent pas d'enregistrement :

- Les unités d'une fiducie qui est assujettie aux exigences du Règlement 81-102 publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (qui réglemente

certains fonds communs de placement et certains fonds d'investissement à capital fixe);

- Les unités d'une fiducie de placement déterminée (au sens des règles fiscales actuelles) gérée par une personne qui est inscrite à titre de gestionnaire de fonds d'investissement au sens du Règlement 31-103 publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

On s'attend généralement à ce que les unités ou les actions des fonds qui étaient des placements enregistrés demeurent admissibles, soit en vertu des règles actuelles ou sous l'une des nouvelles catégories de fiducies de placement admissibles, ou les deux.

Le régime de placement enregistré serait abrogé en date du 1^{er} janvier 2027. Les nouvelles règles sur les fiducies de placement admissibles s'appliqueraient en date du jour du budget.

Autres changements

Le budget de 2025 propose également d'apporter un bon nombre d'autres modifications législatives techniques dans le but de simplifier les règles sur les placements admissibles. Notamment, les règles sur les placements admissibles pour six régimes enregistrés (c.-à-d. tous les régimes sauf les RPDB) seraient regroupées dans une seule définition dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En outre, la liste des placements admissibles prescrits dans le *Règlement de l'impôt sur le revenu* serait mise à jour et réorganisée par catégorie de biens (p. ex., titres de créance ou titres de capitaux propres). Ces changements visent à rendre les règles plus simples et plus claires.

Échange de renseignements – Classification erronée des effectifs

Le budget de 2024 a annoncé qu'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et l'Agence du revenu du Canada (ARC) concluraient des ententes d'échanges de données pour faciliter les inspections et l'application de la loi afin de remédier aux erreurs de classification des effectifs. La classification erronée des employés comme étant des entrepreneurs indépendants est particulièrement préoccupante dans le secteur du camionnage. EDSC a récemment commencé à échanger des renseignements avec l'ARC, mais les restrictions prévues dans les règles fiscales concernant l'échange de renseignements empêchent l'ARC de communiquer les renseignements requis à EDSC.

Le budget de 2025 propose de modifier les dispositions sur l'échange de renseignements de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la *Loi sur la taxe d'accise* afin de permettre à l'ARC de communiquer à EDSC des renseignements confidentiels (en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la *Loi sur la taxe d'accise*) en vue de l'application et de l'exécution du *Code canadien du travail* en ce qui concerne la classification des effectifs.

Cette mesure entrerait en vigueur à la date de la sanction royale de la loi habilitante.

Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire

Le crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire est un crédit d'impôt non remboursable qui s'applique au plus bas taux d'imposition du revenu des particuliers sur un maximum de 20 000 \$ de dépenses admissibles de rénovation ou de modification des logements par année civile. Les dépenses doivent être engagées pour améliorer la sécurité, l'accessibilité ou la fonctionnalité d'un logement admissible d'un particulier déterminé qui est âgé de 65 ans ou plus, ou qui est autorisé à demander le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Le crédit d'impôt pour frais médicaux est un crédit d'impôt non remboursable qui s'applique au plus bas taux d'imposition du revenu des particuliers sur le montant des frais médicaux et des dépenses liées à l'invalidité admissibles qui excède le moins élevé des montants suivants : 2 834 \$ (pour 2025) et 3 % du revenu net du particulier. Les frais admissibles à ce crédit d'impôt comprennent certains coûts liés à la construction d'un logement ou à la rénovation de celui-ci, en vue d'en améliorer l'accessibilité ou la mobilité pour les personnes handicapées.

À l'heure actuelle, si les critères d'admissibilité pour les deux crédits sont remplis, les contribuables peuvent demander les deux crédits pour une même dépense.

Le budget de 2025 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin qu'une dépense demandée en vertu du crédit d'impôt pour frais médicaux ne puisse pas également être demandée au titre du crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire.

Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition 2026 et suivantes.

La règle des 21 ans

En règle générale, les fiducies personnelles sont réputées avoir disposé de leurs immobilisations et de certains autres biens en contrepartie d'un produit égal à leur juste valeur marchande au 21^e anniversaire du jour où elles ont été établies, et à

tous les 21^e anniversaires par la suite (la « règle des 21 ans »). Cette règle vise à empêcher le recours à des fiducies personnelles pour reporter indéfiniment l'impôt sur les gains accumulés.

Lorsqu'une fiducie transfère un bien à une nouvelle fiducie avec report d'impôt, une règle sert à empêcher l'évitement de la règle des 21 ans. Dans ce cas, la nouvelle fiducie hérite essentiellement du 21^e anniversaire antérieur de l'ancienne fiducie. Ainsi, le bien transféré demeure assujéti à la même période de 21 ans qui s'appliquait à l'ancienne fiducie.

Certaines techniques de planification d'évitement fiscal ont été employées afin de transférer indirectement des biens d'une fiducie à une autre dans le but d'éviter à la fois la règle des 21 ans et la règle anti-évitement. Par exemple, cette planification peut comprendre le transfert de biens avec report d'impôt d'une fiducie à un bénéficiaire qui est une société appartenant à une nouvelle fiducie. Cette planification cherche à faire indirectement ce qu'il n'est pas possible de faire directement.

Le budget de 2025 propose d'élargir la règle anti-évitement actuelle visant les transferts directs entre fiducies de manière à inclure les transferts indirects de biens d'une fiducie à d'autres fiducies.

Cette mesure s'appliquerait relativement aux transferts de biens effectués à compter du jour du budget.

Remise canadienne sur le carbone

La Remise canadienne sur le carbone (RCC) est le principal mécanisme permettant de remettre les produits de la redevance fédérale sur les combustibles directement aux Canadiens résidant dans les provinces où la redevance s'appliquait, à condition qu'ils répondent aux critères d'admissibilité (y compris la production d'une déclaration de revenus).

Avec l'élimination de la redevance fédérale sur les combustibles qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2025, le gouvernement a effectué un dernier versement trimestriel de la RCC aux ménages admissibles à compter d'avril 2025.

Afin d'appuyer l'élimination progressive des mécanismes de remise des produits de la redevance sur les combustibles, le budget de 2025 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de prévoir qu'aucun versement de la RCC ne serait effectué à l'égard de déclarations de revenus ou de demandes de redressement présentées après le 30 octobre 2026.

Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés

Passation en charges immédiate pour les bâtiments de fabrication ou de transformation

Le système de déduction pour amortissement (DPA) détermine les déductions qu'une entreprise peut demander chaque année aux fins de l'impôt sur le revenu relativement au coût en capital de ses biens amortissables. De façon générale, les biens amortissables sont divisés en catégories de DPA, chacune ayant son propre taux dans le *Règlement de l'impôt sur le revenu*. Ces taux correspondent généralement à la durée de vie utile attendue des biens de leurs catégories.

À l'heure actuelle, le règlement prescrit un taux de DPA de 10 % pour les bâtiments admissibles au Canada utilisés pour fabriquer ou transformer des marchandises destinées à la vente ou à la location (bâtiments de fabrication ou transformation). Ce taux inclut un taux de DPA régulier de 4 % selon la catégorie 1, en plus d'une déduction supplémentaire de 6 % pour les bâtiments de fabrication ou transformation. Pour être admissible à la déduction supplémentaire de 6 %, au moins 90 % de l'aire de plancher du bâtiment doit être utilisée pour la fabrication ou la transformation de marchandises destinées à la vente ou à la location.

Le budget de 2025 propose de fournir temporairement une passation en charges immédiate pour le coût des bâtiments de fabrication ou de transformation, notamment le coût des additions ou transformations admissibles apportées à ces bâtiments. La déduction bonifiée offrirait une déduction de 100 % dans la première année d'imposition au cours de laquelle le bien admissible est utilisé pour la fabrication ou la transformation, pourvu que l'exigence minimale de 90 % de l'aire de plancher du bâtiment soit satisfaite.

Un bien qui a été utilisé, ou acquis pour être utilisé, à toute fin que ce soit avant d'être acquis par le contribuable serait admissible à la passation en charges immédiate uniquement si les deux conditions ci-après sont remplies :

- le bien n'appartenait ni au contribuable ni à une personne avec qui celui-ci avait un lien de dépendance;
- le bien n'a pas été transféré au contribuable selon le principe du « roulement » à imposition différée.

Dans les cas où un contribuable bénéficie de la passation en charges immédiate d'un bâtiment de fabrication ou transformation, et que l'utilisation du bâtiment est modifiée par la suite, les règles de récupération peuvent s'appliquer.

Cette mesure s'appliquerait aux biens admissibles acquis à compter du jour du budget et utilisés pour la première fois pour la fabrication ou la transformation avant 2030. Un taux de DPA bonifié de 75 % pour la première année serait fourni pour le bien admissible utilisé pour la première fois pour la fabrication ou la transformation en 2030 ou en 2031, et un taux de 55 % serait fourni pour le bien admissible utilisé pour la première fois pour la fabrication ou la transformation en 2032 ou en 2033. Le taux bonifié ne s'appliquerait pas à un bien utilisé pour la première fois pour la fabrication ou la transformation après 2033.

Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental

Dans le cadre du programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE), les dépenses admissibles sont entièrement déductibles dans l'année durant laquelle elles sont engagées. De plus, ces dépenses sont généralement admissibles pour un crédit d'impôt à l'investissement.

Le crédit d'impôt est accordé à deux taux :

- Un crédit d'impôt entièrement remboursable à un taux bonifié de 35 % est offert aux sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) sur un maximum de 3 millions de dollars par année en dépenses admissibles de RS&DE. Le plafond de 3 millions de dollars est progressivement éliminé lorsque le capital imposable utilisé au Canada d'une SPCC pour l'année d'imposition précédente est de 10 millions à 50 millions de dollars. Cette limite est partagée au sein d'un groupe associé.
- Un crédit d'impôt non remboursable au taux général de 15 % est offert aux sociétés autres que les SPCC et pour les dépenses admissibles de RS&DE des SPCC qui ne sont pas admissibles au crédit bonifié.

L'Énoncé économique de l'automne de 2024 a proposé un certain nombre de changements au programme de RS&DE qui auraient les effets suivants :

- faire passer de 3 millions de dollars à 4,5 millions de dollars le plafond des dépenses et porter à 15 millions de dollars et à 75 millions de dollars, respectivement, les seuils inférieurs et supérieurs d'élimination progressive du capital imposable de l'année précédente;

- élargir l'admissibilité au crédit d'impôt bonifié aux sociétés publiques canadiennes admissibles;
- rétablir l'admissibilité des dépenses en capital de RS&DE tant pour la déduction du revenu que pour les volets de crédits d'impôt à l'investissement du programme de RS&DE.

Le gouvernement confirme son intention de présenter un projet de loi pour mettre en œuvre ces mesures.

Plafond des dépenses du crédit bonifié

Le budget de 2025 propose d'augmenter davantage le plafond des dépenses sur lequel le crédit d'impôt bonifié de 35 % du programme de RS&DE peut être gagné, le faisant passer de 4,5 millions de dollars à 6 millions de dollars.

Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition qui commencent le 16 décembre 2024 (c.-à-d. la date de *l'Énoncé économique de l'automne de 2024*) ou après.

Coopératives agricoles : ristournes payées sous forme de parts

Avant 2005, les ristournes qu'une coopérative agricole versait en parts à ses membres étaient imposables pour ces derniers dans l'année durant laquelle ils les ont reçues. La coopérative qui payait la ristourne devait également en retenir une somme et remettre celle-ci à l'Agence du revenu du Canada au titre de l'impôt dont le bénéficiaire est redevable.

En 2005, les règles fiscales ont été modifiées sur une base temporaire afin de permettre le report de l'impôt sur le revenu et des obligations en matière de retenue pour les ristournes reçues sous forme de parts admissibles jusqu'à la disposition (y compris une disposition réputée) des parts. Sauf dans le cas du décès du membre, de son invalidité ou s'il cesse d'être membre, la part admissible ne doit pas être rachetable au gré de l'émetteur ou au gré du porteur dans les cinq ans suivant son émission. La mesure en vigueur arrive à échéance à la fin de 2025.

Le budget de 2025 propose de prolonger l'application de cette mesure afin qu'elle vise les parts admissibles émises avant la fin de 2030.

Crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques

Les actions accréditives permettent aux sociétés de renoncer à certains frais d'exploration au Canada (FEC), notamment les frais liés aux énergies renouvelables

et à l'économie d'énergie au Canada (FEREEC), et les frais d'aménagement au Canada (FAC), et de les transférer à des investisseurs qui peuvent les déduire dans le calcul de leur propre revenu imposable (à un taux de 100 %, y compris dans le cas des FEREEC, et à un taux de 30 % selon la méthode de l'amortissement dégressif dans le cas des FAC).

Le crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques (CIEMC) procure un avantage supplémentaire en matière d'impôt sur le revenu aux particuliers qui investissent dans des actions accréditatives minières. Le CIEMC est égal à 30 % des dépenses d'exploration minière déterminées effectuées au Canada et auxquelles la société a renoncé en faveur de détenteurs d'actions accréditatives. Les minéraux critiques suivants sont actuellement admissibles au CIEMC : le nickel, le cobalt, le graphite, le cuivre, les éléments des terres rares, le vanadium, le tellure, le gallium, le scandium, le titane, le magnésium, le zinc, les métaux du groupe platine, l'uranium et le lithium (y compris le lithium à partir de saumures).

Le budget de 2025 propose d'élargir l'admissibilité aux CIEMC afin d'inclure les minéraux critiques additionnels suivants : le bismuth, le césium, le chrome, la fluorine, le germanium, l'indium, le manganèse, le molybdène, le niobium, le tantale, l'étain et le tungstène.

Cette mesure s'appliquerait aux dépenses renoncées en vertu de conventions pour actions accréditatives admissibles conclues après le jour du budget et au plus tard le 31 mars 2027.

Crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres

Le crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres est un crédit d'impôt remboursable égal à 30 % du coût des investissements relatifs à la nouvelle machinerie et au nouvel équipement utilisés pour la fabrication ou le traitement de technologies propres clés et pour l'extraction, le traitement ou le recyclage de minéraux critiques essentiels aux chaînes d'approvisionnement en technologies propres (c.-à-d. lithium, cobalt, nickel, graphite, cuivre et éléments des terres rares).

Le budget de 2025 propose d'ajouter l'antimoine, l'indium, le gallium, le germanium et le scandium à la liste des minéraux critiques admissibles au crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres.

Cette mesure s'appliquerait aux biens qui sont acquis et prêts à être mis en service à compter du jour du budget.

Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone

Le crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) est un crédit d'impôt remboursable qui offre un soutien pour les dépenses admissibles relatives au CUSC. Le crédit d'impôt pour le CUSC prévoit trois taux de crédit différents selon l'objet du matériel. Les taux de crédit ci-après s'appliquent aux dépenses de CUSC admissibles engagées à compter du début de 2022 jusqu'à la fin de 2030 :

- 60 % du matériel de captage admissible utilisé dans le cadre d'un projet de captage direct dans l'air;
- 50 % pour tout autre matériel de captage admissible;
- 37,5 % pour le matériel de transport, de stockage et d'utilisation.

Les dépenses admissibles engagées à compter du début de 2031 jusqu'à la fin de 2040 sont assujetties aux taux de crédit réduits énoncés ci-dessous :

- 30 % pour le matériel de captage admissible utilisé dans le cadre d'un projet de capture directe dans l'air;
- 25 % pour tout autre matériel de captage admissible;
- 18,75 % pour le matériel de transport, de stockage et d'utilisation.

Le degré auquel un projet de CUSC et le matériel admissible respectif ont droit au crédit d'impôt pour le CUSC dépend de l'utilisation finale du dioxyde de carbone (CO₂) capté. Les utilisations admissibles comprennent le stockage géologique dédié et le stockage dans le béton, mais excluent la récupération assistée du pétrole (RAP).

Prolongation des pleins taux du crédit d'impôt

Le budget de 2025 propose de prolonger de cinq ans la disponibilité des pleins taux du crédit, afin que les pleins taux s'appliquent aux dépenses admissibles engagées depuis le début de 2022 jusqu'à la fin de 2035. Les dépenses admissibles engagées à compter du début de 2036 jusqu'à la fin de 2040 demeureront assujetties aux taux de crédit réduits décrits plus haut.

Le gouvernement reportera également de cinq ans l'examen des taux du crédit d'impôt à l'investissement pour le CUSC annoncé dans le budget de 2022. Selon ce nouveau calendrier, l'examen aura lieu avant 2035 (plutôt qu'avant 2030).

Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et le Fonds de croissance du Canada

Le crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre est un crédit remboursable égal à 15 % du coût en capital des investissements admissibles dans le matériel lié à la production d'électricité à faible émission, au stockage d'électricité et à la transmission d'électricité entre les provinces et les territoires.

L'admissibilité à ce crédit d'impôt serait réservée aux sociétés canadiennes imposables, aux sociétés d'État provinciales et territoriales, aux sociétés appartenant aux municipalités ou aux collectivités autochtones, aux sociétés de gestion de pension et à la Banque de l'infrastructure du Canada. Le coût en capital des biens qui est admissible au crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre peut être réduit de l'aide gouvernementale que reçoit un contribuable.

Le budget de 2025 propose d'inclure le Fonds de croissance du Canada comme entité admissible au crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre.

Le budget de 2025 propose également d'instaurer une exception, de sorte que le financement octroyé par le Fonds de croissance du Canada ne réduise pas le coût des biens admissibles aux fins du calcul du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre.

Ces mesures s'appliqueraient aux biens admissibles qui sont acquis et deviennent prêts à être mis en service à compter du jour du budget.

Report d'impôt au moyen de paliers de sociétés

La *Loi de l'impôt sur le revenu* contient un ensemble de règles qui visent à empêcher l'utilisation de sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) pour reporter l'impôt sur le revenu des particuliers sur du revenu de placement. Le revenu de placement d'une SPCC est assujéti à un impôt remboursable supplémentaire qui augmente le taux d'imposition de la société de manière à correspondre au taux d'imposition marginal fédéral-provincial applicable à la dernière tranche de revenu des particuliers. Une société a droit au remboursement d'une partie de cet impôt supplémentaire lorsqu'elle verse un dividende imposable. Le remboursement prend en considération le fait qu'un actionnaire qui est un particulier sera assujéti à l'impôt sur le revenu des particuliers sur un dividende imposable.

Contrairement à un particulier actionnaire, une société actionnaire n'est généralement pas assujéti à l'impôt sur le revenu sur un dividende imposable reçu d'une autre société, puisqu'elle peut demander une déduction pour dividendes

intersociétés. Cependant, les règles anti-report prévues à la partie IV de la *Loi de l'impôt sur le revenu* peuvent imposer un impôt remboursable spécial à la société bénéficiaire lorsqu'elle reçoit le dividende imposable. Plus précisément, si la société bénéficiaire reçoit un dividende imposable d'une « société rattachée » (habituellement, une société qui détient des actions qui représentent plus de 10 % des votes et de la valeur de la société payante), un impôt remboursable est prélevé de la société bénéficiaire qui correspond au montant du remboursement au titre de dividendes de la société payante.

L'impôt de la Partie IV doit être versé par la société bénéficiaire au plus tard à la date d'exigibilité du solde qui lui est applicable pour l'année d'imposition dans laquelle elle a reçu le dividende. Cette date peut être postérieure à la date d'exigibilité du solde de la société payante pour l'année d'imposition au cours de laquelle elle a versé le dividende. Certaines stratégies de planification fiscale ont été utilisées pour tirer parti de cette différence dans les dates d'exigibilité afin de reporter, parfois indéfiniment, leur obligation fiscale en intercalant des sociétés ayant des fins d'exercice décalées au sein de leur chaîne de sociétés. Par exemple, une société pourrait verser un dividende imposable à un moment qui est dans l'année d'imposition 2025 de la société payante et dans l'année d'imposition 2026 de la société bénéficiaire, afin de reporter l'obligation fiscale sur le revenu de placement du groupe de sociétés à la date d'exigibilité du solde de la société bénéficiaire pour son année d'imposition 2026 (plutôt que d'être exigible à la date d'exigibilité du solde de la société payante pour 2025).

Le budget de 2025 propose de limiter le report d'impôt sur le revenu de placement par l'entremise de paliers de sociétés dont les fins d'exercice sont décalées. En règle générale, la limite proposée viendrait suspendre le remboursement au titre de dividendes qu'une société payante pourrait demander relativement au paiement d'un dividende imposable à une société bénéficiaire qui lui est affiliée, si la date d'exigibilité du solde de la société bénéficiaire pour l'année d'imposition au cours de laquelle le dividende a été reçu survient après celle de la société payante pour l'année d'imposition au cours de laquelle le dividende a été versé. La détermination de l'affiliation entre le payeur et le bénéficiaire du dividende s'appuierait sur les règles d'affiliation actuelles de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Cette règle ne s'appliquerait pas si chaque société bénéficiaire du dividende dans la chaîne des sociétés affiliées versait subséquemment un dividende au plus tard à la date d'exigibilité du solde du payeur, de sorte qu'aucun report n'est réalisé par le groupe de sociétés affiliées. Afin de tenir compte des opérations commerciales de bonne foi, la règle ne s'appliquerait pas non plus au payeur d'un dividende qui fait

l'objet d'une acquisition de contrôle lorsque celui-ci verse un dividende dans les 30 jours précédant l'acquisition de contrôle.

La société payante aurait généralement le droit de demander le remboursement au titre de dividendes relativement au dividende suspendu dans une année d'imposition ultérieure, lorsque la société bénéficiaire verse un dividende imposable à une société non affiliée ou à un particulier actionnaire.

Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition qui commencent à compter du jour du budget.

Activités admissibles au titre des frais d'exploration au Canada

Les frais d'exploration au Canada (FEC) peuvent inclure des dépenses engagées par un contribuable en vue de déterminer l'existence, la localisation, l'étendue ou la qualité d'une ressource minérale au Canada.

Les FEC représentent une catégorie de déduction d'impôt qui peut être transférée des sociétés minières au moyen d'actions accréditatives à des investisseurs en actions, qui peuvent ensuite demander une déduction immédiate de 100 % des FEC. En outre, les particuliers, à l'exception des fiducies, qui investissent dans ces actions accréditatives peuvent être en mesure de demander le crédit d'impôt pour l'exploration minière ou le crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques relativement à certains types de FEC.

Historiquement, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a interprété la détermination de la « qualité » d'une ressource minérale aux fins des FEC comme se rapportant aux caractéristiques physiques sous-jacentes de la ressource. En effet, l'ARC considère généralement que les dépenses engagées pour des études techniques (lesquelles sont habituellement menées afin d'évaluer la faisabilité technique d'une ressource minérale et sa viabilité économique en tant que projet minier, plutôt que ses caractéristiques physiques sous-jacentes) sont exclues des FEC.

Dans une décision rendue récemment, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a statué que la mention de « qualité » en vertu de l'équivalent provincial de la définition fédérale des FEC pouvait être interprétée comme comprenant la viabilité économique, et pas seulement les caractéristiques physiques d'une ressource minérale.

Le budget de 2025 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de préciser que les dépenses engagées en vue de déterminer la qualité d'une ressource

minérale au Canada n'incluent pas les dépenses liées à la détermination de la viabilité économique ou de la faisabilité technique de la ressource minérale.

Cette modification s'appliquerait à compter du jour du budget.

Mesures visant la fiscalité internationale

Prix de transfert

Aux fins de l'impôt, les règles sur les prix de transfert servent à répartir les bénéfices entre les diverses entités d'un groupe d'entreprises multinationales (EMN). La norme internationale reconnue est celle du principe de pleine concurrence, établi à l'article 9 (Entreprises associées) du Modèle de convention fiscale concernant le revenu et la fortune de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et inclus dans les conventions fiscales bilatérales du Canada. De plus, les *Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales* (les Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert) présentent des principes internationalement reconnus et fournissent des lignes directrices quant à l'application du principe de pleine concurrence.

Reconnaissant qu'un groupe d'EMN peut établir des conditions, au sein de ses relations intra-groupe, qui diffèrent de celles qu'établiraient des entreprises indépendantes, et que ces différences peuvent entraîner des distorsions dans les bénéfices générés par les entreprises associées, le principe de pleine concurrence exige que ces bénéfices correspondent à ceux qui auraient été obtenus si les conditions avaient été les mêmes que celles qu'auraient établies des entreprises indépendantes.

Des règles nationales en matière de prix de transfert sont nécessaires pour s'assurer que le revenu reconnu à des fins d'imposition au Canada relativement aux transactions transfrontalières entre contribuables et participants ayant un lien de dépendance corresponde aux contributions respectives de chacun. Le budget de 2021 a annoncé l'intention du gouvernement de tenir des consultations sur la mise à jour des règles du Canada en matière de prix de transfert.

Après examen des commentaires des intervenants reçus pendant la période de consultation, le budget de 2025 propose de moderniser les règles du Canada en matière de prix de transfert afin qu'elles s'harmonisent davantage avec le consensus international sur l'application du principe de pleine concurrence. En outre, une règle d'interprétation serait ajoutée pour veiller à ce que les règles sur

les prix de transfert du Canada soient appliquées d'une manière cohérente avec le cadre d'analyse établi par les Principes de l'OCDE en matière de prix de transfert.

Les nouvelles règles fourniraient plus de précisions sur la façon d'analyser les transactions transfrontalières entre personnes ayant un lien de dépendance. Pour faciliter cette analyse, une nouvelle règle d'application du redressement s'appliquerait si deux conditions sont remplies : i) il y a une opération ou une série d'opérations entre un contribuable et une personne non-résidente avec qui le contribuable a un lien de dépendance; et ii) l'opération ou la série d'opérations (une fois analysée et déterminée) comprend des conditions réelles différentes des conditions de pleine concurrence. Les conditions réelles sont établies non seulement par les modalités contractuelles de l'opération ou de la série d'opérations, mais aussi par d'autres « caractéristiques économiquement pertinentes », notamment le comportement des participants.

L'analyse de comparabilité qui en découle est au cœur du principe de pleine concurrence, pour lequel il est nécessaire de déterminer les conditions qui auraient été incluses relativement à l'opération ou à la série si les participants n'avaient eu entre eux aucun lien de dépendance dans des circonstances comparables, compte tenu des options réalistes disponibles pour chacun des participants au moment de conclure l'opération ou la série.

Les Principes applicables en matière de prix de transfert décrivent les différentes méthodes pouvant être utilisées pour déterminer si les conditions d'une opération ou série visée sont cohérentes avec le principe de pleine concurrence. Les nouvelles règles prévoieraient que cette détermination devrait être effectuée au moyen d'une analyse dont la méthode la plus appropriée est choisie et appliquée conformément aux Principes applicables en matière de prix de transfert. De plus, selon les nouvelles règles, on considérerait qu'une opération ou une série comprend des conditions qui diffèrent des conditions de pleine concurrence dans les cas où : i) une condition n'existe pas comme condition réelle, mais aurait existé si les participants à l'opération ou à la série visée, dans des circonstances comparables, n'avaient eu entre eux aucun lien de dépendance; ou ii) les participants n'auraient pas conclu l'opération ou la série, ou auraient conclu une opération ou une série différente, dans des circonstances comparables, s'ils n'avaient eu entre eux aucun lien de dépendance.

Les principaux facteurs d'une analyse des prix de transfert seraient énoncés dans la description des « caractéristiques économiquement pertinentes ». Les nouvelles règles exigeraient qu'une opération ou une série visée soit analysée et déterminée en fonction de ses caractéristiques économiquement pertinentes. Les

caractéristiques économiquement pertinentes servent dans les deux étapes de l'analyse comparative pour établir : i) le point de départ pour l'objet à comparer en analysant et en déterminant l'opération ou la série visée, et ii) le comparateur hypothétique.

Les caractéristiques économiquement pertinentes d'une opération ou d'une série seraient définies comme comprenant cinq facteurs de comparabilité : les modalités contractuelles, les fonctions exercées, les caractéristiques du bien ou du service, les circonstances économiques et du marché et les stratégies commerciales. Les deux premiers facteurs de comparabilité nécessitent l'examen du « comportement réel » des parties à l'opération. L'objectif est de s'assurer que la « nature réelle » de l'opération ou de la série est prise en compte (plutôt que seulement sa forme juridique). Les conditions formelles mises en évidence dans les contrats sont clarifiées et complétées par l'analyse du comportement des participants et des autres caractéristiques économiquement pertinentes de l'opération ou de la série.

De plus, une nouvelle définition de « conditions de pleine concurrence » exigerait que la comparaison détermine ce que les participants réels à l'opération ou à la série auraient fait s'ils n'avaient eu entre eux aucun lien de dépendance, et non ce que d'autres parties théoriques sans lien de dépendance auraient fait.

Une nouvelle règle de redressement prévoirait que, si les conditions de la règle d'application des prix de transfert sont remplies, les montants qui seraient établis pour l'application des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* quant au contribuable ou à la société de personnes pour une année d'imposition feraient l'objet d'un redressement de façon qu'ils correspondent à la valeur ou à la nature des montants qui auraient été déterminées si des conditions de pleine concurrence relativement à l'opération ou à la série s'étaient appliquées.

Les règles en vigueur en matière de prix de transfert permettent, lorsque certaines conditions précises sont remplies, la substitution de l'opération visée par l'opération qui aurait été conclue par des parties sans lien de dépendance selon des modalités qui auraient été conclues entre elles. Ces règles seraient remplacées par l'instauration d'une nouvelle définition de « conditions de pleine concurrence » qui permettrait des ajustements pour tenir compte du fait que, dans certains cas, si les participants n'avaient eu entre eux aucun lien de dépendance, ils auraient conclu une opération ou une série différente, ou n'auraient conclu aucune opération ou série. Conformément aux Principes applicables en matière de prix de transfert et à la règle d'interprétation, une opération ou une série analysée et déterminée de façon précise ne devrait être remplacée par une autre opération ou série, ou par aucune opération ou série, que dans des circonstances exceptionnelles.

En outre, les nouvelles règles modifieraient certaines mesures administratives. Elles visent à atteindre un juste équilibre entre le besoin pour l'Agence du revenu du Canada d'avoir accès à des informations actuelles, exactes et pertinentes afin de procéder à des évaluations des risques liés aux prix de transfert et à des vérifications efficaces, et la non-imposition de charges administratives excessives ou superflues aux contribuables. Les nouvelles règles comprennent notamment :

- offrir un allègement aux contribuables par une augmentation du seuil d'application de la pénalité de prix de transfert découlant d'une cotisation (d'un redressement de 5 millions de dollars à un redressement de 10 millions de dollars);
- clarifier les exigences en matière de documentation relative aux prix de transfert et les aligner davantage sur les nouvelles définitions et les exigences de sélection et d'application de la méthode la plus appropriée;
- prévoir des exigences simplifiées en matière de documentation lorsque les conditions prévues sont remplies;
- réduire le délai pour fournir des documents concernant le prix de transfert, de 3 mois à 30 jours (alors que l'obligation voulant que les contribuables et les sociétés de personnes établissent ou obtiennent les registres ou les documents appropriés au plus tard à la date limite de production qui leur est applicable pour une année ou un exercice donné demeurerait la même).

Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition qui commencent après le jour du budget.

Revenus de placements provenant d'actifs couvrant les risques d'assurance canadiens

Le système fiscal canadien contient des règles qui protègent l'assiette fiscale en empêchant que les contribuables évitent l'impôt canadien en transférant certains revenus vers d'autres territoires. Par exemple, le revenu gagné par une société étrangère affiliée contrôlée d'un contribuable résidant au Canada peut être considéré comme étant un revenu étranger accumulé, tiré de biens (REATB), qui est imposable entre les mains du contribuable canadien dans l'année où il est gagné. Une règle particulière du régime du REATB vise à empêcher l'évitement fiscal canadien par le transfert du revenu d'une entreprise tiré de l'assurance des risques canadiens (c.-à-d. les risques relatifs aux personnes résidant au Canada, à des biens situés au Canada ou à des entreprises exploitées au Canada) vers une société étrangère affiliée. Selon cette règle, le revenu de l'entreprise d'assurance est inclus dans le calcul du REATB de la société affiliée.

Les activités principales d'une entreprise d'assurance comprennent, entre autres, l'investissement de fonds perçus par l'entremise de primes d'assurance; les revenus de placements qui en découlent aident à appuyer les réclamations lorsque des événements assurés ont lieu. Tel est le cas, qu'un assureur détienne les actifs directement ou qu'il les détienne indirectement par l'intermédiaire d'une société étrangère affiliée de l'assureur dans le cadre de ses activités d'assurance intégrées. En fait, les actifs investis indirectement qui sont détenus par une société étrangère affiliée pour couvrir des risques canadiens sont généralement considérés comme couvrant des risques canadiens aux fins d'établissement de rapports actuariels et réglementaires. En revanche, certains contribuables sont d'avis que cette règle particulière du régime de REATB ne s'applique pas aux revenus de placements provenant de ce type actif.

Le budget de 2025 propose de préciser que les revenus de placements provenant d'actifs détenus par une société étrangère affiliée pour couvrir des risques canadiens soient inclus dans le REATB. Les revenus de placements provenant d'actifs qui couvrent des risques canadiens englobent à la fois les revenus provenant d'actifs détenus pour couvrir ces risques et ceux inclus dans l'excédent réglementaire qui couvre ces risques.

Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition qui commencent après le jour du budget.

Mesures visant les taxes de vente et d'accise

Taxe sur les logements sous-utilisés

La taxe sur les logements sous-utilisés (TLSU) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et s'applique à certains propriétaires d'immeubles résidentiels vacants ou sous-utilisés au Canada, généralement des non-résidents, non canadiens. La TLSU est imposée annuellement au taux de 1 % de la valeur de l'immeuble.

Le budget de 2025 propose d'éliminer la TLSU à compter de l'année civile 2025. Par conséquent, aucune TLSU ne serait payable et aucune déclaration de TLSU ne devrait être produite relativement à 2025 et aux années civiles subséquentes.

Toutes les exigences relatives à la TLSU continuent de s'appliquer relativement aux années civiles 2022 à 2024. Les pénalités et/ou les intérêts en cas de non-respect des modalités et de la date limite de production de la déclaration de TLSU, ou en cas de non-paiement de la TLSU lorsqu'elle devient payable, continueront aussi de s'appliquer relativement aux années civiles 2022 à 2024.

Taxe de luxe sur les aéronefs et les navires

Le gouvernement fédéral impose une taxe sur les véhicules assujettis et les aéronefs assujettis dont la valeur dépasse 100 000 \$, et sur les navires assujettis (p. ex., les bateaux) dont la valeur dépasse 250 000 \$. La taxe de luxe est égale au moins élevé de 10 % de la valeur totale du bien assujetti et de 20 % de la valeur qui dépasse le seuil applicable. La taxe est généralement imposée sur la vente, à l'importation et sur la location de véhicules assujettis, d'aéronefs assujettis et de navires assujettis, ainsi que sur certaines améliorations qui y sont apportées.

Le budget de 2025 propose de modifier la *Loi sur la taxe sur certains biens de luxe* (LTCBL) de manière à mettre fin à la taxe de luxe sur les aéronefs assujettis et sur les navires assujettis. Cette taxe cesserait d'être payable après le jour du budget dans tous les cas, notamment lors de la vente, de l'importation et lorsque certaines améliorations sont apportées.

Les vendeurs inscrits relativement à ces biens seraient tenus de produire une déclaration finale couvrant la période de déclaration qui comprend le jour du budget. Les inscriptions relatives aux aéronefs assujettis et aux navires assujettis en vertu de la LTCBL seraient maintenues après le jour du budget, ce qui permettrait aux vendeurs inscrits de demander les remboursements auxquels ils ont droit (p. ex., en cas d'exportation). Il ne serait toutefois plus nécessaire, par ailleurs, de produire une déclaration relative à ces biens assujettis pour les périodes de déclaration ultérieures. Enfin, toutes les inscriptions relatives aux aéronefs assujettis et aux navires assujettis seraient automatiquement annulées le 1^{er} février 2028, date après laquelle les vendeurs ne pourraient plus demander de remboursements.

Fraude de type carrousel

Au cours des dernières années, certains groupes et particuliers ont tenté d'abuser du régime fiscal canadien en participant à des stratagèmes frauduleux de type carrousel dans le but d'en tirer des avantages fiscaux injustifiés. Ces stratagèmes illégaux minent le régime fiscal et sont en constante évolution. Les stratagèmes frauduleux de type carrousel exploitent le concept général d'un régime de taxation à valeur ajoutée, comme celui de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), en ayant recours à une série de transactions réelles ou frauduleuses où au moins une personne, souvent appelée « commerçant disparu », perçoit la TPS/TVH relativement à la fourniture de biens ou de services, mais ne la verse pas au gouvernement.

Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2024, le gouvernement a annoncé qu'il étudiait diverses options visant à lutter contre les stratagèmes de type carrousel.

Le budget de 2025 propose des changements à la *Loi sur la taxe d'accise* (la « Loi ») afin d'aider à prévenir la fraude de type carrousel et d'améliorer l'équité générale du régime fiscal canadien. En particulier, le gouvernement propose d'instaurer un nouveau mécanisme de versement inversé (MVI), en commençant par certaines fournitures dans le secteur des télécommunications.

Le gouvernement fédéral invite les particuliers, les intervenants, les organisations et associations, les partenaires autochtones et les autres parties intéressées à faire part de leurs commentaires sur ces propositions en envoyant un courriel à Consultation-Legislation@fin.gc.ca d'ici le 12 janvier 2026. Il sera ainsi possible de tenir compte des commentaires avant de finaliser la conception des nouvelles règles et le dépôt de la loi habilitante.

Nouvelles règles proposées

Fournitures déterminées

Le nouveau MVI proposé s'appliquerait aux fournitures de services de télécommunication déterminés, lesquels seraient des services de télécommunication qui permettent, selon le cas :

- la communication orale instantanée ou comportant seulement un faible retard entre la transmission et la réception de signaux;
- la transmission d'écrits, d'images et de sons, ou de renseignements de toute nature, lorsqu'elle est fournie en lien avec des services qui permettent une telle communication orale.

Par exemple, ceci inclurait la fourniture de minutes de voix par le protocole de l'internet (VoIP).

Obligation de versement (règles de versement inversé)

En vertu des nouvelles règles proposées, les fournisseurs ne seraient pas tenus de percevoir la TPS/TVH payable sur la fourniture. Au contraire, lorsque le MVI s'applique à une fourniture de services de télécommunication déterminés, les acquéreurs seraient tenus de s'autocotiser et de déclarer la taxe payable dans leur déclaration de TPS/TVH et, s'ils y ont droit, ils pourraient demander un crédit de taxe sur les intrants (CTI) dans la même déclaration, pourvu qu'ils aient comptabilisé la TPS/TVH payable.

Application restreinte

Le MVI s'appliquerait aux fournitures de services de télécommunication déterminés pourvu que l'acquéreur soit inscrit aux termes de la sous-section D de la section V de la partie IX de la Loi et que la totalité ou la presque totalité des services de télécommunication déterminés soit acquis par lui en vue de fournir les services de télécommunication déterminés.

Admissibilité au crédit de taxe sur les intrants

En vertu des règles de TPS/TVH existantes, une personne inscrite, ou tenue de l'être, peut demander des CTI pour des périodes de déclaration antérieures relativement à des biens ou des services acquis ou importés pour consommation, utilisation ou fourniture dans le cadre d'une activité commerciale. La capacité de demander des CTI pour des fournitures assujetties au MVI (ou qui l'auraient été si la personne était inscrite), serait toutefois restreinte aux personnes qui sont inscrites au moment où la taxe devient payable, ou est payée sans être devenue payable, relativement à la fourniture.

Admissibilité au remboursement

En vertu des règles de TPS/TVH existantes, les personnes qui ont payé un montant de taxe (par erreur ou autrement) qui n'était pas payable pourraient avoir le droit de demander un remboursement pour taxe payée par erreur. Cependant, en vertu des nouvelles règles proposées, un remboursement pour taxe payée par erreur sur une fourniture assujettie au MVI serait limité aux situations dans lesquelles la personne avait versé le montant au receveur général. Les acquéreurs qui ont payé la taxe par erreur à un fournisseur pourraient demander un remboursement directement auprès de ce dernier (par exemple, au moyen d'une note de crédit) au lieu de demander un remboursement auprès du gouvernement.

Exigences relatives aux factures

En vertu des nouvelles règles proposées, les fournisseurs seraient tenus d'indiquer sur leurs factures si une fourniture est assujettie au MVI, signalant à l'acquéreur que ce dernier doit donc rendre compte de la TPS/TVH.

Règlement

Le gouvernement continuera de surveiller et d'évaluer la présence de fraude de type carrousel au Canada dans le but de déterminer si d'autres fournitures devraient aussi être assujetties à un MVI. À cet égard, les nouvelles règles

proposées incluraient une nouvelle autorisation légale qui permettrait au gouvernement d'assujettir d'autres fournitures à un MVI par voie réglementaire.

Application de la TPS/TVH aux services d'ostéopathie manuelle

Sous le régime de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), les services couverts par le régime de soins de santé d'une province sont généralement exonérés. De plus, la plupart des services de soins de santé rendus aux particuliers par des médecins, des dentistes et certains autres professionnels de la santé visés dans la législation concernant la TPS/TVH sont aussi exonérés.

La liste de services de soins de santé exonérés de la TPS/TVH comprend actuellement une référence obsolète en ce qui concerne les services d'ostéopathie. À l'origine, cette référence visait à couvrir les services rendus par les docteurs en ostéopathie, qui sont depuis assujettis au cadre réglementaire visant les médecins ostéopathes et donc maintenant couverts par l'exonération générale pour les particuliers qui exercent la profession de médecin. L'exonération n'était pas censée s'appliquer aux fournisseurs de services d'ostéopathie manuelle qui ne sont pas des docteurs en ostéopathie. Le 6 juin 2025, le Nouveau-Brunswick a adopté une loi pour devenir la première province à établir un organisme de réglementation pour régir la profession d'ostéopathie manuelle. Par conséquent, les services d'ostéopathie fournis par des fournisseurs admissibles de services d'ostéopathie manuelle qui ne sont pas des médecins ostéopathes sont involontairement devenus exonérés sous le régime de la TPS/TVH.

Le budget de 2025 propose de clarifier la politique de longue date selon laquelle les services d'ostéopathie rendus par des particuliers qui ne sont pas des médecins ostéopathes sont taxables en vertu de la TPS/TVH.

Cette mesure s'appliquerait aux fournitures effectuées après le 5 juin 2025. Elle ne s'appliquerait toutefois pas à une fourniture d'un service d'ostéopathie effectuée après le 5 juin 2025, mais au plus tard le jour du budget si le fournisseur n'a pas exigé, perçu ou versé un montant au titre de la taxe prévue relativement à la fourniture.

Déclaration sur l'évaluation environnementale et économique stratégique

Conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique, une évaluation environnementale stratégique a été réalisée pour les mesures suivantes :

- le crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques;
- le crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres;
- le crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.

Quant à la mesure du crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques, il a été constaté que l'exploration minière, ainsi que les nouvelles activités d'exploitation minière et de transformation connexes, peuvent être associées à divers impacts environnementaux sur le sol, l'eau et l'air; par conséquent, elles pourraient avoir un impact sur les cibles et les actions figurant dans la Stratégie fédérale de développement durable. Il pourrait également y avoir des effets sur la nature et la biodiversité, surtout en raison des activités minières qui pourraient survenir après l'exploration minière. Toutes ces activités sont toutefois assujetties aux règlements environnementaux fédéraux et provinciaux, y compris aux évaluations environnementales propres au projet, au besoin. En outre, la mesure soutient l'exploration de certains minéraux critiques qui peuvent être importants pour appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Quant à la mesure du crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres, les activités minières peuvent avoir une incidence négative sur l'habitat local, par exemple à cause de l'érosion du sol et du ruissellement de mine. Toutes ces activités sont toutefois assujetties aux réglementations fédérales et provinciales sur l'environnement. Si la mesure donne lieu à une plus grande adoption des technologies propres au Canada, elle pourrait donc avoir une incidence positive sur l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable du Canada.

La mesure du crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone devrait aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur la période de 2030 à 2050, et contribuer ainsi à l'objectif du Canada d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique, une évaluation économique stratégique a été réalisée pour les mesures suivantes :

- le crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne;
- la passation en charges immédiate pour les bâtiments de fabrication ou transformation;
- le crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone;
- le report d'impôt au moyen de paliers de société;
- le prix de transfert.

Quant à la mesure du crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne, il a été constaté qu'elle aurait une incidence à court terme sur le secteur des soins de santé et qu'elle pourrait entraîner des répercussions positives, quoique modestes, en ce qui a trait au PIB réel et à la consommation.

Quant à la mesure de la passation en charges immédiate pour les bâtiments de fabrication ou transformation, il a été constaté qu'elle aurait une incidence favorable sur l'économie dans le secteur de la fabrication ou de la transformation. Cette mesure devrait avoir des effets favorables sur le PIB en raison de la hausse des investissements qui en découleraient.

Quant à la mesure du crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, il a été constaté qu'elle aurait une incidence économique favorable modérée au niveau national (malgré le fait que les répercussions seraient concentrées à l'échelle régionale), en partie en raison des investissements en capital progressifs qu'elle appuie.

Quant aux mesures du report d'impôt au moyen de paliers de société et du prix de transfert, il a été constaté qu'elles appuieraient l'intégrité du régime fiscal et contribueraient de façon positive à la viabilité financière.

Mesures annoncées antérieurement

Le budget de 2025 confirme que le gouvernement a tenu compte de chacune des mesures fiscales en attente annoncées par le gouvernement précédent, et confirme l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avec les mesures fiscales suivantes, dans leur version modifiée afin de tenir compte des consultations et des délibérations qui ont eu lieu depuis leur publication.

- Propositions législatives et réglementaires publiées le 15 août 2025, notamment en ce qui concerne les mesures suivantes :
 - Report par roulement des gains en capital relatif à des placements de petites entreprises;
 - Déclaration par les organisations à but non lucratif, assujettie à une date d'application différée pour les années d'imposition qui commencent le 1^{er} janvier 2027 ou après (le gouvernement passe en revue les commentaires qu'il a reçus lors de consultations auprès des intervenants et publiera des propositions finales en temps et lieu qui tiendront au minimum tout fardeau administratif supplémentaire et précisera les organisations qui sont assujetties ou non à la nouvelle exigence);
 - Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental;
 - Cadre de déclaration des crypto-actifs et la Norme commune de déclaration (assujetti à une date d'application différée du 1^{er} janvier 2027);
 - Exemption fiscale pour les ventes aux fiducies collectives des employés;
 - Exemption fiscale pour les ventes aux coopératives de travailleurs;
 - Non-conformité aux demandes de renseignements;
 - Règles de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement;
 - SPCC en substance;
 - Règles relatives à la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) pour le rachat de bons;
 - Modifications techniques à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au *Règlement de l'impôt sur le revenu* (assujetties à une date d'application différée pour la déclaration des simples fiducies, afin qu'elle s'applique aux années d'imposition se terminant le 31 décembre 2026 ou après);
 - Modifications techniques à la *Loi sur l'impôt minimum mondial*;
 - Modifications techniques relatives à la TPS/TVH et aux droits d'accise.
- Propositions législatives publiées le 30 juin 2025, afin de s'assurer que toutes les Remises canadiennes sur le carbone pour les petites entreprises soient versées libre d'impôt, et afin de prolonger la date limite de production pour les années civiles 2019 à 2023.
- Prolongation du Crédit d'impôt pour l'exploration minière annoncée le 3 mars 2025.

- Propositions législatives publiées le 23 janvier 2025, afin de prolonger la date limite de 2024 pour les dons de bienfaisance.
- Propositions législatives et réglementaires annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne de 2024, notamment en ce qui concerne les mesures suivantes :
 - Exclure la prestation canadienne pour les personnes handicapées du revenu;
 - Élargir les critères d'admissibilité au Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre pour la Banque de l'infrastructure du Canada;
 - Modifier les critères d'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres pour les petits projets d'énergie nucléaire;
 - Élargir les critères d'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre à la pyrolyse du méthane;
 - Prolongation de l'Incitatif à l'investissement accéléré et des mesures de passation en charges immédiate.
- Propositions législatives et réglementaires publiées le 19 novembre 2024 concernant l'élimination de la TPS sur la construction de nouvelles résidences étudiantes.
- Modifications législatives pour donner effet à la suspension de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Fédération de la Russie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du droit national en vertu du droit national en date du 18 novembre 2024.
- Publications législatives et réglementaires publiées le 12 août 2024, notamment en ce qui concerne les mesures suivantes :
 - Impôt minimum de remplacement (autre que les changements liés aux déductions pour les frais relatifs à des ressources);
 - Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées;
 - Organismes de bienfaisance et donataires reconnus;
 - Régimes enregistrés d'épargne-études;
 - Évitement de dettes fiscales;
 - Sociétés de placement à capital variable;
 - Arrangements de capitaux propres synthétiques;
 - Manipulation du statut de faillite;

- Déduction pour amortissement accéléré — Actifs qui améliorent la productivité;
 - Déduction pour amortissement accéléré — Logements construits expressément pour la location;
 - Retenues d'impôt des fournisseurs de services non-résidents;
 - Règlement relatif à l'application de la bonification (100 %) du remboursement de la TPS pour immeubles d'habitation locatif pour les coopératives d'habitation;
 - Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre;
 - Élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres pour encourager la production d'électricité et de chaleur à partir de déchets de biomasse;
 - Élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt pour la fabrication de technologies propres pour encourager l'extraction et la transformation de ressources polymétalliques;
 - Modifications à la Loi sur l'impôt minimum mondial et à la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu;
 - Modifications techniques à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à son règlement;
 - Modifications techniques liées à la TPS/TVH, aux droits d'accise et à d'autres taxes et redevances.
- Propositions législatives publiées le 12 juillet 2024 relatives à la mise en œuvre d'un cadre à adhésion volontaire pour la perception de taxes de vente à valeur ajoutée sur le carburant, l'alcool, le cannabis, le tabac et les produits de vapotage (CACT) pour les gouvernements autochtones intéressés.
 - L'exonération proposée de l'impôt minimum de remplacement pour certaines fiducies au profit de groupes autochtones, annoncée dans le budget de 2024.
 - L'augmentation proposée de l'exonération cumulative des gains en capital, annoncée dans le budget de 2024, pour qu'elle s'applique jusqu'à concurrence de 1,25 million de dollars des gains en capital admissibles.
 - Propositions législatives et réglementaires annoncées dans le budget de 2024 concernant une nouvelle limite à l'importation du tabac en feuilles emballé pour usage personnel.
 - Mesures fiscales visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, la Loi de 2001 sur l'accise et la Loi sur la taxe sur certains biens de luxe pour donner effet aux propositions

liées à la non-conformité aux demandes de renseignements et à l'évitement de dettes fiscales annoncées dans le budget de 2024.

- Propositions législatives et réglementaires publiées le 4 août 2023, notamment en ce qui concerne les mesures suivantes :
 - Modifications techniques aux règles de la TPS/TVH pour les institutions financières;
 - Ventes exemptes de taxe de carburants moteurs pour l'exportation;
 - Projet de règlement révisé sur la taxe de luxe pour clarifier le traitement fiscal des biens de luxe.
- Propositions législatives et réglementaires publiées le 9 août 2022, notamment en ce qui concerne les mesures suivantes :
 - Modifications techniques à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à son règlement;
 - Autres propositions législatives et réglementaires liées à la TPS/TVH, aux droits d'accise et à d'autres taxes et redevances.
- Propositions législatives pour mettre en œuvre les règles sur les dispositions hybrides annoncées dans le budget de 2021.
- La mesure liée à l'impôt sur le revenu annoncée le 20 décembre 2019 afin de repousser d'un an l'échéance des fiducies au profit d'un athlète amateur qui arrivent à échéance en 2019, la faisant ainsi passer de huit ans à neuf ans.

Le budget de 2025 confirme également l'engagement du gouvernement à procéder au besoin à d'autres modifications techniques afin d'améliorer la certitude et l'intégrité du régime fiscal.

Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et le Règlement de l'impôt sur le revenu

Il y a lieu de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la Loi) et le *Règlement de l'impôt sur le revenu* (le Règlement) comme suit :

Crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne

1 (1) La Loi de l'impôt sur le revenu est modifiée par adjonction, après l'article 122.92, de ce qui suit :

SOUS-SECTION A.7

Crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne

Définitions

122.93 (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent article.

déclaration de revenu Déclaration de revenu produite par un préposé aux services de soutien à la personne admissible pour une année d'imposition, sauf celle qui est à produire aux termes des paragraphes 70(2) ou 104(23), de l'alinéa 128(2)e) ou du paragraphe 150(4), qu'un préposé aux services de soutien à la personne admissible est tenu de produire pour une année d'imposition ou qu'il serait tenu de produire s'il avait un impôt à payer en vertu de la présente partie pour l'année. (*return of income*)

établissement de soins de santé admissible Hôpital, établissement de soins infirmiers, établissement de soins pour bénéficiaires internes, établissement communautaire de soins pour personnes âgées, établissement de soins de santé à domicile et autres établissements de soins de santé réglementés similaires. (*eligible health care establishment*)

préposé aux services de soutien à la personne admissible Pour une année d'imposition, s'entend d'un particulier, à la fois :

- a)** qui accomplit des fonctions en sa qualité de préposé aux services de soutien à la personne pour un établissement de soins de santé admissible au cours de l'année d'imposition (appelées « fonctions pour l'année » à la présente définition);
- b)** qui, dans le cadre de l'exécution des fonctions pour l'année, fournit habituellement des soins individuels et un soutien essentiel afin d'optimiser et de maintenir la santé d'un autre particulier, son bien-être, sa sécurité, son autonomie et son confort, selon ses besoins en matière de soins de santé, conformément aux directives d'un professionnel de soins de santé réglementé ou d'un organisme de santé provincial ou communautaire;
- c)** dont les fonctions principales, relativement aux fonctions pour l'année, incluent l'aide aux particuliers dans leurs activités de la vie quotidienne et leur mobilisation. (*eligible personal support worker*)

rémunération annuelle admissible Relativement à un particulier pour une année d'imposition, la somme de tous les montants qui, à la fois :

- a)** seraient, compte non tenu de l'article 8 et de l'alinéa 81(1)a), le revenu du particulier pour l'année d'imposition tiré d'une charge ou d'un emploi à titre de préposé aux services de soutien à la personne admissible pour un établissement de soins de santé admissible dans une province, à l'exception des fonctions accomplies à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Colombie-Britannique;

b) sont attestés par son employeur, dans la forme et selon les modalités prescrites, comme étant des montants visés à l'alinéa a). (*yearly eligible remuneration*)

Paiement en trop réputé — rémunération annuelle admissible

(2) Le préposé aux services de soutien à la personne admissible qui produit une déclaration de revenu pour une année d'imposition commençant après 2025 et se terminant avant 2031 et qui fait une demande en vertu du présent paragraphe est réputé avoir payé, à la fin de l'année, au titre de son impôt payable en vertu de la présente partie pour l'année, une somme égale au moins élevé des montants suivants :

a) 1 100 \$;

b) 5 % de la rémunération annuelle admissible du préposé aux services de soutien à la personne admissible pour l'année d'imposition.

Effet de la faillite

(3) Pour l'application de la présente sous-section, si un particulier devient failli au cours d'une année civile donnée :

a) malgré le paragraphe 128(2), toute mention (sauf au présent paragraphe) d'une année d'imposition du particulier vaut mention de l'année civile donnée;

b) la rémunération annuelle admissible du particulier pour l'année d'imposition se terminant le 31 décembre de l'année civile donnée est réputée comprendre la rémunération annuelle admissible du particulier pour l'année d'imposition qui commence le 1^{er} janvier de l'année civile donnée.

Règles spéciales — décès

(4) Pour l'application de la présente sous-section, si le particulier décède avant la fin d'une année civile, toute déclaration de revenu produite par le représentant légal du particulier est réputée être une déclaration de revenu produite par le particulier.

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux années d'imposition 2026 et suivantes.

2 (1) L'alinéa 152(1)b) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

b) le montant d'impôt qui est réputé, en application des paragraphes 120(2) ou (2.2), 122.5(3) à (3.003), 122.51(2), 122.7(2) ou (3), 122.72(1), 122.8(4), 122.9(2), 122.91(1), 122.93(2), 125.4(3), 125.5(3), 125.6(2) ou (2.1), 127.1(1), 127.41(3), 127.44(2), 127.45(2), 127.48(2), 127.49(2) ou 210.2(3) ou (4), avoir été payé au titre de l'impôt payable par le contribuable en vertu de la présente partie pour l'année.

(2) L'alinéa 152(4.2)b) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

b) déterminer de nouveau l'impôt qui est réputé, par les paragraphes 120(2) ou (2.2), 122.5(3) à (3.003), 122.51(2), 122.7(2) ou (3), 122.8(4), 122.9(2), 122.91(1), 122.93(2), 127.1(1), 127.41(3) ou 210.2(3) ou (4), avoir été payé au titre de l'impôt payable par le contribuable en vertu de la présente partie pour l'année ou qui est réputé, par le paragraphe 122.61(1), être un paiement en trop au titre des sommes dont le contribuable est redevable en vertu de la présente partie pour l'année.

(3) Les paragraphes (1) et (2) s'appliquent aux années d'imposition 2026 et suivantes.

3 (1) Le paragraphe 163(2) de la même loi est modifié par adjonction, après l'alinéa c.6), de ce qui suit :

c.7) l'excédent éventuel du montant visé au sous-alinéa (i) sur le montant visé au sous-alinéa (ii) :

(i) le montant qui serait réputé, par le paragraphe 122.93(2), avoir été payé pour l'année par la personne si ce montant était calculé en fonction de la somme demandée par la personne pour l'année en vertu de ce paragraphe,

(ii) le montant qui est réputé, par ce paragraphe, avoir été payé pour l'année par la personne;

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux années d'imposition 2026 et suivantes.

Prestations fédérales automatisées pour les personnes à faible revenu

1 (1) Le paragraphe 150.1(4) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Déclaration

(4) Si la déclaration de revenu d'un contribuable pour une année d'imposition est produite par voie électronique par une personne donnée (appelée « déclarant » au présent paragraphe) autre que la personne qui est tenue de la produire ou le ministre en application de l'article 150.2, cette dernière est tenue d'établir une déclaration de renseignements sur formulaire prescrit contenant les renseignements prescrits, d'en conserver une copie et de remettre la déclaration au déclarant. La déclaration et la copie sont réputées être un registre visé à l'article 230 du déclarant et de cette personne.

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux années d'imposition 2025 et suivantes.

2 (1) La même loi est modifiée par adjonction, après l'article 150.1, de ce qui suit :

Conditions

150.2 (1) Le ministre peut produire une déclaration de revenu pour une année d'imposition d'un particulier — à l'exception d'une fiducie — qui réside au Canada tout au long de l'année si les conditions suivantes sont réunies :

- a)** le particulier n'a pas avisé le ministre de ne pas produire une déclaration de revenu en son nom pour l'année;
- b)** le particulier n'a pas produit de déclaration de revenu pour une ou plusieurs des trois années d'imposition précédentes;
- c)** le particulier n'a pas produit de déclaration de revenu pour l'année dans les 90 jours suivant la date d'échéance de production qui lui est applicable pour l'année;
- d)** la totalité du revenu éventuel du particulier pour l'année est indiquée dans une déclaration de renseignements présentée au ministre pour l'année;
- e)** le revenu imposable du particulier pour l'année n'excède pas le moins élevé des montants suivants :

(i) la somme obtenue par la formule suivante :

$$A + B + C$$

où :

- A** représente le montant calculé selon le paragraphe 118(1.1) pour l'année,
- B** le montant éventuel que le particulier peut déduire pour l'année en application du paragraphe 118(2),
- C** le montant éventuel que le particulier peut déduire pour l'année en application du paragraphe 118.3(1),

(ii) la somme obtenue par la formule suivante :

$$D + E + F$$

où

- D** représente, dans le cas d'un particulier résidant à la fin de l'année, selon le cas :
 - (A)** au Québec, la valeur de l'élément A de la formule figurant au sous-alinéa (i),
 - (B)** dans une province autre que le Québec, le montant éventuel déterminé pour l'année selon la législation fiscale provinciale semblable au paragraphe 118(1.1) quant au fond,
- E** dans le cas d'un particulier résidant à la fin de l'année, selon le cas :
 - (A)** au Québec, la valeur de l'élément B de la formule figurant au sous-alinéa (i),

(B) dans une province autre que le Québec, le montant éventuel déterminé pour l'année selon la législation fiscale provinciale semblable au paragraphe 118(2) quant au fond,

F dans le cas d'un particulier résidant à la fin de l'année, selon le cas :

(A) au Québec, la valeur de l'élément C de la formule figurant au sous-alinéa (i),

(B) dans une province autre que le Québec, le montant éventuel déterminé pour l'année selon la législation fiscale provinciale semblable au paragraphe 118.3(1) quant au fond;

f) le ministre a avisé le particulier des renseignements présentés au ministre pour l'année et le particulier n'a pas, dans les 90 jours suivant la date à laquelle l'avis est envoyé par le ministre par courrier ou par voie électronique, selon le cas :

(i) par ailleurs produit une déclaration de revenu pour l'année,

(ii) avisé le ministre de corrections à apporter aux renseignements figurant au dossier du ministre qui augmenteraient le revenu imposable du particulier pour l'année au-delà de la somme permise par l'alinéa e);

g) le particulier remplit les autres conditions éventuelles précisées par le ministre.

Production non valide

(2) Si une déclaration de revenu est produite en vertu du présent article pour une année d'imposition d'un particulier qui n'a pas rempli les conditions énoncées au paragraphe (1), la déclaration est réputée ne pas avoir été produite.

Production réputée

(3) Sous réserve du paragraphe (2), pour l'application de la présente loi, une déclaration de revenu pour une année d'imposition d'un particulier est réputée avoir été produite par ce dernier au moment de sa production par le ministre conformément au paragraphe (1).

(4) Le paragraphe (1) s'applique aux années d'imposition 2025 et suivantes.

Crédit d'impôt compensatoire

1 (1) En cas de sanction du projet de loi C-4, déposé au cours de la 1^{re} session de la 45^e législature et intitulé *Loi visant à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens*, l'article 118 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est modifié par adjonction, après le paragraphe (10), de ce qui suit :

Crédit d'impôt compensatoire

(11) Est déductible dans le calcul de l'impôt payable par un particulier en vertu de la présente partie pour une année d'imposition postérieure à 2024 et antérieure à 2031 la somme obtenue par la formule suivante :

$$(A - B \times C) \times D$$

où :

A représente la somme obtenue par la formule suivante :

$$E + F$$

où :

E représente le total des sommes représentant chacune une somme déduite par le particulier dans le calcul de son impôt payable pour l'année en vertu de la présente partie par l'effet de l'un des paragraphes (1), (2), (3) et (10) et des articles 118.01, 118.041, 118.05, 118.06, 118.07, 118.2, 118.3, 118.5, 118.61, 118.62, 118.7, 118.8 et 118.9,

F la moins élevée des sommes suivantes :

a) la somme déduite par le particulier dans le calcul de son impôt payable pour l'année en vertu de la présente partie par l'effet de l'article 118.1,

| **b)** le produit de la multiplication de 200 \$ par le taux de base pour l'année;

| **B** le taux de base pour l'année;

| **C** la première somme visée à l'alinéa 117(2)b) pour l'année;

| **D** :

| **a)** si l'année d'imposition est 2025, 3,45 %,

| **b)** sinon, 7,14 %.

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

2 (1) En cas de sanction du projet de loi C-4, déposé au cours de la 1^{re} session de la 45^e législature et intitulé *Loi visant à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens*, l'élément C de la formule figurant au paragraphe 118.61(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est remplacé par ce qui suit :

C la valeur de l'élément B ou, si elle est inférieure, la somme qui correspondrait à l'impôt payable par le particulier en vertu de la présente partie pour l'année si aucune somme, sauf celles visées au présent article, à l'un des paragraphes 118(1) à (10) ou à l'un des articles 118.01 à 118.07, 118.3 et 118.7, n'était déductible en application de la présente section;

(2) En cas de sanction du projet de loi C-4, déposé au cours de la 1^{re} session de la 45^e législature et intitulé *Loi visant à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens*, l'alinéa 118.61(2)b) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est remplacé par ce qui suit :

b) la somme qui correspondrait à son impôt payable en vertu de la présente partie pour l'année si aucune somme, sauf celles visées au présent article, à l'un des paragraphes 118(1) à (10) ou à l'un des articles 118.01 à 118.07, 118.3 et 118.7, n'était déductible en application de la présente section.

(3) Les paragraphes (1) et (2) sont réputés être entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Régimes enregistrés – placements admissibles

1 (1) Le sous-alinéa 108(2)c)(iii) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(iii) la juste valeur marchande de ses biens au moment donné est principalement attribuable à des biens visés à l'alinéa a) ou au sous-alinéa c)(i) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1), à des immeubles — ou droits réels sur ceux-ci — ou des biens réels — ou intérêts sur ceux-ci — ou à l'un et l'autre de ces types de biens.

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

2 (1) L'alinéa a) de la définition de *bien admissible de FPI*, au paragraphe 122.1(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

a) un bien immeuble ou réel qui est une immobilisation, un bien de revente admissible, une dette d'une société canadienne représentée par une acceptation bancaire, un bien visé à l'alinéa a) ou au sous-alinéa c)(i) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1) ou un dépôt auprès d'une caisse de crédit;

(2) L'alinéa d) de la définition de *fiducie de placement immobilier*, au paragraphe 122.1(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

d) la juste valeur marchande totale des biens qu'elle détient, dont chacun est un bien immeuble ou réel qui est une immobilisation, un bien de revente admissible, une dette d'une société canadienne représentée par une acceptation bancaire, un bien visé à l'alinéa a) ou au sous-alinéa c)(i) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1) ou un dépôt auprès d'une caisse de crédit, n'est à aucun moment de l'année inférieure à 75 % de la valeur de ses capitaux propres au moment considéré;

(3) Les paragraphes (1) et (2) entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

3 (1) L'alinéa 132.2(3)h) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

h) l'action à laquelle s'applique l'alinéa g) et qui cesserait, en l'absence du présent alinéa, d'être un *placement admissible*, au sens de l'article 204 ou du paragraphe 207.01(1), par suite de l'échange admissible est réputée être un tel placement jusqu'au soixantième jour suivant le jour qui comprend le moment du transfert ou, s'il est antérieur, jusqu'au moment où elle fait l'objet d'une disposition en conformité avec l'alinéa g);

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

4 (1) Le sous-alinéa g)(iii) de la définition de *fiducie admissible*, au paragraphe 135.2(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

(iii) un bien visé à l'alinéa a) ou au sous-alinéa c)(i) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1) ou un dépôt auprès d'une caisse de crédit;

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

5 (1) La définition de *placement admissible*, au paragraphe 146(1) de la même loi, est abrogée.

(2) Le sous-alinéa 146(4)b)(ii) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(ii) la partie du montant déterminé selon le sous-alinéa (i) à l'égard de la fiducie pour l'année, qu'il est raisonnable de considérer comme un revenu provenant soit d'un *placement admissible* (au sens du paragraphe 207.01(1)) pour elle, soit de la disposition d'un tel placement;

(3) Les paragraphes (1) et (2) entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

6 (1) La définition de *placement admissible*, au paragraphe 146.1(1) de la même loi, est abrogée.

(2) Le passage du paragraphe 146.1(5) de la même loi précédant l'alinéa a) est remplacé par ce qui suit :

Fiducie non imposable

(5) Aucun impôt n'est à payer en vertu de la présente partie par une fiducie régie par un REEE sur son revenu imposable pour une année d'imposition. Toutefois, si, au cours de l'année, la fiducie détient un bien qui est un *placement non admissible* (au sens du paragraphe 207.01(1)) pour elle, l'impôt prévu par la présente partie est à payer par elle sur la somme qui serait son revenu imposable pour l'année si elle n'avait pas tiré de revenu, ni subi de perte, de sources autres que des placements non admissibles ni n'avait de gains en capital ou de pertes en capital ne provenant pas de la disposition de tels placements, et à cette fin :

(3) Les paragraphes (1) et (2) entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

7 (1) La définition de *placement admissible*, au paragraphe 146.3(1) de la même loi, est abrogée.

(2) L'élément A de la formule figurant à la définition de *minimum*, au paragraphe 146.3(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

A représente la juste valeur marchande totale des biens détenus dans le cadre du fonds au début de l'année, à l'exception des contrats de rente détenus par une fiducie régie par le fonds et qui, au début de l'année, sont visés à l'alinéa j) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1);

(3) L'alinéa a) de l'élément C de la formule figurant à la définition de *minimum*, au paragraphe 146.3(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

a) un paiement périodique prévu par un contrat de rente détenu par la fiducie au début de l'année visé à l'alinéa j) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1) qui est versé à la fiducie au cours de l'année,

(4) Le passage de l'alinéa 146.3(2)e.1 de la même loi précédant le sous-alinéa (i) est remplacé par ce qui suit :

e.1) si le fonds ne régit pas de fiducie ou s'il régit une fiducie établie avant 1998 qui ne détient pas de contrat de rente à titre de *placement admissible* (au sens du paragraphe 207.01(1)) pour elle, le fonds prévoit que, dans le cas où, à un moment donné, un rentier ordonne à l'émetteur de transférer à un autre fonds enregistré de revenu de retraite du rentier, ou conformément au paragraphe (14.1), tout ou partie des biens détenus dans le cadre du fonds ou un montant égal à la valeur de ceux-ci à ce moment, le cédant doit conserver un montant égal au moins élevé des montants suivants :

(5) La division 146.3(2)e.2(i)(B) de la même loi est remplacée par ce qui suit :

(B) un contrat de rente visé, immédiatement après le transfert, à l'alinéa g) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1),

(6) Le sous-alinéa 146.3(3)e(ii) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(ii) la partie du montant déterminé selon le sous-alinéa (i) à son égard pour l'année, qu'il est raisonnable de considérer comme un revenu provenant soit d'un *placement admissible* (au sens du paragraphe 207.01(1)) pour elle, soit de la disposition d'un tel placement.

(7) L'alinéa 146.3(6.4)a de la même loi est remplacé par ce qui suit :

a) après le décès du rentier, une fiducie régie par le fonds détenait un *placement non admissible* (au sens du paragraphe 207.01(1));

(8) Le passage du paragraphe 146.3(9) de la même loi précédant l'alinéa b) est remplacé par ce qui suit :

Impôt sur le revenu provenant d'un placement non admissible

(9) Si une fiducie régie par un FERR détient, au cours d'une année d'imposition, un bien qui est un *placement non admissible* (au sens du paragraphe 207.01(1)) :

a) la fiducie doit payer un impôt en vertu de la présente partie sur la somme qui serait son revenu imposable pour l'année si elle n'avait pas tiré de revenu, ni subi de perte, de sources autres que des placements non admissibles ni n'avait de gains en capital ou de pertes en capital ne provenant pas de la disposition de tels placements, selon le cas;

(9) Les paragraphes (1) à (8) entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

8 (1) La définition de *placement admissible*, au paragraphe 146.4(1) de la même loi, est abrogée.

(2) Les éléments A et B de la formule figurant à l'alinéa b) de la définition de *plafond*, au paragraphe 146.4(1) de la même loi, sont remplacés par ce qui suit :

A représente 10 % de la juste valeur marchande des biens détenus par la fiducie de régime au début de l'année (à l'exception des contrats de rente qu'elle détient et qui, au début de l'année, sont visés à l'alinéa i) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1)),

B le total des sommes dont chacune représente :

(i) un paiement périodique prévu par un contrat de rente détenu par la fiducie de régime au début de l'année visé à l'alinéa i) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1) qui est versé à la fiducie de régime au cours de l'année,

(ii) si le paiement périodique prévu par le contrat de rente n'est pas versé à la fiducie de régime du fait qu'elle a disposé du droit au paiement au cours de l'année, une estimation raisonnable de ce paiement, étant admis que le contrat de rente a été détenu tout au long de l'année et qu'aucun droit dans le cadre du contrat n'a fait l'objet d'une disposition au cours de l'année. (*specified maximum amount*)

(3) L'élément A de la formule figurant à l'alinéa 146.4(4)l) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

A représente la juste valeur marchande des biens détenus par la fiducie de régime au début de l'année (à l'exception des contrats de rente qu'elle détient et qui, au début de l'année, sont visés à l'alinéa i) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1)),

(4) Le sous-alinéa (i) de l'élément D de la formule figurant à l'alinéa 146.4(4)l) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(i) un paiement périodique prévu par un contrat de rente détenu par la fiducie de régime au début de l'année visé à l'alinéa i) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1) qui est versé à la fiducie de régime au cours de l'année,

(5) Le passage de l'alinéa 146.4(5)b) de la même loi précédant le sous-alinéa (i) est remplacé par ce qui suit :

b) si la fiducie n'a pas d'impôt à payer par ailleurs en vertu de l'alinéa a) sur son revenu imposable pour l'année et qu'elle exploite, au cours de l'année, une ou plusieurs entreprises ou détient un bien qui est pour elle un *placement non admissible* (au sens du paragraphe 207.01(1)), l'impôt prévu par la présente partie est à payer par elle sur la somme qui serait son revenu imposable pour l'année si elle n'avait pas tiré de revenu, ni subi de perte, de sources autres que de ces entreprises ou de ces placements non admissibles ni n'avait de gains en capital ou de pertes en capital ne provenant pas de la disposition de tels placements, et à cette fin :

(6) Les paragraphes (1) à (5) entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

9 (1) La définition de titre de créance, à l'article 204 de la même loi, est abrogée.

(2) La définition de placement admissible, à l'article 204 de la même loi, est remplacée par ce qui suit :

placement admissible Dans le cas d'une fiducie régie par un régime de participation différée aux bénéfices ou un régime dont l'agrément est retiré, les biens ci-après, sauf s'il s'agit de biens exclus relativement à la fiducie :

a) placement visé par l'un des alinéas a) à g) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1);

b) placement visé à l'article 5001, aux alinéas 5002a) à c) ou aux articles 5003 ou 5004 du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, à l'exception d'un placement visé aux alinéas 5006(1)a) à e), si la mention, à ces alinéas, d'« une personne rattachée en vertu du régime enregistré » valait mention d'« un bénéficiaire ou un employeur dans le cadre du régime de participation différée aux bénéfices ou du régime dont l'agrément est retiré et toute personne ayant un lien de dépendance avec celle-ci »;

c) actions à revenu variable d'une société par laquelle, avant la date d'acquisition de ces actions par la fiducie, des paiements ont été faits en fiducie à un fiduciaire en vertu du régime dans l'intérêt de ses bénéficiaires, si ces actions sont d'une catégorie :

(i) d'une part, ne comportant aucune restriction quant à la possibilité de leur transfert,

(ii) d'autre part, relativement à laquelle, au cours de chacune des quatre années d'imposition de la société dans la période des cinq années d'imposition consécutives de la société qui s'est terminée moins de 12 mois avant la date d'acquisition de ces actions par la fiducie, et au cours de la dernière année d'imposition de la société comprise dans cette période, la société :

(A) soit a payé un dividende sur chaque action de la catégorie, d'un montant non inférieur à 4 % du prix unitaire que la fiducie a payé pour ces actions,

(B) soit a réalisé des gains attribuables aux actions de la catégorie, d'un montant non inférieur au produit de la multiplication de 4 % du prix unitaire que la fiducie a payé pour ces actions par le nombre total d'actions de la catégorie qui étaient en circulation immédiatement avant cette acquisition;

d) contrat conclu avec un fournisseur de rentes autorisé relativement à une rente payable à un employé bénéficiaire d'un régime au plus tard à compter de la fin de l'année dans laquelle il atteint 71 ans, et dont la durée garantie éventuelle ne dépasse pas 15 ans. (*qualified investment*)

(3) Les paragraphes (1) et (2) entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

10 (1) La partie X.2 de la même loi est abrogée.

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

11 (1) L'alinéa a) de la définition de *réserve*, au paragraphe 204.8(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

a) Bien visé à l'un des alinéas a), b) et f) et des sous-alinéas c)(i) à (iv) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1);

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

12 (1) L'élément C de la formule figurant à la définition de *excédent de transfert au titre de la RVDAA*, au paragraphe 205(1) de la même loi, est modifié en remplaçant les alinéas c) et d) par ce qui suit :

c) si le régime cédant est un régime enregistré d'épargne-retraite ou un fonds enregistré de revenu de retraite, les contrats de rente détenus relativement au régime ou au fonds sauf les rentes visées à l'alinéa g) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1),

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

13 (1) Le préambule du paragraphe 207.01(1) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Définitions

207.01 (1) Les définitions qui suivent et celles figurant aux paragraphes 146(1) (sauf la définition de *prestation*), 146.1(1), 146.2(1), 146.3(1), 146.4(1) et 146.6(1) s'appliquent à la présente partie ainsi qu'à la partie L du *Règlement de l'impôt sur le revenu*.

(2) La définition de *placement admissible*, au paragraphe 207.01(1) de la même loi, est remplacée par ce qui suit :

placement admissible Dans le cas d'une fiducie régie par un régime enregistré :

a) des espèces, sauf celles ayant une valeur numismatique ou celles dont la juste valeur marchande est supérieure à la valeur nominale à titre de cours légal dans le pays d'émission, ainsi que des dépôts (au sens de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou auprès d'une succursale au Canada d'une banque) de telles espèces portés au crédit de la fiducie;

b) un certificat de placement garanti délivré par une société de fiducie constituée en société selon les lois fédérales ou provinciales;

c) des obligations, débentures, billets ou titres semblables,

(i) visés à l'alinéa a) de la définition de *intérêts entièrement exonérés* au paragraphe 212(3),

(ii) émis par une société, une fiducie de fonds commun de placement ou une société de personnes en commandite dont les actions ou les unités sont inscrites à la cote d'une bourse de valeurs désignée située au Canada;

(iii) émis par une société dont les actions sont inscrites à la cote d'une bourse de valeurs désignée située à l'étranger;

(iv) émis par une banque étrangère autorisée, pourvu qu'ils soient payables à une succursale de la banque, située au Canada;

(v) émis dans le cadre d'une émission unique d'au moins 25 000 000 \$, ayant une cote d'évaluation supérieure attribuée par une agence de notation visée par règlement (ou ayant cette cote au moment de leur acquisition par la fiducie),

(vi) émis de façon continue dans le cadre d'un programme d'émission de créances, pourvu qu'au moins 25 000 000 \$ des créances émises et en circulation dans le cadre du programme aient une cote d'évaluation supérieure attribuée par une agence de notation visée par règlement (ou avaient cette cote au moment de leur acquisition par la fiducie),

(vii) acquis par la fiducie en échange d'un titre de créance qui remplissait la condition prévue au sous-alinéa (v) ou (vi) dans le cadre d'une proposition ou d'un arrangement approuvé par la cour en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ou la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*,

(viii) émis par une société publique (sauf une société de placement hypothécaire);

d) un titre (sauf un contrat à terme ou un autre instrument dérivé dont le risque de perte pour le détenteur peut excéder le coût pour lui) qui est inscrit à la cote d'une bourse de valeurs désignée;

e) une action du capital-actions d'une société publique (sauf une société de placement hypothécaire);

f) un contrat de placement visé au sous-alinéa b)(ii) de la définition de *régime d'épargne-retraite* au paragraphe 146(1) et délivré par une société agréée par le gouverneur en conseil dans le cadre de ce sous-alinéa;

g) un contrat relatif à une rente établi par un fournisseur de rentes autorisé, si les conditions suivantes sont réunies :

(i) la fiducie est la seule personne qui, s'il est fait abstraction d'un transfert subséquent du contrat par la fiducie, a droit ou peut avoir droit à des paiements de rente dans le cadre du contrat,

(ii) le titulaire du contrat a le droit d'exiger le rachat de celui-ci à tout moment pour un montant qui, s'il n'était pas tenu compte de frais de vente et d'administration raisonnables, correspondrait à peu près à la valeur des fonds qui pourraient servir par ailleurs à financer des paiements périodiques futurs dans le cadre du contrat;

h) si le régime enregistré est un REEE, un placement acquis par la fiducie avant le 28 octobre 1998;

i) si le régime enregistré est un REEI, un contrat de rente établi par un fournisseur de rentes autorisé, si, à la fois :

(i) des paiements à effectuer périodiquement à intervalles ne dépassant pas un an sont ou peuvent être versés au titulaire dans le cadre du contrat,

(ii) la fiducie est la seule personne qui, s'il est fait abstraction d'un transfert subséquent du contrat par la fiducie, a droit ou peut avoir droit à des paiements de rente dans le cadre du contrat,

(iii) ni le montant d'un paiement prévu par le contrat, ni le moment de son versement, ne peuvent varier en raison de la durée d'une vie, sauf s'il s'agit de la vie du bénéficiaire en vertu du REEI (appelé « bénéficiaire du REEI » au présent alinéa),

(iv) le versement des paiements périodiques a commencé ou doit commencer au plus tard à la fin de la dernière des années suivantes :

(A) l'année dans laquelle le bénéficiaire du REEI atteint l'âge de 60 ans,

(B) l'année suivant celle au cours de laquelle le contrat a été acheté par la fiducie,

(v) les paiements périodiques sont payables au bénéficiaire du REEI à titre viager sans durée garantie aux termes du contrat ou pour une durée garantie n'excédant pas 15 ans,

(vi) les paiements périodiques selon le cas :

(A) sont égaux entre eux,

(B) ne sont pas égaux entre eux en raison seulement d'un ou de plusieurs rajustements qui seraient conformes aux sous-alinéas 146(3)b)(iii) à (v) si le contrat était une rente prévue par un régime d'épargne-retraite ou qui découlent d'une réduction uniforme du droit aux paiements périodiques par suite d'un rachat partiel des droits à ces paiements,

(vii) le contrat prévoit que, dans l'éventualité où il est mis fin au régime conformément à l'alinéa 146.4(4)p), les sommes qui seraient payables par ailleurs après la cessation du régime sont converties en un paiement unique;

j) si le régime enregistré est un FERR, un contrat de rente établi par un fournisseur de rentes autorisé si, à la fois :

(i) des paiements à effectuer périodiquement à intervalles ne dépassant pas un an sont ou peuvent être versés au titulaire dans le cadre du contrat,

(ii) la fiducie est la seule personne qui, s'il est fait abstraction d'un transfert subséquent du contrat par la fiducie, a droit ou peut avoir droit à des paiements de rente dans le cadre du contrat,

(iii) ni le montant d'un paiement prévu par le contrat, ni le moment de son versement, ne peuvent varier en raison de la durée d'une vie, sauf s'il s'agit :

(A) de la vie du rentier en vertu du FERR (appelé « rentier du FERR » au présent alinéa) ou de celle de son époux ou conjoint de fait, dans le cas où le rentier du FERR a fait le choix prévu à la définition de *fonds de revenu de retraite* au paragraphe 146.3(1) relativement au fonds et à son époux ou conjoint de fait,

(B) de la vie du rentier du FERR, dans les autres cas,

(iv) le versement des paiements périodiques a commencé ou doit commencer au plus tard à la fin de l'année suivant celle au cours de laquelle le contrat a été acheté par la fiducie,

(v) selon le cas :

(A) les paiements périodiques sont payables au rentier du FERR à titre viager ou sont réversibles à l'époux ou conjoint de fait survivant, sans durée garantie ou pour une durée garantie, commençant à la date du début du versement des paiements, égale ou inférieure à la différence entre 90 et le moindre des âges suivants :

(I) l'âge en années accomplies à cette date du rentier du FERR, à supposer qu'il soit vivant à cette date,

(II) l'âge en années accomplies à cette date de l'époux ou conjoint de fait du rentier du FERR, à supposer que l'époux ou conjoint de fait du rentier au moment de l'achat du contrat soit son époux ou conjoint de fait à cette date,

(B) les paiements périodiques sont payables pour un nombre d'années égal au nombre suivant, selon le cas :

(I) 90 moins l'âge visé à la subdivision (A)(I),

(II) 90 moins l'âge visé à la subdivision (A)(II),

(vi) les paiements périodiques, selon le cas :

(A) sont égaux entre eux,

(B) ne sont pas égaux entre eux en raison seulement d'un ou de plusieurs rajustements soit qui seraient conformes aux sous-alinéas 146(3)b)(iii) à (v) si le contrat était une rente prévue par un régime d'épargne-retraite, soit qui découlent d'une réduction uniforme du droit aux paiements périodiques par suite d'un rachat partiel des droits à ces paiements;

k) si le régime enregistré est un REER, un contrat de rente établi par un fournisseur de rentes autorisé si, selon le cas :

(i) il est visé à la définition de *revenu de retraite* au paragraphe 146(1) relativement au rentier en vertu du REER (appelé « rentier du REER » au présent alinéa),

(ii) il remplit les conditions suivantes :

(A) des paiements à effectuer périodiquement à intervalles ne dépassant pas un an sont ou peuvent être versés au titulaire dans le cadre du contrat,

(B) la fiducie est la seule personne qui, s'il est fait abstraction d'un transfert subséquent du contrat par la fiducie, a droit ou peut avoir droit à des paiements de rente dans le cadre du contrat,

(C) ni le montant d'un paiement prévu par le contrat, ni le moment de son versement, ne peuvent varier en raison de la durée d'une vie, sauf s'il s'agit de la vie du rentier du REER,

(D) le versement des paiements périodiques a commencé ou doit commencer au plus tard à la fin de l'année dans laquelle le rentier du REER atteint l'âge de 72 ans,

(E) selon le cas :

(I) les paiements périodiques sont payables au rentier du REER à titre viager sans durée garantie aux termes du contrat ou pour une durée garantie, commençant à la date du début du versement des paiements, égale ou inférieure à la différence entre 90 et le moindre des âges suivants :

1 l'âge en années accomplies à cette date du rentier du REER, à supposer qu'il soit vivant à cette date,

2 l'âge en années accomplies à cette date de l'époux ou conjoint de fait du rentier du REER, à supposer que l'époux ou conjoint de fait du rentier au moment de l'achat du contrat soit son époux ou conjoint de fait à cette date,

(II) les paiements périodiques sont payables pour un nombre d'années égal au nombre suivant, selon le cas :

1 90 moins l'âge visé à la sous-subdivision (I)1,

2 90 moins l'âge visé à la sous-subdivision (I)2,

(F) les paiements périodiques, selon le cas :

(I) sont égaux entre eux,

(II) ne sont pas égaux entre eux en raison seulement d'un ou de plusieurs rajustements soit qui seraient conformes aux sous-alinéas 146(3)b)(iii) à (v) si le contrat était une rente prévue par un régime d'épargne-retraite, soit qui découlent d'une réduction uniforme du droit aux paiements périodiques par suite d'un rachat partiel des droits à ces paiements;

I) un placement visé par règlement. (*qualified investment*)

(3) Les alinéas a) et b) de la définition de *bien exclu*, au paragraphe 207.01(1) de la même loi, sont remplacés par ce qui suit :

a) tout bien visé au sous-alinéa 5001h)(ii) du *Règlement de l'impôt sur le revenu*;

b) un droit sur l'actif d'une société de placement à capital variable ou d'une fiducie de fonds commun de placement à l'égard duquel les conditions ci-après sont réunies :

(i) selon le cas :

(A) il s'agit d'un droit sur l'actif d'une société de placement à capital variable ou d'une fiducie de fonds commun de placement dont la valeur provient en totalité ou en presque totalité d'un ou de plusieurs fonds communs de placement qui sont assujettis et qui se conforment pour l'essentiel aux exigences du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, avec ses modifications successives, des Autorités canadiennes en valeurs mobilières,

(B) la société ou la fiducie suit une politique raisonnable en matière de diversification des placements,

(ii) le moment en cause est compris, selon le cas :

(A) dans la période de 24 mois qui commence le premier jour de la première année d'imposition de la société ou de la fiducie,

(B) dans la période de 24 mois qui prend fin le dernier jour de la dernière année d'imposition de la société ou de la fiducie,

(C) dans le cas où le droit sur l'actif est une action du capital-actions d'une société de placement à capital variable dont la valeur provient en totalité ou en presque totalité d'un fonds commun de placement donné :

(I) soit dans la période de 24 mois qui commence à la date d'établissement du fonds,

(II) soit dans la période de 24 mois qui prend fin à la date de résiliation du fonds,

(iii) il est raisonnable de conclure qu'aucun des objets principaux de la structure de la société ou de la fiducie, ou des conditions du droit sur l'actif, ne consiste à faciliter la mise en œuvre d'opérations ou d'événements qui pourraient modifier la juste valeur marchande des biens détenus par la fiducie régie par le régime enregistré d'une manière qui ne se manifesterait pas dans un contexte commercial ou financier normal où des parties sans lien de dépendance traitent librement, prudemment et en toute connaissance de cause,

(iv) il est raisonnable de conclure qu'aucun des objets principaux de la constitution, de l'établissement ou de l'exploitation de la société, de la fiducie ou du fonds commun de placement donné ne consiste à permettre à quiconque de tirer profit du présent alinéa;

(4) L'alinéa 207.01(12)c) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

c) le bien est ou serait, s'il ne s'agissait pas d'un placement interdit au moment de son acquisition par la fiducie échangeuse, un placement admissible de la fiducie échangeuse immédiatement après le moment de l'échange;

(5) Les paragraphes (1) à (4) entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

14 (1) L'alinéa d) de la définition de *fiducie exclue*, au paragraphe 211.6(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

d) si elle n'est pas visée à l'alinéa e), acquiert, à ce moment, un bien qui n'est pas visé aux alinéas a) ou b) ou au sous-alinéa c)(i) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1);

(2) Le sous-alinéa e)(i) de la définition de *fiducie exclue*, au paragraphe 211.6(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

(i) soit acquiert, à ce moment, un bien qui n'est pas visé aux alinéas a), b), c) ou d) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1),

(3) L'alinéa a) de la définition de *placement interdit*, au paragraphe 211.6(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

a) au moment de son acquisition par la fiducie, était visé à l'un des sous-alinéas c)(ii) à (vii) ou à l'alinéa d) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1);

(4) Les paragraphes (1) à (3) entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

15 (1) Les divisions 233.2(4)c)(ii)(E) et (F) de la même loi sont remplacées par ce qui suit :

(F) une fiducie dans laquelle seules les personnes visées aux divisions (A) à (D) ont un droit de bénéficiaire,

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

16 (1) Le sous-alinéa a)(vii) de la définition de *entité canadienne déterminée*, au paragraphe 233.3(1) de la même loi, est abrogé.

(2) Le sous-alinéa a)(viii) de la définition de *entité canadienne déterminée* au paragraphe 233.3(1) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(viii) une fiducie dans laquelle les droits de bénéficiaire sont détenus par les personnes visées aux sous-alinéas (i) à (vi);

(3) Les paragraphes (1) et (2) entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

17 (1) La définition de *placement enregistré*, au paragraphe 248(1) de la même loi, est abrogée.

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

18 (1) La définition de *dispositions désignées*, au paragraphe 259(5) de la même loi, est remplacée par ce qui suit :

dispositions désignées Les articles 146, 146.1 à 146.4 et 146.6 et les parties X, XI.01 et XI.1, tels qu'ils s'appliquent relativement aux placements qui ne sont pas des placements admissibles pour une fiducie, et la partie X.2. (*designated provisions*)

(2) La définition de *dispositions désignées*, au paragraphe 259(5) de la même loi, est remplacée par ce qui suit :

dispositions désignées Les articles 146, 146.1 à 146.4 et 146.6 et les parties X, XI.01 et XI.1, tels qu'ils s'appliquent relativement aux placements qui ne sont pas des placements admissibles pour une fiducie. (*designated provisions*)

(3) La définition de *contribuable déterminé*, au paragraphe 259(5) de la même loi, est remplacée par ce qui suit :

contribuable déterminé Contribuable qui est soit un placement enregistré, soit visé à l'un des alinéas 149(1)r), s), u) à u.2), u.4) et x). (*specified taxpayer*)

(4) La définition de *contribuable déterminé*, au paragraphe 259(5) de la même loi, est remplacée par ce qui suit :

contribuable déterminé Contribuable qui est visé à l'un des alinéas 149(1)r), s), u) à u.2), u.4) et x). (*specified taxpayer*)

(5) Le passage de la définition de *fiducie admissible*, au paragraphe 259(5) de la même loi, précédant l'alinéa a), est remplacé par ce qui suit :

fiducie admissible Est une fiducie admissible à un moment donné, la fiducie, à l'exclusion d'une fiducie qui est, par règlement, une fiducie de placement dans des petites entreprises, qui répond aux conditions suivantes :

(6) Les paragraphes (1) et (3) sont réputés être entrés en vigueur le 1^{er} avril 2023.

(7) Les paragraphes (2), (4) et (5) entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

19 (1) Le paragraphe 221(1) du *Règlement de l'impôt sur le revenu* est remplacé par ce qui suit :

221 (1) Pour l'application du présent article, **déclarant** s'entend des personnes suivantes :

- a) les sociétés de placement à capital variable;
- b) les sociétés de placement;
- c) les fiducies de fonds commun de placement;
- d) les fiducies visées à l'alinéa 4900(1)(d.21);
- e) les fiducies visées à l'alinéa 4900(1)(d.22);
- f) les fiducies de placement dans des petites entreprises au sens du paragraphe 5103(1).

(2) Les alinéas 221(1)d) et e) du même règlement sont remplacés par ce qui suit :

- d) les fiducies visées à l'alinéa 5003a);
- e) les fiducies visées à l'alinéa 5003b);

(3) Le paragraphe 221(2) du même règlement est remplacé par ce qui suit :

(2) Le déclarant qui affirme, au cours d'une année d'imposition, qu'une action de son capital-actions qu'il a émise ou qu'une participation d'un de ses bénéficiaires est un placement admissible pour l'application des articles 204 ou 207.01 de la Loi est tenu de produire, pour l'année et dans les 90 jours suivant la fin de cette année, une déclaration de renseignements selon le formulaire prescrit.

(4) Le paragraphe (1) s'applique à l'année d'imposition 2026.

(5) Les paragraphes (2) et (3) entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

20 (1) Le paragraphe 4900(1) du même règlement est modifié par adjonction, après l'alinéa d.2), de ce qui suit :

- d.21) d'une unité d'une fiducie qui est assujettie et qui se conforme pour l'essentiel au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, avec ses modifications successives, des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- d.22) d'une unité d'une fiducie qui est une *fiducie de placement déterminée* (au sens du paragraphe 251.2(1) de la Loi), si les placements de la fiducie sont gérés par une personne qui est inscrite comme un gestionnaire de fonds d'investissement visé par le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, avec ses modifications successives, des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le jour du budget.

21 (1) La partie XLIX du même règlement est remplacée par ce qui suit :

PARTIE L

Placements admissibles et interdits pour les régimes enregistrés

Interprétation

5000 Les définitions qui suivent s'appliquent dans la présente partie.

coopérative déterminée s'entend, selon le cas :

- a) d'une *société coopérative* au sens du paragraphe 136(2) de la Loi;
- b) d'une société qui serait une *société coopérative* au sens du paragraphe 136(2) de la Loi si la fin visée à ce paragraphe était de fournir un emploi aux membres ou aux clients de la société; (*specified cooperative corporation*)

personne rattachée Est une personne rattachée en vertu d'un *régime enregistré* (au sens du paragraphe 207.01(1) de la Loi) régissant une fiducie, la personne qui est un *particulier contrôlant* (au sens du paragraphe 207.01(1) de la Loi) du régime ou un bénéficiaire de la fiducie et toute personne ou société de personnes avec laquelle elle a un lien de dépendance. (*connected person*)

société déterminée exploitant une petite entreprise Est une société déterminée exploitant une petite entreprise à un moment donné la société (sauf une société coopérative) qui serait, à ce moment ou à la fin de sa dernière année d'imposition terminée avant ce moment, une société exploitant une petite entreprise si la mention « société privée sous contrôle canadien » dans la définition de **société exploitant une petite entreprise** au paragraphe 248(1) de la Loi valait mention de « société canadienne (sauf une société contrôlée à ce moment, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, par une ou plusieurs personnes non-résidentes) ». (*specified small business corporation*)

Titres de créance

5001 Pour l'application de l'alinéa (l) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1) de la Loi, chacun des placements ci-après constitue un placement admissible pour une fiducie régie par un régime enregistré à une date donnée si, à cette date, il s'agit, selon le cas :

- a) d'une dette d'une société canadienne attestée par une acceptation de banque;
- b) d'une obligation, d'une débenture, d'un billet ou d'un titre semblable d'une société canadienne, si, selon le cas :
 - (i) le paiement du principal du titre et des intérêts sur celui-ci est garanti par une société ou une fiducie de fonds commun de placement dont les actions ou les unités, selon le cas, sont cotées sur une bourse de valeurs désignée située au Canada,
 - (ii) la société est contrôlée directement ou indirectement par une ou plusieurs sociétés ou fiducies de fonds commun de placement visées au sous-alinéa (i),
 - (iii) le paiement du principal est garanti par sa Majesté du chef d'une province en vertu de la *Loi sur les obligations de développement communautaire*, c. C160 de la C.P.L.M.;
- c) d'une obligation, d'une débenture, d'un billet ou d'un titre semblable émis par une caisse de crédit, ou d'un dépôt auprès d'une caisse de crédit;
- d) d'une obligation, d'une débenture, d'un billet ou d'un titre semblable émis par une *société coopérative* (au sens du paragraphe 136(2) de la Loi) si, à la fois :

(i) durant toute l'année d'imposition de la société précédant immédiatement l'année au cours de laquelle la fiducie de régime a acquis le titre, la société ne comptait pas moins de 100 actionnaires ou, si tous ses actionnaires étaient des sociétés, pas moins de 50 actionnaires,

(ii) pas plus de 5 % de la juste valeur marchande de tous les titres de la société sont détenus par une ou plusieurs fiducies de régime qui ont en commun le même *particulier contrôlant* (au sens du paragraphe 207.01(1) de la Loi) ou le même bénéficiaire;

e) d'une obligation, d'une débenture, d'un billet ou d'un titre semblable d'une société canadienne si, au moment où le titre est acquis par la fiducie de régime, la société qui a émis le titre est une société, à la fois :

(i) qui est une société, ou est contrôlée par une société, dont le capital-actions émis, en circulation et inscrit aux livres est d'au moins 25 000 000 \$,

(ii) dont les obligations, débentures, billets ou titres semblables émis et en circulation, représentant ensemble un principal d'au moins 10 000 000 \$, à la fois :

(A) sont détenus par au moins 300 personnes différentes,

(B) figurent dans un prospectus, une déclaration d'enregistrement ou un document semblable qui a été produits et, lorsque la loi l'exige, dont la production a été acceptée par une autorité publique au Canada aux termes et en vertu des lois du Canada ou d'une province,

(C) ont fait l'objet d'un appel public légal conformément au document visé à la division (B);

f) d'un titre de créance émis par une société canadienne (sauf une société à capital-actions), si le revenu imposable de la société est exonéré de l'impôt prévu à la partie I de la Loi par l'effet de l'alinéa 149(1)l) de la Loi et, selon le cas :

(i) avant la date donnée et après 1995, la société, à la fois :

(A) a acquis un bien auprès de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province pour une contrepartie totale d'au moins 25 000 000 \$,

(B) a utilisé ce bien à une fin identique ou semblable à celle à laquelle il était utilisé avant cette acquisition,

(ii) au moment de l'acquisition du titre de créance par la fiducie de régime, il était raisonnable de s'attendre à ce que le sous-alinéa (i) s'applique au titre dans l'année suivant ce moment;

g) d'un titre de créance émis par une société canadienne (sauf une société à capital-actions), si le revenu imposable de la société est exonéré de l'impôt prévu à la partie I de la Loi par l'effet de l'alinéa 149(1)l) de la Loi et, selon le cas :

(i) le titre de créance est émis par la société dans le cadre d'une émission de titres de créance de la société d'un montant d'au moins 25 000 000 \$,

(ii) au moment de l'acquisition du titre de créance par la fiducie de régime, la société avait émis des titres de créance dans le cadre d'une émission unique d'un montant d'au moins 25 000 000 \$;

h) d'un titre de créance d'un débiteur, ou d'un intérêt ou, pour l'application du droit civil, d'un droit sur ce titre, dans le cas où, selon le cas :

(i) le titre de créance est entièrement garanti par une hypothèque, une sûreté ou un instrument semblable relatif à un bien immeuble ou réel situé au Canada, ou le serait si ce n'était d'une diminution de la juste valeur marchande du bien qui serait survenue après l'émission du titre de créance,

(ii) le titre de créance est garanti par une hypothèque, une sûreté ou un instrument semblable relatif à un bien immeuble ou réel situé au Canada et est, à la fois :

(A) administré par un prêteur agréé sous le régime de la *Loi nationale sur l'habitation*,

(B) assuré soit en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soit par une société qui offre au public au Canada des services d'assureur de créances hypothécaires et qui est agréée à titre d'assureur privé de créances hypothécaires par le surintendant des institutions financières en vertu du paragraphe 6(1) de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*;

i) d'un certificat constatant un intérêt indivis ou, pour l'application du droit civil, un droit indivis sur un ou plusieurs biens si, à la fois :

(i) la totalité ou la presque totalité de la juste valeur marchande du certificat est attribuable à un bien qui est un titre de créance garanti par l'un des biens ci-après, ou qui est accessoire à un tel titre :

(A) une hypothèque, une sûreté ou un instrument semblable relatif à un bien immeuble ou réel situé au Canada,

(B) un bien visé à l'alinéa a) ou au sous-alinéa c)(i) de la définition de *placement admissible*, au paragraphe 207.01(1) de la Loi, qui a été substitué au bien visé à la division (A) conformément aux modalités du titre de créance,

(ii) le certificat a, au moment de son acquisition par la fiducie de régime, une cote d'évaluation supérieure attribuée par une agence de notation visée à l'article 5005,

(iii) le certificat est émis par l'émetteur dans le cadre d'une émission de certificats d'au moins 25 000 000 \$.

Titres de capitaux propres

5002 Pour l'application de l'alinéa (l) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1) de la Loi, chacun des placements ci-après constitue un placement admissible pour une fiducie régie par un régime enregistré à une date donnée si, à cette date, il s'agit, selon le cas :

a) d'une action du capital-actions d'une société de placement hypothécaire;

b) d'une action d'une caisse de crédit ou d'un intérêt semblable dans une caisse de crédit;

c) d'un titre appelé American Depositary Receipt, à condition que le bien qu'il représente soit inscrit à la cote d'une bourse de valeurs désignée;

d) d'une action du capital-actions d'une société déterminée exploitant une petite entreprise;

e) d'une action du capital-actions d'une société à capital de risque visée à l'un des articles 6700 à 6700.2;

f) d'une part du capital ou d'une action du capital-actions d'une coopérative déterminée.

Fiducies

5003 Pour l'application de l'alinéa (l) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1) de la Loi, chacun des placements ci-après constitue un placement admissible pour une fiducie régie par un régime enregistré à une date donnée si, à cette date, il s'agit d'une unité :

a) d'une fiducie qui est assujettie et qui se conforme pour l'essentiel au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, avec ses modifications successives, des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;

b) d'une fiducie qui est une *fiducie de placement déterminée* (au sens du paragraphe 251.2(1) de la Loi), pourvu que les placements de la fiducie soient gérés par une personne qui est inscrite comme un gestionnaire de fonds d'investissement visé par le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, avec ses modifications successives, des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;

- c)** d'une fiducie de fonds commun de placement (ou le serait si la fiducie avait été établie après 1999);
- d)** d'une fiducie de placement dans des petites entreprises (au sens du paragraphe 5103(1)) qui à la fois :
 - (i)** est acquise par la fiducie avant le 1^{er} janvier 2027,
 - (ii)** était un placement admissible pour la fiducie au moment de son acquisition,
 - (iii)** serait, au moment donné, un placement admissible pour la fiducie en vertu du Règlement qui était en vigueur le 31 décembre 2026.

Autres placements visés

5004 Pour l'application de l'alinéa (I) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1) de la Loi, chacun des placements ci-après constitue un placement admissible pour une fiducie régie par un régime enregistré à une date donnée si, à cette date, il s'agit :

- a)** d'une option, d'un droit de souscription ou d'un droit semblable (appelés « titre » au présent alinéa) émis par une personne ou une société de personnes (appelées « émetteur » au présent alinéa) qui confère au détenteur le droit soit d'acquérir, immédiatement ou ultérieurement, des biens qui constituent chacun un placement admissible pour la fiducie de régime, soit de recevoir, en remplacement de la livraison de ces biens, un règlement en espèces si le bien est, selon le cas :
 - (i)** une action du capital-actions, une unité ou une créance de l'émetteur ou d'une autre personne ou société de personnes qui, au moment de l'émission du titre, a un lien de dépendance avec l'émetteur,
 - (ii)** un droit de souscription émis par l'émetteur ou par une autre personne ou société de personnes qui, au moment de l'émission du titre, a un lien de dépendance avec l'émetteur, lequel droit confère au détenteur le droit d'acquérir des actions ou unités visées au sous-alinéa (i);
- b)** d'or (ayant un titre minimal de 995 parties par mille) ou d'argent (ayant un titre minimal de 999 parties par mille) :
 - (i)** sous forme d'une pièce ayant cours légal produite par la Monnaie royale canadienne :
 - (A)** dont la juste valeur marchande à la date donnée n'excède pas 110 % de la juste valeur marchande de son contenu en or ou en argent,
 - (B)** qui est acquise par la fiducie directement de la Monnaie royale canadienne ou d'une banque, d'une société de fiducie, d'une caisse de crédit, d'une compagnie d'assurance ou d'un courtier en valeurs mobilières inscrit qui réside au Canada et est légalement sous la surveillance d'un organisme de réglementation au Canada, à savoir le surintendant des institutions financières ou un organisme provincial semblable,
 - (ii)** sous forme d'un lingot ou d'une plaquette produit par un affineur dont le nom figure sur la liste de bonne livraison d'affineurs agréés d'or ou d'argent, selon le cas, de la London Bullion Market Association, qui, à la fois :
 - (A)** porte le poinçon de l'affineur qui l'a produit ainsi qu'une estampille indiquant son titre et son poids,
 - (B)** est acquis soit directement de l'affineur, soit d'une personne visée à la division (i)(B),
 - (iii)** représenté par un certificat délivré par une personne visée à la division (i)(B) qui constate le droit du titulaire sur un bien détenu par l'émetteur, dans le cas où, à la fois :
 - (A)** le bien serait visé aux sous-alinéa (i) ou (ii) si ceux-ci s'appliquaient compte non tenu de leur divisions (i)(B) et (ii)(B) respectivement,
 - (B)** le certificat est acquis par la fiducie de régime directement de l'émetteur ou d'une personne visée à la division (i)(B);

c) d'un intérêt d'un commanditaire dans une société de personnes en commandite de placement dans des petites entreprises (au sens du paragraphe 5102(1)) qui, à la fois :

(i) est acquis par la fiducie avant le 1^{er} janvier 2027,

(ii) était un placement admissible pour la fiducie au moment de son acquisition,

(iii) serait, au moment donné, un placement admissible pour la fiducie en vertu du Règlement qui était en vigueur le 31 décembre 2026.

Agence de notation visée

5005 Pour l'application des sous-alinéas c)(v) et (vi) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1) de la Loi, sont visées les agences de notation suivantes :

a) A.M. Best Company, Inc.;

b) DBRS Limited;

c) Fitch Ratings, Inc.;

d) Moody's Investors Service, Inc.;

e) Standard & Poor's Financial Services LLC;

f) une filiale ou une société affiliée d'une société visée à l'un des alinéas a) à e), dans la mesure où elle fournit des services de notation à l'extérieur du Canada pour le compte de la société dont elle est la filiale ou la société affiliée.

Bien interdit visé

5006 Pour l'application de l'alinéa d) de la définition de *placement interdit* au paragraphe 207.01(1) de la Loi, chacun des biens ci-après constitue un bien interdit pour une fiducie à une date donnée si, à cette date, il s'agit :

a) d'une action du capital-actions d'une société de placement hypothécaire qui détient une dette — sous forme d'hypothèque ou toute autre forme — d'une personne qui est une personne rattachée en vertu du régime enregistré qui régit la fiducie;

b) d'une option, d'un droit de souscription ou d'un droit semblable émis par une personne rattachée en vertu du régime enregistré qui régit la fiducie;

c) d'une obligation, d'une débenture, d'un billet ou d'un autre titre semblable émis par une caisse de crédit, ou d'un dépôt auprès d'une caisse de crédit, qui a accordé un avantage ou un privilège du fait que la fiducie possède une action ou un titre de la caisse de crédit, ou a un dépôt auprès de la caisse de crédit, à une personne qui est une personne rattachée en vertu du régime enregistré qui régit la fiducie, lorsque l'avantage ou le privilège a été accordé :

(i) soit au cours de l'année civile qui comprend la date donnée,

(ii) soit au cours d'une année antérieure, si la personne continue de bénéficier de l'avantage ou du privilège;

d) d'une obligation, d'une débenture, d'un billet ou d'un autre titre semblable émis par une *société coopérative* (au sens du paragraphe 136(2) de la Loi) qui a accordé un avantage ou un privilège du fait que la fiducie possède une action ou un titre de la société, à une personne qui est une personne rattachée en vertu du régime enregistré qui régit la fiducie, lorsque l'avantage ou le privilège a été accordé :

(i) soit au cours de l'année civile qui comprend la date donnée,

(ii) soit au cours d'une année antérieure, si la personne continue de bénéficier de l'avantage ou du privilège;

e) d'une dette d'une société canadienne qui est une personne rattachée en vertu du régime enregistré qui régit la fiducie, attestée par une acceptation de banque;

f) d'une part du capital ou d'une action du capital-actions d'une coopérative déterminée si, à la fois :

(i) il est obligatoire d'être propriétaire de la part ou de l'action, ou d'une part ou action identique à celles-ci, pour être membre de la coopérative,

(ii) une personne rattachée en vertu du régime enregistré qui régit la fiducie :

(A) d'une part, a reçu un paiement de la société par suite d'une *répartition proportionnelle à l'apport commercial* (au sens du paragraphe 135(4) de la Loi) relativement à des *marchandises de consommation ou services* (au sens du paragraphe 135(4) de la Loi),

(B) d'autre part, après l'acquisition de la part ou de l'action par la fiducie de régime, recevra vraisemblablement un paiement visé à la division (A).

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

22 (1) L'intertitre « Régimes de revenu différé et placements dans des petites entreprises » précédant l'article 5100 du même règlement est remplacé par ce qui suit :

PARTIE LI

Placements dans des petites entreprises

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

23 (1) La définition de *bien déterminé*, au paragraphe 5100(1) du même règlement, est remplacée par ce qui suit :

bien déterminé Bien visé à l'alinéa a), b) ou f) ou aux sous-alinéas c)(i) à (iv) de la définition de *placement admissible* au paragraphe 207.01(1) de la Loi. (*specified property*)

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

Échange de renseignements – Classification erronée des effectifs

1 L'alinéa 241(4)d) de la même loi est modifié par adjonction, après le sous-alinéa (x.1), de ce qui suit :

(x.2) à un fonctionnaire du ministère de l'Emploi et du Développement social, mais uniquement en vue de l'application ou de l'exécution du *Code canadien du travail* relativement à la classification erronée des employés,

Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire

1 (1) La définition de *dépense admissible*, au paragraphe 118.041(1) de la même loi, est modifiée par adjonction, après l'alinéa j), de ce qui suit :

k) qui sont incluses dans le calcul de la déduction prévue à l'article 118.2 pour un contribuable et une année d'imposition quelconques. (*qualifying expenditure*)

(2) Le paragraphe 118.041(4) de la même loi est abrogé.

(3) Les paragraphes (1) et (2) entrent ou sont réputés être entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

La règle des 21 ans

1 (1) Le passage du paragraphe 104(5.8) de la même loi précédant l'alinéa a) est remplacé par ce qui suit :

Transferts de fiducie

(5.8) Lorsqu'une fiducie (appelée « fiducie cédante » au présent paragraphe) transfère, à un moment donné, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, à une autre fiducie (appelée « fiducie cessionnaire » au présent paragraphe) des immobilisations, des fonds de terre compris dans les biens à porter à son inventaire, des avoirs miniers canadiens ou des avoirs miniers étrangers dans les circonstances visées aux paragraphes 107(2) ou 107.4(3) ou à l'alinéa f) de la définition de *disposition* au paragraphe 248(1), les règles suivantes s'appliquent :

(2) Le paragraphe (1) s'applique relativement aux transferts de biens effectués à compter du jour du budget.

Remise canadienne sur le carbone

1 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la Remise canadienne sur le carbone énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Passation en charges immédiate pour les bâtiments de fabrication ou de transformation

1 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la Passation en charges immédiate pour les bâtiments de fabrication ou de transformation énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental

1 (1) Le paragraphe 127(10.2) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Limite de dépenses — SPCC

(10.2) Pour l'application du paragraphe (10.1), la limite de dépenses d'une société privée sous contrôle canadien donnée pour une année d'imposition donnée correspond à la somme obtenue par la formule suivante :

$$6\,000\,000 \$ \times (60\,000\,000 \$ - A) / 60\,000\,000 \$$$

où :

A représente :

a) zéro, si la somme applicable ci-après est égale ou inférieure à 15 000 000 \$:

(i) si la société donnée n'est associée à aucune autre société au cours de l'année donnée, le montant de son capital imposable utilisé au Canada, au sens des articles 181.2 ou 181.3, pour son année d'imposition précédente,

(ii) si la société donnée est associée à une ou plusieurs autres sociétés au cours de l'année donnée, le total des sommes représentant chacune le capital imposable utilisé au Canada, au sens des articles 181.2 ou 181.3, de la société donnée, ou d'une de ces autres sociétés, pour sa dernière année d'imposition s'étant terminée au cours de la dernière année civile ayant pris fin avant la fin de l'année donnée,

b) dans les autres cas, 60 000 000 \$ ou, s'il est moins élevé, l'excédent, sur 15 000 000 \$, de la somme déterminée selon les sous-alinéas a)(i) ou (ii), selon le cas.

(2) Le paragraphe 127(10.6) de la même loi est remplacé par de ce qui suit :

Détermination de la limite de dépenses dans certains cas

(10.5) Malgré les autres dispositions du présent article :

- a) lorsqu'une société privée sous contrôle canadien (appelée « première société » au présent alinéa) a plus d'une année d'imposition se terminant au cours de la même année civile et qu'elle est associée au cours d'au moins deux de ces années d'imposition avec une autre société privée sous contrôle canadien qui a une année d'imposition se terminant au cours de cette année civile, la limite de dépenses de la première société pour chaque année d'imposition au cours de laquelle elle est associée avec l'autre société se terminant au cours de cette année civile est, sous réserve de l'alinéa b), égale à la limite des dépenses pour la première année d'imposition, déterminée compte non tenu de l'alinéa b);
- b) lorsqu'une société privée sous contrôle canadien a une année d'imposition de moins de 51 semaines, sa limite de dépenses pour l'année est la fraction de sa limite de dépenses pour l'année déterminée compte non tenu du présent alinéa que représente le nombre de jours de son année d'imposition par rapport à 365.

Limite de dépenses — SPCA

(10.6) Pour l'application du paragraphe (10.1), la limite de dépenses d'une société publique canadienne admissible donnée pour une année d'imposition donnée correspond à la somme obtenue par la formule suivante :

$$6\,000\,000 \$ \times (60\,000\,000 \$ - A) / 60\,000\,000 \$$$

où :

A représente :

- a) zéro, si la somme applicable ci-après est égale ou inférieure à 15 000 000 \$:
- (i) si la société donnée n'est pas membre d'un groupe consolidé au cours de l'année donnée, le montant qui représente la moyenne, sur la période de trois exercices précédant immédiatement et se terminant immédiatement avant l'année d'imposition donnée, de son revenu annuel selon les montants indiqués dans ses états financiers,
- (ii) si la société donnée est membre d'un groupe consolidé au cours de l'année donnée, le montant qui représente la moyenne, sur la période de trois exercices précédant immédiatement et se terminant immédiatement avant l'année d'imposition donnée, du revenu annuel indiqué dans les états financiers consolidés du groupe,
- b) dans les autres cas, 60 000 000 \$ ou, s'il est moins élevé, l'excédent, sur 15 000 000 \$, de la somme déterminée selon les sous-alinéas a)(i) ou (ii), selon le cas.

Limites de dépenses — SPCA consolidées

(10.61) Malgré le paragraphe (10.6), la limite de dépenses pour une année d'imposition d'une société publique canadienne admissible qui est, à un moment donné de l'année, membre d'un groupe consolidé est zéro, sauf indication contraire au présent article.

SPCA consolidées

(10.62) Si toutes les sociétés publiques canadiennes admissibles qui sont membres d'un groupe consolidé présentent au ministre, selon le formulaire prescrit, une convention selon laquelle, pour l'application du paragraphe (10.1), elles attribuent un montant à une ou plusieurs d'entre elles pour l'année, et le montant ainsi attribué ou le total des montants ainsi attribués, selon le cas, ne dépasse pas la somme déterminée pour l'année par la formule figurant au paragraphe (10.6), la limite de dépenses pour l'année de chacune des sociétés correspond au montant qui lui est ainsi attribué.

Défaut de présenter une convention

(10.63) Si l'une des sociétés publiques canadiennes admissibles qui sont membres d'un groupe consolidé fait défaut de présenter au ministre une convention prévue au paragraphe (10.62) dans les 30 jours après qu'une d'entre elles reçoit un avis écrit du ministre indiquant qu'une telle convention est requise pour l'application de la présente partie, le ministre attribuera, pour l'application du paragraphe (10.1), un montant à une ou plusieurs d'entre elles pour l'année, dont le montant ou le total des montants, selon le cas, sera égal au montant obtenu pour l'année par la formule figurant au

paragraphe (10.6), et en un tel cas, la limite de dépenses pour l'année de chaque société correspond au montant qui lui est ainsi attribué.

Déterminations dans certains cas

(10.64) Malgré les autres dispositions du présent article,

a) sous réserve de l'alinéa b), lorsqu'une société publique canadienne admissible (la « première société » au présent alinéa) a plus d'une année d'imposition au cours de la même année civile et qu'elle est membre, au cours d'au moins deux de ces années, d'un groupe consolidé dans lequel une autre société publique canadienne admissible a une année d'imposition au cours de cette année civile, la limite de dépenses de la première société pour chaque année d'imposition qui se termine au cours de la même année civile et où elle se trouve dans le même groupe que l'autre société est égale à sa limite de dépenses pour la première de ces années d'imposition — déterminée compte non tenu de l'alinéa b);

b) lorsqu'une société publique canadienne admissible a une année d'imposition de moins de 51 semaines, sa limite de dépenses pour l'année est la fraction de sa limite de dépenses pour l'année déterminée compte non tenu du présent alinéa que représente le nombre de jours de son année d'imposition par rapport à 365;

c) pour l'application du sous-alinéa a)(i) de l'élément A de la formule figurant au paragraphe (10.6), lorsqu'un ou plusieurs exercices d'une société publique canadienne admissible compte moins de 51 semaines, le revenu indiqué dans les états financiers pour chacun de ces exercices correspond au produit de la multiplication de cette somme par le rapport entre 365 et le nombre de jours de cet exercice;

d) pour l'application du sous-alinéa a)(ii) de l'élément A de la formule figurant au paragraphe (10.6), lorsqu'un ou plusieurs exercices de l'entité mère ultime d'un groupe consolidé compte moins de 51 semaines, le revenu indiqué dans les états financiers consolidés de l'entité pour chacun de ces exercices correspond au produit de la multiplication de cette somme par le rapport entre 365 et le nombre de jours dans cet exercice.

e) pour l'application des sous-alinéas a)(i) et (ii) de l'élément A de la formule figurant au paragraphe (10.6) :

(i) le revenu annuel moyen visé à chacun des sous-alinéas doit être calculé sur le nombre réel d'exercices si moins de trois exercices précèdent immédiatement et se terminent immédiatement avant l'année d'imposition donnée;

(ii) si l'alinéa (10.32)c) s'applique, le revenu annuel moyen visé à cet alinéa sera calculé sur le nombre réel d'exercices si moins de trois exercices précèdent immédiatement et se terminent immédiatement au cours de l'année civile visée à cet alinéa.

(3) Les paragraphes (1) et (2) s'appliquent aux années d'imposition commençant à compter du 16 décembre 2024.

Coopératives agricoles : ristournes payées sous forme de parts

1 L'alinéa a) de la définition de *part à imposition différée*, au paragraphe 135.1(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

a) elle est émise après 2005 et avant 2031, conformément à une répartition proportionnelle à l'apport commercial, par une coopérative agricole à une personne ou une société de personnes qui est, au moment de son émission, un membre admissible de la coopérative;

Crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques

1 (1) La définition de *minéral critique*, au paragraphe 127(9) de la même loi, est remplacée par ce qui suit :

minéral critique S'entend du bismuth, du césium, du chrome, du cobalt, du cuivre, d'un élément des terres rares, de l'étain, de la fluorine, du gallium, du germanium, du graphite, de l'indium, du lithium, du magnésium, du manganèse,

d'un métal du groupe du platine, du molybdène, du nickel, du niobium, du scandium, du tantale, du tellure, du titane, du tungstène, de l'uranium, du vanadium ou du zinc. (*critical mineral*)

(2) Le paragraphe (1) s'applique relativement aux dépenses auxquelles il est renoncé aux termes d'une convention d'émission d'actions accréditives conclue après le jour du budget.

Crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres

1 (1) La définition de *matériau admissible*, au paragraphe 127.49(1) de la même loi, est modifié par adjonction, après l'alinéa (f), de ce qui suit :

- | **(g)** l'antimoine;
- | **(h)** le gallium;
- | **(i)** le germanium;
- | **(j)** l'indium;
- | **(k)** le scandium.

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux biens acquis, et qui deviennent prêts à être mis en service, à compter du jour du budget.

Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone

1 (1) Les alinéas a) et b) de la définition de *pourcentage déterminé*, au paragraphe 127.44(1) de la même loi, sont remplacés par ce qui suit :

a) une dépense admissible pour le captage du carbone si celle-ci est engagée relativement au captage du carbone selon l'une des méthodes suivantes :

(i) directement de l'air ambiant :

(A) après 2021 et avant 2036, 60 %,

(B) après 2035 et avant 2041, 30 %,

(C) après 2040, 0 %,

(ii) autrement que directement de l'air ambiant :

(A) après 2021 et avant 2036, 50 %,

(B) après 2035 et avant 2041, 25 %,

(C) après 2040, 0 %;

b) une dépense admissible pour le transport du carbone, une dépense admissible pour le stockage du carbone ou une dépense admissible pour l'utilisation du carbone, si elle est engagée :

(i) après 2021 et avant 2036, 37 1/2 %,

(ii) après 2035 et avant 2041, 18 3/4 %,

(iii) après 2040, 0 %. (*specified percentage*)

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le jour du budget.

Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et le Fonds de croissance du Canada

1 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives au Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et le Fonds de croissance du Canada énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Report d'impôt au moyen de paliers de sociétés

1 (1) L'alinéa 87(2)j.6 de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Continuation

j.6) pour l'application des alinéas 12(1)t) et x), des paragraphes 12(2.2) et 13(7.1), (7.4) et (24), des alinéas 13(27)b) et (28)c), des paragraphes 13(29) et 18(9.1), des alinéas 20(1)e), e.1), v) et hh), des articles 20.1 et 32, de l'alinéa 37(1)c), du paragraphe 39(13), des sous-alinéas 53(2)c)(vi) et h)(ii), de l'alinéa 53(2)s), des paragraphes 53(2.1), 66(11.4), 66.7(11) et 84.1(2.31) et (2.32), de l'article 110.61, des paragraphes 127(10.2) et 129(1.3) à (1.32), de l'article 139.1, du paragraphe 152(4.3), de l'élément D de la formule figurant à la définition de *fraction non amortie du coût en capital* au paragraphe 13(21), de l'élément L de la formule figurant à la définition de *frais cumulatifs d'exploration au Canada* au paragraphe 66.1(6) et de la définition de *transfert admissible d'entreprise* au paragraphe 248(1), la nouvelle société est réputée être la même société que chaque société remplacée et en être la continuation;

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux années d'imposition qui commencent à compter du jour du budget.

2 (1) Le paragraphe 129(1.2) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Dividendes réputés non imposables

(1.2) Pour l'application des paragraphes (1) et (1.3) à (1.32), le dividende versé sur une action du capital-actions d'une société est réputé ne pas être un dividende imposable si l'actionnaire a acquis l'action — ou une action qui lui est substituée — par une opération, ou dans le cadre d'une série d'opérations, dont un des principaux objets consistait à permettre à la société (ou à une autre société affiliée à celle-ci) d'obtenir un remboursement au titre de dividendes.

Exercices décalés — suspension du remboursement au titre de dividende

(1.3) Pour l'application du paragraphe (1) et sous réserve du paragraphe (1.31), le montant d'un dividende versé par une société (appelée « société payante » au présent paragraphe et aux paragraphes (1.31) et (1.32)), sauf un dividende auquel s'appliquent les alinéas 55(3)a) ou b) dans le cadre d'une réorganisation, est réputé ne pas être un dividende imposable dans la mesure où il est reçu, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs fiducies ou sociétés de personnes, par une autre société (appelée « société bénéficiaire » aux paragraphes (1.31) et (1.32)) :

- a)** qui est affiliée à la société payante immédiatement avant le moment où le dividende est versé;
- b)** qui est une société privée ou une société assujettie (au sens du paragraphe 186(3));
- c)** dont la date d'exigibilité du solde pour l'année d'imposition au cours de laquelle elle a reçu le dividende est postérieure à la date d'exigibilité du solde de la société payante pour l'année d'imposition de la société payante (appelée « date d'exigibilité du payeur » au paragraphe (1.31)) au cours de laquelle elle a versé le dividende.

Exclusion

(1.31) Le paragraphe (1.3) ne s'applique pas à un dividende si, selon le cas :

- a)** les conditions ci-après sont remplies :

(i) dans l'année d'imposition de la société bénéficiaire au cours de laquelle le dividende est reçu, la société bénéficiaire a versé, au plus tard à la date d'exigibilité du payeur, un ou plusieurs dividendes imposables (appelé « dividende du bénéficiaire » au présent paragraphe) dont la somme totale est égale ou supérieure au montant du dividende reçu par la société bénéficiaire,

(ii) s'il y a lieu, dans l'année d'imposition de chaque société (appelée « société grand-mère » au présent paragraphe) qui est affiliée à la société payante immédiatement avant le moment du versement du dividende et qui a reçu, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs fiducies, sociétés de personnes ou sociétés grands-mères, la totalité ou une partie du dividende du bénéficiaire, la société grand-mère a versé, au plus tard à la date d'exigibilité du payeur, un ou plusieurs dividendes imposables (appelé « dividende grand-mère » au présent paragraphe) dont la somme totale est égale ou supérieure au montant du dividende du bénéficiaire reçu, directement ou indirectement, par la société grand-mère,

(iii) aucun contribuable ne s'appuie par ailleurs sur aucune partie du dividende du bénéficiaire visé au sous-alinéa (i) ou du dividende grand-mère visé au sous-alinéa (ii) pour éviter l'application du paragraphe (1.3);

b) la société payante est assujettie à un fait lié à la restriction de pertes dans les 30 jours après le versement par celle-ci du dividende qui, si ce n'était du présent alinéa, serait assujetti au paragraphe (1.3).

Levée — remboursement au titre de dividendes suspendu

(1.32) Pour l'application du paragraphe (1), une société payante est réputée avoir versé, à la fin d'une année d'imposition donnée, un dividende imposable égal au montant d'un dividende qui était assujetti au paragraphe (1.3) dans une année d'imposition de la société payante qui précède l'année d'imposition donnée (appelé « dividende suspendu » au présent paragraphe), si les conditions ci-après sont remplies :

a) entre le moment du paiement du dividende suspendu et la fin de l'année d'imposition donnée,

(i) la société payante n'a pas été assujettie à un fait lié à la restriction de pertes,

(ii) la société bénéficiaire, et s'il y a lieu chacune des sociétés grands-mères (visée au sous-alinéa (1.31)a)(ii) au moment où le paragraphe (1.3) s'appliquait à la société payante relativement au dividende suspendu), a versé un ou plusieurs dividendes imposables dont la somme totale est égale ou supérieure au montant du dividende suspendu, et les dividendes ont été reçus, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs fiducies, sociétés de personnes ou sociétés grands-mères, par un contribuable qui n'était :

(A) ni une société qui était affiliée à la société payante immédiatement avant le moment du versement du dividende suspendu,

(B) ni une société privée ou une société assujettie, au sens du paragraphe 186(3), (appelé « société rattachée » au présent paragraphe) qui était rattachée, au sens du paragraphe 186(4), à la société bénéficiaire ou à une société grand-mère au moment où la société bénéficiaire ou la société grand-mère a versé le dividende imposable, sauf si, à la fois :

(I) dans l'année d'imposition de la société rattachée au cours de laquelle le dividende a été reçu, la société rattachée a versé, avant la fin de l'année d'imposition donnée, un ou plusieurs dividendes imposables (appelés « dividende rattaché » au présent paragraphe) dont la somme totale est égale ou supérieure au montant du dividende reçu,

(II) le cas échéant, dans l'année d'imposition de chaque société (appelée « société mère ou grand-mère rattachée » au présent paragraphe) qui est rattachée (au sens du paragraphe 186(4)) à la société rattachée immédiatement avant le moment du versement du dividende rattaché et qui a reçu, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs fiducies, sociétés de personnes ou sociétés mères ou grands-mères rattachées, la totalité ou une partie du dividende rattaché, la société mère ou grand-mère rattachée a versé, avant la fin de l'année d'imposition donnée, un ou plusieurs dividendes imposables dont la somme totale est égale ou supérieure à sa part du dividende rattaché reçu;

b) aucun contribuable (à l'exception de la société payante) ne s'appuie sur un montant relatif aux dividendes imposables versés en vertu de l'alinéa a) :

(i) soit pour obtenir un remboursement au titre de dividendes en application du paragraphe (1),

(ii) soit pour éviter l'application du paragraphe (1.3);

c) le présent paragraphe ne s'est pas appliqué antérieurement relativement au dividende suspendu.

Cotisations

(1.33) Malgré les paragraphes 152(4) à (5), le ministre peut établir les cotisations et les nouvelles cotisations voulues et déterminer ou déterminer de nouveau les montants voulus pour l'application des paragraphes (1.3) à (1.32).

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux dividendes versés dans les années d'imposition qui commencent à compter du jour du budget.

3 (1) Le passage de l'alinéa 186(1)b) de la même loi précédant le sous-alinéa (i) est remplacé par ce qui suit :

b) les montants représentant chacun un montant au titre d'un dividende imposable déterminé qu'elle a reçu au cours de l'année d'une société privée ou d'une société assujettie qui était une société payante à laquelle elle était rattachée, égal au produit de la multiplication du remboursement au titre de dividendes, au sens de l'alinéa 129(1)a) et s'il n'était pas tenu compte du paragraphe 129(1.32), de la société payante pour son année d'imposition au cours de laquelle elle a versé le dividende par le rapport entre :

(2) Le sous-alinéa 186(1)b)(i) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(i) d'une part, le dividende reçu par la société donnée (à l'exclusion de tout montant assujéti au paragraphe 129(1.3)),

(3) Le sous-alinéa 186(1)b)(ii) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(ii) d'autre part, le total des dividendes imposables versés par la société payante au cours de son année d'imposition pendant laquelle elle a versé le dividende et à un moment où elle était une société privée ou une société assujettie (à l'exclusion de toute somme assujettie au paragraphe 129(1.3)),

(4) Les paragraphes (1) à (3) sont réputés être entrés en vigueur le jour du budget.

Activités admissibles au titre des frais d'exploration au Canada

1 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives aux Activités admissibles au titre des frais d'exploration au Canada énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Prix de transfert

1 (1) Le paragraphe 142.7(4) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Juste valeur marchande réputée

(4) Lorsqu'une filiale canadienne d'une banque entrante et celle-ci font le choix prévu au paragraphe (3) relativement au transfert d'un bien de la filiale canadienne à la banque entrante, la juste valeur marchande du bien est réputée, pour l'application des paragraphes 15(1), 52(2), 69(1), (4) et (5), 246(1) et 247(2.02) relativement au transfert, être égale au montant dont la filiale canadienne et la banque entrante ont convenu aux termes de leur choix.

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux années d'imposition et aux exercices commençant après le jour du budget.

2 (1) Les définitions de attribution de pleine concurrence, avantage fiscal, prix de transfert et prix de transfert de pleine concurrence, au paragraphe 247(1) de la même loi, sont abrogées.

(2) Les définitions de redressement compensatoire de revenu et redressement de revenu, au paragraphe 247(1) de la même loi, sont respectivement remplacées par ce qui suit :

redressement compensatoire de revenu Quant à un contribuable pour une année d'imposition, le total des montants représentant chacun le montant éventuel qui, par suite d'un redressement effectué en vertu du paragraphe (2.02) (sauf un redressement entrant dans le calcul d'un redressement compensatoire de capital du contribuable pour une année d'imposition), réduirait le revenu du contribuable pour l'année, ou augmenterait sa perte pour l'année provenant d'une source, si le redressement en question était le seul effectué en vertu de ce paragraphe. (*transfer pricing income setoff adjustment*)

redressement de revenu Quant à un contribuable pour une année d'imposition, le total des montants représentant chacun le montant éventuel qui, par suite d'un redressement effectué en vertu du paragraphe (2.02) (sauf un redressement entrant dans le calcul d'un redressement de capital du contribuable pour une année d'imposition), augmenterait le revenu du contribuable pour l'année, ou réduirait sa perte pour l'année provenant d'une source, si le redressement en question était le seul effectué en vertu de ce paragraphe. (*transfer pricing income adjustment*)

(3) Le sous-alinéa a)(i) de la définition de redressement de capital, au paragraphe 247(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

(i) la moitié du montant éventuel qui, au cours de l'année et en raison d'un redressement effectué en vertu du paragraphe (2.02), est appliqué en réduction du prix de base rajusté pour le contribuable d'une immobilisation (sauf un bien amortissable),

(4) Le sous-alinéa a)(iii) de la définition de redressement de capital, au paragraphe 247(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

(iii) le montant éventuel qui, au cours de l'année et en raison d'un redressement effectué en vertu du paragraphe (2.02), est appliqué en réduction du coût en capital pour le contribuable d'un bien amortissable;

(5) Le sous-alinéa b)(i) de la définition de redressement de capital, au paragraphe 247(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

(i) la moitié du montant éventuel qui, au cours d'un exercice se terminant dans l'année et en raison d'un redressement effectué en vertu du paragraphe (2.02), est appliqué en réduction du prix de base rajusté pour une société de personnes d'une immobilisation (sauf un bien amortissable),

(6) Le sous-alinéa b)(iii) de la définition de redressement de capital, au paragraphe 247(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

(iii) le montant éventuel qui, au cours de l'exercice et en raison d'un redressement effectué en vertu du paragraphe (2.02), est appliqué en réduction du coût en capital pour une société de personnes d'un bien amortissable,

(7) Le paragraphe 247(1) de la même loi est modifié par adjonction, selon l'ordre alphabétique, de ce qui suit :

caractéristiques économiquement pertinentes Quant à une opération ou à une série d'opérations, comprennent :

a) dans la mesure où les modalités contractuelles ci-après ne sont pas incompatibles avec le comportement réel des participants à l'opération ou à la série :

(i) les modalités contractuelles de l'opération ou de la série,

(ii) les modalités contractuelles de chaque autre opération ou série qui est pertinente à l'opération ou à la série et qui implique au moins un des participants ou tout autre membre du groupe d'entreprises multinationales;

b) le comportement réel des participants à l'opération ou à la série, et en particulier les fonctions exercées par ces participants, en tenant compte de ce qui suit :

(i) les actifs utilisés et les risques assumés,

(ii) le lien entre les fonctions et la création de valeur au sens large par le groupe d'entreprises multinationales duquel les participants font partie,

(iii) les circonstances entourant l'opération ou la série,

(iv) les pratiques du secteur d'activité concerné;

c) les caractéristiques de tout bien transféré ou de tout service rendu;

d) les circonstances économiques des participants et du marché dans lequel les participants exercent leurs activités;

e) les stratégies commerciales poursuivies par les participants. (*economically relevant characteristics*)

conditions de pleine concurrence Quant à une opération ou à une série d'opérations, les conditions qui se seraient appliquées, dans des circonstances comparables, si les participants n'avaient eu entre eux aucun lien de dépendance, y compris notamment la possibilité qu'aucune opération ou série n'aurait été conclue, ou qu'une opération ou série différente aurait été conclue, si dans des circonstances comparables les participants n'avaient eu entre eux aucun lien de dépendance. (*arm's length conditions*)

conditions réelles Quant à une opération ou à une série d'opérations, les conditions qui s'appliquent effectivement entre chacun des participants à l'opération ou à la série. (*actual conditions*)

groupe d'entreprises multinationales Groupe constitué du contribuable ou de la société de personnes, ou de l'associé de la société de personnes, et de la personne non-résidente, ou une société de personnes dont la personne non-résidente est un associé, qui participent à une opération ou à une série d'opérations visée au paragraphe (2), ainsi que de toute autre personne ayant un lien de dépendance avec au moins un des participants. (*multinational enterprise group*)

Principes applicables en matière de prix de transfert

a) Si aucun texte n'est prévu par règlement en vertu de l'alinéa b), les *Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales*, adoptés par le Comité des affaires fiscales le 7 janvier 2022;

b) tout texte prévu par règlement. (*Transfer Pricing Guidelines*)

(8) Le paragraphe 247(2) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Délimitation d'une opération ou série d'opérations

(1.1) Pour l'application du présent article, une opération ou une série d'opérations est analysée et déterminée en fonction des caractéristiques économiquement pertinentes de l'opération ou de la série.

Interprétation des conditions

(1.2) Pour l'application des définitions de *conditions de pleine concurrence* et de *conditions réelles* au paragraphe (1), le mot « conditions » doit être interprété au sens large, et comprend notamment le prix, le taux, la marge brute, la marge nette, la répartition des bénéfices, la participation aux coûts et toute information commerciale ou financière pertinente à la détermination de la valeur ou de la nature des montants initiaux ou des montants redressés.

Redressement — application

(2) Le paragraphe (2.02) s'applique à un contribuable ou à une société de personnes relativement à une opération ou à une série d'opérations si les conditions ci-après sont réunies :

- a) le contribuable ou la société de personnes et une personne non-résidente avec laquelle le contribuable ou la société de personnes, ou un associé de cette dernière, a un lien de dépendance, ou une société de personnes dont la personne non-résidente est un associé, participent à l'opération ou à la série;
- b) l'opération ou la série comprend des conditions réelles qui diffèrent des conditions de pleine concurrence.

Redressement — règle de présomption

(2.01) Pour l'application de l'alinéa (2)b), une opération ou une série d'opérations est réputée inclure des conditions réelles qui diffèrent des conditions de pleine concurrence si une condition n'existe pas relativement à l'opération ou à la série, mais aurait existé si les participants à l'opération ou à la série n'avaient eu entre eux aucun lien de dépendance dans des circonstances comparables.

Redressement

(2.02) Si le présent paragraphe s'applique à un contribuable ou à une société de personnes relativement à une opération ou à une série d'opérations, les montants (appelés « montants initiaux » au présent article) qui seraient déterminés pour l'application des dispositions de la présente loi (compte non tenu du présent article et de l'article 245) quant au contribuable ou à la société de personnes pour une année d'imposition ou un exercice font l'objet d'un redressement (appelé « redressement » au présent article) de façon qu'ils correspondent à la valeur ou à la nature des montants (appelés « montants redressés » au présent article) qui auraient été déterminés si des conditions de pleine concurrence relativement à l'opération ou à la série s'étaient appliquées.

Principes applicables en matière de prix de transfert

(2.03) Afin de déterminer l'effet de la présente partie relativement à un contribuable ou à une société de personnes, l'analyse et la détermination d'une opération ou d'une série d'opérations en vertu du paragraphe (1.1), l'identification de conditions de pleine concurrence en vertu de l'alinéa (2)b) et la détermination des montants en vertu du paragraphe (2.02) doivent chacune être effectuée de manière à assurer au mieux la cohérence avec les Principes applicables en matière de prix de transfert.

Méthode la plus appropriée

(2.04) Pour l'application de la présente partie, la méthode la plus appropriée est choisie et appliquée conformément aux Principes applicables en matière de prix de transfert dans le cadre d'une analyse dont l'objet est de déterminer si une opération ou une série d'opérations comprend des conditions réelles qui diffèrent de conditions de pleine concurrence.

(9) Le passage du paragraphe 247(2.1) de la même loi précédant l'alinéa a) est remplacé par ce qui suit :

Ordonnancement

(2.1) Pour l'application du paragraphe (2.02) dans le contexte des autres dispositions de la présente loi, l'ordre établi ci-après s'applique :

(10) L'alinéa 247(2.1)c) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

- c) en troisième lieu, utiliser les montants redressés dans l'application de chacune des dispositions de la présente loi étant entendu que cette application vise également l'article 245 mais exclut le paragraphe (2.02).

(11) Les sous-alinéas 247(3)a)(ii) et (iii) de la même loi sont remplacés par ce qui suit :

(ii) le total des montants représentant chacun la partie du redressement de capital ou du redressement de revenu du contribuable pour l'année qu'il est raisonnable de considérer comme se rapportant à une opération donnée ou à une série d'opérations donnée si :

- (A) l'opération ou la série est un arrangement admissible de participation au coût auquel prend part le contribuable ou une société de personnes dont il est un associé,

(B) dans les autres cas, le contribuable ou une société de personnes dont il est un associé a fait des efforts sérieux pour déterminer les montants fondés sur des conditions de pleine concurrence relativement à l'opération ou à la série et pour les utiliser pour l'application de la présente loi,

(iii) le total des montants représentant chacun la partie du redressement compensatoire de capital ou du redressement compensatoire de revenu du contribuable pour l'année qu'il est raisonnable de considérer comme se rapportant à une opération donnée ou à une série donnée si :

(A) l'opération ou la série est un arrangement admissible de participation au coût auquel prend part le contribuable ou une société de personnes dont il est un associé,

(B) dans les autres cas, le contribuable ou une société de personnes dont il est un associé a fait des efforts sérieux pour déterminer les montants fondés sur des conditions de pleine concurrence relativement à l'opération ou à la série et pour les utiliser pour l'application de la présente loi;

(12) Les sous-alinéas 247(3)b)(i) et (ii) de la même loi sont remplacés par ce qui suit :

(i) 10 % du montant qui représenterait le revenu brut du contribuable pour l'année s'il n'était pas tenu compte du paragraphe (2.02), des paragraphes 69(1) et (1.2) ni de l'article 245,

(ii) 10 000 000 \$.

(13) Le paragraphe 247(4) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Documentation ponctuelle

(4) Pour l'application du paragraphe (3) et de la définition de *arrangement admissible de participation au coût* au paragraphe (1), un contribuable ou une société de personnes est réputé ne pas avoir fait d'efforts sérieux pour déterminer et utiliser les montants fondés sur des conditions de pleine concurrence relativement à une opération ou à une série d'opérations ou ne pas avoir pris part à une opération ou à une série qui est un arrangement admissible de participation au coût, à moins d'avoir à la fois :

a) établi ou obtenu, au plus tard à la date limite de production qui lui est applicable pour l'année d'imposition ou l'exercice, selon le cas, au cours duquel l'opération ou la série est conclue, des registres ou des documents contenant une description complète et exacte, quant à tous les éléments importants, de ce qui suit :

(i) les biens ou les services auxquels l'opération ou la série se rapporte,

(ii) les modalités contractuelles de l'opération ou de la série et leurs rapports éventuels avec celles de chaque autre opération ou série qui est pertinente à l'opération ou à la série et qui implique au moins un des participants ou tout autre membre du groupe d'entreprises multinationales,

(iii) l'identité des participants à l'opération ou à la série et les liens qui existent entre eux au moment de la conclusion de l'opération ou de la série,

(iv) les fonctions exercées par chacun des participants à l'opération ou à la série, en fonction de leur comportement réel, en tenant compte de ce qui suit :

(A) les actifs utilisés et les risques assumés,

(B) le lien entre les fonctions et la création de valeur au sens large par le groupe d'entreprises multinationales duquel les participants font partie,

(C) les circonstances entourant l'opération ou la série,

(D) les pratiques du secteur d'activité concerné,

(v) les données et méthodes prises en considération et les analyses effectuées en vue de déterminer les montants fondés sur des conditions de pleine concurrence ainsi que de choisir et d'appliquer la méthode la plus appropriée conformément aux Principes applicables en matière de prix de transfert relativement à l'opération ou à la série,

(vi) les circonstances économiques, hypothèses, stratégies commerciales et principes éventuels ayant influé sur l'établissement des montants fondés sur des conditions de pleine concurrence relativement à l'opération ou à la série;

b) pour chaque année d'imposition ou exercice ultérieur où se poursuit l'opération ou la série, établi ou obtenu, au plus tard à la date limite de production qui lui est applicable pour l'année ou l'exercice, selon le cas, des registres ou des documents contenant une description complète et exacte de chacun des changements importants dont les éléments visés aux sous-alinéas a)(i) à (vi) ont fait l'objet au cours de l'année ou de l'exercice relativement à l'opération ou à la série;

c) fourni les registres ou documents visés aux alinéas a) et b) au ministre dans les trente jours suivant la signification à personne ou par courrier recommandé ou certifié d'une demande écrite les concernant.

Mesures de simplification de la documentation ponctuelle

(4.1) Le paragraphe (4) ne s'applique pas à un contribuable ou à une société de personnes pour une année d'imposition ou un exercice donné relativement à une opération ou une série d'opérations, si le contribuable ou la société de personnes, à la fois :

a) satisfait aux conditions prévues par règlement;

b) établit, obtient et fournit les documents prévus par règlement selon les modalités prévues par règlement.

(14) Le paragraphe 247(7) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Exclusion — prêts consentis à certaines sociétés étrangères affiliées contrôlées

(7) Lorsqu'est débitrice d'une créance d'une société résidant au Canada, au cours d'une année d'imposition de celle-ci, une personne non-résidente qui est une société étrangère affiliée contrôlée de la société pour l'application de l'article 17 tout au long de la période de l'année au cours de laquelle la créance est due et qu'il est établi que la créance est une créance visée aux alinéas 17(8)a) ou b), le paragraphe (2.02) n'a pas pour effet de redresser les intérêts payés, payables ou courus sur la créance au cours de l'année.

(15) Le passage du paragraphe 247(7.1) de la même loi précédant l'alinéa a) est remplacé par ce qui suit :

Exclusion — certaines garanties

(7.1) Le paragraphe (2.02) n'a pas pour effet de redresser un montant de contrepartie payé ou à payer à une société résidant au Canada (appelée « société mère » au présent paragraphe), ou couru en sa faveur, au cours de son année d'imposition pour la fourniture, à une personne ou à une société de personnes (appelées « prêteur » au présent paragraphe), d'une garantie pour le remboursement total ou partiel d'une somme donnée qu'une personne non-résidente doit au prêteur si, à la fois :

(16) Le paragraphe 247(10) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Redressements autorisés

(10) Un redressement autre que celui qui donne lieu à un redressement de capital ou un redressement de revenu d'un contribuable pour une année d'imposition, ou qui augmente le montant d'un tel redressement, ne peut être effectué aux termes du paragraphe (2.02) que si le ministre estime que les circonstances le justifient.

(17) La division 247(12)b)(i)(B) de la même loi est remplacée par ce qui suit :

(B) l'expression « la moitié du » dans la définition de *redressement de capital* au paragraphe (1) était remplacée par « le »,

(C) la définition de *redressement de revenu* au paragraphe (1) était remplacée par ce qui suit : « Quant à un contribuable pour une année d'imposition, le total des montants représentant chacun le montant éventuel qui, par suite d'un redressement effectué en vertu du paragraphe (2.02) (sauf un redressement entrant dans le calcul d'un redressement de capital du contribuable pour une année d'imposition), entraînerait une augmentation du revenu du contribuable pour l'année, ou une réduction de sa perte pour l'année provenant d'une source, si le redressement en question était le seul effectué en vertu de ce paragraphe. »

(18) La division 247(12)b(ii)(B) de la même loi est remplacée par ce qui suit :

(B) l'expression « la moitié du » dans la définition de *redressement de capital* au paragraphe (1) était remplacée par « le »,

(C) la définition de *redressement de revenu* au paragraphe (1) était remplacée par ce qui suit : « Quant à un contribuable pour une année d'imposition, le total des montants représentant chacun le montant éventuel qui, par suite d'un redressement effectué en vertu du paragraphe (2.02) (sauf un redressement entrant dans le calcul d'un redressement de capital du contribuable pour une année d'imposition), entraînerait une augmentation du revenu du contribuable pour l'année, ou une réduction de sa perte pour l'année provenant d'une source, si le redressement en question était le seul effectué en vertu de ce paragraphe. »

(D) la définition de *redressement compensatoire de revenu* au paragraphe (1) était remplacée par ce qui suit : « Quant à un contribuable pour une année d'imposition, le total des montants représentant chacun le montant éventuel qui, par suite d'un redressement effectué en vertu du paragraphe (2.02) (sauf un redressement entrant dans le calcul d'un redressement compensatoire de capital du contribuable pour une année d'imposition), entraînerait une réduction du revenu du contribuable pour l'année, ou une augmentation de sa perte pour l'année provenant d'une source, si le redressement en question était le seul effectué en vertu de ce paragraphe. »

(19) Les paragraphes (1) à (18) s'appliquent aux années d'imposition et aux exercices commençant après le jour du budget.

Revenus de placements provenant d'actifs couvrant les risques d'assurance canadiens

1 (1) Le sous-alinéa 95(2)a.2(i) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(i) est à inclure le revenu de la société affiliée pour l'année tiré de l'assurance de risques canadiens déterminés (laquelle comprend, pour l'application du présent alinéa, la réassurance de risques canadiens déterminés et la détention de biens par la société affiliée en lien avec l'assurance ou la réassurance de risques canadiens déterminés par une personne ou une société de personnes), sauf si plus de 90 % du revenu brut de la société affiliée pour l'année provenant de l'assurance de risques (moins les risques cédés à un réassureur) se rapporte à l'assurance de risques, autres que des risques canadiens déterminés, de personnes avec lesquelles la société affiliée n'a aucun lien de dépendance,

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux années d'imposition d'une société étrangère affiliée d'un contribuable qui commencent après le jour du budget.

Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la *Loi sur la taxe d'accise*

Il y a lieu de modifier la *Loi sur la taxe d'accise*, comme suit :

Application de la TPS/TVH aux services d'ostéopathie manuelle

1 (1) Le passage de la définition *praticien* précédant l'alinéa b), à l'article 1 de la partie II de l'annexe V de la *Loi sur la taxe d'accise*, est remplacé par ce qui suit :

praticien Quant à la fourniture de services d'optométrie, de chiropraxie, de physiothérapie, de chiropodie, de podiatrie, d'audiologie, d'orthophonie, d'ergothérapie, de psychologie, de psychothérapie, de counseling thérapeutique, de sage-femme, de diététique, d'acupuncture ou de naturopathie, personne qui répond aux conditions suivantes :

a) elle exerce l'optométrie, la chiropraxie, la physiothérapie, la chiropodie, la podiatrie, l'audiologie, l'orthophonie, l'ergothérapie, la psychologie, la psychothérapie, la profession de conseiller thérapeutique, la profession de sage-femme, la diététique, l'acupuncture ou la naturopathie à titre de docteur en naturopathie, selon le cas;

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le lendemain du jour du budget.

2 (1) L'alinéa 7f) de la partie II de l'annexe V de la même loi est abrogé.

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux fournitures effectuées après le 5 juin 2025. Toutefois, il ne s'applique pas à la fourniture d'un service d'ostéopathie effectuée après le 5 juin 2025 mais au plus tard le jour du budget si le fournisseur n'a pas exigé, perçu ou versé un montant au titre de la taxe prévue à la partie IX de la même loi relativement à la fourniture.

Échange de renseignements – classification erronée des effectifs

3 L'alinéa 295(5)d) de la même loi est modifié par adjonction, après le sous-alinéa (v.1), de ce qui suit :

(v.2) à un fonctionnaire du ministère de l'Emploi et du Développement social, mais uniquement en vue de l'application ou de l'exécution du *Code canadien du travail* relativement à la classification erronée des employés,

Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la *Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés* et un texte connexe

Il y a lieu de modifier la *Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés* et un texte connexe, comme suit :

Taxe sur les logements sous-utilisés

Modification de la *Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés*

1 La *Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés* est modifiée par adjonction, après l'article 1, de ce qui suit :

Non-application

Taxe non payable

1.1 La taxe visée au paragraphe 6(3) n'est pas payable par une personne relativement à un immeuble résidentiel pour les années civiles 2025 et suivantes.

2 La même loi est modifiée par adjonction, avant l'article 7, de ce qui suit :

Déclaration non requise

6.1 Malgré les articles 7 et 10, une personne n'a pas à produire de déclaration pour un immeuble résidentiel pour les années civiles 2025 et suivantes.

Abrogation de la *Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés*

Abrogation

3 (1) La *Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés*, article 10 du chapitre 5 des Lois du Canada (2022), est abrogée.

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2035.

Abrogation du *Règlement sur la taxe sur les logements sous-utilisés*

Abrogation

4 (1) Le *Règlement sur la taxe sur les logements sous-utilisés* est abrogé.

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2035.

Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la *Loi sur la taxe sur certains biens de luxe*

Il y a lieu de modifier la *Loi sur la taxe sur certains biens de luxe*, comme suit :

Taxe de luxe sur les aéronefs et les navires

1 (1) La *Loi sur la taxe sur certains biens de luxe* est modifiée par adjonction, après l'article 1, de ce qui suit :

Non-application

Taxe non payable – aéronefs et navires

1.1 Malgré les autres dispositions de la présente loi, la taxe prévue à la section 2 de la partie 1 relative à un aéronef assujetti ou à un navire assujetti n'est pas payable si, compte non tenu du présent article, elle devenait payable en application de cette section après le jour du budget.

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le lendemain du jour du budget.

2 (1) Le paragraphe 50(6) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Inscription non obligatoire

(6) Malgré le paragraphe (3), une personne n'est pas tenue d'être inscrite pour l'application de la présente loi à titre de vendeur relativement :

- a)** aux aéronefs assujettis ou aux navires assujettis après le jour du budget;
- b)** à un type de bien assujetti si la personne est une personne visée par règlement.

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le lendemain du jour du budget.

3 (1) La même loi est modifiée par adjonction, après l'article 52, de ce qui suit :

Inscriptions annulées – aéronefs et navires

52.1 Les inscriptions en application de la présente section relativement aux aéronefs assujettis ou aux navires assujettis sont annulées le 1^{er} février 2028.

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le lendemain du jour du budget.

4 (1) L'article 55 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (3), de ce qui suit :

Production non requise – aéronefs et navires

(3.1) Malgré le paragraphe (1), une déclaration pour une période de déclaration d'une personne qui commence après décembre 2025 n'a pas à être produite si, à la fois :

- a)** la personne est inscrite en application de la présente section à titre de vendeur relativement aux aéronefs assujettis ou aux navires assujettis;
- b)** la personne n'est ni inscrite ni tenue de l'être en application de la présente section relativement aux véhicules assujettis;

- | **c)** aucune taxe ne devient payable par la personne au cours de la période de déclaration.
- (2) Le paragraphe 55(3.1) de la même loi, édicté par le paragraphe (1), est abrogé.**
- (3) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le lendemain du jour du budget.**
- (4) Le paragraphe (2) entre en vigueur le 1^{er} février 2028.**



Le Grand Nord, fort et libre.

Ontario · Québec · Nouvelle-Écosse · Nouveau-Brunswick · Manitoba · Colombie-Britannique ·
Île-du-Prince-Édouard · Saskatchewan · Alberta · Terre-Neuve-et-Labrador · Territoires du Nord-Ouest ·
Yukon · Nunavut

Annexe 4

Stratégie de gestion de la dette

Introduction

La *Stratégie de gestion de la dette de 2026-2027* énonce les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt du gouvernement du Canada au chapitre de ses programmes de dette national et international, et de la gestion de ses réserves officielles de liquidités internationales.

Aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le ministre des Finances doit déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport faisant état, d'une part, des emprunts qu'il prévoit contracter au cours de l'exercice en question et de l'utilisation qu'il compte faire des fonds empruntés, et, d'autre part, de la gestion de la dette publique dans les 30 jours de séance suivant le début de l'exercice.

La Stratégie de gestion de la dette est habituellement incluse dans le budget, car elle permet d'évaluer les besoins d'emprunt du gouvernement du Canada ainsi que des renseignements contextuels figurant à l'annexe 1, comme les besoins financiers globaux. À la suite de la décision du gouvernement de transitionner vers un cycle budgétaire automnal à compter du budget de 2025, la présente Stratégie de gestion de la dette comprend un plan d'emprunt préliminaire pour 2026-2027 et prévoit la présentation d'une mise à jour avant l'exercice 2026-2027. Cette mise à jour permettra d'apporter des rajustements en fonction du contexte budgétaire ou économique avant la mise en œuvre de la *Stratégie de gestion de la dette de 2026-2027*.

La présente Stratégie de gestion de la dette comprend aussi une mise à jour de la *Stratégie de gestion de la dette de 2025-2026*, publiée en juillet 2025. Dans l'ensemble, le programme d'emprunt devrait légèrement diminuer pour le reste de l'exercice 2025-2026, ce qui entraînera une révision à la baisse de l'émission de bons du Trésor.

Objectifs

Les objectifs fondamentaux de la gestion de la dette consistent à obtenir un financement stable à faible coût permettant de combler les besoins financiers du gouvernement du Canada et de maintenir le bon fonctionnement du marché de ses titres.

Le gouvernement est déterminé à administrer le programme de dette de manière prudente pour assurer une structure équilibrée de la dette, ce qui contribue au maintien de la stabilité des frais de la dette et à la réduction du risque du portefeuille d'emprunts.

L'accès à un marché des titres du gouvernement qui fonctionne bien contribue à réduire les coûts et l'instabilité des prix pour le gouvernement, ce qui lui permet d'obtenir des fonds de façon efficiente au fil du temps et de répondre à ses besoins financiers.

La Stratégie de gestion de la dette assure la transparence des plans d'emprunt du gouvernement pour maintenir la liquidité et le bon fonctionnement du marché de titres de celui-ci, et garantit la durabilité à long terme de son programme d'emprunt.

Le gouvernement surveille de près les marchés financiers et rajustera si nécessaire les émissions afin de réagir de façon appropriée à l'évolution de la demande du marché ou de ses besoins financiers.

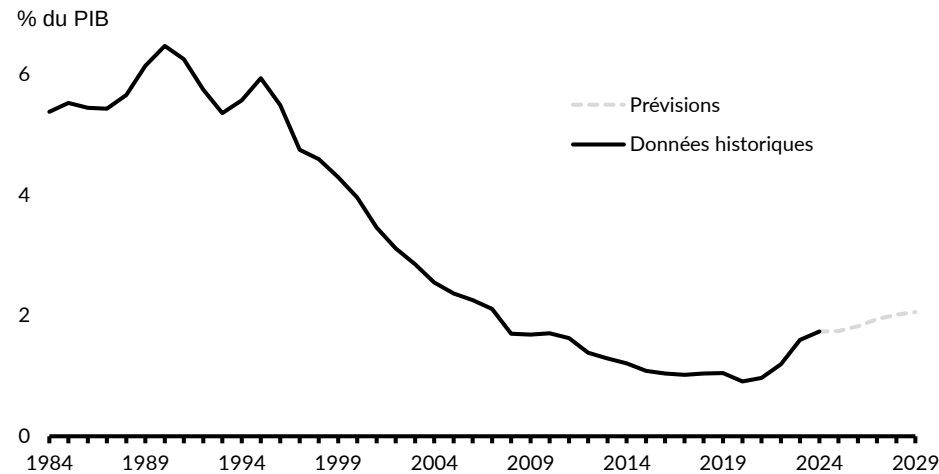
Perspectives concernant la dette du gouvernement du Canada et les frais de la dette publique

Grâce à la gestion financière responsable du gouvernement, le Canada est toujours dans une bonne position par rapport à ses pairs internationaux pour ce qui est de sa situation budgétaire et de son niveau d'endettement. Le Canada continue d'enregistrer le plus faible ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) parmi les pays du G7. Les agences de notation indiquent que l'efficacité et la prévisibilité du processus décisionnel et la stabilité des institutions politiques du Canada, ainsi que la diversité et la résilience de son économie, ses marchés financiers bien réglementés et sa marge de manœuvre en matière de politique monétaire et budgétaire contribuent à la solide cote de crédit actuelle du pays. Les agences de notation Moody's, S&P et DBRS ont accordé au Canada la cote triple A (ou l'équivalent), et l'agence de notation Fitch, la cote AA+. Le gouvernement continue de surveiller les frais de la dette publique et se fait un devoir de maintenir les frais de service de la dette stables et bas. Il prévoit maintenant que les frais de la dette publique seront de 55,6 milliards de dollars en 2025-2026, soit 1,8 % du PIB, et qu'ils atteindront 2,1 % du PIB d'ici 2029-2030.

Malgré la montée des taux d'intérêt depuis 2022, les frais de la dette du gouvernement, en proportion du PIB, demeurent viables, proches de leurs creux historiques, et bien en dessous de la moyenne historique des 40 dernières années

(3,2 %). Le maintien des frais de la dette à un faible niveau de pourcentage du PIB démontre que le gouvernement a assuré une gestion prudente de la dette en limitant les frais de service de la dette ces dernières années.

Graphique A4.1 - Frais de la dette publique depuis 1984



Sources : Tableaux de référence financiers pour les données historiques; calculs du ministère des Finances Canada pour les prévisions

Mise à jour du plan d'emprunt de 2025-2026

La *Stratégie de gestion de la dette de 2025-2026* publiée en juillet 2025 énonçait les besoins financiers prévus pour réaliser les mesures annoncées entre l'Énoncé économique de l'automne et le 9 juin 2025.

Les besoins financiers pour 2025-2026 ont légèrement baissé par rapport aux montants prévus dans la stratégie publiée en juillet 2025. Par conséquent, l'émission de bons du Trésor subira une légère diminution. Si les besoins d'emprunt réels varient d'ici la fin de l'exercice financier, l'émission de titres de créance sera revue et les rajustements toucheront d'abord l'émission de bons du Trésor.

On ne s'attend pas à une modification du programme des obligations pour le reste de 2025-2026. La fourchette des obligations de référence à 30 ans (voir ci-après le tableau A4.4) est en cours de rajustement pour assurer le maintien du cycle des émissions de référence en voie d'être établies.

Programme d'emprunt de 2026-2027

Selon les projections, les besoins d'emprunt de 2026-2027 devraient demeurer alignés sur ceux de 2025-2026. Compte tenu des objectifs d'obtenir un financement stable à faible coût et de maintenir le bon fonctionnement du marché, le gouvernement a conservé pour 2026-2027 les paramètres généraux du programme d'emprunt de 2025-2026. Pour que le marché dispose en temps utile de renseignements à jour avant l'exercice 2026-2027, une mise à jour tenant compte de l'évolution du contexte économique ou budgétaire sera présentée.

Faits saillants des consultations

En septembre 2025, le ministère des Finances et la Banque du Canada ont tenu 30 rencontres avec des participants au marché pour connaître leurs points de vue. Ces consultations font partie intégrante du processus de gestion de la dette et visaient expressément à obtenir des avis sur des questions concernant la conception et le fonctionnement du programme de dette nationale du gouvernement du Canada pour 2026-2027.

Dans l'ensemble, les participants au marché ont indiqué que le marché des obligations du Canada fonctionne efficacement malgré la volatilité périodique observée dans le marché mondial des obligations. La constance et la prévisibilité demeurent des priorités importantes pour les participants au marché des obligations. De manière générale, la répartition des titres émis, toutes échéances confondues, a été jugée adéquate et bien équilibrée. Il a été souligné que le volume élevé de titres émis par tous les ordres de gouvernement posait certains défis en ce qui concerne la capacité au bilan des négociants canadiens.

Dans le segment des bons du Trésor, les participants au marché ont généralement exprimé une préférence pour garder les émissions de bons du Trésor aux environs de 300 milliards de dollars, et se sont dits satisfaits du volume des émissions et de la diversité des produits.

Opérations d'emprunt projetées en 2026-2027

Les sources et les utilisations projetées des emprunts pour les exercices 2025-2026 et 2026-2027 sont présentées au tableau A4.1. La comparaison des sources et des utilisations des emprunts, en données réelles, avec les projections pour le même exercice financier, sera présentée dans le *Rapport sur la gestion de la dette*, publié peu après les Comptes publics du Canada.

Sources des emprunts

Le total projeté du principal que le gouvernement empruntera en 2026-2027 devrait s'établir à 594 milliards de dollars, une baisse par rapport aux 614 milliards de dollars de 2025-2026. Sur le total des emprunts, 75 % serviront à refinancer la dette qui arrive à échéance. Ce niveau d'emprunt est conforme au montant maximum d'emprunt prévu par la *Loi autorisant certains emprunts*, soit 2 126 milliards de dollars.

Les emprunts réels pour l'exercice pourraient varier à la hausse ou à la baisse si les résultats économiques et budgétaires diffèrent des projections, de même qu'en raison du moment où seront effectuées les opérations de trésorerie et d'autres facteurs, comme la variation des besoins au titre des réserves de change et des emprunts des sociétés d'État. En réponse à ces changements imprévus des besoins financiers, l'émission de titres de créance peut être modifiée au cours de l'année, modification qui, habituellement, touche d'abord l'émission de bons du Trésor. Le gouvernement pourrait aussi rajuster l'émission d'obligations en fonction de changements plus importants ou d'une évolution de la demande du marché.

Utilisations des emprunts

Emprunt sur le marché intérieur

Pour 2026-2027, les émissions brutes projetées d'obligations intérieures et de bons du Trésor (soit le programme d'emprunt sur le marché intérieur) devraient s'élever à 589 milliards de dollars (voir le tableau A4.2). Elles tiennent compte des besoins en refinancement de 440 milliards de dollars pour la dette qui arrive à échéance. Elles comprennent aussi les besoins financiers projetés de 149 milliards de dollars, dont la somme de 30 milliards de dollars pour financer l'achat d'Obligations hypothécaires du Canada. Les besoins financiers du gouvernement évoluent en fonction de la situation économique et d'autres développements pouvant mener à certaines révisions.

Emprunt à l'étranger

Le gouvernement pourrait aussi emprunter l'équivalent de 5 milliards de dollars canadiens en devises, afin de financer ses réserves officielles de liquidités internationales dans le cadre de son programme d'obligations multimarchés (voir les détails ci-après).

Tableau A4.1

Sources et utilisations prévues et réelles en 2026-2027

en milliards de dollars

Sources des emprunts	2025-2026	2026-2027
À payer en dollars canadiens		
Bons du Trésor ¹	293	291
Obligations	316	298
Total à payer en dollars canadiens	609	589
À payer en devises	5	5
Total – Sources des emprunts	614	594
Utilisation des emprunts		
Besoins en refinancement		
À payer en dollars canadiens		
Bons du Trésor	285	293
Obligations	186	147
Titres sur le marché de détail	0	0
Total à payer en dollars canadiens	471	440
À payer en devises	5	5
Total – Besoins en refinancement	476	445
Besoins financiers		
Solde budgétaire	78	65
Opérations non budgétaires		
Régimes de pension et autres comptes	-20	-4
Actifs non financiers	6	14
Prêts, placements et avances		
Dont :		
Prêts à des sociétés d'État	66	48
Autres	7	10
Autres opérations ²	1	16
Total – Besoins financiers	138	149
Total – Utilisation des emprunts	614	594
Augmentation ou diminution (-) nette de l'encaisse	X	X
Autres opérations de la dette non échue ³	X	X

Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les utilisations des emprunts de valeur négative correspondent à des ressources financières.

¹ Les bons du Trésor sont reconduits ou refinancés un certain nombre de fois durant l'exercice. Le montant des nouvelles émissions au cours d'un exercice est donc supérieur à l'encours à la fin de l'exercice, tel que présenté dans le tableau.² Les autres opérations comprennent principalement la conversion des opérations selon la comptabilité d'exercice en rentrées et en sorties de fonds au titre des impôts et des taxes à recevoir et des autres comptes débiteurs, des accords de perception fiscale conclus avec les provinces et les territoires, des sommes à verser aux contribuables et des autres passifs, ainsi que des variations des comptes d'opérations de change.³ Ces opérations comprennent les escomptes non amortis sur les émissions de titres, les intérêts courus, les obligations découlant de contrats de location-acquisition et d'autres dettes non échues.

Tableau A4.2

Émissions brutes d'obligations intérieures et de bons du Trésor projetées en 2025-2026 et en 2026-2027¹

en milliards de dollars, en fin d'exercice

	Données réelles 2024-2025	Estimations 2025-2026	Projections 2026-2027
Bons du Trésor	285	293	291
Obligations			
2 ans	94	120	110
5 ans	63	84	80
10 ans	63	84	80
30 ans	17	24	24
Obligations vertes ²	4	4	4
Total – Obligations	241	316	298
Total – Émissions d'obligations intérieures	526	609	589
Part des obligations à long terme (10 ans ou plus) par rapport au total des obligations	33 %	34 %	35 %
Part des bons du Trésor par rapport au total des émissions de bons	54 %	48 %	49 %

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Émission sous réserve des dépenses disponibles et des conditions du marché.² L'émission d'obligations vertes varie en fonction des conditions du marché.

Composition de la dette contractée sur les marchés

L'encours total de la dette contractée sur les marchés devrait atteindre 1 761 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2026-2027 (tableau A4.3).

Tableau A4.3

Variation de la composition de la dette contractée sur les marchés

en milliards de dollars, en fin d'exercice

	Données réelles 2022-2023	Données réelles 2023-2024	Données réelles 2024-2025	Estimations 2025-2026	Projections 2026-2027
Obligations sur le marché intérieur	1 038	1 081	1 163	1 293	1 444
Bons du Trésor	202	267	285	293	291
Dette extérieure	16	22	29	30	26
Total – Dette contractée sur les marchés	1 256	1 370	1 477	1 616	1 761

Programme des bons du Trésor

Le plan d'emprunt projeté de 2026-2027 prévoit un encours cible des bons du Trésor de 291 milliards de dollars d'ici le 31 mars 2027. Le gouvernement estime que les échéances à 3 mois, à 6 mois et à 12 mois répondent bien à la demande du marché pour les émissions de titres à court terme du gouvernement et maintiendra son calendrier d'adjudication toutes les deux semaines.

Programme des obligations 2026-2027

La valeur annuelle des émissions brutes d'obligations devrait s'établir à environ 298 milliards de dollars en 2026-2027, ce qui est inférieur aux 316 milliards de 2025-2026. Comparativement à 2025-2026, les émissions ont diminué dans les segments des obligations à 2 ans, à 5 ans et à 10 ans. La valeur des émissions d'obligations devrait s'établir à un peu plus de la moitié du total des emprunts. En ce qui concerne le programme des obligations, 35 % des obligations émises auront des échéances à 10 ans ou plus, soit une légère hausse par rapport aux 34 % de 2025-2026.

Dates d'échéance et fourchettes cibles des obligations de référence

Le gouvernement maintiendra les fourchettes cibles des obligations de référence ainsi que le nombre d'adjudications prévues, à l'exception de la fourchette des obligations de référence à 30 ans, qui sera rajustée pour assurer le maintien du cycle des émissions de référence en voie d'être établies (voir les tableaux A4.4 et A4.5).

Tableau A4.4
Profils des échéances et fourchettes des obligations de référence
en milliards de dollars

	Févr.	Mars	Mai	Juin	Août	Sept.	Nov.	Déc.
2 ans	26-34		26-34		26-34		26-34	
5 ans		38-46				38-46		
10 ans				38-46				38-46
30 ans								28-38

Source : Ministère des Finances Canada
Nota – Ces montants ne comprennent pas les versements de coupons.

Tableau A4.5

Nombre d'adjudications prévues en 2025-2026 et prévisions des adjudications en 2026-2027

en milliards de dollars

Segment	Adjudications d'obligations prévues
2 ans	20
5 ans	16
10 ans	16
30 ans	8

Source : Ministère des Finances Canada

Les dates des adjudications continueront d'être annoncées dans le Calendrier trimestriel des obligations que la Banque du Canada affiche sur son site Web avant le début de chaque trimestre.

Propositions législatives pour aider à bâtir une nouvelle économie canadienne et à défendre le Canada

La *Loi autorisant certains emprunts* précise le montant maximal des emprunts pouvant être effectués par le gouvernement du Canada et les sociétés d'État mandataires, ainsi que des Obligations hypothécaires du Canada pouvant être garanties par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Afin de soutenir la hausse des investissements dans l'économie et les capacités de défense du Canada, le budget de 2025 propose de modifier la *Loi autorisant certains emprunts* afin de rehausser la limite d'emprunt de 2 126 milliards de dollars à 2 541 milliards de dollars.

Programme d'obligations vertes

En octobre 2025, le gouvernement a réalisé sa première opération de l'exercice 2025-2026, soit une émission en deux tranches s'élevant à 2,5 milliards de dollars. Les deux opérations ont suscité une forte demande de la part des investisseurs écoresponsables et des investisseurs soucieux sur le plan social, et ont attiré des investisseurs canadiens et étrangers. Une nouvelle obligation verte à 30 ans d'une valeur de 1 milliard de dollars a été émise et l'obligation à 7 ans émise pour la première fois en 2025 a été réouverte, pour un montant de 1,5 milliard de dollars.

Le programme d'obligations vertes du Canada continue de soutenir la croissance du marché canadien de la finance durable et met en valeur les investissements du Canada pour lutter contre les changements climatiques et protéger

l'environnement. Le gouvernement demeure résolu à émettre régulièrement des obligations vertes et explorera la possibilité de mettre sur pied un cadre d'obligations durables permettant l'émission d'obligations vertes et d'obligations de transition, qui suivra ainsi les lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable (la « taxonomie »). Il élargira le cadre pour y intégrer des secteurs économiques pendant l'élaboration de la taxonomie.

Obligations hypothécaires du Canada

Dans le cadre de son programme visant à stimuler les investissements majeurs dans le logement et à construire des maisons à un rythme inédit depuis la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement du Canada augmentera la limite d'émission annuelle d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC), qui passera de 60 milliards à 80 milliards de dollars, à compter de 2026. Cette hausse de financement rentable s'appliquera uniquement aux bâtiments à logements multiples.

Le gouvernement maintiendra son niveau actuel d'achat d'OHC, qui peut atteindre jusqu'à 30 milliards de dollars par année, pour que les marchés privés aient un plein accès à ces nouvelles émissions.

Gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada

Le Compte du fonds des changes (CFC), géré par le ministre des Finances au nom du gouvernement du Canada, représente la plus importante composante des réserves officielles de liquidités internationales du Canada. Il s'agit d'un portefeuille des réserves officielles de liquidités internationales du Canada et des droits de tirage spéciaux pouvant servir à favoriser le contrôle et la protection de la valeur externe du dollar canadien et à fournir une source de liquidités au gouvernement, au besoin. Outre les réserves conservées dans le CFC, les réserves officielles internationales du Canada comprennent la position de réserve du Canada au Fonds monétaire international.

Le gouvernement effectue des emprunts afin d'investir dans des réserves liquides, qui sont maintenues à un taux minimal de 3 % du PIB nominal. L'émission d'obligations en devise pour 2026-2027 pourrait équivaloir à une valeur pouvant atteindre 5 milliards de dollars canadiens, mais pourrait varier en fonction des conditions du marché.

Le Canada a recours à l'émission de titres d'emprunt libellés en devises exclusivement pour financer ses réserves officielles internationales. Depuis 2009, il y a eu 13 émissions d'obligations multimarchés libellées en dollars américains ou en euros, la plus récente émission datant de mars 2025.

De plus amples renseignements sur le financement en devises et les actifs des réserves de change se trouvent dans le *Rapport sur la gestion des réserves officielles internationales du Canada* ainsi que dans *La revue financière*.

Programme de rachat d'obligations

En novembre 2022, le gouvernement annonçait la reprise du Programme de rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie. Cette opération de gestion vise à gérer efficacement les flux de trésorerie du gouvernement du Canada avant les échéances d'obligations importantes.

Le gouvernement entend poursuivre le rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie en 2026-2027.

Gestion de la trésorerie

L'objectif fondamental de la gestion de la trésorerie consiste à faire en sorte que le gouvernement dispose en tout temps d'une encaisse suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels et de liquidités.

Le 21 février 2024, pour gérer avec prudence ses soldes de trésorerie, le gouvernement du Canada a rétabli les séances du matin pour l'adjudication des soldes de trésorerie du Receveur général.

À part les fonds déployés dans les séances du matin pour l'adjudication des soldes de trésorerie du Receveur général, la trésorerie du gouvernement est en dépôt auprès de la Banque du Canada, y compris les soldes opérationnels et les soldes détenus aux fins de la liquidité prudentielle. Des mises à jour périodiques de la position de liquidité sont présentées dans *La revue financière*.

Liquidité prudentielle

Le gouvernement détient des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts en dollars canadiens et de réserves de change afin d'être en mesure de respecter ses obligations de paiement, y compris le versement du principal et des intérêts, dans l'éventualité où l'accès normal aux marchés financiers serait perturbé ou retardé. Les niveaux de liquidités globaux du gouvernement sont gérés pour couvrir normalement au moins un mois de flux de trésorerie nets projetés, y compris le versement des intérêts et les besoins en refinancement de la dette.

Annexe 5

Mesures législatives

La présente annexe comprend un certain nombre de mesures (autres que des mesures fiscales) qui seraient mises en œuvre au moyen d'une loi.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Achever le cadre législatif des services bancaires axés sur les consommateurs	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'adopter une loi afin d'achever le cadre législatif des services bancaires axés sur les consommateurs, lequel permettra l'échange sécurisé de données financières au Canada, et d'apporter d'autres modifications législatives connexes.
Modifier la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i> (LPRPDE) afin de créer un droit à la mobilité des données qui facilitera le partage des données dans l'ensemble de l'économie.
Réglementer les cryptomonnaies stables	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'adopter une loi afin de réglementer l'émission de cryptomonnaies stables adossées à une devise par des émetteurs ne relevant pas d'une autorité de contrôle prudentielle au Canada, ce qui inclut l'apport de modifications connexes à la <i>Loi sur les activités associées aux paiements de détail</i> .
Aider les coopératives de crédit à croître et à être compétitives	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les banques</i> , la <i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i> et la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i> afin de soutenir la croissance des coopératives de crédit fédérales, par fusion ou par acquisition d'actifs, et afin de faciliter la conversion des coopératives de crédit en coopératives de crédit fédérales, y compris en leur donnant la marge de manœuvre nécessaire au maintien de leurs activités de crédit-bail automobile à titre permanent.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Offrir aux banques de petite taille un meilleur accès aux dépôts effectués par l'entremise de courtiers	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les banques</i> afin de prendre un règlement qui veillerait à ce que les canaux de distribution des dépôts effectués par l'entremise de courtiers ne soient pas indûment limités.
Permettre aux institutions financières de petite taille sous réglementation fédérale de prendre de l'expansion sans avoir à modifier leur structure de propriété	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les banques</i> , la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> et la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> afin de hausser le seuil de capitaux propres pour l'exigence de 35 % en matière de détention publique, qui passerait de 2 milliards de dollars à 4 milliards de dollars, et d'apporter d'autres modifications connexes.
Renouveler les dispositions de temporisation des lois sur les institutions financières	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les banques</i> , la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> et la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> pour renouveler les dispositions de temporisation jusqu'au 30 juin 2033.
Limiter le recours aux clauses de non-concurrence	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier le <i>Code canadien du travail</i> pour restreindre le recours à des clauses de non-concurrence.
Maisons Canada	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose une mesure législative établissant un crédit législatif pouvant aller jusqu'à 11,5 milliards de dollars selon la comptabilité de caisse afin de couvrir les coûts associés à Maisons Canada, ainsi qu'un crédit législatif pouvant aller jusqu'à 1,515 milliard de dollars selon la comptabilité de caisse pour capitaliser la Société immobilière du Canada ltée, et appuyer la construction de logements sur les biens qu'elle détient. Le gouvernement propose également de présenter des mesures législatives qui établiront la structure organisationnelle définitive de Maisons Canada.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Améliorer l'accès aux fonds déposés par chèque	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les banques</i> pour augmenter à 150 \$ la première tranche immédiatement disponible aux consommateurs des fonds déposés par chèque, et éliminer la distinction entre le dépôt de fonds par chèque en personne ou par d'autres moyens.
Rendre permanent le Programme national d'alimentation scolaire	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'adopter une loi visant à rendre permanent le Programme national d'alimentation scolaire.
Prolonger les prestations parentales de l'assurance-emploi en période de deuil	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> afin de permettre aux demandeurs qui reçoivent des prestations parentales de l'assurance-emploi d'obtenir huit semaines supplémentaires de prestations parentales advenant le décès de leur enfant.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Rendre admissible à la retraite anticipée le personnel de première ligne de la fonction publique	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> pour élargir le programme de retraite anticipée du service opérationnel à d'autres groupes d'employés de première ligne admissibles au Régime de retraite de la fonction publique. Ces prestations de retraite spéciales permettront aux pompiers, aux agents des services frontaliers, aux agents de protection parlementaire et à d'autres employés de première ligne de prendre leur retraite de manière anticipée avec une couverture de pension non réduite après 25 années de service opérationnel effectif, ou à l'âge de 50 ans après 25 années de service opérationnel effectif et de service opérationnel équivalent combinés (au moins 10 années de service opérationnel effectif), comme y ont droit actuellement les membres du personnel de Service correctionnel Canada travaillant dans un établissement correctionnel fédéral. Les modifications proposées permettraient également d'uniformiser le traitement pour tous les membres admissibles, qui profiteront d'une mobilité professionnelle accrue au sein de la fonction publique.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Renforcer l'examen des investissements de banques étrangères	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose des modifications législatives à la <i>Loi sur les banques</i> pour permettre l'examen de certains types d'investissements effectués par les banques étrangères et leurs filiales dans des entreprises canadiennes, sur la base des risques pour la sécurité nationale.
Lutter contre la fraude financière	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les banques</i> et d'apporter des modifications connexes afin d'exiger que les banques se dotent de politiques et de procédures pour la prévention et la détection de la fraude ciblant les consommateurs et l'atténuation de ses répercussions, et qu'elles déclarent des données sur la fraude au commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, lesquelles seraient regroupées dans un rapport annuel du commissaire à l'intention du ministre. Les banques auraient aussi à obtenir le consentement explicite des consommateurs avant l'activation ou la désactivation de certaines fonctions du compte, et permettraient aux consommateurs de désactiver eux-mêmes certaines fonctions de leurs comptes ou d'ajuster le montant maximal de leurs transactions.
Clarifier les pouvoirs relatifs à l'administration des prestations de la GRC	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</i> , ainsi que toute autre modification corrélative, de coordination et transitoire nécessaire afin de clarifier, de manière rétroactive et prospective, le pouvoir d'administrer les demandes de pension d'invalidité et de prendre des décisions à l'égard de celles-ci, et d'offrir des soins de santé aux membres en service et aux membres à la retraite de la GRC ainsi qu'à leurs survivants, et de déléguer certaines fonctions à un organisme fédéral admissible.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Moderniser le cadre de surveillance de la biosécurité au Canada	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier et de moderniser la <i>Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines</i> afin de renforcer la surveillance des agents pathogènes humains et des toxines.
Indexer les pensions d'invalidité de la GRC à l'indice des prix à la consommation	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose l'apport de modifications législatives ou réglementaires en vue de modifier la formule d'indexation de la pension d'invalidité des membres actifs et à la retraite de la GRC et d'autres avantages, pour que la prestation soit seulement indexée à l'indice des prix à la consommation, à compter de janvier 2027. Ces modifications législatives ou réglementaires proposées permettraient aussi de clarifier la formule d'indexation des prestations d'invalidité et des avantages connexes pour les membres des FAC, les anciens combattants et les membres actifs et retraités de la GRC (y compris rétroactivement). De plus, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur le ministère des Anciens Combattants</i> et à ses règlements afin de clarifier la méthode servant à calculer les frais d'hébergement et de repas dans le cadre du programme de soins de longue durée, à la fois de façon rétroactive et prospective. Il propose aussi l'adoption de mesures législatives pour clarifier et préciser le fait qu'Anciens Combattants Canada avait le pouvoir de calculer au prorata certains rajustements de montants en fonction de l'indexation aux fins du calcul de l'allocation pour perte de revenus, qui a été annulée depuis, en vertu de la <i>Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes</i> et de son règlement.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i> afin d'augmenter certains montants plafonds applicables à la procédure informelle.
Favoriser la gestion durable des pesticides	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose des modifications législatives afin de supprimer les réévaluations cycliques des pesticides et faciliter ainsi une surveillance moderne fondée sur le risque.
Transférer le Programme de financement des petites entreprises du Canada à la Banque de développement du Canada	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose des modifications législatives visant à transférer la responsabilité de la mise en œuvre du Programme de financement des petites entreprises du Canada à la Banque de développement du Canada.
Modification de la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i> afin d'apporter des changements à la structure organisationnelle de la Commission canadienne des droits de la personne.
Modification de la <i>Loi sur le Centre de recherches pour le développement international</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le Centre de recherches pour le développement international</i> afin de mettre à jour les exigences relatives au quorum et à la citoyenneté canadienne. À la suite des modifications, la composition du Conseil des gouverneurs passerait de 14 à 12 membres, et il y aurait une diminution des dépenses liées à la gouvernance grâce à la réduction des honoraires, des déplacements et des réunions en personne des membres du Conseil (hausse du nombre de réunions virtuelles). La réduction du nombre de gouverneurs n'aurait pas d'incidence négative sur la surveillance exercée par le Conseil et ferait en sorte que la taille de celui-ci corresponde à celle des conseils d'autres sociétés d'État.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Renouvellement des effectifs	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> et le <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> pour offrir un programme d'incitation à la retraite anticipée au titre du Régime de retraite de la fonction publique. Les fonctionnaires admissibles pourront prendre leur retraite en ayant droit à une pension immédiate en fonction de leurs années de service, sans pénalité pour retraite anticipée, à condition qu'ils quittent la fonction publique conformément aux paramètres du programme et sous réserve de ces derniers.
Négociations collectives de bonne foi	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral</i> afin d'ajuster le cadre de règlement des différends liés aux conventions collectives.
Équité des prestations de retraite du secteur public	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la législation sur la pension dans le secteur public fédéral afin de rétablir le taux de prestations de 2 % pour le Régime de retraite de la fonction publique et les régimes de pension des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.
Économies gouvernementales	Dans la foulée de l'examen en 60 jours du fardeau administratif lié à la réglementation, le gouvernement entend aussi apporter des modifications ciblées à un certain nombre de lois afin d'accroître l'efficacité et l'efficacité opérationnelle du gouvernement. Entre autres, des modifications seront apportées pour simplifier les processus internes à faible risque, moderniser des exigences désuètes, éliminer les exigences lourdes et inutiles en matière de rapports, supprimer les obstacles inutiles à l'établissement de règlements souples, harmoniser les pouvoirs réglementaires et législatifs dans l'ensemble du gouvernement et permettre la délégation de pouvoirs dans certaines situations. Les résultats de cet examen seront communiqués dans le budget de 2026.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Renforcer le processus d'approbation des opérations du secteur financier en ajoutant d'autres considérations	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les banques</i> , la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> et la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> afin d'établir d'autres éléments à prendre en considération dans l'approbation des opérations du secteur financier.
Moderniser les limites relatives aux emprunts et aux investissements de portefeuille	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur les banques</i> , à la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> et à la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> afin d'abroger les dispositions concernant certaines limites techniques figurant dans ces lois et de les remplacer par des directives plus souples du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), dont des limites relatives aux emprunts et aux investissements de portefeuille en matière de prêts commerciaux, de biens immobiliers et de titres.
Livraison de documents de gouvernance par voie électronique dans les lois régissant les institutions financières	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les banques</i> , la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> et la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> pour y ajouter une méthode de livraison « avis et accès » à l'égard des documents de gouvernance, tout en conservant le droit des propriétaires de demander des copies papier.
Adapter les lois sur les institutions financières aux exigences d'interdiction des effets payables au porteur	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les banques</i> , la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> et la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> afin d'interdire aux institutions financières sous réglementation fédérale de diffuser des documents qui attestent des privilèges, des options ou des droits de conversion pour acquérir un titre au porteur.
Soutenir les Canadiens en cas de fermeture de succursales	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les banques</i> afin d'exiger que les banques publient un avis sur leur site Web en cas de fermeture de succursales; d'interdire la facturation de certains frais pour le changement ou la fermeture d'un compte à partir du moment où la

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
	banque signifie son intention de fermer une succursale et jusqu'à 12 mois suivant la fermeture de la succursale; et d'exiger que les banques qui proposent l'ouverture d'un compte à des clients qui ne sont pas physiquement présents en succursale disposent de processus d'authentification suffisants pour vérifier les versions numériques des documents d'identification.
Renforcer les pouvoirs du Bureau du surintendant des institutions financières afin de mieux protéger le secteur financier contre les risques liés à l'intégrité et à la sécurité	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les banques</i>, la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> et la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> afin de renforcer les pouvoirs dont dispose le surintendant des institutions financières pour atténuer les risques liés à l'intégrité et à la sécurité. Le gouvernement propose également de modifier la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i> afin d'élargir la capacité du surintendant à échanger des renseignements avec les agences et les organismes fédéraux.
Empêcher la divulgation de renseignements de nature délicate recueillis et produits sous le régime de la <i>Loi sur les activités associées aux paiements de détail</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> afin d'empêcher la divulgation de renseignements confidentiels recueillis et produits sous le régime de la <i>Loi sur les activités associées aux paiements de détail</i>.
Protéger le ministre des Finances et les fonctionnaires du gouvernement contre les risques liés à la responsabilité civile	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les banques</i>, la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> et la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> afin de prévoir la protection du ministre des Finances et des fonctionnaires du gouvernement contre la responsabilité civile pour tout acte ou omission accomplis de bonne foi sous le régime de ces lois.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Mettre en place un prélèvement ciblée sur les bénéfices exceptionnels	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les mesures économiques spéciales</i> afin, entre autres, a) d'autoriser le gouverneur en conseil à prendre un règlement exigeant que les institutions financières fournissent au ministre des Finances des renseignements sur les biens qui sont en leur possession ou sous leur contrôle et qui appartiennent à une personne, y compris un État étranger, identifiée dans cette loi, ou qui sont détenus ou contrôlés par elle, ainsi que sur les bénéfices tirés de tels biens; b) d'autoriser le ministre des Finances à prendre un décret ordonnant à une institution financière de verser de tels bénéfices au Receveur général.
Atténuer les risques qui pourraient découler des sanctions dans le secteur financier	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les mesures économiques spéciales</i> afin de stipuler que le ministre des Finances doit être consulté avant la prise d'un décret identifiant certaines personnes en vertu du paragraphe 4(1) de cette loi.
Établir l'Agence contre les crimes financiers	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'adopter une nouvelle loi et d'apporter des modifications corrélatives, de coordination et transitoires à d'autres lois, au besoin, afin de mettre sur pied l'Agence contre les crimes financiers, qui serait le principal organisme chargé de l'application de la loi au Canada en matière de crimes financiers.
Lutter contre les formes les plus courantes de recyclage des produits de la criminalité	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> afin de limiter l'acceptation de dépôts en espèces d'une personne dans le compte d'une autre personne, et de paiements en espèces, de dons ou de dépôts de 10 000 \$ ou plus.
Clarifier l'échange de renseignements entre les secteurs public et privé dans le cadre du	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et d'apporter des modifications connexes à la <i>Loi sur la</i>

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Partenariat intégré sur le renseignement en matière de blanchiment d'argent (PIRBA)	<i>protection des renseignements personnels et des documents électroniques</i> . Ces mesures auront pour but de clarifier les dispositions relatives à l'échange de renseignements entre les secteurs public et privé, afin d'améliorer la détection et la dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et de soutenir le PIRBA récemment créé entre les banques et les organismes d'application de la loi.
Modifier certaines mesures portant sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> (LRPCFAT) et l'annexe II de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> afin d'assurer la confidentialité des rapports de déclaration des écarts dans les renseignements sur la propriété effective reçus en vertu de l'alinéa 73(1)c) de la LRPCFAT. Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la LRPCFAT afin de clarifier que tout règlement pris en application de la LRPCFAT le soit sur la recommandation du ministre des Finances. Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier le <i>Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> (RRPCFAT) afin d'assurer l'inclusion des administrateurs hypothécaires, des courtiers hypothécaires et des prêteurs hypothécaires à l'alinéa 4.1c). Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la LRPCFAT et au RRPCFAT prévoyant l'application de certaines dispositions à tous les dons en argent, peu importe qu'il s'agisse d'un don « de bienfaisance » ou non.
Renforcer les mesures de surveillance, de conformité et d'application dans le cadre du Régime de lutte contre le recyclage	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et le <i>Règlement sur les pénalités administratives – recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes</i> afin de renforcer les mesures

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/FAT)	de surveillance, de conformité, d'application et d'échange d'information dans le cadre du Régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/FAT), notamment en déterminant mieux les entreprises et les professionnels assujettis à des obligations en matière de LRPC/FAT, en augmentant les pénalités et en établissant un nouveau cadre en matière d'accord de conformité.
Modifier la composition du Comité de surveillance des institutions financières	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i> et la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> pour que le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) devienne membre du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), et pour permettre à CANAFE et aux membres actuels du CSIF d'échanger des renseignements réglementaires et de surveillance pertinents par rapport au mandat et aux objectifs du CSIF.
Soutenir l'accès à la propriété et la construction de logements collectifs locatifs	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> afin de faire passer le plafond des garanties en vigueur de la SCHL à 1 billion de dollars et dissocier celui-ci du plafond d'assurances en vigueur de la Société. Il apporterait également des modifications à la <i>Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle</i> afin de porter à 500 milliards de dollars le plafond des prêts protégés pour les prêts hypothécaires assurés au titre de cette loi.
Accroître le montant maximum des emprunts aux termes de la <i>Loi autorisant certains emprunts</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose des modifications législatives à la <i>Loi autorisant certains emprunts</i> pour accroître le montant maximum des emprunts contractés par le gouvernement qui est mentionné à l'article 4 de la loi.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Bâtir le train à grande vitesse plus rapidement	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'adopter une loi afin d'accélérer le développement du train à grande vitesse Alto.
Marchandises surannées ou excédentaires – Projet pilote sur les dons de marchandises	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose des modifications législatives au <i>Tarif des douanes</i> qui permettront le remboursement des droits de douane (drawback) pour certaines marchandises lorsqu'elles font l'objet d'un don aux termes de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> , à condition qu'elles servent aux programmes caritatifs de l'organisation et qu'elles ne soient pas revendues au Canada.
Modifier la <i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose des modifications à la <i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i> . Elles permettront au gouvernement de restreindre l'importation ou l'exportation d'articles en réponse à des mesures prises par un autre pays qui nuisent au Canada, ou de créer des chaînes d'approvisionnement plus sûres et plus fiables.
Apporter des modifications législatives afin d'autoriser les prêts aux entités autochtones à vocation spéciale	Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention de modifier la <i>Loi sur la gestion financière des Premières Nations</i> afin de permettre à l'Administration financière des Premières Nations d'accorder des emprunts aux entités autochtones à vocation spéciale et d'améliorer le soutien à l'accès au capital pour les groupes autochtones qui souhaitent obtenir une participation au capital dans les projets de développement économique et de mise en valeur des ressources.
Modifier la <i>Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie</i> afin de clarifier les pouvoirs que détient le Service de police naskapi sur les terres des Naskapis et d'éliminer les incohérences par rapport à la <i>Convention du Nord-Est québécois</i> .

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Modifier la <i>Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social</i> afin de permettre la prestation intégrée et efficiente de services à l'échelle du gouvernement.
Modifier la <i>Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs</i> et à la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le service canadien d'appui aux tribunaux administratifs</i> afin de permettre au ministre de la Justice d'en modifier l'annexe en ce qui concerne les tribunaux territoriaux, ainsi que la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> afin de constituer par cette loi le Tribunal de la protection de l'environnement du Canada, et d'apporter des modifications corrélatives à d'autres lois.
Modifier la <i>Loi sur les juges</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les juges</i> pour déplacer 10 postes judiciaires en Ontario vers les tribunaux unifiés de la famille (huit postes) et la Cour d'appel de l'Ontario (deux postes).
Modifier la <i>Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État</i> afin d'éliminer l'exigence législative de double audit du Compte des rentes sur l'État.
Modifier la <i>Loi sur le tabac et les produits de vapotage</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le tabac et les produits de vapotage</i> afin de faire passer le cycle d'examen législatif de la loi de deux à cinq ans.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Protéger les droits d'auteur dans le secteur des arts et de la création	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> pour créer un droit de suite de l'artiste au Canada, qui veillera à ce que les artistes en arts visuels profitent des ventes futures de leurs œuvres.
Apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur l'aéronautique</i> et à la <i>Loi sur les transports au Canada</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'aéronautique</i> , pour renforcer le régime de sécurité et de sûreté aérienne du Canada, ainsi que la <i>Loi sur les transports au Canada</i> , afin de rendre des ordonnances temporaires conformes aux normes ou obligations internationales à l'égard de tous les modes de transport.
Loi habilitante de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV)	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'adopter une loi qui permettrait de maintenir la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) comme société créée par une loi spéciale, ce qui donnerait au ministre des Finances le pouvoir d'acquérir des parts de la CDEV ou de lui accorder des prêts à partir du Trésor.
Fonds souverain pour les minéraux critiques	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'adopter une loi ou de modifier les dispositions législatives en vigueur en vue de créer un Fonds souverain pour les minéraux critiques afin de pouvoir faire des investissements en capitaux propres, de fournir des garanties de prêt et de conclure des accords d'exploitation à l'égard de projets et d'entreprises de minéraux critiques.
Modifications législatives visant à permettre le dessaisissement de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i> afin de permettre le dessaisissement de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.
Modifications législatives à la <i>Loi sur la Régie canadienne de l'énergie</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la Régie canadienne de l'énergie</i> afin de faire passer la durée maximale des permis d'exportation de gaz naturel liquéfié de 40 à 50 ans.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Modifications législatives à la <i>Loi sur la réduction de la paperasse</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la réduction de la paperasse</i> , afin de donner à tous les ministres fédéraux le pouvoir de permettre la mise en place de bacs à sable réglementaires. Ils pourront ainsi accorder des exemptions temporaires à des lois et à des règlements afin de faciliter la mise à l'essai de produits, de services, de processus ou de nouvelles approches réglementaires.
Modifier la <i>Loi sur Financement agricole Canada</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur Financement agricole Canada</i> afin de prévoir des examens législatifs périodiques pour garantir l'harmonisation avec les besoins du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
Pénaliser les pratiques abusives dans le secteur du redressement financier	Dans le budget de 2025, pour protéger les gens contre les conseillers en insolvabilité non autorisés qui pourraient mal les orienter, le gouvernement propose d'ajouter des recours civils, y compris la restitution, en cas de non-respect de certaines dispositions de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> , et de porter l'amende pénale maximale en cas de non-respect de certaines dispositions de cette loi de 5 000 \$ à 100 000 \$ pour les personnes physiques et à 1 million de dollars pour les personnes morales.
Modification de la <i>Loi sur les terres territoriales</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement annonce son intention de modifier la <i>Loi sur les terres territoriales</i> afin de protéger et de promouvoir les intérêts nationaux du Canada ainsi que les intérêts des Inuits à l'égard du Nunavut.
Modification de la <i>Loi sur la radiodiffusion</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la radiodiffusion</i> afin de réintégrer le concept de droit à la vie privée dans les dispositions d'interprétation et de supprimer une disposition redondante relative aux langues officielles.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Modification de la <i>Loi visant à bâtir le Canada</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi visant à bâtir le Canada</i> afin d'ajouter aux renseignements à inclure dans le registre public des projets d'intérêt national des informations quant à l'ampleur de la contribution de chaque projet à la croissance propre et à l'atteinte des objectifs du Canada en matière de changements climatiques.
Modification de la <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i> afin de déréglementer l'établissement des tarifs postaux.
Moderniser la <i>Loi sur l'efficacité énergétique</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'efficacité énergétique</i> afin de la moderniser, notamment pour prévoir des bacs à sable réglementaires, des incorporations par renvoi pour simplifier et harmoniser l'élaboration de la réglementation, de nouveaux pouvoirs statistiques, l'inclusion des détaillants en ligne et des amendes actualisées.
Modification de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i> afin d'éliminer la date de fin automatique de cinq ans pour les accords d'équivalence et les ententes administratives.
Modification de la <i>Loi sur la concurrence</i>	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la concurrence</i> afin de mettre à jour les dispositions relatives à l'écoblanchiment en supprimant l'obligation pour les entreprises de justifier leurs déclarations d'avantages environnementaux en fonction de normes méthodologiques reconnues à l'échelle internationale, et la possibilité pour les tierces parties de déposer des plaintes en matière d'écoblanchiment directement devant le Tribunal de la concurrence.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Banque de l'infrastructure du Canada	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada</i> afin d'augmenter la limite du crédit législatif concernant la Banque de l'infrastructure du Canada de 35 milliards de dollars à 45 milliards de dollars.
Dissolution rapide des entreprises de régime fédéral considérées comme des entités terroristes	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , la <i>Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif</i> et la <i>Loi canadienne sur les coopératives</i> afin de pouvoir accélérer la dissolution d'une entreprise de régime fédéral lorsqu'elle est considérée comme une entité terroriste selon le <i>Code criminel</i> .
Assurer l'unité de l'économie canadienne	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose d'adopter une loi qui accordera une indépendance accrue et une souplesse administrative au Bureau des grands projets. Il facilitera ainsi ses travaux pour faire progresser les grands projets tout en simplifiant l'approbation réglementaire fédérale des projets.
Améliorer l'intégrité de l'aide financière aux étudiants	Dans le budget de 2025, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> afin de résoudre des problèmes d'intégrité liés aux établissements d'enseignement privés.

Annexe 6

Rapport sur les répercussions

Un Canada plus fort grâce à la diversité

Le Canada a fait d'importants progrès dans la promotion de l'égalité des chances pour les femmes et les autres groupes sous-représentés, mais il doit faire preuve de vigilance et déployer des efforts soutenus pour maintenir les acquis.

L'intégration des considérations liées au genre et à la diversité dans le processus décisionnel est une politique intelligente qui contribue à améliorer les résultats pour les Canadiens et les Canadiennes. En veillant à ce que les politiques reflètent l'identité et les valeurs de la population canadienne, nous renforçons l'unité qui fait la force du Canada, pour que chaque personne puisse contribuer à un avenir résilient et durable.

Le présent budget vise à bâtir une nouvelle économie canadienne et un Canada encore plus fort. Il prévoit des investissements dans la croissance et l'innovation, veille au maintien d'un niveau de vie abordable pour le peuple canadien, protège notre souveraineté et reflète la diversité de notre population. En s'appuyant sur l'analyse comparative entre les sexes Plus, le gouvernement a pris soin d'élaborer ce budget afin de mieux comprendre les incidences des mesures proposées sur les femmes et divers groupes, et de prendre des mesures là où des obstacles systémiques persistent. Les mesures suivantes, en particulier, créeront de nouvelles occasions et mèneront à des résultats plus équitables :

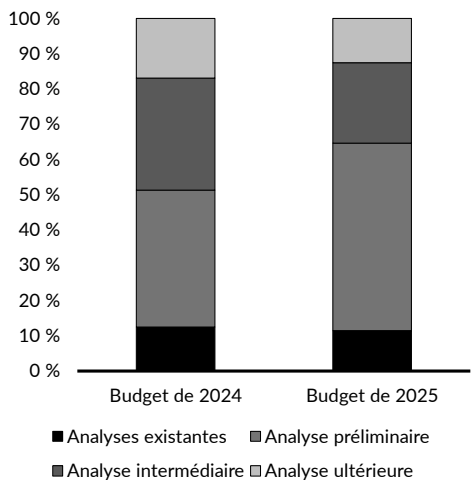
- Accroître les chances des jeunes au Canada et des jeunes familles de devenir propriétaires grâce au **remboursement de la taxe sur les produits et services pour les personnes qui achètent une première habitation**.
- Gérer les pressions en matière de logement grâce au programme **Maisons Canada**, dont bénéficieront les femmes, les personnes âgées et les personnes plus susceptibles de se louer un logement.
- Travailler en partenariat avec les peuples autochtones au **Bureau des grands projets** par l'intermédiaire du **Conseil consultatif autochtone** afin de veiller à ce que la participation économique des Autochtones soit intégrée à l'avancement des grands projets.
- Aider davantage les personnes nouvellement arrivées à s'établir en

accélérant la reconnaissance de leurs titres de compétence dans les secteurs des soins de santé et des métiers spécialisés, ce qui contribuera à l'amélioration des services offerts à la population canadienne.

- Faciliter l'accès aux services financiers, par l'intermédiaire de **services bancaires axés sur les consommateurs**, dont bénéficieront en particulier les ménages à faible revenu.
- Élargir les possibilités économiques et renforcer l'infrastructure pour les peuples autochtones et les communautés rurales et éloignées à l'aide du **Fonds pour la diversification des corridors commerciaux** et du **Fonds d'infrastructure pour l'Arctique**.
- Moderniser les **Forces armées canadiennes** accroît les occasions pour les jeunes de servir leur pays et de jouer un rôle de premier plan.
- Protéger les communautés canadiennes en **apportant des améliorations au sein de l'Agence des services frontaliers du Canada** et en **renforçant la capacité des organismes fédéraux d'application de la loi** afin de contrer les réseaux criminels transnationaux et d'autres menaces auxquelles le Canada est exposé.
- Veiller à ce que la diversité des voix canadiennes soit représentée dans nos médias, et ce, en **augmentant les fonds versés à Radio-Canada/CBC**.

Échéancier de l'ACS Plus

Graphique A6.1
Échéancier de l'ACS Plus

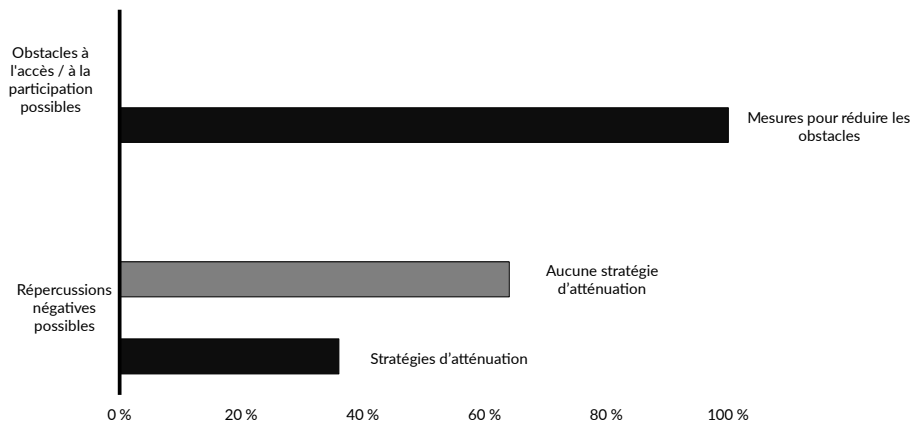


Dans le budget de 2025, on continue d'améliorer le caractère opportun de l'ACS Plus. En effet, 53 % des mesures budgétaires étaient appuyées par une ACS Plus au début du processus, contre 39 % dans le cadre du budget précédent. Cette amélioration reflète des progrès constants depuis 2019, alors que seulement un nombre limité de mesures avaient fait l'objet d'une analyse préliminaire. Par rapport au dernier budget, moins de programmes se sont appuyés sur des analyses

existantes aux fins de l'obtention de prolongations ou ont fait l'objet d'une ACS Plus au milieu ou à une étape ultérieure du processus. De meilleures données désagrégées, une capacité ministérielle renforcée et une collaboration soutenue avec Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) ont permis d'intégrer l'ACS Plus à l'ensemble du cycle d'élaboration des politiques, en particulier au processus budgétaire. Cette approche cadre avec les recommandations de 2022 de la vérificatrice générale visant à renforcer l'application de l'ACS Plus.

Approches correctives de l'ACS Plus

Graphique A6.2
Approches correctives



L'une des forces du Canada relativement à son approche budgétaire sensible au genre est son souci de cerner les obstacles pour les femmes et les autres groupes sous-représentés, et d'intégrer des mesures d'atténuation dans la conception des programmes en vue de les surmonter. Les obstacles relevés par rapport à certaines mesures du budget de 2025 comprennent l'accès à la participation, la langue, les handicaps, les régions rurales ou éloignées et le fossé numérique. Dans le budget de 2025, dans tous les cas où un obstacle a été ciblé par rapport aux mesures, une approche corrective a également été élaborée pour y remédier.

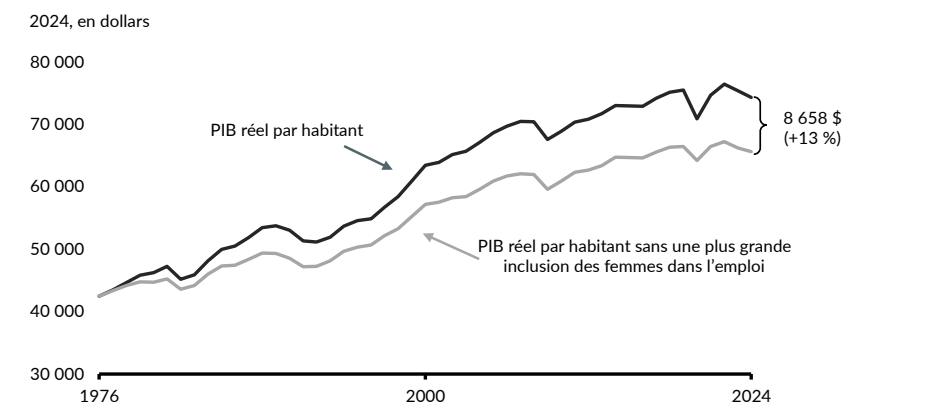
Promouvoir l'égalité des genres

Le Cadre des résultats relatifs aux genres (CRRG) permet au gouvernement de mettre l'accent sur ce qui favorise les progrès vers l'égalité des genres. Dans le budget de 2025, les mesures qui devraient produire des gains mesurables en matière d'égalité des genres pour les femmes, les personnes de diverses identités de genre et d'autres groupes défavorisés, comprennent un **financement pour le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres**, annoncé le 29 octobre 2025, qui fait progresser l'objectif du CRRG relatif à la *violence fondée sur le genre et à l'accès à la justice*. Ce financement stabilisera et renouvellera le travail visant à améliorer la sécurité économique et le leadership des femmes et des filles, à renforcer l'action fédérale pour contrer la violence fondée sur le genre à l'égard des populations autochtones et autres populations mal desservies, et à soutenir les communautés 2ELGBTQI+. Cela aidera à s'assurer que les personnes devant faire face à des obstacles croisés, notamment les femmes et les filles autochtones, les femmes et les filles en situation de handicap, noires et racisées, et les personnes 2ELGBTQI+ puissent accéder au soutien dont elles ont besoin.

Où se situe le Canada en matière d'égalité des genres?

La promotion de l'égalité des genres ne consiste pas seulement à créer une société plus équitable. Une économie qui offre des chances égales est une économie prospère, car elle est en mesure d'utiliser pleinement ses ressources les plus précieuses, soit les compétences et les capacités de toute sa population. Cette caractéristique est illustrée par la contribution à la croissance économique au Canada attribuable à l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail au cours des dernières décennies. Au cours des 50 dernières années, la croissance de l'emploi chez les femmes a fait augmenter le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant du Canada de 13 % par rapport à ce qu'il aurait été autrement, ce qui représente une hausse du revenu de 8 658 \$ pour chaque personne au Canada en 2024.

Incidence d'une plus grande participation de femmes au marché du travail sur le PIB réel par habitant.



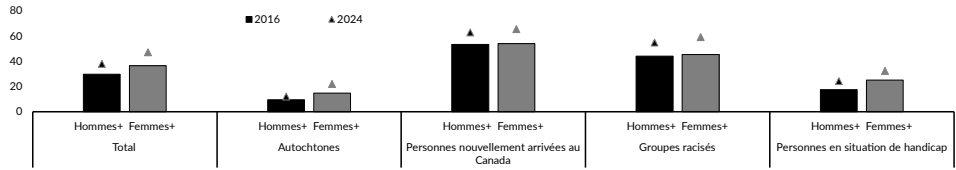
Nota : Les résultats comprennent les répercussions de l'augmentation du taux de participation des femmes sur le marché du travail et de la réduction du taux de chômage chez les femmes. Le solde de l'augmentation du PIB réel par habitant découlait d'améliorations de la productivité.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Ces données mettent en évidence la possibilité pour les femmes et d'autres groupes sous-représentés de renforcer davantage leur contribution à l'économie canadienne et de soutenir une prospérité future accrue dans un contexte de changements démographiques, de progrès technologiques et de réalignement du commerce mondial. Par ailleurs, il faut continuer de surveiller la façon dont diverses communautés accèdent aux possibilités d'éducation et participent à l'économie et à la société, et la façon dont elles réagissent aux risques comme la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Éducation et perfectionnement des compétences

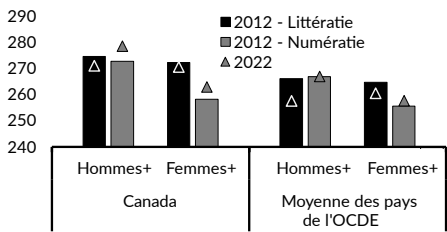
Diplôme universitaire de premier cycle ou supérieur (plus haut niveau de scolarité), tranche d'âge de 25 à 54 ans (%)* **



Les compétences ouvrent la voie aux possibilités, et la progression vers l'égalité des genres au Canada repose en grande partie sur la réduction des écarts en matière d'éducation entre les femmes et les hommes.

Depuis 2016, d'énormes progrès ont été réalisés pour accroître le niveau de scolarité tant chez les femmes que chez les Autochtones, les personnes nouvellement arrivées au Canada et les personnes en situation de handicap. Bien que davantage de femmes que d'hommes obtiennent un diplôme universitaire de premier cycle ou supérieur, une situation qui existe depuis le début des années 2000, elles sont moins nombreuses à s'inscrire dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Cependant, au cours des 10 dernières années, le pourcentage de femmes inscrites dans les domaines des STIM est passé de 20 à 24 %.

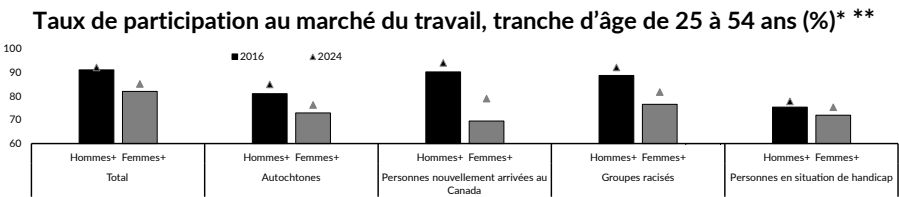
Notes aux tests en littératie et numératie, de 16 à 65 ans*



L'écart relatif aux genres dans les domaines des STIM est en parallèle avec l'écart persistant au chapitre des compétences en calcul chez les adultes, malgré une amélioration des notes en numératie pour les deux genres et des notes en littératie élevées dans les comparaisons à l'échelle internationale.

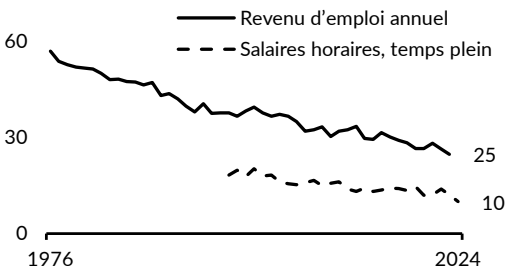
Salaires et participation au marché du travail

La vigueur du marché du travail et la baisse des frais de garde d'enfants ont favorisé une participation accrue à la population active. Malgré ces progrès, il faut poursuivre les efforts pour assurer une participation pleine et égale des femmes et des autres groupes sous-représentés.



Les écarts de rémunération entre les genres ont diminué au cours des dernières décennies. L'écart des salaires annuels a notamment baissé pour atteindre 25 % (et 10 % pour les taux de salaire horaire à plein temps). Cependant, les femmes, les Autochtones, les groupes racisés et les personnes nouvellement arrivées au

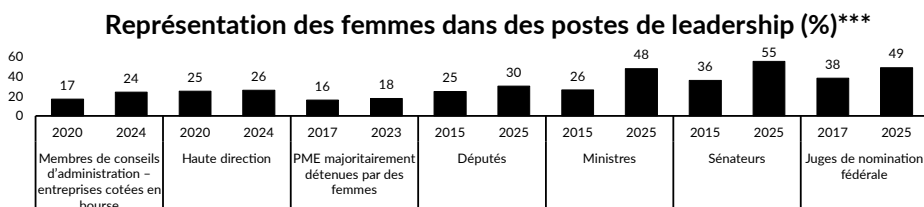
Écart relatif aux genres dans le revenu et les salaires, tranche d'âge de 25 à 54 ans (%)



Canada sont surreprésentés dans les emplois à faible revenu. Le nombre de femmes qui occupent involontairement un emploi à temps partiel (parce qu'elles ne peuvent se trouver un emploi à temps plein ou parce qu'elles se retrouvent forcées de travailler moins d'heures en raison de contraintes économiques ou des conditions commerciales) a baissé. Pourtant, le taux d'emploi à temps plein reste inférieur de 10 points de pourcentage à celui des hommes, ce qui est attribuable en partie à leurs responsabilités familiales accrues.

Représentation dans les rôles de leadership

Malgré les progrès réalisés pour améliorer la représentation des femmes dans les postes de leadership, la composition sociétale du Canada ne se manifeste toujours pas à tous les niveaux de prise de décision. L'écart de pouvoir demeure au sein de la direction des entreprises, comme en témoigne le fait que la proportion de femmes qui siègent à un conseil d'administration d'une société cotée en bourse, qui occupent des postes de haute direction ou qui font carrière dans l'entrepreneuriat, reste inférieure à un tiers.

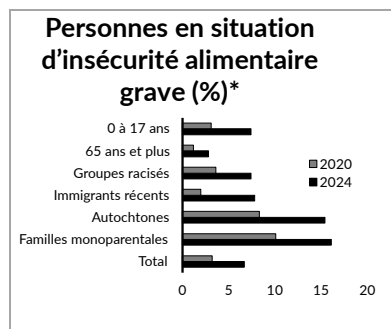
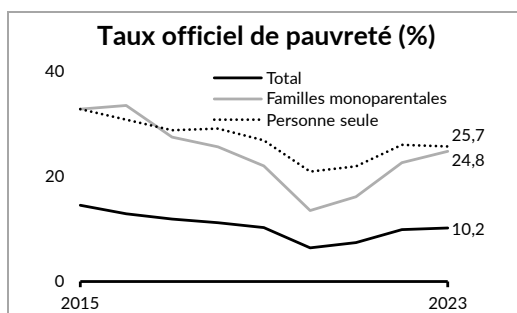


Le Canada a obtenu l'égalité des genres au Sénat, presque atteint celle-ci au Cabinet et parmi les juges de nomination fédérale, et il y a maintenant une Cour suprême composée en majorité de femmes. Cependant, les femmes occupent moins d'un tiers des sièges à la Chambre des communes, ce qui met en évidence les obstacles systémiques qui pourraient dissuader les femmes de participer à la vie politique fédérale. Il est toutefois important de souligner que le nouveau gouvernement compte le plus grand caucus féminin à ce jour. L'écart est moindre au sein des assemblées législatives provinciales et territoriales au pays, soit 39 %. De plus, d'importants écarts au chapitre de la diversité continuent d'exister dans les services de police.

Risque de pauvreté et résultats en matière de santé

Certains groupes vulnérables demeurent touchés de manière disproportionnée par la pauvreté, notamment les célibataires, les familles monoparentales et les populations racisées.

Ces groupes se heurtent souvent à des obstacles systémiques à la sécurité financière, ce qui les rend plus vulnérables à l'instabilité financière, à l'insécurité alimentaire et à la pénurie de logements convenables et abordables.



En 2024, dans la foulée d'une tendance qui a commencé en 2020, les pressions sur le coût de la vie ont mené un nombre croissant de personnes au Canada à se retrouver en situation d'insécurité alimentaire grave. Ce sont les familles monoparentales, dont le chef est une femme dans 78 % des cas, qui présentent le taux le plus élevé d'insécurité alimentaire, suivies des Autochtones, des membres des

minorités visibles et des enfants, soulignant ainsi la vulnérabilité économique continue de certaines populations.

Nota – * Étant donné que la population non binaire est petite, le regroupement des données selon un genre à deux catégories protège la confidentialité. Les personnes de la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genres et sont désignées par le symbole « + ». Préalablement à 2022, la ventilation des données selon le genre n'est pas disponible. Le terme « nouveaux immigrants » désigne la population immigrante arrivée au Canada au cours des 10 dernières années. Les Autochtones désignent uniquement les personnes autochtones vivant hors réserve. ** Le pourcentage de personnes ayant un diplôme universitaire de premier cycle ou supérieur et les taux de participation au marché du travail pour le groupe « ayant une incapacité » proviennent de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* et portent sur les années 2017 et 2022. Quant aux groupes racisés, les valeurs de 2016 sont issues du Recensement de la population de 2016, tandis que les valeurs de 2024 proviennent de l'*Enquête sur la population active* (toutes deux définies selon le genre). *** Les parlementaires, les ministres, le Sénat et les juges de nomination fédérale en date du 1^{er} octobre 2025.

Sources : *Enquête sur la population active*; Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes; *Enquête canadienne sur le revenu*; Rapports annuels – Diversité au sein des conseils d'administration et de la haute direction des sociétés ayant fait appel au public de régime fédéral; *Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises*; Bibliothèque du Parlement; Commissariat à la magistrature fédérale Canada.

Données désagrégées sur l'égalité des genres : Au début de 2025, le ministère des Finances Canada, en collaboration avec Statistique Canada, a lancé de nouveaux tableaux de bord interactifs pour moderniser la façon dont les résultats relatifs aux genres et à la diversité sont produits. Grâce à des outils numériques, ces tableaux de bord produisent des rapports plus efficaces et plus conviviaux. Il est possible de les consulter sur le site Web de Statistique Canada, au [Carrefour des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion](http://www.statcan.gc.ca/hub-carrefour/gdis-sgdi/index-fra.htm) (www.statcan.gc.ca/hub-carrefour/gdis-sgdi/index-fra.htm).

Résumé détaillé des répercussions en fonction de la mesure

Conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*, ce sommaire détaillé fournit des renseignements sur les répercussions des nouvelles mesures figurant dans le présent budget selon le genre et la diversité.

Guide d'interprétation des répercussions attendues : Ce tableau illustre de quelle manière les nouvelles mesures figurant dans le budget de 2025 bénéficieront (directement et indirectement) aux divers groupes démographiques. Il indique également comment elles devraient contribuer au Cadre de qualité de vie pour le Canada, et le cas échéant, à la promotion de l'égalité des genres. Le tableau signale également les mesures qui favorisent les groupes sous-représentés.

	Avantages directs ou indirects prévus	Répercussions sur la qualité de vie	Incidence budgétaire nette
Sous-section du chapitre			
Titre de la mesure	Répercussions notables sur le genre, le revenu ou l'âge	Domaine de qualité de vie sur lequel porte la mesure	Incidence budgétaire nette sur cinq ans, en millions de dollars

Genre : caractéristiques attendues du groupe bénéficiaire, selon le genre

- Surtout les femmes (80 % ou plus)
 - Majorité de femmes (de 60 % à 79 %)
 - Majorité d'hommes (de 60 % à 79 %)
- Surtout les hommes (80 % ou plus)

Revenu : avantages prévus en fonction de la répartition du revenu

- ▼ Surtout des personnes à faible revenu (très progressif)
 - ▼ Majorité de personnes à faible revenu (quelque peu progressif)
 - ▲ Majorité de personnes à revenu élevé (quelque peu régressif)
- ▲ Surtout des personnes à revenu élevé (très régressif)

Âge : avantages prévus en fonction de la génération

- ◇ Surtout des jeunes, des enfants et/ou les générations à venir
- ◆ Surtout des personnes âgées ou des générations plus âgées

Tous les groupes démographiques : aucun groupe en particulier ne devrait bénéficier proportionnellement plus qu'un autre

- Tous les groupes démographiques

Égalité des genres : contribue aux objectifs du [Cadre des résultats relatifs aux genres](#)

★ Égalité des genres

Diversité : des groupes particuliers devraient bénéficier proportionnellement plus que les autres

Groupes particuliers : peuples autochtones, personnes en situation de handicap,

+ population canadienne racisée, personnes 2ELGBTQI+, personnes nouvellement arrivées au Canada, populations rurales, ménages monoparentaux.

Domaines de qualité de vie



Prosperité : le domaine économique qui comprend le revenu et la croissance, l'emploi et les compétences, ainsi que l'apprentissage et la sécurité économique



Santé : les systèmes de santé physique et mentale et de soins de santé qui permettent aux personnes de s'épanouir à chacune des étapes de leur vie

Environnement : l'environnement naturel et bâti qui répond aux besoins de



l'humain comme de l'air pur et de l'eau potable, ainsi que les aspects liés à l'intégrité et à l'intendance écologiques, comme les émissions de gaz à effet de serre



Société : comprend la culture et l'identité, l'inclusion, la cohésion sociale et les rapports sociaux, ainsi que l'emploi du temps



Saine gouvernance : comprend la démocratie et les institutions, la sécurité et la sûreté, ainsi que la justice et les droits de la personne

Tableau A6.1 Aperçu des retombées prévues

	Avantages directs ou indirects prévus	Répercussions sur la qualité de vie	Incidence budgétaire nette <i>En millions de dollars</i>
Chapitre 1 – Bâtir une économie canadienne plus forte			
Lancer les activités du Bureau des grands projets	○ Tous les groupes démographiques	Prosperité Société	234
Initiative fédérale sur la consultation	▼ Revenu + Peuples autochtones	Prosperité Saine gouvernance	10
Accroître le financement des grands projets	○ Tous les groupes démographiques + Peuples autochtones	Prosperité Environnement Saine gouvernance	s.o.
Passation en charges immédiate du coût des bâtiments servant à la fabrication et à la transformation	● Hommes ▲ Revenu	Prosperité	1 165
Déduction pour amortissement accéléré des installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions de carbone	● Hommes ▲ Revenu	Prosperité	325

	Avantages directs ou indirects prévus	Répercussions sur la qualité de vie	Incidence budgétaire nette <i>En millions de dollars</i>
Bonifier les encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental	● Hommes ▲ Revenu	 Prospérité	293
Utiliser tout le potentiel de l'intelligence artificielle	● Hommes ▲ Revenu	 Prospérité	126
Programme de mesure des technologies et de l'intelligence artificielle	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	0
Protéger la propriété intellectuelle du Canada	● Hommes	 Prospérité	182
Investir dans les entreprises à forte croissance et les nouveaux gestionnaires de fonds	● Hommes ▲ Revenu	 Prospérité	81
Plan des niveaux d'immigration 2026-2028	+ Personnes nouvellement arrivées ◇ Jeunesse	 Prospérité  Société	308
Améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers	▼ Revenu + Population racisée + Personnes nouvellement arrivées	 Prospérité  Société	0
Recruter des talents à l'étranger	▲ Revenu	 Prospérité  Saine gouvernance	879
Stimuler l'investissement dans les ports et les aéroports	▲ Revenu	 Prospérité  Saine gouvernance	0
Investir dans les aéroports locaux et régionaux	+ Peuples autochtones + Populations rurales	 Prospérité  Santé	55
Investir dans les infrastructures pour les générations à venir	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	9 027
Prolongation du crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone	● Hommes ▲ Revenu	 Prospérité  Environnement	s.o.
Agrandir la liste des minéraux critiques admissibles au titre du crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres	● Hommes ▲ Revenu	 Prospérité  Environnement	4
Fonds souverain pour les minéraux critiques	● Hommes + Peuples autochtones + Populations rurales	 Prospérité	208
Fonds du premier et du dernier kilomètre	● Hommes ▲ Revenu + Populations rurales + Peuples autochtones	 Prospérité	372

	Avantages directs ou indirects prévus	Répercussions sur la qualité de vie	Incidence budgétaire nette <i>En millions de dollars</i>
Élargir l'admissibilité au crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques	● Hommes ▲▲ Revenu	 Prospérité  Environnement	5
Mobiliser des capitaux à l'appui de la transition vers la carboneutralité	● Hommes ▲ Revenu ◆ Personnes aînées	 Prospérité  Environnement  Saine gouvernance	s.o.
Apporter des modifications législatives à la Stratégie de compétitivité climatique	○ Tous les groupes démographiques	 Environnement  Saine gouvernance	s.o.
Réduire les obstacles au changement de compte	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	s.o.
Rapport sur les frais bancaires	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	s.o.
Aider les coopératives de crédit à croître et à être compétitives	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	s.o.
Permettre aux institutions financières de petite taille sous réglementation fédérale de prendre de l'expansion sans avoir à modifier leur structure de propriété	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	s.o.
Offrir aux banques de petite taille un meilleur accès aux dépôts effectués par l'entremise de courtiers	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	s.o.
Améliorer les services bancaires axés sur les consommateurs	▼ Revenu	 Prospérité  Saine gouvernance	8
Réglementer les cryptomonnaies stables	● Hommes ◇ Jeunesse	 Prospérité  Saine gouvernance	10
Limiter le recours aux clauses de non-concurrence	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	s.o.
Améliorer le service de VIA Rail dans le corridor	○ Femmes	 Environnement	8
Soutenir l'infrastructure de la faculté de médecine	◇ Jeunesse	 Santé	25
Règlements sur les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement	○ Tous les groupes démographiques	 Santé  Environnement	15
Chapitre 2 – Passer de la dépendance à la résilience			
Devenir notre meilleur client	● Hommes	 Prospérité	157
Une nouvelle Stratégie d'infrastructures commerciales	● Hommes	 Prospérité  Environnement  Saine gouvernance	4 150

	Avantages directs ou indirects prévus	Répercussions sur la qualité de vie	Incidence budgétaire nette <i>En millions de dollars</i>
Établir de nouveaux liens entre les entreprises du Canada et de l'Europe	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Environnement	8
Offrir aux banques de petite taille un meilleur accès aux dépôts effectués par l'entremise de courtiers	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	20
Tirer parti des débouchés internationaux au moyen du financement des transactions commerciales	● Hommes ▲ Revenu	 Prospérité	11
Revitaliser CanExport	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	54
Soutenir le passage de l'innovation à l'exportation pour les entreprises canadiennes	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	6
Initiative de préparation des PME à l'exportation	● Hommes	 Prospérité	47
Promouvoir les exportations d'énergie nucléaire	● Hommes	 Prospérité	4
Étendre l'Initiative de démonstration de technologies propres	● Hommes ▲ Revenu	 Prospérité  Environnement	40
Faciliter l'accès au commerce des produits canadiens par la modernisation numérique	● Hommes ▲ Revenu	 Prospérité  Saine gouvernance	61
Garantir l'accès au marché des produits agroalimentaires et des produits de la mer	● Hommes ▲ Revenu	 Prospérité	33
Effectuer la migration du logiciel Info-Tarif Canada	○ Tous les groupes démographiques	s.o.	1
Appliquer la réglementation commerciale pour défendre les travailleurs canadiens de l'acier	● Hommes ▲ Revenu	 Prospérité  Saine gouvernance	9
Renforcer l'expertise économique concernant les secteurs d'exportation	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	2
Apporter des modifications au programme Agri-stabilité	● Hommes ▲ Revenu ◆ Personnes aînées	 Prospérité	0
Chapitre 3 – Donner plus de pouvoir aux Canadiens			
Lancer les activités de Maisons Canada*	▼ Revenu ★ Égalité des genres	 Prospérité	6 696
Éliminer la taxe sur les produits et services (TPS) à l'achat d'une première habitation*	▲ Revenu	 Prospérité	3 910
Former la prochaine génération de constructeurs canadiens*	● Hommes ◇ Jeunesse ★ Égalité des genres	 Prospérité	75

	Avantages directs ou indirects prévus	Répercussions sur la qualité de vie	Incidence budgétaire nette <i>En millions de dollars</i>
Renforcer le financement des infrastructures des Premières Nations et leur accès à l'eau potable	○ Femmes ▼▼ Revenu + Peuples autochtones ★ Égalité des genres	 Prospérité  Santé  Saine gouvernance	2 331
Soutenir le logement et les infrastructures autochtones	▼▼ Revenu + Peuples autochtones ★ Égalité des genres	 Prospérité  Santé  Saine gouvernance	0
Réduire les impôts pour la classe moyenne*	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	27 245
Éliminer la controversée tarification du carbone pour les consommateurs*	▲ Revenu	 Prospérité	4 185
Automatiser le versement de prestations fédérales destinées aux personnes à faible revenu*	▼▼ Revenu	 Prospérité	245
Rendre permanent le Programme national d'alimentation scolaire*	▼ Revenu ◇ Jeunesse + Peuples autochtones + Personnes racisées ★ Égalité des genres	 Prospérité  Santé	217
Améliorer l'accès aux fonds déposés par chèque	▼ Revenu ◆ Personnes aînées	 Prospérité	s.o.
Traiter la violence économique	○ Femmes ▼ Revenu ◆ Personnes aînées ★ Égalité des genres	 Prospérité  Société	s.o.
Protéger les travailleurs contre les classifications erronées*	● Hommes + Personnes racisées	 Prospérité	-83
Fournir un appui aux préposés aux services de soutien à la personne	○○ Femmes ▼ Revenu + Personnes racisées	 Prospérité	74
Aider les jeunes à trouver un emploi et à le garder	▼ Revenu ◇ Jeunesse ★ Égalité des genres	 Prospérité	1 518
Promouvoir le service jeunesse pour le climat	▼ Revenu ◇ Jeunesse	 Prospérité	40
Fournir un financement permanent au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres*	○ Femmes + Personnes racisées + 2ELGBTQI+ + Peuples autochtones ★ Égalité des genres	 Prospérité  Société	528

	Avantages directs ou indirects prévus	Répercussions sur la qualité de vie	Incidence budgétaire nette <i>En millions de dollars</i>
Rapprocher les Canadiens grâce à des expériences culturelles et à des célébrations communautaires	○ Tous les groupes démographiques	 Société	101
Investir dans les créateurs canadiens et l'économie culturelle	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Société	402
Protéger les droits d'auteur dans le secteur des arts et de la création	▼ Revenu	 Prospérité  Société	s.o.
Protéger notre radiodiffuseur national : Radio-Canada/CBC	▼ Revenu	 Société  Saine gouvernance	150
Renouveler le laissez-passer Un Canada fort	◇ Jeunesse ▼ Revenu	 Société  Environnement	116
Soutenir la Société géographique royale du Canada	◇ Jeunesse	 Société	0
Faciliter l'accès à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées	+ Personnes en situation de handicap ▼ ▼ Revenu ★ Égalité des genres	 Prospérité	116
Appuyer l'organisation de la Coupe du monde masculine de la FIFA en 2026	○ Tous les groupes démographiques	 Société  Saine gouvernance	100
Financement pour l'Institut de recherche Terry Fox	◆ Personnes âgées	 Santé	80
Crédit d'impôt compensatoire	▲ Revenu ◆ Personnes âgées	 Prospérité	70
Prolonger les prestations parentales de l'assurance-emploi en période de deuil	○ Femmes	 Prospérité	17

Chapitre 4 – Préserver la souveraineté et la sécurité du Canada

Réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes	● Hommes	 Prospérité  Société  Saine gouvernance	55 882
Une nouvelle Agence de l'investissement pour la défense	● Hommes	 Saine gouvernance	71
Opération REASSURANCE	● Hommes	 Saine gouvernance	2 649
Opération AMARNA	● Hommes	 Saine gouvernance	181
Renforcer les services policiers fédéraux	○ Tous les groupes démographiques	 Société  Saine gouvernance	1 741
Établir l'Agence canadienne des crimes financiers	○ Tous les groupes démographiques	 Société  Saine gouvernance	s.o.

	Avantages directs ou indirects prévus	Répercussions sur la qualité de vie	Incidence budgétaire nette <i>En millions de dollars</i>
Renforcer l'Agence des services frontaliers du Canada	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Société  Saine gouvernance	618
Renforcer l'Agence des services frontaliers du Canada - Rendre admissible à la retraite anticipée le personnel de première ligne de la fonction publique	● Hommes ▲ Revenu	 Prospérité	163
Moderniser le Service météorologique du Canada	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Santé  Saine gouvernance	1 136
Renouveler le Système national d'alertes au public	○ Tous les groupes démographiques	 Santé  Saine gouvernance	55
Améliorer le précontrôle aux frontières du Canada	● Hommes ▼ Revenu	 Prospérité  Saine gouvernance	15
Retirer de la circulation les armes à feu de style arme d'assaut	● Hommes ◇ Jeunesse ★ Égalité des genres	 Société	39
Renforcer la gestion des urgences au pays	○ Tous les groupes démographiques	 Environnement	258
Combattre la fraude financière	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	s.o.
Veiller à ce que le crime ne paie pas	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	s.o.
Améliorer l'efficacité du traitement des demandes d'asile	▼ Revenu + Personnes nouvellement arrivées	 Société  Saine gouvernance	66
Soutenir l'ensemble complet des mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine de l'OTAN	○ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	0
Chapitre 5 – Rendre le gouvernement plus efficace et efficient			
Examen exhaustif des dépenses et optimiser la productivité au gouvernement	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	-51 967
Réinvestissement visant à améliorer la conformité et le recouvrement des créances	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	-3 985
Renouvellement de l'effectif	◆ Personnes aînées	 Saine gouvernance	1 511
Équité des prestations de retraite du secteur public – Modernisation de la pension	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	-1 094

	Avantages directs ou indirects prévus	Répercussions sur la qualité de vie	Incidence budgétaire nette <i>En millions de dollars</i>
Équité des prestations de retraite du secteur public – Régime de services dentaires pour les pensionnés	◆ Personnes âgées	 Prospérité  Saine gouvernance	-102
Mener des négociations collectives de bonne foi	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	s.o.
Renforcer l'intégrité de l'aide financière aux étudiants	○○ Femmes ▼ Revenu ◇ Jeunesse	 Prospérité  Saine gouvernance	-1 025
Fournir des services plus rapides aux vétérans	● Hommes + Vétérans ★ Égalité des genres	 Santé	185
Revenus de placement provenant d'actifs couvrant les risques d'assurance canadiens	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	-255
Contrer le report d'impôt au moyen de paliers de sociétés	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	-540
Réforme et modernisation des règles canadiennes sur les prix de transfert	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	-510
Combattre la fraude de type carrousel	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	-90
Taxe de luxe sur les aéronefs et les navires	● Hommes ▲▲ Revenu	 Prospérité	135
Mettre fin à la taxe sur les logements sous-utilisés	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	150
Financement administratif pour les crédits d'impôt pour l'économie propre	● Hommes ▲ Revenu	 Prospérité  Environnement	146
Financement administratif pour l'équité fiscale des entreprises mondiales	○ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	221
Financement de la publicité pour communiquer avec la population canadienne	○ Tous les groupes démographiques	s.o.	345
Projet pilote sur la déclaration en temps réel des salaires par les employeurs	○ Tous les groupes démographiques	s.o.	29
Promotion d'une solution commune de poste de travail pour le gouvernement du Canada	○ Tous les groupes démographiques	s.o.	0
Poursuivre le recouvrement des paiements en trop reçus au titre de la Prestation canadienne d'urgence	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	123
Moderniser la technologie de l'information de gestion des ressources humaines de la Commission canadienne de sûreté nucléaire	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Environnement	0

	Avantages directs ou indirects prévus	Répercussions sur la qualité de vie	Incidence budgétaire nette <i>En millions de dollars</i>
Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire	☐ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	-21
Coopératives agricoles : ristournes payées sous forme de parts	▼ Revenu	 Prospérité	33
Mesures législatives			
Accélérer la construction du train à grande vitesse	☐ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	s.o.
Renouveler les dispositions de temporisation des lois sur les institutions financières	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Moderniser le cadre de surveillance de la biosécurité au Canada	☐ Tous les groupes démographiques ★ Égalité des genres	 Prospérité  Santé  Environnement  Saine gouvernance	s.o.
Renforcer le processus d'approbation des opérations du secteur financier en ajoutant d'autres considérations	☐ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	s.o.
Moderniser les limites relatives aux emprunts et aux investissements de portefeuille	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Adapter les lois sur les institutions financières aux exigences d'envoi de documents de gouvernance par voie électronique	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Adapter les lois sur les institutions financières aux exigences d'interdiction des effets payables au porteur	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Aider les Canadiens lors des fermetures de succursales	◆ Personnes âgées	 Prospérité	s.o.
Renforcer les pouvoirs du Bureau du surintendant des institutions financières afin de mieux protéger le secteur financier contre les risques liés à l'intégrité et à la sécurité	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Protéger contre la divulgation de renseignements de nature délicate recueillis et produits en vertu de la <i>Loi sur les activités associées aux paiements de détail</i>	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Protéger le ministre des Finances et les représentants gouvernementaux contre les risques de responsabilité civile	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Prélèvement ciblé sur les bénéfices exceptionnels	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.

	Avantages directs ou indirects prévus	Répercussions sur la qualité de vie	Incidence budgétaire nette <i>En millions de dollars</i>
Atténuer les risques qui pourraient découler des sanctions dans le secteur financier	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Modifier certaines mesures portant sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance  Prospérité	s.o.
Renforcer les mesures de surveillance, de conformité et d'application dans le cadre du Régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	☐ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	s.o.
Modifier la composition du Comité de surveillance des institutions financières	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Soutenir l'accès à la propriété et la construction de logements collectifs locatifs	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Augmenter les emprunts autorisés dans la <i>Loi autorisant certains emprunts</i>	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Modifier la <i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i>	☐ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	s.o.
Marchandises surannées ou excédentaires – Projet pilote sur les dons de marchandises	▼ Revenu	 Environnement  Société  Saine gouvernance	s.o.
Modifications législatives afin d'autoriser les prêts aux entités autochtones à vocation spéciale	+ Peuples autochtones	 Prospérité  Saine gouvernance	s.o.
Modifications législatives à la <i>Loi sur les Naskapis et la Commission crié-naskapie</i>	+ Peuples autochtones	 Société  Saine gouvernance	s.o.
Modifications législatives à la <i>Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social</i>	▼ Revenu	 Société  Saine gouvernance	s.o.
Modifications législatives à la <i>Loi sur le service canadien d'appui aux tribunaux administratifs</i> et à la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Modifications législatives à la <i>Loi sur les juges</i>	☐ Tous les groupes démographiques ★ Égalité des genres	 Société  Saine gouvernance	s.o.
Modifications législatives à la <i>Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État</i>	☐ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Modifications législatives à la <i>Loi sur le tabac et les produits de vapotage</i>	▼ ▼ Revenu	 Saine gouvernance	s.o.

	Avantages directs ou indirects prévus	Répercussions sur la qualité de vie	Incidence budgétaire nette <i>En millions de dollars</i>
Modifications législatives à la <i>Loi sur l'aéronautique</i> et à la <i>Loi sur les transports au Canada</i>	● Hommes	 Saine gouvernance	s.o.
Loi habilitante de la Corporation de développement des Investissements du Canada	○ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Permettre le dessaisissement de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité	s.o.
Modifications législatives à la <i>Loi sur la Régie canadienne de l'énergie</i>	● Hommes	 Prospérité	s.o.
Modifications législatives à la <i>Loi sur la réduction de la paperasse</i>	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	s.o.
Modifications à la <i>Loi sur Financement agricole Canada</i>	● Hommes ▲ ▲ Revenu	 Prospérité  Saine gouvernance	s.o.
Pénaliser les pratiques abusives dans le secteur du redressement financier	○ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Modification de la <i>Loi sur les terres territoriales</i>	+ Autochtones ● Hommes	 Saine gouvernance	s.o.
Modification de la <i>Loi sur la radiodiffusion</i>	○ Tous les groupes démographiques	s.o.	s.o.
Modification de la <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i>	○ Tous les groupes démographiques	s.o.	s.o.
Dissolution rapide des entreprises de régime fédéral considérées comme des entités terroristes	○ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.
Mesures fiscales supplémentaires			
Régimes enregistrés – placements admissibles	▲ Revenu	 Saine gouvernance	s.o.
La règle des 21 ans	○ Tous les groupes démographiques	 Prospérité  Saine gouvernance	s.o.
Application de la TPS/TVH aux services d'ostéopathie manuelle	○ Tous les groupes démographiques	 Saine gouvernance	s.o.

*Ces mesures ont été annoncées avant le 4 novembre 2025. Étant donné leurs impacts sur le genre et la diversité, elles sont incluses dans cette annexe.

Résumés des répercussions sur le genre et la diversité

Lancer les activités du Bureau des grands projets

Financement du Bureau des grands projets qui servira de « guichet unique » en vue de faire avancer les grands projets au Canada et de simplifier l'approbation réglementaire fédérale des projets.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne, car le Bureau aiderait à accélérer les projets d'intérêt national qui contribuent à la prospérité à long terme. Les grands projets que le Bureau pourrait soutenir sont répartis dans un large éventail de secteurs et de régions. Les possibilités économiques dans les secteurs de la construction et des ressources naturelles profiteront indirectement à un plus grand nombre d'hommes que de femmes, car les femmes représentent moins de 30 % de la main-d'œuvre dans ces deux secteurs.

Initiative fédérale sur la consultation

Financement accordé à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour qu'il continue d'appuyer la participation des Autochtones aux processus de consultation par l'entremise de l'Initiative fédérale sur la consultation, y compris les projets d'intérêt national.

Cette mesure profiterait directement aux communautés autochtones. Elle permettrait de renforcer leur capacité à participer aux processus de consultation de la Couronne, en veillant à ce que les perspectives, les droits et les intérêts des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits soient pris en compte lors de l'élaboration de grands projets. Des consultations coordonnées et plus prévisibles entre la Couronne et les Autochtones contribueraient à accroître la certitude pour toutes les parties, en offrant aux communautés autochtones une voie claire pour contribuer aux projets d'intérêt national et en tirant profit. Comme le revenu annuel moyen des Autochtones est inférieur à celui des personnes non autochtones au Canada, le soutien à la participation des Autochtones aux processus de consultation profiterait principalement aux communautés à faible revenu.

Accroître le financement des grands projets

Propose de donner des orientations à la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), à Exportation et développement Canada, au Fonds de croissance du Canada et à la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (Corporation) afin qu'ils collaborent avec le Bureau des grands projets pour coordonner le financement fédéral des projets d'envergure nationale et pour suivre un cadre stratégique de financement. La mesure propose aussi d'augmenter l'enveloppe de capital statutaire de la BIC de 35 milliards de dollars à 45 milliards de dollars et propose davantage de moyens pour la Corporation de garantir des investissements autochtones dans de nouveaux projets de construction et de permettre à la BIC d'investir dans tout projet d'envergure nationale soumis au Bureau des grands projets.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne, car l'augmentation de l'enveloppe de capital statutaire permettrait de financer davantage de projets d'intérêt public. Une meilleure coordination entre les sociétés d'État fédérales contribuera à stimuler les investissements privés, à soutenir l'économie canadienne et à accélérer les projets d'envergure nationale, tout en assurant une utilisation efficiente des fonds publics. Cette mesure profiterait aussi aux groupes autochtones, puisqu'elle faciliterait les investissements autochtones dans de nouveaux projets de construction.

Passation en charges immédiate du coût des bâtiments servant à la fabrication et à la transformation

Cette mesure offrirait la passation en charges immédiate des bâtiments servant à la fabrication et à la transformation.

Cette mesure profiterait aux entreprises des industries de la fabrication et de la transformation. Les propriétaires et les actionnaires d'entreprises ont tendance à être des hommes, d'âge plus mûr, qui ont des revenus supérieurs. Les possibilités d'emploi indirectes qui en découleraient profiteraient principalement aux hommes, car ils sont plus susceptibles de travailler dans le secteur de la fabrication ou de la transformation, mais seraient équilibrées en ce qui concerne le revenu. De façon

plus générale, les investissements dans le capital pouvant améliorer la productivité des entreprises profiteraient à toute la population canadienne.

Déduction pour amortissement accéléré des installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions de carbone

Les mesures rétabliraient la déduction pour amortissement accéléré des équipements et des installations connexes liés au gaz naturel liquéfié, mais seulement pour les installations de gaz naturel liquéfié à faibles émissions de carbone. Pour être admissible, une installation devra répondre à de nouvelles normes de rendement en matière d'émissions. Deux niveaux de soutien seraient offerts, qui dépendront du rendement de l'installation en matière d'émissions. Les détails sur les nouvelles exigences de rendement en matière d'émissions pour ces déductions supplémentaires seront fournis à une date ultérieure.

Les mesures profiteraient aux entreprises du secteur de liquéfaction du gaz naturel. Les propriétaires et actionnaires d'entreprises sont en général des hommes, plus âgés et ayant des revenus plus élevés. Les retombées indirectes sur l'emploi profiteraient principalement aux hommes. Ces avantages seraient concentrés en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan, où se trouve la majeure partie de la production canadienne de gaz naturel. À l'heure actuelle, la plupart des projets de gaz naturel liquéfié sont prévus en Colombie-Britannique.

Bonifier les encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental

La mesure viendrait modifier le programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental en augmentant de 4,5 à 6 millions de dollars la limite des dépenses admissibles au crédit d'impôt majoré de 35 %.

La mesure profiterait aux entreprises qui réalisent des activités de recherche et développement. Les propriétaires et actionnaires d'entreprises sont généralement des hommes, plus âgés et ayant des revenus plus élevés. Les travailleuses et les travailleuses des secteurs et professions où la recherche et le développement industriels sont plus courants, qui sont eux aussi plus susceptibles d'être des hommes et d'avoir des revenus plus élevés, pourraient aussi en tirer des avantages indirects. Toutefois, comme les progrès technologiques et scientifiques peuvent se diffuser dans l'ensemble de l'économie et générer des gains de productivité, les avantages pourraient profiter à toute la population canadienne.

Utiliser tout le potentiel de l'intelligence artificielle

Financement à l'appui de la mise en place d'une infrastructure publique souveraine d'intelligence artificielle (IA) à grande échelle qui augmentera l'offre de puissance de calcul de l'IA et soutiendra l'accès à la capacité de calcul souveraine de l'IA.

Cette mesure profiterait principalement aux hommes très instruits des régions de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec, où se concentre la majorité de l'écosystème de l'IA. Environ 70 % de la main-d'œuvre de la communauté de l'IA sont des hommes titulaires d'un diplôme d'études supérieures. Environ 50 % des emplois dans le secteur de l'IA sont considérés comme étant « bien rémunérés », la fourchette des salaires annuels commençant à 82 000 \$. Cette mesure appuierait aussi indirectement l'industrie et le milieu universitaire canadiens et procurerait des avantages supplémentaires à l'écosystème canadien de l'IA, notamment une hausse de la productivité.

Programme de mesure des technologies et de l'intelligence artificielle

Financement du programme de mesure des technologies et de l'intelligence artificielle (IA) (TechStat) pour soutenir les données et les renseignements permettant de mesurer la façon dont les organismes utilisent l'IA et de comprendre ses effets sur la société canadienne, la main-d'œuvre et l'économie.

Cette mesure profiterait à l'ensemble de la population canadienne, car elle permettrait de fournir aux responsables des politiques des données opportunes et pertinentes leur permettant de mener

des analyses approfondies et de mieux comprendre la contribution et les retombées de la technologie pour les entreprises, le gouvernement et la population canadienne.

Protéger la propriété intellectuelle du Canada

Financement accordé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada et au Conseil national de recherches Canada pour renouveler les programmes Élever la PI, le Collectif d'actifs en innovation et Assistance PI, afin de continuer à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes dans leurs besoins en matière de propriété intellectuelle.

Cette mesure profiterait directement aux PME novatrices ayant le potentiel de détenir de la propriété intellectuelle. Les PME novatrices appartiennent majoritairement à des hommes (65,6 %), et leurs propriétaires sont généralement très scolarisés.

Approche corrective de l'ACS Plus : Les femmes, les Autochtones et les personnes issues de communautés racisées peuvent faire face à des obstacles pour accéder aux services de propriété intellectuelle. Pour remédier à ces obstacles, le programme Élever la PI exige que les bénéficiaires élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité, et offre des mesures de soutien ciblées aux groupes sous-représentés afin de leur donner accès à ces services.

Investir dans les entreprises à forte croissance et les nouveaux gestionnaires de fonds

Financement accordé à la Banque de développement du Canada qui servirait au lancement de l'Initiative de catalyse du capital de risque et de croissance, un « fonds de fonds » qui encouragerait la participation des fonds de pension et d'autres investisseurs institutionnels, ainsi que du financement pour le gouvernement afin de développer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie visant à soutenir les entreprises confrontées à des lacunes de financement au début de leur phase de croissance.

Les hommes devraient profiter de manière disproportionnée de cette initiative, car ils sont surreprésentés en tant que gestionnaires de fonds de capital de risque et d'entrepreneurs qui reçoivent de l'investissement de ces gestionnaires de fonds. Des avantages indirects devraient échoir de manière plus générale aux travailleurs et travailleuses à l'emploi d'entreprises qui reçoivent ces investissements, ainsi qu'aux investisseurs qui pourraient profiter d'un écosystème d'innovation renforcé et de la croissance à long terme d'entreprises à potentiel élevé. Cette initiative pourrait aussi profiter aux personnes à revenu moyen et élevé, y compris les investisseurs et les personnes employées dans des entreprises à potentiel élevé de croissance.

Plan des niveaux d'immigration 2026-2028

Le Plan des niveaux d'immigration 2026-2028 stabilise les cibles d'admission des résidents et résidentes permanents à 380 000 par année pendant trois ans, tout en fixant un objectif pour les nouvelles arrivées de résidents et résidentes temporaires à 385 000 en 2026 et à 370 000 en 2027 et 2028. De plus, au cours des deux prochaines années, le Canada mettra en œuvre une mesure ponctuelle visant à accorder la résidence permanente aux personnes protégées admissibles au Canada, ainsi qu'une mesure ponctuelle visant à accélérer la transition vers la résidence permanente pour un maximum de 33 000 titulaires de permis de travail.

Ces mesures profiteraient aux personnes nouvellement arrivées au Canada, car elle favoriseraient leur intégration, ce qui contribuerait à des retombées économiques et sociales positives. Les hommes nouvellement arrivés au pays ont un taux d'emploi modérément plus élevé que les personnes nées au Canada, tandis que les femmes nouvellement arrivées au pays font face à d'importants défis sur le marché du travail, avec des taux d'emploi plus faibles que ceux des femmes nées au Canada. L'établissement de cibles d'immigration contribue aussi à un système d'immigration durable et bien géré, qui génère des avantages économiques, sociaux et culturels à long terme pour toute la population canadienne.

Améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers

Financement accordé à Emploi et Développement social Canada pour qu'il collabore avec les provinces et les territoires afin de rendre la reconnaissance des titres de compétences étrangers

plus équitable, transparente, rapide et uniforme, en particulier dans les secteurs de la santé et de la construction.

Cette mesure profiterait aux professionnels et professionnelles formés à l'étranger qui détiennent un diplôme d'études postsecondaires et qui sont à la recherche d'un emploi dans une profession réglementée, en particulier dans les secteurs de la santé et de la construction. Les femmes et les hommes, qui sont respectivement surreprésentés dans les secteurs de la santé et des métiers spécialisés, en bénéficieraient. Même si de nombreuses personnes nouvellement arrivées au pays détiennent un diplôme universitaire (près de la moitié détiennent au moins un baccalauréat), elles connaissent un taux de chômage plus élevé et une surqualification comparativement aux personnes nées au Canada. Elles sont également moins susceptibles de trouver un emploi dans leur domaine. Les personnes racisées, qui représentent environ 80 % des personnes nouvellement arrivées, bénéficieraient particulièrement de cette mesure.

Recruter des talents à l'étranger

Lancement de la Stratégie d'attraction des talents internationaux visant à recruter des chercheurs et chercheuses au niveau international de haut niveau dans les universités canadiennes, afin de renforcer l'écosystème de recherche au Canada.

Cette mesure profiterait à l'ensemble de la population canadienne en stimulant la croissance économique. Elle bénéficierait aussi directement aux chercheurs et chercheuses de haut calibre au niveau international et aux établissements d'enseignement postsecondaires canadiens, qui bénéficieraient de l'expertise des talents recrutés. Les chercheurs et chercheuses de haut calibre ont tendance à avoir des revenus plus élevés.

Stimuler l'investissement dans les ports et les aéroports

Explorer des améliorations possibles dans le cadre du modèle de gouvernance du Réseau national des aéroports, y compris des modifications aux baux fonciers et des mesures visant à attirer davantage d'investissements privés, notamment de la part d'investisseurs institutionnels.

Cette mesure devrait profiter aux voyageurs et voyageuses du Canada et de l'étranger qui utilisent les aéroports du Réseau, en soutenant les investissements dans les infrastructures et les services aéroportuaires tout en maintenant les frais d'utilisation à un niveau concurrentiel grâce à une meilleure efficacité. Selon l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2023 de Statistique Canada, la propension à voyager à des fins personnelles est fortement liée au revenu. Par conséquent, cette mesure devrait avoir une plus grande incidence sur les personnes à revenu moyen ou élevé.

Investir dans les aéroports locaux et régionaux

Financement accordé à Transports Canada afin d'appuyer des projets d'infrastructure axés sur la sécurité dans les aéroports locaux et régionaux.

Cette mesure profiterait directement aux communautés rurales et éloignées grâce au maintien des voies aériennes essentielles. Cet accès est crucial pour la prestation rapide de soins de santé, la livraison d'aliments frais et le développement économique global. Une personne canadienne sur neuf vit dans une communauté considérée comme « modérément », « plus » ou « très » éloignée, les et les Autochtones étant plus susceptibles de vivre dans des régions plus éloignées. Les secteurs de la construction et du génie bénéficieraient indirectement des nouveaux projets d'infrastructure, la main-d'œuvre dans ces secteurs étant majoritairement composée d'hommes (p. ex. 86,4 % d'hommes dans le secteur de la construction).

Investir dans les infrastructures pour les générations à venir

Lancement d'un nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes visant à soutenir les projets d'infrastructure locale et régionale.

Cette mesure profiterait à tout le monde au Canada grâce aux investissements dans les infrastructures publiques couvrant un large éventail de catégories d'infrastructures, les retombées variant selon le type de projet et la région. Elle profiterait indirectement au secteur de la construction qui emploie majoritairement des hommes (86,4 %), en âge de travailler et ayant un revenu moyen.

Prolongation du crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone

Prolonger de cinq ans les taux de crédit complets dans le cadre du crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC), de 2031 à 2035. Les taux de crédit seraient réduits de moitié de 2036 à 2040.

Cette mesure devrait profiter aux entreprises des secteurs des services publics, de la fabrication, de la transformation, de l'ingénierie, du pétrole et du gaz, ainsi que de la construction, en particulier celles situées dans l'Ouest canadien. Les actionnaires et la main-d'œuvre des entreprises qui investissent dans le CUSC en profiteraient directement. De façon générale, les hommes d'un certain âge et les personnes à revenu élevé sont surreprésentés au sein de ces groupes. L'augmentation de l'activité économique découlant de cette mesure entraînerait une incidence positive sur le PIB par habitant. Les réductions des émissions de gaz à effet de serre profiteront à l'ensemble de la population canadienne, en particulier les jeunes et les générations futures, en réduisant les répercussions négatives associées aux changements climatiques.

Agrandir la liste des minéraux critiques admissibles au titre du crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres

La mesure élargirait la liste des minéraux critiques admissibles au crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres afin d'y inclure la production d'antimoine, d'indium, de gallium, de germanium et de scandium.

Cette mesure profiterait directement aux entreprises admissibles et pourrait encourager des investissements supplémentaires dans l'extraction et la transformation de minéraux critiques utilisés dans les technologies propres. Ces investissements accrus pourraient favoriser la croissance des entreprises et accroître la productivité des travailleurs et travailleuses au Canada, et entraîner des salaires plus élevés que la moyenne nationale. Les personnes qui travaillent dans le secteur minier, de l'extraction et de la transformation ont tendance à avoir des revenus plus élevés et sont de façon disproportionnée des hommes (82 %), en âge de travailler (90 %) ou des Autochtones (9 %). Toute la population canadienne bénéficierait des investissements favorisant une économie à faibles émissions en carbone, particulièrement les jeunes générations et les populations vulnérables, notamment les femmes, les Autochtones et les personnes vivant dans les régions rurales, qui sont touchées de façon disproportionnée par les changements climatiques.

Fonds souverain pour les minéraux critiques

Financement accordé à Ressources naturelles Canada pour créer le Fonds souverain pour les minéraux critiques, qui permettrait de faire des investissements stratégiques dans des projets et des entreprises liés aux minéraux critiques, notamment pas des investissements en capitaux propres des garanties de prêts et des contrats d'achat à long terme.

Toute la population canadienne bénéficierait des effets positifs sur la croissance et la productivité du Canada grâce à l'augmentation des investissements dans des projets et des entreprises de minerais essentiels au Canada. Cette mesure profiterait directement aux travailleurs et travailleuses du secteur minier, qui sont principalement des hommes, ainsi qu'aux Canadiens et Canadiennes vivant dans les communautés rurales et éloignées, y compris aux Premières Nations, aux Inuits, aux Métis ainsi qu'aux personnes qui vivent dans le Nord canadien où on retrouve de nombreuses opportunités minières. Elle pourrait offrir des occasions de réconciliation économique pour les peuples autochtones et offrir la croissance locale de l'emploi. Les avantages indirects profiteraient aux personnes travaillant dans les secteurs de la construction et du transport, par l'entremise d'emplois temporaires. La main-d'œuvre de ces secteurs est composée de façon disproportionnée d'hommes.

Fonds du premier et du dernier kilomètre

Financement accordé à Ressources naturelles Canada afin de créer le Fonds du premier et du dernier kilomètre pour favoriser le développement des chaînes de valeurs canadiennes des minéraux critiques.

Toute la population canadienne profiterait des effets positifs sur la croissance et la productivité du pays grâce à une meilleure efficacité des chaînes d'approvisionnement et à de nouvelles possibilités de marché dans le secteur minier. Les avantages directs iraient aux propriétaires, aux gens d'affaires et aux personnes utilisatrices d'infrastructures minières. Les projets miniers sont en grande partie situés dans les régions rurales et éloignées du pays. Cette mesure profiterait directement à la main-d'œuvre du secteur minier, qui emploie principalement des hommes en âge de travailler (25 à 54 ans) et dont le salaire moyen dépasse la moyenne nationale. Les Autochtones représentent 11 % de la main-d'œuvre du secteur minier, soit la proportion la plus élevée parmi les industries du Canada.

Élargir l'admissibilité au crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques

Élargir l'admissibilité au crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques afin d'y inclure des minéraux critiques supplémentaires. Cette mesure s'appliquerait aux dépenses renoncées dans le cadre d'ententes d'actions accréditatives admissibles conclues après le jour du dépôt du budget et au plus tard le 31 mars 2027.

Cette mesure profiterait aux personnes qui investissent dans les actions accréditatives de sociétés d'exploration minière. Ces personnes sont généralement des hommes dont les revenus sont élevés. Les entreprises menant des activités d'exploration minière en bénéficieraient aussi. La main-d'œuvre du secteur minier, qui de façon générale est composée d'hommes, ainsi que certaines communautés, y compris les communautés autochtones et du Nord, pourraient également en bénéficier indirectement. La mesure pourrait encourager l'offre future de certains minéraux critiques.

Mobiliser des capitaux à l'appui de la transition vers la carboneutralité

Sélection d'un organisme externe pour diriger l'élaboration de lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable (ce qu'on appelle aussi une « taxonomie »).

Des lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable pourraient améliorer le fonctionnement du système financier, ce qui profiterait à toute la population canadienne. Cependant, les hommes, les personnes à revenu élevé et les personnes âgées qui ont tendance à être plus riches et à avoir plus d'investissements pourraient bénéficier de cette mesure de manière disproportionnée. De plus, des lignes directrices en matière d'investissement durable pourraient générer des avantages en aval grâce à la mobilisation de capitaux à l'appui de la transition vers la carboneutralité du Canada, et ce, pour l'ensemble de la population canadienne, en particulier les jeunes générations et les populations vulnérables, comme les femmes, les peuples autochtones et les communautés rurales et côtières, qui sont touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques.

Apporter des modifications législatives à la Stratégie de compétitivité climatique

Introduction de modifications législatives à la *Loi sur la concurrence*, la *Loi sur l'efficacité énergétique*, et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, afin d'accroître la prévisibilité des investissements et de favoriser l'adoption de biens écoénergétiques.

Toute la population du Canada devrait profiter de cette mesure. Bien que ces modifications ne devraient pas avoir d'effet important sur les émissions à effet de serre, elles devraient offrir une plus grande certitude en matière d'investissement et améliorer l'efficacité législative réglementaire.

Réduire les obstacles au changement de compte

Adoption de règlements visant à interdire les frais de transfert, à établir des délais de transfert et à renforcer la divulgation de renseignements liés aux transferts de comptes enregistrés et de comptes de placement. Le gouvernement prévoit aussi collaborer avec les banques pour trouver des façons de simplifier le processus de transfert de comptes chèques principaux.

Ces mesures profiteraient à toute la population canadienne, car elles visent à améliorer la concurrence dans le secteur financier en général. Si les Canadiens et les Canadiennes peuvent plus facilement transférer des comptes de dépôt, des comptes enregistrés ou des comptes de placement à d'autres institutions financières, celles-ci rivaliseraient davantage pour attirer la clientèle. Ceci se traduirait par une diminution des prix ou par des services de meilleure qualité pour toute la population canadienne. Les personnes au Canada qui détiennent des comptes enregistrés ou des comptes de placement, ce qui est plus fréquent chez les personnes à revenu élevé, pourraient bénéficier de manière disproportionnée de ces transferts, qui seront plus simples et moins coûteux.

Rapport sur les frais bancaires

Le gouvernement demande à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada de préparer un rapport sur la structure, le niveau et la transparence des frais imposés par les banques canadiennes.

Le rapport de l'Agence devrait améliorer la compréhension du public quant au niveau et à la transparence des frais bancaires au Canada, ce qui profiterait à toute la population canadienne.

Aider les coopératives de crédit à croître et à être compétitives

Propose des modifications législatives à la *Loi sur les banques*, la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et d'autres lois au besoin, afin d'alléger les critères d'admission des coopératives de crédit fédérales et de faciliter leur expansion au moyen de fusions et d'acquisitions.

L'ensemble de la population canadienne bénéficierait des améliorations apportées au cadre fédéral régissant les coopératives de crédit, puisque la croissance du nombre d'institutions financières comme celles-ci favoriserait une plus grande concurrence dans le secteur financier. La concurrence fait baisser les frais, réduit les taux d'intérêt des dépôts et améliore le service à la clientèle. Les banques se faisant concurrence pour obtenir des parts de marché procurent des avantages aux diverses régions du Canada desservies par les coopératives de crédit. La concurrence dans le secteur peut également accroître l'efficacité et soutenir le développement économique et la productivité, car les banques sont incitées à allouer des capitaux aux fins les plus productives.

Permettre aux institutions financières de petite taille sous réglementation fédérale de prendre de l'expansion sans avoir à modifier leur structure de propriété

Propose des modifications législatives à la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés d'assurances* et la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* afin d'augmenter le seuil d'exigence de participation publique de 35 % du capital, le faisant passer de 2 milliards de dollars à 4 milliards de dollars.

Cette mesure devrait soutenir la croissance et la compétitivité des petites institutions financières. L'ensemble de la population au Canada en bénéficierait grâce à l'amélioration de la croissance et de la compétitivité de ces institutions, car une concurrence accrue dans le secteur financier favorise des prix plus bas et des services financiers de meilleure qualité.

Offrir aux banques de petite taille un meilleur accès aux dépôts effectués par l'entremise de courtiers

Propose une modification législative à la *Loi sur les banques* pour empêcher les banques de limiter indûment l'accès des dépôts effectués par les courtiers à leurs canaux de distribution.

Toute la population canadienne bénéficierait des améliorations favorisant la croissance et la compétitivité des petites institutions financières, qui favorisent à leur tour des prix plus bas et des services financiers de qualité.

Améliorer les services bancaires axés sur les consommateurs

Propose une loi visant à compléter le cadre sur les services bancaires axés sur les consommateurs et à transférer la gouvernance à la Banque du Canada, ainsi qu'une modification législative à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* qui accorderaient à la population canadienne un droit à la mobilité des données à l'appui d'une approche globale du partage des données.

L'ensemble de la population canadienne devrait bénéficier de cette mesure, car elle favoriserait la concurrence et réduirait les risques dans le secteur des services financiers grâce à la réglementation du partage de données. Pour le public consommateur, cela pourrait signifier une plus grande inclusion financière, des décisions financières plus éclairées ainsi qu'une meilleure gestion et atténuation des facteurs de stress financier. Pour les entreprises, cette mesure pourrait signifier un meilleur accès à de nouvelles formes de financement et une réduction du fardeau administratif grâce à une meilleure intégration et à une automatisation des fonctions clés.

Réglementer les cryptomonnaies stables

Adoption de règlements visant à favoriser une innovation sécuritaire en matière d'actifs numériques en réglementant l'émission de cryptomonnaies stables à garantie fiduciaire.

Réglementer l'émission de cryptomonnaies stables profiterait à toute la population canadienne en veillant à ce que ces cryptomonnaies soient garanties par des réserves de qualité et assorties de politiques de rachat appropriées et de mesures de protection adéquates aux fins de sécurité des données et de gestion des risques. Bien que l'ensemble de la population en bénéficierait, les recherches menées par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada en 2023-2024 ont révélé que les hommes et les jeunes au Canada sont plus susceptibles de détenir des cryptomonnaies stables. Cette mesure leur profiterait donc de manière disproportionnée en garantissant la sécurité de ces actifs.

Limiter le recours aux clauses de non-concurrence

Propose une modification législative au *Code canadien du travail* afin de limiter les clauses de non-concurrence qui faussent le marché du travail et nuisent à la concurrence et à la mobilité de la main-d'œuvre.

Cette mesure profiterait aux travailleurs et travailleuses partout au Canada en améliorant le jumelage-emplois et en réduisant les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre. Accroître la concurrence pour attirer des talents devrait augmenter les salaires et la productivité favoriserait l'obtention de gains généralisés dans tous les groupes d'âge, d'éducation et de revenu.

Améliorer le service de VIA Rail dans le corridor

Financement proposé pour que VIA Rail Canada afin de mettre en œuvre des technologies visant à améliorer la ponctualité de ses services dans le corridor ferroviaire.

Cette mesure profiterait directement aux personnes qui utilisent les services de VIA Rail dans le corridor. Pour l'ensemble de trajets de VIA Rail, les femmes représentent environ 60 % de la clientèle, les jeunes et le corps étudiant environ 20 % et les personnes âgées environ 13 %.

Soutenir l'infrastructure de la faculté de médecine

Financement destiné à soutenir la Faculté de médecine de l'Université métropolitaine de Toronto, en construisant un nouvel immeuble pour la population étudiante sur le campus de Brampton de l'Université métropolitaine de Toronto, ainsi que l'établissement de cliniques d'enseignement en soins primaires dans les communautés avoisinantes.

Cette mesure bénéficierait à la Faculté de médecine de l'Université métropolitaine de Toronto. Les bénéficiaires directs seraient les étudiants et étudiantes en médecine, car le soutien à l'infrastructure auxiliaire améliorerait leur expérience. En 2020, l'Association des facultés de médecine du Canada estimait que les inscriptions dans les écoles de médecine canadiennes étaient globalement équilibrées entre les genres, mais que les personnes inscrites étaient moins susceptibles d'être noires, autochtones ou originaires de régions rurales par rapport à la moyenne du recensement. Les communautés avoisinantes de l'Université métropolitaine de Toronto qui seraient desservies par de nouvelles cliniques d'enseignement en soins primaires devraient bénéficier d'avantages indirects. À

plus long terme, l'ensemble de la population canadienne bénéficierait d'un nombre accru de médecins et de spécialistes de la santé agréés.

Règlements sur les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement

Financement accordé à Environnement Canada et Changement climatique pour mettre en œuvre et faire respecter la réglementation sur les émissions de méthane provenant des grands sites d'enfouissement.

La réduction des émissions de méthane, un puissant gaz à effet de serre, devrait diminuer les coûts liés aux soins de santé et atténuer les effets négatifs sur la santé associés à la mauvaise qualité de l'air. Cette mesure profiterait particulièrement aux personnes les plus vulnérables à la pollution, notamment les personnes âgées, les enfants et les personnes ayant des problèmes de santé préexistants. La réduction des émissions procurerait les avantages les plus importants aux générations futures sur le plan de la diminution des effets climatiques.

Devenir notre meilleur client

Financement accordé à Services publics et Approvisionnement Canada, au Secrétariat du Conseil du Trésor et à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour la mise en œuvre d'une politique « Achetez canadien », qui permettrait à un plus grand nombre d'entreprises canadiennes de participer aux marchés publics fédéraux.

Cette mesure profiterait aux entreprises canadiennes, car elle accorderait la priorité aux prestataires de service du Canada dans les contrats d'approvisionnement fédéraux. On stimulerait ainsi la demande intérieure tout en créant des occasions de croissance. Cela comprend notamment une priorité particulière visant à assurer le soutien des secteurs de l'acier et du bois d'œuvre, cette mesure profiterait probablement davantage aux hommes, car ils sont surreprésentés dans ces secteurs. Les petites et moyennes entreprises bénéficieraient également d'un programme particulier dans le cadre de cette nouvelle politique. Environ 65 % des petites et moyennes entreprises appartiennent à des hommes.

Une nouvelle Stratégie d'infrastructures commerciales

Financement visant à appuyer la mise sur pied d'une infrastructure de commerce et de transport grâce à la création du Fonds pour la diversification des corridors commerciaux et le Fonds d'infrastructure pour l'Arctique.

Cette mesure profiterait à l'ensemble des Canadiens et Canadiennes, en influençant positivement la trajectoire de croissance du pays, sa productivité et son PIB par habitant en améliorant l'efficacité des chaînes d'approvisionnement et en facilitant de nouvelles occasions d'affaires pour les entreprises canadiennes. Des avantages directs profiteraient aux propriétaires, aux gens d'affaires ainsi qu'aux personnes qui utilisent des infrastructures financées par le Fonds pour la diversification des corridors commerciaux et le Fonds d'infrastructure pour l'Arctique dans diverses régions, ce dernier profitant particulièrement à la population utilisatrice des transports dans les régions du Nord. La population utilisatrice des infrastructures soutenues serait généralement des entreprises canadiennes qui cherchent à exporter et à importer des biens. Les avantages indirects se feraient sentir dans les secteurs de la construction et des transports, qui emploient principalement des hommes : selon le recensement de 2021, 86,4 % des personnes travaillant dans le secteur de la construction s'identifiaient comme des hommes.

Établir de nouveaux liens entre les entreprises du Canada et de l'Europe

Financement accordé à Affaires mondiales Canada pour tenir de nouvelles missions commerciales ministérielles auprès de l'Union européenne et pour fournir un soutien financier aux chambres de commerce de la région.

Cette mesure profitera aux entreprises canadiennes et à leur personnel cherchant à établir de nouvelles relations d'affaires avec l'Europe. En favorisant l'expansion du commerce et de l'investissement avec l'Europe, cette mesure stimulerait directement la croissance économique et contribuerait à renforcer l'économie canadienne au profit de toute la population.

Éliminer les obstacles et moderniser le commerce

Financement accordé à Affaires mondiales Canada pour renforcer sa capacité à négocier et à mettre en œuvre des accords commerciaux et d'investissement.

Cette mesure profiterait aux entreprises canadiennes en augmentant la capacité du Canada à faire progresser les accords commerciaux et d'investissement, qui jouent un rôle clé dans l'ouverture des nouveaux marchés pour les exportateurs canadiens et la réduction des obstacles auxquels les entreprises sont confrontées dans le cadre des accords existants. En augmentant les possibilités de diversification pour les entreprises canadiennes, cette mesure favoriserait directement la croissance économique et contribuerait à bâtir une économie canadienne plus forte, au bénéfice de toute la population.

Tirer parti des débouchés internationaux au moyen du financement des transactions commerciales

Financement visant à créer une enveloppe de financement concessionnel des transactions commerciales, qui serait versée par Exportation et développement Canada en vue d'inciter des partenaires à l'international à acheter des produits canadiens.

Cette mesure profiterait à la main-d'œuvre des entreprises canadiennes qui exportent des biens d'équipement ou réalisent de grands projets outre-mer. Les hommes occupent près de 70 % des emplois dans les secteurs des services collectifs, de la construction, de la fabrication et des services professionnels, scientifiques et techniques, où le salaire médian est équivalent ou supérieur au salaire médian dans l'ensemble des secteurs (jusqu'à 67 % plus élevé). Cette mesure bénéficierait aussi aux acheteurs et acheteuses et aux communautés dans les pays en développement, car elle ferait diminuer le coût d'emprunt dans le cadre de projets susceptibles de favoriser la croissance à long terme.

Revitaliser CanExport

Financement accordé à Affaires mondiales Canada pour élargir le programme CanExport en vue de mieux aider les entreprises canadiennes à diversifier leurs exportations vers les marchés étrangers.

Cette mesure profiterait aux entreprises canadiennes, y compris les propriétaires et le personnel, qui cherchent à exporter leurs produits dans de nouveaux marchés. Les hommes pourraient en profiter de manière disproportionnée, puisqu'ils forment la majorité des propriétaires d'entreprises au Canada (65 %). Bien que le programme CanExport s'adresse à toutes les entreprises canadiennes, ce sont les petites et moyennes entreprises qui participent majoritairement à ce programme. L'appui fourni à ces entreprises pour les aider à accroître leurs exportations et à accéder à de nouveaux marchés renforcerait la croissance et rendrait l'économie canadienne plus résiliente au profit de toute la population.

Soutenir le passage de l'innovation à l'exportation pour les entreprises canadiennes

Financement accordé à Affaires mondiales Canada pour soutenir le passage de l'innovation à l'exportation des entreprises canadiennes.

Cette mesure profiterait aux entreprises canadiennes du secteur des technologies qui cherchent à accéder à des marchés internationaux ou à accroître leurs débouchés à l'exportation. En favorisant la compétitivité nationale grâce à l'innovation et aux partenariats internationaux, cette mesure contribuerait directement à la croissance économique et à une économie canadienne plus forte, au bénéfice de toute la population.

Initiative de préparation des PME à l'exportation

Financement accordé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour fournir un soutien à la formation dans le but d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) à renforcer leur capacité de réussir sur les marchés mondiaux, par l'intermédiaire de l'Initiative de préparation des PME à l'exportation.

Cette mesure profiterait aux PME qui commencent à exporter ou qui souhaitent se lancer dans l'exportation. De ce fait, le programme bénéficierait aux propriétaires et au personnel de ces PME.

Les hommes pourraient profiter de manière disproportionnée de cette mesure, puisqu'ils sont plus susceptibles d'être les propriétaires majoritaires de PME au Canada (65 %).

Promouvoir les exportations d'énergie nucléaire

Financement accordé à Ressources naturelles Canada pour maintenir la capacité de promouvoir les exportations dans le secteur de l'énergie nucléaire et d'entretenir des collaborations stratégiques dans des marchés d'exportation clés.

L'ensemble de la population canadienne profiterait de la diversification des exportations dans le secteur de l'énergie nucléaire, étant donné que celles-ci peuvent ouvrir la voie à d'autres débouchés pour les entreprises canadiennes et contribuer à la résilience des échanges commerciaux du Canada. Si elle est couronnée de succès, la promotion des exportations dans le secteur de l'énergie nucléaire profiterait directement aux personnes qui travaillent dans l'industrie nucléaire et dans les chaînes d'approvisionnement qui s'y rattachent. Les femmes sont sous-représentées dans le secteur nucléaire canadien, où elles comptaient pour environ 22 % de la main-d'œuvre en 2021. Dans ce secteur, la rémunération se situe dans les fourchettes du revenu moyen jusqu'au revenu moyen supérieur.

Étendre l'Initiative de démonstration de technologies propres

Financement accordé au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada pour étendre l'Initiative de démonstration de technologies propres aux marchés mondiaux.

Cette mesure profiterait aux petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes en soutenant la démonstration et le déploiement de solutions de technologies propres. En 2023, 65 % des PME canadiennes appartenaient majoritairement à des hommes, 17 % à des femmes et 18 % à des propriétaires mixtes. De plus, en 2023, environ 71 % des personnes travaillant dans le secteur de l'environnement et des technologies propres étaient des hommes, et le salaire annuel moyen dans ce secteur était supérieur de 38,8 % à la moyenne nationale. Cette mesure devrait également générer des avantages économiques à long terme pour toute la population canadienne en soutenant la transition vers une économie carboneutre.

Faciliter l'accès au commerce des produits canadiens par la modernisation numérique

Financement accordé à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour renforcer ses capacités numériques en vue de permettre un commerce efficace et sûr des produits agricoles et agroalimentaires.

Cette mesure profiterait aux entreprises productrices et transformatrices qui cherchent à exporter leurs produits agroalimentaires et leurs produits de la mer. Elle rendrait le système de commerce plus efficace, ce qui réduirait le fardeau des entreprises et accélérerait le traitement des demandes. L'agriculture est un secteur à prédominance masculine, qui compte une plus grande proportion de travailleurs et travailleuses âgés dans le cas des agriculteurs, dont le revenu familial moyen est aussi plus élevé que celui que l'ensemble de la population canadienne.

Approche corrective de l'ACS Plus : L'utilisation accrue de systèmes numériques peut créer des barrières pour certaines entreprises (ayant un accès limité à Internet haute vitesse, par exemple) ou pour des personnes en situation de handicap (ayant une déficience visuelle, entre autres). Toutefois, l'utilisation de systèmes numériques pourrait faciliter l'accès aux services pour certaines personnes, puisque les processus manuels exigent un accès à un moyen de transport, un service postal efficace, des habiletés de motricité fine pour signer des documents, etc. L'ACIA recueillera de la rétroaction en temps réel en vue d'évaluer et de régler les problèmes potentiels, notamment en maintenant l'accès aux formulaires papier pour les personnes qui ont de la difficulté à utiliser les systèmes en ligne.

Garantir l'accès au marché des produits agroalimentaires et des produits de la mer

Financement accordé à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour faciliter le commerce bilatéral des produits agroalimentaires et des produits de la mer, notamment en vue d'assurer la conformité à la réglementation pour obtenir l'accès à des marchés étrangers.

Ces efforts devraient profiter aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi qu'aux entreprises dans les secteurs agricoles et agroalimentaires, y compris dans l'industrie de la fabrication, qui exportent déjà leurs produits ou souhaitent le faire. L'agriculture est un secteur à prédominance masculine, qui compte une plus grande proportion de travailleurs et de travailleuses âgés dans le cas des agriculteurs, dont le revenu familial moyen est aussi plus élevé que celui de l'ensemble de la population canadienne.

Effectuer la migration du logiciel Info-Tarif Canada

Financement accordé à Affaires mondiales Canada pour tenir à jour Info-Tarif Canada. Ce site fournit aux entreprises et à la population canadienne des renseignements essentiels sur les taux des droits de douane en vigueur sur les marchés mondiaux.

Cette mesure profiterait à l'ensemble de la population canadienne, mais tout particulièrement aux propriétaires d'entreprises importatrices ou exportatrices, ainsi qu'aux personnes qui souhaitent obtenir de l'information sur les taux des droits de douane en vigueur dans des marchés précis. L'accroissement de la transparence au sujet des taux de droits de douane en vigueur à l'étranger permet aux entreprises canadiennes de mieux planifier leurs activités, d'éviter des coûts imprévus et d'être plus compétitives, en vue de contribuer à renforcer l'économie canadienne.

Appliquer la réglementation commerciale pour défendre les travailleurs canadiens de l'acier

Financement accordé à Affaires mondiales Canada afin de soutenir l'application efficace de mesures de contrôle du commerce pour protéger l'industrie canadienne de l'acier contre le détournement des échanges commerciaux et la production excédentaire à l'échelle mondiale.

Cette mesure bénéficierait directement aux travailleurs et travailleuses de l'industrie de l'acier. On s'attend à ce que cette mesure profite avant tout aux hommes en âge de travailler, puisqu'ils sont surreprésentés (plus de 80 %) dans la composition de la main-d'œuvre du secteur de la fabrication des métaux primaires au Canada, qui est concentré dans les régions de l'Ontario et du Québec. En moyenne, la rémunération annuelle totale de la main-d'œuvre du secteur de la fabrication des métaux primaires a dépassé 130 000 \$ en 2024 (avantages sociaux et régime de pension inclus).

Renforcer l'expertise économique concernant les secteurs d'exportation

Cette mesure prévoit 3 millions de dollars sur cinq ans pour Affaires mondiales Canada, à compter de 2026-2027, et 0,6 million de dollars de façon permanente afin de renforcer l'analyse économique et l'expertise en matière de politiques dans les secteurs exportateurs.

Cette mesure profiterait aux entreprises canadiennes en accroissant la capacité du Canada à faire progresser les accords commerciaux et d'investissement, qui jouent un rôle clé dans l'ouverture de nouveaux marchés aux exportateurs canadiens et dans la réduction des obstacles auxquels les entreprises sont confrontées dans le cadre des accords existants. En permettant un ciblage plus précis des occasions pour les entreprises canadiennes de diversifier le commerce, cette mesure stimulerait directement la croissance économique, contribuant à créer une économie canadienne plus solide au profit de toute la population canadienne.

Apporter des modifications au programme Agri-stabilité

Financement afin d'apporter des modifications au programme Agri-stabilité, un programme à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, dans le but d'inclure dans les dépenses admissibles les coûts d'alimentation des animaux associés aux pâturages loués.

Cette mesure profiterait directement aux éleveurs et éleveuses d'animaux de ferme (vaches, veaux, moutons, chèvres, etc.) qui assument des coûts d'alimentation des animaux associés à des pâturages loués. Les principaux bénéficiaires de la mesure sont susceptibles d'être des hommes blancs assez âgés, étant donné la composition démographique du secteur de l'élevage. On trouve des producteurs et des productrices de vaches et de veaux, des fermes ovines et des élevages de chèvres dans tout le Canada, malgré une présence plus importante de ces exploitations dans certaines provinces. La majorité des producteurs et des productrices de vaches et de veaux sont situés en Alberta (40 %), en Saskatchewan (27 %) et au Manitoba (17 %). La majeure partie des

fermes ovines et des élevages de chèvres sont situés en Ontario (35 %), en Colombie-Britannique (19 %), au Québec (18 %) et en Alberta (12 %).

Approche corrective de l'ACS Plus : Bien qu'aucun obstacle particulier à la participation au programme ne soit connu en ce moment, le gouvernement reconnaît que des groupes sous-représentés et marginalisés dans le secteur peuvent faire face à des barrières à l'accès aux ressources financières. La collecte de données ventilées dans le cadre du programme Agri-stabilité commencera sur une base volontaire à l'automne 2025. Ces données permettront de mieux comprendre les groupes démographiques représentés parmi les personnes qui participent à Agri-stabilité et les obstacles que ces personnes peuvent rencontrer pour accéder au programme.

Lancer les activités de Maisons Canada

Financement accordé à Maisons Canada pour soutenir la construction de logements abordables et la productivité de l'industrie de la construction résidentielle.

L'effet attendu consiste à rendre le logement plus abordable en accroissant le nombre de logements au Canada, la taille du secteur du logement hors marché et la productivité dans le secteur de l'habitation. L'augmentation du nombre de logements abordables et hors marché profiterait aux personnes et aux familles à faible revenu, ainsi qu'aux groupes en quête d'équité, notamment les Autochtones, les personnes racisées, les femmes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Cette mesure profiterait aussi indirectement aux hommes, qui sont plus susceptibles de travailler dans l'industrie de la construction, où ils représentent 86,4 % de la main-d'œuvre.

Éliminer la taxe sur les produits et services (TPS) à l'achat d'une première habitation

Cette mesure ferait profiter les acheteurs et les acheteuses d'une première habitation d'un remboursement intégral de la TPS pour l'achat d'une habitation neuve d'une valeur maximale de 1 million de dollars et d'un remboursement d'une partie de la TPS sur les habitations neuves d'une valeur comprise entre 1 million de dollars et 1,5 million de dollars.

Cette mesure profiterait aux Canadiens et aux Canadiennes qui ne sont pas encore propriétaires. Ce groupe est principalement âgé de 34 ans ou moins, présente une répartition par genre relativement équilibrée et affiche un revenu médian des ménages supérieur au revenu médian des ménages canadiens.

Former la prochaine génération de constructeurs canadiens

Financement accordé à Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour aider à former la main-d'œuvre dans les métiers en élargissant le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical

Cette mesure profiterait aux recrues syndiquées dans les métiers désignés Sceau rouge, ainsi qu'aux groupes syndicaux et aux employeurs des travailleurs et travailleuses exerçant ces métiers, en soutenant la formation des recrues et en renforçant la main-d'œuvre dans les métiers au Canada. Selon EDSC, les hommes représentent 89 % des recrues dans les programmes de métiers Sceau rouge, et les femmes, 11 %. L'âge médian des nouvelles recrues en formation dans un métier Sceau rouge est de 25 ans. De plus, les données du recensement de 2021 montrent qu'environ 77 % des travailleurs et des travailleuses des métiers désignés Sceau rouge étaient blancs.

Approche corrective de l'ACS Plus : Les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes qui s'identifient comme Autochtones, les personnes 2ELGBTQ|+, les personnes racisées et les personnes nouvellement arrivées au pays sont sous-représentées dans les programmes de formation de recrues. Parmi les obstacles qui se posent à ces groupes figurent le manque de mentorat, d'accès aux milieux de travail et d'activités de sensibilisation visant à accroître leur participation. Pour éliminer ces obstacles, EDSC accorderait la priorité aux projets qui comprennent des groupes visés par l'équité en matière d'emploi dans la formation de recrues et qui utilisent des approches novatrices pour surmonter les obstacles à la participation et à la réussite de ces groupes dans les métiers Sceau rouge.

Renforcer le financement des infrastructures des Premières Nations et leur accès à l'eau potable

Financement accordé à Services aux Autochtones Canada pour accroître l'accès des Premières Nations à de l'eau potable propre et salubre et à une gestion efficace des eaux usées dans les réserves. Le gouvernement continuera aussi d'explorer de nouveaux outils de financement en vue d'élargir les possibilités qui s'offrent aux Premières Nations pour faire progresser leurs priorités en matière d'infrastructures, comme la création d'un projet pilote de cautionnement et de garantie pour les entrepreneurs des Premières Nations dans les réserves et un projet pilote autonome visant à monétiser les transferts fédéraux afin de soutenir le financement des infrastructures des Premières Nations dans les réserves.

Cette mesure profiterait aux communautés des Premières Nations vivant dans des réserves. Elle leur permettrait d'assurer en continu le fonctionnement, l'entretien, la réparation et le remplacement des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, ainsi que de tirer parti des outils de financement à leur disposition pour faire avancer leurs priorités en matière d'infrastructures. Un accès fiable à de l'eau potable propre et salubre a un effet positif direct sur les résultats socioéconomiques, y compris la productivité, le niveau de scolarité, de même que la santé et le bien-être en général. Les personnes qui devraient bénéficier le plus directement de cette mesure sont les membres des communautés à faible revenu, les personnes plus vulnérables aux problèmes de santé (comme les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap) et les personnes qui s'en occupent. Étant donné que les femmes sont plus susceptibles d'assumer des rôles d'aidantes naturelles dans leur famille et leur communauté, on s'attend également à ce qu'elles bénéficieraient de manière disproportionnée de cette mesure.

Soutenir le logement et les infrastructures autochtones

Augmenter l'objectif de la Banque d'infrastructure du Canada en matière d'investissements dans les infrastructures autochtones qui bénéficieraient aux communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans ses secteurs prioritaires. Le gouvernement travaillera avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin d'identifier et de soutenir les besoins et les priorités en matière de logement pour les Autochtones.

Cette mesure bénéficierait aux communautés autochtones en soutenant la construction de projets d'infrastructure communautaire. La construction et l'exploitation d'infrastructures dans les communautés autochtones devraient augmenter les possibilités d'emploi pour les Autochtones résidant dans ces communautés, avec des avantages supplémentaires provenant des retombées du développement économique indirect catalysé par les investissements dans l'infrastructure. Cette mesure bénéficierait également aux communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis en améliorant l'accès à un logement abordable. Un accès fiable à un logement adéquat est directement lié à de meilleurs résultats socio-économiques (par exemple, dans les domaines de l'éducation, de la productivité ainsi que de la santé physique et mentale), avec des avantages ressentis de manière disproportionnée par les ménages à faible revenu.

Réduire les impôts pour la classe moyenne

Réduire le taux d'imposition marginal de la première tranche de revenu des contribuables de 15 % à 14 % à compter du 1^{er} juillet 2025.

Presque tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui doivent payer de l'impôt sur le revenu bénéficieront de cette mesure. L'économie d'impôt moyen serait plus élevée pour les contribuables dont le revenu imposable dépasse la première tranche d'imposition (57 375 \$ en 2025), bien que la majeure partie de l'allègement fiscal total irait aux personnes dont les revenus se situent dans les deux tranches d'imposition inférieures, dont près de la moitié à celles de la première tranche. Les personnes qui demandent d'importants crédits d'impôt non remboursables et la population canadienne de moins de 18 ans qui ne doit généralement pas payer d'impôt en bénéficieraient dans une moindre mesure. La mesure sera équilibrée entre les genres, puisque 52 % des bénéficiaires seront des hommes et 48 % seront des femmes.

Éliminer la controverse tarification du carbone pour les consommateurs

Le 14 mars 2025, le gouvernement a annoncé que la redevance fédérale sur les combustibles cesserait de s'appliquer à compter du 1^{er} avril 2025. Il a également supprimé l'obligation pour les provinces et les territoires d'imposer une tarification carbone pour les consommateurs à compter de la même date. Les mécanismes qui servent à remettre les produits de la redevance sur les combustibles aux Canadiens et aux Canadiennes, aux petites et aux moyennes entreprises, aux agriculteurs et aux agricultrices et aux gouvernements autochtones seront éliminés. Les résidents et résidentes des provinces assujetties à la redevance sur les combustibles ont reçu une dernière Remise canadienne sur le carbone en avril 2025.

Toute la population canadienne bénéficierait d'une baisse des coûts des combustibles, mais les répercussions nettes de l'élimination de la redevance sur les combustibles et des mécanismes de restitution des produits dépendraient de la consommation de combustibles des ménages, des agriculteurs et des agricultrices, des petites et moyennes entreprises et des gouvernements autochtones.

Automatiser le versement de prestations fédérales destinées aux personnes à faible revenu

La mesure permettrait de fournir des déclarations de revenus préremplies à partir de l'année d'imposition 2026, touchant jusqu'à 5,5 millions de Canadiens et Canadiennes à faible revenu d'ici l'année d'imposition 2028. Cette mesure permettrait aussi d'accorder à l'Agence du revenu du Canada le pouvoir législatif de produire une déclaration de revenus pour le compte de certaines personnes à faible revenu admissibles.

Les déclarations de revenus préremplies et les changements législatifs augmenteraient le montant des prestations fédérales versées aux personnes admissibles. Les personnes admissibles seraient, de façon générale, celles dont le revenu est inférieur au montant personnel de base de 16 129 \$ au niveau fédéral. La population admissible serait relativement équilibrée entre les genres (54 % d'hommes et 46 % de femmes) et l'âge.

Rendre permanent le Programme national d'alimentation scolaire

Nouvelle législation et financement pour Emploi et Développement social Canada, Services aux Autochtones Canada, ainsi que Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada afin de rendre le Programme national d'alimentation scolaire permanent.

Cette mesure profiterait principalement aux enfants en améliorant leurs résultats scolaires, en particulier les enfants qui sont plus à risque de vivre de l'insécurité alimentaire. Les données de Statistique Canada montrent qu'en 2022, 16,9 % de la population canadienne étaient en situation d'insécurité alimentaire, comparativement à 12,9 % en 2021. Dans l'ensemble, la proportion de personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire a augmenté de 5,3 points entre 2018 et 2022. Des études de Statistique Canada montrent que les enfants vivant dans des familles monoparentales (particulièrement les familles monoparentales dirigées par des femmes), les enfants appartenant à des groupes racisés ou les enfants autochtones sont plus à risque de vivre de l'insécurité alimentaire.

Améliorer l'accès aux fonds déposés par chèque

Projet de modifications législatives à la *Loi sur les banques*, au *Règlement sur le régime de protection des consommateurs en matière financière* et au *Règlement relatif à l'accès aux fonds* afin d'accroître et d'accélérer l'accès aux fonds déposés par chèque.

L'augmentation du montant immédiatement disponible des fonds déposés par chèque profiterait à la population canadienne à faible revenu et aux personnes âgées. Elle contribuerait à réduire le recours au crédit à court terme coûteux, comme les prêts sur salaire ou la protection contre les découverts, ou en leur permettant d'éviter des frais pour insuffisance de fonds. Ces groupes sont plus susceptibles de recevoir un salaire ou des prestations par chèque et ont peu d'épargne ou d'accès au crédit. Les données de Statistique Canada montrent que ces ménages sont environ deux fois plus susceptibles de déclarer avoir de la difficulté à respecter leurs obligations à court terme. Un accès plus rapide aux fonds déposés faciliterait le paiement des factures en temps opportun,

réduirait les pénalités et atténuerait le stress financier, ce qui favoriserait ainsi l'inclusion financière et une plus grande stabilité chez les populations vulnérables.

Traiter la violence économique

Collaborer avec les parties prenantes et les institutions financières pour élaborer un Code de conduite volontaire visant à prévenir la violence économique.

Cette mesure profiterait aux groupes les plus touchés par l'exploitation financière, notamment les femmes, les ménages à faible revenu, les communautés autochtones et la population canadienne racisée. Les données de 2018 montrent que les femmes autochtones sont trois fois plus susceptibles d'être victimes d'exploitation financière de la part de leur partenaire de vie que les femmes non autochtones. De plus, une étude de 2022 a révélé que l'exploitation financière semble plus toucher les femmes que les hommes, de même que les groupes racisés que les populations blanches. La même étude a révélé qu'environ 50 % des personnes dont le revenu du ménage est inférieur à 30 000 \$ ont été victimes d'exploitation économique.

Approche corrective de l'ACS Plus : L'exploitation financière ne touche pas tous les groupes de la même manière. Les femmes, les personnes âgées, les personnes nouvellement arrivées au pays et les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de se heurter à des obstacles à l'indépendance financière, en raison de facteurs qui se recoupent, comme la langue, le statut d'immigrations, les responsabilités d'aide et les normes culturelles. Le code de conduite sera conçu de manière à refléter ces diverses réalités, à réduire les obstacles systémiques et à assurer un accès équitable à des services bancaires sûrs et favorables.

Protéger les travailleurs contre les classifications erronées

Financement accordé à l'Agence du revenu du Canada afin de mettre en œuvre un programme de conformité traitant les problèmes de non-conformité liés aux travailleurs et travailleuses contractuels, lever le moratoire sur la déclaration des honoraires de service dans l'industrie du camionnage, ainsi que permettre à l'Agence du revenu du Canada de partager des informations avec Emploi et Développement social Canada pour traiter la classification erronée des travailleurs et travailleuses.

Cette mesure profiterait aux camionneurs et camionneuses du Canada en aidant à garantir le respect de leurs droits en vertu de la législation du travail et en veillant à ce que les retenues et remises appropriées pour l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada et l'assurance-emploi soient effectuées pour ces individus. Plus de 90 % des travailleurs et travailleuses du secteur des transports sont des hommes et environ 35 % sont des personnes nouvellement arrivées au Canada.

Fournir un appui aux préposés aux services de soutien à la personne

Cette mesure introduirait un crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne, dans le cadre duquel les préposés admissibles pourraient se prévaloir d'un crédit d'impôt remboursable de 5 % de leurs revenus admissibles, ce qui reviendrait à un soutien pouvant atteindre 1 100 \$ par an. Le crédit d'impôt serait offert pour les années d'imposition 2026 à 2030.

Cette mesure bénéficierait préposés aux services de soutien à la personne qui sont, dans une mesure disproportionnée, des femmes, des personnes noires ou racisées, des personnes nouvellement arrivées au pays, en âge de travailler et ayant un revenu faible à médian. Selon le recensement de 2021, les femmes constituent environ 86 % des préposés aux services de soutien à la personne. Les personnes noires ou racisées sont surreprésentées, représentant environ 39 % de l'ensemble du personnel de soutien à la personne, contre 24 % de la population canadienne âgée de 15 ans et plus. Le revenu moyen d'emploi des préposés aux services de soutien à la personne était d'environ 34 000 \$ en 2020, contre 50 000 \$ pour l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu d'emploi.

Aider les jeunes à trouver un emploi et le garder

Financement pour soutenir les possibilités d'emploi et de perfectionnement des compétences pour les jeunes dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, de la Stratégie emploi et compétences jeunesse horizontale et du Programme de stages pratiques pour étudiants.

Cette mesure profiterait aux jeunes grâce à des services d'emplois, des possibilités de formation et des mesures de soutien liées à l'emploi. Bien que le programme Emplois d'été Canada profiterait aux jeunes, les projets financés dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse horizontale profiteraient particulièrement aux jeunes qui font face à des obstacles à l'emploi (p. ex. les personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires, qui sont nouvellement arrivées au pays, racisées, en situation de handicap ou qui vivent en région rurale). Le financement du Programme de stages pratiques pour étudiants profiterait aux jeunes qui poursuivent des études postsecondaires. Les stages financés par ces programmes sont, et devraient continuer d'être équilibrés entre les genres. Les employeurs et les organismes qui reçoivent des subventions salariales ou du financement bénéficieraient indirectement d'un meilleur accès à l'offre de main-d'œuvre.

Promouvoir le service jeunesse pour le climat

Financement accordé à Emploi et Développement social Canada pour créer un service jeunesse pour le climat afin d'offrir une formation rémunérée aux jeunes du Canada.

Cette mesure profiterait aux jeunes grâce à des possibilités supplémentaires d'emploi et/ou de formation en soutien aux interventions d'urgence et de relance liées au climat, ainsi qu'à la résilience climatique à travers le pays. Les jeunes ont généralement des revenus inférieurs à ceux de la population active en général.

Fournir un nouveau financement au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres

Financement accordé au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres afin de poursuivre les travaux visant à garantir que toutes les communautés puissent bénéficier de la croissance économique et du développement du pays.

Cette mesure profiterait directement aux femmes et aux filles, en particulier les femmes et les filles en situation de handicap, noires, autochtones et racisées, ainsi qu'aux personnes 2ELGBTQI+. Ces groupes sont plus exposés à la violence fondée sur le genre et se heurtent également à de plus en plus d'obstacles pour accéder aux mesures de soutien et aux services en raison d'inégalités systémiques telles que le sexisme, l'homophobie, la transphobie, le racisme et la pauvreté. Cette mesure favoriserait indirectement l'égalité, l'équité et l'inclusion, ce qui profiterait à l'ensemble de la population canadienne.

Rapprocher les Canadiens grâce à des expériences culturelles et à des célébrations communautaires

Financement accordé au ministère du Patrimoine canadien et Environnement Canada et Changement climatique, pour les festivals et les événements culturels communautaires à travers le pays.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne en encourageant les gens à assister à des festivals et à d'autres événements culturels locaux, ce qui contribuerait à renforcer la participation, l'identité communautaire et à élargir l'accès à la culture pour les Canadiens et les Canadiennes. Les artistes du Canada, les travailleurs et travailleuses du secteur culturel, les bénévoles et les personnes qui organisent des événements et qui participent à des événements et célébrations communautaires en bénéficieraient également en offrant des possibilités d'emploi.

Investir dans les créateurs canadiens et l'économie culturelle

Financement au ministère du Patrimoine canadien pour soutenir les créateurs et créatrices du Canada et l'économie culturelle. Ce financement appuierait le Fonds de la musique du Canada, TV5MONDEplus, Téléfilm, le Fonds des médias du Canada, l'Office national du film, le Conseil des arts du Canada et les mesures spéciales pour appuyer le journalisme du Fonds du Canada pour les périodiques.

Toute la population canadienne bénéficierait de contenus culturels, de présentations et de nouvelles reflétant leurs communautés locales et la diversité du Canada. Cette mesure profiterait indirectement aux artistes professionnels ainsi qu'aux Canadiens et Canadiennes travaillant dans les secteurs de l'audiovisuel, des arts de la scène et des médias en raison des possibilités d'emploi qui seraient créées.

Protéger les droits d'auteur dans le secteur des arts et de la création

Modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* pour établir un droit de suite pour les artistes au Canada.

Cette mesure devrait profiter aux artistes visuels au Canada, en particulier les membres de la communauté canadienne des arts visuels autochtones, qui représentent une proportion plus élevée des artistes visuels (4,1 %) par rapport à d'autres formes d'art (3,1 %). En 2015, les membres de la communauté des arts visuels avaient un revenu médian de 20 000 \$ comparativement à 41 000 \$ pour les personnes travaillant dans le milieu de la culture et 43 500 \$ pour l'ensemble de la main-d'œuvre.

Protéger notre radiodiffuseur national : Radio-Canada/CBC

Financement accordé à Radio-Canada/CBC afin de renforcer son mandat au service du public et de mieux refléter les besoins de la population canadienne à l'égard d'un radiodiffuseur public au XXI^e siècle.

Tous les Canadiens et les Canadiennes qui utilisent les services de Radio-Canada et de la CBC en bénéficieraient. La mesure profiterait particulièrement aux personnes qui n'ont pas accès à des options comparables, notamment les personnes à faible revenu et les résidents et résidentes des petites communautés et des communautés de langue officielle en situation minoritaire, où Radio-Canada et la CBC peuvent être le seul ou le principal fournisseur d'informations. Les personnes âgées en bénéficieraient également, car ils ont tendance à dépendre davantage des services de radio et de télévision de Radio-Canada et de la CBC. Une enquête réalisée en 2025 par Pollara Strategic Insights a montré que 44 % des personnes âgées de 60 ans et plus consomment du contenu de Radio-Canada et de la CBC presque tous les jours. Les programmes jeunesse de Radio-Canada et de la CBC ont également un large public, le contenu destiné aux enfants ayant enregistré en moyenne 2,67 millions de visites virtuelles par mois en 2023-2024.

Renouveler le laissez-passer Un Canada fort

Financement pour renouveler le laissez-passer Un Canada fort entre décembre 2025 et janvier 2026 ainsi qu'à l'été 2026.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne, en particulier aux familles avec des enfants de moins de 18 ans et aux jeunes de 18 à 24 ans, étant donné que la plupart des rabais disponibles s'appliquent spécifiquement à ces groupes. Les personnes à faible revenu en bénéficieraient également, car les économies potentielles provenant des rabais disponibles représentent une proportion plus importante de leur revenu disponible.

Soutenir la Société géographique royale du Canada

Financement de la Société géographique royale du Canada.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne. Cependant, elle serait particulièrement avantageuse pour les jeunes, car elle permettrait à la Société géographique royale du Canada de disposer d'un financement stable pour maintenir et développer ses programmes éducatifs et publics.

Faciliter l'accès à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées

Financement pour un paiement unique supplémentaire de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées de 150 \$ pour chaque certification ou recertification du crédit d'impôt pour personnes handicapées donnant droit à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées.

Cette mesure profiterait aux personnes en situation de handicap d'âge actif (18 à 64 ans) à faible revenu en améliorant leur bien-être financier. Les statistiques publiées avec l'annonce de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées dans le budget de 2024, basées sur les données de 2017, indiquaient que les personnes en situation de handicap d'âge actif vivent dans la pauvreté à environ deux fois le taux de la population canadienne d'âge actif vivant sans handicap. De plus, parmi les personnes en situation de handicap, celles issues de communautés racisées étaient quelque peu plus susceptibles de vivre dans la pauvreté, tandis que les Premières Nations vivant hors réserve et les Métis ont déclaré avoir une ou plusieurs incapacités en proportions

relativement plus élevées par rapport à l'ensemble de la population canadienne âgé de 15 ans et plus.

Appuyer l'organisation de la Coupe du monde masculine de la FIFA en 2026

Financement accordé au ministère du Patrimoine canadien, à la Gendarmerie royale du Canada, à l'Agence des services frontaliers du Canada, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien et à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour leurs activités afin de soutenir l'organisation de la Coupe du Monde masculine de la FIFA 2026.

Les activités fédérales visant à soutenir l'accueil de la Coupe du Monde masculine de la FIFA 2026 par Toronto et Vancouver profiteront aux personnes qui habitent ces deux villes et les régions avoisinantes, ainsi que les touristes du reste du Canada et de l'international.

Financement pour l'Institut de recherche Terry Fox

Financement destiné à soutenir l'Institut de recherche Terry Fox dans la recherche de traitements de précision en oncologie.

Cette mesure bénéficierait directement les Canadiens et les Canadiennes vivant avec le cancer. Bien que le cancer puisse survenir à tout âge, plus de 90 % des diagnostics de cancer concernent des personnes âgées de 50 ans et plus. Les taux globaux de prévalence du cancer sont similaires selon le genre, la région géographique et le niveau de revenu.

Crédit d'impôt compensatoire

Introduction d'un crédit d'impôt compensatoire temporaire et non remboursable pour les personnes dont les crédits non remboursables dépassent la première tranche d'imposition et qui pourraient devoir payer davantage d'impôt en raison de la réduction du premier taux d'imposition et du taux de crédit connexe.

Cette mesure bénéficierait à un petit nombre de personnes qui demandent de très importants crédits d'impôt non remboursables qui dépassent le seuil maximal de la première tranche d'imposition (57 375 \$ en 2025). Le groupe bénéficiaire serait relativement équilibré entre les genres, l'économie d'impôt moyen augmentant avec le revenu du contribuable. Les personnes âgées recevraient une part relativement plus importante des avantages.

Prolonger les prestations parentales de l'assurance-emploi en période de deuil

Financement accordé à Emploi et Développement social Canada et modifications à la *Loi sur l'assurance-emploi* afin de permettre aux personnes qui reçoivent des prestations parentales d'obtenir jusqu'à huit semaines supplémentaires à la suite du décès de leur enfant.

Cette mesure profiterait aux parents qui reçoivent des prestations de maternité ou parentales de l'assurance-emploi au moment du décès de leur enfant, en leur donnant accès à ces semaines additionnelles de prestations parentales. Les femmes devraient en bénéficier davantage que les hommes, puisqu'elles sont plus susceptibles de recevoir des prestations de maternité et parentales, et de les toucher pendant une plus longue période. En 2023-2024, 69 % des nouvelles demandes de prestations parentales provenaient de femmes et 91 % du total des prestations de maternité et parentales ont été versés à des femmes.

Réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes

Financement accordé au ministère de la Défense nationale et à d'autres ministères pour reconstruire, réarmer et réinvestir dans les Forces armées canadiennes (FAC).

Cette mesure bénéficierait à toute la population canadienne ainsi qu'aux citoyens de nos partenaires alliés en soutenant la défense collective de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et en aidant à préserver l'ordre international fondé sur des règles, dont dépendent la sécurité et les intérêts économiques du Canada. Les membres des FAC bénéficieraient indirectement de cette mesure en disposant des ressources et de l'équipement nécessaires pour protéger la souveraineté canadienne et alliée. Les données de 2024 indiquent que 16,6 % des membres des FAC s'identifient comme femmes, 9,4 % comme membres de groupes racisés et 2,8 % comme Autochtones. Les travailleurs et travailleuses des industries de la défense, dont 27 % sont des femmes, bénéficieraient

également indirectement d'un meilleur accès au capital et de chaînes d'approvisionnement renforcées pour ces entreprises.

Une nouvelle Agence de l'investissement pour la défense

Financement accordé au ministère des Services publics et Approvisionnement Canada pour établir l'Agence de l'investissement pour la défense et accroître la capacité et moderniser son Programme de sécurité industrielle afin de soutenir l'Agence de l'investissement pour la défense et l'industrie de la défense canadienne.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne en garantissant que les forces militaires du Canada sont équipées pour agir lors d'opérations tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Ceci contribuerait à préserver le remaniement de l'ordre international fondé sur des règles dont dépend la sécurité et les intérêts économiques du Canada. Pour les membres des FAC, qui sont majoritairement des hommes blancs, l'acquisition de capacités de défense améliorera les conditions de travail et aidera à s'assurer que les membres disposent de l'équipement nécessaire pour accomplir leurs fonctions. Indirectement, la main-d'œuvre des industries de la défense et des secteurs des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, qui emploient principalement des hommes, bénéficieront également de cette mesure.

Opération REASSURANCE

Financement accordé au ministère de la Défense nationale pour le renouvellement de l'Opération REASSURANCE, afin de poursuivre la plus importante mission à l'étranger des Forces armées canadiennes (FAC). Cette mission vise à dissuader l'agression russe et à défendre le territoire de l'OTAN.

Cette mesure profiterait à l'ensemble de la population canadienne ainsi qu'aux citoyens et citoyennes des pays alliés particulièrement en Europe centrale et orientale, en appuyant la défense collective de l'OTAN et en contribuant à préserver l'ordre international fondé sur des règles, dont dépendent la sécurité et les intérêts économiques du Canada et de ses alliés. Les populations du Canada et des pays d'Europe centrale et orientale présentent une répartition relativement équilibrée selon le genre. De plus, les membres des FAC bénéficieraient indirectement de cette mesure, puisqu'elle leur assurerait les ressources et le matériel nécessaires à la réalisation de la mission. Les données de 2024 indiquent que 16,6 % des membres des FAC s'identifient comme des femmes, 9,4 % comme des personnes racisées et 2,8 % comme des Autochtones.

Opération AMARNA

Financement accordé au ministère de la Défense nationale pour le renouvellement de l'Opération AMARNA, afin de soutenir la contribution des Forces armées canadiennes (FAC) au renforcement de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne en favorisant la paix et la sécurité au Moyen-Orient, ce qui contribuerait à préserver l'ordre international fondé sur des règles dont dépend la sécurité et les intérêts économiques du Canada et de ses alliés. Les populations du Canada et du Moyen-Orient présentent une répartition relativement équilibrée selon le genre. Par ailleurs, les membres des FAC bénéficieraient indirectement de cette mesure, qui leur fournirait les ressources et le matériel nécessaires à la réussite de la mission. Les données de 2024 indiquent que 16,6 % des membres des FAC s'identifient comme des femmes, 9,4 % comme des personnes racisées et 2,8 % comme des Autochtones.

Renforcer les services policiers fédéraux

Financement accordé à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) afin de renforcer sa capacité et d'augmenter l'allocation de recrutement des cadets et cadettes.

Le renforcement de la GRC devrait avoir des retombées positives pour toute la population canadienne, car il améliorerait la capacité de l'organisme à réagir à un large éventail de menaces criminelles et liées à la sécurité, y compris celles touchant la sécurité nationale et les réseaux criminels transnationaux.

Établir une Agence contre les crimes financiers

Le gouvernement proposera une nouvelle loi, accompagnée de modifications corrélatives à d'autres lois, afin d'établir une Agence contre les crimes financiers, qui serait le principal organisme d'application de la loi au Canada dans ce domaine.

La lutte contre la criminalité financière, y compris la fraude et le recyclage de produits de la criminalité, profite à toute la population canadienne en la protégeant et en protégeant l'intégrité du système financier canadien. Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, peu importe leur âge, leur genre ou leur niveau de revenu, peuvent être des victimes potentielles de fraude. La lutte contre le recyclage de produits de la criminalité aide indirectement à combattre les infractions criminelles connexes qui génèrent des produits de la criminalité (comme la traite de personnes, la contrebande de drogues et d'armes, et la fraude). Les victimes de ces infractions connexes proviennent de divers groupes souvent vulnérables ayant différentes caractéristiques, parmi lesquels se trouvent les femmes, les Autochtones, les personnes noires et racisées, les personnes âgées et les personnes nouvellement arrivées au pays.

Renforcer la capacité de l'Agence des services frontaliers du Canada

Financement accordé à l'Agence des services frontaliers du Canada afin d'accroître sa capacité à gérer la circulation sécuritaire des marchandises et des personnes aux frontières, et à maintenir l'intégrité du système canadien de surtaxe et de recours commerciaux.

Cette mesure profiterait largement à la population canadienne en rendant les collectivités plus sûres, puisqu'elle renforcerait la capacité de l'Agence à détecter, examiner et intercepter les marchandises illicites à la frontière. Elle contribuerait aussi à contrer les activités criminelles liées à la contrebande, au trafic de drogues et de précurseurs chimiques, ainsi qu'à l'exportation de substances fabriquées au Canada. Le renforcement de la sécurité frontalière appuierait également la réputation internationale du Canada et la protection des intérêts commerciaux canadiens contre les pratiques commerciales déloyales.

Renforcer la capacité de l'Agence des services frontaliers du Canada - Rendre admissible à la retraite anticipée le personnel de première ligne de la fonction publique

Modifications législatives proposées à la *Loi sur la pension de la fonction publique* visant à étendre les prestations de retraite anticipée aux membres opérationnels (c.-à-d. les travailleurs et travailleuses de première ligne) du Régime de retraite de la fonction publique.

Cette mesure profiterait directement aux membres opérationnels de première ligne du Régime de retraite de la fonction publique (RRFP), en leur permettant de prendre leur retraite plus tôt avec une pension non réduite. À titre d'exemple, le groupe des services frontaliers comptait 59 % d'hommes en 2024, tandis que le groupe du service d'incendie au sein de l'administration publique centrale comptait 95 % d'hommes. Cette mesure profiterait également de manière indirecte aux personnes à charge de ces membres. Au 31 mars 2023, les membres cotisant au RRFP qui étaient admissibles pour la retraite anticipée affichaient un revenu de pension moyen d'environ 120 000 \$, comparativement à un revenu médian du marché de 68 700 \$ pour les ménages canadiens et les personnes seules en 2022.

Moderniser le Service météorologique du Canada

Financement accordé à Environnement et Changement climatique Canada et à Services partagés Canada pour acquérir la prochaine solution de calcul de haute performance (CHP) du Service météorologique du Canada et moderniser les opérations informatiques connexes.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne grâce à l'amélioration des services météorologiques. L'amélioration des prévisions météorologiques bénéficierait de façon disproportionnée aux groupes vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes, comme les vagues de chaleur, les inondations et les feux de forêt. Cela comprend les personnes âgées, les enfants, les femmes enceintes, les personnes en situation de handicap, les personnes à faible revenu et les Autochtones. Les personnes travaillant dans des secteurs sensibles aux conditions météorologiques, comme l'agriculture et le transport, en bénéficieraient également. Cette mesure profiterait aussi indirectement aux secteurs des technologies de l'information et du génie, dont la

main-d'œuvre est majoritairement composée d'hommes ayant un niveau d'éducation élevé et un revenu moyen.

Renouveler le Système national d'alertes au public

Financement accordé à la mise en place d'un nouveau modèle de Système national d'alertes au public pour protéger les Canadiens et les Canadiennes en cas de situation d'urgence.

Cette mesure aurait des effets positifs pour tout le monde au Canada. Elle permettrait d'alerter rapidement les personnes et les communautés lorsqu'une urgence survient à proximité de leur lieu de résidence ou de leur communauté (p. ex. des catastrophes naturelles ou des situations urgentes, comme une alerte Amber). Cette mesure pourrait avoir un effet bénéfique sur certains groupes plus vulnérables aux catastrophes, comme les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les Autochtones et les ménages à faible revenu, car ils recevraient en temps opportun de l'information capitale en cas d'urgence qui leur permettra d'obtenir de l'aide.

Améliorer le précontrôle aux frontières du Canada

Financement accordé à Transports Canada pour l'élaboration et la mise en place d'un nouveau régime d'accès aux zones de précontrôle, et de solutions numériques pour optimiser le processus des enquêtes de sécurité.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne, car elle rendrait le système de transport plus sécuritaire. Toutefois, elle favoriserait plus particulièrement le personnel qui doit avoir accès sans escorte aux zones de précontrôle américaines situées dans les aéroports et les installations maritimes pour y travailler. En général, ces personnes sont des hommes (62 %) qui ont un revenu inférieur à la moyenne (la majorité gagne moins de 20 \$ l'heure). L'amélioration de l'efficacité des activités de contrôle de sécurité bénéficierait également au secteur du transport, notamment en facilitant le recrutement de main-d'œuvre.

Retirer de la circulation les armes à feu de style arme d'assaut

Réaffecter le financement pour la poursuite du programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut, de la façon la plus efficace et économique possible, à même le financement déjà prévu.

Cette mesure profiterait aux groupes le plus souvent touchés par la violence impliquant une arme à feu, y compris les hommes qui en sont le plus souvent les auteurs et les principales victimes de la violence armée fondée sur le genre. En 2023, 56 % des victimes de crimes violents signalés à la police et liés aux armes à feu étaient des hommes âgés de 18 ans et plus. Cette mesure pourrait aussi avoir des effets positifs pour les femmes qui risquent davantage d'être victimes de violence armée fondée sur le genre, ainsi que les personnes noires et les autres communautés racisées qui sont accusées d'infractions liées aux armes à feu à un taux supérieur à la moyenne nationale. Les populations vivant dans des quartiers à faible revenu pourraient aussi en bénéficier.

Renforcer la gestion des urgences au pays

Financement accordé à Ressources naturelles Canada pour permettre la location de quatre appareils dans le but de renforcer la capacité des provinces et des territoires à contrer les incendies de forêt par voie aérienne.

Appuyer la capacité des provinces et des territoires à contrer les incendies de forêt profiterait à l'ensemble de la population canadienne, en particulier aux personnes qui vivent dans des régions plus exposées aux feux de forêt.

Combattre la fraude financière

Cette mesure contribuerait à combattre la fraude financière envers la population canadienne grâce à l'élaboration d'une stratégie pangouvernementale et à la bonification des protections offertes aux consommateurs dans la *Loi sur les banques*. Les banques devraient ainsi adopter des politiques et des procédures pour mieux prévenir la fraude visant les consommateurs, leur permettre de modifier certains paramètres de leur compte, et transmettre les données sur les fraudes à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne, quel que soit l'âge, le genre ou le revenu, puisque tout le monde peut être victime de fraude. Selon le Centre antifraude du Canada, les personnes âgées sont plus souvent ciblées par les méthodes traditionnelles, comme les appels téléphoniques directs, plutôt que par la fraude en ligne. Les groupes plus jeunes, quant à eux, sont de plus en plus exposés à des formes de fraude propres à leur tranche d'âge, notamment par l'intermédiaire de plateformes numériques.

Veiller à ce que le crime ne paie pas

Propose des modifications législatives à : 1) la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (LRPCFAT) afin de restreindre l'acceptation de : dépôts en espèces d'une personne dans le compte d'une autre personne; et d'un don ou d'un dépôt en espèces de 10 000 \$ ou plus; et apporter des modifications connexes à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et les documents électroniques. Ces mesures auraient pour but de clarifier les dispositions relatives à l'échange de renseignements entre les secteurs public et privé, afin d'améliorer la détection et la dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et de soutenir le Partenariat intégré sur le renseignement en matière de blanchiment d'argent récemment créé entre les banques et les organismes d'application de la loi.

Contre la criminalité financière profite à toute la population canadienne en protégeant les Canadiens et Canadiennes et l'intégrité du système financier du Canada. Contre le blanchiment d'argent contribue indirectement à combattre les infractions criminelles connexes qui génèrent des produits de la criminalité (comme la traite de personnes, la contrebande de drogues et d'armes, et la fraude). Les victimes de ces infractions connexes proviennent de divers groupes souvent vulnérables ayant différentes caractéristiques, parmi lesquels se trouvent les femmes, les Autochtones, les personnes noires et racisées, les personnes âgées et les personnes nouvellement arrivées au pays.

Améliorer l'efficacité du traitement des demandes d'asile

Financement accordé à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada afin d'améliorer l'efficacité du traitement des demandes d'asile.

Cette mesure bénéficierait aux personnes qui demandent l'asile au Canada en permettant de prendre de décisions plus rapides concernant leurs demandes. Les personnes qui demandent l'asile en arrivant au Canada forment un groupe diversifié. Les principaux pays d'origine des demandes d'asile référés à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié au premier semestre de 2025 (janvier à juin) étaient l'Inde, Haïti, le Nigeria, l'Iran, le Mexique, le Bangladesh et la Chine. En 2023-2024, 38 % des personnes qui ont demandé l'asile au Canada s'identifiaient comme des femmes et 61 % comme hommes (moins de 1 % autre). Les personnes qui demandent l'asile tendent à avoir de faibles revenus, particulièrement à leur arrivée au Canada.

Soutenir l'ensemble complet des mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine de l'OTAN

Financement visant à soutenir le renforcement des institutions de sécurité et de défense de l'Ukraine et à exercer un effet dissuasif contre toute agression russe, tout en permettant l'interopérabilité avec l'OTAN.

Cette mesure profiterait à l'Ukraine et à sa population en les aidant à assurer leur sécurité et leur défense contre l'invasion russe. Cela comprend des mesures de soutien qui profiteraient aux femmes et aux enfants, qui sont touchés de manière disproportionnée par le conflit. En soutenant le droit à l'autodétermination de l'Ukraine, les Canadiens et les Canadiennes en bénéficieraient indirectement grâce au renforcement du système international fondé sur des règles, dans lequel le Canada s'épanouit.

Examen exhaustif des dépenses et optimiser la productivité au gouvernement

L'examen exhaustif des dépenses (EED) gouvernementales a permis d'évaluer des programmes pour déterminer ceux qui atteignent leurs objectifs, ceux qui sont essentiels au mandat fédéral et ceux qui complètent, plutôt que répètent, les services offerts par d'autres ministères fédéraux ou d'autres paliers de gouvernement. Les examens futurs porteront sur des thèmes horizontaux comme l'administration des programmes de regroupement, la mise en œuvre de l'IA à plus grande échelle, et l'évaluation des subventions aux entreprises et des programmes de compétences.

Toute la population canadienne bénéficierait de la modernisation du gouvernement, du dimensionnement approprié des programmes, de l'amélioration de l'efficacité et de la prestation de meilleurs services et résultats. Cette mesure permettrait au gouvernement de consacrer davantage de ressources aux investissements générationnels qui stimulent l'économie, tout en protégeant les programmes essentiels pour rendre la vie plus abordable. Toutes les propositions de l'EED ont été élaborées en utilisant l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) afin d'évaluer les incidences sur les Canadiens et les Canadiennes diversifiés, y compris les groupes vulnérables. Les paiements de transferts légaux aux provinces, territoires et particuliers ne relèvent pas du champ de l'examen. Les examens horizontaux portent sur les programmes pour lesquels des changements visant à les rendre plus efficaces et efficaces pourraient bénéficier à toute la population canadienne.

Réinvestissement visant à améliorer la conformité et le recouvrement des créances

Financement pour l'Agence du revenu du Canada afin de réinvestir dans des secteurs prioritaires pour améliorer la conformité et le recouvrement des créances.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne en améliorant la productivité et l'efficacité de l'Agence du revenu du Canada dans l'exécution de ses activités de conformité et de recouvrement de créances. De plus, cette mesure aiderait à maintenir l'intégrité du système fiscal en réduisant la croissance de la dette fiscale et en protégeant les revenus importants pour le maintien des prestations et des services destinés à toute la population canadienne.

Renouvellement de l'effectif

Afin que les réductions de personnel se fassent dans la plus grande mesure possible par l'attrition et au moyen de départs volontaires, le budget de 2025 propose de modifier la *Loi sur la pension de la fonction publique* et le *Règlement de l'impôt sur le revenu* afin d'offrir un programme volontaire d'encouragement à la retraite anticipée par l'intermédiaire du Régime de retraite de la fonction publique.

Toute la population canadienne bénéficierait de l'amélioration des perspectives budgétaires à la suite de l'examen global des dépenses. Le programme volontaire d'encouragement à la retraite anticipée s'adresse aux fonctionnaires âgés de 50 ans ou plus, qui pourront prendre leur retraite anticipée avec une pension sans réduction, conformément et sous réserve des paramètres du programme. La fonction publique est composée de 56,8 % de femmes, mais comme le programme est volontaire, il est impossible de déterminer le profil démographique des participants et participantes. Toutes choses égales par ailleurs, la renonciation à la pension dans le cadre du programme pourrait avoir une plus grande valeur pour les femmes, car elles ont une espérance de vie plus longue que les hommes à l'âge de 50 ans (33,9 ans contre 29,1 ans).

Équité des prestations de retraite du secteur public – Modernisation de la pension

Le gouvernement lancera des consultations avec les parties prenantes clés afin d'harmoniser les régimes de pension du gouvernement fédéral avec les améliorations apportées au Régime de pensions du Canada et à la Régie de rentes du Québec.

Toute la population canadienne profiterait de la situation financière plus solide du gouvernement qui résulterait de cet ajustement. Certains employés et employées du gouvernement fédéral qui préfèrent avoir une paie nette plus élevée profiteraient aussi de cette mesure, mais l'effectif qui préfère échelonner le traitement de son revenu actuel en échange de prestations de retraite plus élevées pourrait sans doute être désavantagé. Les femmes représentent environ 57 % des cotisants au Régime de retraite de la fonction publique, 17 % des cotisants au régime des Pensions des Forces armées canadiennes et 19 % des cotisants au régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada.

Approche corrective de l'ACS Plus : L'incidence négative sur les employés qui souhaitent épargner davantage pour leur retraite serait atténuée, car ceux-ci seront en mesure d'utiliser leur hausse de salaire net pour cotiser davantage à leur régime enregistré d'épargne-retraite, les changements proposés prévoyant une augmentation des droits de cotisation.

Équité des prestations de retraite du secteur public – Régime de services dentaires pour les pensionnés

Le gouvernement consultera les parties prenantes en vue de modifier le Régime de services dentaires pour les pensionnés afin que, dorénavant, le nombre d'années de service requis pour y être admissible à la retraite passe de deux à six ans.

Toute la population canadienne bénéficierait de l'amélioration des perspectives budgétaires découlant des économies réalisées grâce à cette mesure. Les fonctionnaires qui prennent leur retraite après moins de six ans de service et les personnes à leur charge pourraient être touchés de façon négative, car ils pourraient ne plus être admissibles aux prestations de soins dentaires à la retraite. Aucune incidence négative n'est prévue pour les membres actuels du Régime de services dentaires pour les pensionnés ou les fonctionnaires qui prennent leur retraite après moins de six ans de service en raison d'une invalidité et qui reçoivent des prestations dans le cadre du Régime de retraite de la fonction publique.

Approche corrective de l'ACS Plus : Les fonctionnaires fédéraux qui prennent leur retraite après moins de six ans de service en raison d'une invalidité et qui reçoivent des prestations dans le cadre du Régime de retraite de la fonction publique continueraient d'être admissibles à la couverture.

Mener des négociations collectives de bonne foi

Dans le budget de 2025, le gouvernement propose des modifications à la *Loi sur les relations de travail* dans le secteur public fédéral pour s'assurer de pouvoir attirer et maintenir en poste les personnes talentueuses dont la fonction publique a besoin, en tenant compte de sa situation financière en ce qui concerne ses politiques et objectifs budgétaires établis.

Les fonctionnaires continueront de profiter d'un régime de relations de travail qui appuie les négociations collectives de bonne foi. Ils tireront aussi profit d'une plus grande certitude et d'une transparence accrue quant aux facteurs pris en compte par un conseil d'arbitrage avant de rendre une décision arbitrale. Tous les Canadiens profiteront d'un cadre d'arbitrage pour les relations de travail dans la fonction publique qui accorde une grande importance aux efforts visant à attirer et à maintenir en poste des personnes talentueuses pour répondre aux besoins de la population, tout en tenant compte de la situation financière du Canada.

Renforcer l'intégrité de l'aide financière aux étudiants

Cette mesure propose des modifications législatives et réglementaires afin de régler les problèmes liés à l'intégrité des programmes et de favoriser l'équité et l'efficacité de ceux-ci.

Les jeunes de 18 à 24 ans profiteraient de cette mesure, car elle inciterait les étudiants à fréquenter des établissements d'enseignement publics où les étudiants obtiennent de meilleurs résultats. Les femmes sont plus susceptibles de profiter de cette mesure, étant donné qu'elles reçoivent en plus grand nombre de l'aide financière aux études (60 % des bénéficiaires étaient des femmes en 2022-2023). Cette mesure serait aussi profitable pour toute la population canadienne, car elle contribuerait à la viabilité de l'aide financière aux étudiants et permettrait une utilisation plus efficiente des fonds publics.

Approche corrective de l'ACS Plus : Même si cette mesure restreint l'accès à l'aide financière aux étudiants des établissements d'enseignement privés, il se peut que certains étudiants soient désavantagés. Cependant, il est à prévoir que l'adoption de cette mesure incitera des étudiants à se tourner vers des établissements d'enseignement publics où les étudiants obtiennent de meilleurs résultats scolaires. Emploi et Développement social Canada continuerait d'être en responsable d'accorder ou non des exemptions, au cas par cas, notamment dans le cas des établissements d'enseignement privés, afin de limiter les répercussions négatives sur les étudiants et leur communauté.

Réinvestir pour améliorer la conformité des règles fiscales et les pratiques de recouvrement

Financement destiné à l'Agence du revenu du Canada afin que celle-ci réinvestisse dans des domaines hautement prioritaires dans le but d'améliorer la conformité avec les règles fiscales et les pratiques de recouvrement.

Cette mesure profitera à l'ensemble des Canadiens, car elle permettra d'améliorer la productivité et l'efficacité de l'Agence du revenu du Canada dans l'exercice de ses activités relatives à la conformité avec les règles fiscales et aux pratiques de recouvrement. De plus, cette mesure aidera à conserver l'intégrité du régime fiscal en réduisant la croissance de la dette fiscale et en protégeant les recettes fiscales qui servent à offrir à long terme des prestations et des services à la population canadienne.

Fournir des services plus rapides aux vétérans

Financement accordé à Anciens Combattants Canada (ACC) afin de stabiliser son effectif temporaire chargé des prestations d'invalidité et pour moderniser davantage les processus opérationnels ainsi que l'infrastructure technologique liés aux prestations d'invalidité.

Cette mesure bénéficierait aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans et vétéranes ayant reçu un diagnostic de maladie ou d'invalidité liée à leur service militaire, comme une blessure physique, une maladie chronique ou un trouble de santé mentale. Cette mesure veillerait à ce que ces personnes reçoivent des décisions concernant leurs demandes de prestations d'invalidité rapidement et un accès plus rapide au soutien financier et aux services associés. Comme la majorité des membres des FAC sont des hommes, ce groupe devrait bénéficier davantage que les femmes. Cette mesure bénéficierait également indirectement aux familles et aux proches aidants des vétérans et vétéranes ainsi que des militaires en améliorant la qualité des services d'ACC et en facilitant l'accès aux prestations et aux mesures de soutien auxquelles ces personnes ont droit.

Revenus de placement provenant d'actifs couvrant les risques d'assurance canadiens

Précise que les revenus de placement tirés d'actifs détenus par une filiale étrangère pour couvrir des risques d'assurance canadiens sont imposables au Canada.

Cette mesure d'intégrité fiscale profiterait à l'ensemble de la population canadienne en assurant un système d'impôt plus juste et efficace et en protégeant l'assiette fiscale.

Contrer le report d'impôt au moyen de paliers de sociétés

Cette mesure vise à prévenir le report de l'impôt sur le revenu payable par les sociétés privées sur les revenus de placement en utilisant plusieurs sociétés ayant des fins d'exercices décalées.

Cette mesure visant l'intégrité fiscale profiterait à toute la population canadienne en assurant un système fiscal équitable et efficace et en protégeant l'assiette fiscale.

Réforme et modernisation des règles canadiennes sur les prix de transfert

Mettre en œuvre des modifications aux règles existantes sur les prix de transfert afin d'harmoniser davantage le régime canadien avec le consensus international, tel que reflété dans les Principes applicables en matière de prix de transfert de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

À titre de mesure d'intégrité fiscale, cette proposition profiterait à l'ensemble de la population canadienne en protégeant l'assiette fiscale. Elle vise à améliorer l'équité et l'égalité du système fiscal en veillant à ce que les entreprises multinationales ne déplacent pas artificiellement leurs profits à l'extérieur du pays.

Combattre la fraude de type carrousel

Propose un mécanisme de versement inversé visant à contrer la fraude de type carrousel sous le régime de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, en commençant par certaines fournitures dans le secteur des télécommunications.

Cette mesure axée sur l'intégrité du régime fiscal vise à prévenir la fraude de type carrousel et à améliorer l'équité et l'efficacité du régime fiscal. Cette mesure profiterait à toute la population en aidant à protéger l'assiette fiscale du Canada, qui soutient les programmes et les prestations qui améliorent la qualité de vie de l'ensemble de la population canadienne.

Éliminer la taxe de luxe sur les aéronefs et les navires

Éliminer les volets aéronefs et navires de l'assiette de la taxe de luxe.

Cette mesure offrirait un allègement au secteur de l'aviation et à l'industrie nautique, et améliorerait l'efficacité générale du régime de la taxe de luxe. Elle allégerait le fardeau fiscal des personnes qui auraient dû payer la taxe de luxe à l'achat ou la location d'aéronefs et de navires visés par la taxe. Ces personnes ont généralement un revenu plus élevé et sont principalement des hommes. La mesure pourrait aussi soutenir la création d'emplois si elle entraîne une hausse des ventes.

Éliminer la taxe sur les logements sous-utilisés

Mettre fin à la taxe sur les logements sous-utilisés (TLSU) à compter de l'année civile 2025 permettrait de réduire les coûts d'observation pour les contribuables et les coûts administratifs pour le gouvernement.

Cette mesure profiterait à l'ensemble de la population canadienne en rendant le système fiscal plus efficace. Elle serait aussi avantageuse pour les propriétaires d'immeubles résidentiels qui doivent actuellement payer la TLSU ou produire une déclaration annuelle. Ce groupe, dont la répartition selon le genre est plutôt équilibrée, affiche un revenu médian des ménages et un revenu individuel plus élevé que ceux de la population en général. Il comprend probablement une forte proportion de personnes non résidentes et non canadiennes.

Financement administratif pour les crédits d'impôt pour l'économie propre

Financement de l'Agence du revenu du Canada pour administrer les crédits d'impôt à l'investissement pour l'économie propre.

Cette mesure profiterait aux entreprises canadiennes en réduisant l'arriéré dans le traitement des demandes liées à ces crédits d'impôt. Ces crédits sont particulièrement avantageux pour les entreprises des secteurs des services publics, de la fabrication, de la transformation, de l'ingénierie, du pétrole et du gaz et de la construction, surtout si elles sont situées dans l'ouest du Canada. Les actionnaires et le personnel de ces entreprises sont disproportionnellement des hommes plus âgés et des personnes à revenu élevé. Avancer dans les efforts de transition vers une empreinte carbone neutre profiterait à toute la population canadienne, en particulier aux jeunes et aux générations futures, en réduisant les incidences négatives sur le climat.

Financement administratif pour l'équité fiscale des entreprises mondiales

Financement accordé à l'Agence du revenu du Canada afin d'assurer l'intégrité et de respecter les engagements liés à l'équité fiscale pour les multinationales, en particulier 1) l'impôt minimum mondial, 2) les règles de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement, et 3) les règles de divulgation obligatoire.

Cette mesure d'intégrité fiscale profiterait à toute la population canadienne en garantissant que les grandes sociétés mondiales et numériques paient leur juste part d'impôts.

Financement de la publicité pour communiquer avec la population canadienne

Financement accordé au Bureau du Conseil privé afin d'augmenter la limite annuelle du Fonds central pour la publicité, appuyant la communication efficace des politiques gouvernementales.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne en veillant à ce qu'elle reçoive des informations claires et en temps opportun sur leurs droits et responsabilités, sur les programmes et services qui la concernent, ainsi que sur tout risque potentiel pour la santé, la sécurité et l'environnement, lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'accéder plus facilement aux services de soutien. Cette mesure profiterait également indirectement à l'industrie publicitaire au Canada. Selon les données de Statistique Canada sur les groupes professionnels par genre, parmi les gestionnaires et les spécialistes de la publicité, du marketing et des relations publiques, il y a une proportion plus élevée de femmes que d'hommes.

Projet pilote sur la déclaration en temps réel des salaires par les employeurs

Financement accordé à Emploi et Développement social Canada pour lancer un projet pilote visant à déterminer si l'admissibilité et les droits à l'assurance-emploi peuvent être établis avec exactitude et en toute sécurité à l'aide de données salariales transmises en temps réel par les employeurs.

Bien qu'il s'agisse d'un projet pilote, cette mesure devrait éclairer les décisions futures et profiter principalement aux personnes travaillant au Canada (p. ex., celles qui touchent un revenu d'emploi),

aux personnes qui font la demande de prestations d'assurance-emploi et les bénéficiaires, ainsi qu'aux entreprises de toutes tailles. Elle contribuerait à réduire le fardeau administratif, à améliorer la prestation des programmes et des services, et à simplifier les échanges entre les employeurs, les personnes salariées et le gouvernement fédéral.

Mise au point d'une solution de bureautique commune pour le gouvernement du CanadaFinancement accordé à Services partagés Canada pour faire progresser la phase de validation de principe d'une solution commune de poste de travail à l'échelle du gouvernement et pour soutenir la transition des ministères vers des postes de travail infonuagiques gérés et normalisés.

Cette mesure profiterait aux fonctionnaires des ministères pilotes, grâce à la réduction de la complexité des systèmes de poste de travail, à la normalisation de la sécurité des technologies de l'information et à la possibilité d'utiliser plus facilement les appareils dans différents environnements de travail. Il convient de noter que la fonction publique fédérale présente une répartition relativement équilibrée selon le genre. Au 31 mars 2024, 56,8 % des effectifs s'identifiaient comme des femmes, et 54,5 % des cadres s'identifiaient comme des femmes. Cette mesure pourrait aussi avoir des effets positifs indirects, notamment en améliorant l'accessibilité, puisque les solutions technologiques de l'information modernes tendent à offrir davantage de fonctions accessibles et une meilleure comptabilité entre différents systèmes et outils numériques.

Poursuivre le recouvrement des paiements en trop reçus au titre de la Prestation canadienne d'urgence

Financement accordé à Emploi et Développement social Canada pour appuyer le recouvrement des paiements en trop de prestations liées à la COVID-19, en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada. Les vérifications après paiement ont pris fin le 31 mars 2025, mais le recouvrement des paiements en trop se poursuivrait jusqu'au 31 mars 2028.

Cette mesure prévoit le recouvrement des paiements versés en trop à des personnes qui n'étaient pas des bénéficiaires visés des prestations d'urgence. Elle contribuerait à une utilisation plus efficace des fonds publics et profiterait donc à toute la population canadienne.

Approche corrective de l'ACS Plus : Le recouvrement des paiements en trop de prestations pourrait être un fardeau pour les Canadiens et les Canadiennes à faible revenu. Ainsi, pour minimiser les répercussions négatives, cette mesure vise principalement les clients les plus susceptibles de pouvoir faire le remboursement. Dans la mesure du possible, Emploi et Développement social Canada et l'Agence du revenu du Canada négocieraient des modalités de remboursement flexibles avec la clientèle, en fonction de sa capacité de paiement.

Moderniser la technologie de l'information de gestion des ressources humaines de la Commission canadienne de sûreté nucléaire

Financement proposé pour la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) afin de moderniser son système de gestion des ressources humaines.

Cette mesure réduirait le temps perdu au suivi sur papier et renforcerait l'efficacité et la productivité organisationnelles. Une CCSN plus efficace pourrait examiner les projets nucléaires plus rapidement, ce qui réduirait les coûts globaux pour les contribuables et les titulaires de licences, qui sont généralement des services publics et qui, au bout du compte, transfèrent les coûts aux consommateurs. Elle permettrait aussi à ces projets de démarrer plus rapidement et de fournir les besoins énergétiques plus tôt. Elle profiterait donc à toute la population canadienne.

Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire

Modification du crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire afin de mettre fin à la déclaration de toute dépense aux fins du crédit lorsqu'elle a déjà été réclamée aux fins du crédit d'impôt pour frais médicaux.

Toute la population canadienne profiterait d'une réduction de la dette ou de dépenses gouvernementales plus efficaces. Cependant, cette mesure pourrait avoir une incidence négative pour les personnes qui auraient pu demander les mêmes dépenses aux fins du crédit d'impôt pour

l'accessibilité domiciliaire et du crédit d'impôt pour frais médicaux. Les personnes qui font la demande de crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire représentent de manière disproportionnée les personnes de 65 ans et plus, les personnes qui demandent le crédit d'impôt pour personnes handicapées et celles dont le revenu familial est relativement élevé.

Coopératives agricoles : ristournes payées sous forme de parts

Prolongation de la période pendant laquelle le report de l'impôt sur le revenu et des obligations en matière de retenue est permis pour les coopératives agricoles qui versent à leurs membres des ristournes sous forme de parts jusqu'à la fin de 2030.

Cette mesure profiterait aux membres des coopératives agricoles. Elle serait assez bien équilibrée selon le genre. La plupart des bénéficiaires vivent au Québec et ont un revenu imposable inférieur à 50 000 \$ par an.

Accélérer la construction du train à grande vitesse

Propose des modifications législatives visant à simplifier les processus d'approbation et à diminuer les incertitudes réglementaires du projet de train à grande vitesse Alto.

Cette mesure ne devrait pas avoir d'incidences directes importantes sur des groupes particuliers. Les communautés autochtones et d'autres groupes sous-représentés sont mobilisés pour guider la conception du projet et renforcer leur capacité et leur état de préparation à participer sur le plan économique lors de sa conception et de sa construction. Une fois achevé, le projet profiterait directement aux personnes voyageant dans le corridor Québec-Toronto, grâce à un service ferroviaire voyageur plus rapide et plus fiable. Ces personnes seraient principalement des étudiants et des étudiantes, des personnes hautement scolarisées et des ménages à revenu moyen.

Renouveler les dispositions de temporisation des lois sur les institutions financières

Cette mesure propose des modifications législatives à la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés d'assurances* et la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* afin de renouveler les dispositions de temporisation pour sept ans, soit jusqu'au 30 juin 2033.

Tous les Canadiens profiteront de cette mesure, car elle permettra aux institutions financières fédérales d'exercer leurs activités au Canada après le 30 juin 2026. De plus, les dispositions de temporisation déterminent le calendrier de l'examen périodique des lois, qui permet de s'assurer que celles-ci demeurent à jour, éprouvées sur le plan technique et adaptées aux nouvelles tendances dans le secteur financier.

Moderniser le cadre de surveillance de la biosécurité au Canada

Propose une modification législative qui aidera l'Agence de la santé publique du Canada à moderniser le cadre de surveillance de la biosécurité au Canada aux termes de la *Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines*.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne en atténuant les risques relatifs à la biosécurité et en prévenant la libération d'agents pathogènes pouvant avoir une incidence négative sur la santé de la population. Les personnes plus à risque de conséquences graves en cas d'urgences de santé publique actuelles et émergentes, notamment celles qui ont des problèmes de santé préexistants, les enfants, et les personnes âgées pourraient en bénéficier davantage. Un autre avantage du renforcement de la biosécurité aux laboratoires de bioconfinement porte sur la protection qu'il offre aux investissements dans la recherche-développement, aux intérêts nationaux, et à la réputation internationale du Canada, car toute libération délibérée d'un agent pathogène leur serait nuisible.

Renforcer le processus d'approbation des opérations du secteur financier en ajoutant d'autres éléments que le ministre doit prendre en considération

Cette mesure propose des modifications législatives à la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés d'assurances* et la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* afin de permettre la prise en compte de

considérations supplémentaires relativement aux processus d'approbation d'opérations dans le secteur financier.

Toute la population canadienne profiterait de cette mesure, qui favorise la saine administration des lois fédérales appuyant un secteur financier sécuritaire.

Moderniser les limites relatives aux emprunts et aux investissements de portefeuille

Cette mesure propose des modifications législatives à la *Loi sur les banques*, à la *Loi sur les sociétés d'assurance* et à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, afin d'annuler les limites imposées sur les emprunts et les placements de portefeuille à l'égard des prêts commerciaux, de l'immobilier et des titres, le cas échéant, et de les remplacer par des orientations plus souples du Bureau du surintendant des institutions financières.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne en permettant au gouvernement de réagir plus rapidement aux risques émergents dans le secteur financier.

Adapter les lois sur les institutions financières aux exigences d'envoi de documents de gouvernance par voie électronique

Propose des modifications législatives à la *Loi sur les banques*, à la *Loi sur les sociétés d'assurance* et à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, en instaurant un mode de livraison « avis et accès » pour la transmission de documents de gouvernance, tout en conservant le droit des propriétaires de demander une transmission par la poste.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne en permettant aux institutions financières sous réglementation fédérale de communiquer plus efficacement avec leurs propriétaires (notamment leurs actionnaires). Une utilisation accrue des communications électroniques réduirait les répercussions environnementales liées à la production et à la diffusion de documents papier.

Adapter les lois sur les institutions financières aux exigences d'interdiction des effets payables au porteur

Propose des modifications législatives à la *Loi sur les banques*, à la *Loi sur les sociétés d'assurance* et à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* afin d'interdire aux institutions financières sous réglementation fédérale de diffuser des documents qui attestent des privilèges, des options ou des droits de conversion pour acquérir un titre au porteur.

La propriété anonyme des effets payables au porteur facilite le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Toute la population canadienne profiterait de cette mesure qui préserverait l'intégrité des institutions financières sous réglementation fédérale et assurerait la sécurité du secteur financier.

Aider les Canadiens lors des fermetures de succursales

Propose des modifications législatives à la *Loi sur les banques* pour atténuer l'incidence des fermetures de succursales en réduisant les frais de transfert lorsque le consommateur veut transférer ses comptes à d'autres institutions après la fermeture de leur succursale, en affichant l'avis de la fermeture prochaine sur les sites Web des banques, et en précisant les conditions d'ouverture d'un compte en ligne.

Cette mesure profiterait à la population canadienne vivant dans des régions rurales et éloignées qui n'ont pas facilement accès à des services financiers en personne. Elle veillerait à ce que ces groupes aient accès à des processus clairs pour ouvrir un compte bancaire à distance et à ce qu'ils soient protégés contre tout obstacle injuste lorsqu'ils changent de prestataire de services bancaires à la suite de la fermeture d'une succursale locale.

Renforcer les pouvoirs du Bureau du surintendant des institutions financières afin de mieux protéger le secteur financier contre les risques liés à l'intégrité et à la sécurité

Propose des modifications législatives à la *Loi sur les banques*, à la *Loi sur les sociétés d'assurance* et à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, pour accroître les pouvoirs du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) dans sa capacité à traiter les risques liés à l'intégrité et à la sécurité.

Ces modifications incluront aussi des changements à la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* qui renforceront la capacité du surintendant à échanger des renseignements avec les agences et organismes fédéraux gouvernementaux.

Ces changements entraîneraient des effets positifs sur toute la population canadienne, car ils amélioreraient la protection du secteur financier contre les menaces liées à la sécurité et l'intégrité. Le renforcement de la capacité du BSIF à communiquer des renseignements qui relèvent de son mandat permettrait au Canada d'être mieux placé pour protéger l'intégrité de son système financier et de maintenir la confiance de la population canadienne envers ses institutions financières.

Empêcher la divulgation de renseignements de nature délicate recueillis et produits sous le régime de la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail*

Propose une modification législative à la *Loi sur l'accès à l'information* pour protéger contre la divulgation de renseignements confidentiels recueillis et produits en vertu de la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail*.

Ces changements profiteraient à toute la population canadienne, car ils protégeraient les renseignements confidentiels liés à la supervision des prestataires de services de paiement. Ils favoriseraient la conformité à la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail*, contribuant ainsi à un secteur du paiement de détail sûr et sécuritaire.

Protéger le ministre des Finances et les fonctionnaires du gouvernement contre les risques liés à la responsabilité civile

Propose des modifications législatives à la *Loi sur les banques*, à la *Loi sur les sociétés d'assurance* et à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* pour faire en sorte que le ministre des Finances et les représentants gouvernementaux soient protégés contre la responsabilité civile pour tout acte ou omission accomplis de bonne foi en vertu de ces lois.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne, car elle favoriserait une administration saine des lois fédérales qui appuient un secteur financier sûr et sécuritaire.

Mettre en place un prélèvement ciblé sur les bénéfices exceptionnels

Propose une modification législative à la *Loi sur les mesures économiques spéciales*.

Le prélèvement ciblé sur les bénéfices exceptionnels profiterait à toute la population canadienne en permettant l'emploi des bénéfices issus de biens sanctionnés pour servir les objectifs de politique publique.

Atténuer les risques qui pourraient découler des sanctions dans le secteur financier

Propose une modification législative à la *Loi sur les mesures économiques spéciales* afin que le ministre des Finances soit consulté avant la prise de tout décret ou règlement qui identifie certaines personnes en vertu du paragraphe 4(1) de cette loi.

L'atténuation des risques posés par les sanctions au secteur financier profiterait à toute la population canadienne en protégeant l'intégrité du secteur financier.

Modifier certaines mesures portant sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

Propose des modifications législatives à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, à la *Loi sur l'accès à l'information* et au *Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* à des fins de précision et d'efficience.

Contrer les crimes financiers profite à toute la population canadienne, car elle protège la population et l'intégrité du système financier canadien. Cette mesure aiderait également de manière indirecte à contrer les infractions criminelles connexes qui génèrent des produits de la criminalité (comme la traite de personnes, le trafic d'armes et de stupéfiants, et la fraude). Les victimes de ces infractions connexes appartiennent à divers groupes diversifiés et souvent vulnérables, aux caractéristiques

différentes, notamment les femmes, les Autochtones, les personnes des communautés noires et racisées, les personnes âgées et les personnes nouvellement arrivées au pays.

Renforcer les mesures de surveillance, de conformité et d'application dans le cadre du Régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

Propose des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et au *Règlement sur les pénalités administratives – recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes* afin de renforcer les mesures de surveillance, de conformité, d'application et d'échange d'information dans le cadre du Régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/FAT), notamment en déterminant mieux les entreprises et les professionnels assujettis à des obligations en matière de LRPC/FAT, en augmentant les pénalités et en établissant un nouveau cadre en matière d'accord de conformité.

La lutte contre la criminalité financière permet de protéger les Canadiens et les Canadiennes et l'intégrité du système financier, ce qui profite à l'ensemble de la population. Cette mesure aiderait aussi indirectement à lutter contre les infractions associées qui génèrent des produits de la criminalité (comme la traite de personnes, la contrebande de drogues et d'armes, et la fraude). Les victimes de ces infractions font partie de divers groupes, notamment des groupes de la diversité souvent vulnérables ayant différentes caractéristiques, notamment les femmes, les peuples autochtones, les personnes noires, les personnes racisées, les personnes âgées et les personnes nouvellement arrivées au pays.

Modifier la composition du Comité de surveillance des institutions financières

Propose des modifications à la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* et à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* pour que le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) devienne membre du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), et pour permettre à CANAFE et aux membres actuels du CSIF d'échanger des renseignements réglementaires et de surveillance pertinents par rapport au mandat et aux objectifs du CSIF.

L'amélioration de l'échange de renseignements et de la coordination entre les organismes fédéraux ayant des responsabilités liées au secteur financier appuie des normes élevées de conformité réglementaire par les institutions financières fédérales, ce qui est avantageux pour l'ensemble de la population canadienne.

Soutenir l'accès à la propriété et la construction de logements collectifs locatifs

Propose une modification à la *Loi nationale sur l'habitation* pour accroître le plafond des garanties en vigueur à un billion de dollars et dissocier cette limite de celle du plafond d'assurances en vigueur. Cette mesure propose également d'apporter des modifications législatives à la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* pour augmenter le plafond de protection des prêts hypothécaires assurés en vertu de cette loi à 500 milliards de dollars.

Il n'y aurait aucune répercussion différentielle, car tout le monde au Canada profiterait des améliorations au cadre régissant le secteur financier.

Accroître le montant maximum des emprunts aux termes de la *Loi autorisant certains emprunts*

Propose une modification législative au plafond de la *Loi autorisant certains emprunts* pour appuyer les initiatives du gouvernement du Canada visant à bâtir une économie canadienne plus forte et défendre le Canada.

L'ensemble de la population canadienne profiterait d'une gestion prudente et responsable du programme d'emprunt du gouvernement.

Modifier la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*

Propose des modifications législatives à la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* pour permettre au gouvernement de restreindre l'importation ou l'exportation d'articles en réponse à des mesures prises par un autre pays qui nuisent au Canada, ou de créer des chaînes d'approvisionnement plus sûres et plus fiables.

Toute la population canadienne profiterait de cette mesure, qui fournirait au gouvernement des outils supplémentaires pour assurer la sécurité économique du Canada.

Marchandises surannées ou excédentaires – Projet pilote sur les dons de marchandises

Propose une modification législative au Tarif des douanes afin de permettre un remboursement de douane pour certains biens lorsqu'ils sont donnés à un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à condition qu'ils soient utilisés dans les programmes de bienfaisance de l'organisme et qu'ils ne soient pas revendus au Canada.

Cette mesure vise principalement à aider les organismes de bienfaisance de première ligne et les personnes à faible revenu qui utilisent des services de bienfaisance pour répondre à leurs besoins essentiels, comme se vêtir. Ce groupe comprend les femmes et les hommes à faible revenu ainsi que les personnes qui sont incapables de travailler en raison d'une maladie mentale ou physique, qui ont plusieurs emplois à temps partiel ou qui sont à la recherche d'emploi.

Apporter des modifications législatives afin d'autoriser les prêts aux entités autochtones à vocation spéciale

Avec cette mesure, le gouvernement indique son intention d'effectuer des modifications législatives à la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* pour permettre à l'Autorité financière des Premières Nations d'accorder des emprunts aux entités autochtones à vocation spéciale. Ces derniers donneront aux Autochtones l'accès à un plus grand nombre d'options de financement abordable et favoriseront leur participation à de grands projets économiques.

Ces modifications profiteraient aux Premières Nations qui ne figurent pas encore en annexe de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations*, ainsi qu'aux Inuits et aux Métis signataires d'un traité moderne ou d'une entente sur l'autonomie gouvernementale avec le Canada. Les projets de développement économique et de ressources touchent de manière disproportionnée des domaines dominés par des hommes (p. ex. la construction, les métiers et l'ingénierie), mais il pourrait y avoir des occasions d'emploi pour les femmes dans des secteurs de services connexes (p. ex. l'administration et l'hébergement). Les occasions d'emploi devraient profiter à l'ensemble de la population et améliorer directement les résultats économiques (revenu, création de la richesse, réduction de la pauvreté) et indirectement les résultats socio-économiques (logement et sécurité alimentaire, éducation, santé et bien-être) dans les communautés autochtones en général.

Modifier la *Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie*

Propose des modifications législatives à la *Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie* pour clarifier l'autorité policière naskapie sur les terres des Naskapis et éliminer les écarts par rapport à la *Convention du Nord-Est québécois*.

Cette mesure profiterait directement aux membres de la Nation naskapie de Kawawachikamach et aurait une incidence positive sur les relations entre la Couronne et les Naskapis, puisqu'elle viendrait réduire le risque d'interprétations concurrentes de l'autorité policière naskapie sur les terres des Naskapis. La clarification de l'autorité de la police naskapie profiterait aussi aux membres de la Nation naskapie en appuyant la prestation de services de police culturellement adaptés. L'établissement de paramètres clairs au sujet de la prestation de services de police devrait renforcer le sentiment de légitimité des forces de l'ordre autochtones et la sécurité globale dans la communauté.

Modifier la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social

Cette mesure propose des modifications législatives à la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* afin de fournir des services mieux intégrés et plus efficaces dans l'ensemble du gouvernement.

Ces modifications profiteraient à toute la population canadienne, car elles permettraient de fournir des services gouvernementaux plus efficaces et pratiques. La modernisation des pouvoirs législatifs pour soutenir les services numériques et d'échange d'information profiterait surtout aux groupes qui font face à des obstacles liés à des processus papier désuets, notamment les personnes âgées, les personnes nouvellement arrivées au pays, les personnes en situation de handicap et les personnes qui habitent dans des milieux ruraux. Les personnes à faible revenu profiteraient aussi de la mesure puisqu'elle faciliterait l'accès à des prestations et à des programmes de soutien du revenu. Ces modifications profiteraient aussi à la population canadienne en réduisant le fardeau lié à la saisie des renseignements personnels à répétition dans les différents services du gouvernement.

Approche corrective de l'ACS Plus : Les écarts en matière de littératie numérique chez les personnes âgées, les problèmes de connectivité dans les milieux ruraux et éloignés, et les barrières linguistiques pour les personnes nouvellement arrivées au pays peuvent nuire à l'utilisation des plateformes numériques et à l'accès aux services gouvernementaux en ligne. De plus, les personnes en situation de handicap qui ont besoin de soutien en personne pourraient être exclues si les services numériques deviennent la norme. Le maintien d'options de services en personne et téléphoniques garantirait l'accessibilité aux personnes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas utiliser les plateformes numériques.

Modifier la Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement

Propose des modifications législatives à la *Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs*, à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* ainsi que d'autres lois pour permettre la prestation de services de soutien plus efficaces au Tribunal de la protection de l'environnement du Canada et aux organismes territoriaux.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne, car elle permettrait de fournir un soutien administratif à des organismes territoriaux, comme les tribunaux du travail. La mesure pourrait aussi profiter de façon disproportionnée aux peuples autochtones étant donné qu'ils représentent une grande partie de la population dans les territoires par rapport aux autres régions du Canada. À titre d'exemple, les Autochtones représentent 22 % de la population du Yukon, mais seulement 5 % en moyenne à l'échelle nationale.

Modifier la Loi sur les juges

Cette mesure propose des modifications législatives à la *Loi sur les juges* afin d'accorder à l'Ontario des ressources judiciaires, soit huit postes dans les tribunaux unifiés de la famille et deux à la Cour d'appel de l'Ontario.

La mesure profiterait directement aux personnes et aux familles qui ont affaire au système de justice familiale, en particulier les femmes, car les tribunaux unifiés de la famille aident à améliorer l'accès à la justice dans les affaires de violence fondée sur le genre. Les familles à revenu faible ou moyen qui sont sous-représentées et les membres des familles qui sont confrontés à des obstacles linguistiques et culturels profiteraient également d'une meilleure dotation des tribunaux unifiés de la famille, car ils favoriseraient l'accès à la justice pour ces groupes. De plus, la mesure aiderait à faire valoir un système de justice équitable, car les juges seraient nommés suivant un processus fédéral qui vise à promouvoir l'égalité des genres et la diversité.

Modifier la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État

Propose une modification législative à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* pour éliminer l'exigence de mener un audit faisant double emploi du Compte des rentes sur l'État.

La population canadienne profiterait modérément de la modification qui vise à éliminer l'exigence de mener un audit faisant double emploi du Compte des rentes sur l'État. La population et les bénéficiaires des rentes auraient toujours accès aux mêmes renseignements par l'intermédiaire des Comptes publics ou des rapports actuariels présentés par le Bureau de l'actuaire en chef.

Modifier la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage*

Propose des modifications législatives à la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage* pour prolonger de deux à cinq ans la durée du cycle d'examen législatif.

Toute la population canadienne profiterait de la mesure, puisqu'elle donnerait à Santé Canada le temps de consulter davantage et de se pencher sur des aspects plus complexes de la législation. La prolongation du cycle d'examen permettrait aussi de consulter les communautés autochtones, qui, historiquement, participent moins que d'autres aux processus réglementaires. Les personnes qui fument et qui vapotent profiteraient également des modifications, en particulier les personnes à faible revenu, une catégorie où la proportion de personnes qui fument est plus grande que dans la population en général.

Apporter des modifications législatives à la *Loi sur l'aéronautique* et à la *Loi sur les transports au Canada*

Propose des modifications législatives à la *Loi sur l'aéronautique* et à la *Loi sur les transports au Canada* de manière à améliorer le régime de sécurité et de sûreté aérienne du Canada pour qu'il cadre avec les normes internationales.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne puisqu'elle rendrait le système de transport plus sécuritaire et efficace. Elle devrait avoir des avantages disproportionnés pour le secteur des transports. Plus particulièrement, les modifications à la *Loi sur l'aéronautique* bénéficieraient directement aux personnes qui voyagent par avion, qui sont surtout des personnes dont le revenu est moyen ou élevé, de même qu'au secteur du transport aérien au pays en général, dont l'effectif est composé d'hommes à 61 %.

Loi habilitante de la Corporation de développement des investissements du Canada

Propose un projet de loi pour la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) de manière à établir son mandat actuel dans une loi et de rendre l'organisme et ses activités plus transparentes.

Toute la population canadienne profiterait de la loi habilitante pour la CDEV, car la mesure apporterait une clarté et une transparence accrues concernant l'organisme et ses activités. Elle aiderait par ailleurs la CDEV à réaliser son mandat commercial.

Modifications législatives visant à permettre le dessaisissement de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Propose des modifications législatives à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* pour permettre la cession de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (l'Office).

Cette mesure appuierait la cession éventuelle de l'Office si une soumission acceptable était reçue. Puisque les pêcheurs et les pêcheuses de régions rurales, nordiques et principalement des communautés autochtones reçoivent environ 80 % des redevances sur les activités de l'Office, ces personnes pourraient être touchées de manière disproportionnée par une éventuelle cession. Les contribuables pourraient aussi profiter d'une cession, puisqu'une telle mesure éliminerait le risque de passifs financiers pour la Couronne et serait conforme à une saine intendance financière, tout en permettant le transfert de l'organisme à un modèle de propriété et de gouvernance qui peut être concurrentiel dans le marché actuel, caractérisé par l'ouverture.

Approche corrective de l'ACS Plus : La cession pourrait exposer les pêcheurs et les pêcheuses de collectivités rurales, nordiques et principalement des communautés autochtones à des risques, car elle pourrait mener à la réduction ou à l'élimination de services de commercialisation, de traitement et de transport dans leurs collectivités. Pour atténuer ces risques, le processus de cession comprend des critères d'évaluation qui favorisent la réconciliation économique et le maintien des services dans les collectivités rurales et éloignées. De plus, des organismes autochtones, qui ont depuis toujours de la difficulté à obtenir des capitaux, ont la possibilité d'accéder à du financement aux fins du renforcement des capacités, ce qui les aidera à prendre part au processus d'appel d'offres.

Modifications législatives à la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*

Propose des modifications législatives à la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* de manière à prolonger la durée des permis d'exportation de gaz naturel liquéfié.

Ces modifications pourraient avantager les personnes travaillant dans les secteurs de l'énergie et de la construction de la Colombie-Britannique, car la prolongation de la durée des permis d'exportation de gaz naturel liquéfié pourrait accroître l'activité économique et favoriser l'emploi. Ce sont surtout les hommes qui profiteraient de la mesure, puisque selon les données de la British Columbia Construction Association, les femmes représentaient moins de 5 % de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction de la province, en 2023. De la même manière, ce sont surtout les hommes qui profiteront des emplois permanents créés par suite de projets de gaz naturel liquéfié, puisqu'en 2023, les femmes ne représentaient que 24,7 % de la main-d'œuvre dans le secteur canadien de l'énergie, selon le Centre canadien d'information sur l'énergie.

Modifications législatives à la *Loi sur la réduction de la paperasse*

Propose des modifications législatives à la *Loi sur la réduction de la paperasse* afin de donner à l'ensemble des ministres du gouvernement fédéral le pouvoir de permettre la mise en place de bacs à sable réglementaires en accordant des exemptions temporaires et limitées à des lois ou à des règlements, pour faciliter la mise à l'essai de produits, de services, de processus ou de nouvelles approches réglementaires.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne, car il en découlerait une réglementation plus moderne qui pourrait améliorer la santé, la sécurité et l'environnement pour tout le monde. La mesure pourrait aussi entraîner des avantages indirects dont la population pourrait profiter grâce à l'amélioration de la productivité, de l'innovation et des résultats de croissance économique.

Modifications à la *Loi sur Financement agricole Canada*

Propose des modifications législatives à la *Loi sur Financement agricole Canada* afin d'exiger des examens législatifs périodiques pour garantir l'harmonisation avec les besoins du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Les propriétaires de fermes et les entreprises du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire profiteraient de la mesure, car elle assurerait que les activités de Financement agricole Canada répondent aux besoins du secteur. Les exploitants agricoles sont principalement des hommes blancs plus âgés et les familles agricoles ont tendance à avoir des revenus moyens plus élevés que l'ensemble de la population canadienne. Traditionnellement, les groupes sous-représentés, tels que les femmes, les jeunes, les Autochtones, les personnes 2ELGBTQI+ ainsi qu'à des personnes noires et racisées pourraient profiter des examens législatifs périodiques permettant à Financement agricole Canada d'adapter ses activités à leurs besoins spécifiques.

Pénaliser les pratiques abusives dans le secteur du redressement financier

Propose une modification législative visant à étendre les pouvoirs de contrainte du Bureau du surintendant des faillites et à imposer une amende au titre du droit civil et la restitution pour défaut de se conformer à toute personne qui commet une infraction aux termes du paragraphe 202(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi qu'à faire passer le montant maximal de l'amende au titre du droit pénal de 5 000 \$ à 100 000 \$ pour les personnes physiques qui enfreignent la Loi et à 1 million de dollars pour les sociétés.

Cette mesure profiterait à toute la population canadienne, car la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* est une loi d'application générale, mais elle pourrait avant tout profiter aux groupes vulnérables sur le plan financier. Selon une enquête menée par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada en 2020, les femmes (58 %), en particulier les femmes plus âgées, les ménages à faible revenu (73 %), les peuples autochtones (74 %), et les personnes nouvellement arrivées au pays (66 %) ont déclaré être plus vulnérables sur le plan financier, les faibles taux de littératie financière étant un facteur aggravant.

Modification de la *Loi sur les terres territoriales*

Propose des modifications à la *Loi sur les terres territoriales* afin de protéger et de promouvoir les intérêts nationaux du Canada ainsi que les intérêts des Inuits à l'égard du Nunavut.

Ces modifications seraient avantageuses pour les Inuits et les autres résidents du Nord dans le Nunavut, car elles appuieraient les initiatives d'exploitation des ressources qui font avancer les intérêts locaux et nationaux. Cette mesure devrait profiter à toute la population canadienne, peu importe la tranche d'âge et l'échelle de revenus, mais les hommes devraient en profiter de façon disproportionnée, car ils sont surreprésentés dans la main-d'œuvre des industries d'extraction de ressources.

Modification de la *Loi sur la radiodiffusion*

Cette mesure propose la modification de la *Loi sur la radiodiffusion* afin de réintégrer le concept de droit à la vie privée dans les dispositions d'interprétation et de supprimer une disposition redondante relative aux langues officielles.

Toute la population canadienne profiterait de cette mesure, mais aucune répercussion disproportionnée n'est prévue sur un groupe particulier.

Modification de la *Loi sur la Société canadienne des postes*

Cette mesure propose des modifications à la *Loi sur la Société canadienne des postes* visant à moderniser et à accélérer le processus d'établissement des tarifs postaux en autorisant la Société canadienne des postes à déterminer les tarifs d'affranchissement.

Cette mesure devrait profiter à toute la population canadienne en contribuant à améliorer la viabilité financière à long terme des opérations de Postes Canada. Les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions du pays, y compris dans les communautés éloignées et mal desservies qui dépendent de la livraison du courrier par Postes Canada, bénéficieraient des effets positifs.

Dissolution rapide des entreprises de régime fédéral considérées comme des entités terroristes

Propose de modifier la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et la *Loi canadienne sur les coopératives* afin de pouvoir accélérer la dissolution d'une entreprise de régime fédéral lorsqu'elle est considérée comme une entité terroriste selon le *Code criminel*.

Cette mesure serait avantageuse pour toute la population canadienne, car elle renforcerait les outils fédéraux de lutte au terrorisme et contribuerait au maintien de la confiance du public à l'égard de nos institutions, y compris le registre fédéral des entreprises.

Régimes enregistrés – placements admissibles

Propose de simplifier et à harmoniser les règles sur les placements admissibles qui s'appliquent à certains régimes enregistrés, dont les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI). Cette mesure vise plus particulièrement à simplifier les règles relatives aux petites entreprises et à remplacer le régime de placements enregistrés par de nouvelles catégories de placements admissibles à compter de 2027.

Cette mesure profiterait à des millions de personnes au Canada qui ont cotisé à certains régimes enregistrés. À titre d'exemple, selon le recensement de 2021, 34 % des ménages canadiens cotisaient à un REER et 45 % à un CELI. De plus, environ la moitié des personnes qui cotisent à un REER ou à un CELI sont des femmes, bien que ces dernières versent généralement des cotisations plus faibles en moyenne. De plus, les ménages à revenu élevé sont plus susceptibles de contribuer à ces régimes. Certains régimes enregistrés profitent également à des groupes ciblés comme les personnes en situation de handicap, les parents, les personnes aux études et les personnes qui achètent une première habitation.

La règle des 21 ans

Propose d'étendre la règle anti-évitement prévue dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui empêche les transferts directs de biens entre fiducies d'être utilisés pour reporter un montant d'impôt sur des gains provenant de biens au-delà de 21 ans de manière à inclure les transferts indirects de biens de la fiducie à d'autres fiducies.

Cette mesure d'intégrité fiscale profiterait à toute la population canadienne en garantissant un système fiscal juste et efficace, et en protégeant l'assiette fiscale.

Application de la TPS/TVH aux services d'ostéopathie manuelle

Cette mesure viserait à éliminer les dispositions d'allègement redondantes et obsolètes en ce qui concerne les services d'ostéopathie dans la législation relative à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente harmonisée.

Cette mesure d'intégrité fiscale profiterait à toute la population canadienne en garantissant un système fiscal juste et efficace, et en protégeant l'assiette fiscale.